



UNIL | Université de Lausanne

Faculté de biologie
et de médecine

Institut des humanités en médecine (IHM)

**Les fabricants de cigarettes face à la question
tabac et santé en Suisse (1962-2003)**

Thèse de doctorat

MD - PhD

présentée à la

Faculté de biologie et de médecine
de l'Université de Lausanne

par

Jacques OLIVIER

Médecin diplômé de la Confédération Helvétique

Jury

Prof. Isabelle Peytremann-Bridevaux, présidente et répondante MD-PhD

Prof. Vincent Barras, directeur de thèse

Prof. Jacques Cornuz, co-directeur de thèse

Prof. Virginia Berridge, experte

Prof. Laurent Nicod, expert

Prof. Pascal Bovet, expert

Dr. Chung-Yol Lee, expert

Lausanne 2019



Imprimatur

Vu le rapport présenté par le jury d'examen, composé de

Président·e	Madame Prof. Isabelle	Peytremann-Bridevaux
Directeur·trice de thèse	Monsieur Prof. Vincent	Barras
Co-Directeur·trice de thèse	Monsieur Prof. Jacques	Cornuz
Répondant·e	Madame Prof. Isabelle	Peytremann-Bridevaux
Expert·e·s	Madame Prof. Virginia	Berridge
	Monsieur Prof. Pascal	Bovet
	Monsieur Dr Chung-Yol	Lee
	Monsieur Prof. Laurent	Nicod

le Conseil de Faculté autorise l'impression de la thèse de

Monsieur Jacques OLIVIER

Médecin diplômé de la Confédération Suisse

intitulée

**Les fabricants de cigarettes face à la question
tabac et santé en Suisse (1962-2003)**

Lausanne, le 11 avril 2019

pour Le Doyen
de la Faculté de Biologie et de Médecine

Prof. Isabelle Peytremann-Bridevaux

*No other industry has a greater responsibility
to the public health than the cigarette industry.
And none has failed so dismally to discharge
its manifest obligations.*

Roy Norr (1954)

Remerciements

Ce travail n'aurait jamais pu voir le jour sans le soutien de mes directeurs de thèse, les Professeurs Vincent Barras et Jacques Cornuz. Je tiens à leur adresser mes plus vifs remerciements pour l'excellence de leur supervision et pour la confiance qui m'a été témoignée. Ma reconnaissance va également à tous les autres membres du comité de thèse qui, grâce à la qualité de leurs remarques, m'ont permis de grandement progresser.

Cette thèse a été initiée dans le sillage de mon travail de mémoire, dédié à la publicité de la cigarette durant les Trente Glorieuses, qui a été défendu à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne en 2012. Pendant environ six ans, j'ai effectué d'innombrables recherches, lu des dizaines de livres, des centaines d'articles et des milliers de documents d'archive. L'analyse et la synthèse de tout ce matériel, effectuées en solo, ont nécessité une énergie considérable, tout comme la rédaction et les multiples relectures du manuscrit. Ces longues heures de travail solitaire ont fort heureusement été entrecoupées d'échanges enrichissants et motivants avec mes collègues de l'Institut des humanités en médecine (IHM) auxquels je souhaite témoigner toute ma gratitude.

Puisqu'il n'y a pas de mots pour exprimer à mon épouse ma reconnaissance pour son accompagnement et son appui indéfectible tout au long de ce beau projet, je lui adresse ici simplement une bonne pensée, comme à mes chers enfants.

Finalement, soulignons que ce travail a bénéficié du soutien des entités suivantes :

- Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique (IUHMSP) et Policlinique médicale universitaire (PMU) à Lausanne, du 1.3.2013 au 31.8.2013.
- Département universitaire de médecine et santé communautaires (DUMSC) du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Projet DUMSC n° 8-2014 : *Histoire de la Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes*, du 1.9.2014 au 31.8.2015.
- Fonds Theodor et Gabriela Kummer, géré par la Faculté de médecine et de biologie de l'Université de Lausanne, du 1.9.2015 au 31.8.2018.

Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.

Table des matières

Résumé.....	11
Liste des abréviations.....	13

Introduction

Introduction.....	17
Historiographie.....	23
Problématique.....	35
Méthodologie.....	38

I L'émergence d'un problème de santé publique majeur

1. Histoire de la question tabac et santé avant les années 1960.....	45
1.1 Préoccupations initiales à propos du tabac (fin XV ^e siècle-fin des années 1920).....	45
1.2 À la recherche de la nocivité du tabagisme (1930-1953).....	50
1.3 La cigarette mise en cause (1954-1961).....	59
2. Médecine, santé publique et société.....	71
2.1 L'expansion des maladies non transmissibles au XX ^e siècle et son impact sur la médecine et la santé publique.....	71
2.2 Critiques de la médecine et de la santé publique : manque d'efficacité des traitements et « healthism ».....	77
2.3 La valorisation de la santé au sein de la société post-industrielle.....	81
3. Le système politique suisse : un environnement propice à l'industrie du tabac.....	91
3.1 Libéralisme, fédéralisme, corporatisme et... tabagisme.....	91
3.2 Interventions parlementaires et méfaits du tabagisme : plus d'un demi-siècle de débats sous la Coupole fédérale.....	105
3.3 De quelques pratiques de lobbying des cigarettiers.....	110

II Les cigarettiers face aux thèmes clés de la question tabac et santé (1962-2003)

4. Le <i>tar derby</i> ou la course à la cigarette légère	119
4.1 Prémisses et enjeux du <i>tar derby</i>	119
4.2 « Suicide par petites bouffées ? » : trente ans de tests de cigarettes en Suisse	128
5. La cigarette légère placée sur la sellette : retour sur l'affaire Barclay.....	157
5.1 Introduction	157
5.2 Création et préparation du lancement de la cigarette Barclay.....	160
5.3 La cigarette Barclay sur le marché helvétique	170
6. La menace de restrictions publicitaires	181
6.1 L'initiative populaire fédérale des Jeunes Bons Templiers (18 février 1979).....	183
6.2 Les initiatives populaires fédérales jumelles (28 novembre 1993).....	198
7. L'addiction à la cigarette.....	217
7.1 L'industrie du tabac, la médecine et la dépendance au tabagisme.....	217
7.2 La manipulation de la nicotine	226
7.3 L'ASFC : « Nous ne sommes pas des trafiquants de drogue ! ».....	236
8. La nocivité du tabagisme passif	241
8.1 Un enjeu clé pour l'industrie du tabac	241
8.2 La révision de l' <i>Ordonnance 3 de la Loi sur le travail</i>	245
8.3 De l'étude SAPALDIA au « Rapport suisse »	259
8.4 Vers la perte de l'acceptation sociale du tabagisme.....	265

III La Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (1962-1997)

9. La genèse et la mission de la Commission scientifique.....	271
9.1 La création d'un instrument au service de l'association	271
9.2 Une intention initiale : la résolution de la question tabac et santé	275

10. La conduite de la recherche scientifique	279
10.1 L'institutionnalisation de la recherche commune des fabricants de tabac en Suisse.....	279
10.2 Entre idéal et réalité : 35 ans de recherche scientifique sous l'égide de l'ASFC (1964-1999).....	281
10.3 Le financement de la recherche.....	290
10.4 De la liberté scientifique des bénéficiaires.....	292
10.5 Quelques considérations éthiques	297
10.6 L'importance de la recherche ASFC pour l'industrie du tabac.....	299
11. La mission de relations extérieures	303
11.1 Le lien avec les médias.....	303
11.2 Le lien avec les politiciens	313
11.3 Le lien avec les institutions officielles	316
11.4 Le lien avec des organisations apparentées.....	320
12. Les autres fonctions remplies par la Commission scientifique.....	323
12.1 Suivi de l'état de la recherche tabac et santé.....	323
12.2 Conseils scientifiques à l'assemblée générale de l'ASFC	324
12.3 Organisation d'événements scientifiques.....	326
12.4 Rédaction de documentation interne	330
12.5 Surveillance des activités de prévention du tabagisme et des critiques de l'industrie du tabac	330
12.6 Critique d'études scientifiques défavorables au tabac	334
12.7 Coordination de tests collectifs d'analyse de la fumée de cigarettes	337
13. Discussion	347
Conclusion.....	353

Références	361
1. Sources non publiées	361
1.1 Sources écrites	361
1.2 Entretiens	361
2. Sources publiées	362
2.1 Suisse	362
2.2 International	365
3. Littérature secondaire	372
3.1 Suisse	372
3.2 International	375
4. Ressources Internet	383
Illustrations	387
Annexes	477
Index	583

Résumé

Introduction

Le tabagisme est considéré par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) comme une épidémie dont le vecteur est l'industrie du tabac. Une meilleure compréhension des stratégies de cette industrie est requise dans le cadre d'une démarche préventive. Or, la recherche historique à ce sujet demeure encore lacunaire en ce qui concerne la Suisse.

Objectif

Ce travail de thèse a pour objectif d'analyser les stratégies et les tactiques mises en œuvre par les fabricants de cigarettes afin de relever les principaux défis qui leur sont posés en Suisse entre 1962 (Rapport *Smoking and health* du Collège royal des médecins britanniques) et 2003 (*Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*).

Méthode

Une recherche par mots-clés est effectuée dans les archives des cigarettiers mises en ligne sur le site des *Truth Tobacco Industry Documents*. D'autres sources – comme le fonds Burrus du Musée jurassien d'art et d'histoire, la *Schweizerische Tabak-Zeitung* et les Archives fédérales suisses – complètent ces documents qui sont analysés dans une perspective d'humanités en médecine.

Résultats

En s'appuyant sur plus de 1600 références, cette thèse documente les stratégies des cigarettiers face à quatre problématiques majeures : la nocivité du tabagisme actif, la menace de restrictions de la publicité pour les produits du tabac, l'addiction à la cigarette et la nocivité du tabagisme passif. La Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (ASFC), un des organes clés de l'industrie du tabac en Suisse à l'époque, est étudiée de manière approfondie. La question tabac et santé est également intégrée dans son contexte historique, politique, médical et social.

Conclusion

Grâce à une combinaison d'actions touchant les sphères politique, scientifique et publique, l'industrie du tabac est parvenue à évoluer dans un environnement de plus en plus hostile à ses produits et à traverser la période des quatre dernières décades du XX^e siècle qui a vu le tabagisme passer du statut de comportement banal pour agrémenter le quotidien à celui d'une pratique addictive, nocive pour la santé, et remise en cause par la société.

Mots-clés : tabagisme – cigarette – industrie du tabac – Suisse – humanités en médecine

Liste des abréviations

AFD	Administration fédérale des douanes
AFS	Archives fédérales suisses
ASFC	Association suisse des fabricants de cigarettes
ASN	Association suisse des non-fumeurs ou, en allemand, Schweizerischen Arbeitsgemeinschaft Nichtraucher (SAN)
AT	Association suisse pour la prévention du tabagisme ; dénommée initialement Communauté suisse de travail pour la coordination de lutte contre l'abus de tabac ou Vereinigungen die Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Koordination der Bekämpfung des Tabakmissbrauchs
ATS	Agence télégraphique suisse
BAT	British American Tobacco Co. Ltd.
B&W	Brown & Williamson Tobacco Corporation
CACR	Centre anti-cancéreux romand
CEDOS	Centre de documentation et d'information scientifiques
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIAR	Center for Indoor Air Research
CIPR	Centre d'information et public relations
CIPRET	Centre d'information et de prévention pour le tabagisme
CISC	Communauté de l'industrie suisse de la cigarette
CORESTA	Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac
CS	Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes
CTR	Council for Tobacco Research
EPA	Environmental Protection Agency

EPFZ	École polytechnique fédérale de Zurich
ETS	Environmental Tobacco Smoke
FDA	Food and Drug Administration
FIST	Fédération de l'industrie suisse du tabac
FJB	F. J. Burrus & Cie
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FPC	Fondation pour la protection des consommateurs
FTC	Federal Trade Commission
FTR	Fabriques de Tabac Réunies SA
HBI	Healthy Buildings International
IAA	International Advertising Association
IAQ	Indoor Air Quality
ICOSI	International Committee on Smoking Issues
INBIFO	Institut für Biologische Forschung
INFOTAB	International Tobacco Information Center
ISPA	Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies
ISREC	Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (Fondation ISREC)
JTI	Japan Tobacco International
MSA	Master Settlement Agreement
MJAH	Musée jurassien d'art et d'histoire
NMA	National Manufacturers Association
NSM	New Smoking Material
ODA	Ordonnance sur les denrées alimentaires

OFSP	Office fédéral de la santé publique
OLT-3	Ordonnance 3 de la Loi sur le travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PDC	Parti démocrate-chrétien
PLR	Parti libéral radical
PLS	Parti libéral suisse
PM	Philip Morris
PMI	Philip Morris International
PM-EEMA	Philip Morris-Eastern Europe, Middle East & Africa
PRS	Parti radical suisse
PS	Parti socialiste
RJR	R. J. Reynolds
RSR	Radio suisse romande
R&O	Rinsoz & Ormond SA
SAN	Schweizerischen Arbeitsgemeinschaft Nichtraucher ou, en français, Association suisse des non-fumeurs (ASN)
SAPALDIA	Swiss study on air pollution and lung disease in adults
SDES	Société pour le développement de l'économie suisse
SEITA	Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes
SFHP	Service fédéral de l'hygiène publique
SGA	Société générale d'affichage
SOTA	Société coopérative pour l'achat de tabac indigène
TF	Tribunal fédéral

TIRC	Tobacco Industry Research Committee
TPM	Total Particulate Matter (matière particulaire totale ou condensat brut)
TRC	Tobacco Research Council
UDC	Union démocratique du centre
USAM	Union suisse des arts et métiers
WFS	Wissenschaftliche Forschungsstelle im Verband der Deutschen Cigaretten Industrie

INTRODUCTION

Introduction

La cigarette. Un produit d'apparence banale : du tabac finement coupé et enveloppé par une feuille de papier reliée à un filtre. Pourtant, sa production – depuis les graines de la plante jusqu'au paquet de cigarettes – s'avère hautement complexe. L'agronomie du tabac, la sélection et le mélange de différentes sortes de tabac, la science des additifs, la conception des filtres, l'analyse de la fumée et la création du packaging sont en effet autant de domaines qui font l'objet de connaissances et d'un savoir-faire spécifiques¹. Fille de la Révolution industrielle, la cigarette moderne est un produit hautement standardisé fabriqué à haute vitesse par des machines ultra perfectionnées. Malgré cette standardisation, chaque fumeur entretient une relation bien particulière avec le produit, comme la façon de tenir sa cigarette ou la manière de la fumer.

La réduction de la prévalence du tabagisme au début des années 2000 et le récent développement de nouveaux produits à risques réduits (vaporette et tabac à chauffer) pour délivrer de la nicotine laissent penser que la cigarette combustible est sur le déclin. Cependant, la proportion de fumeuses (environ 20 %) et de fumeurs (environ 30 %) tend à rester stable depuis 2009², et la cigarette demeure encore omniprésente dans notre société. Il est en effet toujours aussi facile de s'en procurer dans les magasins, les stations-service et les distributeurs. Le produit est si fortement enraciné dans notre culture et dans notre histoire, qu'il n'est pas prêt de s'éclipser. D'un point de vue social, la cigarette rassemble et divise à la fois. Elle rallie ses adeptes autour d'un cendrier, mais elle clive les personnes entre les espaces fumeurs et non-fumeurs. Elle unit également les jeunes qui se regroupent pour

¹ La chimie de la cigarette illustre bien la complexité de ce produit. À la base, la feuille de tabac renferme environ 2'500 substances. Lors de la fabrication, les cigarettiers peuvent encore y ajouter un certain nombre de substances parmi un assortiment d'environ 600 additifs. Lors de la combustion du tabac, la température comprise entre 860 et 900 degrés engendre une dissociation de certaines de ces molécules qui, en partie, interagissent entre elles pour en former de nouvelles. En 2013, ce sont ainsi plus de 7'000 molécules, dont 93 sont considérées comme nocives pour la santé, qui ont été identifiées dans la fumée de cigarette. Au total, la combustion d'une cigarette s'apparente pour ainsi dire au fonctionnement d'une usine chimique dont on ignore encore à ce jour l'intégralité des réactions qui s'y déroulent. HAUSTEIN, Knut-Olaf et GRONEBERG, David, *Tobacco or health ?* Berlin ; Heidelberg : Springer-Verlag, 2010, p. 36. KELLEY Dannielle E., BOYNTON Marcella H., NOAR Seth M., MORGAN Jennifer C., MENDEL Jennifer R., RIBISL Kurt M., STEPANOV Irina, NYLANDER-FRENCH Leena A. et BREWER NOEL T., «Effective Message Elements for Disclosures about Chemicals in Cigarette Smoke», *Nicotine & Tobacco Research*, 17 mai 2017, p. 2.

² « Tabac. Prévalence. Synthèse », *Monitorage suisse des addictions*, <http://www.suchtmonitoring.ch/fr/1/1.html?tabac-prevalence>, consulté le 31 janvier 2018.

l'expérimenter, cependant elle sépare les familles lorsqu'un proche décède d'une maladie liée à son usage. À cet égard, il faut rappeler que la cigarette est le produit de consommation courante le plus nocif et addictif qui soit. Consommée de manière régulière, celle-ci provoque le décès prématuré de la moitié des fumeurs et elle réduit leur espérance de vie d'environ dix ans. Dans les pays occidentaux, le tabagisme constitue la principale cause de mortalité évitable. En Suisse, ce sont environ 9'000 personnes qui meurent chaque année précocement d'une maladie liée au tabac (15 % des causes de décès en 2007)³. Avec une prévalence de 25,3 % dans la population suisse en 2016, la consommation de tabac représente toujours un enjeu de santé publique majeur^{4,5}. Cette situation semble d'autant plus paradoxale lorsque l'on sait que les premières preuves scientifiques indubitables de la nocivité de la cigarette datent respectivement, du début des années 1950 pour le tabagisme actif, et du début des années 1980 pour le tabagisme passif⁶. À lui seul, le modèle biomédical est insuffisant pour appréhender un phénomène aussi complexe que le tabagisme. Il y a donc une nécessité d'élargir ce champ pour l'inscrire à l'intersection de disciplines aussi diverses que la psychologie, la sociologie, l'économie et l'histoire. En médecine, le moment fondateur de cette prise de conscience date du début des années 1980. Le numéro spécial du *New York State Journal of Medicine* de décembre 1983 – entièrement consacré à des aspects du tabagisme qui dépassent le cadre médical – constitue à cet égard un jalon important. À travers une soixantaine d'articles, ce numéro reflète le sujet – tel un kaléidoscope – sous des angles tels que la législation, l'éthique, l'histoire, la publicité, etc. Dans son éditorial, Alan Blum précise que :

The key word to describe this issue is “context.” Any textbook of pathology or public health can provide the grim details of the damage due to smoking. This issue attempts to place in a variety of contexts some of which most physicians may not have considered in depth – especially the man-in-the-street context of advertising⁷.

³ CORNUZ, Jacques, JACOT SADOWSKI, Isabelle et HUMAIR, Jean-Paul, *Conseil médical aux fumeurs et fumeuses. Document de référence pour les médecins*, Berne : [s.n.], 2015, p. 14.

⁴ GMEL, Gerhard, KUENDIG Hervé, NOTARI, Luca et GMEL, Christiane, *Monitoring suisse des addictions : consommation d'alcool, tabac et drogues illégales en Suisse en 2016*, Lausanne : Addiction Suisse, 2017, p. 45.

⁵ Une récente étude a montré que les données officielles de prévalence du tabagisme en Suisse sont probablement sous-estimées d'au moins 6 %. Par conséquent, la prévalence du tabagisme serait plutôt de 31 % au lieu de 25 %. Cela serait dû à des biais méthodologiques (sous-déclarations ou déclarations erronées des fumeurs). JAKOB, Julian, CORNUZ, Jacques et DIETHELM, Pascal, « Prevalence of tobacco smoking in Switzerland: do reported numbers underestimate reality? », *Swiss Medical Weekly*, 11 mai 2017, vol. 147, pp. 1, 2 et 13.

⁶ BRANDT, Allan M., *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 137 et p. 284.

⁷ BLUM, Alan, « Cigarette smoking and its promotion: Editorials are not enough », *New York State Journal of Medicine*, vol. 83, n° 13, 1983, p. 1246.

Le choix de la thématique spéciale du journal de médecine new-yorkais n'est pas le fruit du hasard. À l'époque, New York abrite le siège de trois importants cigarettiers américains et du Council for Tobacco Research (CTR), un puissant pseudo-organisme de recherche scientifique de l'industrie du tabac. La cité de la statue de la Liberté accueille également d'influents médias et agences publicitaires⁸. Si on ajoute encore la place financière de Wall Street, on constate que cette ville offre un terreau favorable au développement de l'industrie de la cigarette.

La situation contemporaine lausannoise fait écho, toutes proportions gardées, au cas new-yorkais des années 1980. En effet, cette ville accueille le siège administratif des deux principaux fabricants de cigarettes en Suisse, à savoir les filiales de Philip Morris (PM) et de British American Tobacco (BAT)⁹. De plus, la capitale olympique abrite également l'Operations Center Philip Morris International Management SA¹⁰, c'est-à-dire le quartier général de Philip Morris International (PMI), dans lequel œuvrent plus de 1'500 personnes en vue de gérer les affaires de la multinationale américaine dans plus de 180 pays¹¹. Ayant personnellement effectué une double formation pré-graduée à l'Université de Lausanne – d'abord en médecine à la Faculté de biologie et de médecine, puis en histoire à la Faculté des Lettres – la présence des cigarettiers dans la cité a constitué une des motivations à l'origine de cette thèse.

Chaque pays possède une histoire singulière avec la cigarette. Alors que certains d'entre eux ont connu, ou connaissent encore, une situation de monopole étatique^{12,13}, cela n'a jamais été le cas en Suisse où la culture, la fabrication et la vente de tabac sont toujours restées en

⁸ BLUM, Alan, « Cigarette smoking and its promotion: Editorials are not enough », *New York State Journal of Medicine*, vol. 83, n° 13, 1983, pp. 1245-1246.

⁹ Relativement aux ventes des membres de Swiss Cigarette, les parts de marché 2015 s'élèvent respectivement à 43,4 % pour Philip Morris SA et à 38,8 % pour British American Tobacco Switzerland SA. Swiss Cigarette, « Factsheet à propos des membres de Swiss Cigarette et du marché suisse des cigarettes », Berne : Swiss Cigarette, 2015, pp. 1-2.

¹⁰ Ce centre, inauguré en 2007, a coûté la somme de 275 millions CHF. Formé de six bâtiments de cinq étages, il offre à la multinationale américaine une superficie de plus de 75'000 m². « Événement SRRP du 19.11.2007 : visite du nouveau campus de PMI à Lausanne », *Société Romande de Relations Publiques*, http://www.srrp.ch/index_print.php?newsID=806.

¹¹ « Country. Switzerland », *Philip Morris International*, <https://www.pmi.com/markets/switzerland/en>, consulté le 19 mars 2019.

¹² Parmi les pays qui ont connu une situation de monopole étatique, on peut citer la Suède, la France, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la République Démocratique Allemande (RDA) et la Turquie. Adès, Marie-Claire *et alii*, *Encyclopédie du tabac et des fumeurs*, Paris : Éditions du Temps, 1975, pp. 318-352.

¹³ Parmi les pays où le marché du tabac est toujours régi par un monopole étatique, on peut citer le cas de la Chine. Dans ce pays, la puissante China National Tobacco Corporation (CNTC), qui emploie 510'000 personnes (contre 78'000 pour Philip Morris International en 2011), est le plus grand fabricant de cigarettes au monde. FANG, Jennifer, LEE, Kelley et SEJPAL, Nidhi, « The China National Tobacco Corporation: From domestic to global dragon? », *Global Public Health*, vol. 12, n° 3, 2017, p. 315.

maines privées¹⁴. Ce contexte de libre marché a stimulé la concurrence entre les cigarettiers et les a incités à pratiquer du lobbying pour défendre leurs intérêts. Comme le tabac est originellement une plante tropicale, on comprend aisément pourquoi sa culture n'est pas vraiment adaptée au climat helvétique. Il en résulte que les qualités gustatives du tabac indigène sont insuffisantes pour fabriquer convenablement des cigarettes. À cet égard, il est surtout utilisé comme ballast combustible¹⁵. Pour ce qui est de la quantité, le tabac indigène ne représente qu'environ 5 % du tabac contenu dans les cigarettes confectionnées dans notre pays. Il faut souligner qu'avec moins de 200 planteurs pour 470 hectares d'herbe à Nicot (2014)¹⁶, cette culture est devenue quantitativement insignifiante en Suisse, quoique toujours très symbolique pour les cigarettiers. En effet, la production de tabac indigène est un argument classique des fabricants de cigarettes pour affirmer que leurs activités génèrent un prétendu bénéfice économique pour la population. Quoi qu'il en soit, les cigarettes dans lesquelles le tabac indigène prédomine – ou cigarettes indigènes – n'ont jamais eu la cote auprès des fumeurs helvétiques. Ces derniers ont traditionnellement préféré les cigarettes de type Maryland¹⁷. Celles-ci sont constituées majoritairement de tabac provenant de l'État américain éponyme. La diffusion de ce tabac brun aromatique est si spécifique à notre pays que le goût Maryland a été surnommé le « goût suisse »¹⁸. Le développement de cette lignée de goût est à l'origine d'une série importante de cigarettes nationales : Parisiennes (produites par F. J. Burrus & Cie ou FJB), Select (FJB), Brunette (Fabriques de Tabac Réunies SA ou FTR), Mary Long (BAT), Marocaine (Vautier Frères & Cie SA, puis BAT), Stella (Éd. Laurens « Le Khédive » SA). Ces dernières n'ont jamais réussi à percer le marché international et elles sont détrônées au niveau national par les cigarettes de goût American blend entre 1987 et 1988¹⁹. En matière de mesures de prévention du tabagisme, la Suisse figure parmi les rares États d'Europe – avec Andorre, Monaco et le Lichtenstein – à ne pas

¹⁴ Afin d'accroître les recettes de la Confédération, le Conseil fédéral examine cependant au moins à deux reprises (1895 et 1915) la possibilité d'introduire un monopole du tabac en Suisse. BURRUS, Léon, *Le rôle du tabac en Suisse au XX^e siècle*, [s.l.] : SOTA, 1972, p. 7.

¹⁵ AEBI, Christian, « Les producteurs de tabac retiennent leur souffle », *24 heures*, 26 octobre 2011, p. 21.

¹⁶ C. A., « La production de tabac ne cesse de régresser », *24 heures*, 26 juin 2014, p. 23.

¹⁷ La diffusion du goût Maryland en Suisse ne relève pas que d'une demande particulière du public en faveur de ce goût. Dès le début des années 1920, l'industrie du tabac a orienté les consommateurs vers les cigarettes Maryland pour des raisons de taxations fiscales. L'orientation des fumeurs vers ce goût a notamment été réalisée par la publicité. OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, p. 131.

¹⁸ JAEGGI, Emil, *Die schweizerische Zigarettenindustrie. Untersuchung und Darstellung, unter besonderer Berücksichtigung der Zeit zwischen 1945 und 1965*, Zürich : Juris Druck & Verlag, 1968, pp. 149-150.

¹⁹ En 1988, la part de marché du segment Maryland est de 42 %, contre 47 % pour l'American blend. BIZON, Willy. « Swiss market trends and new products », 4 novembre 1988, p. 1, British American Tobacco Records, qlw34a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/#id=lyvg0200>.

avoir ratifié la *Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac*²⁰. Elle occupe le 21^{ème} rang de la classification de Joossens et Raw (2016) qui compte 35 pays européens. Selon cette classification, cela représente 46 % de la mise en place d’une politique stricte de prévention du tabagisme. Les deux principaux points faibles sont un prix du paquet de cigarettes qui n’est pas assez élevé, et des restrictions de la publicité des produits du tabac qui, avec un score de deux sur treize, se trouvent être les plus insuffisantes d’Europe (tableau 1).

Les conditions-cadres helvétiques, dans lesquelles l’industrie du tabac évolue, méritent d’être soulignées. La Suisse est un pays neutre attaché à sa souveraineté et à son indépendance²¹. Au niveau politique, il s’agit d’une confédération constituée de 26 cantons disposant chacun d’un parlement, d’un gouvernement et de lois particulières²². D’une part, on peut dire que les Suisses sont très attachés au respect de la liberté individuelle. D’autre part, il existe une forte intrication des sphères politique et économique. Cela explique en partie pourquoi le Conseil national est traditionnellement dominé par une majorité de droite²³. L’absence d’un pouvoir central fort (fédéralisme) et la prédominance traditionnelle des partis de droite (libéralisme) sont des éléments cruciaux pour comprendre l’histoire de la question tabac et santé en Suisse. Considérant la santé comme un bien individuel, le libéralisme restreint en effet l’intervention de l’État dans ce domaine. Quant au fédéralisme, prônant la décentralisation du pouvoir, il permet certes une meilleure flexibilité en fonction des particularités des cantons, mais il génère un fractionnement et un manque de coordination relativement infructueux pour la santé publique^{24,25}.

²⁰ « Parties to the WHO FCTC (ratifications and accessions) », *Framework Convention Alliance*, <http://www.fctc.org/about-fca/tobacco-control-treaty/latest-ratifications/parties-ratifications-accessions>, consulté le 3 février 2018.

²¹ Le refus du peuple suisse d’adhérer à l’Espace économique européen le 6 décembre 1992 en est le reflet. Pour l’industrie du tabac, le fait que la Suisse n’appartienne pas à l’Union européenne offre l’avantage d’exporter en-dehors de la zone euro des cigarettes dont les rendements en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone dépassent les normes fixées par les directives européennes (pas plus de 10 mg de goudron, 1 mg de nicotine et 10 mg de monoxyde de carbone). « Session d’automne. Compte rendu de la 1^{ère} semaine [2012] », *Economiesuisse. Fédération des entreprises suisses*, http://economiesuisse.ch/fr/PDF%20Download%20Files/2012-09-17_SA-1.pdf, consulté le 18 juillet 2015.

²² UNDRITZ, Nils, *Le système de santé en Suisse*, Lausanne : Éditions Payot, 1988, p. 9.

²³ GRANDJEAN, Martin, « Timeline : petite histoire des partis politiques au Parlement suisse », *Martin Grandjean. Digital humanities. Data visualization. Network analysis*, <http://www.martingrandjean.ch/timeline-partis-politiques>.

²⁴ UNDRITZ, Nils, *Le système de santé en Suisse*, Lausanne : Éditions Payot, 1988, pp. 9-13.

²⁵ Le Service fédéral de l’hygiène publique (SFHP), dénommé Office fédéral de la santé publique (OFSP) dès 1977, est créé par le Conseil fédéral en 1893. Ses prérogatives originelles concernaient l’institutionnalisation des professions de médecins, de médecins-vétérinaires et de pharmaciens. De plus, la lutte contre les épidémies et le contrôle des denrées alimentaires étaient des tâches importantes. De nos jours, même si ses prérogatives se sont élargies, les autorités cantonales restent toujours principalement compétentes en matière de santé. « BAG. OFSP. UFSP. 100 ans pour tous (1893-1993) », *Annexe spéciale, Bulletin OFSP*, n° 3, 1993, p. 5.

Le pays est connu pour sa stabilité financière et politique. Les services bancaires y sont bien développés. La situation géographique de la Suisse au centre de l'Europe est propice aux échanges économiques. La Suisse jouit d'une réputation de précision, de qualité et de fiabilité dans le monde. Connue sous le nom de *Swissness*, cette réputation favorise non seulement la vente de produits estampillés « Made in Switzerland »²⁶, mais elle confère également une aura de respectabilité aux services – comme des expertises ou des études scientifiques – procurés par des entités œuvrant sur le territoire national. Le marché helvétique se caractérise par quatre communautés linguistiques disposant d'un fort pouvoir d'achat²⁷. Ceci en fait un marché test idéal avant le lancement d'un produit, sur une plus grande échelle, au niveau international. Finalement, la Suisse se trouve parmi les pays où la qualité de vie est la plus élevée au monde²⁸. Tous ces éléments peuvent expliquer pourquoi la Suisse est un pays accueillant pour l'industrie du tabac.

Au sein de cet environnement « tobacco friendly », notons encore l'établissement du centre de recherche et développement de Philip Morris International à Neuchâtel-Serrières en 2007. Devisé à 120 millions CHF, ce dernier accueille environ 500 chercheurs qui travaillent entre autres sur l'élaboration de produits du tabac à risques réduits pour la santé²⁹. À Genève, son concurrent Japan Tobacco International (JTI) a pour sa part inauguré son nouveau siège en 2015. Celui-ci offre 1'200 places de travail et regroupe dans un même édifice les bureaux du fabricant de tabac japonais qui étaient auparavant dispersés sur trois sites différents³⁰. Il est intéressant de relever que le quartier général de ce cigarettier se trouve à moins de 1,5 km à vol d'oiseau du siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), principale institution œuvrant pour la coordination de la prévention du tabagisme au niveau international.

²⁶ La valeur ajoutée par le *Swissness* est telle qu'elle est protégée par la législation suisse contre la concurrence déloyale et les usages abusifs. « Swissness : Ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires », *Confédération suisse. Office fédéral de l'agriculture*, <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/swissness.html>, consulté le 3 février 2018.

²⁷ Après le Liechtenstein, la Suisse figure en 2016 au deuxième rang du pouvoir d'achat des nations européennes : les Suisses disposent d'une capacité d'achat trois fois plus élevée qu'un habitant européen moyen. Toutefois, cela doit être nuancé par la cherté de la vie en Suisse. HOFFSTETTER, Matthieu, « Les Suisses au 2^e rang en Europe pour le pouvoir d'achat », *Bilan*, 21 novembre 2016, <http://www.bilan.ch/argent-finances-plus-de-redaction/suisses-2e-rang-europe-pouvoir-dachat>, consulté le 3 février 2018.

²⁸ En matière de qualité de vie, la Suisse figure au 12^{ème} rang sur 67 du classement de la base de données Numbeo de 2017. « Quality of Life Index for Country 2017 », *Numbeo*, https://www.numbeo.com/quality-of-life/rankings_by_country.jsp?title=2017, consulté le 29.1.2018.

²⁹ BUSS, Pierre-Emmanuel, « Philip Morris inaugure une "une oasis dédiée à la recherche" », *Le Temps*, 29 mai 2009, www.letmeps.ch, consulté le 7 décembre 2011.

³⁰ « JTI inaugurates its new headquarters in Geneva with numerous personalities in attendance », Japan Tobacco International, <https://www.jti.com/fr/europe/switzerland>, consulté le 28 octobre 2015.

Historiographie

Au niveau suisse, relativement peu de publications ont traité de la question tabac et santé dans une perspective historique³¹. Par ordre chronologique, voici un panorama des principales références dans lequel cette thèse s'inscrit. Tout d'abord, l'article de l'ethnologue Thomas Hengartner et de l'historien Christoph Maria Merki, intitulé « Heilmittel, Genussmittel, Suchtmittel : Veränderungen in Konsum und Bewertung von Tabak in der Schweiz », qui a été publié en 1993³². Celui-ci effectue un survol historico-culturel de la question tabac et santé du XVII^e siècle jusqu'aux années 1980. L'idée centrale de ce travail est que l'histoire de la consommation de tabac est marquée par deux jalons importants. Premièrement, lorsqu'à partir de la seconde partie du XVII^e siècle le statut du tabac passe de la catégorie de remède (« Heilmittel ») à celle de denrée d'agrément (« Genussmittel »), ce qui engendre des tentatives de prohibition du produit. Secondement, lorsqu'à partir des années 1950 les études scientifiques mettent en exergue la dangerosité du tabagisme. Dès lors, il résulte que ce comportement est progressivement considéré comme une manie nocive (« Suchtmittel »). Influencé par les médecins, les milieux de la prévention du tabagisme parviennent alors à modifier les habitudes des fumeurs, à infléchir la position de l'État et à changer l'attitude des cigarettiers. Les sources sont essentiellement constituées par le *Bulletin de l'Office fédéral de la santé publique* et la *Schweizerische Tabak-Zeitung*. Les archives de l'industrie du tabac, qui n'étaient pas encore accessibles au public en 1993, font bien évidemment défaut à cette publication.

Cette lacune est comblée en 2001 par l'étude de Chung-Yol Lee, médecin cantonal fribourgeois, et de Stanton A. Glantz, professeur de médecine à l'Université de Californie à San Francisco (UCSF) et célèbre militant de la prévention du tabagisme aux États-Unis³³. Celle-ci explore les stratégies de Philip Morris en Suisse entre le début des années 1960 et la fin des années 1990. Les sources sont principalement constituées par les archives du cigarettier américain disponibles sur son site Internet³⁴. Il s'agit d'un travail de pionnier dans l'histoire de la question tabac et santé puisque, pour la première fois, des documents internes de l'industrie du tabac concernant notre pays sont dévoilés au public. Selon un plan

³¹ Les travaux de mémoire et de thèse non publiés ne sont pas pris en compte dans cette revue historiographique.

³² HENGARTNER, Thomas et MERKI, Christoph Maria, « Heilmittel, Genussmittel, Suchtmittel : Veränderungen in Konsum und Bewertung von Tabak in der Schweiz », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, vol. 43, 1993, pp. 375-418.

³³ LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, 128 p.

³⁴ *Philip Morris USA. Public document site*, <http://www.pmdocs.com>.

thématique, Lee et Glantz abordent les premiers débats liés au tabagisme, les réunions scientifiques organisées par l'industrie du tabac, la controverse sur le tabagisme actif et passif, le lien entre les cigarettiers et les milieux de l'hôtellerie, des restaurants et des cafés, les restrictions du tabagisme dans les transports (avions et trains) et à la place de travail, la publicité et la fiscalité du tabac. Comme on peut le constater, les thèmes traités dans cette étude sont fondamentaux et ils forment le socle de notre travail de recherche. Cependant, comparativement à l'étude de Lee et Glantz, cette thèse complète les archives de Philip Morris avec celles de British American Tobacco Co. Ltd. (BAT), R. J. Reynolds (RJR), ainsi que d'autres fabricants de tabac qui ont joué un modeste rôle en Suisse (American Tobacco Company, Brown & Williamson Tobacco Corporation, Liggett & Myers Tobacco Company, et P. Lorillard Company). De plus, le présent travail exploite également d'autres documents externes à l'industrie du tabac, comme des revues médicales suisses, des procès-verbaux de l'Assemblée fédérale et des articles de journaux. Au niveau thématique, il va s'agir d'une part d'apporter certaines précisions sur des sujets déjà traités par Lee et Glantz et, d'autre part, d'explorer de nouveaux champs historiques. À ce propos, l'étude de l'affaire Barclay et de la Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (ASFC) sont à nos yeux une contribution significative de cette thèse à l'histoire de la question tabac et santé en Suisse.

Un travail de mémoire d'histoire, réalisé par Dominik Meier à l'Université de Fribourg en 2003, a donné lieu à une publication intitulée « Le mouvement antitabac de 1950 à 1990. La fumée provoque des conflits »³⁵. L'auteur a fondé son travail sur une importante recherche dans les archives de différentes organisations non gouvernementales impliquées dans la prévention du tabagisme en Suisse : la Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire suisse, l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT), l'Association suisse des non-fumeurs (ASN), etc. À notre connaissance, il s'agit de la seule étude historique sur les mouvements de lutte contre le tabagisme dans notre pays. Selon Meier, l'histoire de ces mouvements se subdivise en trois périodes. De 1950 à 1970, les médecins font preuve d'une certaine réserve, tandis que des petits groupes, proches des mouvements de tempérance, condamnent la consommation de tabac davantage pour des raisons morales que médicales. Dans les années 1970, Meinrad Schär et Theodor Abelin, deux docteurs formés à la médecine

³⁵ MEIER, Dominik, « Le mouvement antitabac de 1950 à 1990. La fumée provoque des conflits », *Revue Mensuelle Suisse Odontostomatologie*, vol. 115, n° 1, 2005, pp. 71-72.

sociale et préventive aux États-Unis, s'intéressent au tabagisme. Abelin fonde l'AT en 1973 et l'ASN en 1977. Disposant de moyens financiers très limités et dans un contexte où le tabagisme était encore la norme sociale, ces deux associations vivent des débuts difficiles. Dans les années 1980, grâce au soutien des cantons, qui puisent dans la recette de la dîme sur l'alcool, les mouvements de prévention du tabagisme se professionnalisent. La nocivité de la fumée passive, reconnue à cette époque, amorce un processus de « dénormalisation » du tabagisme dans la population. Au cours des années 1980, on assiste finalement au début d'un véritable engagement de l'État fédéral pour la prévention du tabagisme. En raison du travail très approfondi mené par Meier sur l'histoire des associations antitabac, nous n'aborderons pas cette thématique dans notre thèse.

Dans un article publié dans la revue *Lancet* en 2005, Pascal Diethelm (directeur de l'association de prévention du tabagisme OxyRomandie à Genève)³⁶, Jean-Charles Rielle (médecin, ancien responsable du Centre d'information et de prévention pour le tabagisme à Genève) et Martin McKee (professeur de santé publique à la London School of Hygiene and Tropical Medicine), dévoilent les dessous de l'affaire Rylander³⁷. Rappelons que Ragnar Rylander, professeur suédois de médecine environnementale à l'Université de Genève, a été consultant de Philip Morris durant les années 1970 à 1990. Il a notamment servi de coordinateur de l'Institut für Biologische Forschung (INBIFO), une institution basée à Cologne appartenant secrètement à Philip Morris, qui était chargée d'effectuer des travaux de recherche sensibles pour le compte du fabricant de tabac américain. En se fondant sur les archives des cigarettiers disponibles en ligne via les métamoteurs de recherche des *Tobacco Documents Online* et de la *Legacy Tobacco Documents Library*, les auteurs retracent l'histoire de collaboration de Rylander avec INBIFO. Alors que le professeur suédois a connaissance des résultats de recherches conduites par cet institut dans les années 1980, qui démontrent la toxicité de la fumée secondaire, celui-ci publie des études épidémiologiques mettant en doute la nocivité du tabagisme passif. En outre, il est aussi reproché à Rylander, qui se présentait comme un chercheur indépendant, de ne pas avoir déclaré son conflit d'intérêt avec l'industrie du tabac. Sous le titre d'*Infiltration. Une taupe à la solde de*

³⁶ Pascal Diethelm, économiste de formation, rejoint l'OMS en 1970. Au début des années 1990, il y développe une base de données pour l'enregistrement des valeurs de la prévalence du tabagisme dans le monde. Depuis 1999, année qui marque sa retraite de l'OMS, il se consacre pleinement à la prévention de la consommation de tabac. Il n'est pas possible de rendre compte dans cette courte notice des innombrables actions entreprises par Pascal Diethelm contre les fabricants de cigarettes. WATTS, Geoff, « Pascal Diethelm : tireless opponent of the tobacco industry », *Lancet*, vol. 384, n° 9959, 2014, p. 2018.

³⁷ DIETHELM, Pascal A., RIELLE, Jean-Charles et MCKEE, Martin, « The whole truth and nothing but the truth ? The research that Philip Morris did not want you to see », *Lancet*, vol. 366, n° 9479, 2005, pp. 86-92.

Philip Morris, les journalistes Sophie Malka et Marco Gregori ont publié un livre pour exposer au grand public les détails de cette affaire, et notamment de son volet juridique³⁸. D'une manière spécifique, le cas Rylander illustre l'impact concret que peut avoir l'utilisation des archives des cigarettiers et, d'une manière générale, cela démontre le rôle que peut jouer l'histoire dans la société.

Personnellement, je suis l'auteur d'un travail de mémoire, traitant de la publicité du tabac, qui a été défendu à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne en 2012³⁹. À partir d'un corpus de 253 affiches publicitaires des principaux fabricants de cigarettes actifs en Suisse durant les Trente Glorieuses, cette étude analyse selon quatre axes les stratégies mises en œuvre par l'industrie du tabac pour vendre ses produits. Premièrement, l'image des différents types de cigarettes en fonction de leur goût est explorée, et particulièrement comment les préférences des consommateurs sont orientées vers le goût American blend qui prend son essor dans notre pays au début des années 1960. Puis, les stratégies publicitaires utilisées par les fabricants de tabac pour convaincre les fumeurs que la cigarette est prétendument inoffensive sont passées en revue. Ensuite, la représentation des femmes dans la publicité est abordée, d'une part comme femme-objet (la publicité recourt à l'image de la femme pour vendre la cigarette aux hommes), d'autre part comme femme-sujet (la publicité s'adresse aux femmes). Finalement, la question du contexte de consommation suggéré aux fumeurs est traitée : détente et relaxation, stimulation et travail, ainsi qu'« espace-rêve ». En vue de bien comprendre les enjeux liés à ces différentes thématiques, une présentation du marché de la cigarette en Suisse et du contexte qui préside durant les Trente Glorieuses est effectuée. Le chapitre de ce travail, consacré aux stratégies publicitaires des fabricants de tabac pour suggérer aux consommateurs que la cigarette était prétendument inoffensive, a fait l'objet d'une publication⁴⁰. Celle-ci met en exergue l'apparition de nouvelles désignations des filtres – comme *Protector Filtre*, *Double filtre* et *Microfine Filter* – destinées à rassurer faussement les fumeurs dès le début des années 1950. En même temps, on voit aussi

³⁸ Suite à la conférence de presse de Diethelm et Rielle du 29 mars 2001, dénonçant la « fraude scientifique sans précédent » commise par Rylander, celui-ci dépose une plainte pénale pour diffamation et atteinte à l'honneur à l'encontre des deux militants de la prévention du tabagisme. D'abord condamnés, Diethelm et Rielle font appel de ce jugement devant la Cour de justice de Genève, puis devant le Tribunal fédéral. Finalement, ils sont acquittés par la Cour de justice de Genève le 15 décembre 2003. MALKA, Sophie et GREGORI, Marco, *Infiltration. Une taupe à la solde de Philip Morris*, Genève : Éditions Médecine et Hygiène, 2005, pp. XVII-XX.

³⁹ OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, 421 p. (À paraître aux Éditions Alphil - Presses universitaires suisses)

⁴⁰ OLIVIER, Jacques, « Cigarette et affiche publicitaire : histoire d'une liaison dangereuse durant les Trente Glorieuses », *Revue Médicale Suisse*, vol. 9, n° 408, 2013, pp. 2240-2246.

apparaître dans la publicité des termes connotant la saveur (*taste*), la douceur (*mild*) et la légèreté (*light*). D'une part, il s'agit ici de convaincre les fumeurs que le filtre ne réduit pas le goût de la fumée et, d'autre part, de lui suggérer que la cigarette est inoffensive par le fait qu'elle est qualifiée de douce et légère. L'analyse iconographique démontre entre autres qu'avec le temps, c'est-à-dire dès lors que la nocivité du tabagisme est reconnue, la fumée apparaît en moyenne de moins en moins dans les affiches publicitaires. En collaboration avec Carole Clair et Jacques Cornuz, j'ai aussi écrit un article de synthèse sur la Commission scientifique de l'ASFC (voir troisième partie de ce travail)⁴¹.

Quelques considérations ressortent de ce panorama de la littérature secondaire consacrée à l'histoire de la question tabac et santé en Suisse. Tout d'abord, par rapport à l'importance du sujet d'un point de vue de la santé publique, le nombre de travaux publiés est relativement modeste : ce constat a été l'une des raisons principales qui a motivé ce travail de thèse. On observe que le rôle exercé par l'industrie du tabac est une thématique souvent privilégiée dans la littérature. De toute évidence, cela est dû tant à la disponibilité des archives de cette industrie qu'à leur attrait. Le point de vue des militants pour la prévention du tabagisme et des médecins est aussi quelque peu abordé. En revanche, il existe une absence importante de travaux consacrés au rôle que l'État a joué historiquement dans la lutte contre le tabagisme. Ceci résulte probablement de l'engagement relativement tardif de la Confédération sur cette thématique (à partir des années 1980), et du manque de recul historique que cela implique. Il convient encore de relever que les auteurs passés en revue ne sont de loin pas tous des historiens. Ainsi, des médecins, des militants de la prévention du tabagisme, un professeur de santé publique et des journalistes ont produit des écrits historiques. Cette posture comporte à la fois des avantages et des inconvénients. D'un côté, l'auteur « non historien » peut en effet mobiliser l'expertise de son domaine pour enrichir le savoir historique. D'un autre côté, si tout un chacun peut effectivement faire de l'histoire, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une discipline universitaire qui comporte une méthodologie, une déontologie et des normes spécifiques⁴². Bien que tout à fait intéressants, les écrits d'auteurs qui n'ont pas de formation d'historien se caractérisent fréquemment par une insuffisance de contextualisation, de périodisation, de diversité des sources consultées et d'une certaine objectivité (neutralité

⁴¹ OLIVIER, Jacques, CORNUZ, Jacques et CLAIR, Carole, « La Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes : un aperçu historique », *Revue médicale suisse*, vol. 13, n° 566, 2017, pp. 1198-1205.

⁴² PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris : Éditions du Seuil, 2010, 370 p.

scientifique). Le dernier point vaut particulièrement lorsque les militants de la prévention du tabagisme produisent un discours sur l'industrie du tabac.

Au niveau international, il existe de nombreuses études consacrées à l'histoire de la question tabac et santé. Compte tenu de l'abondance de ces travaux, j'ai sélectionné une douzaine de monographies qui ont particulièrement nourri ma réflexion. Bien que cette thèse s'appuie aussi sur de nombreux articles (voir bibliographie), j'opte de présenter ici uniquement des monographies, car il s'agit du format par excellence des publications historiques. Dans une perspective comparatiste, celles-ci nous ont notamment permis de mettre en évidence les spécificités du cas suisse. Cette brève revue de la littérature internationale est classée par pays en commençant par les États-Unis, puisque c'est dans ce pays que l'historiographie contemporaine de notre sujet d'étude a véritablement pris son essor au début des années 1990. Merrel Williams, un ancien assistant juridique, y contribue de manière décisive en dérobant à son employeur des archives appartenant à la firme Brown & Williamson Tobacco Corporation (B&W), c'est-à-dire à la filiale américaine de BAT. En 1994, ce lanceur d'alerte remet environ 10'000 pages de documents à Stanton Glantz. L'année suivante, une série d'articles basée sur une partie de ce matériel est publiée dans le *Journal of the American Medical Association* (JAMA). En 1996, un livre nommé *The cigarette papers* complète ces publications de manière plus approfondie⁴³. Cet ouvrage fondateur, essentiellement centré sur les documents de B&W, est le précurseur de toutes les monographies s'appuyant sur les archives des cigarettiers. Glantz et collaborateurs y révèlent une mine d'informations sur le fonctionnement interne de l'industrie du tabac entre le début des années 1950 et le milieu des années 1980 : l'état des connaissances des cigarettiers sur la nocivité de son produit et de son caractère addictif, les recherches menées pour tenter de développer une cigarette moins dangereuse, les opérations de relations publiques destinées à rassurer faussement les fumeurs, l'utilisation d'additifs dans les cigarettes, le rôle joué par les avocats pour protéger les fabricants de tabac, etc. La portée des *Cigarette papers* dépasse largement le domaine de l'histoire du tabac puisqu'il n'y a probablement aucun autre ouvrage qui, en se basant sur autant de matériel d'archives d'une firme privée, n'éclaire pareillement de l'intérieur les stratégies d'industriels commercialisant des produits nocifs.

⁴³ GLANTZ, Stanton A., SLADE, John, BERO, Lisa A., HANAUER, Peter et BARNES, Deborah E., *The cigarette papers*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 1996, pp. 5-11.

Richard Kluger, un journaliste d'investigation américain, se base quant à lui plutôt sur des sources publiées et des entretiens (plus de 200) pour écrire son livre *Ashes to ashes*⁴⁴. Publié en 1996, cet ouvrage présente l'histoire de la question tabac et santé aux États-Unis, largement centrée autour des fabricants de cigarettes et notamment de Philip Morris, depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1990. Cette somme de plus de 800 pages, qui a remporté le prix Pulitzer dans la catégorie *General non-fiction* en 1997, s'avère relativement ardue à lire à cause d'un texte dense et peu structuré. On regrette aussi que les références ne soient presque jamais citées, ce qui affaiblit le caractère scientifique de ce livre. Parmi les apports du travail de Kluger, on relève l'analyse de l'évolution de différentes marques de cigarettes, tant au niveau des qualités intrinsèques des produits que de leur marketing. En d'autres termes, on découvre comment l'industrie du tabac prépare ses « chevaux de bataille » pour concourir sur le marché. Dans un chapitre de cette thèse, nous approfondirons cette démarche en nous penchant en détails sur le cas de la cigarette Barclay. À notre connaissance, il n'existe pas de monographie qui traite objectivement, c'est-à-dire indépendamment de l'industrie du tabac, d'une marque de cigarette sous un angle historique⁴⁵. Il serait néanmoins très intéressant de disposer de tels travaux pour des grandes marques – comme Marlboro, Camel, Lucky Strike et Chesterfield – afin d'analyser leur évolution en fonction des changements du contexte historique et des conditions du marché.

La thèse d'histoire de Cassandra Tate, soutenue à l'Université de Washington à Seattle, a donné matière à la publication de *Cigarette wars. The triumph of "the little white slaver"* en 1999⁴⁶. Sur la base de sources publiées (notamment des articles provenant de huit journaux différents) et non-publiées (divers fonds d'archives), l'auteure s'intéresse aux premières associations de prévention du tabagisme et à l'évolution de la représentation sociale du tabagisme entre les années 1880 et 1930. Une des idées principales soutenue par Cassandra Tate est que la première génération du mouvement de prévention du tabagisme, qui naît dans les années 1890 et tombe dans l'oubli durant la Grande Dépression, était davantage

⁴⁴ KLUGER, Richard, *Ashes to ashes. America's hundred-year cigarette war, the public health, and the unabashed triumph of Philip Morris*, New York : Vintage Books, 1996, 811 p.

⁴⁵ La littérature est dominée par des publications des fabricants de tabac relevant davantage de l'hagiographie que de l'histoire. Par exemple, bien qu'intitulé *The story of Lucky Strike*, l'ouvrage de Roy Flannagan est en fait un livre qui était destiné à accompagner les visiteurs de l'usine de l'American Tobacco Company dans les années 1930. Celui-ci explique et vante le procédé de fabrication des cigarettes Lucky Strike, mais il ne retrace absolument pas l'histoire de la marque. FLANNAGAN, Roy C., *The story of Lucky Strike*, 1938, [New York] : New York World's Fair Edition, 94 p.

⁴⁶ TATE, Cassandra, *Cigarette wars. The triumph of "the little white slaver"*, New York ; Oxford : Oxford University Press, 1999, 204 p.

opposée à ce comportement pour des raisons morales que pour des raisons médicales⁴⁷. Bien que cet ouvrage d'histoire sociale soit centré sur une période précédant notre thèse, il est néanmoins très intéressant pour comprendre la genèse de la question tabac et santé.

L'ouvrage d'Allan M. Brandt, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, est incontestablement une référence majeure dans l'historiographie de la cigarette⁴⁸. Publié en 2007 par l'historien des sciences et de la médecine de l'Université Harvard, *The cigarette century* présente une histoire totale de ce produit, depuis sa fabrication en masse dans les années 1880 jusqu'à la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*. À nos yeux, cet ouvrage est exemplaire, tant sur le fond que sur la forme. Sur le fond, Brandt livre d'une manière beaucoup plus accessible que Kluger les principales clés de compréhension du problème tabac et santé. Sur la forme, *The cigarette century* est un modèle méthodologique pour notre thèse. Sa structure est une combinaison d'un plan thématique et chronologique. Les sources allient les archives des cigarettiers, mises en ligne suite aux litiges américains, avec diverses autres sources non publiées et les principales références de la littérature secondaire. La position de l'auteur est celle d'un scientifique qui tend vers un maximum d'objectivité, et non celle d'un militant antitabac qui cherche à faire avancer sa cause en exploitant les archives des cigarettiers.

Publié quatre ans après le livre de Brandt, *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition* constitue un autre jalon historiographique majeur⁴⁹. Cet ouvrage est l'œuvre de Robert N. Proctor, un historien des sciences de l'Université de Stanford, qui est spécialiste des controverses scientifiques aux XX^e et XXI^e siècles. Connu pour ses travaux sur le rapport des nazis avec le cancer et pour son concept d'« agnotologie » (la production culturelle de l'ignorance et son étude)^{50,51}, Proctor livre une somme de plus de 700 pages qui s'apparente beaucoup au travail de Brandt quant à la périodisation et aux types de sources consultées. En revanche, bien que les deux historiens aient témoigné dans les

⁴⁷ Cette idée ne fait pas l'unanimité parmi les historiens. James Kirby Martin (Université de Houston) argue en effet que les pamphlets des mouvements antitabac de cette époque contiennent régulièrement des informations sur les effets délétères du tabagisme sur l'organisme. MARTIN, James Kirby, *Cigarette wars. The triumph of "the little white slaver."* By Cassandra Tate (New York and Oxford : Oxford University Press, 1999. vi plus 204 pp. \$ 29.95) [Revue de livre], *Journal of social history*, vol. 34, n° 1, 2000, pp. 212-213.

⁴⁸ BRANDT, Allan M., *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, 600 p.

⁴⁹ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, 737 p.

⁵⁰ PROCTOR, Robert N., *La guerre des nazis contre le cancer*, FRUMER, Bernard (trad.), Paris : Les Belles Lettres, 2001 (éd. originale américaine 1999), 411 p.

⁵¹ PROCTOR, Robert N. et SCHIEBINGER, Londa (dir.), *Agnotology. The making and unmaking of ignorance*, Stanford : Stanford University Press, 2008, 298 p.

procès américains contre les cigarettiers, Proctor, à la différence de Brandt, est porteur d'un véritable projet de prévention du tabagisme. Dans le dernier chapitre de son livre, intitulé « What must be done », il énumère vingt propositions pour réduire le fardeau que le tabagisme fait peser sur la santé publique, comme augmenter les impôts sur le tabac, accroître le pH de la fumée pour empêcher son inhalation et réduire la quantité de nicotine dans les cigarettes pour diminuer la dépendance. L'auteur préconise également comme mesure suprême l'interdiction de la vente et de la fabrication des cigarettes⁵². Selon lui, la comparaison du projet de bannissement de la nicotine avec le cas de la prohibition de l'alcool aux États-Unis durant les années 1920 n'est pas pertinente. Sa position est justifiée en invoquant le fait que, contrairement à la nicotine, la consommation d'alcool est davantage récréative, moins nocive et moins addictive. Cela représente à ses yeux autant de raisons pour lesquelles la Prohibition a été un échec. En 2013, dans un numéro spécial de la revue *Tobacco Control*, consacré aux différentes stratégies possibles pour mettre un terme à l'épidémie de tabagisme (notion du « endgame of tobacco »), Proctor plaide à nouveau pour l'abolition de la vente de cigarettes⁵³.

En Angleterre, de nombreuses monographies traitant de l'histoire de la question tabac et santé ont également été publiées. À cet égard, on peut citer le travail de Virginia Berridge, *Marketing health. Smoking and the discourse of public health in Britain, 1945-2000*, publié en 2007⁵⁴. La professeure de la London School of Hygiene and Tropical Medicine aborde dans cet ouvrage la problématique du tabagisme en alliant l'histoire à la santé publique. Parmi les sources consultées par l'auteure, on relève entre autres les archives nationales (*Cabinet Office, Customs and Excise, Ministry of Health, etc.*) et celles du *Royal College of Physicians*. Une exploitation aussi importante des archives de l'État dans une étude consacrée à l'histoire de la question tabac et santé est relativement rare et cela mérite d'être souligné. De plus, compte tenu de l'importance du rôle exercé par le Collège royal des médecins britanniques pour le sujet qui nous intéresse, notamment en raison de son premier rapport en 1962, le travail de Virginia Berridge dans ces archives est donc primordial. Un autre apport original de *Marketing Health* réside dans l'intégration du tabagisme au sein d'une perspective

⁵² « *The sale and manufacture of cigarettes must be banned* [en italique dans le texte]. This is the simplest way to approach disease prevention and would obviate the need for most other solutions commonly proposed. » PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, p. 556.

⁵³ PROCTOR, Robert N., « Why ban the sale of cigarettes ? The case for abolition », *Tobacco Control*, vol. 22, supp. 1, 2013, i27-i30.

⁵⁴ BERRIDGE, Virginia, *Marketing health. Smoking and the discourse of public health in Britain, 1945-2000*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2007, 338 p.

d'ensemble de la santé publique. En d'autres termes, au-delà de la cigarette, Virginia Berridge voit « the big picture ». Selon elle, à l'instar du choléra qui a servi de référence pour comprendre les épidémies au XIX^e siècle, le tabagisme est le cas d'étude par excellence qui permet de saisir le changement de paradigme s'opérant dans la santé publique après la Seconde Guerre mondiale. Ce nouveau paradigme (« new public health ideology ») se fonde sur le concept épidémiologique de facteur de risque, une utilisation importante des médias de masse pour faire de la prévention, une focalisation sur les maladies chroniques et sur les styles de vie potentiellement préjudiciables à la santé. De surcroît, l'État intervient de plus en plus auprès des citoyens afin d'essayer de réguler ces comportements problématiques (« coercive permissiveness »). Sans pousser l'analyse aussi loin que Virginia Berridge ne l'a fait pour le cas anglais, nous tenterons aussi dans ce travail d'étudier l'influence que le tabagisme a eu sur le développement de la santé publique en Suisse. Il existe encore de nombreuses autres monographies publiées sur l'histoire de la consommation de tabac en Angleterre^{55,56,57}. Cependant, faute d'être suffisamment centrées sur la santé, nous ne les aborderons pas ici. Pour terminer cette brève revue de la littérature anglo-saxonne, il convient encore de mentionner qu'elle présente un intérêt particulier pour notre thèse par le fait que les principales firmes de tabac multinationales opérant à l'époque en Suisse sont américaines (Philip Morris et R. J. Reynolds) et anglaises (BAT).

En France, le professeur de santé publique Gérard Dubois, président d'honneur de l'Alliance contre le tabac, publie *Le rideau de fumée. Les méthodes secrètes de l'industrie du tabac* en 2003⁵⁸. Il s'agit du premier ouvrage qui vulgarise les « highlights » des archives des cigarettiers pour le public francophone. Le livre, structuré selon un plan thématique, est centré autour de l'industrie du tabac. Bien que Gérard Dubois examine essentiellement le cas des États-Unis, il réalise de nombreuses digressions au sujet de la France, de l'Angleterre, du Canada, de l'Asie et de l'Afrique. Le contexte historique et les particularités propres à chaque pays sont gommés. Comparativement à la littérature anglo-saxonne pré-existante, ce livre n'apporte pas d'éléments véritablement nouveaux. Il s'agit plus d'un écrit de synthèse destiné à servir la cause de son auteur, un acteur majeur de la prévention du tabagisme en France, que d'un livre d'histoire. *Le rideau de fumée* constitue néanmoins une très bonne entrée en

⁵⁵ HILTON, Matthew, *Smoking in British popular culture 1800-2000. Perfect pleasures*, Manchester ; New York : Manchester University Press, 2000, 284 p.

⁵⁶ TINKLER, Penny, *Smoke signals : women, smoking and visual culture*, Oxford ; New York : Berg, 2006, 236 p.

⁵⁷ ELLIOT, Rosemary, *Women and smoking since 1890*, New York ; London : Routledge, 2008, 225 p.

⁵⁸ DUBOIS, Gérard, *Le rideau de fumée. Les méthodes secrètes de l'industrie du tabac*, Paris : Éditions du Seuil, 2003, 365 p.

matière pour le lecteur francophone qui ne serait pas encore familiarisé avec l'activité passée des cigarettiers⁵⁹.

Basée sur les archives de la Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA), la thèse de l'historien Eric Godeau a donné lieu en 2008 à une excellente publication intitulée *Le tabac en France de 1940 à nos jours. Histoire d'un marché*⁶⁰. L'intérêt de cet ouvrage est double pour notre thèse. Tout d'abord, il met en lumière le fonctionnement d'un monopole d'État de la fabrication de cigarettes, ce qui offre un contre-exemple du marché suisse de la cigarette qui est toujours demeuré privé. À cet égard, Godeau analyse bien le dilemme auquel l'État français était confronté en étant à la fois le fabricant d'un produit nocif, et à la fois le bénéficiaire des recettes de sa vente. En outre, cet ouvrage permet de mieux connaître les cigarettes commercialisées par Rinsoz & Ormond SA (R&O) telles que les marques Gauloises, Gitanes et Gallia. Cette firme, basée à l'époque à Vevey, disposait de l'exclusivité de la fabrication et de la vente des produits du monopole français en Suisse. Deux ans après *Le tabac en France de 1940 à nos jours*, la thèse d'Eric Godeau a donné matière à un second livre, axé sur la publicité de la SEITA, nommé *Un monde parti en fumée. Les images du tabac en France au xx^e siècle*⁶¹. Didier Nourrisson, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Claude Bernard Lyon 1, est également l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire du tabagisme en France^{62,63,64}. Dans la mesure où ces travaux ignorent peu ou prou les archives de l'industrie du tabac, ils ne sont pas très significatifs pour cette thèse.

Le marché allemand de la cigarette partage plusieurs similitudes avec celui de la Suisse : un environnement germanophone, une structure fédéraliste, une industrie du tabac puissante organisée en une influente association, et des mesures de prévention du tabagisme

⁵⁹ Personnellement, ce livre a été porté à ma connaissance par un article de synthèse paru dans un numéro de la revue *Médecine & Hygiène* consacré au tabagisme. Il s'agit du premier livre que j'ai lu sur le sujet. DUBOIS, Gérard et TRAMIER, Blaise, « Industrie du tabac et pandémie tabagique », *Médecine & Hygiène*, vol. 61, n° 2452, 2003, pp. 1839-1844.

⁶⁰ GODEAU, Eric, *Le tabac en France de 1940 à nos jours. Histoire d'un marché*, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008, 472 p.

⁶¹ GODEAU, Eric, *Un monde parti en fumée. Les images du tabac en France au xx^e siècle*, Paris : CNRS Éditions, 2010, 207 p.

⁶² NOURRISSON, Didier, *Le tabac en son temps. De la séduction à la répulsion*, Rennes : Éditions ENSP, 1999, 95 p.

⁶³ NOURRISSON, Didier, *Histoire sociale du tabac*, Paris : Éditions Christian, 1999, 188 p.

⁶⁴ NOURRISSON, Didier, *Cigarette. Histoire d'une allumeuse*, Paris : Éditions Payot & Rivages, 2010, 328 p.

relativement modestes⁶⁵. Les archives des cigarettiers ont fait naître de nombreuses recherches sur l'histoire de la question tabac et santé en Allemagne. L'étude d'Annette Bornhäuser, Jennifer McCarthy et Stanton A. Glantz, publiée en 2006, analyse comment les fabricants de tabac ont réagi face à la problématique du tabagisme passif entre le milieu des années 1970 et le début des années 2000^{66,67}. Négation du problème, recrutement de scientifiques, opérations de relations publiques et lobbying : ces actions font écho à l'implication de la Commission scientifique de l'ASFC, traitée dans la troisième partie de cette thèse, au sujet de la thématique de la fumée passive. Par ailleurs, les travaux d'Hirschhorn et de Grüning sur les archives des cigarettiers ont aussi donné matière à la publication d'articles centrés sur le cas allemand^{68,69,70}. À l'Université de Jena, le groupe de recherche PolitCIGs, qui s'est formé autour du Professeur Rainer Gries, a pour ambition d'étudier l'histoire culturelle et politique de la cigarette en Allemagne et en Autriche aux XX^e et XXI^e siècles⁷¹. Son troisième ouvrage, *Als die Zigarette giftig wurde. Ein Risiko-Produkt im Widerstreit*, est consacré à l'image de la cigarette à partir des années 1950, c'est-à-dire dès la période où sa nocivité est reconnue, jusqu'au début des années 2000⁷².

Pour les pays nordiques, signalons seulement deux monographies en langue anglaise. En premier lieu, le travail de Kjell Bjartveit – médecin, politicien et protagoniste de la prévention du tabagisme – examine les mesures de santé publique prises par la Norvège à l'encontre de la cigarette entre 1964 et 1993⁷³. Contrairement à la Suisse, cet État a été un pionnier de la lutte contre la consommation de tabac, notamment par l'interdiction de sa publicité dès 1975. En

⁶⁵ Sur l'Échelle de la prévention du tabac en Europe de 2016, l'Allemagne et la Suisse ont respectivement 37 et 46 points sur 100. JOOSSENS, Luk et RAW, Martin, *The tobacco control scale 2016 in Europe*, Brussels : Association of European Cancer Leagues, 2017, p. 10.

⁶⁶ BORNHÄUSER, Annette, MCCARTHY, Jennifer et GLANTZ, Stanton A., *German tobacco industry's successful efforts to maintain scientific and political respectability to prevent regulation of secondhand smoke*, San Francisco : Center for Tobacco Control Research and Education, University of California, San Francisco, 2006, 105 p.

⁶⁷ Un article de synthèse de cette monographie a aussi été publié. BORNHÄUSER, Annette, MCCARTHY, Jennifer et GLANTZ, Stanton A., « German tobacco industry's successful efforts to maintain scientific and political respectability to prevent regulation of secondhand smoke », *Tobacco Control*, vol. 15, n° 2, 2006, e1.

⁶⁸ HIRSCHHORN, Norbert, « Shameful science : four decades of the German tobacco industry's hidden research on smoking and health », *Tobacco Control*, vol. 9, n° 2, 2000, pp. 242-248.

⁶⁹ GRÜNING, Thilo, GILMORE, Anna B. et MCKEE Martin, « Tobacco Industry Influence on Science and Scientists in Germany », *American Journal of Public Health*, vol. 96, n° 1, 2006, pp. 20-32.

⁷⁰ GRÜNING, Thilo, WEISHAAR, Heide, COLLIN, Jeff et GILMORE, Anna B., « Tobacco industry attempts to influence and use the German government to undermine the WHO Framework Convention on Tobacco Control », *Tobacco Control*, vol. 21, n° 1, 2012, pp. 30-38.

⁷¹ « Über uns », *PolitCIGs – Die Kulturen der Zigarette und die Kulturen des Politischen. Zur Sprache der Produkte im 20. und 21. Jahrhundert*, <http://www.politcigs.uni-jena.de>.

⁷² HIRT, Gerulf, ALTEN, Christoph, KNOPF, Stefan, SCHINDELBECK, Dirk et SCHÜRMAN, Sandra, *Als die Zigarette giftig wurde. Ein Risiko-Produkt im Widerstreit*, Kromsdorf/Weimar : Jonas Verlag, 2017, 192 p.

⁷³ BJARTVEIT, Kjell, *Tobacco control in Norway. Governmental Initiatives. An outline of the period 1964-93*, Oslo : Directorate for health and social affairs, Department for tobacco control, 2003, 56 p.

second lieu, la thèse de santé publique d'Heikki Hiilamo, soutenue à l'Université de Tampere (Finlande) en 2007, traite des stratégies de l'industrie du tabac en Finlande entre 1975 et 2001^{74,75}. Un apport significatif du travail d'Hiilamo est l'étude d'un procès qu'un fumeur malade de la cigarette a intenté contre l'industrie du tabac en 1988. Il s'agissait à l'époque du premier procès visant les cigarettiers en Finlande, et en Europe, pour la responsabilité du fait des produits. De crainte que ce litige ne serve de précédent, l'industrie du tabac se défendit vigoureusement et obtint gain de cause devant la Cour Suprême de Finlande en 2001. Cette victoire avait notamment été le fruit de l'engagement de nombreux consultants témoignant en faveur des cigarettiers. Un autre point relativement méconnu soulevé par l'auteur est, qu'en raison des mesures de prévention du tabagisme avant-gardistes de la Finlande, les fabricants de tabac ont considéré ce pays comme une sorte de laboratoire d'expérimentation d'un environnement hostile à la commercialisation de leurs produits. De plus, l'enjeu était à nouveau que, par un effet domino, le cas finlandais ne fasse pas école au niveau international.

Ce panorama historiographique aurait encore pu être complété par des études en provenance d'autres pays, tels que l'Espagne ou l'Italie pour l'Europe, et le Japon ou la Chine pour l'Asie. Faute de temps et de compétences linguistiques, cela n'a cependant pas été possible. Il n'en demeure pas moins que, de par sa qualité et sa diversité, la littérature secondaire citée ici offre un socle solide à notre travail de thèse.

Problématique

Il est possible de consommer du tabac sous une multitude de formes : cigare, pipe, cigarettes, tabac à chiquer, tabac à priser (*dry snuff*), snus (*moist snuff*), pipe à eau (shisha), et tabac à chauffer. Bien que toutes ces formes soient nocives pour la santé, la cigarette est de loin la manière non seulement la plus courante⁷⁶, mais aussi la plus dommageable – tant pour l'individu que pour la société – de consommer du tabac⁷⁷. Par conséquent, cette thèse est centrée sur la cigarette qui, quelle que soit sa prétendue légèreté, représente un lourd fardeau sur la santé publique. Plus précisément, l'objet principal de cette recherche porte sur les

⁷⁴ HIILAMO, Heikki, *The fear of losing out. Tobacco industry strategies in Finland. 1975-2001*, Saarbrücken : VDM Verlag Dr. Müller Aktiengesellschaft & Co. KG, 2009, 179 p.

⁷⁵ Un article de synthèse de cette monographie a aussi été publié. HIILAMO, Heikki, « Tobacco industry strategy to undermine tobacco control in Finland », *Tobacco Control*, vol. 12, n° 4, 2003, pp. 414-423.

⁷⁶ Les cigarettes représentent 96 % des ventes totales de tabac dans le monde. ERIKSEN, Michael, MACKAY, Judith et ROSS, Hana, *The tobacco atlas*, Atlanta : American Cancer Society ; New York : World Lung Foundation, 2012, p. 24.

⁷⁷ NUTT, David J., PHILIPS, Lawrence D., BALFOUR, David, CURRAN, Valerie H., DOCKRELL, Martin, FOULDS, Jonathan, FAGERSTROM, Karl, LETLAPE, Kgosi, MILTON, Anders, POLOSA, Riccardo, RAMSEY, John et SWEANOR, David, « Estimating the harms of nicotine-containing products using the MCDA approach », *European Addiction Research*, vol. 20, n° 5, 2014, p. 218.

stratégies mises en œuvre par les fabricants de cigarettes dès lors que la nocivité de leur produit fut reconnue. Si, à l'instar de l'OMS, nous considérons le tabagisme comme une épidémie et nous estimons que l'industrie du tabac en est le vecteur⁷⁸, il devient alors primordial d'étudier les actions passées et présentes des cigarettiers. Dans une optique de prévention, il convient en effet de disposer d'un maximum d'informations sur l'agent responsable de la diffusion de ce que l'on considère être une épidémie. Un point problématique dans l'histoire de la question tabac et santé est le temps de latence de plusieurs décennies qu'il y a entre le moment où la nocivité du tabagisme actif et passif est scientifiquement démontrée, et la mise en œuvre de mesures de prévention susceptibles de protéger la population. Parmi les différents facteurs pouvant l'expliquer, nous posons l'hypothèse que l'industrie du tabac y a contribué de manière déterminante. Voilà pourquoi les cigarettiers constituent le sujet clé de notre étude. Celle-ci se bornera à une analyse historique comprise entre le début des années 1960 et le début des années 2000, ou plus précisément entre 1962 et 2003. Pourquoi choisir cette périodisation ? Le début des années 1960 marque un tournant dans la question tabac et santé en raison de la publication de rapports sur la nocivité du tabagisme émanant de deux prestigieuses instances médicales. D'une part, le rapport du Collège royal des médecins britanniques publié en 1962⁷⁹ ; et d'autre part, celui du *Surgeon General* américain (Directeur général du Service de la santé publique aux États-Unis) publié en 1964⁸⁰. Ces deux rapports menacent les cigarettiers de mesures de restriction à l'encontre de leurs produits. Dès lors, l'industrie du tabac lutte pour éviter, ou au moins ralentir, les mesures de régulation contre la cigarette. Environ quarante ans plus tard (en 2003), la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac* est adoptée. Celle-ci, représentant le premier traité de santé publique dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies (ONU), inaugure une nouvelle ère de coopération internationale dans la prévention contre le tabagisme. Avec plus de 168 États signataires, la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac* est le traité de l'ONU qui est parvenu à fédérer la plus large adhésion autour de lui⁸¹. En institutionnalisant la lutte contre le tabagisme au niveau

⁷⁸ L'OMS commence à s'intéresser sérieusement à la question tabac et santé durant les années 1970, et c'est à cette période qu'elle forge le concept d'« épidémie du tabagisme ». À ce propos, le rapport *Controlling the Smoking Epidemic*, publié par cette organisation en 1979, constitue un jalon important. ROEMER, Ruth, *Legislative action to combat the world smoking epidemic*, Geneva : World Health Organization, 1982, p. 13.

⁷⁹ *Smoking and health. A report of the Royal college of physicians on smoking in relation to cancer of the lung and other diseases*, London : Pitman Medical Publishing Co. Ltd., 1962, 70 p.

⁸⁰ *Smoking and health. Report of the advisory committee to the Surgeon General of the Public Health Service. U.S. Department of Health, Education, and Welfare Public Health Service*, Princeton ; Toronto ; New York ; London : D. Van Nostrand Company, Inc., 1964, 387 p.

⁸¹ *History of the WHO Framework Convention on Tobacco Control*, Geneva : World Health Organization, 2009, Foreword.

international, ce traité constitue un changement de paradigme décisif. Même si la Suisse ne l'a pas encore ratifiée, la *Convention-cadre* demeure une référence qui montre la direction idéale à suivre en matière de prévention du tabagisme⁸².

Dans la première partie de ce travail, nous analyserons dans une triple perspective l'émergence de la problématique de santé publique majeure que le tabagisme représente. Premièrement, il va s'agir de réexaminer l'histoire de la question tabac et santé avant la période qui nous concerne. À ce propos, les questions de recherche sont les suivantes : quels ont été les principaux jalons de la questions tabac et santé depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à la fin des années 1950 ? Comment l'industrie du tabac a réagi à la mise en cause de ses produits ? Peut-on mettre en évidence des stratégies similaires des cigarettiers avec celles utilisées durant notre période ? Deuxièmement, il va s'agir de placer notre sujet dans la perspective de la médecine, de la santé publique et de la société⁸³. Dans ce contexte, quel regard les médecins et les spécialistes de santé publique ont porté sur le tabagisme ? Quel a pu être le rôle joué par la société dans la question tabac et santé ? Troisièmement, nous nous pencherons sur l'État fédéral : pourquoi le système politique suisse est-il favorable à l'industrie du tabac ? Quelle a été la nature des débats parlementaires au sujet de la cigarette ? Peut-on documenter des activités de lobbying des cigarettiers pour influencer les décideurs politiques en leur faveur ? Dans une deuxième partie, qui constitue le cœur de ce travail, nous analyserons la réaction des cigarettiers face aux thèmes clés de la question tabac et santé en Suisse entre le début des années 1960 et le début des années 2000. Ces principaux thèmes sont la course à la cigarette légère (ou *tar derby*) et la perte de crédibilité de ce type de produit (affaire Barclay), la menace de restrictions de la publicité en faveur des cigarettes, l'addiction à la nicotine et la problématique du tabagisme passif. Quels ont été les principaux enjeux liés à ces thématiques, et pourquoi ? Quelles stratégies les cigarettiers ont adopté pour y faire face ? La troisième partie sera finalement consacrée à la Commission scientifique de l'ASFC. Celle-ci a été brièvement abordée dans la littérature – Hengartner et Merki⁸⁴, Lee et Glantz⁸⁵,

⁸² La Suisse a signé la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac* le 25 juin 2005, mais ne l'a effectivement pas encore ratifiée à ce jour. « WHO Framework Convention on Tobacco Control », *United Nations Treaty Collection*, https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IX-4&chapter=9&clang=en, consulté le 3 février 2018.

⁸³ La thématique de ce chapitre est inspirée d'un séminaire de l'Institut des humanités en médecine (IHM) intitulé « Médecine, santé publique, société ».

⁸⁴ HENGARTNER, Thomas et MERKI, Christoph Maria, « Heilmittel, Genussmittel, Suchtmittel : Veränderungen in Konsum und Bewertung von Tabak in der Schweiz », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, vol. 43, 1993, p. 413.

⁸⁵ LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, pp. 29-30.

Malka et Gregori⁸⁶ – mais à ce jour, elle n'a pas encore fait l'objet d'une recherche approfondie. Or, durant nos recherches, nous avons découvert de nombreux procès-verbaux et autres documents relatifs à cette commission. De plus, comme cette commission a vraisemblablement joué un rôle majeur dans l'histoire de la question tabac et santé en Suisse, nous avons décidé d'approfondir nos recherches à son sujet et d'y consacrer une partie entière dans le cadre de cette thèse. Entre 1962, année qui marque la création de cette commission, et la fin des années 1990, années jusqu'auxquelles on peut retrouver ses traces dans les archives des cigarettiers, cette partie a pour objectif de répondre aux questions suivantes : comment fonctionnait la Commission scientifique de l'ASFC ? Quels types de recherches ont-été soutenues, et dans quels buts ? Quel a été l'impact de cette commission sur la santé publique en Suisse ? L'étude de la Commission scientifique de l'ASFC – une structure fondamentale de cette association – revêt toute son importance, car les cigarettiers considèrent à l'époque que les associations nationales sont la clé des « contre-mesures » à mettre en place par rapport aux « attaques » dont ils sont l'objet⁸⁷.

Méthodologie

Ce travail de thèse, pour l'obtention d'un Doctorat en médecine et ès sciences de la vie (MD-PhD), s'inscrit à l'interface de l'histoire et de la médecine, c'est-à-dire au carrefour des deux disciplines de ma formation universitaire pré-graduée. Malgré tout le soin dont un chercheur peut faire preuve pour rester impartial dans son travail, il n'en demeure pas moins qu'il reste tributaire de sa position. Dans ce cadre, il me paraît important de souligner les éléments suivants. Tout d'abord, je n'ai pas de conflit d'intérêt en lien avec cette recherche. Par le passé, je n'ai jamais bénéficié d'un financement par l'industrie du tabac ou d'organisations de prévention contre le tabagisme. Je suis non-fumeur. Une exposition au tabagisme passif durant mon enfance constitue le seul élément personnel significatif en rapport avec la cigarette. En revanche, en tant que médecin, j'ai été confronté régulièrement aux personnes souffrant de maladies liées au tabagisme : bronchopneumopathie chronique obstructive, maladie coronarienne, cancer du poumon, etc. Cette expérience au contact des patients et de

⁸⁶ MALKA, Sophie et GREGORI, Marco, *Infiltration. Une taupe à la solde de Philip Morris*, Genève : Éditions Médecine et Hygiène, 2005, pp. 39-41.

⁸⁷ « Countermeasures are the words we use to describe our responses to the attacks made on us. As we have seen in the presentations given during this conference, the National Associations are the keys to countermeasures. There have, of course, been some individual company efforts, but where you find strong countermeasures, you find strong associations. And again, as we have seen here, we find that there has been an enormous amount of innovation, really creative things that have been done, really imaginative programs that have come forward from the Associations. ». CORNER, Richard M, « Countermeasures development program [Confidential: Minnesota tobacco litigation] », 20 mai 1979, p. 1, Tobacco Institute Records, let82f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rqxf0145>.

leur famille m'a fait véritablement prendre conscience des conséquences du tabagisme. Ne faisant partie d'aucune association de prévention contre le tabagisme, je ne mène pas d'action militante contre la cigarette. Dans ce travail, je souhaite demeurer le plus objectif possible, et ce, tout en sachant que ma position de base est celle d'un médecin.

Au niveau historiographique, cette recherche s'inscrit de plain-pied dans le mouvement contemporain des humanités numériques (ou *digital humanities*). Ces dernières se définissent comme « the application of information technology as an aid to fulfill the humanities' basic tasks of preserving, reconstructing, transmitting, and interpreting the human record. »⁸⁸. L'utilisation de la base de données des *Truth Tobacco Industry Documents*, qui donne accès aux archives des cigarettiers, constitue en effet la source majeure de ce travail. Cette base de données, qui était dénommée *Legacy Tobacco Documents Library* jusqu'en été 2015, met en ligne 14'790'371 documents qui représentent un total supérieur à 89 millions de pages (état au 5 février 2018). Ces derniers, datant principalement des années 1980 et 1990 (figure 1)⁸⁹, proviennent des litiges entre les États américains et sept grands fabricants de tabac actifs à l'époque aux États-Unis. Par le fait que certains d'entre eux disposaient – voire disposent encore – de filiales en Suisse, ces documents nous offrent l'opportunité d'analyser les pratiques passées de l'industrie du tabac dans notre pays⁹⁰.

Le *Master Settlement Agreement* (MSA), un accord global conclu entre 46 États américains et les cigarettiers en 1998, entérine la mise dans le domaine public (notamment via Internet) de ces archives⁹¹. Bien que très volumineux, ce matériel comporte tout de même des limites. D'abord, même si les cigarettiers ont été forcés de produire certains documents, ils ont fourni à la justice une sélection de leurs archives : ces documents nous renseignent bien souvent ce qu'on a daigné nous montrer. Par ailleurs, nous savons que des documents ont été détruits par l'industrie du tabac⁹². Dans le but d'épuiser les ressources de leurs adversaires, les fabricants de tabac ont également produit des millions de pages peu, voire pas pertinentes du tout pour la

⁸⁸ Définition des humanités numériques selon Frischer. BORGMAN, Christine L., « The Digital Future is Now: A Call to Action for the Humanities », *Selected Works*, Los Angeles : University of California, 2009, p. 3.

⁸⁹ À titre de comparaison, les *Panama papers* comportent plus de 11,5 millions de documents. « Home », *The Panama Papers. Politicians, criminals and the rogue Industry that hides their cash*, <https://panamapapers.icij.org>, consulté le 5 février 2018.

⁹⁰ Les documents sur lesquels nous avons travaillé concernent surtout Philip Morris, British American Tobacco et R. J. Reynolds. Comme ils disposent désormais d'un URL permanent sur le site des *Truth Tobacco Industry Documents*, et par souci de simplification, nous renonçons à citer les dates de leur consultation dans les références.

⁹¹ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, p. 15.

⁹² GLANTZ, Stanton A., SLADE, John, BERO, Lisa A., HANAUER, Peter et BARNES, Deborah E., *The cigarette papers*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 1996, p. 246.

question tabac et santé. Cela complique et ralentit les recherches. À partir de mots clés ciblant les principaux thèmes de notre étude, nous avons passé en revue des milliers de documents. Ceux qui nous semblaient les plus pertinents pour notre travail (moins d'un sur dix) ont été imprimés, et classés par ordre chronologique et thématique. Au total, c'est ainsi un corpus d'environ 1'800 documents qui a été constitué. Cela représente un volume d'une soixantaine de classeurs fédéraux (figure 2) qui a servi de socle à notre travail de thèse.

Toujours dans une approche d'humanités numériques, les bases de données d'archives de journaux ont constitué une source de renseignements précieuse pour documenter les trois parties de la thèse. D'une part, il s'agit de celle du journal *Le Temps*, dont nous avons effectué une recherche étendue – avec les termes « tabac » et « cigarette » – entre 1811 et 1998⁹³. D'autre part, il s'agit de *Scriptorium*, qui nous a servi pour des recherches ciblées – par exemple sur l'affaire Barclay – durant la période qui nous concerne⁹⁴. Pour le chapitre dédié à l'État fédéral et au tabagisme, nous avons exploité les Publications officielles numérisées mises en ligne par les Archives fédérales suisses (AFS). À cet égard, une recherche générale avec les mots clés « tabac », « tabagisme », « cigarette », « fumée » et les termes équivalents en allemand a été effectuée dans trois sources principales : le *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale* (1891-1999), les *Procès-verbaux de l'Assemblée fédérale* (1921-1970)⁹⁵, et sur Curia Vista (le moteur de recherche du Parlement fédéral) entre 2000 et 2004.

Hormis les bases de données numériques, nous avons aussi utilisé des sources classiques sous la forme de périodiques et d'archives. Pour enrichir notre documentation au sujet des cigarettiers, la *Schweizerische Tabak-Zeitung* – organe officiel de l'Union suisse des négociants en cigares (USNC) et, par extension de toute la branche du tabac – a été dépouillée de 1904 (début de sa parution) jusqu'à 2003 (*Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*)⁹⁶. Les insertions publicitaires et les articles jugés pertinents pour notre recherche ont été référencés, photocopiés et classés par ordre chronologique. Au total, cela représente un corpus d'environ 3'000 articles, répertoriés dans un fichier Word de 430 pages, et conservés

⁹³ Cette base de données contient les archives du *Journal de Genève* (1826-1998), de la *Gazette de Lausanne* (1798-1991), et du *Nouveau Quotidien* (1991-1998). « À propos. 200 ans d'histoire en ligne », *Le Temps*, <http://www.letempsarchives.ch/a-propos>, consulté le 5 février 2018.

⁹⁴ Le site de *Scriptorium* renferme les archives d'une multitude de journaux, dont les deux principaux sont *24 heures* (fondé en 1762) et *Le Matin* (fondé en 1893), « Home », *Scriptorium*, <https://scriptorium.bcu-lausanne.ch/browse>, consulté le 5 février 2018.

⁹⁵ *Archives fédérales suisses. Publications officielles numérisées*, consultées de 1891 à 1999, <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/start.do>, consulté le 5 février 2018.

⁹⁶ *Schweizerische Tabak-Zeitung – Le Tabac – Il Tabacco*. Journal officiel de l'Union suisse des négociants en cigares, consulté de 1904 à 2003.

dans treize classeurs fédéraux. Des journaux destinés au personnel de deux fabricants de tabac ont également été consultés. D'une part *La Tabatière*, journal d'entreprise des Fabriques de Tabac Réunies SA / Philip Morris, qui a été passé en revue de 1960 à 1980. D'autre part *Informations FJB*, son pendant chez F. J. Burrus & Cie, qui a été dépouillé entre 1974 à 1992⁹⁷. De plus, les archives de ce fabricant – versées au Musée jurassien d'art et d'histoire (MJAH) à Delémont – ont également été prises en compte dans ce travail⁹⁸. Le « fonds Burrus » représente, à notre connaissance, la plus grande collection de documents et d'objets d'un cigarettier en Suisse. Des livres de comptes datant du XIX^e siècle, des collections de paquets de cigarettes, des photographies d'usine, des cassettes VHS, des livres, des affiches et des insertions publicitaires sont en effet autant de trésors constituant ce fonds (figure 3)⁹⁹. Celui-ci contient également des pièces relatives à l'histoire de la filiale de BAT en Suisse. La limite de ce fonds réside toutefois dans l'absence de documents véritablement sensibles au sujet de la question tabac et santé : les objets légués au musée ont en effet été soigneusement sélectionnés. Il n'en demeure pas moins que ce fonds est une source précieuse pour documenter l'activité de F. J. Burrus & Cie et de BAT en Suisse. Par conséquent, nous avons réalisé un dossier numérique, qui contient environ 700 fichiers, en photographiant des objets et en scannant des documents. Un corpus audio-visuel de 26 DVD a également été créé à partir du transfert de spots publicitaires, documentaires et émissions de télévision conservés sur des cassettes VHS. Une brève notice explicative accompagne chacun de ces documents (annexe 1).

Le regard porté par les médecins suisses sur le tabagisme a été documenté par les trois revues suivantes : *Médecine & Hygiène*, consultée de 1962 à 2004 ; la *Revue médicale de la Suisse romande*, consultée de 1950 à 2003 ; et le *Bulletin des médecins suisses*, consulté de 1954 à 2016. La *Revue de Médecine préventive*, consultée de 1956 à 2005, a permis d'analyser l'évolution de notre thématique sous l'angle de la santé publique. Même si les militants de la prévention du tabagisme ne constituent pas notre sujet d'étude à proprement

⁹⁷ Ces deux journaux d'entreprise avaient déjà été dépouillés durant mon travail de mémoire. Toutefois, ce matériel avait été insuffisamment exploité à cette occasion. OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, 421 p.

⁹⁸ Précisons que la firme F. J. Burrus & Cie, avant son rachat par Rothmans en 1996, était le plus ancien cigarettier suisse. À la suite de la fusion entre BAT et Rothmans en 1999, BAT s'est trouvé en possession des archives Burrus et les a léguées au MJAH au début des années 2000.

⁹⁹ Une exposition, intitulée « La cigarette entre passé et présent », a présenté au grand public un aperçu du fonds Burrus. Celle-ci a eu lieu au MJAH à Delémont du 20 septembre 2013 au 3 août 2014. OLIVIER, Jacques et OLIVIER, Esther, *La cigarette entre passé et présent. Guide du visiteur*, Delémont : Musée jurassien d'art et d'histoire, 2013, 40 p.

parlé, il nous a semblé important de les inclure dans notre travail de recherche. Dans ce cadre, nous avons consulté les archives de l'ASN conservée par Madame Ingela Spillmann (secrétaire de cette association de 1977 à 1995).

Nos recherches nous ont aussi conduits dans les archives de l'OMS qui renferment environ 120 dossiers (classés sous la dénomination « S14 ») liés au sujet *Smoking and health*. Ces dossiers, datant du début des années 1960 jusqu'à la fin des années 1990, retracent l'action de l'OMS en matière de prévention du tabagisme. En photographiant les documents les plus importants, nous avons constitué un corpus numérique d'environ 3'000 pages. L'analyse de ce matériel dépasse le cadre de cette thèse et pourrait faire l'objet d'une recherche ultérieure.

La troisième partie de ce travail, consacrée à l'histoire de la Commission scientifique (CS) de l'ASFC, correspond à un projet de recherche soutenu par le Département universitaire de médecine et santé communautaires (DUMSC) du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)¹⁰⁰. Cette étude a été placée sous la supervision des Professeurs Vincent Barras, directeur de l'Institut des humanités en médecine (IHM) ; Jacques Cornuz, directeur de la Polyclinique médicale universitaire (PMU) ; et Pascal Bovet, médecin adjoint à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) à Lausanne. En outre, une collaboration a été réalisée avec la Docteure Carole Clair, médecin adjointe à la PMU, notamment au sujet des aspects scientifiques du travail. Comme il s'agit d'un projet particulier de la thèse, nous souhaitons livrer des précisions méthodologiques à son sujet. Entre septembre 2014 et juin 2015, une recherche en ligne a été effectuée sur le site *Truth Tobacco Industry Documents* avec les mots-clés généraux suivants dans le champ « entire record » : « scientific commission », « commission scientifique », « Wissenschaft* Kommission », « Swiss NMA », « Swiss ASSN », « ASFC » et « CISC »¹⁰¹. Dans un second temps, on a procédé à une recherche par une méthode itérative (ou dite en « boule de neige »), afin de retrouver un maximum de documents relatifs à la Commission scientifique. Grâce à cette stratégie de recherche, ce sont plus de 5'000 documents qui ont été passés en revue, tels que des procès-verbaux, des lettres, des rapports, des demandes de subsides, des articles scientifiques et des coupures de presse. Il faut dire que, parmi tout ce matériel d'archives, moins de 10 % est vraiment pertinent pour étudier les actions des cigarettiers dans le domaine de la question tabac et santé. Afin de ne pas se perdre dans ce dédale de documents, le fil

¹⁰⁰ *Projet DUMSC n° 8-2014 : Histoire de la Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes*, du 1.9.2014 au 31.8.2015, requérant responsable : Jacques Olivier, co-requérante : Carole Clair.

¹⁰¹ NMA : National Manufacturers Association. ASSN : association. ASFC : Association suisse des fabricants de cigarettes. CISC : Communauté de l'industrie suisse de la cigarette.

rouge qui a été suivi fut les séances de la Commission scientifique. Grâce à cette recherche, ce sont 156 séances de cette commission qui ont été documentées entre 1962 et 1997. Ces dernières ont systématiquement été répertoriées, avec les références des documents qui s’y rapportent, les dates, les lieux des rencontres et les principaux points traités (annexe 2). Pour compléter ces archives écrites, une série d’entretiens a été planifiée avec d’anciens membres de la Commission scientifique, des bénéficiaires du soutien de l’ASFC, des représentants d’organismes officiels, et des médecins impliqués à l’époque dans cette thématique du tabagisme. En se basant sur les *Truth Tobacco Industry Documents*, vingt-cinq personnes ont été choisies pour leur caractère représentatif et/ou pour leur rôle significatif dans cette histoire. Celles-ci ont été contactées initialement par courrier postal (n = 20), mais aussi par téléphone (n = 4) et par courriel (n = 1). Le long délai d’attente avant l’obtention d’une réponse, suite à une demande effectuée par un courrier postal, a motivé ce changement de stratégie au profit du téléphone et du courrier électronique. Au total, sur les vingt-cinq demandes, onze ont débouché sur un entretien, huit sont restées sans réponse, quatre ont essuyé un refus et deux ont été impossibles pour cause de décès. Les anciens cigarettiers et les personnes qui ont bénéficié de leur soutien financier ont été les plus réticents à participer à cette étude. Les arguments typiquement invoqués étaient le manque de mémoire et le fait que les informations sont maintenant disponibles en ligne^{102,103}. Le tableau 2 livre des détails sur les personnes interrogées, les motifs qui ont présidé à leur rencontre, ainsi que les dates et les modalités des entretiens. Six interviews ont été menées en face-à-face et, notamment pour des raisons d’éloignement géographique, cinq l’ont été par téléphone. Les entrevues, réalisées entre mars et octobre 2015, ont été conduites sur la base d’un questionnaire semi-structuré personnalisé établi préalablement. Afin de profiter de manière optimale du contact avec les informateurs, une section de questions dépassant le cadre de la Commission scientifique a

¹⁰² Helmut Reif, directeur du département *Science & Technology* de Philip Morris durant les années 1980, a exprimé son refus de la manière suivante : « Der von Ihnen für Ihre Dissertation angesprochene Zeitraum liegt aber ein Vierteljahrhundert zurück. Währenddessen habe ich mich komplett umorientiert und betreibe nun meine Privatinteressen. Alle Antworten zu den Fragen, die Sie möglicherweise an mich stellen wollen, sind nach meinem Wissen im Internet zu finden. Der Vorteil des Internets liegt darin, dass es nichts vergisst und daher kann es Sie höchstwahrscheinlich besser und umfassender informieren als ich. ». Lettre d’Helmut Reif à Jacques Olivier, 22 mai 2015.

¹⁰³ Helmut Gaisch, vice-président du département recherche et développement de Philip Morris et membre de la Commission scientifique de l’ASFC durant les années 1970, tient un discours similaire : « I have left the tobacco industry through early retirement in 1993 and since this date have pursued other fields of activity, which fully occupied me. My memories of the times before 1993 have become extremely scanty and vague. [...] Rather than giving you a story that might be wrong or misleading, I prefer not to participate in your research. [...] Nevertheless, I wish you full success in your work ; you should be able to find ample literature references, as by now, most publications are available in digitalized form. ». Lettre d’Helmut Gaisch à Jacques Olivier, 24 mai 2015.

également été incluse durant l'entretien. Les informations récoltées à cette occasion ont été utilisées pour compléter les sources écrites des différents chapitres de cette thèse.

I L'ÉMERGENCE D'UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE MAJEUR

1. Histoire de la question tabac et santé avant les années 1960

1.1 Préoccupations initiales à propos du tabac

(fin xv^e siècle-fin des années 1920)

Depuis la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb en 1492, jusque vers la seconde partie du xvii^e siècle, le tabac est essentiellement considéré comme un remède par les Européens¹⁰⁴. Certaines critiques ne manquent pas d'être formulées contre l'usage de cette plante¹⁰⁵, mais l'idée qui préside est qu'elle constitue une panacée pour traiter une multitude de troubles, qui vont des maux de dents jusqu'au cancer. Le tabac est aussi reconnu pour, d'une part alléger la faim et la soif et, d'autre part pour permettre l'expulsion des humeurs humides, et ce, en raison de sa nature considérée comme chaude et sèche¹⁰⁶. De la seconde partie du xvii^e siècle jusque vers le début des années 1950, le tabac est surtout considéré comme une denrée d'agrément¹⁰⁷. Cependant, les critiques à son encontre se font de plus en plus insistantes. À partir de la première moitié du xix^e siècle, une série de traités médicaux francophones paraissent au sujet des effets du tabac sur la santé. Armand Grenet, Docteur en médecine de la Faculté de Paris, publie un ouvrage intitulé *Influences du tabac sur l'homme* en 1841. L'auteur distingue deux types de répercussions du tabac sur l'organisme. Au niveau physique, le tabac produit une excitation du système nerveux central, une stimulation des sens, une diminution de la douleur, et une détérioration de la dentition¹⁰⁸. Au niveau moral, le

¹⁰⁴ HENGARTNER, Thomas et MERKI, Christoph Maria, « Heilmittel, Genussmittel, Suchtmittel : Veränderungen in Konsum und Bewertung von Tabak in der Schweiz », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, vol. 43, 1993, p. 375.

¹⁰⁵ Parmi ces critiques, on peut citer un passage du célèbre pamphlet écrit par le roi d'Angleterre et d'Irlande James I^{er} (1566-1625) : « And for the vanities committed in this filthy custome, is it not both great vanitie and uncleannesse, that at the table, a place of respect, of cleannessse, of modestie, men should not be ashamed, to sit tossing of Tobacco pipes, and puffing of the smoke of Tobacco one to another, making the filthy smoke and stinke thereof, to exhale athwart the dishes, and infect the aire, when very often, men that abhorre it are at their repast? ». James I, *A counterblaste to tobacco*, London : R. B., 1604, sans pagination.

¹⁰⁶ GOODMAN, Jordan, *Tobacco in history. The cultures of dependence*, London ; New York : Routledge, 1993, pp. 44-46.

¹⁰⁷ HENGARTNER, Thomas et MERKI, Christoph Maria, « Heilmittel, Genussmittel, Suchtmittel : Veränderungen in Konsum und Bewertung von Tabak in der Schweiz », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, vol. 43, 1993, p. 375.

¹⁰⁸ GRENET, Armand, *Influences du tabac sur l'homme*, Paris : Desloges, 1841, p. 188, p. 192, et p. 228.

tabac est problématique car il est « un moyen factice de satisfaire aux besoins qui ne peuvent être naturellement satisfaits ; c'est la substitution d'un besoin à d'autres. »^{109,110}. Ce détournement des besoins naturels par la consommation d'un produit artificiel engendre, selon l'auteur, un risque plus grand encore que l'atteinte physique. En fumant, le sujet (surtout s'il s'agit d'un enfant) étouffe des sentiments élevés, et il nuit ainsi à son épanouissement :

Autant chez l'homme adulte ou mûr le tabac présente, en certains cas, des résultats avantageux, autant il est nuisible, non principalement en raison de ses actions détériorantes comme poison, sur une organisation encore faible et qui demande des développements, organisation qui n'a pas pris assez de vigueur pour lutter et détruire sans efforts les atteintes de la substance délétère ; mais il est nuisible en ce qu'il détourne les appétits naturels et les besoins de leur voie directe. C'est une conséquence des principes que nous avons établis. L'enfant qui fume et en acquiert l'habitude, épuise toutes les jouissances sans en avoir goûté aucunes ; il étouffe d'avance les pensées qui plus tard l'auraient entraîné aux vrais plaisirs, aux sentiments élevés, à la prospérité même ; il eut été peut-être un citoyen remarquable, il ne sera sans doute qu'un crétin crapuleux¹¹¹.

Au total, l'auteur estime pourtant que l'usage modéré du tabac n'a pas d'usage funeste et « l'abus même n'entraîne presque jamais après lui les dangers qu'on lui a supposés. »¹¹². Pour Bertrand Boussiron, médecin français, l'usage du tabac nuit à l'intelligence et entraîne à sa suite des comportements vicieux, comme la consommation d'alcool qui détourne le sujet de son travail et de sa famille. En d'autres termes, le tabagisme favorise la fainéantise et dissout les familles¹¹³. Au-delà de nuire à l'intelligence, l'usage du tabac à fumer peut même provoquer, selon les médecins de l'époque, un idiotisme subit et un « ramollissement du cerveau » potentiellement mortel. Le fait divers rapporté par la *Gazette de Lausanne* du 10 décembre 1858 est particulièrement éloquent à ce sujet (figure 4). La thèse de médecine Louis-Charles Gesquière, publiée en 1859, soutient aussi l'idée qu'à haute dose le tabac est avant tout nocif pour le système nerveux¹¹⁴. Dans la seconde partie du XIX^e siècle, le tabac, assimilé à un narcotique (substance qui assoupit, engourdit la sensibilité), est considéré comme une menace pour le corps social :

¹⁰⁹ GRENET, Armand, *Influences du tabac sur l'homme*, Paris : Desloges, 1841, p. 113.

¹¹⁰ Autrement dit, le problème moral que le tabagisme pose à certains contemporains, c'est que le fumeur cherche du plaisir plutôt que le devoir, c'est-à-dire qu'il échappe « frauduleusement à la loi du travail. » « Lausanne. [Le cours de physiologie et d'hygiène de M. Dr Galopin], *Gazette de Lausanne*, 17 janvier 1874, p. 3.

¹¹¹ GRENET, Armand, *Influences du tabac sur l'homme*, Paris : Desloges, 1841, pp. 115-116.

¹¹² GRENET, Armand, *Influences du tabac sur l'homme*, Paris : Desloges, 1841, pp. 272-273.

¹¹³ BOUSSIRON, Bertrand, *De l'action du tabac sur la santé et de son influence sur le moral et l'intelligence de l'homme*, Paris : B. Dussillion, 1844, p. 14, p. 21, p. 28 et p. 30.

¹¹⁴ GESQUIÈRE, Louis-Charles, *Du tabac [thèse inaugurale pour le grade de docteur en médecine]*, Montpellier : Typographie de Boehm, Imprimeur de l'Académie, 1859, p. 49.

L'habitude de fumer me paraît répondre uniquement à ce penchant désastreux qui porte les populations vers les alcooliques ou les narcotiques. L'invasion progressive de ces agents est un symptôme alarmant : elle est la négation du mouvement social¹¹⁵.

La seconde partie du XIX^e siècle voit aussi se former les premières ligues contre l'abus du tabac (tableau 3). Pour les médecins de l'époque, la nicotine est considérée comme un composant du tabac fort préoccupant. Dans les traités de médecine, sa toxicité est souvent illustrée par l'expérience de Jöns Jacob Berzelius (1779-1848), chimiste suédois, qui tua un chien de taille ordinaire en moins de trois minutes par le dépôt d'une simple goutte sur sa langue. L'affaire du Comte Hippolyte Visart de Bocarmé (1818-1851), qui assassina son beau-frère avec cette substance en 1850, marqua également beaucoup les esprits des contemporains¹¹⁶. La nocivité de cet alcaloïde incite déjà à proposer aux fumeurs dès 1869 des cigares qui en sont prétendument exempts¹¹⁷. À la fin du XIX^e siècle, bon nombre de thèmes liés à l'usage du tabac sont toujours pertinents pour les acteurs contemporains de la prévention du tabagisme : sauvegarde de la santé publique, informations à communiquer à la population, protection des enfants contre la fumée, perte financière privée et publique, « habitude impérieuse »¹¹⁸, exemplarité du comportement non-fumeur, vieillissement prématuré de l'organisme, incendies causés par les cigarettes, demande de régulation étatique pour protéger la jeunesse, et critique de la publicité trompeuse en faveur du tabac. Cependant, certaines autres conceptions sur le tabagisme n'ont pas survécu au temps : perversion de la morale, oisiveté de la jeunesse, relation inéluctable avec la consommation d'alcool, détérioration des facultés intellectuelles, ramollissement du cerveau, genèse de la folie et incitation au suicide¹¹⁹. Il convient bien évidemment de remettre ces concepts dans leur contexte. Lorsque par exemple, un traité sur les dangers inhérents à l'abus du tabac publié en 1890 énonce que :

Messieurs les fumeurs, permettez-nous de vous le dire, en abusant du tabac, vous soumettez à un grand danger le bien le plus précieux qui vous ait été donné en partage, la santé, mais vous nuisez aussi à la santé d'autrui. Libre à vous de porter un grave préjudice à vos facultés

¹¹⁵ LÉGER, Adolphe-Joachim-Marie, *Du tabac et de ses fâcheux effets [thèse présentée à la faculté de médecine de Montpellier]*, Montpellier : Boehm et Fils, 1860, p. 58.

¹¹⁶ FONSSARD, Eugène, *De l'Empoisonnement par la nicotine et le tabac*, Paris : V. Adrien Delahaye et Cie, Libraires-Éditeurs, 1876, p. 22 et p. 55.

¹¹⁷ « Cigares de santé, Havane sans nicotine », *Journal de Genève*, 21 juillet 1869, p. 4.

¹¹⁸ La notion d'« habitude impérieuse » de l'usage du tabac, pour ne pas utiliser le terme anachronique de dépendance, entre dans le cadre de la définition de l'« abus » de cette substance à la fin du XIX^e siècle : « Il y a abus quand il y a habitude impérieuse, quand cette habitude est devenue un véritable besoin, enfin, quand on ne saurait se passer de tabac sans souffrir. » SEUTIN, Emile et SEUTIN, Louis, *Le tabac. Étude sur les dangers inhérents à l'abus du tabac*, Bruxelles : Société belge de librairie, 1890, p. 179.

¹¹⁹ SEUTIN, Emile et SEUTIN, Louis, *Le tabac. Étude sur les dangers inhérents à l'abus du tabac*, Bruxelles : Société belge de librairie, 1890, 187 p.

physiques, intellectuelles et morales, mais sachez du moins respecter celles des autres. En agissant comme vous faites, vous commettez un acte tyrannique et parfois bien cruel¹²⁰.

On ne peut pas encore parler d'une conception scientifique moderne du tabagisme passif, mais on se réfère plutôt ici à la contrainte faite à l'entourage du fumeur de respirer un « air malsain, fétide et empoisonné » de vapeurs de nicotine¹²¹. Prenant le contre-pied de cette théorie d'air malsain, certains cigarettiers affirment au contraire que leurs produits agissent comme « un antiseptique assez puissant pour s'opposer à l'invasion de tout principes infectieux et contagieux. » et qu'« en temps d'épidémies les fumeurs sont toujours les plus épargnés. » (figure 5). Dans le même ordre d'idée, des cigarettes sont censées être efficaces contre l'asthme, l'oppression, le catarrhe et pour faciliter les expectorations (figure 6). Au début du XX^e siècle, on considère que le tabac agit principalement sur trois organes : le cerveau (troubles de la mémoire et tremblements), le cœur (palpitations, troubles du rythme cardiaque et augmentation de la pression artérielle) et l'estomac (gastralgies et troubles de la digestion)¹²². L'idée qui prévaut à l'époque est que le tabac est nocif seulement lorsqu'on le consomme en quantité excessive¹²³. À ce propos, l'Académie de médecine de Paris, consultée par la ministre de l'intérieur en 1881, déclare :

1° Qu'il y a un intérêt d'hygiène publique à faire connaître l'action nuisible que peut avoir le tabac employé d'une manière excessive.

2° Que cette action nuisible est démontrée par un ensemble de faits et d'inductions à présent acquis à la science¹²⁴.

En outre, les hygiénistes pensent que la cigarette est la forme la plus nuisible de la consommation du tabac parce qu'on en fume beaucoup plus et qu'on inhale sa fumée, et ce, par le fait qu'elle soit moins âcre que celle du cigare ou de la pipe¹²⁵. La diffusion de la cigarette débute véritablement à partir des années 1880, c'est-à-dire dès lors qu'elle est fabriquée en masse par des machines¹²⁶. Sa propagation mondiale fait déjà dire en 1906 que

¹²⁰ SEUTIN, Emile et SEUTIN, Louis, *Le tabac. Étude sur les dangers inhérents à l'abus du tabac*, Bruxelles : Société belge de librairie, 1890, p. 129.

¹²¹ SEUTIN, Emile et SEUTIN, Louis, *Le tabac. Étude sur les dangers inhérents à l'abus du tabac*, Bruxelles : Société belge de librairie, 1890, p. 164.

¹²² LAURENT, Louis, *Le tabac : sa culture et sa préparation. Production et consommation dans les divers pays*, Paris : Augustin Challamel, 1901, pp. 110-111.

¹²³ Cela fait écho au concept de « modération » prôné par les cigarettiers dans les années 1950 et 1960.

¹²⁴ LAURENT, Louis, *Le tabac : sa culture et sa préparation. Production et consommation dans les divers pays*, Paris : Augustin Challamel, 1901, pp. 117-118.

¹²⁵ LAURENT, Louis, *Le tabac : sa culture et sa préparation. Production et consommation dans les divers pays*, Paris : Augustin Challamel, 1901, p. 105.

¹²⁶ BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 27.

« the sun never sets on the cigarette. »¹²⁷. Le poète français Pierre Louÿs (1870-1925), qui ne tarit pas d'éloges à son sujet, la considère comme « une nouvelle volupté »¹²⁸. Plus prosaïquement, elle est connue pour laisser des taches jaunâtres de goudron, appelées « cigarette stains », sur les doigts des fumeurs¹²⁹. Cela offre aux fabricants de savon un argument publicitaire pour vanter leur marchandise (figure 7). La feuille de papier la constituant, élément distinctif par excellence du produit, est l'objet de nombreuses spéculations, notamment à cause d'une éventuelle présence d'arsenic, plomb, acroléine et d'autres poisons en son sein^{130,131}. Certains fabricants de tabac n'hésitent pas à promettre à leurs clients que leurs produits ne contiennent pas d'agents toxiques (figure 8). Par ailleurs, il existe aussi des rumeurs à propos de la prétendue adjonction d'opium et de morphine dans la cigarette¹³². Le fait qu'elle soit consommée rapidement (« short smoke »), et que sa fumée soit relativement douce (« mild smoke »), favorise son succès¹³³. L'idée développée entre autres par Armand Grenet en 1841 (voir ci-dessus), que le tabagisme ne convient pas aux jeunes gens, fait l'objet d'une publication en quatre volumes écrite par Henry Ford (1863-1947). Celle-ci, intitulée *The case against the little white slaver*, est un plaidoyer contre l'usage du tabac par les jeunes garçons. En documentant sa recherche sur des sources médicales et juridiques, le célèbre constructeur d'automobiles adresse de multiples reproches à la cigarette. Tout d'abord, de par l'habitude qu'elle génère, cette dernière rend « esclave » les consommateurs. Le cerveau ralentit, l'efficacité diminue, et la morale est corrompue. La cigarette mène également à l'alcoolisme et à la délinquance¹³⁴. L'idée qu'elle corrompt la morale est sévèrement battue en brèche en raison de la diffusion de ce produit auprès des soldats qui combattent durant la Première Guerre mondiale¹³⁵. L'image de ces derniers, des patriotes et courageux jeunes hommes prêts à risquer leur vie pour sauver la patrie, ne cadre en effet plus vraiment avec le portrait du jeune garçon oisif et délinquant associé par le passé

¹²⁷ BAIN, John, *Cigarettes in fact & fancy*, Boston : Colonial Press, 1906, p. 27.

¹²⁸ « L'important est d'avoir toujours une cigarette à la main ; il faut envelopper les objets d'une nuée céleste et fine qui baigne les lumières et les ombres, efface les angles matériels, et, par un sortilège parfumé, impose à l'esprit qui s'agite un équilibre variable d'où il puisse tomber dans le songe. » LOUÏS, Pierre, *Une volupté nouvelle*, Paris : Librairie Borel, 1899, p. 3.

¹²⁹ BAIN, John, *Cigarettes in fact & fancy*, Boston : Colonial Press, 1906, pp. 75-76.

¹³⁰ BAIN, John, *Cigarettes in fact & fancy*, Boston : Colonial Press, 1906, p. 109.

¹³¹ YOUNG, William W., *The story of the cigarette*, New York ; London : D. Appleton and Company, 1916, p. 105.

¹³² YOUNG, William W., *The story of the cigarette*, New York ; London : D. Appleton and Company, 1916, p. 137.

¹³³ YOUNG, William W., *The story of the cigarette*, New York ; London : D. Appleton and Company, 1916, p. 119.

¹³⁴ FORD, Henri, *The case against the little white slaver. Volumes I, II, III and IV*, [s.l.] : Forgotten Books, 1916, 76 p.

¹³⁵ TATE, Cassandra, *Cigarette wars. The triumph of "the little white slaver"*, New York ; Oxford : Oxford University Press, 1999, pp. 65-66.

de manière stéréotypée à la « petite négrière blanche ». Dès lors, certains éloges sont dithyrambiques :

one of the surprises of that tremendous conflict was a world-wide realization of the value of the cigarette in modern warfare. Smoking, and especially cigarette smoking, was proved to be essential to the comfort of the soldiers and stimulating to their valor. [...] Cigarettes have determined the outcome of battles. [...] In times of grave danger men have resorted to the solace of the cigarette to gain that confidence which carries the brave to victory¹³⁶.

À l'issue de la Première Guerre mondiale, la nicotine cristallise toujours le débat autour de la question tabac et santé. Lors du 6^{ème} Congrès contre le tabac qui se tient à Paris en 1929, un journaliste rapporte que :

Pour la sixième fois ils nous ont rappelé que la fumée du tabac contient de la nicotine, que dix centigrammes de ce poison suffit à tuer un gros chien, que son action sur le cerveau est néfaste, qu'il paralyse nos facultés et affaiblit notre mémoire. Bref, ils nous font des dangers que nous courons un tableau si effrayant qu'on s'étonne que les fumeurs les plus endurcis ne renoncent pas immédiatement à leur vaine fumée.¹³⁷

Dès lors, il n'est guère étonnant de trouver de nombreuses insertions publicitaires vantant à cette époque les mérites de cigarettes réputées « faibles en nicotine » (figure 9) ou « extrêmement légères et aromatiques » pour des « fumeurs qui craignent la nicotine » (figure 10). Au vu des efforts déployés par les cigarettiers dans leur publicité à la fin des années 1920 et au début des années 1930, on suppose qu'il existe à cette époque certaines préoccupations à dissiper chez les fumeurs.

1.2 À la recherche de la nocivité du tabagisme (1930-1953)

Au début des années 1930, on constate une augmentation des cas de cancers du poumon dans de nombreux pays. Comme une vingtaine d'années de tabagisme sont en principe au moins nécessaires pour le développement de ce type de cancer, cette situation du début des années 1930 reflète la diffusion des cigarettes initiée quelques décennies plus tôt grâce à leur fabrication industrielle. En Suisse, le nombre de décès lié à cette pathologie, passant de 26 à 155, est multiplié par six entre 1900 et 1930¹³⁸. Rappelons que, jusqu'au début du XX^e siècle, le cancer du poumon était une curiosité médicale. Dans une revue de la littérature datant de

¹³⁶ YOUNG, William W., *The story of the cigarette*, New York ; London : D. Appleton and Company, 1916, pp. 213-214.

¹³⁷ P. D., « Sus au tabac ! », *Gazette de Lausanne*, 8 avril 1929, p. 1.

¹³⁸ *Schweizerische Todesursachenstatistik. Todesursache : Geschwülste Carcinom der Atmungsorgane Bronchien, Lungen. Gestorbene nach Alterklassen 1876-1920 und 1921-1960. Beide Geschlechter*, Office fédéral de la statistique.

1912, Isaac Adler avait répertorié seulement 374 cas¹³⁹. Selon le médecin new-yorkais, ses confrères étaient bien plus préoccupés par la tuberculose que le cancer du poumon¹⁴⁰. Parmi les nombreuses hypothèses essayant d'expliquer cette augmentation du nombre de cas de cancers du poumon, on évoque un meilleur diagnostic, l'influence des gaz d'échappement des automobiles, le goudronnage des routes et un éventuel lien avec la grippe. Sur la base d'une revue de la littérature d'études statistiques, le médecin allemand Fritz Lickint (1898-1960) soutient en 1930 que le tabac est responsable des cancers des lèvres, de la bouche, du pharynx, du larynx, de l'œsophage, de l'estomac, du foie, de la vessie et des bronches¹⁴¹. Cependant, le consensus dans la communauté médicale au sujet du lien entre la cigarette et le cancer du poumon fait encore défaut dans les années 1930, et il ne se fera que beaucoup plus tard dans les années 1950^{142,143}. En 1938, Raymond Pearl (1879-1940), un biostatisticien américain, démontre que les fumeurs, et plus particulièrement les grands fumeurs, ont de manière générale une espérance de vie diminuée par rapport aux non-fumeurs¹⁴⁴. À cette époque, la compagnie suisse d'assurance sur la vie Vita, fondée en 1922¹⁴⁵, fait paraître dans la presse des insertions publicitaires pour donner des conseils sanitaires aux fumeurs (figure 11). L'étude cas-témoin publiée par le médecin allemand Franz Müller en 1939 constitue un autre jalon important dans les investigations statistiques de la question tabac et santé menées durant l'Entre-deux-guerres. À partir de 86 cas de cancers du poumon

¹³⁹ TIMMERMANN, Carsten, *A history of lung cancer. The recalcitrant disease*, Basingstoke ; New York : Palgrave Macmillian, 2014, p. 11.

¹⁴⁰ « there is nearly complete consensus of opinion, and that is that primary malignant neoplasms of the lungs are among the rarest forms of disease. This latter opinion of the extreme rarity of primary tumors has persisted for centuries. Within the last few decades attempts have been made to combat this dogma, but even now the overwhelming majority of medical practitioners rarely, if ever, think of a diagnosis of tumor of the lungs, and the ubiquitous tuberculosis, with its multiform clinical appearances and its plastic adaptation to all ages and all conditions of mankind, is ever ready to furnish, to all but a very few, a comfortable and satisfactory diagnosis. ». ADLER, Isaac, *Primary malignant growths of the lungs and bronchi. A pathological and clinical study*, New York ; London ; Bombay ; Calcutta : Longmans, Green, and Co., 1912, p. 3.

¹⁴¹ LICKINT, Fritz, « Tabak und Tabakrauch als ätiologischer Faktor des Carcinoms », *Zeitschrift für Krebsforschung*, vol. 30, n° 1, 1930, p. 360 et p. 363.

¹⁴² Pour Ernest Wynder, le consensus autour de la cigarette comme un agent responsable du cancer du poumon est à dater de 1957. WYNDER, Ernest L., « Tobacco and health : a review of the history and suggestions for public health policy », *Public health report*, vol. 103, n° 1, 1988, p. 11.

¹⁴³ Ali Soliman écrit par exemple dans sa thèse de médecine consacrée au cancer primitif du poumon – soutenue à la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne en 1937 – que la cause de cette maladie demeure obscure. De plus, la cigarette n'est pas du tout mentionnée dans la partie relative aux facteurs étiologiques. SOLIMAN, Ali, *Contribution à l'étude du cancer primitif du poumon. Thèse présentée à la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne pour l'obtention du grade de Docteur en médecine*, Lausanne : Imprimerie A. Bovard-Giddey, 1937, p. 7 et pp. 14-16.

¹⁴⁴ « However envisaged, the net conclusion is clear. In this sizable material the smoking of tobacco was statistically associated with impairment of life duration, and the amount or degree of this imparment increased as the habitual amount of smoking increased. ». PEARL, Raymond, « Tobacco smoking and longevity », *Science*, vol. 87, n° 2253, 1938, p. 217.

¹⁴⁵ « À propos de Vita », *Prévoyance professionnelle des Fondations collectives Vita et de la Zurich Assurance* <https://www.vita.ch/fr>, consulté le 13 février 2018.

diagnostiqués chez des hommes, il met en évidence que la majorité des patients étaient fumeurs (83 cas) et que seulement une minorité n'avait jamais fumé (3 cas). Il conclut ainsi « dass das Tabakrauchen als eine wichtige Entstehungsursache des primären Lungenkarzinoms feststeht. »¹⁴⁶.

Parallèlement à ces recherches statistiques, des études expérimentales biologiques sont conduites pour investiguer le potentiel cancérigène du tabac¹⁴⁷. À cet égard, l'Argentin Angel H. Roffo (1882-1947) fait œuvre de pionnier en 1931 grâce à ses travaux de badigeonnage de goudron (issu de la fumée de cigarettes) sur des oreilles de lapins. Bien qu'il n'obtienne par cette méthode qu'une tumeur sur dix animaux, il en déduit que le goudron de la fumée de tabac est cancérigène. En revanche, il ne pense pas que la nicotine puisse avoir cette propriété¹⁴⁸. En 1939, Roffo démontre que le 1,2-benzopyrène contenu dans le goudron de la fumée du tabac est fortement cancérigène¹⁴⁹. Les études de Roffo ont un retentissement international. Sous le titre « Tabac et cancer », la *Gazette de Lausanne* s'en fait l'écho à la première page d'une de ses éditions de 1937 : « Le fumeur réalise un vrai badigeonnage de ses voies aériennes : 3 paquets de cigarettes renferment plus de 1 gramme de goudron. » (figure 12). La même année, les chercheurs suisses Otto Schürch et Alfred Winterstein obtiennent des tumeurs sur un des trois lapins dont ils ont badigeonné la peau durant quatre ans. Ils en concluent qu'au niveau de la cancérisation induite par le goudron du tabac, le facteur temps a été largement sous-estimé jusqu'ici¹⁵⁰. Le faible nombre d'animaux (un lapin sur trois) ne permet toutefois pas d'en tirer des conclusions définitives. L'année suivante, le Service fédéral de l'hygiène publique (SFHP) soutient Jean Regamey, biologiste au Centre anti-cancéreux romand (CACR), pour l'exécution d'une étude expérimentale sur le

¹⁴⁶ MÜLLER, Franz Hermann, « Tabakmissbrauch und Lungencarcinom », *Zeitschrift für Krebsforschung*, vol. 49, n° 1, 1939, pp. 77-78.

¹⁴⁷ En 1923, Hoffmann et collaborateurs sont apparemment les premiers investigateurs à avoir badigeonné de la peau de souris avec du goudron de tabac. La courte durée de l'expérimentation (14 jours), qui n'avait pas provoqué de tumeurs, engendra toutefois une perte de la pilosité des animaux. WYNDER, Ernest L., GRAHAM, Evarts A. et CRONINGER, Adele B., « Experimental production of carcinoma with cigarette tar », *Cancer research*, 1953, vol. 13, n° 12, p. 855.

¹⁴⁸ ROFFO, Angel H., « Durch Tabak beim Kaninchen entwickeltes Carcinom », *Zeitschrift für Krebsforschung*, vol. 33, n° 1-2, 1931, p. 332.

¹⁴⁹ ROFFO, Angel H., « Krebserzeugendes Benzpyren, gewonnen aus Tabakteer », *Zeitschrift für Krebsforschung*, vol. 49, n° 5, 1939, p. 597.

¹⁵⁰ SCHÜRCH, Otto et WINTERSTEIN, Alfred, « Eperimenteller Beitrag zur Grage Tabak und Krebs », *Zeitschrift für Krebsforschung*, vol. 46, n° 1-2, 1937, p. 419.

benzopyrène. Le badigeonnage de cette substance sur la peau de 600 souris démontre son pouvoir cancérigène¹⁵¹.

De leur côté, les cigarettiers continuent d'essayer de rassurer les fumeurs grâce à la publicité. La marque Sullana prétend être la cigarette préférée du sportif car elle ne porte « aucun préjudice à sa capacité physique » et qu'elle renferme « un habile mélange de tabacs très faibles en nicotine, mais très aromatiques »¹⁵². Une autre insertion publicitaire proclame qu'elle est censée également être constituée d'« un tabac pur, naturel, mûr et doux [qui] ne subit aucun traitement spécial chimique ou physique ! »¹⁵³. En 1932, la firme Éd. Laurens « Le Khédive » - Extension Suisse, basée à Genève, fait œuvre de pionnière en lançant sur le marché la première cigarette filtre de l'histoire : la Laurens Filtra¹⁵⁴. Avec son bout filtre, Laurens se démarque ainsi de ses concurrents qui promettent aux fumeurs des cigarettes faibles en nicotine grâce à des tabacs contenant naturellement une basse teneur de cette substance ou à des tabacs dénicotinisés chimiquement. Même si les cigarettes filtres demeurent un marché de niche en Suisse jusqu'à leur *take off* en 1949 (figure 13), le lancement de la Laurens Filtra est un jalon significatif dans l'histoire de la question tabac et santé. En effet, cette marque introduit un nouveau paradigme par le fait que l'on raisonne désormais aussi sur la teneur des substances nuisibles dans la fumée en plus de celles contenues dans les feuilles de tabac. La publicité en sa faveur introduit l'attestation d'un chimiste genevois au sujet des proportions de nicotine renfermées dans le tabac (1,12 %), dans la fumée non filtrée (0,57 %) et dans la fumée filtrée (0,12 %). Au total, le chimiste prétend que le bout filtre débarrasse de la fumée 80 % de la nicotine, 70 % de la pyridine et 60 % de l'ammoniaque (figure 14). Ces données préfigurent les valeurs analytiques qui apparaîtront sur les paquets de cigarettes en Suisse à la fin des années 1970. Il est intéressant de souligner que le développement des machines à fumer moderne, c'est-à-dire d'appareils tirant des bouffées d'un volume déterminé durant un certain temps, date justement du milieu des années 1930¹⁵⁵. À ce sujet, l'« American Tobacco Company machine » – mise au point

¹⁵¹ « Société vaudoise des sciences naturelles. Séance du 14 janvier 1942 », *Gazette de Lausanne*, 29 janvier 1942, p. 3.

¹⁵² « Pourquoi les sportifs préfèrent-ils spécialement nos Sullana faibles en nicotine ? », *Gazette de Lausanne*, 25 novembre 1931, p. 4.

¹⁵³ « Sullana. Notre boussole indique invariablement : première qualité », *Gazette de Lausanne*, 7 novembre 1932, p. 4.

¹⁵⁴ PROVOST, André, *Technique du tabac : Généralités, tabacs coupés, cigarettes*, Lausanne : Héliographia, 1959, pp. 218-219.

¹⁵⁵ Bien que la première mention de l'utilisation d'appareils pour collecter et analyser la fumée de cigarette date de 1906, ce n'est cependant qu'à partir des années 1930 que les scientifiques cherchent à développer des machines à fumer permettant une reproductibilité de leurs tests. DEBARDELEBEN, Z., « Origin and history of the

par Bradford et ses collaborateurs en 1936 – est un jalon clé¹⁵⁶. Dans la publicité de la Laurens Filtra, on note encore la thématique du filtre qui est censé « éliminer de la fumée les corps irritants ou nocifs sans toucher à ceux qui précisément procurent au fumeur la jouissance qu’il recherche »¹⁵⁷. En d’autres termes, le filtre est censé exercer une discrimination entre les substances aromatiques et celles nuisibles de la fumée, ce qui est impossible. Une autre publicité reprend cette thématique en mettant en scène une personnification de la nicotine sous la forme d’un hérisson (les poils piquants suggérant l’irritation due à cette substance) qui voit son chemin barré par un petit bonhomme censé représenter le filtre. Le premier dit au second : « je suis la nicotine et je voudrais passer ». Le second lui répond : « Impossible... Un filtre est là, qui ne laisse passer que le goût exquis du tabac » (figure 15). Cette thématique publicitaire deviendra récurrente après le *take off* des cigarettes filtres. Durant les années 1930, un autre argument publicitaire typique qui apparaît est la dénomination des filtres leur conférant une prétendue efficacité supérieure. La cigarette « Djélika Super Filtre », commercialisée en Suisse dès 1935, en est un exemple¹⁵⁸. On voit aussi se développer une segmentation des marques en fonction de leur prétendue légèreté. Turmac se décline ainsi en modules bleu et brun dès 1936. La cigarette du module bleu est réputée être « légère et aromatique », tandis que celle du module brun est « plus corsée », « mâle » et « avantageuse »¹⁵⁹. La production des filtres de cigarettes favorise l’essor de certains fabricants de papier, comme l’illustre le cas de la société Baumgartner débutant cette activité à Lausanne en 1937¹⁶⁰. Aux États-Unis, la première cigarette à bout filtre, commercialisée sous le nom de Viceroy, est lancée en 1936¹⁶¹. Deux ans plus tard, la marque Regent, première cigarette au monde de taille king size, est introduite sur le marché américain. Ce nouveau format, mesurant 85 mm de longueur au lieu de 70 mm, est popularisé

smoking machine », 26 septembre 1986, p. 1, Philip Morris Records, tkh20b00,
<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hrhk0030>.

¹⁵⁶ MOSHY, Raymond J., « Some characteristics of tobacco smoke », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, p. 95.

¹⁵⁷ « Filtra », *Schweizerische Tabak-Zeitung*, n° 40, 1^{er} octobre 1932, p. 6.

¹⁵⁸ Ce produit, commercialisé par la Manufacture de Cigarettes Orientales « Djélika » SA à Genève, concurrence directement la Laurens Filtra et provoque un conflit entre les deux cigarettiers genevois. Plusieurs décennies avant que n’éclate l’affaire Barclay (voir chapitre 5), on constate que les filtres de cigarette étaient déjà une source de querelles entre les fabricants de tabac. Manufacture de Cigarettes Orientales « Djélika » SA, « Unlauterer Wettbewerb – Concurrence déloyale », *Schweizerische Tabak-Zeitung*, n° 40, 5 octobre 1935, p. 8.

¹⁵⁹ « Turmac Bleu », *Journal de Genève*, 5 décembre 1936, p. 5.

¹⁶⁰ BERLINGER KONQUI, Marianne, « Baumgartner (VD) », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F25458.php?topdf=1>, consulté le 24 février 2018.

¹⁶¹ OATES, Valerie, *The first hundred years. Brown and Williamson Tobacco Corporation. 1893-1993*, [s.l.] : Brown and Williamson Tobacco Corporation, 1993, p. 23.

par la marque Pall Mall relancée sous cette forme l'année suivante¹⁶². Le format king size sous-tend l'idée que, par rapport au format standard, la fumée serait filtrée par la portion de tabac supplémentaire. Une publicité américaine de 1951 pour la marque Pall Mall stipule que :

The further your cigarette filters the smoke through fine tobaccos, the milder that smoke becomes. At the first puff, PALL MALL's smoke is filtered further than of any other leading cigarette. Again after 5 puffs of each cigarette your own eyes can measure the extra length for extra mildness as the smoke of PALL MALL's traditionally fine tobaccos is filtered further. Moreover, after 10 puffs of each cigarette... Or 17 puffs, PALL MALL's greater length of fine tobaccos still travels the smoke further – filters the smoke and makes it mild¹⁶³.

Bien que ces cigarettes king size donnent une impression de sécurité, elles n'ont en réalité jamais apporté un bénéfice de santé publique significatif¹⁶⁴. Selon le chirurgien américain Alton Ochsner (1896-1981), le format king size fait partie – avec les filtres et la publicité – de l'un des trois « gimmicks » utilisés par l'industrie du tabac pour rassurer les fumeurs¹⁶⁵. On constate que, durant les années 1930, sont apparus les germes des principaux éléments de la question tabac et santé qui vont éclore de manière florissante à partir du début des années 1950 : prise de conscience d'une problématique de santé publique, études biologiques expérimentales et études statistiques visant à comprendre la cause de ce problème, développement des filtres de cigarettes, analyse de la fumée, publicité et « gimmicks » destinés à calmer les inquiétudes des fumeurs.

Durant la Seconde Guerre mondiale, les États sont davantage préoccupés par l'approvisionnement en cigarettes de leurs soldats et de leur population que des répercussions de ce produit sur leur santé. Pour des raisons d'« hygiène raciale » (*Rassenhygiene*), la consommation de tabac pose toutefois un problème à l'Allemagne nazie¹⁶⁶. Une réédition de *Tabakgenuss und Gesundheit*, livre publié par Fritz Lickint (voir plus haut) en 1940, nous livre un aperçu du point de vue des nazis sur le tabagisme. Entre autres maladies des systèmes nerveux, cardiovasculaire et respiratoire, le médecin allemand considère que la fumée de tabac représente un danger pour l'hygiène raciale car elle atteint les organes reproducteurs

¹⁶² SOBEL, Robert, *They satisfy. The cigarette in american life*, New York : Anchor Press/Doubleday, 1978, p. 122.

¹⁶³ « Pall Mall. Guard against throat-scratch », American Cigarette and Cigar Co., 1951. *Stanford University research into the impact of tobacco advertising*, http://tobacco.stanford.edu/tobacco_main/index.php, consulté le 14 février 2018.

¹⁶⁴ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, p. 527.

¹⁶⁵ OCHSNER, Alton, *Smoking and health*, New York : Julian Messner, Inc., 1959, p. 24.

¹⁶⁶ PROCTOR, Robert N., *La guerre des nazis contre le cancer*, FRUMER, Bernard (trad.), Paris : Les Belles Lettres, 2001 (éd. originale américaine 1999), pp. 179-253.

féminins et masculins, elle augmente la mortalité infantile, elle péjore la croissance des enfants et leur capacité de résistance, et elle diminue l'espérance de vie des adultes :

Zusammenfassend muss man nach alledem wohl sagen, dass die Gefahren des Tabakgenusses auch vom Standpunkte des Eugenikers aus nicht geringe sind, und dass es wohl lohnen wird, in Zukunft auch diesem Gift ein besonderes Augenmerk zu schenken¹⁶⁷.

En Suisse, bien que le SFHP se soucie en 1940 de la fiabilité des analyses de nicotine contenue dans la fumée des cigarettes filtres¹⁶⁸, la question tabac et santé n'est pas une source de préoccupation durant la Seconde Guerre mondiale. La publicité des cigarettes à cette époque en est le reflet. On trouve certes encore quelques insertions publicitaires centrées autour de la prétendue innocuité du produit, comme celles en faveur de la marque Turmac bleu, « rigoureusement saine et loyale », qui proclame en 1940 que « Vous pouvez user et abuser de moi : je ne pique pas la langue, je ne gratte pas la gorge, je ne "blase" pas le goût. »¹⁶⁹. Cependant, à cause des difficultés d'approvisionnement en tabac, l'inquiétude du fumeur consiste plutôt à savoir si sa marque fétiche sera toujours disponible et, le cas échéant, si la qualité sera assurée. Une publicité pour la cigarette Laurens datant de 1944 en est particulièrement représentative :

Le fumeur s'inquiète : Ma LAURENS risque-t-elle de devenir moins bonne si l'importation des tabacs d'Orient est arrêtée ? LAURENS répond : Fumeurs suisses, soyez sans crainte ! LAURENS a pris ses précautions. Un stock important des plus fins tabac d'Orient lui assure pour des années cette qualité qui lui vaut sa réputation mondiale¹⁷⁰.

Le contexte de la Seconde Guerre Mondiale voit aussi l'exploitation du thème nationaliste avec le lancement de nouvelles cigarettes, comme les marques Triomphe (BAT) et Caporal (Vautier Frères & Cie SA) représentant dans leur publicité respectivement l'Arc de Triomphe pour la première et un soldat pour la seconde^{171,172}. Le thème nationaliste est aussi mobilisé pour faire valoir des cigarettes déjà existantes, telle que la marque de tabac d'Orient Mahalla (figure 16). Il faut attendre le début des années 1950 pour qu'une attention significative soit apportée à la question tabac et santé.

Au niveau épidémiologique, l'étude cas-témoin des américains Ernest L. Wynder (1922-1999) et Evarts A. Graham (1883-1957) – publiée le 27 mai 1950 dans le *Journal of the*

¹⁶⁷ LICKINT, Fritz, *Tabakgenuss und Gesundheit*, Hannover : Bruno Wilkens Verlag, 1940, p. 76.

¹⁶⁸ « Pour ménager la santé des fumeurs », *Gazette de Lausanne*, 13 septembre 1940, p. 4.

¹⁶⁹ « Turmac bleu », *Gazette de Lausanne*, 4 juillet 1940, p. 3.

¹⁷⁰ « Laurens. La cigarette d'Orient n° 1 », *Journal de Genève*, [date précise ?] 1944, p. ?

¹⁷¹ « Triomphe », *Schweizerische Tabak-Zeitung*, n° 50, 11 décembre 1939, p. 3.

¹⁷² « Caporal », *Schweizerische Tabak-Zeitung*, n° 25, 19 juin 1939, p. 5.

American Medical Association – montre que parmi 605 hommes atteints d'un carcinome bronchique, 96,5 % d'entre eux étaient de grands, voire de très grands fumeurs ; et ce, comparativement à 73,7 % du groupe contrôle sans cancer. Cette étude montre aussi que la survenue d'un cancer du poumon chez un sujet non-fumeur ou très petit fumeur est un phénomène exceptionnel (2 % des cas)^{173,174}. Quelques mois plus tard, les Britanniques Richard Doll (1912-2005) et Austin Bradford Hill (1897-1991) publient également une étude cas-témoin qui parvient à une conclusion similaire : le risque de développer un cancer du poumon est proportionnel à la quantité de cigarettes fumées. Plus précisément, le risque de contracter cette maladie pour un fumeur de plus de 45 ans, consommant 25 cigarettes ou plus par jour, est environ 50 fois plus élevé que pour un non-fumeur¹⁷⁵. Pendant ce temps, le cancer du poumon ne cesse de progresser en Suisse : alors que l'accroissement du nombre d'habitants est de 1,4 % entre 1900 et 1952, le taux de cette maladie est multiplié par 32 durant la même période. *Grosso modo*, le même constat est dressé pour les États-Unis, l'Angleterre, la Finlande, le Danemark, la Hollande et l'Allemagne¹⁷⁶. Les résultats des études épidémiologiques sont confirmés par des recherches expérimentales. À cet égard, les travaux par Wynder, Graham et Croninger sont décisifs. Ces derniers badigeonnent de goudron, provenant de la fumée de cigarette, la peau de 81 souris. Après un temps moyen de 71 semaines, 44 % d'entre elles développent un carcinome. Les auteurs soulignent que ce laps de temps (71 semaines) représente approximativement la moitié de l'espérance de vie des souris CAF₁. Cela correspond au fait qu'il faut environ 30 à 35 ans de tabagisme à un être humain pour développer un cancer du poumon, soit environ la moitié de son espérance de vie¹⁷⁷. Avant que ces résultats ne soient publiés – en décembre 1953 dans la revue *Cancer Research* – Graham accorde une entrevue au *Time* dans laquelle il déclare que :

Dr Ernest L. Wynder and I have reproduced cancer experimentally in mice by using merely the tars from tobacco smoke. This shows conclusively that there is something in cigarette

¹⁷³ WYNDER, Ernest L. et GRAHAM, Evarts A., « Tobacco smoking as a possible etiologic factor in bronchiogenic carcinoma. A study of six hundred and eighty-four proved cases », *Journal of the American Medical Association*, vol. 143, n° 4, 1950, p. 336.

¹⁷⁴ Pour davantage de détails concernant les travaux qui ont conduits à la démonstration du rôle étiologique de la cigarette dans le cancer du poumon, voir OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, vol. 1, pp. 164-175.

¹⁷⁵ DOLL, Richard et HILL, Bradford A., « Smoking and carcinoma of the lung », *British Medical Journal*, vol. 2, n° 4682, 30 septembre 1950, p. 747.

¹⁷⁶ OCHSNER, Alton, *Smoking and health*, New York : Julian Messner, Inc., 1959, pp. 35-38.

¹⁷⁷ WYNDER, Ernest L., GRAHAM, Evarts A. et CRONINGER, Adele B., « Experimental production of carcinoma with cigarette tar », *Cancer research*, 1953, vol. 13, n° 12, p. 863.

smoke which can produce cancer. This is no longer merely a possibility. Our experiments have proved it beyond any doubt¹⁷⁸.

Les critiques contre la cigarette, atteignant une telle ampleur à ce moment, incitent les fabricants de tabac américains à se réunir afin d'élaborer une stratégie de défense commune. Cette réunion – fondatrice de la position adoptée par les cigarettiers jusqu'au *Master Settlement Agreement* (MSA) de 1998 – a lieu au Plaza Hotel de New York le 14 décembre 1953. Comme les historiens se sont déjà abondamment penchés sur cet événement^{179,180}, nous rappellerons ici seulement les principaux axes de cette stratégie en nous basant sur notre précédent travail de mémoire : « Premièrement, développer davantage de cigarettes filtres à dessein de produire une impression de sécurité sur les consommateurs. Deuxièmement, soutenir des scientifiques chargés de réfuter les études défavorables à la cigarette ou, en d'autres termes, maintenir une controverse au sujet de la question tabac et santé. Troisièmement, s'opposer aux revendications du lobby anti-tabac. Finalement, amorcer une diversification afin de pallier aux éventuelles baisses des ventes de cigarettes à venir. »^{181,182}. En ce qui concerne la recherche scientifique, l'agenda des cigarettiers diverge de celui des chercheurs. Dans le sillage des travaux de Wynder et collaborateurs, ceux-ci sont en effet encore confiants à cette époque pour que les agents cancérigènes renfermés dans la fumée de cigarette puissent être identifiés et neutralisés. Le médecin américain Alton Ochsner déclare au *Time* en novembre 1953 que :

If the tobacco people are smart – as I am sure they are, because they have been enormously successful – they will support research to find out what the cancer-producing substance is, and then take steps to remove it¹⁸³.

Après des décennies de recherches et de suspicions, l'année 1953 marque donc un tournant dans l'histoire de la question tabac et santé. Désormais, le lien étiologique entre la cigarette et le cancer du poumon est considéré comme scientifiquement prouvé. La réaction de l'industrie

¹⁷⁸ « Beyond any doubt », *Time*, 30 novembre 1953, p. 54, Canadian Tobacco Industry Collection, hca44j00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fpkb0223>.

¹⁷⁹ BRANDT, Allan M., *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, pp. 165-166.

¹⁸⁰ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, p. 258.

¹⁸¹ CORDRY, Harold V., *Tobacco. A reference handbook*, Santa Barbara : ABC-CLIO, 2001, pp. 8-9.

¹⁸² OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, p. 168.

¹⁸³ « Beyond any doubt », *Time*, 30 novembre 1953, p. 55. Cité aussi par BRANDT, Allan M., *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 161.

du tabac face à la médiatisation des publications de Wynder, Graham, Doll et Hill est un bon indicateur de ce tournant historique. À ce sujet, le fabricant de tabac américain Lorillard souligne dans un livre célébrant son 200^{ème} anniversaire :

Then in 1953 came a series of anti-cigarette attacks, an intensive program of planned propaganda intent on tying in cigarettes with lung cancer, despite a lack of definite proof. Beginning in 1953 the industry was under constant attack. [...] 1954 was a disastrous story; and for the Lorillard Company, once so confident of its strength against the anti-cigarette campaign, 1955 was not much better¹⁸⁴.

1.3 La cigarette mise en cause (1954-1961)

La stratégie de semer le doute et la controverse quant à la nocivité de la cigarette – adoptée par les cigarettiers américains lors de leur réunion au Plaza Hotel – est mise en œuvre dès le 4 janvier 1954 par la publication d'une annonce dans les principaux journaux nationaux américains. Celle-ci, intitulée « A frank statement to cigarette smokers » (figure 17), a pour objectif de rassurer faussement les fumeurs¹⁸⁵. Les cigarettiers entrent en matière en affirmant que l'étude expérimentale (de Wynder, Graham et Croninger) sur les souris n'est pas concluante pour établir un lien entre la cigarette et le cancer du poumon. Puis, le texte tente de semer le doute dans l'esprit du lecteur en indiquant qu'il existe plusieurs causes possibles à cette maladie, que les spécialistes ne sont pas d'accord entre eux, qu'il n'y a pas de preuves que la cigarette soit l'une des causes possibles du carcinome bronchique et que la validité des statistiques est débattue par de nombreux scientifiques. Finalement, les cigarettiers signataires promettent, tant individuellement que sous la forme d'une entreprise commune, de fournir une aide et une assistance aux recherches nécessaires pour éclaircir la question tabac et santé. Le Tobacco Industry Research Committee (TIRC) – un organisme prétendument neutre, mais placé sous la houlette des cigarettiers américains – est spécialement fondé à cet effet. Cette « franche déclaration » est diffusée internationalement et elle est par exemple reproduite intégralement dans un article du *Journal de Genève* le 14 janvier 1954¹⁸⁶. Les historiens ont montré que, contrairement à ce que la déclaration de l'industrie du tabac affirme, le TIRC a eu davantage une fonction de relations publiques que de soutien d'une recherche scientifique

¹⁸⁴ Lorillard and Tobacco. 200th Anniversary. P. Lorillard Company. 1760-1960, [s.l.] : P. Lorillard Co., 1960, p. 36.

¹⁸⁵ Ce sous-chapitre est essentiellement basé sur OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, pp. 166-173.

¹⁸⁶ Dx., « Pour les fumeurs », *Journal de Genève*, 14 janvier 1954, p. 4.

constructive en vue de réduire la nocivité des cigarettes¹⁸⁷. Après la franche déclaration aux fumeurs de cigarettes, la seconde action de l'industrie du tabac est de développer les cigarettes filtres. Aux États-Unis, les parts de marché de ce type de produits passent de 3 % à 19 % entre 1953 et 1955¹⁸⁸. La diffusion de marques comportant des filtres – initiée avec Viceroy (1936), Kent (1952) et L&M (1953) – s'accroît en effet avec l'introduction sur le marché de produits phares comme Winston et Marlboro en 1954¹⁸⁹. En Suisse, rappelons que le *take off* du filtre est précoce (1949) et qu'en 1955, 49,9 % des cigarettes confectionnées en sont déjà pourvues^{190,191}. Comme nous l'avons documenté dans notre travail de mémoire, rappelons qu'à cette époque les fabricants de tabac cherchent à rassurer les fumeurs grâce à la publicité¹⁹². Dans la préface d'un ouvrage consacré aux répercussions du tabagisme sur l'organisme, Joseph Garland – rédacteur en chef du *New England Journal of Medicine* – relève la situation paradoxale dans laquelle sont placés les cigarettiers. D'un côté, ils nient la nocivité de leurs produits et, d'un autre côté, ils font la promotion pour les filtres, ce qui sous-entend l'existence de substances nuisibles dans la fumée :

The risk in drinking is admitted. It is known and accepted, and the most enthusiastic distiller would not deny that alcohol may cause drunkenness, delirium tremens and death, and would counsel moderation in its use. With smoking it is different. Many producers of tobacco still cling to the illusion that it is harmless, despite the evidence to the contrary, and rather naïvely advertise the use of filters to remove substances the toxicity of which they are unwilling to admit¹⁹³.

¹⁸⁷ BRANDT, Allan M., *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 173.

¹⁸⁸ GIOVINO, Gary A., « Epidemiology of tobacco use in the United States », *Oncogene*, 2002, vol. 21, n° 48, p. 7327.

¹⁸⁹ KLUGER, Richard, *Ashes to ashes. America's hundred-year cigarette war, the public health, and the unabashed triumph of Philip Morris*, New York : Vintage Books, 1996, pp. 150-158.

¹⁹⁰ OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, p. 300.

¹⁹¹ Il semblerait que cette spécificité soit d'ailleurs en partie à l'origine de la création de la cigarette Winston. En effet, Ed Darr – un cigarettier (R. J. Reynolds) de passage pour des vacances en Europe en 1951 – apprend que les cigarettes filtres représentent la moitié du marché suisse (en fait, 30,4 % à cette époque). De retour aux États-Unis, Darr rapporte ce fait à ses collègues et se dit que « in a country like Switzerland, with high standards, if filters were getting half the market there must be something to them. ». Les recherches sur la nocivité de la fumée vont inciter le fabricant de tabac à lancer sur le marché américain la marque Winston en mars 1954. MURPHY, T. et SMITH, E., « Reynolds : unorthodoxy and profit », 23 octobre 1957, p. 6, American Tobacco Records, bwq60a00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ttlv0015> et TILLEY, Nannie M., *The R. J. Reynolds Tobacco Company*, Chapel Hill ; London : The University of North Carolina Press, 1985, p. 497.

¹⁹² OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, pp. 190-205.

¹⁹³ WYNDER, Ernest L. (dir.), *The biologic effects of tobacco. With emphasis on the clinical and experimental aspects*, London : J. & A. Churchill Ltd., 1955, p. viii.

Afin d'éviter les éventuels biais inhérents aux études rétrospectives cas-témoins menées précédemment, Doll et Hill conçoivent un nouveau genre d'étude fondé sur une méthodologie prospective. Celle-ci consiste à suivre une cohorte de personnes, qui ne sont pas encore atteintes par la maladie, en fonction de leur exposition ou non à un facteur de risque. Dans le but d'accroître la fiabilité des réponses des sujets, Doll et Hill choisissent des médecins comme échantillon de population. En octobre 1951, un questionnaire leur est envoyé afin d'évaluer leurs habitudes tabagiques. En considérant les réponses des hommes âgés de plus de 35 ans (situation où le cancer du poumon est le plus fréquent) une cohorte de 24'389 sujets est déterminée. Celle-ci est divisée en quatre groupes : non-fumeurs, petits fumeurs (1 à 14 cigarettes par jour), fumeurs moyens (15 à 24 cigarettes par jour), et grands fumeurs (25 cigarettes ou plus par jour). En cas de décès des participants, les investigateurs en sont informés via un certificat¹⁹⁴. Avant même la publication des résultats préliminaires, le ministre anglais de la santé Iain Macleod (1913-1970) fait une déclaration à la Chambre des communes stipulant que le lien entre la cigarette et le cancer du poumon est désormais établi. Dans une conférence de presse, il réitère cette affirmation le 12 février 1954¹⁹⁵. Cette prise de position d'un ministre de la santé, officialisant ainsi la nocivité de la cigarette, est un jalon important dans l'histoire de la question tabac et santé¹⁹⁶. La date du 26 juin 1954 est aussi à marquer d'une pierre blanche dans cette histoire, puisqu'il s'agit du jour où les résultats préliminaires de l'étude de Doll et Hill sont publiés dans le *British Medical Journal*. 29 mois après le début de l'étude, 789 décès sont rapportés dans la cohorte d'hommes âgés de plus de 35 ans, dont 36 dus au cancer du poumon. Toutes les personnes décédées de cette maladie étaient des fumeuses et, réciproquement, aucun non-fumeur en est mort. Le taux de décès dû au cancer du poumon est proportionnel à la quantité de cigarettes fumées : non-fumeurs (0 ‰ par an), petits fumeurs (0,48 ‰), fumeurs moyens (0,67 ‰), et grands fumeurs (1,14 ‰)¹⁹⁷. Au niveau scientifique, cette étude apporte la démonstration définitive que la cigarette provoque le cancer du poumon. À l'instar des travaux de badigeonnage de goudron sur la peau des souris – effectués par Wynder, Graham et Croninger en 1953 – qui constituent la référence clé en matière d'études biologiques expérimentales sur le tabagisme, l'étude de

¹⁹⁴ DOLL, Richard et HILL, Bradford A., « The mortality of doctors in relation to their smoking habits », *British Medical Journal*, vol. 1, n° 4877, 26 juin 1954, pp. 1451-1452.

¹⁹⁵ TIMMERMANN, Carsten, *A history of lung cancer. The recalcitrant disease*, Basingstoke ; New York : Palgrave Macmillan, 2014, p. 80.

¹⁹⁶ Aux États-Unis, le Service de la santé publique reconnaît officiellement le lien de causalité entre la cigarette et le cancer du poumon en 1957. Cette nouvelle s'affiche sur la première page du *Journal de Genève* le 20 juillet 1957. « L'Amérique à son tour entre en guerre contre le tabac », *Journal de Genève*, 20 juillet 1957, p. 1.

¹⁹⁷ DOLL, Richard et HILL, Bradford A., « The mortality of doctors in relation to their smoking habits », *British Medical Journal*, vol. 1, n° 4877, 26 juin 1954, p. 1453.

Doll et Hill de 1954 représente un jalon fondamental en ce qui concerne les études statistiques épidémiologiques. Comme nous l'avons vu plus haut, cela justifie la déclaration du cigarettier américain Lorillard que « 1954 was a disastrous story »¹⁹⁸.

Le Professeur Otto Gsell (1902-1990) – directeur de la Policlinique médicale universitaire de Bâle entre 1953 et 1971¹⁹⁹ – est l'un des pionniers de la recherche médicale contemporaine sur le tabagisme en Suisse. En 1954, il réalise une étude cas-témoin sur 135 hommes atteints d'un carcinome bronchique dans laquelle il montre que les risques de contracter cette maladie augmentent avec la quantité de tabac consommée. Selon ses observations, 86 % des sujets atteints de cancer du poumon ont fumé quotidiennement plus de 15 cigarettes durant leur vie, contre 33 % pour les sujets du groupe contrôle non atteints²⁰⁰. L'année suivante, il compare la consommation de tabac entre les médecins de la policlinique qu'il dirige, avec celle des patients la fréquentant. Il remarque que, même si la proportion de fumeurs est sensiblement identique entre les deux groupes (environ 60 %), les médecins tendent à moins fumer de cigarettes et à moins inhaler que les patients. En revanche, ces derniers fument davantage de cigarettes filtres (61 %) que les médecins (48 %)²⁰¹.

Dans le sillage des travaux de Wynder, Graham et Croninger, l'ASFC s'intéresse pour sa part à l'analyse des composants cancérigènes de la fumée de cigarette et aux études biologiques expérimentales sur les souris. À cette fin, elle confie le soin au Dr Serge Neukomm (1917-2007) – chef du service de recherches expérimentales du Centre anticancéreux romand (CACR) dès 1951^{202,203} – d'investiguer ces problématiques. Les travaux de ce chercheur sont financés par l'ASFC depuis août 1954²⁰⁴, jusqu'en avril 1957 au moins^{205,206}. Pour cette période, les archives livrent onze rapports que celui-ci a adressés aux

¹⁹⁸ *Lorillard and Tobacco. 200th Anniversary. P. Lorillard Company. 1760-1960*, [s.l.] : P. Lorillard Co., 1960, p. 36.

¹⁹⁹ MÜLLER, Peter, « Gsell, Otto », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14392.php>, consulté le 21 février 2018.

²⁰⁰ GSELL, Otto, « Carcinome bronchique et tabac », *Médecine & Hygiène*, n° 279, 1^{er} décembre 1954, p. 429.

²⁰¹ GSELL, Otto, « Tabak und Krebs. Klinische und statistische Erhebungen », *Oncologia*, vol. 10, n° 157, 1957, pp. 175-176.

²⁰² NEUKOMM, Serge, « Avant-propos », in NEUKOMM, Serge (dir.), *Problèmes de cancérologie contemporaine. Travaux du Centre anticancéreux romand*, Lausanne : [s.n.], 1961 (vol. 1), p. XVII.

²⁰³ Le Centre anticancéreux romand (CACR), fondé en 1924 à Lausanne, devient l'Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ou Fondation ISREC) à partir du 18 juin 1964. « La fondation. Histoire », *Fondation ISREC*, <https://www.isrec.ch/la-fondation/histoire>, consulté le 21 février 2018.

²⁰⁴ NEUKOMM, Serge, « Anti-Cancer Centre Romand (Lausanne) - Department of Experimental Research. Report No. 1. [Confidential] », 4 octobre 1954, 1 p., British American Tobacco Records, zeo74a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xrxh0209>.

²⁰⁵ NEUKOMM, Serge, « Centre Anticancereux Romand, Lausanne. Service des recherches expérimentales - Report No. 11 [Confidential] », avril 1957, 5 p., British American Tobacco Records, ydx37a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zxvd0201>.

cigarette sous le sceau de la confidentialité²⁰⁷. Dès le printemps 1954, son laboratoire est l'un des premiers en Europe à être équipé d'un spectrophotomètre. Serge Neukomm rapporte à ce sujet que :

Peu après que la commande de cette machine eut été faite, l'Association suisse des fabricants de cigarettes nous offrit d'en verser le prix, ce que notre Institution accepta avec reconnaissance, étant donné qu'il était de plus de 30'000 francs suisses²⁰⁸.

La somme de 30'000 CHF en 1954 correspond à une valeur de 131'509 CHF en 2017²⁰⁹. Sous l'égide de l'ASFC, Serge Neukomm et son assistant Jacques Bonnet, conçoivent une machine à fumer pour obtenir environ 500 g de goudron issus de la fumée de 10'000 cigarettes. Ils séparent ensuite cette substance en trois fractions acide, alcaline et neutre. Grâce à des expérimentations sur des tritons, des souris et des rats, ils démontrent que les trois sont cancérigènes. La fraction neutre, contenant la plupart des hydrocarbures aliphatiques et aromatiques, se révèle être la plus cancérigène. Partant de ce constat, les chercheurs analysent le composant neutre du goudron et obtiennent alors quatre sous-fractions. Grâce à ce travail, ils identifient en 1955 vingt-cinq hydrocarbures polycycliques dans la fumée de cigarette. Parmi eux, cinq molécules cancérigènes, dont le 3,4-benzopyrène, sont mises en évidence. Bonnet estime qu'il faut fumer environ 100'000 cigarettes pour accumuler la dose critique de 3,4-benzopyrène (2 mg) suffisante à déclencher un cancer chez la plupart des mammifères. À raison d'un paquet par jour, il faut environ 15 ans pour théoriquement cumuler cette dose²¹⁰. Dans un rapport confidentiel daté du 14 juin 1955, Neukomm informe l'ASFC qu'il a trouvé du benzopyrène dans le goudron de la fumée de cigarette, « which is violently carcinogenous on contact », ce qui confirme les données déjà

²⁰⁶ Serge Neukomm reçoit pour ses travaux 1'000 £ par année de la part de l'ASFC. C.D.E., « Proposed visit of Dr. Bentley of I.T. Company and Dr. Felton to Dr. S. Neukomm, Lausanne », 20 février 1957, p. 1, British American Tobacco Records, ydq94a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yldm0213>.

²⁰⁷ En 1958, le nombre de rapports établi par Neukomm s'élève au moins à quinze. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver que les onze premiers rapports. Dans ces circonstances, soit nos recherches ont été insuffisantes, soit les quatre derniers rapports n'ont pas été versés dans les archives. Si la seconde hypothèse s'avérait exacte, on peut se demander si ces quatre derniers documents ne contenaient pas des informations trop sensibles pour être conservées ou transmises par l'industrie du tabac. LYNHAM, John B., « Letter from John to AD McCormick regarding content of smoke [Personnal and confidential] », 18 avril, 1958, p. 1, British American Tobacco Records, cak05a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kzxw0193>.

²⁰⁸ NEUKOMM, Serge, « Recherches expérimentales sur les relations entre la fumée du tabac et le cancer du poumon », in NEUKOMM, Serge (dir.), *Problèmes de cancérologie contemporaine. Travaux du Centre anticancéreux romand*, Lausanne : [s.n.], 1961 (vol. 1), p. 40.

²⁰⁹ « Indice des prix à la consommation. La calculatrice du renchérissement », *Confédération suisse, Office fédéral de la statistique*, http://www.portal-stat.admin.ch/lik_rechner/f/lik_rechner.htm, consulté le 22 février 2018.

²¹⁰ NEUKOMM, Serge, « Recherches expérimentales sur les relations entre la fumée du tabac et le cancer du poumon », in NEUKOMM, Serge (dir.), *Problèmes de cancérologie contemporaine. Travaux du Centre anticancéreux romand*, Lausanne : [s.n.], 1961 (vol. 1), pp. 41-44.

existantes à ce sujet dans la littérature²¹¹. Ce document est important car il témoigne que les fabricants de tabac, opérant en Suisse, ont reçu directement une information sur le pouvoir cancérigène de leurs produits en 1955, et ce, bien qu'ils aient publiquement affirmé que le lien entre la cigarette et le cancer du poumon n'était pas prouvé jusque dans les années 1990. Par le fait que les travaux effectués au Centre anticancéreux romand (CACR) soient remontés jusqu'à Charles D. Ellis (1895-1980), le responsable du département scientifique de BAT, ils doivent avoir présenté un certain intérêt pour les cigarettiers²¹². Il convient de rappeler ici que la problématique des substances cancérigènes est si sensible pour l'industrie du tabac à cette époque, que BAT utilise le nom de code « Borstal » pour ne pas les désigner nommément²¹³. Au printemps 1957, Neukomm rédige un onzième rapport à l'attention de l'ASFC dans lequel il écrit que, suite aux études biologiques expérimentales sur les rats et les souris, « a fairly large number of tumors has appeared. »²¹⁴. Par le biais de la recherche scientifique de pointe financée par leurs soins, les cigarettiers œuvrant en Suisse sont une fois de plus informés de la nocivité de leurs produits. Les travaux de Neukomm et Bonnet sur l'analyse de la composition de la fumée – et notamment de la présence du 3,4-benzopyrène dans celle-ci – sont publiés dans des différentes revues^{215,216}. Le soutien apporté par l'ASFC à ces travaux n'est pas mentionné.

Après avoir mis en évidence des substances nuisibles dans la fumée de cigarette, Neukomm et Bonnet espèrent pouvoir en réduire la teneur par la mise au point d'un nouveau procédé. En 1958, ils déposent un brevet pour le traitement du tabac par un dérivé halogéné, le tétrachlorure de carbone, afin de réduire le goudron (d'au moins 30 %), les dérivés de

²¹¹ NEUKOMM, Serge, « General report on research concerning the relationship between cigarette smoke and lung cancer - Report No. 5 [Confidential] », 14 juin 1955, p. 4, British American Tobacco Records, Ieq94a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xmxx0213>.

²¹² Dans un mémo classé « Strictly private & confidential », Charles Ellis demande à D. G. Felton : « Have you heard about Dr. Neukomm, who is in charge of the work at the Centre Romand, and has apparently been doing important measurements since the 1st August, 1954 ? ». ELLIS, Charles, « Memo from Charles Ellis to DG Felton regarding experiments on 3-4-9-10 dibenzpyrene [Strictly private & confidential] », 14 février 1957, p. 2, British American Tobacco Records, qxu43a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lybx0202>.

²¹³ GLANTZ, Stanton A., SLADE, John, BERO, Lisa A., HANAUER, Peter et BARNES, Deborah E., *The cigarette papers*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 1996, p. 110.

²¹⁴ NEUKOMM, Serge, « Centre Anticancereaux Romand, Lausanne. Service des recherches expérimentales - Report No. 11 [Confidential] », avril 1957, p. 2, British American Tobacco Records, ydx37a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zxvd0201>.

²¹⁵ BONNET, Jacques et NEUKOMM, Serge, « Sur la composition chimique de la fumée du tabac. I. Analyse de la fraction neutre », *Helvetica Chimica Acta*, vol. 39, n° 6, 1956, pp. 1724-1733.

²¹⁶ BONNET, Jacques et NEUKOMM, Serge, « Résultats actuels des recherches chimiques sur la composition de la fumée du tabac », *Oncologia*, vol. 10, n° 124, 1957, pp. 124-129.

l'anthracène et du pyrène (d'au moins 40 %) et le 3,4-benzopyrène (d'au moins 55 %) ²¹⁷. La même année, l'ASFC conclut avec les deux chercheurs un contrat d'option et de licence pour le « procédé Neukomm/Bonnet ». Celui-ci stipule que l'association des cigarettiers s'engage à participer jusqu'à concurrence de 100'000 CHF au développement de l'invention, et qu'une somme de 600'000 CHF lui permettra d'obtenir une licence exclusive du brevet ^{218,219}. Il s'ensuit une longue et complexe histoire durant une vingtaine d'années, connue sous le nom de l'« affaire Neukomm/Bonnet » dans les archives des cigarettiers, que nous n'allons pas détailler ici ²²⁰. En résumé, malgré une autorisation délivrée par le SFHP, les fabricants de tabac se méfient du procédé Neukomm/Bonnet. Dans une optique de réduction du risque cancérigène de la fumée de cigarette, deux visions s'affrontent en effet. D'un côté, Neukomm qui, doutant de l'efficacité des filtres, mise sur son procédé de traitement du tabac ; et d'un autre côté, les fabricants de tabac qui, au contraire, privilégient l'approche du problème par les filtres ²²¹. Au fil du temps, d'analyses et de contre-analyses, Neukomm perd peu à peu toute crédibilité aux yeux des cigarettiers ²²² : son procédé altère le goût du tabac, laisse des résidus toxiques de tétrachlorure de carbone et augmente la quantité de benzopyrène dans la fumée ²²³. Faute de disposer du soutien de l'ASFC, celui-ci tente de commercialiser son procédé par le biais d'une nouvelle cigarette dénommée No. Celle-ci est lancée coup sur coup trois fois sur le marché helvétique – en 1969 (Scholer), 1973 (COOP) et 1975 (Société d'étude et d'exploitation des tabacs SA) – sans obtenir de succès ²²⁴. Neukomm, non seulement en situation d'échec commercial, est aussi condamné en 1975 « d'infraction à la

²¹⁷ Confédération suisse, « Exposé d'invention [Brevet. Procédé de traitement du tabac en vue d'éliminer en partie les substances cancérigènes contenues dans sa fumée] », 9 avril 1958, p. 4, British American Tobacco Records, osv30a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lfmw0199>.

²¹⁸ La somme de 600'000 CHF en 1958 correspond à 2'472'567 CHF en 2017. « Indice des prix à la consommation. La calculatrice du renchérissement », Confédération suisse, Office fédéral de la statistique, http://www.portal-stat.admin.ch/lik_rechner/f/lik_rechner.htm, consulté le 22 février 2018.

²¹⁹ « Contrat d'option et contrat [de licence] », 30 juin 1958, pp. 2-3. British American Tobacco Records, wzj05a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ztxw0193>.

²²⁰ Le volume de sources que nous avons collecté sur cette affaire représente l'équivalent de trois classeurs fédéraux.

²²¹ WALTZ, Pierre et HÄUSERMANN, Max, « Modern filter cigarettes and their effects on smoking habits and the substances inhaled in the smoke », 1963, pp. 3-5, British American Tobacco Records, uma84a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xsjh0211>.

²²² « It is difficult to conclude other than that he is either a dupe of some commercially-minded man or that he is cynically exploiting his position. In either case it is surely ridiculous to take him seriously and treat him as if he were a simple, sincere scientist. ». « Neukomm and Bonnet : note of a conversation with Felton today », 14 décembre 1960, pp. 1-2, British American Tobacco Records, lcq94a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hjxm0213>.

²²³ ANDERSON, H. D., « Letter regarding Neukomm - Bonnet process », 18 mai 1961, p. 1, British American Tobacco Records, yjd20a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yzdl0196>.

²²⁴ OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, vol. 1, pp. 114-117.

réglementation sur le commerce des denrées alimentaires et d'infraction à la loi fédérale sur la concurrence déloyale » en raison de sa publicité vantant faussement la diminution du risque procuré par sa cigarette²²⁵. Le sort de la marque No est désormais scellé. En mettant constamment la nocivité du tabagisme sur le devant de la scène, et en privilégiant sa technique de traitement du tabac par rapport aux filtres, Neukomm a représenté une sérieuse menace pour les cigarettiers. En 1978, l'affaire Neukomm/Bonnet est toujours classée dans les « hotspot files » de BAT, au même titre que le polonium-210, les nitrosamines et les cyanides²²⁶.

En tous les cas, l'affaire Neukomm/Bonnet soulève un point important de la question tabac et santé : est-ce que les filtres de cigarettes sont vraiment efficaces pour protéger les fumeurs ? Avec la diffusion du filtre dans les années 1950 (figure 13), cette question se pose avec de plus en plus d'insistance. En 1954, le Professeur Otto Gsell relève déjà que ce dispositif est problématique :

Les tentatives de diminuer la quantité de goudron du tabac, prêt à l'inhalation, à l'aide de *filtres* [en italique dans le texte], ne sont pas encore parvenues à un résultat probant. Le problème des filtres s'est révélé être infiniment plus complexe qu'on ne le pensait auparavant²²⁷.

Les cigarettiers effectuent des tests pour déterminer le pouvoir de rétention des filtres. La Brown & Williamson Tobacco Corporation, filiale de BAT aux États-Unis, mandate par exemple un laboratoire privé new-yorkais pour comparer le comportement de trois filtres sur sa cigarette Lucky Strike en 1952. Le modèle fabriqué par la maison suisse Baumgartner obtient les meilleurs résultats avec un taux de rétention de 68 % pour la nicotine, contre respectivement 63,2 % et 37,4 % pour ses concurrents²²⁸. À cette époque, la société Baumgartner rayonne en effet dans son domaine et elle est même pressentie pour concevoir le nouveau *Micronite Filter* de la cigarette Kent du fabricant de tabac américain Lorillard^{229,230}.

²²⁵ Agence télégraphique suisse, « Condamnation pour l'inventeur de la cigarette « No » », *Gazette de Lausanne*, 7 mai 1975, p. 14, www.letempsarchives.ch, consulté le 8 août 2011.

²²⁶ « Hotspot Files », 1978, p. 1, British American Tobacco Records, nfp96a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/psfd0214>.

²²⁷ GSELL, Otto, « Carcinome bronchique et tabac », *Médecine & Hygiène*, n° 279, 1^{er} décembre 1954, p. 431.

²²⁸ DROGIN, D., « Purification of cigarette smoke – Examination of "Baumgartner-Swiss", "Animated Fabric" and "Phosphorylated Fabric" as filter media », 10 novembre 1952, p. 1, Brown & Williamson Records, orx14f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xlkk0134>.

²²⁹ La société Baumgartner Papiers est fondée à Lausanne en 1924. Après une faillite prononcée en 1957, une nouvelle société est créée à Crissier en 1971. En 2000, Baumgartner Papiers Holding SA compte 1'104 employés dans le monde, dont 780 en Suisse. En raison de difficultés financières, Baumgartner cède sa division de fabrication des filtres de cigarettes Fibertec au groupe britannique Bunzl en 2003. Celui-ci, restructurant sa division de production de filtres de cigarettes Filtrona, décide de fermer le site de Crissier en 2005. BERLINGER

La recherche sur les filtres de cigarette est en pleine ébullition dans les années 1950 et de nombreux brevets y relatifs sont déposés au Bureau fédéral de la propriété intellectuelle à Berne^{231,232,233}. En 1956, l'industrie du tabac ressent le besoin de se fédérer internationalement et, à cette fin, fonde le Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac (CORESTA) qui est basé à Paris. Une de ses premières missions est l'analyse physico-chimique de la fumée de cigarette²³⁴. Préfigurant la rivalité (*tar derby*) qui va s'instaurer entre les cigarettiers avec la publication des valeurs analytiques dans les médias (en Suisse, à partir de 1969)^{235,236}, ces derniers analysent à l'interne les cigarettes filtres présentes sur le marché afin de parvenir à situer leurs produits face à la concurrence. Le laboratoire de BAT à Liverpool tient par exemple à cet effet un dossier renfermant les caractéristiques physico-chimiques des principaux filtres équipant les cigarettes vendues en Suisse. Parmi les 18 marques testées, les valeurs de rétention des filtres pour le goudron oscillent de 41,8 % pour Marocaine Filtre à 18,2 % pour Turkish Mavrides (tableau 4). La valeur moyenne d'efficacité des filtres de toutes ces cigarettes est de 29,1 %²³⁷. Comme par définition l'efficacité du filtre (ou *Filtration efficiency*) est le pourcentage d'une substance totalement

KONQUI, Marianne, « Baumgartner (VD) », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F25458.php?topdf=1>, consulté le 24 février 2018. PECLLET, Jean-Claude, « Baumgartner vend sa division Fibertec », *Le Temps*, 13 septembre 2003. « Fermeture de l'usine Filtrona », *SWI swissinfo.ch – service international de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SRG SSR)*, 14 avril 2005, <https://www.swissinfo.ch/fre/fermeture-de-l-usine-filtrona/4460324>, consulté le 24 février 2018.

²³⁰ Toutefois, cette idée se heurte à la cherté du franc suisse et aux problèmes d'exportation et d'importation entre la Suisse et les États-Unis. BRYANT, K.C., « Note from K.C. Bryant to F.G. Bodde regarding production of the Micronite Filter », 17 février 1954, p. 1, British American Tobacco Records, azv40a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/l1gl0201>.

²³¹ « Switzerland. Patent application n° 7807. Filtre pour la fumée de tabac et procédé pour sa fabrication », 7 juillet 1954, 19 p., Lorillard Records, aka98c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mtgj0077>.

²³² « Confédération suisse. Protection des inventions. Procédé de fabrication d'un filtre et dispositif pour la mise en œuvre de ce procédé », 16 décembre 1955, 11 p., Lorillard Records, oam13c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tpjg0055>.

²³³ MUTH, Franz, « Patent specifications. Swiss Confederation. Federal Office For Intellectual Property. Main Patent. Aco-Filtergesellschaft Dr. Muth & Co, Hamburg-Wandsbek (Germany) », 30 janvier 1956, 5 p., American Tobacco Records, ghy24f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ythw0136>.

²³⁴ « 25 years of international cooperation in the service of scientific and technical research in connection with tobacco (1956-1981) », 1981, pp. 1-3, R. J. Reynolds Records, qwy53d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pkhj0092>.

²³⁵ « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 26 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 12 février 1969, sans pagination.

²³⁶ Aux États-Unis, la publication des valeurs analytiques dans les médias débute beaucoup plus précocement qu'en Suisse. Le journal *Consumer Reports* fait paraître un article comportant une classification des principales marques de cigarettes selon leurs rendements en nicotine et en goudron déjà en février 1953. Contrairement à la situation helvétique des années 1950, aucune importance n'est attachée au taux d'efficacité de la filtration. « Cigarettes. What CU's tests showed... the industry and its advertising... and : how harmful are they ? », février 1953, 40 p., Lorillard Records, mwh20e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pnfp0110>.

²³⁷ HOBSON, D. S. F., « Memo from D.S.F. Hobson to H.D. Anderson enclosing filtration efficiency figures », 22 août 1957, 39 p., British American Tobacco Records, ast75a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hzlm0209>.

débarrassée de la fumée après son passage à travers ce dispositif, cette indication ne représente pas la quantité absolue réellement inhalée par le fumeur²³⁸. Une thèse de médecine, soutenue en 1957 à l'Université de Bâle, révèle des résultats sur le profil des fumeurs des cigarettes filtres. En explorant les habitudes tabagiques de 1'015 étudiants de cette université, l'auteur constate que la proportion de l'utilisation de ce type de cigarette décroît en fonction de la quantité de tabac consommée quotidiennement : 82 % d'utilisateurs de cigarettes filtres chez les petits fumeurs (1-9 cig./j.), 62,4 % chez les fumeurs modérés (10-19 cig./j.), 56,4 % chez les grands voire très grands fumeurs (20 cig./j. ou davantage)²³⁹. D'une part, cela laisse penser que les grands fumeurs, ayant des besoins importants en nicotine, n'obtiennent pas assez de satisfaction avec des cigarettes filtres. D'autre part, cela pourrait aussi suggérer que les petits fumeurs, peut-être davantage soucieux pour leur santé que les grands fumeurs, croient obtenir une réduction de risque en fumant ce type de produit. Il est aussi intéressant de comparer la prévalence du tabagisme en fonction des facultés : 82 % en droit, 62 % en médecine, 54 % en Lettres et 44 % en théologie²⁴⁰. Le Dr Staub, chimiste cantonal de Zurich, mène un programme de tests sur l'efficacité des cigarettes filtres à la fin des années 1950. Sa méthode d'analyse consiste à comparer la quantité de goudron et de nicotine obtenue à partir d'une cigarette filtre par rapport à celle d'une cigarette de même longueur, mais dépourvue de ce dispositif. Grâce à cette méthode, il montre que la plupart des marques commercialisées en Suisse possèdent une efficacité de filtration comprise entre 10 à 15 %. En outre, certaines marques ont même des coefficients de filtration négatifs, c'est-à-dire que la colonne de tabac retient davantage de substances que le filtre. À titre de comparaison avec l'Allemagne, où les taux de rétention moyens sont compris entre 30 et 35 %, l'efficacité des filtres est relativement faible en Suisse. Dans ce contexte, le Dr Staub avertit le fabricant de la marque Turmac Superfiltre de changer le nom de sa cigarette ou d'accroître l'efficacité de son filtre. Le projet d'instaurer un taux de filtration minimum légal est évoqué, mais il ne verra cependant jamais le jour²⁴¹. La Commission fédérale de l'alimentation publie un communiqué

²³⁸ KEITH, C. H. et NEWSOME, J. R., « Quantitative studies on cigarette smoke. III. Methods of analysis for filter cigarettes [*Tobacco Science*, vol. 2, pp. 14-19] », 28 février 1958, p. 14, Lorillard Records, run01e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tqgf010>.

²³⁹ WYSS, Bernhardt, « The smoking habits of the University of Basel student body », 1958, p. 3 et p. 12, Philip Morris Records, ohl48e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lzky0117>.

²⁴⁰ WYSS, Bernhardt, « The smoking habits of the University of Basel student body », 1958, p. 8, Philip Morris Records, ohl48e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lzky0117>.

²⁴¹ MOSELEY, J. M., « Second International Tobacco Congress, Brussels, Belgium and visit to research Institutes and cigarettes factories in Central Europe – June 5 to July 2, 1958 », 5 juin 1958, pp. 15-16, American Tobacco Records, rmk54f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tjhp0140>.

de presse au sujet des cigarettes filtres et de leur publicité le 28 décembre 1959²⁴². Celui-ci est publié *in extenso* par la *Gazette de Lausanne* deux jours plus tard et il n'est pas de nature à rassurer les fumeurs. La Commission communique que les filtres ne retiennent en moyenne que 10 à 20 % de la nicotine et du goudron, et que certains en retiennent même pas du tout. De plus, comme les fabricants pourraient être tentés d'utiliser des tabacs plus forts dans les cigarettes filtres, ce type de produit pourrait présenter des rendements en nicotine plus grands que ceux obtenus par des cigarettes légères sans filtre (figure 18). Pour les fumeurs, les années 1950 se terminent donc de manière peu réjouissante.

Selon Proctor, les cigarettiers ont ajouté des filtres à leurs produits pour trois raisons principales. Premièrement, les filtres diminuent les coûts de fabrication (car ils sont moins coûteux que le tabac dont ils prennent la place, voire ils autorisent l'utilisation de sortes de tabac plus fortes et moins onéreuses). Deuxièmement, ils empêchent les bouts de tabac de pénétrer dans la bouche des fumeurs (à cet égard, le filtre fait office de porte-cigarette, ce qui permet de disposer d'une accroche plus ferme entre les lèvres et, grâce à un papier aquafuge l'entourant, d'éviter que ces dernières ne collent au papier de cigarette). Troisièmement, ils visent à créer une fausse impression de sécurité²⁴³. Avec le recul, nous savons maintenant qu'il n'y a que peu, voire pas du tout de corrélation entre le rendement en nicotine et en goudron mesuré par les machines et la quantité de ces substances qui sont réellement inhalées. Cela est dû au phénomène de compensation et à la capacité des cigarettes à fournir aux fumeurs la quantité de nicotine dont ils ont besoin (*elasticity of delivery*). Selon un rapport publié par le Département américain de la santé et des services sociaux en 2001, il n'y a aucune évidence scientifique pour soutenir que les changements de conception et de fabrication des cigarettes durant la seconde partie du XX^e siècle aient apporté un bénéfice de santé publique significatif²⁴⁴. En définitive, les cigarettes filtres ont profité davantage aux fabricants de tabac qu'aux consommateurs.

²⁴² Commission fédérale de l'alimentation, « Press release issued by the Swiss Federal Department of Alimentation. 28th December, 1959. Efficiency of filter tips for cigarettes », 28 décembre 1959, 1 p., British American Tobacco Records, fza15a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pzjkj019>.

²⁴³ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, pp. 355-357.

²⁴⁴ *Risks associated with smoking cigarettes with low machine-measured yields of tar and nicotine. Smoking and tobacco control monograph n° 13*, Bethesda : US Department of Health and Human Services, National Institutes of Health, National Cancer Institute, 2001, p. 3 et p. 10.

2. Médecine, santé publique et société²⁴⁵

2.1 L'expansion des maladies non transmissibles au XX^e siècle et son impact sur la médecine et la santé publique

Après 1900, on assiste à un changement de paradigme en médecine et en santé publique. La maladie n'est plus seulement considérée comme un phénomène biologique, mais aussi comme un phénomène sociologique, statistique, psychologique et politique. La médecine doit désormais s'adapter à la société de masse et tenir compte des habitudes, du style de vie, du niveau d'éducation, du travail et du revenu des patients²⁴⁶. La prise en compte de ces différents paramètres devient importante en raison de mutations dans les types de maladies les plus fréquentes. Durant la première partie du XX^e siècle, on observe en effet une variation des taux de mortalité des maladies transmissibles (*communicable diseases*) et non transmissibles (*noncommunicable diseases*), qui régressent pour les premières et augmentent pour les secondes²⁴⁷. Au milieu des années 1920, cela conduit les experts de santé publique, tel que Charles Winslow (1877-1957), à prôner à un élargissement de leur discipline – attachée traditionnellement à l'hygiène et aux maladies infectieuses – afin de tenir également compte de cet accroissement de maladies non transmissibles ou maladies dites chroniques. Celles-ci comprennent par exemple les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète. Selon George Weisz, la catégorie contemporaine de « maladie chronique » (*chronic disease*) est forgée aux États-Unis entre les années 1920 et 1930. Dès lors, elle devient un moteur dans l'évolution de la santé publique. L'importante politique attachée à ce type de maladie est un phénomène largement américain jusque vers 1960, où cette préoccupation se propage ensuite à d'autres pays. En Suisse, la fondation des instituts de médecine sociale et préventive date de 1962, 1968, 1969, 1971 et 1972 respectivement dans les villes de Zurich, Genève, Lausanne, Berne et Bâle²⁴⁸. Au-delà de l'aspect humain, un des problèmes fondamentaux que les maladies chroniques posent aux États est le coût de leur prise en charge. En effet, des dépenses sont engendrées non seulement pour leur traitement sur le long terme, mais aussi à

²⁴⁵ Le titre de ce chapitre reprend la dénomination d'un séminaire de recherche organisé par l'Institut des humanités en médecine (IHM), à Lausanne.

²⁴⁶ PORTER, Roy, *The greatest benefit to mankind. A medical history of humanity from Antiquity to the present*, London : HarperCollins, 1997, p. 634.

²⁴⁷ Les maladies non transmissibles, responsables d'environ 70 % de la mortalité globale dans le monde, constituent de nos jours le principal enjeu de la santé publique. *Assessing national capacity for the prevention and control of noncommunicable diseases : report of the 2015 global survey*, Geneva : World Health Organization, 2016, p. 10.

²⁴⁸ RUCKSTHUL, Brigitte, « Rétrospective historique », présentation donnée à l'occasion du *Jubiläumssymposium : 40 Jahre Public Health Schweiz*, à Berne le 29 novembre 2012.

cause de leurs éventuelles décompensations aiguës. Comme ces pathologies sont par définition difficilement guérissables, cela implique qu'une attention particulière soit désormais portée à la prévention^{249,250,251}. Le cas du cancer du poumon, une maladie essentiellement provoquée par le tabagisme et qui est très difficilement curable, en est une illustration. Mais comment prévenir l'apparition des maladies chroniques ? Partant du constat que ces pathologies sont fréquemment le fruit d'un comportement ou d'un style de vie à risque, l'approche initiale – basée sur la responsabilité individuelle des personnes – a consisté à diffuser des informations suscitant le changement en direction d'un mode de vie plus sain²⁵². Durant la seconde partie du XX^e siècle, les médias de masse (*marketing health*) sont largement utilisés à cette fin^{253,254}. Ceux-ci deviennent un des canaux privilégiés d'expression de groupes militants, soutenant des causes en faveur de la santé, qui se forment à partir du début des années 1970. En Suisse, la Communauté suisse de travail pour la coordination de lutte contre l'abus de tabac (dénommée actuellement l'Association suisse pour la prévention du tabagisme ou AT) et l'Association suisse des non-fumeurs (dénommée actuellement Pro Aere) sont fondées respectivement en 1973 pour la première, et en 1977 pour la seconde²⁵⁵. La publication du rapport de Marc Lalonde (né en 1929) en 1974, ministre de la santé du Canada, marque un jalon dans l'histoire de la santé publique. Pour la première fois, un gouvernement réfute l'idée d'allouer ses ressources de manière privilégiée au système de

²⁴⁹ WEISZ, George, *Chronic disease in the twentieth century. A history*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 2014, p. viii et pp. 7-11.

²⁵⁰ Winslow est très clair à ce sujet : « Non seulement prévenir vaut mieux que guérir, mais prévenir est aussi moins onéreux que guérir. ». WINSLOW, Charles-Edward Amory, *Le coût de la maladie et le prix de la santé*, Genève : Organisation mondiale de la santé, 1952, p. 10.

²⁵¹ En 1957, la *Commission on Chronic Illness* américaine établit la fameuse classification de la prévention primaire (réduction des nouveaux cas dans la population), secondaire (dépistage de la maladie alors qu'elle est asymptomatique) et tertiaire (réduction du risque de récurrences et de complications). ARWIDSON, Pierre, « Prévention », in FASSIN, Didier et HAURAY, Boris (dir.), *Santé publique : l'état des savoirs*, Paris : Éditions La Découverte, 2010, p. 356.

²⁵² FROHLICH, Katherine L., « Learning from the social sciences in chronic diseases health promotion : structure, agency, and distributive justice », in MCQUEEN, David V. (dir.), *Global handbook on noncommunicable diseases and health promotion*, New York ; Heidelberg ; Dordrecht ; London : Springer, 2013, p. 74.

²⁵³ BERRIDGE, Virginia, *Marketing health. Smoking and the discourse of public health in Britain, 1945-2000*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2007, p. 1.

²⁵⁴ La terminologie de « social marketing » est formulée par Kotler et Zaltman en 1971. Selon les auteurs, « Social marketing is the design, implementation, and control of programs calculated to influence the acceptability of social ideas and involving considerations of product planning, pricing, communication, distribution, and marketing research. ». En ce qui concerne la santé publique, on peut dire que le *social marketing* est l'ensemble des techniques permettant d'influencer le comportement des personnes en vue d'améliorer leur bien-être. Vu sous cet angle, la publicité des cigarettes représente *a contrario* de l'« antisocial marketing ». TRUSS, Aiden, MARSHALL, Robert et BLAIR-STEVENS, Clive, « A history of social marketing » ; in FRENCH, Jeff et alii (dir.), *Social marketing and public health*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2010, pp. 19-25.

²⁵⁵ KAUFMANN, Andréa, *Luft zum Leben. Die Geschichte der Lungenliga Zürich*, Zürich : Chronos Verlag, 2008, p. 146.

soins biomédical traditionnel et prône la prévention individuelle en vue de limiter le fardeau de santé publique représenté par les maladies non transmissibles :

Alors qu'il est relativement facile de convaincre un malade souffrant de consulter un médecin, il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit d'amener un bien portant à se corriger de mauvaises habitudes qui peuvent causer des torts éventuels à sa santé. Il n'est pas facile non plus de changer le milieu lorsque les mesures proposées donnent non seulement lieu à des inconvénients sociaux, mais touchent uniquement certaines catégories d'individus et que leurs effets ne sont pas toujours évidents à court terme. L'expression selon laquelle les individus sont « maîtres de leur propre sort » semble devoir se confirmer dans les faits²⁵⁶.

Autrement dit, le rapport Lalonde exhorte les individus à être responsables de leur santé et à adopter des comportements sains y relatifs. Quatre ans plus tard, la *Déclaration d'Alma-Ata* est proclamée par l'OMS. Celle-ci souligne la responsabilité des gouvernements à l'égard de leur population :

Les gouvernements ont vis-à-vis de la santé des populations une responsabilité dont ils ne peuvent s'acquitter qu'en assurant des prestations sanitaires et sociales adéquates. L'un des principaux objectifs sociaux des gouvernements, des organisations internationales et de la communauté internationale tout entière au cours des prochaines décennies doit être de donner à tous les peuples du monde, d'ici l'an 2000, un niveau de santé qui leur permette de mener une vie socialement et économiquement productive. Les soins de santé primaires sont le moyen qui permettra d'atteindre cet objectif dans le cadre d'un développement empreint d'un véritable esprit de justice sociale²⁵⁷.

Le moyen préconisé par l'OMS pour accroître le niveau de santé consiste en « soins de santé primaires ». Ceux-ci sont définis comme les principaux problèmes de santé d'une communauté. L'éducation, les méthodes de prévention et le traitement de ces maladies font partie des mesures minimum à mettre en œuvre. De plus, dépassant les seules actions des gouvernements et des médecins, les soins primaires requièrent l'intervention de tous les secteurs de la communauté concernés : agriculture, industrie, éducation, etc. Finalement, ils exigent l'autoresponsabilité de l'individu et de la collectivité²⁵⁸. En d'autres termes, une nouvelle conception de la santé publique (*new public health*) voit le jour durant les années 1970. Partant du principe que le comportement individuel et le style de vie (*lifestyle*) peuvent provoquer des maladies, cette nouvelle approche privilégie la prévention des maladies et la promotion de la santé (*health promotion*) comme moyens de réduire leur impact sur la santé publique. De plus, en se fondant sur une expertise scientifique et médicale,

²⁵⁶ LALONDE, Marc, *Nouvelle perspective de la santé des canadiens. Un document de travail*, Ottawa : Gouvernement du Canada, 1974, 83 p.

²⁵⁷ *Déclaration d'Alma-Ata*, Alma-Ata : Organisation mondiale de la Santé, 1978, p. 1.

²⁵⁸ *Déclaration d'Alma-Ata*, Alma-Ata : Organisation mondiale de la Santé, 1978, p. 2.

les gouvernements ont de plus en plus tendance à intervenir dans les politiques de santé publique. Les années 1970 voient également le développement de l'activisme financé par les États²⁵⁹. Dans le sillage de la *Déclaration d'Alma-Ata*, l'OMS précise sa vision de la mise en œuvre des soins primaires dans le rapport *Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici l'an 2000* publié en 1981. Les États membres sont invités :

- 1) à s'associer de leur propre gré à cet engagement solennel pour la santé, à formuler ou à renforcer, et à mettre en œuvre en conséquence leurs stratégies de la santé pour tous, ainsi qu'à en surveiller les progrès et à en évaluer régulièrement l'efficacité en utilisant pour ce faire des indicateurs appropriés ;
- 2) à mobiliser la participation des gens de tous états et conditions, au niveau de l'individu, de la famille, de la collectivité ainsi que de toutes les catégories de personnels de santé, des organisations non gouvernementales et des autres associations concernées²⁶⁰ ;

Autrement dit, la conception de l'OMS de « la santé pour tous » est donc l'affaire de tout le monde : États, familles, individus, etc. En 1986, l'approche de Lalonde – prônant la modification des comportements individuels pour améliorer le niveau de santé de la population – est complétée par le concept de promotion de la santé. Celui-ci, forgé par l'OMS dans la *Charte d'Ottawa* stipule qu'il s'agit du « processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. »²⁶¹. Pour y parvenir, les États sont priés d'élaborer des politiques publiques saines :

La promotion de la santé va bien au-delà des soins. Elle inscrit la santé à l'ordre du jour des responsables politiques des divers secteurs en les éclairant sur les conséquences que leurs décisions peuvent avoir sur la santé, et en leur faisant admettre leur responsabilité à cet égard. Une politique de promotion de la santé combine des méthodes différentes mais complémentaires, et notamment : la législation, les mesures fiscales, la taxation et les changements organisationnels. Il s'agit d'une action coordonnée qui conduit à la santé, et de politiques fiscales et sociales favorisant une plus forte égalité. L'action commune permet d'offrir des biens et services plus sains et moins dangereux, des services publics favorisant davantage la santé, et des milieux plus hygiéniques et plus plaisants²⁶².

Par l'accent qui est porté sur la mise en place de mesures de prévention structurelles par les gouvernements, la *Charte d'Ottawa* constitue un texte fondamental de la santé publique

²⁵⁹ En Angleterre, l'Action for Smoking and Health (ASH) est par exemple fondée en 1971. BERRIDGE, Virginia, *Marketing health. Smoking and the discourse of public health in Britain, 1945-2000*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2007, pp. 16-17.

²⁶⁰ *Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici l'an 2000*, Genève : Organisation mondiale de la Santé, 1981, p. 4.

²⁶¹ *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé. Une conférence internationale pour la promotion de la santé. Vers une nouvelle santé publique*, Ottawa : Organisation mondiale de la santé, 1986, p. 1.

²⁶² *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé. Une conférence internationale pour la promotion de la santé. Vers une nouvelle santé publique*, Ottawa : Organisation mondiale de la santé, 1986, p. 2.

contemporaine. Ces mesures de prévention structurelles, visant à créer un environnement favorable à la santé, font suite à un constat amer : bien que les programmes d'éducation à la santé soient importants, à eux seuls, ils ne parviennent pas à changer les comportements des individus sur une large échelle²⁶³. En Suisse, l'OFSP décide de s'intéresser davantage à la prévention du tabagisme à partir de 1987. Entre autres facteurs qui motivent cet intérêt, il y a la résolution de l'OMS de mai 1986 qui se base sur l'objectif de la santé pour tous à l'an 2000²⁶⁴. Dans les années 1990, le mouvement *pharmaceutical public health* privilégie les médicaments, les vaccins et la génétique pour aborder les problèmes de santé publique. L'utilisation des substituts nicotiques en tabacologie exemplifie bien ce concept. De nos jours, les *harm reducers* – partisans de la stratégie de réduction des risques, notamment via l'usage de médicaments ou molécules de substitution – côtoient les *environmentalists*, c'est-à-dire les partisans d'une tradition coercitive²⁶⁵. Les récents débats autour de la cigarette électronique et du tabac à chauffer sont à cet égard assez représentatifs de ces deux positions. De manière plus générale, comme l'a montré Virginia Berridge, le tabagisme est un bon exemple pour comprendre l'évolution de la santé publique durant la seconde partie du XX^e siècle. Au cours de ce travail, nous aurons l'occasion d'explorer plus en détails comment ce contexte d'évolution de la santé publique a façonné la question tabac et santé en Suisse.

Durant la première partie du XX^e siècle, le fait que la mortalité provoquée par les maladies chroniques surpasse celle due aux maladies infectieuses pose un défi à la communauté scientifique. Comparativement aux maladies infectieuses, les maladies chroniques ont un temps de latence beaucoup plus long, elles sont majoritairement incurables et leurs agents étiologiques sont bien plus difficilement appréhendables que les bactéries. Afin de saisir les facteurs causals impliqués dans la genèse des maladies chroniques, la recherche médicale emprunte la notion de facteur de risque (*risk factor*) développée par les compagnies d'assurance vie au début du XX^e siècle. Celles-ci avaient en effet déjà créé précocement des tables de mortalité spécifiant un excès de risque de décès en fonction de différentes variables comme la pression artérielle, l'albuminurie ou la masse corporelle. Le concept de facteur de risque – traduisant l'augmentation de la probabilité qu'une personne encore asymptomatique

²⁶³ FROHLICH, Katherine L., « Learning from the social sciences in chronic diseases health promotion : structure, agency, and distributive justice », in MCQUEEN, David V. (dir.), *Global handbook on noncommunicable diseases and health promotion*, New York ; Heidelberg ; Dordrecht ; London : Springer, 2013, p. 81.

²⁶⁴ NIQUILLE, Colette, « Notice sur l'entrevue à l'Office fédéral de la santé publique, à Berne, le 19 février 1987, à 14 heures », 23 février 1987, p. 1, Philip Morris Records, wmi19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hjfp0056>.

²⁶⁵ BERRIDGE, Virginia, *Marketing health. Smoking and the discourse of public health in Britain, 1945-2000*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2007, p. 18.

ne développe une maladie chronique en présence d'une certaine condition (par exemple le tabagisme) – va peu à peu faire son chemin en médecine. De cette notion découle la théorie des styles de vie, c'est-à-dire le fait que l'état de santé d'un individu est affecté par sa manière de vivre²⁶⁶. L'étude prospective de Framingham, débutée en 1948 dans la ville américaine éponyme, est la première à utiliser le terme de facteur de risque en 1961²⁶⁷. Par ce terme, les auteurs veulent exprimer l'idée qu'un facteur, bien que non nécessaire et non suffisant, joue tout de même un rôle important dans la genèse de maladies, en l'occurrence de maladies cardiovasculaires²⁶⁸. Au début du XX^e siècle, l'investigation des maladies chroniques fait également émerger en médecine le concept de corrélation. Celui-ci s'intéresse davantage aux associations plutôt qu'aux causes. De ce fait, le modèle étiologique microbiologique – établi selon les postulats de Robert Koch (1843-1910) à la fin du XIX^e siècle – est remis en question. Ce modèle n'est en effet pas adapté pour la recherche sur les maladies chroniques, car il sous-entend une mono-causalité dans la genèse des pathologies (une bactérie spécifique provoque une maladie déterminée)²⁶⁹. Dans le cas du cancer du poumon par exemple, ce modèle montre des limites puisque tous les fumeurs ne développent pas cette maladie et que des non-fumeurs peuvent aussi en être atteints. Il devient dès lors nécessaire d'estimer le degré d'association entre l'exposition à ce facteur et la déclaration de cette maladie. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les études épidémiologiques du début des années 1950, notamment celles de Doll et Hill, se sont penchées de manière très convaincante sur cette question. Toutefois, les cigarettiers ont réfuté durant de nombreuses années l'idée que l'association statistique entre le tabagisme et le cancer du poumon puisse constituer une preuve causale de la nocivité de leurs produits. Dans un article publié en 1965, Austin Bradford Hill énonce neuf critères permettant de déterminer la causalité en épidémiologie. Parmi ces derniers, on peut mentionner la force et la stabilité de l'association, la relation dose-effet, la plausibilité biologique et la preuve expérimentale. Il est intéressant de constater que Hill cite l'exemple de la cigarette à six reprises pour illustrer ses neuf critères²⁷⁰. Finalement, on peut affirmer que

²⁶⁶ ROTHSTEIN, William G., *Public health and the risk factor : a history of an uneven medical revolution*, Rochester : University of Rochester Press, 2003, pp. 1-5 et pp. 50-74.

²⁶⁷ BERRIDGE, Virginia, « Public health in the twentieth century II : 1945-2000s », in BERRIDGE, Virginia, GORSKY, Martin et MOLD, Alex, *Public health in history*, Maidenhead : McGraw-Hill Education, 2011, p. 199.

²⁶⁸ KRIEGER, Nancy, *Epidemiology and the people's health. Theory and context*, Oxford ; New York : Oxford University Press : 2011, p. 150.

²⁶⁹ ROTHSTEIN, William G., *Public health and the risk factor : a history of an uneven medical revolution*, Rochester : University of Rochester Press, 2003, pp. 1-5 et pp. 221-229.

²⁷⁰ HILL, Austin Bradford, « The environment and disease : association or causation ? », *Proceedings of the Royal Society of Medicine*, vol. 58, n° 5, 1965, pp. 295-300.

l'investigation de la question tabac et santé a participé au développement de l'épidémiologie contemporaine. À ce propos, Richard Doll écrit :

These papers, published in 1950, marked a turning point in the epidemiological study of cancer, and indeed of many other non-infectious diseases. With minor modifications the method of investigation and the method of interpreting the findings became the standard initial approach for investigating the causes of different types of cancer throughout the world²⁷¹.

2.2 Critiques de la médecine et de la santé publique : manque d'efficacité des traitements et « healthism »

L'émergence du nouveau concept de santé publique (*new public health*) dans les années 1970, pensant la santé dans un cadre plus large que le système de soins traditionnel, éclot en toile de fond d'un mouvement de critique de la science (*radical science*) en général, et de la médecine en particulier. Le penseur Ivan Illich (1926-2002) compte parmi les détracteurs les plus virulents de la médecine à cette époque. Son ouvrage, *Medical nemesis. The expropriation of health*, remet en cause la médecine comme une discipline toute puissante garante de la santé :

People have learnt that health depends on the environment, on food and on working conditions, and these, with economic development, easily turn into dangers to health, especially for the poor. But people also still believe that health levels will improve with the amount spent on medical services, that more medical interventions would be better, and that doctors know best what these services should be²⁷².

Illich fustige également la médecine qui, prétendument à cause des effets iatrogènes de ses interventions, constitue « the most rapidly expanding epidemics of our time. »²⁷³. Plus mesurés et documentés, les travaux de Thomas McKeown (1912-1988) postulent que, sauf exception, l'impact de la médecine (médicaments et vaccinations) sur la réduction de la morbidité et de la mortalité dues aux maladies infectieuses a été surévalué. En revanche, l'amélioration de l'alimentation, de l'hygiène et des comportements ont représenté pour l'auteur les facteurs déterminants de la santé au cours des trois siècles précédents²⁷⁴. Sur cette base, McKeown prétend que « as in the case of the infections, most non-communicable diseases are more likely to be controlled by removing their causes rather than by intervening

²⁷¹ DOLL, Richard, « Development of the epidemiology », in HOLLAND, Walter W, OLSEN, Jorn et FLOREY, Charles du V. (dir.), *The development of modern epidemiology : personal reports from those who were there*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2007, p. 66.

²⁷² ILLICH, Ivan, *Medical nemesis. The expropriation of health*, London : Calder & Boyars, 1975, p. 32.

²⁷³ ILLICH, Ivan, *Medical nemesis. The expropriation of health*, London : Calder & Boyars, 1975, p. 21.

²⁷⁴ MCKEOWN, Thomas, *The role of medicine. Dream, mirage or nemesis ?* Oxford : Basil Blackwell, 1989 (éd. originale 1979), p. 9 et p. 107.

in disease mechanisms. »²⁷⁵. Cependant, il reconnaît que, comparé aux maladies infectieuses, le problème des maladies non transmissibles est beaucoup plus complexe car les influences sont multiples, en partie inconnues, et qu'elles nécessitent un changement de comportement ce que « many people are reluctant to accept, as in cancer of the lung and roads accidents. »²⁷⁶. Au début des années 1970, Archibald L. Cochrane (1909-1988) critique également la médecine. Ce médecin épidémiologiste écossais lui reproche de ne pas assez évaluer les traitements qu'elle propose. Pour ce faire, il préconise des essais contrôlés randomisés pour démontrer l'efficacité ou non d'un traitement. Selon lui, « always assume that a treatment is ineffective unless there is evidence to the contrary. »^{277,278}. De par son nom, la Collaboration Cochrane – fondée en 1993 – honore sa mémoire. Dans le sillage de Cochrane, le mouvement de la médecine fondée sur les preuves (*evidence-based medicine*) voit le jour à l'Université de McMaster au Canada au début des années 1990²⁷⁹.

L'évolution de la santé publique – accentuant la responsabilité des individus envers leur santé dès le début des années 1970 – suscite de multiples interrogations. Dans le sillage du Rapport Lalonde, l'économiste Robert Crawford publie en 1977 un article intitulé *You are dangerous to your health : the ideology and politics of victim blaming*. L'auteur constate que l'augmentation des coûts de la santé et l'incapacité de la médecine à guérir les nouvelles maladies ont conduit au déplacement du problème sur les personnes et au développement d'une idéologie les blâmant si elles n'adoptent pas les styles de vie recommandés par la santé publique (*the victim blaming ideology*). Selon cette conception, si une personne devient malade (*victim*), elle ne peut s'en prendre qu'à elle-même par le fait de sa responsabilité envers sa santé. En plus d'être malade, la personne est doublement victime puisque les actions

²⁷⁵ MCKEOWN, Thomas, *The role of medicine. Dream, mirage or nemesis ?* Oxford : Basil Blackwell, 1989 (éd. originale 1979), p. 9 et p. viii.

²⁷⁶ MCKEOWN, Thomas, *The role of medicine. Dream, mirage or nemesis ?* Oxford : Basil Blackwell, 1989 (éd. originale 1979), p. 21.

²⁷⁷ COCHRANE, Archibald L. *Effectiveness & efficiency. Random reflections on health services*, London : Royal Society of Medicine Press, 1972, p. 8.

²⁷⁸ Compte tenu de l'histoire de la « médecine numérique », il serait hasardeux de parler ici d'une rupture épistémologique. Dans ses travaux d'investigations du scorbut, le médecin écossais James Lind (1716-1794) avait en effet déjà effectué un essai clinique et utilisé une méthode numérique durant la seconde partie du XVIII^e siècle. Le médecin français Pierre Charles-Alexandre Louis (1787-1872) est aussi connu pour avoir pratiqué une « médecine des nombres », notamment par l'analyse rétrospective d'une série de cas traités par saignées. CLARIDGE, Jeffrey A. et FABIAN, Timothy C., « History and development of evidence-based medicine », *World Journal of Surgery*, vol. 29, n° 5, 2005, p. 549.

²⁷⁹ Selon David Sackett et ses collaborateurs, la médecine fondée sur les preuves est « the conscientious and judicious use of current best evidence from clinical care research in the management of individual patients. ». CLARIDGE, Jeffrey A. et FABIAN, Timothy C., « History and development of evidence-based medicine », *World Journal of Surgery*, vol. 29, n° 5, 2005, p. 547.

qui l'ont conduite à cet état dépendent en partie de son environnement²⁸⁰. Au début des années 1980, cette manière de situer le problème de la santé au niveau de l'individu est dénommée « healthism » par Crawford²⁸¹. Dans le cas du tabagisme, les fumeurs sont en partie des victimes par le fait qu'ils commencent généralement à fumer lorsqu'ils sont mineurs (c'est-à-dire qu'ils ne disposent pas d'une pleine capacité de discernement) et que la nicotine crée une forte dépendance. L'exemple d'autres fumeurs, la publicité pour les produits du tabac, l'accessibilité aux cigarettes créent aussi un environnement facilitant ce comportement. Pour Howard Leichter, la promotion de la santé est un sujet sensible car elle touche à nos comportements personnels, voire intimes. De plus, l'impossibilité de l'individu à se conformer aux mesures de prévention conseillées tend à le stigmatiser comme ayant un faible caractère et s'étant auto-infligé bêtement ou de manière irresponsable une maladie. Le fait que certains styles vie (par exemple comme la consommation de tabac ou d'alcool) puissent provoquer une répercussion sur l'ensemble de la société (concept économique de l'externalité négative) pose également problème²⁸². La taxe pigouvienne (« taxe sur les péchés » ou *sin tax*) peut se justifier économiquement pour tenter de compenser les coûts infligés à la collectivité²⁸³. Finalement, la prévention des maladies met en jeu la liberté individuelle²⁸⁴. Ce dernier point est connu sous la dénomination de l'« objection libérale »²⁸⁵. Dans le cas présent, cela soulève une question éthique, voire philosophique : à quel point la société peut-elle légitimement restreindre la liberté d'une personne, et ce, même si c'est sous prétexte de vouloir son bien (paternalisme de l'État) ? Selon le penseur libéral anglais John Stuart Mill (1806-1873), à condition que le comportement d'un individu ne nuise pas à la collectivité (*the harm principle*), il n'est pas légitime de le forcer à adopter une action en faveur de ses intérêts s'il en a décidé autrement :

La seule raison légitime que puisse avoir une communauté pour user de force contre un de ses membres, est de l'empêcher de nuire aux autres. Elle n'en a pas une raison suffisante dans le bien de cet individu, soit physique, soit moral. Un homme ne peut pas, en bonne justice, être

²⁸⁰ CRAWFORD, Robert, « You are dangerous to your health : the ideology and politics of victim blaming », *International Journal of Health Services*, vol. 7, n° 4, 1977, pp. 663-680.

²⁸¹ CRAWFORD, Robert, « Healthism and the medicalization of everyday life », *International Journal of Health Services*, vol. 10, n° 3, 1980, p. 365.

²⁸² LEICHTER, Howard M., *Free to be foolish. Politics and health promotion in the United States and Great Britain*, Princeton : Princeton University Press, 1991, pp. 10-13.

²⁸³ Le terme de « pigouvien » se rapporte à l'économiste britannique Arthur Cecil Pigou (1877-1959). Dans les années 1920, il fut le premier à proposer une taxation correctrice des externalités négatives. ARWIDSON, Pierre, « Prévention », in FASSIN, Didier et HAURAY, Boris (dir.), *Santé publique : l'état des savoirs*, Paris : Éditions La Découverte, 2010, p. 353.

²⁸⁴ LEICHTER, Howard M., *Free to be foolish. Politics and health promotion in the United States and Great Britain*, Princeton : Princeton University Press, 1991, p. 12.

²⁸⁵ HOLLAND, Stephen, *Public health ethics*, Cambridge ; Malden : Polity Press, 2015, p. 50.

obligé d'agir ou de s'abstenir, parce que ce serait meilleur pour lui, parce que cela le rendrait plus heureux, ou parce que, dans l'opinion des autres, ce serait sage ou même juste. [...] Il est peut-être à peine nécessaire de le dire, cette doctrine n'entend s'appliquer qu'aux êtres humains dans la maturité de leurs facultés. Nous ne parlerons pas des enfants ni des jeunes gens des deux sexes qui n'ont pas atteint l'âge fixé par la loi pour la majorité. [...] Chacun est le gardien naturel de sa propre santé, soit physique, soit mentale et spirituelle. L'espèce humaine gagne plus à laisser chaque homme vivre comme bon lui semble, qu'à l'obliger de vivre comme bon semble au reste²⁸⁶.

Si on applique *stricto sensu* la doctrine libérale de Mill au sujet du tabagisme, l'intervention de l'État auprès de l'individu ne serait pas légitime. Il s'agit d'un argument d'ailleurs classiquement évoqué par l'industrie du tabac pour s'opposer à toutes sortes de régulations à l'encontre de ses produits. Cependant, il faut faire la distinction entre le tabagisme actif et passif, c'est-à-dire entre la situation où le fumeur se nuit à lui-même et celle où il impose à autrui de respirer sa fumée nuisible. Dans le cas du tabagisme passif, l'objection libérale est clairement infondée car il y a une mise en danger d'autrui (*harm principle*). Dans le cas du tabagisme actif, l'objection libérale semble de prime abord se justifier. Cependant, les fumeurs nuisent tout de même indirectement aux autres par le fait que leurs dépenses en soins médicaux, plus élevées que celles des non-fumeurs, sont supportées par la collectivité²⁸⁷. Par définition, la santé publique vise le bien de la population. Une de ses valeurs clés est donc l'intérêt collectif²⁸⁸. Le courant de pensée qui place l'intérêt de la communauté au centre de ses préoccupations se nomme le communautarisme (*communitarianism*). Dans une certaine mesure, on peut dire que la santé publique relève d'un projet communautariste²⁸⁹. D'un point de vue philosophique, on comprend donc pourquoi la santé publique se heurte au libéralisme qui, prônant la liberté et la responsabilité de la personne, est davantage centré sur l'individu. L'intervention du gouvernement en faveur du bien-être de ses citoyens s'inscrit dans le contexte de l'État-providence qui se développe dans certains pays après la Seconde Guerre mondiale. L'objectif de la politique d'un tel État est de réduire les inégalités et de maintenir la cohésion sociale²⁹⁰. Cette conception, caractérisée par

²⁸⁶ MILL, John Stuart, *De la liberté*, [s.l.] : [s.n.], 2016 (éd. originale 1859), pp. 15-16 et p. 18.

²⁸⁷ *Maîtriser l'épidémie. L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme*, Washington : Banque mondiale, 2000 (éd. originale 1999), p. 5.

²⁸⁸ FASSIN, Didier, « Au cœur de la cité salubre. La santé publique entre les mots et les choses », in DOZON, Jean-Pierre et FASSIN, Didier (dir.), *Critique de la santé publique. Une approche anthropologique*, Paris : Balland, 2001, p. 53.

²⁸⁹ HOLLAND, Stephen, *Public health ethics*, Cambridge ; Malden : Polity Press, 2015, pp. 72-78.

²⁹⁰ PORTER, Dorothy, *Health, civilisation and the State. A history of public health from ancient to modern times*, London ; New York : Routledge, 1989, p. 231.

la responsabilité étatique²⁹¹, se heurte à la responsabilité individuelle prônée par la doctrine libérale. Pour sortir de cette opposition entre le libéralisme et le communautarisme – ou opposition entre une vision de droite et de gauche – une nouvelle voie a récemment été proposée par Richard Thaler et Cass Sunstein. Il s'agit du « paternalisme libertaire », une « méthode douce » appelée *nudge* en anglais. Cette approche pense qu'il est légitime d'influencer le comportement des personnes pour leur bien (« paternalisme »), mais tout en restant respectueux de leur liberté (« libertaire »). Cette méthode vise à modifier l'environnement (selon les auteurs, créer un « nudge ») de manière à influencer le choix des personnes, mais sans que celui-ci ne soit contraignant. Par exemple, la disposition de fruits à la hauteur des yeux des enfants, mais sans interdire les confiseries, constitue un *nudge*. L'augmentation de la taxation des cigarettes, sans les prohiber, est une autre forme de *nudge*^{292,293}. Bref, il existe une multitude de possibilités « douces » en vue d'influencer la décision des personnes dans le but d'accroître leur bien-être.

2.3 La valorisation de la santé au sein de la société post-industrielle

Selon le sociologue américain Daniel Bell (1919-2011), la valorisation de la qualité de vie est contemporaine de la société post-industrielle²⁹⁴. Parmi les différents critères définissant ce type de société, l'auteur propose la transition d'une économie basée sur la production des biens (secteur secondaire) à une économie centrée sur les services (secteur tertiaire)²⁹⁵. D'après cette définition, la Suisse se constitue en société post-industrielle à partir du début des années 1970²⁹⁶. Bell précise que :

La société post-industrielle est fondée sur les services. Le jeu s'y déroule entre les personnes. Ce qui compte désormais, ce n'est ni le muscle, ni l'énergie, mais l'information. L'homme clef est le professionnel, le spécialiste qui, grâce à son instruction et sa formation, possède les

²⁹¹ Selon le rapport de la Banque Mondiale *Maîtriser l'épidémie*, publié en anglais en 1999, une des manières pour les États de prendre leurs responsabilités face à la cigarette est l'instauration de mesures visant à réduire la demande de tabac (majoration des taxes, interdiction de la publicité, traitements de substitution et de sevrage). En revanche, les mesures consistant à réduire l'offre, comme l'interdiction de la culture de tabac, sont jugées moins efficaces, voire irréalistes. *Maîtriser l'épidémie. L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme*, Washington : Banque mondiale, 2000 (éd. originale 1999), pp. 6-8.

²⁹² THALER, Richard H. et SUNSTEIN, Cass R., *Nudge : la méthode douce pour inspirer la bonne décision*, PAVILLET, Marie-France (trad.), Paris : Vuibert, 2008, pp. 3-9 et p. 50.

²⁹³ Dans ce cas, le *nudge* produit cependant une discrimination des classes économiques défavorisées.

²⁹⁴ LEICHTER, Howard M., *Free to be foolish. Politics and health promotion in the United States and Great Britain*, Princeton : Princeton University Press, 1991, p. 73.

²⁹⁵ BELL, Daniel, *Vers la société post-industrielle*, ANDLER, Pierre (trad.), Paris : Éditions Robert Laffont, 1976 (éd. originale américaine 1973), pp. 49-50.

²⁹⁶ C'est en 1970 que les secteurs secondaire et tertiaire emploient pour la première fois le même nombre de personnes en Suisse. MORGENTHALER, Bernhard, *150 Jahre schweizerischer Bundesstaat im Lichte der Statistik. L'État fédéral suisse : 150 ans d'histoire à la lumière de la statistique*, Zurich : Verlag Neue Zürcher Zeitung ; Neuchâtel : Office fédéral de la statistique, 1998, p. 14.

compétences auxquelles la nouvelle société fait de plus en plus appel. Si la société industrielle se définit par un niveau de vie déterminé par une certaine *quantité* de biens matériels, la société post-industrielle se reconnaît à la *qualité* de la vie qu'y assurent les commodités et les satisfactions (santé, enseignement, loisirs, activités culturelles) qu'il paraît aujourd'hui souhaitable et possible d'offrir à chacun²⁹⁷.

La société post-industrielle implique une nouvelle prise de conscience de la collectivité à propos du bien-être. Cette nouvelle prise de conscience résulte entre autres du développement des services personnels, tels que les restaurants, les hôtels, les spectacles et les sports. Le bien-être se situe essentiellement sur deux axes – la santé et l'instruction – et passe par la maîtrise de l'information²⁹⁸. Dans ce contexte, la santé et la sécurité sont valorisées et on assiste à une réduction de la prise de risques dans de nombreux domaines.

À ce propos, le cas des accidents de la circulation se révèle fort intéressant. Durant les années 1950, cette problématique commence à émerger sur la scène internationale. Le nombre de personnes décédées sur les routes aux États-Unis depuis le développement de l'automobile, dépassant un million en 1951, motive entre autres cet intérêt. L'OMS s'empare du sujet et effectue une étude montrant que plus de 100'000 décès sont provoqués en 1957 parmi les 650 millions de personnes appartenant à 47 États qui ont répondu au questionnaire²⁹⁹. Grâce à son livre *Unsafe at any speed* publié en 1965, l'avocat des consommateurs américains Ralph Nader (né en 1934) attire l'attention de l'opinion publique sur le rôle de l'industrie de l'automobile dans ce carnage. Avant l'ouvrage de Nader, la responsabilité des accidents était rejetée sur les conducteurs. Or, l'auteur dévoile pourquoi les constructeurs automobiles ont également une part non négligeable à assumer. Le cas de la Chevrolet Corvaire, qui fut la première voiture américaine pourvue d'un moteur arrière à refroidissement par air, mérite notre attention. Ce véhicule est lancé sur le marché américain par General Motors en 1959. Très rapidement, les comptes rendus d'essais paraissant dans les journaux relatent une dangereuse tendance de ce modèle au survirage. L'absence de barre stabilisatrice à l'arrière du véhicule, pour des raisons économiques, en est la cause. Bien que ce problème soit connu de General Motors, quatre ans s'écoulaient afin que le constructeur équipe ses modèles de ce dispositif. Durant cet intervalle, la tenue de route hasardeuse de la Corvaire a été la cause d'une multitude d'accidents et a motivé des centaines de procès contre le constructeur automobile de

²⁹⁷ BELL, Daniel, *Vers la société post-industrielle*, ANDLER, Pierre (trad.), Paris : Éditions Robert Laffont, 1976 (éd. originale américaine 1973), p. 167.

²⁹⁸ BELL, Daniel, *Vers la société post-industrielle*, ANDLER, Pierre (trad.), Paris : Éditions Robert Laffont, 1976 (éd. originale américaine 1973), p. 168.

²⁹⁹ BOROWY, Iris, « Road traffic injuries : social change and development », *Medical History*, vol. 57, n° 1, 2013, pp. 115-116.

Détroit³⁰⁰. Les ceintures de sécurité sont un autre exemple qui révèle la part de responsabilité de l'industrie dans les blessures ou les décès dus aux accidents de la route. À l'origine, les ceintures de sécurité sont développées dans le domaine de l'aviation afin d'empêcher la chute des pilotes de leurs engins. Au début des années 1950, des données démontrent que l'usage de ce dispositif réduit la mortalité en cas d'accidents, notamment en prévenant l'éjection du véhicule. Une commission américaine chargée de la sécurité routière affirme en 1957 que les ceintures de sécurité sont des dispositifs valables et que « les automobilistes devraient en envisager sérieusement l'emploi. »³⁰¹. Mises sous pression, les sociétés automobiles des États-Unis acceptent de pourvoir de ceintures les sièges avant de leurs modèles à partir du 1^{er} janvier 1964. Le prix des voitures est majoré en conséquence. Il faut donc attendre une dizaine d'années pour que les constructeurs automobiles proposent des ceintures de série dans leurs véhicules. Pendant ce temps, ils ont créé une controverse en remettant en cause l'efficacité de ce dispositif. Cette inertie s'explique par l'image prétendument négative que les ceintures de sécurité pouvaient conférer aux voitures :

la ceinture de sécurité est pour l'automobiliste le rappel constant des risques qu'il court et de la plus grande sécurité qu'il devrait exiger des constructeurs de voitures. General Motors n'a jamais pensé qu'il était souhaitable de rendre ses clients conscients de ces deux faits³⁰².

Cette situation rappelle le dilemme de l'industrie du tabac face à la question tabac et santé : comment vendre des cigarettes réputées moins nocives, notamment en les équipant d'un filtre, tout en niant leur dangerosité ? À l'instar de la cigarette, l'automobile représente aussi un risque pour les personnes se trouvant à proximité. À titre d'exemple, les ailerons arrières des Cadillac du début des années 1960 sont si acérés qu'ils sont capables de causer le décès de cyclistes ayant percuté ce type de voiture à l'arrêt³⁰³. Pour accroître les ventes, le style devait ainsi primer sur la sécurité. En reprenant la formule de Nader, on peut donc affirmer que les automobiles de l'époque étaient dangereuses à n'importe quelle vitesse. À partir des années 1950, on assiste à un renforcement des mesures de prévention routière. En Suisse, les constructeurs automobiles ont par exemple l'obligation d'équiper leurs modèles de ceintures de sécurité sur les sièges avant à partir de 1971. Le port de ce dispositif devient obligatoire

³⁰⁰ NADER, Ralph, *Ces voitures qui tuent*, SUPPO A. M. et PERIGNON A. de (trad.), Paris : Flammarion, 1966, pp. 21-58.

³⁰¹ NADER, Ralph, *Ces voitures qui tuent*, SUPPO A. M. et PERIGNON A. de (trad.), Paris : Flammarion, 1966, p. 120.

³⁰² NADER, Ralph, *Ces voitures qui tuent*, SUPPO A. M. et PERIGNON A. de (trad.), Paris : Flammarion, 1966, p. 119.

³⁰³ NADER, Ralph, *Ces voitures qui tuent*, SUPPO A. M. et PERIGNON A. de (trad.), Paris : Flammarion, 1966, p. 220.

pour les sièges avant et arrière, respectivement en 1981 et 1994 (chronologie 1). À titre de comparaison, l'obligation de l'inscription de la nocivité des cigarettes sur leurs emballages date de 1980³⁰⁴. La régression de la mortalité sur les routes suisses de 90 % entre 1970 et 2012, quand bien même le nombre de kilomètres parcourus a augmenté de 85 %, démontre l'efficacité des mesures de prévention routière³⁰⁵.

Durant la période qui nous concerne, l'amiante constitue une nouvelle préoccupation de santé publique dépendante de l'activité d'une industrie. En raison de ses propriétés, notamment incombustibles, l'amiante était considéré comme un matériau miracle. Surnommé aussi « le matériau aux mille possibilités », cette roche est utilisée dans plus de 3'000 types de produits au milieu du XX^e siècle : plaques d'isolation, tuiles, garnitures de frein, toasteurs, sèche-cheveux, pots de fleurs, etc.³⁰⁶. Les fibres d'amiante sont même utilisées dans les filtres de cigarettes, comme dans le cas de la marque Kent – munie de son *Micronite* « *blue asbestos* » *filter* – commercialisée par Lorillard entre 1952 et 1956. De nombreux employés du cigarettier américain, dont Alexander Spears (chef du département des recherches), sont d'ailleurs décédés d'une maladie due à l'amiante³⁰⁷. La démonstration de la nocivité de ce produit évolue en trois phases. Tout d'abord, le lien entre l'amiante et l'asbestose (fibrose pulmonaire) est établi dans les années 1930. Puis, cette substance est incriminée dans le cancer du poumon durant les années 1940. Finalement, le mésothéliome lui est attribué dans les années 1960³⁰⁸. À partir du moment où son matériau a été incriminé, l'industrie de l'amiante a essayé de retarder les régulations gouvernementales en créant une controverse scientifique (voir chapitre 13). À ce sujet, la firme helvétique Eternit, deuxième producteur au monde d'amiante en 1985, joue un rôle significatif³⁰⁹. En 1978, la firme de la famille Schmidheiny, sise à Niederurnen (Glaris), crée l'Arbeitskreis Asbest en vue d'influencer l'opinion publique en faveur de ses intérêts. Un procès-verbal d'une réunion de ce groupe de travail stipule ses tâches spéciales :

³⁰⁴ *Ordonnance sur les denrées alimentaires. Modification du 18 octobre 1978, Recueil des lois fédérales*, RO 1978, pp. 1588-1589.

³⁰⁵ « Évolution de la sécurité routière des voitures de tourisme (1970-2011) », *Office fédéral des routes OFROU*, <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home.html>, consulté le 6 mars 2018.

³⁰⁶ ROSELLI, Maria, *Amiante & Eternit. Fortunes et forfaitures*, Lausanne : Éditions d'en bas, 2008, p. 9 et p. 37.

³⁰⁷ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, p. 344.

³⁰⁸ MCCULLOCH, Jock et TWEEDALE, Geoffrey, *Defending the indefensible. The global asbestos industry and its fight for survival*, Oxford : Oxford University Press, 2008, p. 9.

³⁰⁹ MCCULLOCH, Jock et TWEEDALE, Geoffrey, *Defending the indefensible. The global asbestos industry and its fight for survival*, Oxford : Oxford University Press, 2008, p. 39.

Office fédéral de la santé publique : empêcher la classification de l'amiante en classe de toxicité 1, si possible aussi sous la forme proposée de poussières fines pouvant être inhalées. Renforcement des contacts avec les autorités et les organisations professionnelles. Élaboration d'une documentation. Examen de la faisabilité de mesures dans les entreprises. Soigner l'image de marque du Groupe de travail amiante³¹⁰.

Aux États-Unis, l'industrie de l'amiante subit une vague de procès durant les années 1980. Celle-ci aboutit à la divulgation de nombreux documents issus des firmes placées sur la sellette. Cela préfigure les procès réalisés à l'encontre de l'industrie du tabac durant les années 1990. Il est à noter ici que Ronald L. Motley (1944-2013), avocat de la firme Motley Rice, a représenté des parties plaignantes tant contre l'industrie de l'amiante que celle du tabac³¹¹. En Suisse, l'interdiction générale d'utiliser « le matériau aux mille possibilités » date de 1994³¹².

La problématique du plomb, apparue antérieurement au cas de l'amiante, se révèle également riche d'enseignement. Durant les années 1920, un consensus scientifique est établi au sujet de la nocivité de cette substance. Cela n'empêche pas les industriels de poursuivre son exploitation. Pour des raisons de marketing, General Motors souhaite mettre sur le marché des voitures plus puissantes. À cette fin, l'augmentation du taux de compression des moteurs est envisagée. Cependant, cela implique un risque d'auto-allumage de l'essence délétère aux performances de la motorisation. Pour le constructeur automobile de Détroit, la solution passe par l'ajout d'un additif au carburant, en l'occurrence le plomb tétraéthyle. Afin de produire et commercialiser cette essence « Super », General Motors s'associe à la firme pétrochimique DuPont de Nemours en 1924. En prenant soin d'éviter le terme préoccupant de plomb, le nouveau carburant est lancé sous la dénomination d'« Ethyl »³¹³. À l'instar de la publicité des cigarettes qui évite habituellement de mentionner le mot goudron (hormis dans le contexte des valeurs analytiques), le terme de plomb est tabou dans la publicité en faveur de l'Ethyl. Une insertion publicitaire américaine datant de 1933 qui mentionne tout de même le nom de l'inquiétant métal, le fait seulement en petits caractères (figure 19). La National Lead Company prend moins de précaution avec sa publicité en faveur de la peinture Dutch Boy White Lead (figure 20). En effet, en raison de la réputation favorable dont jouit la peinture au plomb à cette époque grâce à ses caractéristiques – lavable, hygiénique, durable et éclat des

³¹⁰ ROSELLI, Maria, *Amiante & Eternit. Fortunes et forfaitures*, Lausanne : Éditions d'en bas, 2008, p. 195.

³¹¹ MCCULLOCH, Jock et TWEEDALE, Geoffrey, *Defending the indefensible. The global asbestos industry and its fight for survival*, Oxford : Oxford University Press, 2008, pp. 164-165.

³¹² ROSELLI, Maria, *Amiante & Eternit. Fortunes et forfaitures*, Lausanne : Éditions d'en bas, 2008, p. 18.

³¹³ MARKOWITZ, Gerald et ROSNER, David, *Deceit and denial. The deadly politics of industrial pollution*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2002, pp. 14-19.

couleurs – le plomb représente une marque de fabrique pour cette firme. Par le fait que le plomb est à la fois connoté péjorativement (d'un point de vue de la santé) et positivement (d'un point de vue technique), les fabricants de peinture sont confrontés à un paradoxe de taille. Une stratégie est mise au point pour sortir de cette situation : la responsabilité de l'intoxication par l'ingestion répétée du métal (saturnisme) est reportée sur les consommateurs, et ce, notamment sur les enfants. En mettant des objets à la bouche, entre autres des jouets peints avec des couleurs contenant du plomb, cette catégorie de la population est en effet davantage sujette à cette problématique³¹⁴. La tactique des fabricants de peinture consiste alors à présenter les victimes de saturnisme comme des personnes souffrant de comportement alimentaire de type pica (ingestion compulsive de substances non nutritives). En outre, afin de défendre leurs intérêts, les industriels du plomb se fédèrent sous l'égide de la Lead Industries Association (LIA) en 1928. L'objectif de cette association est de combattre la substitution du plomb par d'autres substances, et d'accroître les débouchés de ce métal nocif. Précédant les actions des cigarettiers, la LIA soutient des scientifiques pour créer et entretenir une controverse sur les risques liés au plomb dès la fin des années 1920. Lobbying, relations publiques, publicités pour rassurer faussement les consommateurs et ciblage de la jeunesse sont autant de tactiques, bien documentées dans l'histoire de l'industrie du tabac, qui sont également mises en œuvre par la LIA³¹⁵. En 1954, c'est-à-dire onze ans avant l'introduction du *warning* sur les paquets de cigarettes américains, l'American Medical Association demande que l'inscription suivante soit apposée sur tous les emballages de peinture au plomb :

WARNING: this paint contains an amount of lead which may be POISONOUS and should not be used to paint children's toys or furniture or interior surfaces in dwelling units which might be chewed by children³¹⁶.

La même année, le Département de la santé de la ville de New York, motivé par des douzaines de cas de saturnisme, entérine cet avertissement. Toutefois, le terme « POISONOUS » n'y figure plus³¹⁷. On peut suspecter que cela soit le résultat d'un lobbying exercé par

³¹⁴ Durant la Grande Dépression, le problème de l'intoxication au plomb de la population pédiatrique américaine devient d'autant plus préoccupant que de nombreux jouets usagés sont rénovés, et donc repeints, au lieu d'être remplacés. MARKOWITZ, Gerald et ROSNER, David, *Deceit and denial. The deadly politics of industrial pollution*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2002, p. 49.

³¹⁵ MARKOWITZ, Gerald et ROSNER, David, *Deceit and denial. The deadly politics of industrial pollution*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2002, pp. 45-100.

³¹⁶ MARKOWITZ, Gerald et ROSNER, David, *Deceit and denial. The deadly politics of industrial pollution*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2002, p. 100.

³¹⁷ MARKOWITZ, Gerald et ROSNER, David, *Deceit and denial. The deadly politics of industrial pollution*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2002, pp. 99-100.

l'industrie. Dans ce cas, cela rappellerait l'intervention des cigarettiers pour infléchir l'avertissement figurant sur leurs produits aux États-Unis en 1965. La version de ce texte, après avoir été quelque peu édulcorée, est « Caution: Cigarette smoking may be hazardous to your health »³¹⁸. Sur la base des liens que nous avons tissés avec le cas de la cigarette, on peut dire que la problématique du plomb est assez paradigmatique des stratégies utilisées par une industrie dès lors que la sécurité de ses produits est mise en question. Bien que la toxicité du plomb fut d'un point de vue scientifique unanimement reconnue dans les années 1920, il faut attendre 2006 pour que les peintures en contenant soient officiellement interdites en Suisse³¹⁹.

Disposant d'une masse volumique plus élevée que celle du plomb, le mercure ne va pas non plus sans poser des problèmes de santé publique. La pollution de la baie de Minamata au Japon, par l'entreprise de chimie Chisso, provoque la maladie de Minamata. Celle-ci, identifiée en 1956, a atteint à ce jour plus de 10'000 personnes. Entre 1969 et 1973, le procès que les victimes intentent contre la firme Chisso médiatise l'affaire et alarme l'opinion publique sur les risques environnementaux générés par l'activité industrielle³²⁰. En 1962, le livre de Rachel Carson (1907-1964) – intitulé *Silent Spring* – avait déjà attiré l'attention sur les conséquences de la pollution provoquée par l'industrie chimique. Le point clé développé dans l'ouvrage de la biologiste américaine concerne les pesticides, et notamment le dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT). Rachel Carson démontre que la quantité élevée de ces produits qui a été déversée dans l'environnement a tellement réduit le nombre d'insectes que cela a impacté négativement les oiseaux. Il en résulte un « printemps silencieux », autrement dit, l'absence de chants d'oiseaux dans certaines régions des États-Unis. L'ouvrage de Carson est réputé avoir eu un énorme impact sur la genèse du mouvement écologique contemporain³²¹. À partir du milieu des années 1960, les études conduites à la Hubbard Brook Experimental Forest, sise dans le New Hampshire aux États-Unis, démontrent le phénomène des pluies acides. Celles-ci sont essentiellement dues au rejet dans l'atmosphère d'oxydes de soufre et d'azote par des usines et des automobiles³²². En analysant les plus hautes couches de

³¹⁸ BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 256.

³¹⁹ « Du plomb dans les peintures ? », Genève : République et Canton de Genève. Département des constructions et des technologies de l'information. Service de toxicologie de l'environnement bâti, [s.d.], p. 6.

³²⁰ JOBIN, Paul, « La maladie de Minamata et le conflit pour la reconnaissance », *Ebisu*, vol. 31, n° 31, 2003, p. 27.

³²¹ KINKELA, David, *DDT and the American Century. Global health, environmental politics, and the pesticide that changed the world*, Chapel Hill : The University of North Carolina Press, 2011, pp. 3-4.

³²² ORESKES, Naomi et CONWAY, Erik M., *Merchants of doubt : how a handful of scientists obscured the truth on issues from tobacco smoke to global warming*, New York ; London ; New Delhi ; Sydney : Bloomsbury Press, 2010, p. 68.

l'atmosphère, on se rend compte, à partir du début des années 1970, que l'activité des humains a aussi un impact défavorable sur la couche d'ozone³²³. Dans ce contexte, le Club de Rome – formé par des personnalités préoccupées par les dangers de la croissance à outrance – est fondé par Aurélio Peccei (1908-1984) en 1968³²⁴. En 1972, le premier rapport du Club de Rome, ou « rapport Meadows », attire l'attention de l'opinion publique sur le fait que :

Ses conclusions prouvent que l'humanité ne peut pas continuer à proliférer et à aspirer essentiellement au développement matériel, sans rencontrer de sérieux obstacles sur cette route. Elles nous mettent en face d'une alternative : trouver de nouveaux objectifs et prendre notre destinée en main ou bien nous résigner et accepter les conséquences inévitables et dures d'une croissance sans frein³²⁵.

Au Canada, l'association Greenpeace est fondée en 1971³²⁶. La même année, la protection de la nature entre dans la Constitution fédérale et la Société suisse pour la protection de l'environnement est établie³²⁷. Le début des années 1970 est donc marqué par l'essor du mouvement écologique contemporain et par une prise de conscience qu'en raison de son activité, l'humain pourrait courir à sa perte. Selon Damir Skenderovic :

En 1973, la crise pétrolière et la fin de la haute conjoncture renforçèrent le scepticisme envers l'idée de progrès. C'est dans ce contexte qu'apparut le mouvement écologiste moderne, porté par la culture contestataire de la génération de 68 avec ses valeurs postmatérielles, ses préoccupations humanitaires et sa recherche de modes de vie alternatifs. Le mouvement antinucléaire réussit à cette époque une importante mobilisation en faveur de la politique environnementale.

La genèse de la préoccupation de la nocivité du tabagisme passif, que nous détaillerons au chapitre 8, s'inscrit globalement dans ce contexte d'inquiétude liée à la pollution de l'environnement, et afin d'être plus précis dans le cas présent, à la pollution de l'air. De manière générale, cette partie nous a montré que la société post-industrielle n'entend plus accepter docilement les risques auxquels l'activité industrielle l'expose. Typiquement, une

³²³ ORESKES, Naomi et CONWAY, Erik M., *Merchants of doubt : how a handful of scientists obscured the truth on issues from tobacco smoke to global warming*, New York ; London ; New Delhi ; Sydney : Bloomsbury Press, 2010, p. 107.

³²⁴ DELAUNAY, Janine, *Halte à la croissance ? Enquête sur le Club de Rome / par Janine Delaunay. Et Rapport sur les limites de la croissance / par Donella H. Meadows... [et al.] ; trad. de l'anglais par Jacques Delaunay ; préf. de Robert Lattès*, Paris : Fayard, 1972, p. 5.

³²⁵ DELAUNAY, Janine, *Halte à la croissance ? Enquête sur le Club de Rome / par Janine Delaunay. Et Rapport sur les limites de la croissance / par Donella H. Meadows... [et al.] ; trad. de l'anglais par Jacques Delaunay ; préf. de Robert Lattès*, Paris : Fayard, 1972, p. 135.

³²⁶ « À notre sujet », *Greenpeace*, <https://www.greenpeace.ch/fr/notre-sujet>, consulté le 7 mars 2018.

³²⁷ SKENDEROVIC, Damir, « Mouvement écologique », *Dictionnaire historique de la suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16515.php>, consulté le 7 mars 2018.

confrontation entre de multiples acteurs, possédant des intérêts divergents, s'engage. Une problématique de santé publique est rendue visible dans les médias, notamment sous la pression d'activistes. Cette visibilité engendre une thématique susceptible d'être politisée. Celle-ci utilise un argumentaire basé sur des études scientifiques. De l'opposition de résultats contradictoires – résultant souvent de travaux financés ou non par l'industrie incriminée – naît une controverse. En fonction de l'importance de la controverse et de l'agenda politique des mesures législatives sont entérinées³²⁸. L'utilisation récurrente du doute et de la controverse pour retarder les régulations gouvernementales à l'encontre de diverses industries (tabac, chimie, pétrole, armes) a conduit Oreskes et Conway à forger la dénomination de « marchands de doute » pour parler d'entreprises qui, ayant un impact négatif sur la santé publique, essaient à tout prix de prospérer³²⁹.

³²⁸ BERRIDGE, Virginia, « Making health policy : networks in research and policy after 1945 », in BERRIDGE, Virginia (dir.), *Making health policy. Networks in research and policy after 1945*, Amsterdam ; New York : Rodopi, 2005, pp. 16-17.

³²⁹ ORESKES, Naomi et CONWAY, Erik M., *Merchants of doubt : how a handful of scientists obscured the truth on issues from tobacco smoke to global warming*, New York ; London ; New Delhi ; Sydney : Bloomsbury Press, 2010, 355 p.

3. Le système politique suisse : un environnement propice à l'industrie du tabac

3.1 Libéralisme, fédéralisme, corporatisme et...tabagisme

La Suisse est un petit pays internationalisé – attractif pour les capitaux et les investissements étrangers – qui abrite le siège de nombreuses multinationales³³⁰, comme par exemple celui du cigarettier américain Philip Morris International (PMI)³³¹. D'un point de vue économique, la Suisse représente une sorte de « success story ». Parmi les facteurs qui ont contribué à cette réussite, il y a sa position privilégiée au cœur de l'Europe, sa neutralité qui l'a préservée des deux guerres mondiales, sa bonne intégration dans l'économie internationale, et sa politique économique libérale³³². Cette situation est d'autant plus remarquable que le pays, très hétérogène, est clivé d'un point de vue culturel, linguistique, géographique et religieux. Avant de former une nation moderne, les 26 cantons étaient originellement des entités plus ou moins autonomes reliées entre elles seulement par des traités. Afin de surmonter ses divisions, la Suisse moderne a développé un système que le politologue hollandais Arend Lijphart (né en 1936) a appelé une démocratie de consensus (ou démocratie consociative). Par rapport au système de démocratie majoritaire qui est exclusif, compétitif et dominant, le système de démocratie consociative est plutôt basé sur l'inclusion, la négociation et le compromis³³³. En d'autres termes, la démocratie de consensus privilégie le partage du pouvoir afin de tenir compte autant que possible des minorités. À cet égard, le rôle et le pouvoir du Parlement helvétique sont unanimement considérés comme faibles. La démocratie semi-directe (référendum facultatif et initiative populaire), la phase pré-parlementaire (commissions extraparlémentaires et procédure de consultation) et le système de parlement de milice contribuent en effet à atténuer son pouvoir^{334,335}. Selon Lijphart, la démocratie consociative se

³³⁰ DAVID, Thomas, DAVOINE, Eric, GINALSKI, Stéphanie et MACH, André, « Élités nationales ou globalisées ? Les dirigeants des grandes entreprises suisses entre standardisation et spécificités helvétiques (1980-2000) », *Swiss Journal of Sociology*, vol. 38, n° 1, 2012, p. 57.

³³¹ « Country. Switzerland », *Philip Morris International*, <https://www.pmi.com/markets/switzerland/en>.

³³² MACH, André et TRAMPUSCH, Christine, « The Swiss political economy in comparative perspective », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 20.

³³³ LIJPHART, Arend, « La négociation dans les démocraties majoritaires et de consensus », *Négociations*, vol. 1, n° 21, 2014, p. 13.

³³⁴ Dans un parlement de milice « la fonction de Parlementaire [est conçue] comme un mandat annexe à d'autres activités professionnelles ». En 2009, le Parlement helvétique est classé au deuxième rang des assemblées politiques les moins professionnalisées des pays de l'OCDE. PILOTTI, Andrea, MACH, André et MAZZOLENI, Oscar, « Les parlementaires suisses entre démocratisation et professionnalisation, 1910-2000 », *Swiss Political Science Review*, vol. 16, n° 2, p. 215.

caractérise par un gouvernement de coalition multipartite (dont la répartition est donnée par la formule dite « magique » en Suisse), un équilibre entre les pouvoirs exécutif et législatif, le multipartisme, la représentation proportionnelle et un système corporatiste de groupes d'intérêts³³⁶. L'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg constituent des exemples de démocraties similaires³³⁷. Cependant, le système économico-politique suisse s'en distingue par la conjonction de trois éléments : le fédéralisme qui restreint le champ d'action de l'État, une primauté du mécanisme d'autorégulation par la sphère privée et une suprématie traditionnelle des partis de droite qui entretiennent des liens étroits avec des groupes d'intérêts³³⁸. Ces trois facteurs, considérés de manière séparée, ne sont bien sûr pas spécifiques du cas helvétique. En revanche, leur addition singularise vivement la Suisse par rapport aux autres nations. Ce *Sonderfall* est réputé expliquer de nombreuses décisions politiques³³⁹. Parmi les facteurs expliquant cette singularité, il convient de souligner la prééminence des partis de droite. Pour ce faire, il est suffisant de spécifier que la Suisse est probablement le seul pays européen dans lequel les partis de gauche n'ont jamais joué un rôle dominant au gouvernement ou au parlement. Autrement dit, la gauche est toujours restée un « junior partner » de la droite³⁴⁰. En outre, les syndicats sont peu développés en Suisse. Cette faiblesse de la gauche, couplée à un modeste développement des syndicats, place notre pays dans la catégorie des États libéraux ou des régimes à État-providence faible³⁴¹.

La naissance de l'État fédéral moderne helvétique date de 1848, dans le sillage du conflit opposant les libéraux-radicaux aux conservateurs lors de la Guerre du Sonderbund

³³⁵ Le mandat parlementaire est originellement pensé comme un service que le citoyen rend à la communauté. À la suite de l'affaire des Mirages, les parlementaires sont cependant désormais défrayés à partir de 1968. EICHENBERGER, Steven, PILOTTI, Andrea, MACH, André et VARONE, Frédéric, « Parlement de milice et groupes d'intérêt (1970-2010). Professionnalisation et diversification des liens d'intérêt ? », in HÜRLIMANN, Gisela, MACH, André, RATHMANN-LUTZ, Anja et SCHAUFELBUEHL, Janick Marina (dir.), *Lobbying. Die Vorräume der Macht. Les antichambres du pouvoir*, Zurich : Chronos Verlag, 2016, p. 190.

³³⁶ LIJPHART, Arend, « La négociation dans les démocraties majoritaires et de consensus », *Négociations*, vol. 1, n° 21, 2014, p. 14.

³³⁷ CLÉMENT, Franz, *La théorie consociative : caractéristiques générales et applications au Luxembourg (1^{ère} partie)*, Luxembourg : CEPS/INSTEAD, Working Paper n° 2011-50, 2011, p. 10.

³³⁸ MACH, André et TRAMPUSCH, Christine, « The Swiss political economy in comparative perspective », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 11.

³³⁹ MACH, André et TRAMPUSCH, Christine, « The Swiss political economy in comparative perspective », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 18.

³⁴⁰ MACH, André et TRAMPUSCH, Christine, « The Swiss political economy in comparative perspective », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 17.

³⁴¹ MACH, André et TRAMPUSCH, Christine, « The Swiss political economy in comparative perspective », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 18.

(3 au 29 novembre 1847)³⁴². La Constitution fédérale de 1848 consacre les principes libéraux chers aux vainqueurs : liberté du commerce, ainsi que de l'industrie, et abolition des douanes intérieures³⁴³. Le libéralisme, consubstantiel à la création de l'État fédéral moderne, peut être défini de la manière suivante :

Le libéralisme est fils des Lumières. C'est le droit et la capacité, pour l'individu, de se faire une opinion par lui-même et d'exercer ses facultés sans autre borne que la liberté des autres. Il est inséparable des notions de responsabilité et de recherche du bonheur, au sens que lui ont donné les Anglo-Saxons, John Locke en particulier. Le libéralisme repose sur la croyance au droit naturel, sur une conception optimiste de la nature humaine, s'opposant par là au principe d'autorité, substituant le libre examen à l'obéissance au dogme³⁴⁴.

L'industrie du tabac a traditionnellement utilisé le thème du libéralisme comme argument pour s'opposer aux diverses restrictions menaçant son activité. Cette référence touche une fibre sensible des citoyens suisses puisque le libéralisme constitue un des piliers de leur Confédération. De manière générale, les cigarettiers présentent les projets de réglementation à leur encontre comme liberticides et risquant de créer de dangereux précédents (argument de la pente savonneuse). Lors de la campagne de l'initiative des Jeunes Bons Templiers (18 février 1979), qui a pour objectif d'interdire la publicité pour le tabac et l'alcool en Suisse, ils éditent par exemple un document de propagande qui stipule :

Accepter l'initiative c'est confier à la Confédération le soin de nous prendre sous tutelle. Les auteurs de l'initiative jugent donc les citoyens suisses incapables de prendre leurs responsabilités. [...] L'interdiction de la publicité en faveur du tabac et de l'alcool est une mesure disproportionnée, qui porte atteinte non seulement à la liberté du commerce, mais aussi et surtout à notre liberté individuelle. Elle constituerait un précédent qui pourrait déboucher sur d'autres interdictions abusives³⁴⁵.

Une trentaine d'années plus tard, la rhétorique de l'industrie du tabac – relayée par les partis politiques de droite – est identique dans le contexte de l'initiative pour la « Protection contre le tabagisme passif » (23 septembre 2012) :

Une interdiction absolue de fumer serait une atteinte massive de la sphère privée. Les initiateurs veulent placer les citoyennes et les citoyens sous tutelle. En cas d'acceptation de

³⁴² ROCA, René, « Sonderbund », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17241.php>, consulté le 14 mars 2018.

³⁴³ BOUQUET, Jean-Jacques, « Libéralisme », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17459.php?topdf=1>, consulté le 14 mars 2018.

³⁴⁴ BOUQUET, Jean-Jacques, « Libéralisme », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17459.php?topdf=1>, consulté le 14 mars 2018.

³⁴⁵ FANKHAUSER, Willy, « Good Young Templars' Motion », 23 février 1979, pp. 50-51, British American Tobacco Records, gqn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mrxg0198>.

l'initiative, il serait par exemple absolument interdit de fumer dans un home pour personnes âgées. L'état règlera bientôt chaque domaine de la vie privée³⁴⁶.

À côté du libéralisme, le fédéralisme constitue un deuxième pilier de la Confédération helvétique. On peut le définir comme un « regroupement, dans un organisme indépendant et plus vaste, d'entités politiques qui conservent cependant leur indépendance »³⁴⁷. Le fédéralisme est le type d'organisation que la Suisse moderne adopte à l'issue de la guerre du Sonderbund. En vue de pacifier les relations entre les cantons, les vainqueurs – à savoir les cantons libéraux partisans de davantage de centralisation – concèdent aux perdants – c'est-à-dire aux cantons catholiques conservateurs partisans du fédéralisme – ce type de système qui tient compte de la souveraineté cantonale. La Constitution de 1848 établit en effet un équilibre entre l'élément général (national) et l'élément particulier (cantonal). En laissant une certaine autonomie aux perdants, le nouvel État fédéral évite ainsi de leur imposer un diktat. La notion de consensus, si importante pour le fonctionnement de la Suisse, constitue de ce fait une des bases sur laquelle l'État fédéral a été fondé³⁴⁸.

Le fédéralisme exige donc la diversité dans l'unité. Il demande l'intégration de parties qui gardent leur indépendance politique et juridique. Il a en même temps un caractère coopératif : il se construit sur l'égalité de rang entre les parties et l'ensemble. Il suppose en outre la subsidiarité autant que la solidarité³⁴⁹.

Comme l'explicitent ci-dessus Rainer Schweizer et Ulrich Zelger, le fédéralisme implique la coopération et la solidarité. La devise « un pour tous, tous pour un », inscrite au sommet de la coupole du Palais fédéral, met en exergue l'attachement des Confédérés à cette valeur de solidarité intercantonale. En Suisse, les cantons jouissent de pouvoirs étendus dans des domaines aussi importants que la santé, l'éducation, l'assistance sociale, la justice et la police. Quand bien même des décisions législatives sont prises au niveau fédéral, les cantons

³⁴⁶ *Interdiction absolue de fumer ? Argumentaire pour la votation populaire fédérale du 23 septembre 2012*, [s.l.] : [s.n.], 2012, p. 2.

³⁴⁷ SCHWEIZER, Rainer J. et ZELGER, Ulrich « Fédéralisme », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F46249.php?topdf=1>, consulté le 14 mars 2018.

³⁴⁸ SCHWEIZER, Rainer J. et ZELGER, Ulrich « Fédéralisme », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F46249.php?topdf=1>, consulté le 14 mars 2018.

³⁴⁹ Pour sa part, le principe de subsidiarité « veut que les communautés de base s'occupent elles-mêmes de leurs affaires et que seules les tâches qu'elles ne sont pas capables de remplir ou qui touchent aux intérêts essentiels de la fédération dans son ensemble soient confiées à l'échelon supérieur. Il en résulte notamment l'obligation pour chaque niveau de tenir compte des compétences des autres, en particulier celles des niveaux inférieurs. ». SCHWEIZER, Rainer J. et ZELGER, Ulrich « Fédéralisme », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F46249.php?topdf=1>, consulté le 14 mars 2018.

demeurent en charge de leur application³⁵⁰. En outre, les pouvoirs étendus des cantons leur confèrent aussi l'autorisation d'adapter la législation fédérale à leur situation spécifique³⁵¹. Bien que le fédéralisme possède l'avantage de prendre en compte les particularités des cantons, il présente toutefois l'inconvénient de morceler la cohésion de forces parfois nécessaires pour accomplir des actions d'envergure nationale. En ce qui concerne la prévention du tabagisme, il existe par exemple de nombreuses disparités entre les cantons (tableau 5). Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ces derniers ont d'ailleurs « dans une large mesure » la responsabilité de la politique en matière de tabac³⁵². Rassemblée sous l'égide de Swiss Cigarette, l'industrie du tabac présente en revanche un front uni au niveau national. Cette association ne manque pas d'exploiter le fédéralisme dans ses argumentaires. À ce propos, on peut citer encore l'exemple de la campagne pour l'initiative « Protection contre le tabagisme passif » (23 septembre 2012), durant laquelle les partis de droite portèrent la voix des cigarettiers :

Cette initiative va à l'encontre des principes du fédéralisme. La Suisse est un état fédéral. À ce titre, il convient que les cantons puissent adapter la législation nationale à leurs situations sociales, économiques et politiques particulières. Tel est le cas avec la loi actuelle en matière de protection contre la fumée passive où certains cantons ont adopté des normes plus sévères. Cette initiative va à l'encontre du fédéralisme en imposant aux cantons une réglementation stricte. Une proposition d'autant plus contraignante qu'elle est constitutionnelle. Il est donc nécessaire de rejeter cette initiative pour respecter l'autonomie des cantons³⁵³.

Le troisième pilier de la Confédération helvétique est le corporatisme, c'est-à-dire « the institutionalized and privileged integration of organized interests in the preparation and/or implementation of public policies. »³⁵⁴. On peut dire aussi qu'il s'agit d'une « Doctrine prônant une "troisième voie" entre le capitalisme sauvage et le socialisme qui exalte la lutte des classes, le corporatisme cherche une solution à la question sociale »³⁵⁵. En Suisse, le

³⁵⁰ MACH, André et TRAMPUSCH, Christine, « The Swiss political economy in comparative perspective », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 15.

³⁵¹ SAGER, Fritz et ZOLLINGER, Christine, « The Swiss political system in comparative perspective », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 38.

³⁵² « Politiques cantonales en matière de tabac », *Office fédéral de la santé publique*, <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/sucht/tabak/tabakpolitik-kantone.html>, consulté le 19 mars 2018.

³⁵³ « Argumentaire résumé [pour la votation populaire fédérale du 23 septembre 2012] », *Comité contre l'interdiction absolue de fumer*, <https://www.restons-raisonnables.ch>, consulté en septembre 2012.

³⁵⁴ CHRISTIANSEN, Peter Munk, MACH, André et VARONE, Frédéric, « How corporatist institutions shape the access of citizen groups to policy-makers : evidence from Denmark and Switzerland », *Journal of European Public Policy*, vol. 25, n° 4, p. 527.

³⁵⁵ MEUWLY, Olivier, « Corporatisme », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9931.php?topdf=1>, consulté le 14 mars 2018.

corporatisme d'association – qui encourage les professions à s'organiser librement – apparaît dans les années 1880 et il prend véritablement son essor durant l'Entre-deux-guerres³⁵⁶. Par exemple, l'Association suisse des fabricants de cigarettes est créée par les cigarettiers genevois en 1919. Son principal objectif consiste à déterminer les prix de vente des produits de ses membres et donc à limiter leur concurrence. À cause de certains fabricants ayant baissé leurs prix de façon unilatérale, cette association est dissoute le 23 mai 1928. Toutefois, elle est reconstituée le 28 juin 1933³⁵⁷. Dans un système corporatiste, les politiciens ont besoin de groupes pour délibérer et négocier des décisions. Avec le temps, certains groupes parviennent à se faire reconnaître comme des interlocuteurs privilégiés³⁵⁸. Ces groupes d'intérêts (*Business Interest Associations*) gagnent alors en pouvoir. Celui-ci est obtenu en échange de la remise d'informations et du soutien aux décideurs politiques³⁵⁹. Il faut souligner que le système de parlement de milice helvétique, c'est-à-dire un parlement faiblement professionnalisé, se révèle propice pour que les politiciens tissent des liens avec les groupes d'intérêts³⁶⁰. Selon Peter Munk Christiansen, André Mach et Frédéric Varone : « The presidents of some top economic associations have repeatedly been MPs during the twentieth century. »³⁶¹. Cette affirmation se vérifie pour l'ASFC dont quatre présidents successifs ont exercé leur mandat, entre 1936 et 2004, alors qu'ils siégeaient également au Conseil national (voir sous-chapitre 3.3). Comme on peut le constater, tous ces politiciens appartiennent à des partis politiques de droite et ils ont tous été nommés à la présidence de l'ASFC suite à leur accession au Conseil national. Le cas de Fernand Corbat (1925-2010) est particulièrement révélateur du profil présidentiel recherché par l'ASFC : quelques mois après son échec aux élections législatives fédérales de 1979, le politicien genevois radical est démis de ses fonctions à la tête de l'association des cigarettiers suisses. Le libéral genevois Jacques-Simon Eggly écrit à ce propos que :

³⁵⁶ MEUWLY, Olivier, « Corporatisme », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9931.php?topdf=1>, consulté le 14 mars 2018.

³⁵⁷ OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, pp. 110-111.

³⁵⁸ CHRISTIANSEN, Peter Munk, MACH, André et VARONE, Frédéric, « How corporatist institutions shape the access of citizen groups to policy-makers : evidence from Denmark and Switzerland », *Journal of European Public Policy*, vol. 25, n° 4, p. 527.

³⁵⁹ CHRISTIANSEN, Peter Munk, MACH, André et VARONE, Frédéric, « How corporatist institutions shape the access of citizen groups to policy-makers : evidence from Denmark and Switzerland », *Journal of European Public Policy*, vol. 25, n° 4, pp. 528-529.

³⁶⁰ CHRISTIANSEN, Peter Munk, MACH, André et VARONE, Frédéric, « How corporatist institutions shape the access of citizen groups to policy-makers : evidence from Denmark and Switzerland », *Journal of European Public Policy*, vol. 25, n° 4, p. 531.

³⁶¹ CHRISTIANSEN, Peter Munk, MACH, André et VARONE, Frédéric, « How corporatist institutions shape the access of citizen groups to policy-makers : evidence from Denmark and Switzerland », *Journal of European Public Policy*, vol. 25, n° 4, p. 537.

il faut regretter l'attitude et l'acte commis par l'Association suisse des fabricants de cigarettes à l'endroit de M. Corbat. Que cette association ait voulu un conseiller national pour président, parce que cela créait un lien entre ses préoccupations économiques et le contexte politique, voilà qui est parfaitement légitime. [...] Ce qui importe est que M. Corbat, après une défaite électorale, malade de surcroît, n'aurait jamais dû être lâché à ce moment-là par l'Association suisse des fabricants de cigarettes. Un tel lâchage dénotait un manque de sensibilité humaine envers quelqu'un qui s'était donné à sa tâche. [...] En ne voyant pas plus loin que le bout de leur cigarette, les membres de l'association ont porté un mauvais coup, un de ces stupides coups bas au système libéral auquel ils participent et dont ils profitent. On ne défend pas le libéralisme sans un minimum d'éthique et de générosité humaines³⁶².

Les groupes d'intérêts ont historiquement joué un rôle crucial dans l'organisation de l'économie suisse, et ce, non seulement par leur participation aux prises de décisions politiques, mais aussi particulièrement grâce à leur autorégulation. Cette importance s'explique par différentes raisons. En comparaison internationale, il y a d'abord leur organisation précoce à partir des années 1870. Puis, il faut tenir compte de la faiblesse de l'administration de la Confédération et de son organisation fédéraliste³⁶³. De plus, leur richesse en ressources humaines et leur puissance financière, par opposition à la faiblesse des moyens des partis politiques, expliquent également pourquoi les groupes d'intérêts sont institutionnellement reconnus comme partenaire de discussion³⁶⁴. À propos de la faiblesse de l'administration de l'État fédéral, il convient de préciser que la Suisse, en vue de restreindre le nombre de ses fonctionnaires, s'est volontairement tournée vers les associations afin de les charger d'effectuer des services (par exemple des statistiques) à sa place et qu'une relation de client à fournisseur s'est peu à peu instaurée³⁶⁵. Dans le but d'entreprendre des tâches en faveur de la collectivité, la Confédération a en effet subventionné les grands groupes d'intérêts depuis les années 1880³⁶⁶. En ce qui concerne la problématique du tabac, on constate de manière récurrente que l'OFSP ne dispose pas de toutes les compétences requises pour prendre des décisions et que, pour ce faire, cet office doit régulièrement s'adresser à

³⁶² EGGLY, Jacques-Simon, « Manque d'humanité et faute politique. M. Corbat quitte l'industrie suisse du tabac », *Journal de Genève*, 1^{er} avril 1980, p. 11.

³⁶³ DAVID, Thomas, GINALSKI, Stéphanie, MACH, André et REBMANN, Frédéric, « Networks of coordination : Swiss business associations as an intermediary between business, politics and administration during the 20th Century », *Business and Politics*, vol. 11, n° 4, 2009, p. 5.

³⁶⁴ GAVA, Roy, VARONE, Frédéric, MACH, André, EICHENBERGER, Steven, CHRISTE, Julien et CHAO-BLANCO, Corinne, « Interests groups in Parliament : exploring MPs' interest affiliations (2000-2011) », *Swiss Political Science Review*, vol. 23, n° 1, p. 80.

³⁶⁵ EICHENBERGER, Steven, PILOTTI, Andrea, MACH, André et VARONE, Frédéric, « Parlement de milice et groupes d'intérêt (1970-2010). Professionnalisation et diversification des liens d'intérêt ? », in HÜRLIMANN, Gisela, MACH, André, RATHMANN-LUTZ, Anja et SCHAUFELBUEHL, Janick Marina (dir.), *Lobbying. Die Vorräume der Macht. Les antichambres du pouvoir*, Zurich : Chronos Verlag, 2016, p. 187.

³⁶⁶ DAVID, Thomas, GINALSKI, Stéphanie, MACH, André et REBMANN, Frédéric, « Networks of coordination : Swiss business associations as an intermediary between business, politics and administration during the 20th Century », *Business and Politics*, vol. 11, n° 4, 2009, p. 5.

l'industrie du tabac. C'est par exemple le cas lors de l'élaboration d'une méthode d'analyse de la fumée qui s'inscrit dans le contexte de la rédaction d'un chapitre du *Manuel suisse des denrées alimentaires* en 1966³⁶⁷.

En Suisse, les groupes d'intérêts se caractérisent par deux spécificités. Premièrement, comme on l'a dit plus haut, ils ont été fondés précocement par rapport à des groupes similaires œuvrant en Europe. Secondement, ils disposent d'un lien très étroit avec le système politique³⁶⁸. Historiquement, les principaux groupes d'intérêts ont largement réussi à préserver leur autonomie et à limiter l'intervention de l'État fédéral³⁶⁹. Leur rôle central dans des champs aussi variés que la formation professionnelle, la régulation des marchés, la récolte de statistiques, le transfert de connaissances et la normalisation des techniques ont contribué à en faire le pilier de l'économie de marché helvétique. Ces groupes ont parfois été qualifiés de structures para-étatiques³⁷⁰. C'est dans ce contexte que nous étudierons l'activité, et l'influence sur la politique, de la Commission scientifique de l'ASFC dans la troisième partie de ce travail. En ce qui concerne la santé publique, et la question tabac et santé en particulier, le corporatisme peut représenter un inconvénient à cause de la pression exercée par les cigarettiers sur la sphère politique. Cependant, ce système favorise globalement le consensus (ce qui est bénéfique pour la cohésion du pays) et il faut reconnaître que, d'un point de vue économique, cela fonctionne très bien³⁷¹.

Parmi les procédés dont disposent les groupes d'intérêts pour influencer les décisions en leur faveur, il y a le placement d'hommes liges au Parlement (procédé facilité en Suisse par le

³⁶⁷ [KENDRICK-JONES, Gordon T.], « Letter to CI Ayres enclosing photocopies of ASFC document », 19 octobre 1966, pp. 1-5, British American Tobacco Records, rgl22a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qtpw0197>.

³⁶⁸ EICHENBERGER, Pierre et MACH, André, « Organized capital and coordinated market economy. Swiss business interest associations between socio-economic regulation and political influence », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 66.

³⁶⁹ EICHENBERGER, Pierre et MACH, André, « Organized capital and coordinated market economy. Swiss business interest associations between socio-economic regulation and political influence », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 71.

³⁷⁰ EICHENBERGER, Pierre et MACH, André, « Organized capital and coordinated market economy. Swiss business interest associations between socio-economic regulation and political influence », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 71.

³⁷¹ Dans son index global de compétitivité 2017-2018 évaluant 137 pays, le World Economic Forum (WEF) a classé la Suisse à la première place. Les deux principaux points problématiques du pays pour effectuer des affaires étant la faiblesse de la bureaucratie gouvernementale et la rigueur des lois sur le travail. « Switzerland. The Global Competitiveness Index 2017-2018 edition », *World Economic Forum*, http://reports.weforum.org/pdf/gci-2017-2018/WEF_GCI_2017_2018_Profile_CHE.pdf, consulté le 20 mars 2018.

système parlementaire de milice), la participation à des commissions extraparlimentaires, les procédures de consultation, les bonnes relations avec certains services de l'administration fédérale, l'autorégulation, les actions de lobbying directes sur les politiciens ou indirectes sur l'opinion publique via les médias. Selon Thomas David et collaborateurs, les groupes d'intérêts ont principalement exercé leur influence grâce aux commissions extraparlimentaires durant la majeure partie du XX^e siècle. Celles-ci, surnommées parfois « administration de milice », jouent en effet un rôle crucial dans la préparation de la législation. Sources d'informations à bon compte pour l'administration fédérale – ne disposant pas forcément de toutes les compétences requises pour se déterminer sur une question – les commissions extraparlimentaires sont le lieu où les élites établissent un consensus au sujet des projets de lois :

the extra-parliamentary commissions can also be considered as "meeting places" for the Swiss elite, such as representatives from the administration, economy, science, culture and politics, which help to find compromises between the major economic and political actors during the initial phase of the political decision-making process. This system is not recent but as old as the federal state of 1848³⁷².

Il faut souligner l'importance de la phase pré-parlementaire dans le processus décisionnel législatif helvétique. En effet, les principaux compromis relatifs aux projets de lois sont négociés en amont du Parlement – dans des commissions parlementaires et extraparlimentaires – par les parties impliquées. Lorsque ces projets de lois sont présentés au Parlement, ils sont ainsi généralement entérinés sans modifications majeures : « policy actors themselves have systematically reported that the pre-parliamentary phase was by far the most important in the Swiss decision-making process. »³⁷³. La phase pré-parlementaire dure en moyenne trois ans et constitue environ les deux tiers du temps nécessaire au processus décisionnel³⁷⁴. Celui-ci est réputé pour sa nonchalance. Toutefois, cette lente obtention d'un consensus confère de la stabilité et de la sécurité, ce qui favorise les investissements en

³⁷² DAVID, Thomas, GINALSKI, Stéphanie, MACH, André et REBMANN, Frédéric, « Networks of coordination : Swiss business associations as an intermediary between business, politics and administration during the 20th Century », *Business and Politics*, vol. 11, n° 4, 2009, pp. 7-8.

³⁷³ GAVA, Roy, VARONE, Frédéric, MACH, André, EICHENBERGER, Steven, CHRISTE, Julien et CHAO-BLANCO, Corinne, « Interests groups in Parliament : exploring MPs' interest affiliations (2000-2011) », *Swiss Political Science Review*, vol. 23, n° 1, p. 81.

³⁷⁴ SAGER, Fritz et ZOLLINGER, Christine, « The Swiss political system in comparative perspective », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 37.

Suisse³⁷⁵. Cette tradition de laisser d'abord les groupes d'intérêts s'exprimer en commission extraparlamentaire, avant de soumettre un projet au Parlement, provient du droit de référendum facultatif. Si les décisions du Parlement ne leur convenaient pas, les groupes d'intérêts pourraient en effet les combattre en les soumettant à l'avis populaire. Or, compte tenu des puissantes ressources financières de ces groupes, le Parlement risque d'être désavoué à cause de la pression qu'ils peuvent exercer sur l'opinion publique³⁷⁶. En d'autres termes, le référendum facultatif représente une épée de Damoclès pour le législateur³⁷⁷. Par conséquent, les projets de lois sont généralement pré-structurés par les acteurs privés avant d'être soumis au Parlement³⁷⁸.

Pour le sujet nous intéressant, la *Commission fédérale pour les problèmes liés au tabac* illustre un cas de commission extraparlamentaire. Celle-ci est instituée en octobre 1987 et elle exerce son mandat jusqu'à la fin de l'année 1996. L'impossibilité d'obtenir des décisions consensuelles – due aux positions diamétralement opposées de ses membres (industrie du tabac *versus* milieu de la prévention du tabagisme) – conduit à sa dissolution par le Conseil fédéral en 1998³⁷⁹. La même année, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) la remplace par la *Commission fédérale pour la prévention du tabagisme*, qui est formée essentiellement de représentants issus du domaine de la santé³⁸⁰. La première Commission fédérale sur le tabac constitue donc un mauvais exemple du fonctionnement consensuel des commissions extraparlamentaires suisses. En revanche, les tractations menées en coulisses par l'industrie du tabac, pour essayer d'obtenir un maximum de membres qui représentent ses intérêts, démontre parfaitement le pouvoir potentiel de ce système de commission. Un extrait d'une lettre de la filiale helvétique de BAT, adressée à sa maison mère londonienne, peut en témoigner :

³⁷⁵ MACH, André et TRAMPUSCH, Christine, « The Swiss political economy in comparative perspective », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 15.

³⁷⁶ GILG, Peter et HABLÜTZEL, Peter, « Une course accélérée vers l'avenir (1945-...) », in ANDREY, Georges *et alii*, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne : Éditions Payot, 1986, p. 859.

³⁷⁷ SAGER, Fritz et ZOLLINGER, Christine, « The Swiss political system in comparative perspective », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 36.

³⁷⁸ MACH, André et TRAMPUSCH, Christine, « The Swiss political economy in comparative perspective », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 16.

³⁷⁹ « Le gouvernement supprime la Commission fédérale sur le tabac », *Schweizerische Tabak-Zeitung*, n° 3, mars 1998, p. 11.

³⁸⁰ « Histoire de la CFPT [Commission fédérale pour la prévention du tabagisme] », *Office fédéral de la santé publique*, <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/organisation/ausserparlamentarische-kommissionen/eidgenoessische-kommission-fuer-tabakpraevention-ektp/geschichte-der-ektp.html>, consulté le 20 mars 2018.

The Cigarette Manufacturers' Association (ASFC) then asked for a meeting with the General Secretariat of the Federal Department of the Interior (to which department the OFSP reports). In this meeting, the ASFC demanded a balanced, unbiased composition of the planned Commission. A meeting with Dr. Roos, head of the OFSP, was also held on the same subject. As a result of these meetings and some backstage discussions on the political level, the industry obtained a somewhat better representation of its interests than originally planned by the OFSP, i.e.:

one representative each of:

- the Cigarette Industry (Mr. Bardy)
- the Cigar and pipe tobacco industry (Mr. Villiger)
- the Federation of tob. planters' ass. (Mr. Bourqui)
- the tobacco merchants (Dr. Küffer)

and two representatives of the advertising industry (Dr. Jäggi and Mr. Hunziker)³⁸¹.

Les groupes d'intérêts ont donc institutionnalisé des relations avec l'État par l'intermédiaire des commissions extraparlimentaires. Ils sont systématiquement consultés pour chaque projet de loi qui les touche significativement, et ce, via la procédure de consultation. Ces groupes entretiennent aussi des relations privilégiées avec certains offices fédéraux, dont ils dépendent directement³⁸². L'Administration fédérale des douanes (AFD), chargée de prélever l'impôt sur le tabac, constitue par exemple un contact important des cigarettiers avec l'administration fédérale. La consultation des archives de ce service pour la période des Trente Glorieuses atteste généralement d'une excellente entente et d'une très bonne collaboration entre les deux parties³⁸³.

Parmi les procédés des groupes d'intérêts pour influencer les décisions en leur faveur, on peut citer l'autorégulation, c'est-à-dire la « Priorité accordée à la résolution d'un problème par les acteurs privés eux-mêmes sans intervention de l'État. »³⁸⁴. En comparaison internationale, la forte tradition de l'autorégulation en Suisse est un cas particulier. Les causes en sont

³⁸¹ « Federal Commission on problems associated with tobacco », 22 mars 1988, p. 1, British American Tobacco Records, uja00a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kfjn0191>.

³⁸² EICHENBERGER, Pierre et MACH, André, « Organized capital and coordinated market economy. Swiss business interest associations between socio-economic regulation and political influence », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 73.

³⁸³ La correspondance entre la Direction générale des douanes et les cigarettiers atteste d'un échange régulier d'informations. Des rencontres sont également documentées, comme lors du 150^{ème} anniversaire de F. J. Burrus & Cie en 1964. Charles Lenz (le directeur du service fédéral des douanes) est en effet convié à cet événement et y prononce un discours. Lettre de Léon Burrus à Charles Lenz, chef de la Division des impositions spéciales de la Direction générale des douanes, 6 avril 1971, AFS : E 6351 (G), 1999/117, vol. 55, dossier « Korrespondenz mit Fabrikanten alphabetisch nach Firmennamen Burrus (1959-1973) ».

³⁸⁴ MACH, André, SCHNYDER, Gerhard, DAVID, Thomas et LÜPOLD, Martin, « Transformations de l'autorégulation et nouvelles régulations publiques en matière de gouvernement d'entreprise en Suisse (1985-2002) », *Swiss Political Science Review*, vol. 12, n° 1, 2006, p. 3.

multiples : organisation précoce des milieux économiques, faiblesse de l'État central, rigidité et longueur du processus de décision institutionnel. Ce dernier point favorise spécifiquement l'implication des acteurs économiques afin de trouver, grâce à l'autorégulation, des solutions de manière rapide et flexible³⁸⁵. Ce procédé offre également l'avantage de maintenir la confidentialité d'un accord. De plus, cela permet d'éviter la politisation du problème, chose qui, par le truchement des partis de gauche, pourrait s'avérer délétère aux intérêts des milieux économiques³⁸⁶. L'autorégulation des fabricants de tabac au sujet de la publicité de leurs produits, conjuguée à la faiblesse des restrictions gouvernementales y relatives, démontre en partie l'efficacité de ce procédé. Depuis les années 1950, les cigarettiers ont en effet édicté à six reprises (1955, 1966, 1969, 1974, 1992 et 2005) des règles internes régissant la publicité^{387,388}. Celles-ci ont pour objectif de démontrer, aux politiciens ainsi qu'à l'opinion publique, la prétendue inutilité de légiférer en la matière. De plus, l'autorégulation permet aux cigarettiers de se présenter comme une industrie responsable. L'entrée en vigueur du code d'autorégulation publicitaire de l'ASFC le 1^{er} septembre 1992, soit deux jours avant le début des débats parlementaires concernant les initiatives jumelles, est un cas particulièrement démonstratif. Georges Diserens, vice-président de Philip Morris en Suisse, rapporte à ce sujet que :

The code will be put in force on Sept. 1, 1992, with a transitory period until January 1, 1993 for limitations which cannot be implemented rapidly. The major aim of the code is a reinforcement of youth protection measures, in view of the debates in parliament on the initiative, which will start on Sept. 3, 1992. The objectives of industry and allies are firstly to convince MPs that there is no need for a counter-project and that youth protection can be better achieved through self-regulation within the tobacco and advertising industries, and secondly to push voters to reject the initiative in 1994 because of its uselessness. In order to get maximum credibility, the code will be countersigned by "Publicité Suisse" and its

³⁸⁵ MACH, André, SCHNYDER, Gerhard, DAVID, Thomas et LÜPOLD, Martin, « Transformations de l'autorégulation et nouvelles régulations publiques en matière de gouvernement d'entreprise en Suisse (1985-2002) », *Swiss Political Science Review*, vol. 12, n° 1, 2006, p. 3.

³⁸⁶ DAVID, Thomas, GINALSKI, Stéphanie, MACH, André et REBMANN, Frédéric, « Networks of coordination : Swiss business associations as an intermediary between business, politics and administration during the 20th Century », *Business and Politics*, vol. 11, n° 4, 2009, p. 7.

³⁸⁷ OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, vol. 1, pp. 37-39.

³⁸⁸ *Accord du 27 avril 2005 entre Swiss Cigarette et la Commission suisse pour la Loyauté concernant des restrictions volontaires de l'industrie de la cigarette en matière de publicité*, Fribourg : Swiss Cigarette ; Zurich : Commission suisse pour la loyauté ; 2005, 8 p.

enforcement controlled by the "Commission suisse pour la loyauté en publicité", which is composed of representatives of advertisers, agencies, medias and consumers³⁸⁹.

À cause des transformations économiques internationales, de l'émergence des experts comptables et des analystes financiers, on assiste à une diminution de l'autorégulation en Suisse à partir du milieu des années 1980³⁹⁰. Plus généralement, c'est tout le système corporatiste qui est en perte de vitesse depuis les années 1990. Cette situation résulte de la réduction des dépenses de l'État-providence et d'intérêts hétérogènes devenus de plus en plus difficiles à concilier. Par conséquent, le Parlement dispose de davantage de pouvoir³⁹¹. La faible croissance économique, le chômage, l'augmentation de la pression internationale (mondialisation) et l'adoption de nouvelles réformes du marché provoquent une certaine crise du modèle corporatiste³⁹². De plus, la réforme institutionnelle – impliquant la création de commissions spécialisées permanentes et un accroissement du défraiement des parlementaires (affaiblissement du système de milice) – revalorise encore l'influence du Parlement³⁹³. Cette réforme est demeurée cependant assez limitée et *in fine* l'Assemblée fédérale se caractérise par sa stabilité, tant institutionnelle que de sa composition partisane³⁹⁴.

À l'instar du Parlement, les partis politiques sont aussi fondés sur le système de milice et ils disposent donc d'un nombre restreint de collaborateurs employés à plein temps. De surcroît, ils ne reçoivent pas de subventions étatiques. En définitive, les partis politiques suisses se caractérisent par une grande faiblesse, tant au niveau de leur organisation que de leurs ressources humaines et financières. Cette situation relativement précaire est illustrée par une lettre du Parti libéral vaudois, adressée à Philip Morris en 1982, pour lui demander

³⁸⁹ DISERENS, Georges, « Weekly highlights : week ending June 19, 1992. Switzerland – Finland/Scandinavia – Baltics – Duty free », 19 juin 1992, pp. 1-2, Philip Morris Records, lfj49e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zgkc0118>.

³⁹⁰ MACH, André, SCHNYDER, Gerhard, DAVID, Thomas et LÜPOLD, Martin, « Transformations de l'autorégulation et nouvelles régulations publiques en matière de gouvernement d'entreprise en Suisse (1985-2002) », *Swiss Political Science Review*, vol. 12, n° 1, 2006, p. 27.

³⁹¹ HÄUSERMANN, Silja, MACH, André et PAPADOPOULOS, Yannis, « From corporatism to partisan politics : social policy making under strain in Switzerland », *Swiss Political Science Review*, vol. 10, n° 2, pp. 34-35.

³⁹² EICHENBERGER, Pierre et MACH, André, « Organized capital and coordinated market economy. Swiss business interest associations between socio-economic regulation and political influence », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 77.

³⁹³ GAVA, Roy, VARONE, Frédéric, MACH, André, EICHENBERGER, Steven, CHRISTE, Julien et CHAO-BLANCO, Corinne, « Interests groups in Parliament : exploring MPs' interest affiliations (2000-2011) », *Swiss Political Science Review*, vol. 23, n° 1, p. 81.

³⁹⁴ PILOTTI, Andrea, MACH, André et MAZZOLENI, Oscar, « Les parlementaires suisses entre démocratisation et professionnalisation, 1910-2000 », *Swiss Political Science Review*, vol. 16, n° 2, p. 216.

d'accroître son soutien (voir sous-chapitre 3.3)³⁹⁵. Les partis sont aussi passablement affaiblis en raison de leur fragmentation en différentes sections cantonales. En effet, le fédéralisme complique la création d'une structure nationale forte et cohérente des partis politiques. *A contrario*, les principaux groupes d'intérêts sont davantage unifiés au niveau national et leurs ressources sont largement supérieures³⁹⁶. Cette disproportion de moyens offre un puissant bras de levier aux groupes d'intérêts en vue d'influencer les partis. Les trois grands partis de droite – Parti libéral radical (PLR), Parti démocrate-chrétien (PDC) et Union démocratique du centre (UDC) – ont traditionnellement maintenu des liens étroits avec les groupes d'intérêts (par exemple l'ASFC), notamment en raison du système de milice du Parlement³⁹⁷.

Les associations citoyennes (*citizen groups*), dont l'importance s'accroît à partir des années 1970, sont également des actrices du jeu politique. Par rapport aux groupes d'intérêts, elles disposent de relativement peu de ressources. Celles-ci intéressent cependant les décideurs politiques³⁹⁸, de par leur pouvoir sur l'opinion publique et en raison de leurs compétences élevées sur leur sujet de prédilection. Dans la question tabac et santé, le cas de l'Association suisse des non-fumeurs (ASN) mérite d'être souligné. Bien que son budget annuel ne se montait autrefois qu'à environ 13'000 CHF, Madame Ingela Spillmann (sa secrétaire entre 1977 et 1995) intervenait régulièrement dans les médias et siégea dans la *Commission fédérale pour les problèmes liés au tabac*³⁹⁹.

Si la devise officieuse de la Confédération helvétique est « un pour tous, tous pour un », au vu de ce qui précède, elle pourrait aussi très bien être « libéralisme, fédéralisme et corporatisme ». L'intrication des sphères politique et économique, tellement prononcée en Suisse, crée un terreau propice à la prospérité de l'industrie du tabac. Comme le tabagisme peut servir de modèle pour expliquer le développement de la santé publique au XX^e siècle, il

³⁹⁵ GAMBONI, P.-V., ALBISSER, G. et RAHM W. de, « Lettre du Parti radical vaudois à Philip Morris Europe SA », 19 février 1982, p. 1, Philip Morris Records, hit24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ylyj0111>.

³⁹⁶ EICHENBERGER, Steven, PILOTTI, Andrea, MACH, André et VARONE, Frédéric, « Parlement de milice et groupes d'intérêt (1970-2010). Professionnalisation et diversification des liens d'intérêt ? », in HÜRLIMANN, Gisela, MACH, André, RATHMANN-LUTZ, Anja et SCHAUFELBUEHL, Janick Marina (dir.), *Lobbying. Die Vorräume der Macht. Les antichambres du pouvoir*, Zurich : Chronos Verlag, 2016, p. 188.

³⁹⁷ MACH, André et TRAMPUSCH, Christine, « The Swiss political economy in comparative perspective », in MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, p. 17.

³⁹⁸ CHRISTIANSEN, Peter Munk, MACH, André et VARONE, Frédéric, « How corporatist institutions shape the access of citizen groups to policy-makers : evidence from Denmark and Switzerland », *Journal of European Public Policy*, vol. 25, n° 4, p. 528.

³⁹⁹ Entretien avec SPILLMANN, Ingela, le 25 octobre 2013.

peut également représenter une excellente étude de cas pour illustrer le fonctionnement du système politique suisse.

3.2 Interventions parlementaires et méfaits du tabagisme :

plus d'un demi-siècle de débats sous la Coupole fédérale

Les interventions parlementaires sont les « propositions et questions que les membres d'un parlement adressent au gouvernement [...], indépendamment des autres objets pendant soumis à délibération. »⁴⁰⁰. Grâce à elles, les parlementaires tentent d'inscrire leurs préoccupations à l'agenda du gouvernement. Dans une certaine mesure, elles constituent le reflet du contexte dans lequel se pose la question tabac et santé. Il existe deux types d'interventions parlementaires. D'une part, celles qui peuvent aboutir à un projet de loi ou de mesure. On range dans cette catégorie la motion, qui impose l'élaboration de ce projet, et le postulat, qui demande d'en examiner l'opportunité. D'autre part, celles qui ont pour objectif d'obtenir des informations. Il s'agit de l'interpellation, qui peut s'accompagner d'un débat, et de la question ordinaire (question écrite ou petite question), qui est une simple demande d'information⁴⁰¹. Par ordre de contrainte décroissant, les interventions parlementaires sont de ce fait : la motion, le postulat, l'interpellation et la question ordinaire. L'initiative parlementaire, qui exige la conception d'un projet par une commission, est souvent considérée comme une forme d'intervention parlementaire. Comme elle ne s'adresse pas au gouvernement, on devrait donc théoriquement ne pas la considérer comme telle⁴⁰². Dans ce travail, nous l'avons assimilée à une intervention parlementaire afin de rendre compte de notre sujet le plus précisément possible. Une recherche a été effectuée avec les mots clés « tabac », « tabagisme », « cigarette », « fumée » et les termes équivalents en allemand dans le *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale* entre 1891 et 1999⁴⁰³, les *Procès-verbaux de l'Assemblée fédérale* entre 1921 et 1970, et sur Curia Vista (le moteur de recherche du Parlement fédéral) entre 2000 et 2004. D'après ces critères, la première intervention parlementaire qui traite le tabagisme sous un angle de santé publique date du 11 juin 1954. Il s'agit du postulat Grendelmeier, intitulé « Cancer pulmonaire », qui demande au

⁴⁰⁰ GRAF, Martin, « Interventions parlementaires », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F45593.php>, consulté le 22 mars 2018.

⁴⁰¹ GRAF, Martin, « Interventions parlementaires », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F45593.php>, consulté le 22 mars 2018.

⁴⁰² GRAF, Martin, « Interventions parlementaires », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F45593.php>, consulté le 22 mars 2018.

⁴⁰³ *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, Archives fédérales suisses. Publications officielles numérisées, consultées de 1891 à 1999, <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/start.do>.

Conseil fédéral d'étudier les répercussions du tabagisme (et des gaz d'échappement des voitures) sur la santé et, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent :

Maintes fois, ces derniers temps, dans des journaux suisses ou étrangers, des médecins ont attiré l'attention sur l'effet nocif du tabac ; ils établissaient un lien entre l'usage du tabac et la plus grande fréquence des cas de cancer du poumon. D'autre part, il y a été relevé que les gaz d'échappement des moteurs (à benzine ou à huile Diesel) des automobiles constituaient un danger croissant pour la santé.

Le Conseil fédéral est invité à vouer à ces questions, dans l'intérêt de la santé publique, l'attention qu'elles méritent. Il est invité :

- a) à faire procéder à des recherches et des études par des spécialistes impartiaux ;
- b) à présenter un rapport aux chambres et
- c) selon les résultats des études, à prévoir les crédits et mesures nécessaires⁴⁰⁴.

Les interventions parlementaires antérieures à 1954 traitent essentiellement du tabac sous l'angle fiscal (imposition, droit de douanes, assurance-vieillesse et survivants, etc.). Il est intéressant de relever que ce postulat est présenté dans le contexte de la mise en cause de la cigarette par la science en 1954. Cela démontre comment la médiatisation d'une affaire de santé publique peut entraîner sa politisation. Afin de nous concentrer sur la question tabac et santé, et la période qui nous intéresse, nous avons focalisé notre recherche – selon les critères énoncés précédemment – entre 1954 et 2004. De ce fait, ce sont 88 interventions parlementaires qui ont été documentées, donc en moyenne plus d'une et demi par année. Leurs textes, ou des extraits significatifs, sont présentés dans l'annexe 3. Les interventions parlementaires pouvant aboutir à un projet de loi ou de mesure (motions et postulats) constituent 44 % du corpus, alors que celles qui ont seulement pour but d'obtenir des informations (interpellations et questions ordinaires) représentent 50 %. Le reste est dévolu aux initiatives parlementaires (figure 21). Si on les range dans la première catégorie, on constate alors qu'il existe un équilibre entre les deux classes d'interventions. La figure 22 livre un aperçu de la distribution de ces objets parlementaires au fil du temps. On remarque que les années 1960 n'en comportent que trois. Ces dernières sont des postulats demandant au Conseil fédéral des restrictions de la publicité du tabac (Postulat Welter, 30 septembre 1964 ; Postulat Schalcher 5 mars 1969) et des indications de l'efficacité des filtres sur les emballages de cigarettes (Postulat Werner Schmid, 11 mars 1963). À l'instar du Postulat Grendelmeier, les interventions de Welter et de Schmid s'inscrivent dans un contexte où la question de la

⁴⁰⁴ Postulat Grendelmeier (6649), « Cancer pulmonaire », *Procès-verbaux de l'Assemblée fédérale*, 30 septembre 1954, p. 467.

nocivité du tabagisme est sous le feu des projecteurs, notamment en raison de la publication des rapports du Collège royal des médecins britanniques et du *Surgeon General* américain. Le début des années 1970 est marqué par un accroissement des interventions parlementaires qui s'élève en moyenne à un nombre de trois par année jusqu'en 1980. Après un hiatus entre 1981 et 1983, on retrouve environ trois objets par année jusqu'en 2004. L'absence d'interventions parlementaires au début des années 1980 est peut-être liée à l'entrée en vigueur de l'*Ordonnance sur les denrées alimentaires* (ODA) qui a eu lieu en 1978 : la mise en œuvre de la nouvelle législation pourrait ainsi avoir réduit la vivacité des parlementaires⁴⁰⁵. Quoiqu'il en soit, leur accroissement à partir des années 1970 n'est pas spécifique au tabac et se retrouve plus généralement pour d'autres sujets. On estime que la complexification des questions politiques et l'individualisation de la société en sont responsables⁴⁰⁶.

Au niveau thématique, les restrictions (voire interdictions) publicitaires (n=19, 21 %), la protection contre le tabagisme passif (n=13, 15 %), les mesures de prévention générale en faveur de la santé (n=9, 10 %) et celles spécifiquement combinées contre le tabagisme (n=7, 8 %) arrivent en tête de liste (tableau 6). Les dix-neuf interventions parlementaires en faveur d'une restriction ou d'une interdiction de la publicité du tabac s'accompagnent à six reprises d'un élargissement du champ à d'autres substances engendrant la dépendance, telles que l'alcool par exemple. À la lumière de ces documents, on peut dire que le problème de la publicité des cigarettes est récurrent sous la Coupole fédérale depuis les années 1960 jusqu'à nos jours. Les parlementaires demandent au Gouvernement de protéger la jeunesse contre la publicité « souvent complètement irresponsable » des cigarettiers (Question ordinaire Schalcher, 11 juin 1975). Ils s'insurgent contre le manque d'information objective de ce type de publicité, au profit d'une approche subjective basée sur les émotions. Sous la plume des parlementaires, la réclame de l'industrie du tabac est qualifiée d'« insidieuse » (Postulat Welter, 30 septembre 1964), « fallacieuse » (Postulat Nanchen, 6 juin 1973), et « tendancieuse » (Postulat Schär, 20 mars 1979). On note à plusieurs reprises des demandes pour que la Confédération intervienne auprès des Chemins de fer fédéraux (CFF) et des Postes, téléphones et télégraphes (PTT), afin que ce genre de pratiques cesse respectivement dans les gares et par le publipostage. Par exemple, l'interpellation du Conseiller national Pierre Tillmanns (PS, Vaud) du 28 novembre 2002 stipule que :

⁴⁰⁵ *Ordonnance sur les denrées alimentaires. Modification du 18 octobre 1978, Recueil des lois fédérales*, RO 1978, p. 1589.

⁴⁰⁶ GRAF, Martin, « Interventions parlementaires », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F45593.php>, consulté le 22 mars 2018.

Le Conseil fédéral est prié d'intervenir auprès de la Poste afin que celle-ci cesse de joindre à ses relevés de compte jaune de jeunes de moins de 18 ans, des revues faisant de la publicité pour l'alcool et le tabac⁴⁰⁷.

La protection contre le tabagisme passif est également un thème qui préoccupe les politiciens. Dès 1973, ceux-ci demandent des limitations, voire des restrictions, de fumer dans les trains (Petite question Zwygart, 5 mars 1973), les bâtiments publics (Postulat Ziegler-Genève, 19 mars 1976), sur les plateaux de télévision (Question ordinaire Donzé, 17 avril 1978), les abris de protection civile (Question ordinaire Schär, 3 octobre 1979), les gares (Question ordinaire Aeschbacher, 21 mars 2003) et « dans les établissements de formation, les établissements hospitaliers et de soins, l'administration publique, sur le lieu de travail et dans les locaux et moyens de transport auxquels le public a libre accès ou qu'il utilise. » (Initiative parlementaire Gutzwiller, 8 octobre 2004). Le début des années 2000 est aussi marqué par des requêtes en vue de limiter le tabagisme au sein du Palais fédéral (Postulat Sommaruga, 7 octobre 2004 ; Motion Guisan, 8 octobre 2004), et notamment dans sa *Salle des pas perdus* (Motion Sommaruga, 3 octobre 2003). En ce qui concerne cette sorte de demande, elle avait déjà été formulée dans une question ordinaire posée par Fierz le 21 septembre 1987.

Les sollicitations priant le Conseil fédéral d'instaurer des mesures de prévention générale en faveur de la santé, qui *ipso facto* incluent donc la prévention contre le tabagisme, s'élève à neuf (soit 10 %) sur la période étudiée. À ce propos, les Conseillers nationaux réclament des mesures pour endiguer les « maladies chroniques et de longue durée » (Motion Brosi, 16 décembre 1971) et autres « maladies dites de la civilisation, dues à la malnutrition, aux abus de boissons et tabac, ainsi qu'à un mode de vie critiquable (p. ex. le manque de mouvement) » (Motion Meyer Helen, 25 juin 1976). Le Conseil fédéral est aussi interpellé sur la mise en œuvre du programme de l'OMS « Buts de la santé pour tous – La politique de santé de l'Europe » (Interpellation Goll, 6 octobre 1995). Considéré sous l'angle de la dépendance, le tabac est aussi inclus dans des interventions réclamant une loi sur la toxicomanie comme par exemple pour « promouvoir chez l'individu, de manière générale, une attitude saine et responsable envers les substances et produits qui engendrent la dépendance (drogue, médicaments, alcool, tabac) » (Motion du groupe démocrate-chrétien, 17 décembre 1993). Les requêtes pour la prise de mesures combinées afin de limiter la consommation de tabac (et

⁴⁰⁷ Interpellation Tillmanns (02.3661), « Publicité pour le tabac et l'alcool. Attitude de la poste », *Curia Vista – L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse*, <https://www.parlament.ch/fr/search-affairs-advanced>, consulté le 21 mars 2018.

d'alcool) s'élève à sept, soit 8 % du corpus. À cet égard, le Postulat Renschler du 4 octobre 1974 invite le Conseil fédéral à mettre en œuvre les points suivants :

1. Encouragement des études sur les causes sociales et psychologiques de l'abus de l'alcool et du tabac.
2. Limitation de la publicité pour l'alcool et le tabac s'inspirant des restrictions déjà en vigueur pour la publicité en faveur des médicaments.
3. Utilisation accrue des recettes fournies par les impôts sur l'alcool et le tabac en faveur d'importantes campagnes d'information sur les dangers que comportent la consommation de l'alcool et du tabac et l'abus de ces produits.
4. Augmentation des impôts grevant des produits particulièrement nocifs à base d'alcool et de tabac⁴⁰⁸.

Sur les 88 interventions parlementaires étudiées, nous en avons relevé seulement cinq, soit 5,7 %, qui plaident en faveur du tabac. Ce sont toutes des questions. Elles ont été posées par Ulrich (5 décembre 1988), Coutau (19 juin 1989), Reimann (6 décembre 1993), Heinz Allenspach (20 mars 1995) et Rennwald (20 avril 1999). Loin de demander l'élaboration d'un projet de loi, ces interventions sont plutôt une réaction « à chaud » des Conseillers nationaux par rapport à la survenue soudaine d'une situation défavorable aux intérêts de l'industrie du tabac. À titre d'exemple, on peut citer les interrogations suite à l'annonce du prétendu soutien de la Confédération pour une campagne de prévention de l'AT (Ulrich), la querelle autour de la brochure de l'OFSP « La mortalité due au tabac en Suisse » (Coutau), le projet de l'élévation de l'impôt sur le vin, la bière et le tabac (Reimann), et celui de la réduction des primes d'assurance-maladie pour les non-fumeurs (Heinz Allenspach), et la menace de la fermeture de l'ancienne usine de F. J. Burrus & Cie à Boncourt (Rennwald). Ce petit nombre d'interventions en faveur du tabac pourrait refléter le pouvoir relativement faible du Parlement helvétique et que, selon toute vraisemblance, l'industrie du tabac concentre davantage ses forces sur des lieux d'influence plus décisifs, tels que les commissions parlementaires ou extraparlimentaires. Le fait que tous ces objets parlementaires protabac soient des questions – qui n'ont donc pas pour vocation première d'aboutir à une loi ou à une mesure – plaide en faveur de cette hypothèse. Les conseillers nationaux impliqués dans ces cinq objets appartiennent majoritairement à des partis de droite (tableau 7). Cependant, il existe tout de même deux objets qui sont présentés par des membres du parti socialiste. Ces derniers se préoccupent d'un prétendu gaspillage de l'argent public pour une campagne de prévention du tabagisme (Question Ulrich, 5 décembre 1988) et du risque de

⁴⁰⁸ Postulat Renschler (12138), « Abus de l'alcool et du tabac », *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, 2 juin 1975, p. 613.

licenciement des employés d'une fabrique de cigarettes (Question Rennwald, 20 avril 1999).

Au surplus, nous laissons le soin au lecteur de consulter l'annexe 3.

3.3 De quelques pratiques de lobbying des cigarettiers

Le lobbying peut être défini comme une « tentative d'un groupe représentant des intérêts particuliers d'influencer le processus politique »⁴⁰⁹. Dans le contexte politico-économique helvétique, présidé par le corporatisme, on peut supposer que l'industrie du tabac use de ce type de pratique pour défendre ses intérêts. Une analyse de nos sources démontre une activité régulière de lobbying des cigarettiers en Suisse dès les années 1930 jusqu'au début du XXI^e siècle. Comme nous l'avons vu au sous-chapitre 3.1, entre 1936 et 2004, les quatre présidents successifs de l'ASFC – à savoir Henry Cottier (1897-1973)⁴¹⁰, Pierre Glasson (1907-1991)⁴¹¹, Fernand Corbat (1925-2010)⁴¹² et Edgar Oehler (né en 1942)⁴¹³ – ont également exercé un mandat de Conseiller national (tableau 8). Sans surprise, on remarque que ces derniers sont tous issus de partis de droite ou de centre droit. Le fait qu'ils se sont vus confier les rênes de l'ASFC alors qu'ils étaient déjà membres du Parlement révèle la volonté des cigarettiers d'établir une connexion directe avec cette haute sphère politique. La tentative d'intervention de Pierre Glasson dans une Commission parlementaire, afin d'empêcher une augmentation de l'imposition sur le tabac en 1963, représente un exemple d'action concrète menée par un président de l'ASFC :

Before he left the meeting, Dr. Glasson expressed to D.G.F. [Desmond G. Felton, BAT] his eagerness to visit England and see T.R.C. [Tobacco Research Council] and B.A.T. representatives. However later, on Friday afternoon, he had concluded that his presence in Switzerland was imperative owing to the organization of Parliamentary committees and, in particular, to the need for contact with members of the Finance Committee in an attempt to obviate an unexpectedly large increase in the rate of tobacco excise, which was now predicted⁴¹⁴.

⁴⁰⁹ HÜRLIMANN, Gisela, MACH, André, RATHMANN-LUTZ, Anja et SCHAUFELBUEHL, Janick Marina « Lobbying en Suisse. Spécificités et diversités », in HÜRLIMANN, Gisela, MACH, André, RATHMANN-LUTZ, Anja et SCHAUFELBUEHL, Janick Marina (dir.), *Lobbying. Die Vorräume der Macht. Les antichambres du pouvoir*, Zurich : Chronos Verlag, 2016, p. 17.

⁴¹⁰ ABETEL-BÉGUELIN, Fabienne, « Cottier, Henry », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F4916.php>, consulté le 3 avril 2018.

⁴¹¹ MICHAUD, Marius, « Glasson, Pierre », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5868.php>, consulté le 3 avril 2018.

⁴¹² SENARCLENS, Jean de, « Corbat, Fernand », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F33507.php>, consulté le 3 avril 2018.

⁴¹³ « Curriculum vitae », *Edgar Oehler*, <http://www.oehler.ch/en/curriculum-vitae.html>, consulté le 3 avril 2018.

⁴¹⁴ FELTON, Desmond G., « Visit to Switzerland : Meeting of Scientific Commission of ASFC. 30th October 1963 », 5 novembre 1963, p. 5, British American Tobacco Records, nhv38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rzpg0201>.

Sur les 68 ans de la période considérée (entre 1936 et 2004), on relève au total 37 années (soit 54 % du temps) durant lesquelles les quatre présidents de l'ASFC se sont trouvés directement en situation de conflit d'intérêts en siégeant simultanément à la tête de l'association des cigarettiers et au Conseil national. L'importance attachée par l'industrie du tabac à la fonction parlementaire de leur président est mise en exergue par la situation de Fernand Corbat qui, faute d'être réélu au Conseil national en 1979, est expressément démis de ses fonctions par l'ASFC⁴¹⁵.

Durant la Seconde Guerre mondiale, les terres consacrées à la production du tabac indigène sont menacées d'être incluses dans le plan Wahlen, c'est-à-dire d'être allouées à la culture de ressources comestibles. Léon Burrus – directeur de la firme éponyme et président de la Société coopérative pour l'achat de tabac indigène (SOTA) – intervient auprès de Friedrich Wahlen (1899-1985) – délégué du Conseil fédéral pour l'extension des cultures – afin de soutenir la production de tabac en Suisse. Selon Léon Burrus, Wahlen lui rétorque :

Si vous voyiez les piles de lettres qui me demandent la suppression de cette culture et son remplacement par celle des céréales, cher Monsieur, vous seriez effaré et vous n'insisteriez pas. Soyez donc heureux que je maintienne les 700 ha actuels.

Voulez-vous justifier une augmentation de surface ? Alors, produisez de l'huile à salade avec les graines de tabac⁴¹⁶.

L'huile de tabac est donc produite et la surface de culture de tabac indigène, passant de 784 à 1'498 hectares, est doublée entre 1939 et 1945⁴¹⁷. Léon Burrus rapporte que « Chaque année, nous revînmes à la charge avec plus de succès, tant le rôle joué par le tabac dans l'économie de guerre croissait. »⁴¹⁸. Par ailleurs, la consultation des archives de F. J. Burrus & Cie témoigne de l'étendue du réseau tissé par cette firme. Un album photographique, intitulé « Groupe conservateur chrétien-social des chambres fédérales, Berne. 11 juin 1964 », documente la visite de ce groupe de parlementaires dans le fief du cigarettier jurassien à Boncourt. Le programme comprend un repas, un discours de Léon Burrus, une visite de l'usine et une collation durant laquelle des cigarettes sont offertes aux hôtes (figure 23). En outre, la consultation du livre d'or se révèle également très intéressante. Une sélection de

⁴¹⁵ EGGLEY, Jacques-Simon, « M. Corbat quitte l'industrie suisse du tabac. Manque d'humanité et faute politique », *Journal de Genève*, 1^{er} avril 1980, p. 11.

⁴¹⁶ BURRUS, Léon, *Le rôle du tabac en Suisse au XX^e siècle*, [s.l.] : SOTA, 1972, pp. 47-48.

⁴¹⁷ *Carte de la culture de tabac en Suisse : 1946*, [Lausanne] : Station de recherches d'orientation de la SOTA pour l'amélioration du tabac indigène, 1946, 34,5 x 50 cm.

⁴¹⁸ BURRUS, Léon, *Le rôle du tabac en Suisse au XX^e siècle*, [s.l.] : SOTA, 1972, p. 48.

22 visites, sur les 83 que ce livre compte, donne un aperçu des hôtes de marque reçus à Boncourt entre 1979 et 1992 (tableau 9). Le Gouvernement de la République et canton du Jura y est par exemple accueilli trois fois. Durant sa visite du 17 octobre 1979, il adresse ses vœux de prospérité à F. J. Burrus & Cie, « un fleuron de l'industrie du pays. ». Le passage chez le cigarettier de Fritz Honegger (1917-1999) – alors Président de la Confédération et Chef du Département fédéral de l'économie publique – constitue assurément un jalon remarquable en date du 24 septembre 1982. Il en va de même de la visite de Jean-Pascal Delamuraz (1936-1998) – alors Conseiller fédéral en charge du département cité plus haut – dans le cadre de l'accueil à Boncourt du Groupe radical latin des Chambres fédérales le 21 juin 1988. Selon Jean-Pascal Delamuraz, « ...C'est-à-dire un rendez-vous remarquable avec l'amitié, avec l'efficacité, avec la tenue. ». Plusieurs photographies de cet événement nous sont parvenues (figure 24). On y remarque la présence de Pierre Etique (1945-1993) qui fut Conseiller national jurassien entre 1983 et 1993⁴¹⁹. Celui-ci est également présent à Boncourt le 13 août 1985. Ceci mérite d'être souligné car ce Conseiller national jurassien pose une question ordinaire au Conseil fédéral – relative à l'Affaire Barclay et qui va dans le sens des intérêts de F. J. Burrus & Cie – la même année⁴²⁰. La consultation du livre d'or du fabricant de tabac jurassien nous révèle également ses liens avec les milieux économiques, tels que les grandes chaînes de distribution (COOP et Denner), les banques (Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit de la Bezirkskasse Laufon, Genossenschaftliche Zentralbank, Société de Banque Suisse), et les médias (Ringier & Co AG et Tages-Anzeiger). Dans le cadre de la visite du groupe Ringier & Co AG, rendue à F. J. Burrus & Cie le 27 octobre 1982, Jacques Pilet (né en 1943) – alors rédacteur en chef de *L'Hebdo* – écrit dans le livre d'or du fabricant jurassien « Le cadet des journaux romands rend un hommage ému à une vieille et sage entreprise. ». Son confrère, Théo Bouchat (né en 1943), ajoute « ... le plus grand magazine romand [*L'Illustré*] s'y associe. ».

Les archives de Philip Morris nous permettent également de documenter des actions de lobbying. Dans le cadre de l'affaire Barclay (voir chapitre 5), le cigarettier américain parvient à rallier les Conseillers d'État neuchâtelois Jean Cavadini (1936-2013) et Jacques Béguin (1922-2007) à sa cause en 1982 :

⁴¹⁹ « Pierre Etique », *L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse*,

<https://www.parlament.ch/fr/biografie?CouncillorId=73>, consulté le 4 avril 2018.

⁴²⁰ « [Au sujet de l'affaire Barclay] Quelles sont les intentions du Conseil fédéral relativement à l'article 420c de l'ODA ? ». Question ordinaire Etique (85.608), « Indication de la teneur en nicotine et en goudron », *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, 21 juin 1985, pp. 1303-1304.

Malgré les travaux du Grand Conseil neuchâtelois, ces deux Conseillers d'État ont accepté de nous recevoir rapidement pour discuter du chimiste cantonal. Ils ont rapidement compris quelle était notre situation et accepté d'informer le chimiste cantonal qu'ils étaient prêts à couvrir la prise de position que nous lui demandions⁴²¹.

Cinq ans plus tard, le même cigarettier se fixe comme objectif dans un « Corporate affairs plan » de :

Recruit more members for the 21 member Parliamentary "tobacco caucus" and stimulate these members to persuasively communicate industry views to the Parliament. Integrate these allies into the early warning system⁴²².

Philip Morris entretient aussi son réseau politique en versant régulièrement des contributions à des partis politiques de droite. Une somme totale de 29'000 CHF, soit plus de 44'000 CHF en francs constants⁴²³, est ainsi payée en 1984 aux partis vaudois libéral, radical-démocrate, et des paysans, artisans et indépendants / Union démocrate du centre, ainsi qu'aux partis neuchâtelois radical-démocrate et libéral. De cette somme, une réserve de 10'000 CHF (deux fois 5'000 CHF) est incluse pour des élections dans le canton de Neuchâtel et des votations dans le canton de Vaud. Comme le stipule un document récapitulatif, le montant des contributions est de 3'000 ou 5'000 CHF par parti⁴²⁴. Deux ans auparavant, le Parti libéral vaudois avait écrit au cigarettier américain afin de le prier d'accroître sa contribution :

Pour la nouvelle législature, la députation libérale s'engage à maintenir une attitude de fermeté et de cohérence dans la gestion des affaires publiques. Elle veut opposer rigueur et réalisme à la démagogie de la gauche. Elle doit se soucier de la santé et des possibilités de notre économie à l'encontre des partisans de l'État-providence.

Afin d'appuyer ces thèses, nous avons organisé diverses manifestations et publications propres à marquer avec dynamisme notre présence et faire connaître nos candidats.

Le coût de telles opérations, ajouté à la couverture de nos frais de gestion ordinaires, atteint quelques centaines de milliers de francs. Nous nous devons dès lors de faire appel à une participation sensiblement plus importante encore de votre part.

⁴²¹ PANTET, Raymond, « Note sur la séance du 16 novembre 1982 avec MM. Cavadini et Béguin, Conseillers d'État, AGi et RAP », 16 novembre 1982, p. 1, Philip Morris Records, clb56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/phgp0119>.

⁴²² « Corporate affairs plans », 25 novembre 1987, p. 6, Philip Morris Records, itj32e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/flmj0113>.

⁴²³ « Indice des prix à la consommation. La calculatrice du renchérissement », *Confédération suisse, Office fédéral de la statistique*, http://www.portal-stat.admin.ch/lik_rechner/f/lik_rechner.htm, consulté le 7 avril 2018.

⁴²⁴ GILLON, Armand, PANTET, Raymond, MURRAY, R.W., AHRENSFELD, T.F. et MAXWELL, H., « Request for approval of political contributions for the year 1984 », 1984, p. 1, Philip Morris Records, zpt24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gxbj0111>.

Confiants en votre soutien, nous vous remercions et vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée⁴²⁵.

Cet extrait de lettre illustre la situation relativement précaire, décrite plus haut, dans laquelle se trouvent les partis politiques en Suisse et leur dépendance par rapport à la sphère économique. Au début des années 1990, les archives de Philip Morris révèlent que des sommes plus substantielles ont été octroyées aux partis : 44'000 CHF (1992), 47'000 CHF (1993), 45'000 CHF (1994) et 55'000 CHF (1995)⁴²⁶. En francs constants de 2017, cela représente respectivement des sommes de 51'854 CHF, 53'627 CHF, 50'893 CHF et 61'111 CHF⁴²⁷. En comparant ces montants d'environ 50'000 CHF au budget de marketing de 42,8 millions CHF prévu par Philip Morris pour la Suisse en 1992⁴²⁸ (soit 50,4 millions CHF en francs constants de 2017)⁴²⁹, on peut dire que le fabricant de tabac américain parvient à s'attirer les faveurs des partis de droite à bon compte. Le détail de ces contributions indique que le parti libéral est par exemple soutenu au niveau national (Suisse), cantonal (Vaud et Neuchâtel) et communal (Lausanne) entre 1993 et 1995.

Nos sources montrent qu'hormis les actions de lobbying individuelles des fabricants de tabac, leur association a également pratiqué de telles méthodes. Dans ce cadre, les membres de la Commission scientifique de l'ASFC ont rencontré plusieurs fois des parlementaires en vue de les influencer. À cette fin, des documents rédigés par ses soins ont également été envoyés à des décideurs politiques (voir sous-chapitre 11.2). En 1993, les initiatives jumelles (voir sous-chapitre 6.2) motivent également la Communauté de l'industrie suisse de la cigarette (CISC) à mobiliser son réseau en vue de soutenir sa cause. À l'issue du scrutin, se révélant favorable pour les cigarettiers, R. J. Reynolds réalise une étude de cas stipulant que le « Strong Lobbying : Government, Parliament, Parties, Economy, Sports, Culture » fut un des quatre critères de succès avec le système politique helvétique, la situation économique et une

⁴²⁵ GAMBONI, P.-V., ALBISSER, G. et RHAM, W. de, « [Lettre du Parti libéral vaudois à Philip Morris Europe SA (Personnel)] », 19 février 1982, p. 1, Philip Morris Records, hit24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ylyj0111>.

⁴²⁶ DISERENS, Georges, GEMBLER, A., BRING, M. H. et BIBLE, Geoffrey C., « Request for approval of political contributions for the year 1995 », janvier 1995, pp. 1-2, Philip Morris Records, lae78h00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yhew0172>.

⁴²⁷ « Indice des prix à la consommation. La calculatrice du renchérissement », *Confédération suisse, Office fédéral de la statistique*, http://www.portal-stat.admin.ch/lik_rechner/f/lik_rechner.htm, consulté le 7 avril 2018.

⁴²⁸ « Philip Morris (EMA Region). 1992 Annual marketing plan. Switzerland », 1992, p. 3, Philip Morris Records, gej49e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ffkc0118>.

⁴²⁹ « Indice des prix à la consommation. La calculatrice du renchérissement », *Confédération suisse, Office fédéral de la statistique*, http://www.portal-stat.admin.ch/lik_rechner/f/lik_rechner.htm, consulté le 7 avril 2018.

coalition pro-tabac unie⁴³⁰. Quelques semaines après leur succès, les cigarettiers organisent des séances avec des membres du Parti démocrate-chrétien (9 décembre 1993), du Parti radical suisse (14 décembre 1993), de l'Union démocratique du centre (14 décembre 1993), et du Parti libéral suisse (16 décembre 1993). Une séance avec le Parti socialiste est initialement aussi envisagée, cependant nos recherches ne nous ont pas permis de la documenter⁴³¹. Les procès-verbaux de ces quatre séances stipulent tous une formule de reconnaissance, telle que celle adressée au Parti libéral suisse :

Le directeur de la CISC souhaite la bienvenue aux représentants du Parti libéral suisse et les remercie de leur engagement lors de la campagne de votation contre les initiatives jumelles⁴³².

Ces séances réunissent de petits comités d'une dizaine de personnes constitués d'une part des représentants de l'industrie du tabac (le président et/ou le directeur de la CISC, ainsi que des cadres et des scientifiques des cigarettiers), et d'autre part des membres de partis politiques (Conseillers nationaux et aux États, secrétaire général, chef du service de presse et/ou président de parti). Malgré le nombre réduit de politiciens présents (de deux à cinq par session), notons tout de même la présence de trois présidents de parti – Carlo Schmid (PDC), Franz Steinegger (PRD) et Hans Uhlmann (UDC) – et deux secrétaires généraux de parti – Raymond Lorétan (PDC) et Philippe Boillod (PLS) – sur l'ensemble des quatre réunions⁴³³. Celles-ci se déroulent dans des hôtels situés à proximité du Parlement fédéral (Hôtel Bristol et Hôtel Bellevue) et, sauf pour celle du PDC, elles sont précédées ou suivies par un repas dans l'un de ces lieux d'exception. Durant environ deux heures, ces rencontres offrent l'opportunité aux cigarettiers de présenter à des Conseillers nationaux et aux États leur association, ainsi que les principaux enjeux auxquels ils sont confrontés en Suisse (production, vente, fiscalité, et question tabac et santé). Les procès-verbaux de ces quatre séances soulignent invariablement les liens fructueux qui ont été tissés entre l'industrie du tabac et les parlementaires :

⁴³⁰ « Swiss advertising ban case study », 28 novembre 1993, p. 19, R. J. Reynolds Records, oim33d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rgjb0087>.

⁴³¹ Le rejet des initiatives jumelles, soutenues par le Parti socialiste, pourrait avoir joué en défaveur de l'organisation de cette séance. Il se pourrait aussi que celle-ci ait eu lieu sans que son procès-verbal nous soit parvenu. BARDY, Jean-Claude, « Séance avec les partis politiques », 2 décembre 1993, pp. 1-2, Philip Morris Records, yij56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hglv0120>.

⁴³² AEBY, Chantal, « Note relative à la séance avec le Parti libéral suisse [PLS] du 16 décembre 1993, à 14 heures, à l'Hôtel Bellevue, à Berne », 16 décembre 1993, p. 2, Philip Morris Records, cjj56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lglv0120>.

⁴³³ BARDY, Jean-Claude, « Séance avec les partis politiques », 2 décembre 1993, pp. 1-2, Philip Morris Records, yij56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hglv0120>.

Les membres du PRD apprécient la présentation qui leur a été faite de l'industrie du tabac en Suisse, car ils ignoraient totalement que cette industrie était également une branche d'exportation. Enfin, le PRD salue ce genre de contact et est prêt à les poursuivre à l'avenir⁴³⁴.

Pour conclure, le président de l'UDC offre à l'industrie la possibilité de s'adresser à son parti pour le cas où des problèmes devraient être réglés ensemble et demande aussi à l'industrie de communiquer à l'UDC toute information qui pourrait lui être utile⁴³⁵.

Les membres du Parti libéral se montrent très intéressés par la présentation qui leur a été faite de l'industrie du tabac en Suisse et posent diverses questions relatives à l'implantation des fabricants en Suisse, au tabac suisse, etc. Enfin, le Parti libéral suisse se tient à l'avenir volontiers à la disposition de notre industrie pour l'aider à résoudre d'éventuels problèmes⁴³⁶.

Enfin, les membres du PDC demandent de quelle manière l'industrie de la cigarette envisage de poursuivre ses contacts avec le PDC. M. Bardy leur explique que l'industrie organise deux fois par année une réunion avec des parlementaires proches de la branche du tabac. Étant donné les agendas très chargés, il est convenu de se réunir sur mesure, lorsque des questions particulières devront être discutées⁴³⁷.

L'extrait du dernier procès-verbal souligne que la fréquence des rencontres entre les parlementaires et l'industrie du tabac est bisannuelle. En cas d'affinités, les cigarettiers prennent aussi le temps de côtoyer de plus petits partis. On peut citer une séance avec cinq Conseillers nationaux, représentant le Parti des automobilistes, qui a lieu à l'Hôtel Bellevue le 11 novembre 1993. Celle-ci donne l'occasion à l'industrie du tabac de trouver un partenaire attentif, notamment au sujet de sa thématique de la tolérance :

Dans la discussion qui suit, les membres du Parti des automobilistes sont surpris de constater que les problèmes rencontrés par l'industrie de la cigarette sont à peu de chose [près] identiques aux leurs. Ils sont étonnés que notre industrie ne se soit pas adressée plus tôt à eux et nous assurent de leur plein soutien à l'avenir. Ils sont d'avis que le principe de la tolérance doit être encore plus développé. À ce sujet, le président les informe brièvement de la campagne de tolérance qui a eu lieu cet été. Une copie des sujets de notre campagne ainsi que des résultats de son efficacité sera remise aux membres du Parti des automobilistes.

⁴³⁴ AEBY, Chantal, « Note relative à la séance avec le Parti radical suisse (PRD) du 14 décembre 1993, à 16 heures 30, à l'Hôtel Bristol, à Berne », 14 décembre 1993, p. 2, Philip Morris Records, ajj56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jglv0120>.

⁴³⁵ AEBY, Chantal, « Note relative à la séance avec l'Union démocratique du centre (UDC) du 14 décembre 1993, à 14 heures, à l'Hôtel Bristol, à Berne », 14 décembre 1993, p. 2, Philip Morris Records, bjj56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kglv0120>.

⁴³⁶ AEBY, Chantal, « Note relative à la séance avec le Parti libéral suisse [PLS] du 16 décembre 1993, à 14 heures, à l'Hôtel Bellevue, à Berne », 16 décembre 1993, p. 2, Philip Morris Records, cjj56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lglv0120>.

⁴³⁷ AEBY, Chantal, « Note relative à la séance avec le Parti démocrate-chrétien (PDC) du 9 décembre 1993, à 10 heures, à l'Hôtel Bellevue, à Berne », 9 décembre 1993, p. 2, Philip Morris Records, ijj56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rglv0120>.

Pour conclure, les membres du Parti des automobilistes souhaitent que de telles rencontres aient lieu régulièrement. Le président leur annonce d'ores et déjà qu'ils seront invités à prendre part aux réunions des parlementaires proches de la branche du tabac. De plus, il les conviera prochainement à un dîner⁴³⁸.

Tous les procès-verbaux des séances détaillées ci-dessus sont rédigés par Chantal Aeby. Celle-ci est la présidente directrice générale de Swiss Cigarette depuis que cette association a succédé à la CISC en mars 2004^{439,440,441}. Membre de la Société Suisse de Public Affairs, elle réalise également du lobbying en faveur du vin comme directrice de la Fédération suisse des vignerons (FSV) ou « Swiss Wine »⁴⁴².

⁴³⁸ AEBY, Chantal, « Note relative à la séance avec le Parti des automobilistes du 11 novembre 1993, à 14 heures, à l'Hôtel Bellevue, à Berne », 11 novembre 1993, p. 2, Philip Morris Records, mij56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lflv0120>.

⁴³⁹ « Neuauftritt der Zigarettenindustrie », *Neue Zürcher Zeitung*, 22 mars 2004, <https://www.nzz.ch/newzzDS4ICHV0-12-1.231336>, consulté le 7 avril 2018.

⁴⁴⁰ « Swiss Cigarette », *Kompass*, <https://ch.kompass.com/fr/c/swiss-cigarette/ch040347/#executives>, consulté le 7 avril 2018.

⁴⁴¹ Il est possible que l'affaire Peter Hess ait dissuadé les cigarettiers de placer un nouveau Conseiller national à la tête de son association faîtière. Rappelons en effet que, faute d'avoir déclaré ses liens avec British American Tobacco International (BATI) et Mabritab, Peter Hess (PDC, Zoug) – président du Conseil national – est forcé de démissionner des conseils d'administration de ces deux sociétés en février 2001. Le site Internet de Jean-Charles Rielle – médecin et homme politique (PS, Genève) à l'époque responsable du CIPRET-GE – fournit une série d'articles témoignant de la tempête médiatique qui s'était déchaînée contre Peter Hess. « Revue de presse de l'affaire Peter Hess ! », *Swiss web santé publique*, <http://www.prevention.ch/hess.htm>, consulté le 7 avril 2018.

⁴⁴² « Chantal Aeby Pürro », *Membre de la Société Suisse de Public Affairs*, <http://www.public-affairs.ch/fr/ueberuns/mitglieder/mitglied/2519>, consulté le 7 avril 2018.

II LES CIGARETTIERS FACE AUX THÈMES CLÉS DE LA QUESTION TABAC ET SANTÉ (1962-2003)

4. Le *tar derby* ou la course à la cigarette légère

4.1 Prémisses et enjeux du *tar derby*

Au début des années 1950, plusieurs études scientifiques démontrent une corrélation entre la consommation de cigarettes et le cancer du poumon (voir sous-chapitre 1.3). Pour l'industrie du tabac, cela marque (selon ses termes) le début de la « controverse tabac et santé ». Ernest Pepples – vice-président et avocat-conseil de la Brown & Williamson Tobacco Corporation – explique que la réaction des cigarettiers a alors été la suivante :

- (1) Produce more filter brands and brands with lower tar delivery.
- (2) Support scientific research to refute unfavorable findings or at a minimum to keep the scientific question open.
- (3) Conduct information campaigns against claims by the antismoking lobby.
- (4) Voluntarily meet some of the demands of the antismoking lobby, such as agreeing to publish the FTC ratings on tar and nicotine in cigarette advertising.
- (5) Corporate diversification to minimize the potential adverse financial consequences of the controversy on cigarette sales⁴⁴³.

En résumé, les deux grands axes de la stratégie des cigarettiers sont d'une part d'essayer de rassurer les fumeurs en développant des cigarettes en apparence moins dangereuses (point 1), et d'autre part de créer le doute et la controverse au sujet de la nocivité du tabagisme (points 2 et 3). En Suisse, la Commission scientifique de l'ASFC a été un outil essentiel aux mains de l'industrie du tabac pour entretenir cette pseudocontroverse (voir partie 3). De prime abord, le développement de la production de cigarettes filtres (point 1) paraît judicieux et rationnel. Dès lors que la preuve scientifique de la propriété cancérigène du goudron issu de la fumée a été apportée, il devrait en effet suffire de réduire – à l'aide d'un filtre – la quantité de

⁴⁴³ PEPPLES, Ernest, « Industry response to cigarette/health controversy [Confidential] », 4 février 1976, p. 1, Tobacco Products Liability Project Collection, gor86b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qnyd0048>.

Cité par GLANTZ, Stanton A., SLADE, John, BERO, Lisa A., HANAUER, Peter et BARNES, Deborah E., *The cigarette papers*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 1996, p. 254.

cette substance qui est inhalée par le fumeur, et ce, afin de diminuer son risque de cancer. Le caractère « dose-réponse », démontré par les études épidémiologiques et biologiques, corrobore cette assertion. À cause du mécanisme de compensation, on s'est néanmoins aperçu plus tard que les cigarettes filtres ne sont pas véritablement moins nocives que leurs homologues *full flavor*⁴⁴⁴. Cette évidence était toutefois loin d'être claire à l'époque. D'éminents spécialistes de la question tabac et santé, comme Ernest L. Wynder et Dietrich Hoffmann, pensaient effectivement que les cigarettes à bas rendement en goudron apporteraient un bénéfice de santé publique⁴⁴⁵. Cet extrait d'un article, publié par les deux chercheurs dans le *New England Journal of Medicine* en 1960, peut en témoigner :

The available studies indicate that a reduction in the yield of smoke condensate of a cigarette and a reduction in the amount that comes in contact with the lung will be followed by a reduction of the risk of lung cancer. [...] The following measures are suggested: moderation of smoking for those who cannot give up the habit; use of filter cigarettes with the lowest yield of smoke condensate; avoidance of smoking cigarette to the butt since there is significantly more smoke condensate in the latter part of the cigarette; and not inhaling deeply since such a practice leads to much greater absorption of smoke condensate by the lungs. [...] Filter cigarettes tend to diminish symptoms, especially that of cough, often found to be associated with smoking⁴⁴⁶.

Plus tard, le traité de médecine interne *Harrison's* émet toujours une telle recommandation dans son édition de 1980 :

All smokers should be encouraged to quit, especially those in high-risk groups with chronic pulmonary disease, coronary artery disease, and pregnancy. [...] Patients who are unable to stop cigarette smoking should be assisted to reduced their smoke exposure by smoking low-tar and low-nicotine cigarettes, smoking fewer cigarettes, inhaling less, taking fewer puffs, and leaving a longer stub⁴⁴⁷.

Ce n'est qu'à partir des années 1990, notamment avec les travaux de Kozlowski et Benowitz, que la communauté scientifique remet sérieusement en doute la stratégie de réduction de risques prétendument conférée par les cigarettes légères. Selon Proctor, le

⁴⁴⁴ *Risks associated with smoking cigarettes with low machine-measured yields of tar and nicotine. Smoking and tobacco control monograph n° 13*, Bethesda : US Department of Health and Human Services, National Institutes of Health, National Cancer Institute, 2001, p. 3 et p. 10.

⁴⁴⁵ Ernest L. Wynder, considéré comme le père fondateur de la stratégie de la réduction des risques dans la prévention du tabagisme, a bénéficié d'un soutien financier de Philip Morris pendant plus de trente ans. Ce financement a été dissimulé de manière récurrente par le célèbre chercheur américain. FIELDS, Nicole et CHAPMAN, Simon, « Chasing Ernst L Wynder : 40 years of Philip Morris' efforts to influence a leading scientist », *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 57, n° 8, 2003, p. 571.

⁴⁴⁶ WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich, « Some practical aspects of the smoking-cancer problem », *New England Journal of Medicine*, vol. 262, n° 11, 1960, pp. 540-541 et p. 544.

⁴⁴⁷ HOLBROOK, John H., « Tobacco smoking », in ISSELBACHER, Kurt J. et alii (dir.), *Harrison's. Principles of internal medicine*, Auckland ; Bogota ; Guatemala ; Hamburg ; etc. : McGraw-Hill International book company, 1980, p. 941.

consensus n'est pleinement atteint que lors de la publication de la monographie *Risks associated with smoking cigarettes with low machine-measured yields of tar and nicotine* en 2001^{448,449}.

Hormis la rétention des substances nuisibles par le filtre, les cigarettiers ont développé de nombreuses autres techniques pour réduire le rendement de leurs produits. Parmi elles, la ventilation occupe une place centrale dans la conception des cigarettes dites légères. Grâce à des perforations sur le filtre et/ou sur le papier de cigarette, le consommateur inhale une fumée diluée qui donne l'impression d'être plus « légère ». Ce dispositif permet effectivement d'obtenir des valeurs analytiques plus basses sur la machine à fumer mais, en raison du mécanisme de compensation (obturation des orifices de ventilation par le fumeur, consommation d'un nombre supérieur de cigarettes, inhalation de davantage de bouffées, etc.), n'apporte pas de bénéfices substantiels pour la santé⁴⁵⁰. Parallèlement à la ventilation, les fabricants de cigarettes développent un procédé de tabac reconstitué (*reconstituted tobacco sheet*) afin d'« alléger » leurs produits et économiser leur matière première. Il faut rappeler qu'à l'achat, le tabac est formé de 76 % de feuilles et de 24 % de « côtes » (ou nervures des feuilles). Ces dernières sont peu adaptées à la confection de cigarettes et, traditionnellement, les trois quarts étaient jetées au rebut. Au début des années 1950, la mise au point du procédé industriel de tabac reconstitué, qui permet d'intégrer davantage de côtes dans la cigarette, minimise non seulement ces pertes, mais offre aussi de meilleurs résultats d'analyse de la fumée. En effet, le tabac reconstitué – qui forme en moyenne 15 % des cigarettes dans les années 1960 – produit environ un tiers et la moitié moins, respectivement de goudron et de nicotine⁴⁵¹. Le tabac expansé (*expanded tobacco*) est une autre solution visant les mêmes objectifs que le tabac reconstitué. Par différentes techniques (voir sous-chapitre 7.2), dont la première est mise au point durant les années 1960 par la firme R. J. Reynolds, il est possible d'augmenter le volume des feuilles de tabac, et donc d'en réduire la densité. Le pouvoir de remplissage est ainsi accru et, pour un format similaire, les cigarettes contenant ce genre de

⁴⁴⁸ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, pp. 415-416.

⁴⁴⁹ Cependant, le traité de médecine *Harrison's* stipule déjà en 1991 que le bénéfice pour la santé procuré par les cigarettes légères est minime, et ce, à cause du mécanisme de compensation et des éventuels additifs contenus dans ce type de cigarettes. HOLBROOK, John H., « Tobacco », in WILSON, Jean J. *et alii* (dir.), *Harrison's. Principles of internal medicine*, New York ; St. Louis ; San Francisco ; Colorado Springs ; etc. : McGraw-Hill Inc., 1991, p. 2161.

⁴⁵⁰ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, pp. 365-366.

⁴⁵¹ MOSHY, Raymond J., « Reconstituted tobacco sheet », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, pp. 47-79.

tabac en nécessitent environ 30 à 50 % en moins. Il en résulte un abaissement des rendements sur la machine à fumer et une économie significative de la matière première constituant les cigarettes⁴⁵². Durant les années 1960, l'industrie du tabac anglaise développe un nouveau matériel à fumer à base de cellulose. Par rapport au tabac, le New Smoking Material (NSM) dispose *a priori* de solides arguments : réduction de 75 % du goudron, diminution du pouvoir cancérigène d'un facteur de cinq et absence de nicotine. Lancées sur le marché anglais en 1977, les cigarettes confectionnées avec ce nouveau produit ne remportent nonobstant pas le succès escompté⁴⁵³. Pour obtenir un profil favorable de leurs produits sur la machine à fumer, les cigarettiers peuvent aussi réaliser une sélection appropriée de différentes sortes de tabac. Pour un même format, une cigarette confectionnée avec du tabac Maryland produit par exemple 21,2 mg de goudron contre 33,4 mg pour du tabac Virginia⁴⁵⁴.

À partir du début des années 1950, c'est-à-dire à partir du moment où la nocivité de la cigarette est scientifiquement reconnue, les cigarettiers exploitent la publicité pour rassurer les fumeurs⁴⁵⁵. En outre, une compétition féroce s'engage entre eux pour produire la cigarette prétendument la plus légère, autrement dit dans l'esprit des consommateurs, la moins nocive. Cette compétition, dont l'enjeu est de juteuses parts de marché, est connue dans la littérature anglo-saxonne sous la dénomination de *tar derby*⁴⁵⁶. Nous remarquons que la question de la dangerosité du tabagisme a provoqué une double riposte de l'industrie du tabac. D'une part, une réaction concurrentielle, avec cette course à la cigarette légère, dans laquelle les cigarettiers font cavalier seul. D'autre part, une réaction extraconcurrentielle, avec la controverse tabac et santé, dans laquelle ils font bloc sous le même étendard. Ce « derby du goudron », né à la fin des années 1950, a engendré une augmentation du nombre de marques et des dépenses publicitaires pour les soutenir. Selon Ernest Pepples (B&W) :

⁴⁵² PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, p. 412.

⁴⁵³ BERRIDGE, Virginia, *Marketing health. Smoking and the discourse of public health in Britain, 1945-2000*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2007, pp. 142-153.

⁴⁵⁴ Rendement en goudron de cigarettes *king size* (85 mm) confectionnées avec du tabac de type Virginia : 33,4 mg ; Turkish : 31,5 mg ; American blend : 28,8 mg ; Burley : 25,6 mg ; Maryland : 21,2 mg. MOSHY, Raymond J., « Reduction of tumorigenic and cilia-toxi activity », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, p. 507.

⁴⁵⁵ OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, 421 p.

⁴⁵⁶ Le terme de derby fait initialement référence à de prestigieuses courses de chevaux, comme le *Derby d'Epsom*, ou à des matchs de football disputés par des équipes de villes voisines. REY-DEBOVE, Josette et REY, Alain (dir.), *Le Petit Robert de la langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert, 2006, p. 701.

The new filter brands vying for a piece of the growing filter market made extraordinary claims. There was an urgent effort to highlight and differentiate one brand from the others already on the market. It was important to have the most filter traps. Some claimed to possess the least tars. In most cases, however, the smoker of a filter cigarette was getting as much or more nicotine and tar as he would have gotten from a regular cigarette. He had abandoned the regular cigarette, however, on the ground of reduced risk to health⁴⁵⁷.

Cette sorte de « championnat de la cigarette légère » dispose de son classement (ou *league table*) dans lequel les marques sont ordonnées en fonction des résultats d'analyse de la fumée pour différentes substances comme le goudron et la nicotine. Historiquement, ces premiers classements de cigarettes ont été publiés aux États-Unis sous l'égide de l'American medical association (1953-1955) et du *Reader's Digest* (1957)⁴⁵⁸. À l'origine, on constate donc que l'initiative d'une telle démarche ne relève pas de l'industrie du tabac, mais plutôt des milieux de la santé et de la défense des consommateurs.

Au début des années 1960, deux rapports émanant des plus hautes autorités médicales anglaises et américaines marquent des jalons importants dans l'histoire de la question tabac et santé. Il s'agit premièrement du rapport du Collège royal des médecins britanniques qui, sous le nom de *Smoking and health*, est publié en 1962. Ce document constitue un moment fondamental puisque, pour la première fois dans l'histoire qui nous intéresse, une prestigieuse autorité médicale synthétise et valide les résultats de multiples études qui démontrent la nocivité de la cigarette. Ce rapport se révèle également inédit à l'époque par le fait que les médecins du Collège royal consultent une firme de relations publiques pour communiquer à son sujet et qu'il adresse des recommandations de prévention au Gouvernement anglais sur une question qui relève de la santé individuelle⁴⁵⁹. Une des conclusions clés de ce document est que :

Cigarette smoking is a cause of lung cancer, and bronchitis and probably contributes to the development of coronary heart disease and various other less common diseases⁴⁶⁰.

Les recommandations émises comprennent l'information des consommateurs, des restrictions publicitaires, de plus grandes limitations de fumer dans les lieux publics,

⁴⁵⁷ PEPPLES, Ernest, « Industry response to cigarette/health controversy [Confidential] », 4 février 1976, p. 2, Tobacco Products Liability Project Collection, gor86b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qnyd0048>.

⁴⁵⁸ FELTON, Desmond G., « Multicomponent "League Tables" », 19 août 1977, p. 5, British American Tobacco Records, fwp96a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fzvf0214>.

⁴⁵⁹ BERRIDGE, Virginia, « Medicine and the public : the 1962 Report of the Royal College of Physicians and the New public health », *Bulletin of the History of Medicine*, vol. 81, 2007, p. 286.

⁴⁶⁰ *Smoking and health. A report of the Royal college of physicians on smoking in relation to cancer of the lung and other diseases*, London : Pitman Medical Publishing Co. Ltd., 1962, p. s7.

l'impression de valeurs analytiques sur les paquets de cigarettes et l'établissement de cliniques de sevrage du tabagisme⁴⁶¹. À propos de l'indication des valeurs analytiques sur les emballages, le rapport précise que :

Since there is reason to assume that the harmful effects of cigarette smoking may be due to tar, volatile irritants and nicotine in the smoke, regulations might be introduced whereby the purchaser of any brand of cigarettes could discover the average amount of these substances produced by one of these cigarettes under standard smoking conditions. The figure might be established by an official testing agency and stamped on the packet. [...] Such analyses are regularly published in the U.S.A. but not by an official agency. No claim should be made that any particular brand of cigarette was safer than any other⁴⁶².

Il est très clairvoyant de la part du Collège royal de souligner qu'aucune affirmation ne devrait être faite quant à la sûreté d'une cigarette par rapport à une autre. Cette recommandation se base sur le fait que, puisque aucune substance nuisible dans la fumée n'a pu être identifiée de manière spécifique, on ne peut prétendre qu'une certaine marque, de par son mélange de tabac ou son filtre, serait moins dangereuse qu'une autre. Bien que le rapport suppose que les cigarettes filtres procurent un bénéfice pour la santé (à cause de la réduction de la toux du fumeur), il demeure prudent en déclarant qu'il faudra plusieurs années pour démontrer si ce type de produit est moins nocif⁴⁶³. Quoiqu'il en soit, le point décisif pour le développement du *tar derby* est que le Collège royal recommande au Gouvernement d'analyser la fumée et d'obliger les fabricants de tabac à imprimer les valeurs analytiques sur les paquets de cigarettes. Le rapport *Smoking and health* jouit d'une large couverture médiatique et, tiré respectivement à plus de 33'000 et 50'000 exemplaires au Royaume-Uni et aux États-Unis, remporte un vif succès auprès du public⁴⁶⁴.

Dans le sillage du travail du Collège royal, le président américain John F. Kennedy (1917-1963) confie le soin au *Surgeon General* Luther L. Terry (1911-1985) – à la tête de l'US Public Health Service – d'étudier également de manière approfondie la question tabac et santé⁴⁶⁵. Sous la houlette de Terry, un comité passe en revue plus de 6'000 articles et une

⁴⁶¹ *Smoking and health. A report of the Royal college of physicians on smoking in relation to cancer of the lung and other diseases*, London : Pitman Medical Publishing Co. Ltd., 1962, pp. 53-55.

⁴⁶² *Smoking and health. A report of the Royal college of physicians on smoking in relation to cancer of the lung and other diseases*, London : Pitman Medical Publishing Co. Ltd., 1962, pp. 54-55.

⁴⁶³ *Smoking and health. A report of the Royal college of physicians on smoking in relation to cancer of the lung and other diseases*, London : Pitman Medical Publishing Co. Ltd., 1962, p. 49.

⁴⁶⁴ BERRIDGE, Virginia, « Medicine and the public : the 1962 Report of the Royal College of Physicians and the New public health », *Bulletin of the History of Medicine*, vol. 81, 2007, p. 301.

⁴⁶⁵ BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 219.

bibliographie d'environ 1'100 références⁴⁶⁶, afin de rédiger le rapport *Smoking and health* – ou « Rapport Terry » – qui est publié en 1964 (figure 25). Contrairement au rapport anglais, le document américain est politiquement moins direct par le fait qu'il n'adresse pas explicitement de recommandations aux politiciens. Son objectif premier est de fournir des informations médicales de qualité suffisante en vue de légitimer d'éventuelles mesures de santé publique⁴⁶⁷. La position de la commission d'experts du *Surgeon General* est formelle sur ce point :

Cigarette smoking is a health hazard of sufficient importance in the United States to warrant appropriate remedial action [en gras dans le texte]⁴⁶⁸.

Il va en découler le Federal Cigarette Labeling and Advertising Act (FCLAA) de 1965 qui rend obligatoire l'indication d'un avertissement sur les paquets de cigarettes et impose des restrictions publicitaires aux fabricants de tabac⁴⁶⁹. De plus, la cancérophobie des fumeurs (*cancer scare*), attisée par le fameux rapport américain, incite les cigarettiers à lancer sur le marché des cigarettes légères afin de les rassurer. En d'autres termes, une nouvelle impulsion est donnée au *tar derby*. Son agent principal est le dispositif de ventilation (voir plus haut) qui, en diluant la fumée, permet de diminuer les valeurs analytiques⁴⁷⁰. En somme, les rapports anglais et américains alarment l'opinion publique et la sphère politique sur la nocivité de la cigarette. Face à cette problématique de santé publique, la réduction des risques – initiée avec le *take off* des cigarettes filtres dès le début des années 1950 – est une des stratégies proposées par l'industrie du tabac. L'information du public, notamment avec les avertissements sur les emballages de cigarettes, est une autre mesure de prévention qui voit le jour à cette époque. Comme nous l'avons vu, le paradigme de réduction des risques est initialement largement cautionné par la médecine et, parfois même, par certains gouvernements. Le choix de ce paradigme est légitimé par la difficulté inhérente à l'arrêt du tabagisme et à la prévalence élevée de ce comportement à l'époque. Par le fait qu'il existe une relation dose-réponse entre la consommation de cigarettes et le cancer du poumon, la

⁴⁶⁶ *Smoking and health. Report of the advisory committee to the Surgeon General of the Public Health Service. U.S. Department of Health, Education, and Welfare Public Health Service*, Princeton ; Toronto ; New York ; London : D. Van Nostrand Company, Inc., 1964, p. 14.

⁴⁶⁷ BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, pp. 219-221.

⁴⁶⁸ *Smoking and health. Report of the advisory committee to the Surgeon General of the Public Health Service. U.S. Department of Health, Education, and Welfare Public Health Service*, Princeton ; Toronto ; New York ; London : D. Van Nostrand Company, Inc., 1964, p. 33.

⁴⁶⁹ BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 256.

⁴⁷⁰ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, p. 370.

réduction des risques passe donc par un amenuisement de la quantité de goudron inhalée par le fumeur. Afin d'objectiver cette prétendue diminution du risque, la machine à fumer va fournir sa valeur analytique, ainsi que celle de la nicotine, en la dosant dans la fumée. La publication de ces valeurs, dans les *league tables* ou sur les paquets, est censée informer objectivement les fumeurs sur les dangers qu'ils courent en consommant leur marque. Les personnes soucieuses pour leur santé sont donc tentées de choisir des cigarettes obtenant les rendements les plus bas. Il en découle une concurrence acharnée entre les fabricants de tabac (le *tar derby*) pour produire la marque qui, de par sa légèreté, saura le mieux les rassurer. La machine à fumer est le principal arbitre de cette sorte de championnat de la cigarette légère.

Comme nous l'avons vu au sous-chapitre 1.2, ce n'est qu'avec l'« American Tobacco Company machine » – mise au point par Bradford et ses collaborateurs en 1936 – que les machines à fumer ont véritablement pris leur essor dans les laboratoires des cigarettiers⁴⁷¹. Le filtre Cambridge, un disque en fibre de verre qui retient les substances de la fumée d'une taille de 0,1 µm et davantage, est conçu par Wartman et ses collègues en 1959⁴⁷². Afin de pouvoir réaliser des comparaisons de manière fiable entre les marques de cigarettes testées – tant au niveau national qu'international – la méthode d'analyse doit être standardisée. À cette fin, différentes modalités ont été déterminées durant les années 1960, dont les principales sont les suivantes. 200 cigarettes, soit l'équivalent d'une cartouche, sont entreposées durant 24 heures dans une pièce dont la température s'élève à 22 °C et l'humidité à 60 %. Puis, la machine à fumer tire chaque minute durant deux secondes une bouffée d'un volume de 35 ml. Le processus doit se répéter jusqu'à ce que le mégot mesure 23 mm pour les cigarettes sans filtres, ou jusqu'à ce qu'il parvienne à 3 mm du filtre pour les cigarettes de ce type⁴⁷³. Comme il existe autant de manières de fumer que de fumeurs, il faut souligner que ces paramètres de « fumage machine » ne sont que des moyennes calculées sur la base d'observations de « fumage humain ». La longueur de 23 mm, jusqu'à laquelle les cigarettes sans filtre doivent par exemple être consommées lors du test, a été obtenue à partir d'une moyenne de mégots réalisée entre 1934 et 1964. Or, cette longueur dépend de plusieurs variables : statut socio-

⁴⁷¹ MOSHY, Raymond J., « Some characteristics of tobacco smoke », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, p. 95.

⁴⁷² MOSHY, Raymond J., « Some characteristics of tobacco smoke », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, p. 121.

⁴⁷³ MOSHY, Raymond J., « Some characteristics of tobacco smoke », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, pp. 157-158.

économique du fumeur, sa culture, son âge, le type de cigarettes qu'il consomme, etc⁴⁷⁴. Dans le même ordre d'idée, la fréquence des bouffées varie d'une à quatre par minutes et leur volume est compris entre 22 et 56 ml⁴⁷⁵. Contrairement au fumage humain, la machine fume de manière régulière, et ce, sans exercer de mécanisme de compensation en fonction du degré de « légèreté » du produit. Si besoin était, il convient par conséquent de rappeler que les valeurs analytiques obtenues par les machines à cigarettes ne correspondent pas à ce que l'organisme absorbe réellement.

Voyons maintenant de manière schématique comment les rendements en goudron et en nicotine des cigarettes sont déterminés⁴⁷⁶. Le filtre Cambridge, sorti de son emballage, est pesé. Cinq cigarettes sont fumées à travers par la machine, selon les conventions exposées plus haut. Le filtre est à nouveau pesé. La différence de poids correspond au condensat brut ou matière particulaire totale, soit *Total Particulate Matter* (TPM) ou *wet particulate matter* en anglais⁴⁷⁷. Le condensat brut est extrait du filtre Cambridge par une solution d'alcool (méthanol, propanol et éthanol). Puis, l'eau qu'il contient est dosée par la méthode de Karl Fischer (1901-1958) ou par chromatographie en phase gazeuse. On recueille alors le condensat anhydre de fumée, soit le condensat brut exempt d'eau. Sa teneur en nicotine est ensuite dosée par une nouvelle chromatographie en phase gazeuse. On calcule ensuite la masse du « goudron » en soustrayant du condensat brut les valeurs d'eau et de nicotine obtenues précédemment⁴⁷⁸. Finalement, une règle de trois permet d'obtenir les valeurs analytiques, ou rendement, en goudron et en nicotine exprimées en milligrammes par cigarette⁴⁷⁹. La terminologie de « goudron » ne fait pas l'unanimité parmi les experts. Selon

⁴⁷⁴ La littérature montre qu'un fort pouvoir d'achat, un jeune âge et le fait de fumer des cigarettes filtres sont des facteurs qui tendent à augmenter la longueur des mégots. MOSHY, Raymond J., « Some characteristics of tobacco smoke », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, p. 116.

⁴⁷⁵ MOSHY, Raymond J., « Some characteristics of tobacco smoke », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, p. 116.

⁴⁷⁶ Cette partie a été réalisée grâce aux explications du Dr Alain Etournaud qui, dans le cadre de son activité au Laboratoire du chimiste cantonal vaudois entre 1975 et 2011, a présidé la commission d'experts pour la rédaction du chapitre « Tabac et produits du tabac » du *Manuel suisse des denrées alimentaires*. Entretien avec ETOURNAUD, Alain, le 20 mars 2015.

⁴⁷⁷ La fumée est un aérosol formé de particules (phase particulaire ou condensat brut) en suspension dans un mélange de gaz (phase gazeuse). La phase particulaire (eau, alcaloïdes et autres substances organiques) représente une minorité du poids de la fumée (4,5 %). Celle-ci est en effet formée à 95,5 % par la phase gazeuse (azote, oxygène, gaz carbonique, monoxyde de carbone, etc.). « Tabac et produits du tabac », in *Manuel suisse des denrées alimentaires*, Berne : Office fédéral de la santé publique, 2005, pagination multiple.

⁴⁷⁸ Cette substance constitue généralement 70 à 85 % du condensat brut, alors que l'eau et la nicotine représente respectivement 10 à 20 % et 5 à 10 %. « Tabac et produits du tabac », in *Manuel suisse des denrées alimentaires*, Berne : Office fédéral de la santé publique, 2005, pagination multiple.

⁴⁷⁹ « Tabac et produits du tabac », in *Manuel suisse des denrées alimentaires*, Berne : Office fédéral de la santé publique, 2005, pagination multiple.

certain, ce terme est scientifiquement impropre puisqu'il est en principe réservé à la substance qui se forme lors du chauffage d'éléments organiques en l'absence d'oxygène⁴⁸⁰. Pour d'autres, le mot définit correctement la matière résiduelle d'une combustion⁴⁸¹. Au-delà de ces divergences, il faut souligner que la dénomination de goudron est, à cause de son lien avec le cancer, connotée péjorativement dans l'esprit du public. De ce fait, les cigarettiers opérant en Suisse ont préféré utiliser le terme de « condensat ».

4.2 « Suicide par petites bouffées ? » : trente ans de tests

de cigarettes en Suisse

Le premier test d'analyse de la fumée de tabac en Suisse est publié sous l'égide de la Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) en 1969. Dénommé *Test 26*, il porte un bref sous-titre – « Suicide par petites bouffées ? » – illustrant le climat régnant lors de sa publication. Le *Test 26* inaugure une série de travaux similaires dont nous avons pu documenter, grâce à nos recherches, quinze représentants entre 1969 et 1999 (tableau 10). Parmi ceux-ci, treize s'intéressent aux cigarettes, un au tabac à pipe (*Test 70*) et un aux cigares ainsi qu'aux cigarillos (*Test 90*). Hormis les deux classements (*league tables*) de cigarettes publiés par l'ASFC en 1977, tous les autres tests sont le fruit d'entités externes à l'industrie du tabac. Il s'agit de la FPC (n = 5), du Laboratoire chimique du Dr L. Herzfeld (n = 7) et de l'émission de télévision *À Bon Entendeur* (n = 1). Comme la réalisation de tous les tests de la FPC a été confiée au laboratoire du Dr Lazare Herzfeld à Bâle, on peut dire que ce dernier a joué un rôle prépondérant dans l'analyse de la fumée de cigarette en Suisse⁴⁸².

Sous la dénomination de *Test 26*, la FPC publie donc la première *league table* de cigarettes en Suisse le 12 février 1969. En préambule, il est rappelé que :

Scientifiquement, il est aujourd'hui démontré que fumer des cigarettes équivaut à s'empoisonner à petit feu. [...] La Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) tient à soutenir les campagnes de vulgarisation cantonales lancées à cet effet en publiant un test sur les cigarettes à bout filtre. [...] L'industrie de la cigarette fait des efforts méritoires pour éliminer de la phase gazeuse certains gaz particulièrement nocifs. **L'utilisation de**

⁴⁸⁰ MOSHY, Raymond J., « Some characteristics of tobacco smoke », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, p. 121.

⁴⁸¹ Entretien avec ETOURNAUD, Alain, le 20 mars 2015.

⁴⁸² Le « Laboratoire chimique du Dr L. Herzfeld SA » a été fondé par Lazare Herzfeld en 1964. Le capital de cette entreprise, réputée « indépendante et neutre », était totalement en main de son fondateur. Les principaux champs d'intervention de ce laboratoire chimique bâlois étaient le tabac, l'eau, la protection de l'environnement et les médicaments. HERZFELD, Lazare, « [Laboratoire chimique du Dr L. Herzfeld SA] Année de Fondation », 21 septembre 1989, p. 1, British American Tobacco Records, bnn52a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zsbj0204>.

matériel filtrant d'une qualité supérieure, tel que le charbon actif par exemple, offre cette possibilité. Ces efforts n'empêchent cependant pas que 50 à 70 % des substances nocives de la fumée pénètrent malgré le filtre dans les poumons du fumeur [en gras dans le texte]⁴⁸³.

Même si la FPC souligne les efforts de l'industrie du tabac pour améliorer la sécurité des cigarettes, elle balaie sans ambages sa théorie de la pseudocontroverse en prenant clairement position quant à la nocivité de la fumée. Plus loin, l'article est également très explicite en mentionnant les « **particules de goudron** [en gras dans le texte] qui peuvent provoquer le cancer. ». À la fin des années 1960, la publication de ce type de phrase sous la plume d'un cigarettier est tout à fait inimaginable. Sans évoquer le mécanisme de compensation, le *Test 26* est, dans une certaine mesure, en avance sur son temps lorsqu'il aborde la question de « **La légende de la cigarette douce** [en gras dans le texte] » :

On ne peut absolument rien changer au fait que la fumée de la cigarette dépose des substances nocives dans l'organisme. [...] La publication de comparaisons concernant la teneur en nicotine et en goudron n'est nullement destinée à engager le fumeur à « adopter une cigarette douce » ou « moins malsaine ». Ce test tend à démontrer que dans chacune des cigarettes à bout filtre testées, il restait, malgré le filtre, des matières nocives qui pénétraient dans les poumons avec la fumée. * « **La cigarette la plus douce et la plus saine est celle que vous ne fumez pas.** » [en gras dans le texte]⁴⁸⁴.

Une telle affirmation à cette époque est assez originale, et ce, *a fortiori* dans le contexte d'une *league table*. Dans une stratégie de réduction des risques, la finalité d'un classement de cigarettes est effectivement d'offrir au consommateur la possibilité de choisir – en connaissance de cause – la cigarette qu'il fume. Après quelques indications méthodologiques, l'article poursuit en listant dans un tableau – par ordre alphabétique – 30 marques couramment vendues sur le marché helvétique, et ce, avec leurs résultats d'analyse de la fumée pour le rendement en goudron et en nicotine⁴⁸⁵. On apprend que la teneur en nicotine par cigarette peut varier du simple (Stella Super Filtre à 1,06 mg) au double (Life Filter KS à 2,51 mg), et que celle en goudron peut osciller entre 20,1 mg (Marocaine Filtre) et 36,2 mg (à nouveau Life Filter KS). En guise de conclusion, la FPC souligne que :

⁴⁸³ « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 26 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 12 février 1969, sans pagination.

⁴⁸⁴ « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 26 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 12 février 1969, sans pagination.

⁴⁸⁵ La présentation des marques de cigarettes par ordre alphabétique est considérée être, pour l'industrie du tabac, la forme la plus faible de *league table* car les consommateurs ne prennent pas le soin d'étudier toute la liste ou alors celle-ci génère trop de confusion. *A contrario*, la présentation des marques de la plus « légère » à la plus forte a davantage d'impact. HEATH, A.M., « The impact of league tables », avril 1984, p. 3, British American Tobacco Records, lyw07a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tlwp0193>.

En se fondant sur notre test, chaque fumeur pourra contrôler la teneur en substances nuisibles de sa marque préférée, et choisir, si le cœur lui en dit, une cigarette moins nocive. Le test démontre également avec évidence que pour **chaque** [en gras dans le texte] cigarette – même munie d'un filtre spécial – ce sont les poumons qui, en définitive, constituent le dernier filtre !⁴⁸⁶

Nos recherches ne nous ont pas permis de détailler la réception du *Test 26* par la presse, le grand public et les cigarettiers. Bien que celui-ci soit paru dans plus de 100 journaux⁴⁸⁷, l'industrie du tabac estime toutefois que sa couverture médiatique et son impact ont été modestes⁴⁸⁸. En outre, la Commission scientifique de l'ASFC, chargée d'évaluer ce test, a critiqué le fait que les valeurs de goudron correspondent au condensat brut (goudron, eau et nicotine). Hormis cette critique méthodologique, elle a estimé que le classement des marques était approximativement correct⁴⁸⁹.

Le 10 janvier 1973, la FPC fait paraître un deuxième test comparatif de cigarettes sous le nom de *Test 53*. Son sous-titre, « Résultats du test FPC – Seule la cigarette que l'on ne fume pas n'est pas nocive », en résume bien l'esprit. Une préface écrite par le Professeur Max Scherrer, chef du Département de pneumologie de l'Hôpital de l'Île à Berne, énumère les principales maladies auxquelles les fumeurs s'exposent : infarctus du myocarde, cancer du poumon, bronchite chronique et emphysème. À l'instar de son premier comparatif, la « cigarette douce » n'est pas considérée être *a priori* une réponse pertinente à la question tabac et santé. Le texte est nonobstant un peu moins affirmatif, pour ne pas dire relativement contradictoire :

Par son nouveau test, la FPC n'a nullement l'intention d'éveiller l'impression que le problème de la fumée peut être résolu par des cigarettes plus douces. Toutefois, étant donné que parmi la population, de nombreux consommateurs n'ont pas l'intention pour diverses raisons d'arrêter de fumer, notre test devrait leur permettre de choisir des cigarettes moins nocives (plus légères)⁴⁹⁰.

Afin de faciliter le choix des consommateurs, la FPC recommande aussi pour la première fois d'indiquer les valeurs analytiques sur les paquets de cigarettes :

⁴⁸⁶ « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 26 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz*, SKS, 12 février 1969, sans pagination.

⁴⁸⁷ « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 53 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz*, SKS, 10 janvier 1973, p. 9.

⁴⁸⁸ HEATH, A. M., « The impact of league tables », avril 1984, p. 50, British American Tobacco Records, lyw07a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tlwp0193>.

⁴⁸⁹ « Recherche et développement. Highlights, février 1969 », février 1969, p. 1, Philip Morris Records, jzx64e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jzgf0122>.

⁴⁹⁰ « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 53 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz*, SKS, 10 janvier 1973, p. 9.

La **Fondation pour la protection des consommateurs** [en gras dans le texte] (FPC) pose aussi dans le secteur du tabac la même revendication que dans d'autres domaines : l'indication claire du contenu, c'est-à-dire **la mention, sur le paquet, de la teneur en nicotine et en goudron** [en gras dans le texte]. Le consommateur a le droit de savoir dans quelle mesure la cigarette qu'il fume est nocive⁴⁹¹.

Plus loin, contrairement au *Test 26*, le nouveau test conseille encore clairement : « Ne fumez pas des cigarettes fortes. »⁴⁹². Parmi les principaux résultats de l'analyse des 28 marques, la FPC relève que le rendement moyen en nicotine, passant de 1,58 mg à 1,09 mg, a subi une baisse importante par rapport à son premier test. Sans être aussi importante, la réduction du goudron, passant de 26,2 mg à 19,5 mg, est aussi significative : « Il semble donc que les fabricants de cigarettes tiennent compte dans une certaine mesure des constatations faites à propos de la nocivité de leurs produits. »⁴⁹³. Les cigarettiers estiment que la couverture médiatique du *Test 53* a été bien plus importante que celle de son devancier⁴⁹⁴. La *Gazette de Lausanne* publie par exemple un article de synthèse y relatif trois jours plus tard. Le chapeau de cet article met en exergue les marques les plus mal classées :

Les Gauloises bleues et les Gauloises jaunes sont parmi les plus nocives des cigarettes : elles contiennent jusqu'à 360 % de nicotine, nuisible pour les nerfs, et jusqu'à 340 % de goudron cancérigène, de plus que les plus faibles. Le nouveau test de la Fondation pour la protection des consommateurs (FPC), qui a fait analyser 28 marques de cigarettes à bout filtre achetées sur le marché suisse par un laboratoire chimique de Bâle, place dans la même catégorie les Gauloises, les Players No 6 et Blue Ribbon⁴⁹⁵.

Plus bas, l'article nomme également les deux marques les mieux classées : Krone Extra Légère et Select. En quelques mois, les ventes de ces deux produits bondissent en passant respectivement de 3 à 15 millions d'unités par mois pour Krone, et de 30 à 90 millions d'unités par mois pour Select⁴⁹⁶. Quelques semaines après la publication du *Test 53*,

⁴⁹¹ « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 53 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 10 janvier 1973, p. 10.

⁴⁹² « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 53 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 10 janvier 1973, p. 10.

⁴⁹³ « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 53 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 10 janvier 1973, p. 10.

⁴⁹⁴ HEATH, A. M., « The impact of league tables », avril 1984, p. 50, British American Tobacco Records, lyw07a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tlwp0193>.

⁴⁹⁵ Agence télégraphique suisse, « Conclusions d'un test portant sur vingt-huit marques. Toutes les cigarettes sont nocives, à divers degrés », *Gazette de Lausanne*, 13 janvier 1973, p. 3.

⁴⁹⁶ HEATH, A. M., « The impact of league tables », avril 1984, p. 50, British American Tobacco Records, lyw07a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tlwp0193>.

Paul Rinsoz (1908-1998)⁴⁹⁷, le président du conseil d'administration de Rinsoz & Ormond SA (fabricant sous licence les cigarettes Gauloises en Suisse), commente ainsi le *Test 53* :

Il est regrettable que les journaux, qui ont tant besoin de publicité, se soient précipités avec empressement sur le test de la Fondation pour la protection des consommateurs [FPC]. Il est regrettable, pour ne pas dire intolérable, qu'une agence de presse se soit emparée de ce test, mettant en exergue telle ou telle marque de cigarettes prétendument nocives, telle ou telle autre marque prétendument moins nocives. Le test n'était pas sérieux, en ce sens qu'il posait comme a priori la propriété cancérigène de la nicotine et du goudron⁴⁹⁸.

Les analyses de la fumée des cigarettes, publiées par la FPC, incitent les cigarettiers à organiser leur propre test comparatif. Nous supposons que différents facteurs expliquent cette démarche. Aux yeux de l'industrie du tabac, il y a probablement la connotation négative de la FPC – due à sa vocation de défendre les consommateurs – qui laisse entendre que les cigarettes trompent les fumeurs. La prise de position claire de la FPC sur les risques du tabagisme, relayés par les médias, doit aussi beaucoup contrarier leur stratégie de la controverse. D'un point de vue des relations publiques, les cigarettiers se doivent vraisemblablement d'intervenir pour occuper l'arène médiatique et démontrer aux fumeurs qu'ils réalisent eux aussi des analyses de la fumée. Par sa recommandation d'indiquer les valeurs analytiques sur les emballages de tabac, le *Test 53* constitue une menace pour l'industrie du tabac : si elle demeure passive, elle court le risque d'être obligée d'imprimer des indications selon des modalités défavorables. Finalement, un nouveau test comparatif de cigarettes permettrait d'organiser une manche supplémentaire du *tar derby*, au cours de laquelle certains fabricants pourraient remporter un avantage substantiel sur leurs concurrents. C'est probablement la motivation qui incite Philip Morris à proposer la formation d'un groupe de travail *ad hoc* à l'ASFC en avril 1974. L'agence de relations publiques de l'industrie du tabac propose qu'un test « neutre », placé sous l'égide de l'État et de l'ASFC, soit organisé afin de contrecarrer la FPC⁴⁹⁹. Par ailleurs, cette dernière adresse une requête à l'ASFC pour contribuer au financement de ses analyses⁵⁰⁰. La Commission scientifique des fabricants de cigarettes est consultée pour la mise au point du test (voir sous-chapitre 12.7). Celui-ci ne fait

⁴⁹⁷ « Rinsoz, Paul (1908-1998) », *Base de données des élites suisses au xx^e siècle*,

<https://www2.unil.ch/elitessuisses/index.php?page=detailPerso&idIdentite=51178>, consulté le 20 août 2018.

⁴⁹⁸ S., P.-A., « Selon le président de Rinsoz et Ormond. Nocivité des cigarettes : « Le test FPC n'était pas sérieux » », *Gazette de Lausanne*, 21 mars 1973, p. 9, www.letempsarchives.ch, consulté le 8 août 2011.

⁴⁹⁹ ISENRING, Paul et STUCKI, D., « Smoking & health meeting on April 19, 1974 », 22 avril 1974, p. 1, Philip Morris Records, jmt54e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xnmj0119>.

⁵⁰⁰ NEUKOMM, Alfred, « [Test Zigaretten] », 9 janvier 1975, p. 1, Philip Morris Records, ihs94e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mpbf0130>.

pas l'unanimité parmi les cigarettiers. La firme British American Tobacco est par exemple très critique à son égard :

The B.A.T. (S) attitude was that the A.S.F.C. Table was already becoming farcical and political, serving members' own interests and not those of the Association⁵⁰¹.

La multinationale anglaise redoute entre autres que Philip Morris se serve du test de l'ASFC comme tremplin pour sa nouvelle marque Flint. Sa crainte est bien fondée puisque cette cigarette arrive en première et en deuxième position du classement d'analyses effectuées par son « Leaf Department » de Genève, respectivement pour le rendement en goudron (5,4 mg / cigarette) et en nicotine (0,31 mg / cigarette). Cela est d'autant plus inquiétant que British American Tobacco ne dispose pas de marque pouvant sérieusement rivaliser avec Flint sur ce terrain. En outre, la manière dont le *Test 53* a propulsé la cigarette Select de F. J. Burrus & Cie est également une source de préoccupation⁵⁰². Comme on l'a vu plus haut, les ventes de cette cigarette – passant de 30 à 90 millions d'unités par mois – ont en effet bondi de manière spectaculaire peu de temps après la publication de ses valeurs analytiques. Les Gauloises, figurant en queue du classement, ont *a contrario* perdu 30 millions d'unités par mois, ce qui représente une perte de 2 % de part de marché^{503,504}. La stratégie de l'ASFC est de faire analyser par le Laboratoire du chimiste cantonal zurichois (une instance étatique neutre spécialisée dans l'analyse de la fumée de cigarette) le rendement en goudron, en nicotine, en monoxyde de carbone et en oxydes d'azote d'une soixantaine de marques. La masse d'informations générée par ce test a volontairement pour objectif de semer la confusion parmi les consommateurs et les journalistes⁵⁰⁵. Toutefois, les oxydes d'azote ne seront publiés que si le nouveau test, que la FPC prévoit de confier au laboratoire du Dr Herzfeld, en fait de même :

⁵⁰¹ ROSS, Donald G., « Note from DG Ross regarding brands analysed by BAT (S) », 23 décembre 1975, p. 4, British American Tobacco Records, sys45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ppfv0203>.

⁵⁰² ROSS, Donald G., « Note from DG Ross regarding brands analysed by BAT (S) », 23 décembre 1975, pp. 4-10, British American Tobacco Records, sys45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ppfv0203>.

⁵⁰³ BAT (Suisse) SA, « Aide-Memoire on league table situation », [s.d.], p. 1, British American Tobacco Records, uon34a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jhfw0200>.

⁵⁰⁴ L'industrie du tabac estime *a posteriori* que globalement l'impact des classements de cigarettes sur les marques les plus fortes a été relativement mineur : « When league tables were achieving noticeable media coverage the "lowest" brands benefitted. Damage to the "highest" brands seem to have been on a rather smaller scale. ». HEATH, A.M., « The impact of league tables », avril 1984, p. 52, British American Tobacco Records, lyw07a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tlwp0193>.

⁵⁰⁵ BAT (Suisse) SA, « Aide-Memoire on league table situation », [s.d.], p. 2, British American Tobacco Records, uon34a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jhfw0200>.

P.M. accepted that NO_x was to be added to the list of substances to create confusion at consumer level, and finally agreed that if Herzfeld did not publish NO_x figures then the A.S.F.C. would not need to. This important point means ipso facto that publication of the A.S.F.C. Table must follow the Herzfeld Table and not precede⁵⁰⁶.

Le 16 février 1976, la FPC fait paraître son troisième test d'analyse de la fumée de cigarette. Celui-ci, dénommé *Test 73*, comporte comme sous-titres en allemand « Wie unschädlich sind "leichte" Zigaretten ? » et en français « Fumer... un jeu dangereux ! ». À l'instar des tests précédents, les analyses sont confiées au Laboratoire chimique du Dr Herzfeld. Le Professeur Theodor Abelin – directeur de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Berne et président de la Communauté suisse de travail pour la coordination de lutte contre l'abus de tabac – en rédige l'introduction. Celle-ci résume les effets délétères de la fumée sur l'organisme (cancer du poumon, infarctus du myocarde, bronchite, emphysème, etc.) et compare la nicotine à une drogue agissant sur le cerveau. Pour Abelin, bien que les cigarettes légères ne dispensent pas d'arrêter de fumer, elles diminuent néanmoins les risques courus par les consommateurs et pourraient représenter un premier pas vers le sevrage tabagique⁵⁰⁷. Après ces considérations préliminaires, le test fournit un classement de 31 marques de cigarettes vendues en Suisse. À ce propos, deux nouveautés sont introduites. Tout d'abord, en analysant non seulement le rendement en goudron et en nicotine, mais aussi celui en monoxyde de carbone et en monoxyde d'azote, le *Test 73* constitue la première *multicomponent league table* publiée en Suisse. En d'autres termes, il s'agit du premier classement de marques helvétiques comprenant des analyses complémentaires de gaz (le monoxyde de carbone et le monoxyde d'azote)^{508,509}. De surcroît, le test de la FPC innove en présentant les cigarettes selon un index mis au point par le Dr Herzfeld. Cet index est censé simplifier l'interprétation des résultats générée par l'analyse de quatre variables par cigarette⁵¹⁰. Ainsi, Select specially mild (33,2 points sur l'Index Herzfeld), Flint (39,3) et Peer Special (43,4) sont les trois marques considérées comme les plus « légères », tandis que

⁵⁰⁶ BAT (Suisse) SA, « Aide-Memoire on league table situation », [s.d.], p. 2, British American Tobacco Records, uon34a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jhjw0200>.

⁵⁰⁷ « Test 73 », *Test: Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz*, SKS, 16 février 1976, pp. 1-4.

⁵⁰⁸ FELTON, Desmond G., « Multicomponent "League Tables" », 19 août 1977, p. 5, British American Tobacco Records, fwp96a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fzvf0214>.

⁵⁰⁹ Les premiers tests de ce genre ont été réalisés en Suède (goudron, nicotine et monoxyde de carbone) et en République Fédérale d'Allemagne (goudron, nicotine, monoxyde de carbone et monoxyde d'azote) en 1975.

FELTON, Desmond G., « Multicomponent "League Tables" », 19 août 1977, p. 5, British American Tobacco Records, fwp96a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fzvf0214>.

⁵¹⁰ La marque Reynolds n° 1, délivrant le moins de nicotine (0,07 mg) de toutes les cigarettes testées, possède par exemple un rendement en monoxyde d'azote (920 ppm) qui est presque trois fois supérieur (350 ppm) à celui de Dunhill, qui est la cigarette la plus défavorablement classée pour la nicotine (1,48 mg). « Test 73 », *Test: Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz*, SKS, 16 février 1976, p. 9.

Gauloises caporal bleu sans filtre (100), Gitanes bout filtre (92,9) et Players N° 6 filtre (89,7) sont les plus « fortes »⁵¹¹. Tout comme dans son test précédant, la FPC réitère sa demande de voir figurer les valeurs analytiques sur les emballages de cigarettes, « Non seulement la nicotine et le goudron, mais également le monoxyde de carbone et l'oxyde nitrique »⁵¹². Le *Test 73* se conclut par un avertissement sur les cigarettes légères et une injonction aux fumeurs de réduire leur exposition au risque s'ils ne parviennent pas à arrêter de fumer :

La Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) ne tient pas à donner l'impression, par ce nouveau test, que le problème de la fumée peut être résolu grâce à des cigarettes plus légères. Ces indications peuvent toutefois aider les consommateurs à choisir le moindre mal, soit une cigarette moins nocive. Peut-être qu'ainsi, à longue échéance, le fumeur aura moins de peine à se passer de cigarettes !⁵¹³

Comme il fallait s'y attendre, la presse rapporte les principaux résultats de la *league table* de la FPC. Les cigarettiers estiment que la couverture médiatique de ce test est importante⁵¹⁴. Sous le titre « Nouveau test sur les cigarettes. "Fumer... un jeu dangereux" », le *Journal de Genève* fait par exemple paraître un article dès le lendemain. Celui-ci entre en matière par la nouveauté de l'analyse des gaz contenus dans la fumée, à savoir le monoxyde de carbone et le monoxyde d'azote. Pour ce dernier gaz, l'article relève que sa quantité peut varier entre 220 (Select specially mild) et 1500 ppm (Gauloise caporal bleu). L'analyse du goudron distingue encore une fois Select specially mild (6 mg) de ses concurrentes, notamment de Player's No 6 filtre (22,9 mg), la marque disposant du rendement le plus élevé de cette substance. L'article se termine en classant les 31 cigarettes testées en trois catégories en fonction de leur prétendue « légèreté » ou « force »⁵¹⁵. Contrairement à ce qui est stipulé dans le test, l'article du *Journal de Genève* ne mentionne pas que les cigarettes réputées légères ne sont probablement pas inoffensives et que, la solution idéale à la question tabac et santé est finalement d'arrêter de fumer. La *Tribune de Genève*, traitant du sujet dans un article intitulé « Tous les poisons contenus dans vos cigarettes préférées », rapporte en revanche plus

⁵¹¹ « Test 73 », *Test: Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 16 février 1976, p. 8.

⁵¹² « Test 73 », *Test: Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 16 février 1976, p. 10

⁵¹³ « Test 73 », *Test: Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 16 février 1976, p. 12.

⁵¹⁴ HEATH, A. M., « The impact of league tables », avril 1984, p. 51, British American Tobacco Records, lyw07a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tlwp0193>.

⁵¹⁵ ATS, « Nouveau test sur les cigarettes. "Fumer... un jeu dangereux" », *Journal de Genève*, 17 février 1976, p. 9.

fidèlement les conclusions de la FPC à propos de la nocivité potentielle des cigarettes légères⁵¹⁶.

Pour l'industrie du tabac, les enjeux qui gravitent autour du *Test 73* – et de son écho médiatique dans la sphère publique – sont très importants. Avant tout, le test martèle une énième fois la nocivité du tabagisme (« Fumer... un jeu dangereux »). Puis, ce classement de marques vient attiser le *tar derby* à un moment où la part de marché du segment *low tar/nicotine* représente 24,6 % en Suisse⁵¹⁷. À ce propos, détaillons le cas de la marque qui a remporté le test : la cigarette Select. Par le biais d'une étude de marché mandatée par Philip Morris Europe SA à la société Infomar, on sait que des fumeurs s'y sont convertis suite à ses brillants résultats⁵¹⁸. Cela est corroboré par les cigarettiers qui reconnaissent au *Test 73* d'avoir eu le pouvoir de consolider les parts de marché de Select specially mild et d'avoir favorisé le lancement de Flint⁵¹⁹. En proposant une nouvelle fois l'indication des valeurs analytiques sur les paquets de cigarettes, la FPC crée une menace pour les cigarettiers qui risquent de se faire imposer une mesure potentiellement délétère à leurs affaires. Cette relative perte de maîtrise des événements, désagréable aux yeux de l'industrie du tabac, est mise en exergue par un document interne de BAT qui évoque les différentes « surprises » que le *Test 73* lui a réservé. Il s'agit entre autres de l'inclusion de Flint, une marque concurrente (Philip Morris) qui était en phase de test sur le marché. *A contrario*, la multinationale anglaise est déçue de l'exclusion de sa cigarette Pall Mall mild, parce que celle-ci figurait dans les meilleures places du test précédent. Le court laps de temps entre la récolte des échantillons et la publication des résultats (deux mois) constitue aussi un étonnement. Une question brûlante demeure également sans réponse : « Who collaborated in proposing 31 brands instead of 12-16 brands, and who paid? »⁵²⁰. En outre, le fabricant de tabac est très critique à l'égard de l'Index Herzfeld, et ce, notamment à cause de son caractère arbitraire, de son manque de

⁵¹⁶ ATS, « Tous les poisons contenus dans vos cigarettes préférées », 17 février 1976, p. 5, R. J. Reynolds Records, cuf89d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sfmv0102>.

⁵¹⁷ Dans un classement relatif aux parts de marché de ce type de cigarettes, comportant douze pays, la Suisse se situe au deuxième rang derrière la République Fédérale d'Allemagne (27,8 %), et devant les États-Unis (15,8 %) et le Canada (12,4 %). À titre de comparaison, la France (2,3 %), l'Irlande (1,3 %) et la Belgique (1,1 %) se situent en queue de classement. « Compiled by the Tobacco research and development institute », 1977, p. 1, Philip Morris Records, tpj29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qfym0112>.

⁵¹⁸ « Ich habe auf Select umgestellt, bevor die wunderschöne Gratisreklame gekommen ist am *Kassensturz* ». TAUSKY, H., « Les préoccupations des fumeurs. 10 discussions de groupe », 27 décembre 1976, p. 27, Philip Morris Records, rdt71f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fgxh0143>.

⁵¹⁹ ISENRING, Paul, « Switzerland – Cigarettes Test 1976 », 4 novembre 1976, p. 1, Philip Morris Records, emp14e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tphn0108>.

⁵²⁰ ROSS, Donald G., « Letter from Donald G Ross to AMS Elliot regarding "Smoking and Health" [Restricted] », 25 février 1976, p. 7, British American Tobacco Records, rys45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ypfv0203>.

représentativité et de reproductibilité. En effet, non seulement l'index n'est calculé qu'à partir des marques sélectionnées pour le test (et non sur l'ensemble de celles présentes sur le marché), mais l'apparition ou le retrait de l'une des marques « fortes » modifierait l'index, « which may be completely outside the control of the manufacturer concerned. It makes nonsense of any plans for product development. »⁵²¹. Un rapport sur l'impact des *league tables*, écrit A. M. Heath (directeur du marketing de BAT) en 1984, résume ainsi *a posteriori* la position de l'industrie du tabac :

The publication of an unofficial league table places the industry in a poor position from which to influence events. In this particular case Herzfeld introduced a points system which had little scientific basis. The idea was accepted by the media and used to rank brands when the industry eventually provided their own league table. Thus, the industry was placed very much on the defensive⁵²².

En plus de la cigarette, La FPC s'intéresse également à la problématique de la nocivité de la pipe et du cigare. Dans le cadre d'une stratégie de réduction des risques, on peut effectivement s'interroger si, pour les fumeurs qui ne parviennent pas à arrêter de fumer, le passage de la cigarette à la pipe ou au cigare est un choix judicieux. Le *Test 70*, publié le 24 septembre 1975, passe au banc d'essai vingt sortes de tabac à pipe. Bien que la comparaison entre les fumeurs de cigarettes et de pipe est jugée compliquée, il est relevé que « Les fumeurs de pipe sont certes moins menacés (surtout en ce qui concerne le cancer du poumon), mais fumer la pipe n'est pas sain non plus ! »⁵²³. Trois ans plus tard, le *Test 90* passe en revue quinze cigares et sept cigarillos. Pour l'analyse de la fumée de cigare, les conclusions sont à peu de choses près les mêmes que pour celles de la pipe : le risque de cancer du poumon est faible. Cependant, les cigarillos sont jugés plus nocifs que les cigares car ils sont plus forts et les fumeurs de ce genre de produits inhalent habituellement la fumée⁵²⁴. Faut-il réagir publiquement ou pas à ce nouveau classement ? L'industrie du tabac se trouve confrontée à un dilemme :

⁵²¹ FELTON, Desmond G., « Critique of Herzfeld Brand Rating Index », 15 juin 1976, p. 3, British American Tobacco Records, lfm28a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lkyy0198>.

⁵²² HEATH, A. M., « The impact of league tables », avril 1984, p. 52, British American Tobacco Records, lyw07a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tlwp0193>.

⁵²³ ROSS, Donald G., « Letter from Donald G Ross to AMS Elliot regarding "Tset 70" on pipe tobacco », 27 octobre 1975, p. 10, British American Tobacco Records, yys45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fqfv0203>.

⁵²⁴ IBIG, Heike, « Cigar/Cigarillo Test », 17 février 1978, pp. 1-2, British American Tobacco Records, roc45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/klkn0202>.

As always, one wonders whether it is better to lie low and accept criticism levelled at the Industry, or to take up the cudgels and risk giving the anti-smoking lobbies additional publicity⁵²⁵.

Dans le sillage du *Test 53*, paru le 10 janvier 1973, l'ASFC avait formé un groupe de travail pour étudier la possibilité de publier ses propres classements de cigarettes afin de contrecarrer ceux de la FPC⁵²⁶. Lorsque le *Test 73* est publié le 16 février 1976⁵²⁷, les cigarettiers ne sont toutefois pas encore prêts pour la publication de leurs résultats. Ils réagissent par un communiqué qui stipule que l'interprétation de ces valeurs, en regard de la question tabac et santé, demeure controversée. Ils déclarent aussi qu'ils viennent de confier l'analyse de soixante marques à un laboratoire officiel suisse pour démontrer l'importance qu'ils attachent à un contrôle scientifique rigoureux⁵²⁸. De ce fait, ils laissent entendre que le test de la FPC n'est pas fiable. Hormis British American Tobacco, les membres de l'ASFC sont en faveur d'une publication régulière de *league tables* produites sous leur égide :

Burrus and other manufacturers are in favour of regular industry sponsored league tables prepared by a neutral laboratory. This, they assert, would cut the ground from under the feet of the Consumers protection Foundation and show to the public our responsibility and awareness of the health problem⁵²⁹.

La multinationale anglaise considère en effet qu'il n'appartient pas à l'industrie de diffuser publiquement les résultats de tels tests et qu'elle doit seulement disposer d'informations à transmettre ponctuellement à la presse ou à la FPC⁵³⁰. Une des causes de cette divergence réside probablement dans le fait que British American Tobacco, ne possédant pas de marques dans le peloton de tête, en est préteritée. Le point de vue de son concurrent, Philip Morris, est différent. Le cigarettier américain regrette en effet que l'ASFC défende à ses membres de

⁵²⁵ ROSS, Donald G., « Letter from DG Ross to DG Felton regarding cigarette brands », 3 avril 1978, p. 1, British American Tobacco Records, qev96a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zzyf0214>.

⁵²⁶ ISENRING, Paul et STUCKI, D., « Smoking & health meeting on April 19, 1974 », 22 avril 1974, p. 1, Philip Morris Records, jmt54e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xnmj0119>.

⁵²⁷ « Test 73 », *Test: Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 16 février 1976, pp. 1-12.

⁵²⁸ « Sur le plan particulier de la controverse tabac-santé, les fabricants contestent, au demeurant, l'utilisation et l'interprétation des résultats d'analyses qui ne constituent, en aucun cas, des éléments décisifs d'appréciation. Dans certains cas, ils peuvent au contraire contribuer à égarer le consommateur. ». ASFC, « Les fabricants : "Nous y pensons !" », en-dessous de l'article de l'ATS, « Vous fumez ? Alors vous devez savoir... », 17 février 1976, p. 1, R. J. Reynolds Records, duf89d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tfmv0102>.

⁵²⁹ ROSS, Donald G., « Letter from Donald G Ross to AMS Elliot regarding "Smoking and Health" [Restricted] », 25 février 1976, pp. 1-2, British American Tobacco Records, rys45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ypfv0203>.

⁵³⁰ ROSS, Donald G., « Letter from Donald G Ross to AMS Elliot regarding "Smoking and Health" [Restricted] », 25 février 1976, p. 2, British American Tobacco Records, rys45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ypfv0203>.

publier les valeurs analytiques et que celles-ci soient seulement exploitées par les milieux de la prévention du tabagisme. De plus, on pense chez Philip Morris qu'il serait de l'intérêt de toute la branche de l'industrie du tabac de démystifier ces valeurs, et ce, à plus forte raison à cause du contexte international qui évolue dans cette direction⁵³¹. Ces résultats d'analyse de la fumée génèrent aussi des dissensions relatives à l'interdiction, faite par l'ASFC à ses membres, d'utiliser l'expression « faible en nicotine » dans sa publicité. La firme R. J. Reynolds menace d'apposer son veto au test commun si jamais l'ASFC n'abrogeait pas cette mesure. Pour British American Tobacco, cette question est sans objet car la propagande à propos de la nicotine – une substance qui est bien plus acceptable que certaines autres – est passée de mode⁵³². Les enjeux concurrentiels liés aux valeurs analytiques expliquent la lenteur avec laquelle progresse le projet de test de l'ASFC. Dans un document daté du 5 juillet 1976, British American Tobacco suggère pas moins de huit conditions si celui-ci devait à l'avenir être répété: analyses effectuées tous les six mois, patronage par le Service fédéral de l'hygiène publique (SFHP), sélection des trente marques les plus vendues, etc⁵³³.

Sans la participation de la FPC, le laboratoire du Dr Herzfeld publie pour la première fois seul un classement de cigarettes le 24 avril 1977. Celui-ci comporte une proposition inédite : faire figurer un signe optique distinctif sur les paquets de cigarettes, afin d'informer aisément les consommateurs sur la « force » de leur marque. Dans une coupure de presse, conservée dans les archives des cigarettiers, un article intitulé « Un système de pointage pour l'information des fumeurs » rapporte à ce propos :

Les expériences faites dans les pays où cette obligation existe déjà [impression du *warning* sur les paquets de cigarettes] ont montré qu'une simple remarque sur l'effet nocif du tabac n'a pas d'incidence notable sur les habitudes du consommateur – on continue à fumer à qui mieux mieux. Le besoin se fait donc sentir d'une information plus appuyée, dirigée et différenciée [impression des valeurs analytiques, ou d'un signe distinctif s'y rapportant, sur les emballages de cigarettes]⁵³⁴.

Le signe proposé par le directeur du laboratoire chimique de Bâle est formé d'un à quatre points et il représente une des cinq catégories de cigarettes suivantes : extrêmement léger

⁵³¹ SCHEDEL, Harald H., « Switzerland CO and NO_x values », 27 février 1976, p. 1, Philip Morris Records, scr39e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nlvj0115>.

⁵³² ROSS, Donald G., « Letter from Donald G Ross to FE Bowden regarding "Smoking and Health" dairy », 7 mai 1976, pp. 8-9, British American Tobacco Records, qys45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/npfv0203>.

⁵³³ WOUTERO, E. de « Analyses/tests faits par l'industrie », 5 juillet 1976, pp. 1-3, British American Tobacco Records, bys45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yyfv0203>.

⁵³⁴ ROSS, Donald G., « Herzfeld Test No 101 - 24th April, 1977 », 26 avril 1977, p. 2, British American Tobacco Records, txs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gyfv0203>.

(point clair), légère aromatique (point foncé), aromatique forte (deux points foncés), forte (trois points foncés) et très forte (quatre points foncés). Le « test Herzfeld » assigne 44 marques de cigarettes au sein des ces différentes catégories. Alors que seulement deux produits (Select extra légère et Flint ultra mild) se trouvent dans la catégorie « extrêmement léger », il y en a par exemple huit (Brunette filtre, Gauloise bleue, Gitane bleue, etc.) qui sont répertoriées comme « très fortes »⁵³⁵. Pour les cigarettiers dont les marques sont mal classées, il est particulièrement désagréable de voir ainsi leurs produits étiquetés publiquement, de manière plus ou moins scientifique, par une tierce personne qui se présente comme un expert dans l'analyse de la fumée. En outre, cet « index Herzfeld » place une fois encore la nocivité de la cigarette sous le feu des projecteurs. La réaction de l'ASFC est cinglante. Elle communique qu'il est impossible de conclure à la « légèreté » ou à la « force » d'une cigarette par une simple opération mathématique. De plus, il est annoncé qu'« afin de fournir une information scientifique irréfutable », elle a confié au Laboratoire cantonal de Zurich une analyse d'un échantillon représentatif de cigarettes vendues en Suisse, dont les résultats seront publiés dans une semaine⁵³⁶.

Entre le profit particulier d'un fabricant et l'intérêt général de toute la branche de la cigarette, les *league tables* à composants multiples posent un sérieux dilemme à l'industrie du tabac. En effet, en cas de classement favorable, une marque est susceptible d'obtenir un avantage compétitif. Toutefois, la complexité de l'interprétation des résultats favorise la création de procédés de simplification (comme l'Index Herzfeld) qui, pour être scientifiquement pertinents, devraient être basés sur la force d'association entre un type de maladie et une certaine substance. Or, cela admettrait tacitement un degré de causalité, ce qui est inacceptable pour des raisons légales⁵³⁷. Le « hazard rating » implique une reconnaissance de la nocivité de la cigarette qui est en contradiction avec la stratégie des fabricants de tabac consistant à promouvoir le doute et la controverse sur cette question. À la satisfaction des cigarettiers, le directeur du SFHP a par ailleurs déclaré qu'il n'était pas possible de combiner quatre différents « poisons » dans une même liste⁵³⁸. Cette déclaration tend à réduire le risque

⁵³⁵ ATS, « 44 marques de cigarettes classées selon leur degré de toxicité [La Tribune de Genève] », 23-24 avril 1977, p. ?, R. J. Reynolds Records, zrh89d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tgbb0102>.

⁵³⁶ ATS, « 44 marques de cigarettes classées selon leur degré de toxicité [La Tribune de Genève] », 23-24 avril 1977, p. ?, R. J. Reynolds Records, zrh89d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tgbb0102>.

⁵³⁷ FELTON, Desmond G., « Multicomponent "League Tables" », 19 août 1977, p. 4, British American Tobacco Records, fwp96a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fzvf0214>.

⁵³⁸ FELTON, Desmond G., « Multicomponent "League Tables" », 19 août 1977, p. 3, British American Tobacco Records, fwp96a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fzvf0214>.

pour l'industrie du tabac de voir ses produits étiquetés par un signe distinctif indiquant le degré de leur dangerosité.

Le Dr Herzfeld fait l'objet d'un courrier interne de la Reynolds Cigarette Corporation. On y apprend que le chimiste bâlois est proactif pour rencontrer Philip Morris et R. J. Reynolds. Par le passé, il a effectué des analyses pour le compte de F. J. Burrus & Cie et de la Reemtsma. À partir du moment où il a investi dans du matériel d'analyse de la fumée, il a tenté d'obtenir sans succès davantage de mandats de l'industrie du tabac. C'est la raison pour laquelle Herzfeld s'était tourné vers la FPC pour réaliser ces fameux tests⁵³⁹. On se doute bien que cette démarche n'a pas été très appréciée des cigarettiers :

This, of course, did not exactly endear him to the tobacco industry since he issued accompanying statements to the extent that the Swiss tobacco industry informs consumers poorly and that t/n [tar/nicotine] levels in Switzerland lag behind the international scene⁵⁴⁰.

Aux yeux des fabricants de tabac, la conférence de presse qu'il a organisée pour faire de la publicité au sujet de son index avait pour seul objectif de relever le niveau de son *kleos aphthiton*. R. J. Reynolds le considère comme un « controversial character who reacts unpredictably » et qui tente de se faire passer pour un chercheur dévoué aux intérêts des cigarettiers. Après de longues discussions entre Philip Morris et R. J. Reynolds, l'attitude décidée à son égard est la suivante : « he should be received and he should be shown only those things that we would like him to see, i.e. a documentation of our know-how and dedication also in research field. »⁵⁴¹.

Quoi qu'il en soit, la publication du Test Herzfeld offre l'opportunité à l'industrie du tabac de publier les résultats de son propre test. Sous le titre de « L'industrie de la cigarette et l'analyse chimique de la fumée », celui-ci paraît en pleine page dans la presse le 30 avril 1977 (figure 26). Un texte accompagne un tableau listant par ordre alphabétique 55 marques de cigarettes. Pour chacune d'entre elles, les quantités de « condensat sec », de nicotine, de monoxyde de carbone et de monoxyde d'azote sont référencées par unité et par bouffée de fumée. Cela représente par conséquent un total de 440 valeurs⁵⁴². Rédigé par l'agence de

⁵³⁹ MEYER, H. P., « Visit Dr. Herzfeld, USA », 3 octobre 1977, p. 1, R. J. Reynolds Records, sow53d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jbj0092>.

⁵⁴⁰ MEYER, H. P., « Visit Dr. Herzfeld, USA », 3 octobre 1977, pp. 1-2, R. J. Reynolds Records, sow53d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jbj0092>.

⁵⁴¹ MEYER, H. P., « Visit Dr. Herzfeld, USA », 3 octobre 1977, p. 2, R. J. Reynolds Records, sow53d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jbj0092>.

⁵⁴² ASFC, « L'industrie de la cigarette et l'analyse chimique de la fumée [*Tribune – Le Matin*] », 30 avril 1977, p. 4, Philip Morris Records, zyi19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/smgp0056>.

relations publiques genevoise CIPR⁵⁴³, le texte entre en matière en informant le lecteur que l'industrie suisse de la cigarette pratique des analyses de la fumée depuis plus de 15 ans. Cela correspond effectivement aux débuts de la Commission scientifique de l'ASFC qui, dès sa création en 1962, avait été chargée d'élaborer une méthode d'analyse de la fumée (voir sous-chapitre 9.1)⁵⁴⁴. L'article poursuit en affirmant que l'objectif essentiel de ces analyses est de vérifier la qualité et la régularité des cigarettes. Dans le contexte du *tar derby*, nous savons que les cigarettiers cherchent également à positionner leurs produits devant ceux de leurs concurrents. Contrairement à « certains milieux non spécialisés » qui ont publié et interprété « à leur manière en termes de santé » ces valeurs analytiques, l'industrie du tabac s'est abstenue d'en faire autant jusqu'à présent – prétendument – afin de ne pas induire le consommateur en erreur. Puis, l'ASFC discrédite les travaux de la FPC en soulignant que son test a été réalisé par le Laboratoire cantonal de Zurich et que ses résultats offrent « toutes [les] garanties de fiabilité ». Dans le deuxième paragraphe, l'article tente de relativiser l'utilité de ces données pour le fumeur à cause de la différence entre le fumage machine et le fumage humain :

Si l'on adaptait la machine à chaque manière individuelle de fumer, on obtiendrait avec une même cigarette des résultats au moins aussi dissemblables que ceux qui figurent d'une extrémité à l'autre de l'éventail de résultats ci-dessous. Telle est la première raison qui conduit les fabricants à mettre en garde le fumeur contre l'interprétation de ces chiffres⁵⁴⁵.

La raison principale pour laquelle l'industrie du tabac s'y oppose est bien évidemment pour ne pas attirer davantage l'attention du public sur la nocivité de ses produits et pour éviter de fâcheuses conséquences à ses marques désavantageusement classées. Ce passage est intéressant car il reconnaît implicitement que les cigarettes légères, via le mécanisme de compensation, peuvent être tout aussi nocives que les *full flavor*. Plus loin, l'ASFC complexifie la question en relevant que la fumée est formée d'environ 6'000 composants et, conformément à sa stratégie d'entretenir le doute et la controverse déclare que :

⁵⁴³ J. D. L., « Pink sheets AG 4/21/77. Appendix to section C. CIPR – Geneva. Draft introduction for the publication of the ASFC analyses », juin 1976, p. 1, R. J. Reynolds Records, azw53d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fkcj0092>.

⁵⁴⁴ P. C. [CESCHINI, Pierre], « Laboratoire de la SA Éd. Laurens "Le Khédivé" Genève. Rapport à M. Pierre Glasson, Président de l'ASFC », 5 avril 1963, p. 1, British American Tobacco Records, kkv38a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/mjvh0201>.

⁵⁴⁵ ASFC, « L'industrie de la cigarette et l'analyse chimique de la fumée [*Tribune – Le Matin*] », 30 avril 1977, p. 4, Philip Morris Records, zyi19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/smgp0056>.

Seule la connaissance exacte des effets de chaque substance sur l'organisme permettrait d'en déterminer l'importance et l'incidence pour le fumeur. La vérité oblige à dire que cette connaissance fait aujourd'hui encore défaut⁵⁴⁶.

L'article conclut que ces résultats ne sont publiés qu'« à seule fin d'illustrer le sérieux avec lequel les fabricants de cigarettes contrôlent les qualités et les spécifications de leurs produits. »⁵⁴⁷. Il faut souligner que le mot « goudron », lié au cancer dans l'esprit de bon nombre de fumeurs, est totalement absent dans cet article. En lieu et place de ce terme, les fabricants de tabac emploient le terme « condensat sec ». Au total, ce test de l'ASFC est une opération de relations publiques destinée à neutraliser les informations diffusées par la FPC et par le Dr Herzfeld. Pour ce faire, il utilise un texte de propagande doublé d'une *league table* multi-composante qui, en analysant quatre substances par cigarette, rend de ce fait ardu des comparaisons entre les marques. La réception de ce test par le public ne nous est pas connue, hormis que l'édition suisse du *Reader's Digest* l'a repris et adapté⁵⁴⁸, et que globalement, l'industrie du tabac considère qu'il a eu peu d'impact médiatique⁵⁴⁹.

Sous le titre « Fumeurs à vous d'apprécier ! », un second test est publié par l'ASFC le 6 décembre 1977 (figure 27). À la demande de British American Tobacco, le texte est simplifié et la dénomination des marques est plus détaillée. En revanche, la multinationale anglaise n'a pas obtenu de concession de la part de ses concurrents pour réduire le nombre de colonnes de huit à quatre. Avantageux au niveau des valeurs analytiques par bouffée de fumée, les fabricants des cigarettes extra-longues se sont en effet opposés à la suppression des colonnes y relatives⁵⁵⁰. Le texte, plus court que celui du premier test, est agrémenté d'un dessin d'une plante de tabac. Les quatre sous-titres – stipulant « Une information objective », « Des centaines de substances », « À chacun sa manière de fumer » et « Une opération mathématique inadmissible » – sont écrits en gras et en gros caractères⁵⁵¹. À l'instar de

⁵⁴⁶ ASFC, « L'industrie de la cigarette et l'analyse chimique de la fumée [*Tribune – Le Matin*] », 30 avril 1977, p. 4, Philip Morris Records, zyi19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/smgp0056>.

⁵⁴⁷ ASFC, « L'industrie de la cigarette et l'analyse chimique de la fumée [*Tribune – Le Matin*] », 30 avril 1977, p. 4, Philip Morris Records, zyi19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/smgp0056>.

⁵⁴⁸ M. A. H., « Monthly progress reports and highlights. September 1977. PME Research and development department », 10 octobre 1977, p. 2, Philip Morris Records, fwr64e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/prgw0122>.

⁵⁴⁹ HEATH, A. M., « The impact of league tables », avril 1984, p. 51, British American Tobacco Records, lyw07a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tlwp0193>.

⁵⁵⁰ ROSS, Donald G., « [Letter from DG Ross to AMS Elliot regarding ASFC layout] », 6 décembre 1977, p. 1, British American Tobacco Records, xws45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qmfv0203>.

⁵⁵¹ ROSS, Donald G., « [Letter from DG Ross to AMS Elliot regarding ASFC layout] », 6 décembre 1977, p. 2, British American Tobacco Records, xws45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qmfv0203>.

slogans publicitaires, ils délivrent les messages clés de manière concise au lecteur. Les thèmes développés dans le premier test sont repris succinctement. Cependant, la critique de l'Index Herzfeld est beaucoup plus explicite :

Prétendre qu'une cigarette est meilleure ou moins bonne à partir de données arbitrairement amalgamées et mécaniquement enregistrées n'est que fausse science. [...] Un classement des cigarettes selon leur prétendu degré de légèreté par un système d'attribution de points, par exemple, ne peut pas être admis scientifiquement. Il n'est pas possible de prendre comme étalon de la légèreté d'une cigarette l'addition de diverses valeurs. Une telle appréciation n'est pas admissible⁵⁵².

Ce passage ne convainc apparemment pas le journal zurichois *Die Tat* qui, exploitant les données de l'ASFC, publie un nouveau classement de cigarettes basé sur les calculs de l'Index Herzfeld. Cela aurait pu être évité si les valeurs analytiques par bouffée de cigarettes n'avaient pas été mentionnées dans le test⁵⁵³.

Au total, le second test apparaît beaucoup plus lisible et moins compliqué que le premier. Dans cet exercice de relations publiques, l'ASFC veut améliorer son *goodwill* en se montrant transparente. D'autre part, il s'agit de créer la confusion dans l'esprit du fumeur afin de brouiller le lien entre la consommation de cigarettes et les atteintes à la santé. La simplification de ce second test par rapport au premier pourrait signifier qu'un message trop compliqué raterait sa cible. Rébuté par la difficulté de l'annonce, le lecteur pourrait en effet être tenté de ne pas en prendre connaissance et donc de conserver son opinion sur le sujet.

Le *tar derby* provoque de nombreuses tensions entre les cigarettiers. Dans le sillage du *Test 101* d'Herzfeld, Rinsoz & Ormond SA et la Reemtsma menacent de quitter l'ASFC à cause des contraintes de l'article 55 de sa convention⁵⁵⁴. Cet article défend à ses membres d'exploiter la controverse tabac et santé dans leur publicité⁵⁵⁵. Or, les deux fabricants de tabac mécontents souhaitent pouvoir imprimer sur les emballages de leurs produits les valeurs des quatre substances (goudron, nicotine, monoxyde de carbone et oxyde d'azote) analysées par le

⁵⁵² ROSS, Donald G., « [Letter from DG Ross to AMS Elliot regarding ASFC layout] », 6 décembre 1977, p. 2, British American Tobacco Records, xws45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qmfv0203>.

⁵⁵³ BAT suspecte ses concurrents (Fabriques de Tabac Réunies SA ou F. J. Burrus & Cie) d'avoir organisé une fuite des données de l'ASFC aux journalistes de *Die Tat* afin d'avantager leurs marques. FELTON, Desmond G., « Visit to BAT (Suisse): 7th December, 1977 », 16 décembre 1977, p. 2, British American Tobacco Records, wev95a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/skbb0214>.

⁵⁵⁴ ELLIOT, A. M. S., « Swiss Association (ASFC) », 26 janvier 1978, p. 1, British American Tobacco Records, tws45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mmfv0203>.

⁵⁵⁵ CHARALAMBOUS, A. M., « Letter from AM Charalambous to SR Massey regarding ASFC convention », 6 juin 1979, p. 25, British American Tobacco Records, sna66a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gjil0207>.

laboratoire d'Herzfeld⁵⁵⁶. La course à la cigarette légère oblige les fabricants à examiner régulièrement leurs produits – et ceux de leurs concurrents – afin d'actualiser leur positionnement dans le classement des marques. La découverte de « cigarettes exposées » implique, le cas échéant, de prendre des mesures afin d'améliorer leurs valeurs analytiques⁵⁵⁷. D'un point de vue extraconcurrentiel, la publication de *league tables* par des organisations externes à l'industrie du tabac (FPC et/ou Laboratoire chimique Dr L. Herzfeld SA) constitue une menace pour les cigarettiers qui, perdant la maîtrise de la situation, risquent dès lors de se faire imposer des mesures insatisfaisantes pour leurs affaires.

Confrontée à ces différents enjeux, l'ASFC annonce, par le biais d'un communiqué de presse publié en avril 1978, l'introduction de l'indication des valeurs analytiques (le « data ») sur les paquets de cigarettes.

L'Association suisse des fabricants de cigarettes a publié, à deux reprises en 1977, des résultats d'analyses de la fumée effectuées, à sa demande, par le chimiste cantonal zurichois. Désirant poursuivre l'information objective du fumeur, elle communique que, dès le 1^{er} octobre 1978, les fabricants de cigarettes auront la faculté d'indiquer sur les paquets et dans la publicité les teneurs en condensat et en nicotine, répondant ainsi à un vœu exprimé par les consommateurs. [...] De plus, des contre-expertises seront confiées au laboratoire cantonal zurichois, instance dont la neutralité est officiellement garantie. Les autorités fédérales ont été informées de cette décision, ainsi que du système élaboré. Le Service fédéral de l'hygiène publique a salué avec satisfaction cette initiative⁵⁵⁸.

Dans ce communiqué, lorsque l'industrie du tabac prétend « poursuivre l'information objective du fumeur » et qu'elle confiera des contre-expertises au Laboratoire du chimiste cantonal zurichois, une « instance dont la neutralité est officiellement garantie. », on peut y voir – en filigrane – des critiques adressées à la FRC et au Laboratoire Herzfeld. Selon le sous-entendu de l'ASFC, ces deux entités (responsables précédemment de la publication de six tests d'analyse de la fumée) ont ainsi une position subjective, partisane et informelle. Bien que l'obligation de l'indication des valeurs analytiques de goudron et de nicotine sur les paquets de cigarettes soit ancrée dans la révision de l'article 420 de l'*Ordonnance sur les denrées alimentaires* du 18 octobre 1978 (qui entre en vigueur le 15 novembre 1978, avec un

⁵⁵⁶ ELLIOT, A. M. S., « Swiss Association (ASFC) », 26 janvier 1978, p. 1, British American Tobacco Records, tws45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mmfv0203>.

⁵⁵⁷ BIZON, Willy, « Gas Phase Deliveries [Secret] », 2 février 1978, 4 p., British American Tobacco Records, mdv96a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gtyf0214>.

⁵⁵⁸ ROSS, Geoff D., « Letter from DG Ross to F Haslam regarding ASFC text », 27 avril 1978, p. 3, British American Tobacco Records, gws45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/plfv0203>.

délai transitoire de deux ans qui est prévu pour l'adaptation des emballages)⁵⁵⁹, les cigarettiers se présentent comme s'ils en étaient les instigateurs. Or, cette mesure leur a été imposée par le législateur et en réalité, ils n'ont « jamais eu l'occasion de se prononcer à cet égard. »⁵⁶⁰. La seule initiative prise par l'industrie du tabac est d'introduire le *data* un mois et demi avant l'entrée en vigueur de la révision de l'article 420 de l'*Ordonnance sur les denrées alimentaires*, soit le 1^{er} octobre au lieu du 15 novembre 1978. On peut supposer que les demandes récurrentes de diverses organisations (FPC, AT et Laboratoire Herzfeld) en faveur d'une obligation d'indiquer les teneurs de la fumée en substances nocives sur les paquets de cigarettes ont décidé le SFHP à agir, et ce, sans consulter les cigarettiers. L'introduction de l'indication des valeurs analytiques sur les paquets de cigarettes contraint les fabricants de tabac à adapter leurs produits, notamment en augmentant la ventilation du filtre et la porosité du papier de cigarette⁵⁶¹. L'instauration de cette mesure ne présente toutefois pas que des inconvénients pour ceux-ci. Tout d'abord, l'obligation d'indiquer seulement les rendements en goudron et en nicotine, supprime la menace pour les cigarettiers de voir leurs produits étiquetés par l'Index Herzfeld ou par de multiples indications de teneurs en composants nocifs. Puis, le *data* diminue grandement l'intérêt et donc l'utilité des *league tables* : dès lors que tout fumeur peut s'informer par lui-même des valeurs en substances nocives d'une marque simplement en regardant son paquet, pourquoi publier ces données dans les journaux, si ce n'est peut-être pour découvrir quel rang occupe sa cigarette comparativement aux autres dans un certain classement ? À cet égard, le *data* devance la FPC et le Laboratoire chimique Dr L. Herzfeld SA (en d'autres termes, cette mesure leur coupe l'herbe sous le pied), et ce, à plus forte raison par le fait que les contre-expertises seront confiées au Laboratoire du chimiste cantonal zurichois, et non à celui du Dr Herzfeld. Pour ce laboratoire privé, les enjeux financiers de ces tests ne semblent pas négligeables⁵⁶². En rendant presque caducs les

⁵⁵⁹ Art. 420 c, 2^{ème} alinéa : « Chaque paquet de cigarettes destiné à être remis au consommateur doit porter l'indication nettement visible et lisible de la teneur de la fumée en nicotine et en goudrons. ». *Ordonnance sur les denrées alimentaires. Modification du 18 octobre 1978, Recueil des lois fédérales*, RO 1978, p. 1588.

⁵⁶⁰ POFRET, hubert, « Procès-verbal de la séance du vendredi 25 janvier 1980, à 10 heures, au siège de l'ASFC, à Fribourg », 30 janvier 1980, p. 1, R. J. Reynolds Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection ; Oklahoma Privilege Downgrades Collection, xax59d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jznc0094>.

⁵⁶¹ BODER, J. B. et SENEHI, K. F., « Cigarette and smoke analysis. September 28 – October 27, 1978 », 1^{er} novembre 1978, p. 1, Philip Morris Records, bwv14e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ggly0108>.

⁵⁶² Cela transparait dans cet extrait d'une lettre que le Dr L. Herzfeld adresse à BAT le 12 avril 1978 : « Wenn Sie im Verband der Schweizerischen Zigarettenfabrikanten dafür sorgen, dass unser Labor boykottiert wird, so können wir dies im Hinblick auf Ihre sinkenden Umsätze noch verstehen. Ein Sündenbock muss ja schliesslich gefunden werden. Hingegen würden wir in Zukunft Boykottbestrebungen Ihrerseits, die über diesen Rahmen hinausgehen, als wirtschaftliche Schädigung ansehen und könnten uns vorstellen, dass uns der Rechtsweg nicht erspart bliebe. ». La cause du courroux du Dr Herzfeld tient notamment au fait que BAT a manifesté sa

classements de cigarettes, l'industrie du tabac limite aussi l'écho négatif de la nocivité de leurs produits qui suit habituellement la diffusion des articles de presse y relatifs. Grâce à cette démarche d'autorégulation, les cigarettiers évitent aussi de se voir imposer, sans consultation, des restrictions étatiques plus sévères. En outre, cela leur permet de s'aligner sur la situation internationale (par exemple celle de la République Fédérale Allemande)⁵⁶³, et d'améliorer leur *goodwill* (en se présentant comme une industrie responsable et transparente) auprès du public et des décideurs politiques helvétiques. Dans ces conditions, on peut dire que le *data*, bien qu'il appose la marque de la nocivité de la cigarette sur son emballage, constitue malgré tout une bonne opération pour les fabricants de tabac. À plus forte raison, par le fait qu'ils utilisent le terme de « condensat » (moins connoté négativement pour le public que « goudron ») durant plusieurs années avant que l'OFSP les rappelle à l'ordre (voir sous-chapitre 11.3)^{564,565}.

En plus du *data*, la révision de l'article 420 de l'*Ordonnance sur les denrées alimentaires* du 18 octobre 1978 oblige également l'impression de l'avertissement (*warning*) – « Mise en garde du Service fédéral de l'hygiène publique : la fumée du tabac peut mettre votre santé en danger » – sur les paquets de cigarettes^{566,567}. La figure 28 livre l'évolution de cet avertissement au fil du temps. Dans l'évaluation du risque pris par le fumeur, on constate que

déception suite à sa collaboration avec le Prof. T. Abelin dans le cadre du *Test 90*. De notre point de vue, nous ne sommes pas étonnés que l'industrie du tabac refuse de confier des analyses à un laboratoire dont le directeur entretient des contacts avec un des leaders du mouvement de la prévention du tabagisme en Suisse. HERZFELD, Lazare, « [Lettre du Dr Lazare Herzfeld à Donald G. Ross] », 12 avril 1978, p. 1, British American Tobacco Records, iws45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rlfv0203>.

⁵⁶³ ELLIOT, A. M. S., « Swiss Association (ASFC) », 26 janvier 1978, p. 1, British American Tobacco, tws45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mmfv0203>.

⁵⁶⁴ POFFET, hubert, « Procès-verbal de la séance du vendredi 25 janvier 1980, à 10 heures, au siège de l'ASFC, à Fribourg », 30 janvier 1980, p. 1, R. J. Reynolds Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection ; Oklahoma Privilege Downgrades Collection, xax59d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jznc0094>.

⁵⁶⁵ Ce problème fait d'ailleurs l'objet d'une intervention parlementaire : « En réalité la plupart des paquets de cigarettes mis en vente – ainsi que les annonces et affiches publicitaires – indiquent déjà la teneur en nicotine et en “condensat” (au lieu de goudrons), ce qui m'incite à poser les questions suivantes au Conseil fédéral : 1. Le Conseil fédéral a-t-il autorisé l'utilisation du terme de “condensat” au lieu de celui, plus inquiétant, de goudrons ? 2. Si non, comment le Conseil fédéral compte-t-il faire respecter la loi dès le 15 novembre 1980 ? ». Question ordinaire Jaggi (80.654), 20 mars 1980.

⁵⁶⁶ Art. 420 c, 1^{er} alinéa. *Ordonnance sur les denrées alimentaires. Modification du 18 octobre 1978, Recueil des lois fédérales*, RO 1978, p. 1588.

⁵⁶⁷ Le fait que cet avertissement ne figure pas en italien suscite des interrogations sous la Coupole fédérale : « L'article 420c ODA prévoit que tout emballage d'articles de tabac destiné à être remis au consommateur doit porter l'indication suivante, nettement visible et lisible, en deux langues officielles : “Avertissement de l'Office fédéral de la santé publique : la fumée du tabac peut mettre votre santé en danger.” Je pose au Conseil fédéral la question suivante : pourquoi cet article prescrit-il que l'indication doit figurer en deux langues seulement et non pas dans les trois langues officielles ? ». Question Bacciarini (Question 5), 8 décembre 1980. Le Conseiller fédéral Hans Hürlimann (PDC, Zoug) répond que c'est pour éviter que les caractères soient trop petits, donc, autrement dit pour une raison de lisibilité. Séance du Conseil national du 8 décembre 1980, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, 1980, p. 1437.

l'on passe d'une éventualité (« peut ») en 1978, à une certitude (« Nuit gravement à la santé » et « Fumer tue ») respectivement en 1995 et 2004^{568,569}. Il faut savoir que le projet de la révision de l'article 420 de l'*Ordonnance sur les denrées alimentaires* (ODA) remonte au moins à 1960⁵⁷⁰. Celle-ci a en effet été longtemps renvoyée par le Conseil fédéral sans propositions constructives, et ce, malgré les demandes répétées des milieux de santé publique qui ont manifesté peu à peu de l'incompréhension, des critiques et finalement de la résignation à cet égard⁵⁷¹. En 1970, un postulat prie le Conseil fédéral « d'obliger les fabricants de cigarettes à indiquer sur les paquets de cigarettes que la fumée de tabac est nocive pour la santé physique de l'homme. »⁵⁷². Le texte de l'avertissement figurant dans le projet de la révision de l'article 420 de l'ODA de mai 1975 – qui stipule que « Tabakrauch enthält Nikotin und Teer und ist gesundheitsgefährdend » – est plus affirmatif (« est ») que celui de la version définitive (« peut ») quant à la nocivité de la fumée⁵⁷³. De plus, cet avertissement – ne stipulant pas explicitement qu'il émane du SFHP – pose problème aux cigarettiers. Dans un courrier interne, Willy Fankhauser (directeur de la filiale de BAT en Suisse) déclare à ce sujet :

Obviously, the ASFC, through its President, has reacted vigorously to this letter from the Ministry of Health pointing out that the Industry could not accept the text of the warning unless the responsibility of this warning was assumed by the Ministry of Health and that this should also be printed on the packs. Furthermore, the Industry also strongly pointed out that the CO figures could not be printed as there was not yet an accepted international norm⁵⁷⁴.

Pour des raisons légales évidentes, l'industrie du tabac ne peut en effet pas reconnaître publiquement la nocivité de la cigarette et, *a fortiori*, la communiquer sur tous les emballages

⁵⁶⁸ *Ordonnance sur le tabac et les produits du tabac (Ordonnance sur le tabac, OTab) du 1^{er} mars 1995, Recueil des lois fédérales*, RO 1995, p. 1662.

⁵⁶⁹ *Ordonnance sur les produits du tabac et les produits contenant des succédanés de tabac destinés à être fumés (Ordonnance sur le tabac, OTab) du 27 octobre 2004, Recueil des lois fédérales*, RO 2004, p. 7.

⁵⁷⁰ KENDRICK-JONES, Gordon T., « Letter from TG Kendrick-Jones to DR Davies regarding legislation prepared by the Swiss Federal Health Office », 7 octobre 1975, p. 1, British American Tobacco Records, gvy96a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qyvg0214>.

⁵⁷¹ « Schweiz. Gesellschaft für Sozial- und Präventivmedizin. Kurzberichte – Communication », février 1975, p. 3, Philip Morris Records, sns56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hkdc0120>.

⁵⁷² Postulat Ziegler (10783), 16 décembre 1970.

⁵⁷³ Eidgenoessisches Gesundheitsamt, « Revision der Lebensmittelverordnung », mai 1975, p. 4, Philip Morris Records, zxk46e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/spvg0117>.

⁵⁷⁴ FANKHAUSER, Willy, « Switzerland - Revision of the ODA Art 420 (New Food Law) », 6 septembre 1978, p. 1, British American Tobacco Records, zvs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xlfv0203>.

de ses produits. Le destinataire du courrier de Fankhauser, T. J. Tice (coordinateur de BAT pour l'Europe)⁵⁷⁵, lui répond :

If to comply with legislation warning notices have to be printed on packs, Companies must endeavour to ensure their attribution to Government or some other official body: similar attribution is equally necessary even when there is no legal requirement to do so (e.g. voluntary agreement by the Industry in the interests of good relations). If Governments suggest wording implying or stating smoking causes certain diseases, Companies must strenuously resist with all means at their disposal, until legislation makes it inevitable. In this event it is even more important that any such statement is attributable⁵⁷⁶.

Bien que de par sa référence à l'OFSP, l'avertissement confère à l'industrie une certaine protection légale, il faut souligner que l'initiative d'une telle mesure a émané des milieux de la prévention contre le tabagisme et de la défense des consommateurs. Dans son *Test 90* sur les cigares et les cigarillos, la FPC appelle de ses vœux un avertissement du type « Fumer est nuisible pour la santé », voire le compromis de « Fumer met votre santé en danger »⁵⁷⁷. Pour le Dr Herzfeld, le « mérite » de l'indication du *warning* et du *data* sur les paquets de cigarettes revient à la FPC⁵⁷⁸. Initialement, l'industrie du tabac a été très réticente à voir apparaître un avertissement sur ses produits. En parvenant par la suite à en faire porter la responsabilité aux États et, pendant un certain temps, en réussissant à en assouplir la teneur, cette mesure s'est finalement révélée plutôt favorable aux intérêts de l'industrie du tabac⁵⁷⁹. Cette considération d'Ernest Pepples (Brown & Williamson Tobacco Corporation) sur le *warning*, formulée en 1976, est d'ailleurs tout à fait explicite :

The tobacco industry wanted to prevent the chaos of nonuniform state and local regulation such as affects the alcohol industry. To gain one crucial cost-saving objective, uniform regulation, the industry compromised by adding a health warning to the cigarette package.

⁵⁷⁵ WRIGLEY, J. B., « TJ Tice », 23 juin 1978, p. 1, British American Tobacco Records, ydf08a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sgkv0194>.

⁵⁷⁶ TICE, T. J., « Switzerland - Revision of the ODA Art 420 (New Food Law) », 12 septembre 1978, p. 1, British American Tobacco Records, yvs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hlfv0203>.

⁵⁷⁷ IBIG, Heike, « Cigar/Cigarillo Test », 17 février 1978, p. 19, British American Tobacco Records, roc45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/klkn0202>.

⁵⁷⁸ HERZFELD, Lazare, « Orientation des médias – Test de Cigarettes 1989 », 21 septembre 1989, p. 5, British American Tobacco Records, ann52a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tsbj0204>.

⁵⁷⁹ CHAPMAN, Simon et CARTER, Stacy M., « "Avoid health warnings on all tobacco products for just as long as we can": a history of Australian tobacco industry efforts to avoid, delay and dilute health warnings on cigarettes », *Tobacco Control*, vol. 12, suppl. n° 3, 2003, iii 15.

Another critic noted that "the label might even be a boon of sorts, providing a new defense for the industry" when new health suits were brought by persons claiming to have been injured by cigarette smoking⁵⁸⁰.

Pour les cigarettiers oeuvrant en Suisse, une autre conséquence positive de l'indication de l'avertissement sur les emballages de cigarettes est que l'OFSP accepte non seulement que la concentration dans le tabac de dithiocarbamates augmente de 2 à 50 ppm, mais aussi qu'il n'y ait plus de limites maximum légales pour les autres résidus de pesticides. En effet, l'OFSP estime que ces substances chimiques n'augmentent pas de manière significative les risques courus par les fumeurs et que, de toute façon, le *warning* les informe suffisamment de la nocivité du produit⁵⁸¹.

Avant l'introduction du *warning* et du *data*, le Laboratoire chimique Dr L. Herzfeld SA fait paraître un nouveau classement de cigarettes en mai 1978. Sous le titre de *Test III*, celui-ci analyse les rendements en goudron, en nicotine, en monoxyde de carbone et en monoxyde d'azote de 50 marques de cigarettes⁵⁸². Comme c'est le cas depuis le *Test 73*, Herzfeld propose son « Harmfulness index » qui est calculé, plus ou moins arbitrairement, sur la base des quatre substances analysées⁵⁸³. Quelques jours après la publication des résultats du laboratoire de chimie bâlois, un article paraît à ce sujet dans le *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*. Cet article, intitulé « Tests sur les cigarettes : la rigueur scientifique bafouée », se montre très critique à l'égard de l'Index Herzfeld :

Que l'on soit parmi les passionnés les plus ardents du havane ou que l'on se compte parmi les plus farouches adversaires de la cigarette, l'essentiel – après avoir satisfait à ses propres goûts selon ses propres convictions – n'est-il pas finalement d'être honnête ? [...] La démarche dont se réclament les tests pratiqués par le laboratoire du Dr Herzfeld est dangereuse, car il est un secteur où l'on a besoin désormais de la plus franche clarté – si tant est que cela soit possible, car les scientifiques honnêtes ne peuvent provoquer de miracles – c'est bien celui du tabac et de la santé⁵⁸⁴.

⁵⁸⁰ PEPPLES, Ernest, « Industry response to cigarette/health controversy [Confidential] », 4 février 1976, p. 6, Tobacco Products Liability Project Collection, gor86b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qnyd0048>.

⁵⁸¹ JEANNERET, Claude, « Tobacco legislation », 31 mars 1979, p. 1, Philip Morris Records, ltw14e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mtky0108>.

⁵⁸² Chemisches Laboratorium Dr. L. Herzfeld AG, « Über 20 Jahre Tabakanalytik », 1993, p. 1, Philip Morris Records, ffk29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sypm0112>.

⁵⁸³ O., F. L., « Report on Herzfeld index », 27 juin 1980, p. 4, Philip Morris Records, deq32e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gknk0113>.

⁵⁸⁴ SCHAERLIG, Eric, « Tests sur les cigarettes : la rigueur scientifique bafouée [*Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*] », 19 juin 1978, p. 49, Philip Morris Records, vsr60c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nfcn0067>.

L'article se poursuit par un bref compte rendu d'une interview téléphonique entre le journaliste et le chercheur américain Ernest L. Wynder qui déclare que :

Il s'agit d'une technique inappropriée [le calcul du *Harmfulness index*] et ce que fait le Dr Herzfeld est scientifiquement inadéquat. Il est entièrement suffisant de connaître les taux de goudron et de nicotine. Inclure dans le calcul d'autres facteurs n'a pas de signification scientifique, mais ne fait que créer la confusion⁵⁸⁵.

Le journaliste conclut par une dernière salve :

Que les défenseurs des consommateurs, s'ils tiennent à le rester (ou tout simplement à l'être) apprennent un peu les lois de la rigueur scientifique, et leur travail n'en sera que grandi. Au contraire de ce qui résulte – entre autres ! – de tels tests sur les cigarettes⁵⁸⁶.

La virulence de ce papier – attaquant non seulement les compétences scientifiques du chimiste bâlois, mais aussi son honnêteté – est surprenante. Nous sommes aussi frappés de voir figurer une interview d'Ernest L. Wynder, un scientifique certes réputé, mais avant tout dans le cercle de la question tabac et santé. On note aussi que la position du journaliste, très critique à l'encontre de l'Index Herzfeld, s'aligne sur celle de l'industrie du tabac. Bref, tout cela laisse à penser que les cigarettiers pourraient avoir joué un rôle dans cet article. Dans ces conditions, nous décidons d'approfondir nos recherches. Le journaliste en question se nomme Eric Schaerlig. En entrant son nom dans la base de données de la *Truth Tobacco Industry Documents*, 38 résultats apparaissent⁵⁸⁷. Son curriculum vitae, conservé dans les archives de Philip Morris, nous apprend qu'Eric Schaerlig obtient une Maîtrise en physique à l'Université de Genève en 1970. Journaliste scientifique depuis 1967, celui-ci est nommé rédacteur scientifique à la *Radio suisse romande* (RSR) l'année suivante⁵⁸⁸. Sa carrière est lancée depuis qu'il commente en direct sur les ondes de la RSR, à partir du Centre de contrôle de la NASA à Houston, les premiers pas de l'homme sur la Lune. Son frère, Alain Schärli⁵⁸⁹,

⁵⁸⁵ SCHAERLIG, Eric, « Tests sur les cigarettes : la rigueur scientifique bafouée [*Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*] », 19 juin 1978, p. 49, Philip Morris Records, vsr60c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nfcn0067>.

⁵⁸⁶ SCHAERLIG, Eric, « Tests sur les cigarettes : la rigueur scientifique bafouée [*Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*] », 19 juin 1978, p. 49, Philip Morris Records, vsr60c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nfcn0067>.

⁵⁸⁷ *Truth Tobacco Industry Documents*, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/results/#q=Eric%20Schaerlig&h=%7B%22hideDuplicates%22%3Atrue%2C%22hideFolders%22%3Atrue%7D&subsitere=tobacco&cache=true&count=38>, consulté le 1^{er} juin 2018.

⁵⁸⁸ SCHAERLIG, Eric, « [Curriculum vitae] », [s.d.], p. 1, Philip Morris Records, wid84e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mynh0127>.

⁵⁸⁹ Par rapport à son frère, son nom s'écrit avec « ä » au lieu de « ae ».

commente également cet événement dans les studios de la Télévision suisse romande⁵⁹⁰. En 1970, Eric Schaerlig crée et prend la direction du Centre de documentation et d'information scientifiques (CEDOS) dont l'objectif principal est d'« acting as a scientific press agency and as a scientific consulting center. »⁵⁹¹. Son premier contact avec l'industrie du tabac remonte apparemment à une invitation pour un symposium de Philip Morris, organisé à l'occasion de l'inauguration de son nouveau centre de recherche, à Richmond (Virginia) en 1973. Il publie dans la *Gazette de Lausanne* un compte rendu à ce sujet plutôt favorable aux cigarettiers dont l'extrait suivant peut en témoigner :

Car tel est le mérite des fabricants de cigarettes intéressés par la recherche scientifique : ils n'auraient pas besoin, en principe, d'effectuer de tels efforts, chiffrés en dizaines de millions de dollars. Puisqu'aucune taxe, aucune statistique médicale, aucun avertissement officiel ne parvient finalement à retenir le fumeur, et que la courbe de consommation de cigarettes reste résolument exponentielle...⁵⁹²

L'année suivante, Philip Morris invite Eric Schaerlig pour un séjour d'une dizaine de jours aux États-Unis et au Canada. Suivant un itinéraire comprenant sept villes (New York, Philadelphie, Washington, Richmond, Barnaby, San Francisco et Kansas City), le voyage est conçu pour qu'il rencontre une quinzaine de personnalités qui, sauf exception, sont toutes acquises à la cause de l'industrie du tabac :

This program was designed to cover the important issues in the smoking and health controversy. With the exception of Dr. Gori, we have selected people who we believe hold objective opinions regarding the issues. We thought it would be a good idea to schedule an interview with at least one person who has strong anti-smoking opinions and chose Dr. Gori because, although he does believe smoking is strongly implicated as a cause of lung cancer, he has spoken well of the industry's support of independent research and PM's assistance to his group with certain testing procedures⁵⁹³.

Parmi les personnalités, ayant une « opinion objective », que le journaliste scientifique doit rencontrer on compte entre autres : James Bowling (vice-président et directeur des ventes de Philip Morris), William Gardner (directeur scientifique du Council for Tobacco Research), Horace Kornegay (président du Tobacco Institute), Helmut Wakeham (directeur des

⁵⁹⁰ Selon Eric Schaerlig : « Sans la conquête de la Lune, je n'aurais jamais existé. Toute ma carrière a bénéficié de l'audience qu'elle m'a procurée. Je dois tout à cet événement du 21 juillet 1969. ». HERBEZ, Ariel, « "Le Temps" fête ses 18 ans en retournant marcher sur la Lune », *Le Temps*, 18 mars 2016, en ligne. <https://www.letemps.ch/suisse/temps-fete-18-ans-retournant-marcher-lune>, consulté le 1^{er} juin 2018.

⁵⁹¹ SCHAERLIG, Eric, « [Curriculum vitae] », [s.d.], p. 1, Philip Morris Records, wid84e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mynh0127>.

⁵⁹² SCHAERLIG, Eric, « La cigarette à la rencontre de la science. Pourquoi fume-t-on ? Un centre de recherche aux États-Unis », *Gazette de Lausanne*, 4 juillet 1973, p. 3.

⁵⁹³ CONVINGTON, Mary W., « Mr. Eric Schaerlig's proposed visit to the U.S. », 26 septembre 1974, pp. 2-3, Philip Morris Records, bka41b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tfnc0036>.

recherches de Philip Morris) et David R. Hardy (avocat de Philip Morris et associé de la firme Shook, Hardy & Bacon). Pour le cigarettier américain, l'objectif est clair :

I gathered from our conversation in Lausanne, and the article Mr. Schaerlig wrote last year after his trip to Richmond, that we could expect Mr. Schaerlig to report objectively on the interviews and that his articles/reports would appear in the major papers he represents (Journal de Genève and Tribune de Lausanne), as well as French Swiss radio. I would appreciate it if you would confirm this, as these are obviously the major considerations in this project⁵⁹⁴.

Dès le 12 mai 1975, une série d'émissions – diffusées dans le cadre des chroniques scientifiques d'Eric Schaerlig – aborde le thème du tabac et de la santé. Un article, dont voici un extrait, nous livre quelques précisions à ce sujet :

Dès qu'elle a eu connaissance de son projet, l'industrie du tabac a volé à son secours, lui procurant une nombreuse documentation, lui indiquant des noms de personnalités à interroger, et l'aidant même à les rencontrer. Je suis conscient qu'on a alimenté ma documentation dans un certain sens. Mais je suis allé aussi chercher des documents et témoignages du côté de personnalités dont je savais, par des articles parus dans des revues purement médicales, qu'elles n'étaient pas favorables au tabac. [...] De tous les témoignages recueillis, Eric Schaerlig en arrive à cette conclusion : c'est l'abus qui devient dangereux. Le fumeur modéré – pour autant qu'il n'ait pas des prédispositions à des maladies dans lesquelles l'action du tabac peut jouer un rôle – ne met sans doute pas sa santé en danger⁵⁹⁵.

Faisant abstraction des études et des rapports médicaux (comme celui du Collège royal des médecins britanniques ou celui du *Surgeon General* américain), il ressort de cet article qu'Eric Schaerlig – rédacteur scientifique de la Radio suisse romande – adhère aux thèses de l'industrie du tabac et favorise leur propagation. Trois ans plus tard, l'ASFC édite un document de synthèse de ces émissions radiophoniques. Celui-ci, intitulé « Le tabac en question ? », est l'œuvre du CEDOS qui est dirigé par Schaerlig. Après une entrée en matière qui considère que le tabac est « une plante exceptionnelle », l'essentiel de cette brochure de 28 pages est consacré à la « controverse fumée-santé », dont ce passage est significatif :

Au cours des dix dernières années, en effet, le tabac a été la cible de critiques de plus en plus virulentes, provenant soit de milieux médicaux ou scientifiques dont il faut se souvenir qu'ils sont loin d'être forcément infaillibles, soit de groupements quasi fanatiques, ou du moins déjà ravis à leur attitude et donc prédisposés à certaines exagérations⁵⁹⁶.

⁵⁹⁴ CONVINGTON, Mary W., « Mr. Eric Schaerlig's proposed visit to the U.S. », 26 septembre 1974, p. 3, Philip Morris Records, bka41b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tfnc0036>.

⁵⁹⁵ DEPOISIER, Claude, « Mythes et mystique de la cigarette. Comment filtrer la passion du débat », 20 mai 1975, p. 74, Tobacco Institute Records ; RPCI Tobacco Institute and Council for Tobacco Research Records, zyx92b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ljly0049>.

⁵⁹⁶ CEDOS SA, « Le tabac en question ? », 1978, p. 8, R. J. Reynolds Records, scs85d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tzjb0101>.

La collaboration d'Eric Schaerlig avec l'industrie du tabac comprend également diverses traductions de textes effectuées pour le compte de Philip Morris⁵⁹⁷. Le cigarettier américain lui adresse aussi plusieurs documents pro-tabac pour son information, c'est-à-dire dans l'éventualité de la rédaction d'un article^{598,599}. Nous perdons la trace d'Eric Schaerlig dans les archives lorsque Philip Morris projette de lui organiser un nouveau voyage de relations publiques aux États-Unis en 1983. Le document y relatif stipule que « This journalist has good contact in the past with PM here. »⁶⁰⁰. Entre 1985 et 2006, Eric Schaerlig est chef de la rubrique scientifique de la Radio Télévision Suisse (RTS)⁶⁰¹. Celui-ci, âgé de 77 ans, exerce actuellement comme journaliste médical indépendant. Il est notamment l'auteur d'une quarantaine d'articles publiés sous l'égide de Planète Santé⁶⁰². En tous les cas, il ne semble plus douter maintenant que le tabagisme représente un facteur de risque cardiovasculaire⁶⁰³. En s'assurant du soutien de ce journaliste, les cigarettiers avaient réussi un coup de maître : transmettre au public leur opinion en bénéficiant de la crédibilité d'un rédacteur scientifique de la Radio suisse romande et, de surcroît, auréolé de la notoriété pour avoir commenté en direct le sensationnel événement de l'homme sur la Lune. Ces précisions importantes ayant été apportées, revenons maintenant au *tar derby* proprement dit.

Comme nous l'avons vu plus haut, les fabricants de tabac indiquent les valeurs analytiques de goudron (ou « condensat ») et de nicotine à partir du 1^{er} octobre 1978. Afin d'être plus réactifs en cas de changement de leurs produits, ceux-ci effectuent eux-mêmes les analyses de la fumée et ils impriment les résultats – à l'endroit de leur choix – sur les emballages des cigarettes. Comme il est inévitable que des désaccords surgissent au sujet des valeurs analytiques annoncées par les fabricants de tabac, des tests collectifs (« cross-checks ») sont

⁵⁹⁷ HOEL, Donald, « Memorandum about a trip to Europe - April 18, 1976 till May 5, 1976 », 10 mars 1976, p. 6, Dutch Tobacco Industry Collection, jci32j00,

<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hthp0219>.

⁵⁹⁸ WELLS, T. L., « Lettre de TL Wells à E. Schaerlig », 12 septembre 1979, p. 1, Philip Morris Records, dze32e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xrpx0113>.

⁵⁹⁹ WELLS, T. L., « Lettre de TL Wells à E. Schaerlig », 10 octobre 1979, p. 1, Philip Morris Records, als19e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jrgd0110>.

⁶⁰⁰ CORNER, R. M., « Visit to the USA of Swiss scientific journalist, Eric Schaerlig », 11 août 1983, p. 1, Philip Morris Records, ehf24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jklg0111>.

⁶⁰¹ « Eric Schaerlig. Journaliste médical indépendant chez Cedos International », *LinkedIn*, <https://www.linkedin.com/in/eric-schaerlig-23a0b040>, consulté le 1^{er} juin 2018.

⁶⁰² « Qui sommes-nous ? Eric Schaerlig », *Planète Santé*, <https://www.planetesante.ch/Qui-Sommes-nous/Auteurs/Eric-Schaerlig>, consulté le 1^{er} juin 2018.

⁶⁰³ SCHAERLIG, Eric, « Les insidieux ravages du stress sur le cœur », 21 septembre 2017, <https://www.planetesante.ch/Magazine/Psycho-et-cerveau/Stress/Les-insidieux-ravages-du-stress-sur-le-coeur>, consulté le 1^{er} juin 2018.

organisés pour contrôler les éventuels écarts⁶⁰⁴. Épisodiquement, le Laboratoire du chimiste cantonal de Zurich y participe en vue de vérifier les résultats obtenus par les cigarettiers^{605,606}. Pour une firme comme BAT, le *tar derby* implique une stratégie d'anticipation de chaque instant :

POLICY [souligné dans le texte] FOR ALL « EXISTING PRODUCT » MODIFICATIONS :

B.A.T. (S)'S PRODUCTS MUST ALL TIMES BE READY WITH EQUAL OR SLIGHTY LOWER DELIVERIES THAN COMPARABLE COMPETITIVE PRODUCTS, WHILST RETAINING THEIR SMOKING CHARACTERISTICS [en lettres capitales et encadré dans le texte]⁶⁰⁷.

Pour y parvenir, la multinationale anglaise doit monitorer régulièrement ses cigarettes et celles de ses concurrents. Durant la deuxième partie de l'année 1979, cette dernière a par exemple analysé tous les jours ses marques Mary Long SC, Marocaine Super et Mary Long Extra SC⁶⁰⁸. De ce fait, on peut s'imaginer à quel point la course à la cigarette légère a dû mobiliser d'importantes ressources pour les cigarettiers. Durant les années 1980, le Laboratoire du Dr Herzfeld publie encore quatre *league tables* (tableau 10). Celle qui est publiée en 1984 innove en communiquant les résultats de dix substances – goudron, nicotine, monoxyde de carbone, monoxyde d'azote, acétaldéhyde, acroléine, isoprène, benzène, toluène et acide cyanhydrique – contenues dans la fumée de 50 marques. En misant sur la cigarette légère, Herzfeld souhaite une fois encore inscrire sa démarche dans une stratégie de réduction des risques :

FUMEZ LÉGER [en lettres majuscules dans le texte] est notre crédo, c'est la seule alternative réaliste contre l'abus du tabac. Mais léger n'est malheureusement pas toujours léger...⁶⁰⁹

Déjà décrié lorsqu'il analysait quatre substances, Herzfeld est à nouveau la cible des critiques avec son classement de dix composants par cigarette. Dans le journal *24 heures*,

⁶⁰⁴ CRELLIN, R. A., « Visit to BAT (Suisse) SA, Geneva, 21st-24th August, 1978 », 31 août 1978, p. 3, British American Tobacco Records, bie96a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jmcd0214>.

⁶⁰⁵ LOPES, F. et SENEHI, F., « Cigarette and smokes analysis. May 1 – May 30, 1980 », 4 juin 1980, 6 p., Philip Morris Records, iaa91f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lkh0146>.

⁶⁰⁶ À l'époque, le Laboratoire du chimiste cantonal zurichois est considéré comme la référence helvétique en matière d'analyse de la fumée qu'il pratique depuis 1952. FANKHAUSER, Willy, « Zurich Cantonal Laboratory : Romann, Zurich », 8 juillet 1980, p. 1, British American Tobacco Records, wdy40a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rhml0201>.

⁶⁰⁷ CHARALAMBOUS, A. M., « Product Development [Confidential] », 31 mai 1979, p. 10, British American Tobacco Records, mus31a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jzxx0199>.

⁶⁰⁸ H. I., « Comments from PDL BAT (S) on Competitors Activities: December 1979 », janvier 1980, pp. 1-3, British American Tobacco Records, ehe16a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/skxy0195>.

⁶⁰⁹ Chemisches Laboratorium Dr. L. Herzfeld AG, « Colloque au sujet du tabac. Test 1984 », 19 juin 1984, p. 1, Philip Morris Records, ejw17d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ngiy0082>.

Josef Schlatter, toxicologue zurichois bénéficiaire du soutien de l'ASFC jusqu'en 1983 (voir sous-chapitre 10.4), déclare qu'« une seule solution est parfaite : ne pas fumer du tout ! »⁶¹⁰. Selon l'industrie du tabac, l'intérêt des médias et du public pour les classements de cigarettes décline à partir du début des années 1980. Deux raisons sont avancées : l'indication des valeurs analytiques sur les paquets de cigarettes et une lassitude des consommateurs une fois la sensation de la nouveauté passée⁶¹¹. À notre connaissance, les dernières *league tables* publiées en Suisse datent des années 1990, avec le *Test 1992* d'Herzfeld⁶¹², et le test « Cigarettes légères : délit de sales bronches » de l'émission de télévision *À Bon Entendeur*. Ce dernier, analysant les valeurs de goudron et de nicotine de huit marques, parvient à la conclusion qu'à cause du mécanisme de compensation, les rendements de ces deux substances peuvent facilement être doublés entre le fumage humain et le fumage machine⁶¹³. Une partie de ce discrédit des cigarettes légères est à mettre sur le compte de Barclay, une marque commercialisée par BAT qui a passablement défrayé la chronique durant les années 1980.

⁶¹⁰ D., J.-P., « Inhalation contrôlées », 21 juin 1984, p. ?, British American Tobacco Records, hol86a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lkvc0212>.

⁶¹¹ HEATH, A. M., « The impact of league tables », avril 1984, p. 51, British American Tobacco Records, lyw07a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tlwp0193>.

⁶¹² Chemisches Laboratorium Dr. L. Herzfeld AG, « Tableau de l'index de 31 cigarettes filtres suisses. 1992 », avril 1992, p. 1, Philip Morris Records, yhe56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jrnp0119>.

⁶¹³ « Cigarettes légères : délit de sales bronches », émission *À Bon Entendeur* du 26 octobre 1999, Radio Télévision Suisse, <https://pages.rts.ch/emissions/abe/sante-cosmetique/1371826-cigarettes-legeres-delit-de-sales-bronches.html>, consulté le 4 juin 2018.

5. La cigarette légère placée sur la sellette : retour sur l'affaire Barclay

5.1 Introduction

L'affaire Barclay constitue le paroxysme de la lutte que les fabricants de tabac se sont livrés pour le contrôle du marché des cigarettes légères (ou *tar derby*). La cigarette Barclay est initialement introduite aux États-Unis par la société Brown & Williamson Tobacco Corporation (B&W) en janvier 1981. Le budget publicitaire et promotionnel sans précédent de 150 millions de dollars dépasse de deux fois le montant le plus élevé jamais dépensé auparavant pour le lancement d'une nouvelle cigarette. En 1982, Barclay détient déjà 1,3 % de part du marché américain, soit trois fois plus que ce qui est considéré être un succès pour une cigarette inédite. Cet exploit est essentiellement dû à son filtre Actron à canaux périphériques qui est censé résoudre la quadrature du cercle : obtenir des valeurs analytiques très basses sur la machine à fumer (goudron égal 1 mg et nicotine égale 0,2 mg), et ce, tout en délivrant au consommateur une fumée peu diluée riche en goût⁶¹⁴. En fait, les canaux de ventilation du filtre, qui restent ouverts sur la machine à fumer, sont obstrués par les lèvres du fumeur. Il en résulte que, par rapport au fumage machine, le fumage humain produit une fumée davantage concentrée. Le consommateur, croyant fumer une cigarette moins nocive pour sa santé, est ainsi induit en erreur⁶¹⁵. En d'autres termes, la Barclay est une cigarette *full flavor* déguisée en cigarette légère, et elle déclenche de violentes controverses dans les différents pays où elle est introduite⁶¹⁶. En Suisse, elle provoque de multiples discordes pendant presque une décennie. Tout d'abord, un conflit juridique fratricide, s'étalant dans la presse, éclate entre les fabricants de tabac. Celui-ci alimente une querelle entre les différents scientifiques chargés de l'expertise de ce litige. Des désaccords naissent également entre certains chimistes au sein des laboratoires cantonaux et entre différents services au sein de l'OFSP. La situation se complexifie par le fait que des conflits émergent aussi entre ces différentes classes de protagonistes. Comme nous le verrons, l'affaire Barclay revêt une telle

⁶¹⁴ « The ultra-low-tar gimmick. How to turn a health hazard into a marketing success », *Consumer Reports*, janvier 1983, pp. 26, 27 et 50, Brown & Williamson Records, gsf43f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xgkv0139>.

⁶¹⁵ KOZLOWSKI, Lynn T., DRESCHER, Nancy A., STELLMAN, Steven D., WILKENFELD, Judith P., WEISS, Elaine B. et GOLDBERG, Marvin E., « An extremely compensatable cigarette by design: documentary evidence on industry awareness and reactions to the Barclay filter design cheating the tar testing system », *Tobacco Control*, vol. 14, n° 1, 2005, p. 65.

⁶¹⁶ « The Barclay cigarette. A report on the legal and scientific developments. Executive summary », 19 juin 1986, 7 p., Brown & Williamson Records, uzz60f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zjnk0141>.

importance, qu'elle remonte jusqu'aux plus hautes instances étatiques du Canton de Vaud (Conseil d'État) et de la Confédération (Conseil national, Conseil fédéral et Tribunal fédéral).

Le lancement de la cigarette Barclay sur le marché helvétique le 11 octobre 1982, par la société BAT (Suisse) SA, intervient dans un contexte où le tabagisme devient un comportement social de moins en moins accepté. De plus, rappelons que les fabricants de tabac ont depuis récemment l'obligation d'indiquer les valeurs analytiques et un avertissement sur les emballages de leurs produits. En 1982, bien que le segment du goût Maryland (54,2 % de part de marché) soit encore prépondérant en Suisse, il est en perte de vitesse face au goût *American blend* (29,8 % de part de marché). Or, grâce aux marques Mary Long et Marocaine, le segment Maryland représente 80 % des ventes de BAT (Suisse) SA. Cette société ne réalise en effet que 6,5 % de ses ventes dans le segment *American blend*. Cette situation est d'autant plus préoccupante pour la multinationale anglaise, que des projections tablent sur un dépassement du goût Maryland par l'*American blend* d'ici 1988⁶¹⁷. Dans ce contexte, il est crucial pour BAT (Suisse) SA de disposer d'un solide destrier (Barclay) afin de concurrencer les best-sellers du goût *American blend* (Marlboro, Camel et Muratti) de ses concurrents. Pour B&W, la filiale de BAT aux États-Unis, l'introduction de Barclay en Suisse constitue aussi un enjeu de taille. En effet, il s'agit du premier lancement de ce produit hors d'Amérique. De ce fait, si sa marque était acceptée sur le marché helvétique – jouissant d'une réputation de qualité et de rigueur (*swissness*) – cela lui conférerait une crédibilité propre à favoriser sa diffusion dans d'autres pays d'Europe et du monde⁶¹⁸.

Au début des années 1980, bien que le mécanisme de compensation soit déjà suspecté, il faut rappeler que la communauté scientifique demeure encore divisée à propos de l'éventuelle réduction du risque procurée par les cigarettes légères⁶¹⁹. Au-delà de la situation particulière de la marque Barclay, cette affaire risque donc de jeter un discrédit sur l'ensemble de la classe des cigarettes légères. En effet, en se comportant différemment entre le fumage machine et le fumage humain (obstruction des canaux de ventilation par les lèvres du fumeur), la cigarette Barclay pose la délicate question de l'efficacité du dispositif qui se trouve au cœur des cigarettes légères, à savoir la ventilation. Autrement dit, Barclay attire l'attention du public et

⁶¹⁷ WHITEHAIR, Thomas E., « Discussions held with BAT Suisse on August 1983 », 26 août 1983, p. 1, Brown & Williamson Records, juh61f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hhyl0141>.

⁶¹⁸ POGET, Jacques, « Cigarettes. Rodéo dans la fumée », *L'illustré*, 1^{er} décembre 1982, p. 99, Philip Morris Records, ckw36e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jlvn0114>.

⁶¹⁹ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, pp. 415-416.

des experts sur la manipulation des filtres par les fumeurs. Celle-ci constitue une forme de compensation parmi de nombreuses autres (augmentation du nombre de cigarettes fumées, accroissement du nombre et/ou du volume des bouffées par cigarettes, etc.)⁶²⁰. De ce fait, en privilégiant ainsi ses intérêts personnels, BAT fait courir un risque à toute l'industrie du tabac. Dans un document datant de 1986, Helmut Gaisch (Philip Morris) décrit de cette manière l'importance de la ventilation des cigarettes légères :

1. Cigarette ventilation serves the purpose of reducing the air-flow in the burning cone during puffing.
2. Example: 30 percent ventilation means a 30 percent reduction of the puff volume in the burning cone, which means a reduction of the combustion and the pyrolysis rate.
3. Through the reduction of the pyrolysis rate, cigarette ventilation reduces the smoke yield per puff.
4. This is why ventilation is essential for the manufacture of low-delivery cigarettes. Without ventilation, low-tar / low-nicotine cigarettes could not be manufactured⁶²¹.

Par un effet domino, la perte de crédibilité des cigarettes ventilées risque à son tour de miner la méthode standard d'analyse de la fumée et de remettre en cause le système des valeurs analytiques. Celui-ci, mis en place par la Federal Trade Commission (FTC) en 1967⁶²², a été très profitable aux cigarettiers puisqu'il a permis de stimuler les ventes de produits affichant des valeurs analytiques basses.

D'un point de vue de la santé publique, l'affaire Barclay se révèle également importante. En défrayant régulièrement la chronique durant presque une dizaine d'années, elle accélère la compréhension du phénomène de la compensation et, de ce fait, elle participe à faire prendre conscience au public que les cigarettes légères sont aussi nocives que leurs homologues *full flavor*⁶²³. Cependant, malgré tous les enjeux liés à la commercialisation de la cigarette Barclay, son histoire n'a que très peu été étudiée et documentée. L'article de Kozlowski et collaborateurs, traitant de la situation américaine, constitue la principale référence⁶²⁴. Au

⁶²⁰ *Risks associated with smoking cigarettes with low machine-measured yields of tar and nicotine. Smoking and tobacco control monograph n° 13*, Bethesda : US Department of Health and Human Services, National Institutes of Health, National Cancer Institute, 2001, pp. 2-3.

⁶²¹ GAISCH, Helmut, « [Cigarette ventilation] », décembre 1986, pp. 1-4, Philip Morris Records, djf81f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lypy0144>.

⁶²² FRECKER, Richard C., « Problems associated with testing "low-tar" cigarettes », 15 juin 1984, p. 5, Philip Morris Records, hvj24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xkhh0111>.

⁶²³ *Risks associated with smoking cigarettes with low machine-measured yields of tar and nicotine. Smoking and tobacco control monograph n° 13*, Bethesda : US Department of Health and Human Services, National Institutes of Health, National Cancer Institute, 2001, p. 10.

⁶²⁴ KOZLOWSKI, Lynn T., DRESCHER, Nancy A., STELLMAN, Steven D., WILKENFELD, Judith P., WEISS, Elaine B. et GOLDBERG, Marvin E., « An extremely compensatable cigarette by design: documentary evidence on industry awareness and reactions to the Barclay filter design cheating the tar testing system », *Tobacco Control*, vol. 14, n° 1, 2005, pp. 64-70.

niveau suisse, les travaux concernant l'histoire de cette cigarette sont à notre connaissance quasi inexistant⁶²⁵. Grâce à ce chapitre, nous espérons donc pouvoir combler une lacune historiographique notable.

5.2 Création et préparation du lancement de la cigarette Barclay

Le filtre Actron de la cigarette Barclay est conçu par Robert Johnson, au centre de recherche et développement de B&W, en septembre 1978⁶²⁶. L'objectif de son inventeur est de créer une ventilation efficace afin d'obtenir des valeurs analytiques basses, et ce, tout en procurant au fumeur un goût plus prononcé que ce qui est attendu pour ce type de rendement⁶²⁷. D'abord introduite aux États-Unis en janvier 1981, il est prévu en automne de la même année de lancer la Barclay sur le marché helvétique pour le printemps 1982⁶²⁸. Le 12 novembre 1981, les Fabriques de Tabac Réunies SA sont prévenues par ses représentants que BAT procède à une étude de marketing de Barclay dans plusieurs parties de la Suisse. Celles-ci en informent Philip Morris qui leur fait savoir que la politique de l'entreprise est « to stop, at all cost, a national launch of BARCLAY in Switzerland »⁶²⁹. Les archives témoignent que BAT mène une double activité de recherche marketing : à l'interne, par son « Market Research Dept. » ; et à l'externe, par l'institut LINK. L'étude de BAT, consistant notamment en la dégustation de la cigarette Barclay, démontre que plus de la moitié des fumeurs est agréablement surprise par le goût de cette cigarette compte tenu qu'il s'agit d'un produit *low tar*⁶³⁰. L'étude de LINK a entre autres pour objectif de tester l'efficacité du matériel

⁶²⁵ Dans son travail de mémoire en histoire économique internationale, Marc Laravoire aborde cette question en moins de trois pages. LARAVOIRE, Marc, *Stratégies de survies de l'industrie du tabac en Suisse entre 1970 et 2010*, Mémoire en histoire économique internationale, directeur : Jean Rochat, Université de Genève, MM9 52, 2016, pp. 46-48.

⁶²⁶ KOZLOWSKI, Lynn T., DRESCHER, Nancy A., STELLMAN, Steven D., WILKENFELD, Judith P., WEISS, Elaine B. et GOLDBERG, Marvin E., « An extremely compensatable cigarette by design: documentary evidence on industry awareness and reactions to the Barclay filter design cheating the tar testing system », *Tobacco Control*, vol. 14, n° 1, 2005, p. 65.

⁶²⁷ JOHNSON, Robert R., « Cigarette filter including grooves in the filter plug », 22 septembre 1978, p. 1, Brown & Williamson Records ; Oklahoma Privilege Downgrades Collection, bxg33f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jjbh0137>.

⁶²⁸ BOCKSTETTE, Reinhard W., « Barclay – Switzerland », 17 septembre 1982, p. 1, R. J. Reynolds Records, xpt39d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mjxm0088>.

⁶²⁹ BELLOT, Albert E., « Switzerland – Barclay [Confidential] », 20 novembre 1981, p. 1, Philip Morris Records, mru36e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rslm0114>.

⁶³⁰ Market Research Dept., « Barclay tot. Research report », 9 décembre 1981, p. 9, Brown & Williamson Records, tkw21f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jffh0135>.

publicitaire en vue de transmettre l'*Unique Selling Proposition* (USP) de ce produit, à savoir plus de goût dans une cigarette légère⁶³¹.

En dehors du cadre de l'ASFC, et sans BAT, les principaux cigarettiers de Suisse se réunissent au sujet de l'affaire Barclay chez les Fabriques de Tabac Réunies SA le 19 novembre 1981. Selon le mémorandum confidentiel de cette réunion qui nous est parvenu, les points suivants y sont abordés. Au niveau technique, il n'y a aucun doute que le filtre Actron soit le seul à faire varier si drastiquement le rendement en goudron entre le fumage machine et le fumage humain. D'un point de vue du marketing, le subterfuge de Barclay va miner tout le travail accompli par l'industrie du tabac dans le champ des cigarettes légères. Au niveau politique, il est relevé que :

The loss of credibility which the industry would suffer (if BARCLAY were introduced) with the Authorities and the public in a country where the industry has managed to maintain an image of responsibility and a satisfactory relationship with the Ministry of Health⁶³².

De plus, le risque de mésentente au sein du cartel des cigarettiers, notamment pour la fixation du prix des produits qui nécessite un consensus général, incite les parties présentes à la réunion à différer au maximum l'intervention de l'ASFC. Ainsi, les fabricants de tabac décident d'approcher BAT de manière collégiale en dehors du cadre formel de leur association. Un sentiment d'urgence est palpable puisqu'il est décidé d'adresser un ultimatum à leur concurrent. Ce dernier dispose de trois jours pour rencontrer les opposants au lancement de Barclay et il doit faire connaître d'ici la fin du mois de novembre son intention de commercialiser ou non en Suisse sa cigarette controversée. Si les fabricants de tabac devaient ne pas obtenir satisfaction, il est alors convenu que les chimistes cantonaux seraient alertés⁶³³.

BAT accepte de rencontrer ses concurrents le 25 novembre 1981. L'administrateur délégué de F. J. Burrus & Cie va droit au but :

Xavier Burrus [FJB] opened the discussions, if anything, too abruptly, by putting two questions to Fankhauser [BAT] and making a somewhat aggressive statement before the latter had even time to reply:

- « Avez-vous l'intention de lancer BARCLAY à l'échelon national ? »

⁶³¹ À ce propos, l'étude révèle que le slogan (*The pleasure is back*) est insatisfaisant pour communiquer l'USP. Institut LINK, « Barclay qualitative concept test research report », 21 décembre 1981, p. 3, Brown & Williamson Records, ukw21f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kffh0135>.

⁶³² BELLOT, Albert E., « Switzerland – Barclay [Confidential] », 20 novembre 1981, p. 2, Philip Morris Records, mru36e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rslm0114>.

⁶³³ BELLOT, Albert E., « Switzerland – Barclay [Confidential] », 20 novembre 1981, pp. 2-3, Philip Morris Records, mru36e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rslm0114>.

- « et quand ? »
- « Si oui, nous prendrions toutes les mesures nécessaires pour attaquer ».

Naturally, Fankhauser did not take too kindly to this somewhat undiplomatic approach.

It took all the tact and negotiating ability of Armand Gillon [PM] to dispel the impression that the group had not come to blackmail or give an ultimatum⁶³⁴.

La société BAT essaie de gagner du temps en déclarant qu'« un test n'aboutit pas nécessairement à un lancement » et que, tout en restant ouverte au dialogue, elle n'est pas en mesure de répondre à ce stade aux questions posées⁶³⁵. En fait, malgré les menaces d'actions juridiques à son encontre, BAT prépare « enthusiastically » l'introduction de Barclay sur le marché helvétique pour le 4 mai 1982 (date qui, en définitive, sera reportée au 11 octobre 1982). En prévision de la bataille juridique qui s'annonce, Ernest Pepples (vice-président et avocat de la Brown & Williamson Tobacco Corporation) a personnellement engagé Me Jean-Franklin Woodtli, un avocat genevois spécialisé dans les cas de concurrence déloyale. Il est intéressant de relever que la filiale américaine de BAT promet de payer pour la filiale helvétique « the reasonable litigation costs that we approve in advance. »⁶³⁶. De plus, bien que la firme BAT soit tout à fait consciente qu'elle risque de briser l'entente entre les cigarettiers suisses, elle ne souhaite pas renoncer à son projet :

Industry cohesion will probably suffer, according to Mr. Fankhauser, resulting in a number of current initiatives being set back, if not abandoned altogether. However, he seemed entirely content with the prospect of introducing BARCLAY notwithstanding the expected disruption to industry cooperation⁶³⁷.

Ernest Pepples est confiant dans la possibilité d'introduire Barclay en Suisse. Selon lui, les allégations de concurrence déloyale ne sont pas de sérieuses barrières au succès de cette marque. L'avenir lui donnera raison lorsqu'il écrit le 21 décembre 1981 dans un document classifié *privileged* que :

⁶³⁴ BELLOT, Albert E., « Switzerland – Barclay [Confidential] », 26 novembre 1981, p. 1, Philip Morris Records, avb56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rhhp0119>.

⁶³⁵ BELLOT, Albert E., « Switzerland – Barclay [Confidential] », 26 novembre 1981, p. 1, Philip Morris Records, avb56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rhhp0119>.

⁶³⁶ PEPPLES, Ernest, « Actron Filter [Privileged] », 21 décembre 1981, p. 1, Brown & Williamson Records, bgo77h00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mpkb0172>.

⁶³⁷ PEPPLES, Ernest, « Actron Filter [Privileged] », 21 décembre 1981, p. 2, Brown & Williamson Records, bgo77h00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mpkb0172>.

The courts will not issue a swift remedy against BARCLAY in any of the foregoing jurisdictions for the same reason that it could not be achieved in the United States: the matter is highly technical and the evidence that B&W relies on is persuasive⁶³⁸.

Sous l'impulsion des Fabriques de Tabac Réunies SA, qui prennent le leadership dans cette affaire, les opposants à BAT se réunissent dans les locaux de F. J. Burrus & Cie à Lausanne le 8 janvier 1982. Convaincus que la multinationale anglaise cherche à gagner du temps et à les mettre devant le fait accompli du lancement de la cigarette controversée, ils décident de prendre contact avec les chimistes cantonaux spécialisés dans l'analyse de la fumée^{639,640}. Les adversaires de la firme BAT ne se trompaient effectivement pas : celle-ci esquisse un plan de relations publiques pour présenter favorablement Barclay à la presse et pour, le cas échéant, devancer ses concurrents⁶⁴¹. Willy Fankhauser, président du conseil d'administration de BAT (Suisse) SA, est choisi comme porte-parole pour la conférence de presse qui doit se dérouler au mois de mars prochain. À cet égard, il va recevoir un briefing de deux jours à New York⁶⁴². Dans un procès-verbal (classé secret) d'une réunion de BAT qui s'est tenue les 27 et 28 janvier 1982, on apprend qu'un second avocat est engagé. Il s'agit de Me Urs Hofer, un Bernois spécialiste de l'*Ordonnance sur les denrées alimentaires*. En vue de la conférence de presse, la stratégie retenue est :

It will be stated to the press that the basis for a generation of the controversy by the competition will be for commercial gain on their part, and imply that there is little scientific basis for their claim⁶⁴³.

Le montant de la campagne promotionnelle destiné au lancement de Barclay (le 4 mai 1982) est devisé à 4,6 millions CHF et un plan publicitaire, qui s'étend entre les

⁶³⁸ PEPPLES, Ernest, « Actron Filter [Privileged] », 21 décembre 1981, p. 5, Brown & Williamson Records, bgo77h00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mpkb0172>.

⁶³⁹ GILLON, Armand, « Barclay [Confidentiel] », 11 janvier 1982, pp. 1-2, Philip Morris Records, wif24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fnlg0111>.

⁶⁴⁰ Il faut rappeler qu'au début des années 1980, il existe dix-neuf laboratoires cantonaux en Suisse. Ceux-ci sont chargés de veiller à l'application de l'*Ordonnance sur les denrées alimentaires* (ODA). Par souci de rationalisation, les chimistes cantonaux se répartissent les tâches qui leur incombent. Par exemple, la fumée de cigarette n'est analysée à l'époque que dans les laboratoires cantonaux de Zurich (Dr Romann) et de Vaud (Dr Aubort). PANTET, Raymond, « Barclay situation in Switzerland », 25 octobre 1982, p. 2, Philip Morris Records, hkb56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kggp0119>.

⁶⁴¹ CAB, « Public Relations », 26 janvier 1982, p. 1, Brown & Williamson Records, bcd01f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pgkv0132>.

⁶⁴² PEPPLES, Ernest, « Memo regarding BAT Suisse press conference », 27 janvier 1982, p. 1, Tobacco Products Liability Project Collection, byk96b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hlln0050>.

⁶⁴³ « Meeting in the Offices of BAT (Suisse) SA, Geneva – 27th/28th January 1982 [Secret] », 27 janvier 1982, p. 1, British American Tobacco Records, yon26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kpxg0198>.

mois de mars et de novembre, est conçu⁶⁴⁴. L'agence de communication bâloise Zutter Sommer Marketing AG propose également un plan de relations publiques pour cet événement. Comme il n'est pas possible d'entrer ici dans tous les détails de ce plan, seuls quelques éléments saillants seront abordés ici. Tout d'abord, il est attendu que le produit sera « under the guns of a well planned anti-Barclay public relations campaign ». Il faudra également prévoir l'intervention dans cette lutte de la Dr Rudolf Farner Werbeagentur AG. Cette agence très influente, qui travaille entre autres pour le gouvernement helvétique, est en effet aussi chargée des relations publiques de l'ASFC et de Philip Morris⁶⁴⁵. La stratégie de l'agence de communication bâloise est de présenter BAT (Suisse) SA sous un jour favorable (comme une entreprise honnête et responsable), et de se focaliser sur le fonctionnement et la prétendue efficacité du filtre Actron. Pour des raisons légales, la question tabac et santé ne devra surtout pas être abordée. Afin d'influencer avantageusement l'opinion en faveur de Barclay, des actions seront conduites auprès des chimistes cantonaux, des professeurs d'université, des membres de la presse, des représentants des détaillants et des médecins⁶⁴⁶. Au sujet de ces derniers, le plan de relations publiques précise :

One segment of the public which is influenceable to a high degree are the people in the medical profession. They have helped in the past decade for example to promote the brand "Select". It seems to us correct – regardless of the PR effort with the daily newspapers – that special PR ads are aimed at doctors and these be placed in the various magazines which go to doctors in order to call the attention of this profession to the new filter.

It is quite possible that in the course of probable public controversy that the voice of the doctors will be necessary. The published league table in October 1981 in a magazine for doctors shows that there is a reasonable interest in this topic.

The majority of doctors will certainly be able to subscribe to the thesis that it is better to move a smoker to a light cigarette since in most cases the smoker doesn't want to give up smoking⁶⁴⁷.

⁶⁴⁴ JUDD, John B., « Notes on meeting on January 29, 1982. BAT (Suisse) – Geneva », 2 février 1982, p. 1, Brown & Williamson Records, cvh01c00,

<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/llkc0052>.

⁶⁴⁵ Zutter Sommer Marketing AG, « PR workpaper for the introduction of Barclay with Actron filter in Switzerland / Spring 1982 », 8 février 1982, pp. 1-3, Brown & Williamson Records, xbd01f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lgkv0132>.

⁶⁴⁶ Zutter Sommer Marketing AG, « PR workpaper for the introduction of Barclay with Actron filter in Switzerland / Spring 1982 », 8 février 1982, pp. 7-14, Brown & Williamson Records, xbd01f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lgkv0132>.

⁶⁴⁷ Zutter Sommer Marketing AG, « PR workpaper for the introduction of Barclay with Actron filter in Switzerland / Spring 1982 », 8 février 1982, pp. 14-15, Brown & Williamson Records, xbd01f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lgkv0132>.

Zutter Sommer Marketing AG estime à 320'000 \$ le montant nécessaire à la réalisation de l'ensemble de la campagne de relations publiques⁶⁴⁸. Toutefois, ce plan n'entre pas en œuvre dans l'immédiat car la date du lancement de Barclay est reportée (elle aura lieu le 11 octobre au lieu du 4 mai 1982). L'atermoiement des chimistes cantonaux à certifier les rendements de cette cigarette (goudron égale 1 mg et nicotine égale 0,2 mg) en est probablement la cause. Vers mi-décembre 1981, un échantillon est envoyé au Dr Ernst Romann, chimiste cantonal de Zurich entre 1965 et 1995⁶⁴⁹, afin d'être analysé. Le Dr R. Battaglia, adjoint du Dr Romann, effectue ce travail à la fin du mois de janvier 1982. Ses mesures concordent certes avec les valeurs revendiquées par BAT. Il remarque toutefois en consommant une Barclay que, pour une cigarette légère, sa fumée comporte un goût exceptionnellement fort. Selon lui, cela pourrait être dû à la compression des canaux périphériques par les lèvres du fumeur. Dans ces conditions, il informe BAT qu'il s'oppose à la commercialisation de son produit avec les indications « goudron égale 1 mg et nicotine égale 0,2 mg »⁶⁵⁰. Les chimistes des cigarettiers hostiles à Barclay rencontrent les Drs R. Battaglia et A. Etournaud (assistant du chimiste cantonal vaudois) chez les Fabriques de Tabac Réunies SA à Neuchâtel le 4 février 1982. Ces deux derniers leur confirment avoir découvert la « supercherie » du filtre Actron (le terme de « tricherie » est aussi prononcé à plusieurs reprises) et qu'aucun certificat ne sera délivré dans ces conditions⁶⁵¹. En vue de convaincre les chimistes cantonaux du bien-fondé de son filtre, BAT leur organise un grand « show » à Zurich le 21 avril 1982. Pour ce faire, pas moins de douze consultants scientifiques sont présents. Parmi eux, on peut citer en provenance des États-Unis les Drs T. Darby (University of South Carolina School of Medicine, Columbia S.C.) et G. Gori (Franklin Research Institute, Silver Springs, Maryland). Au niveau national, notons aussi la présence des Drs L. Dettli (Département de médecine interne, Hôpital de Bâle), P. Hinderling (Département de médecine interne, Hôpital de Bâle) et J. Solms (Institut für Lebensmittelwissenschaft, Zürich). Willy Fankhauser, l'hôte de la conférence, introduit Barclay conformément à la stratégie de relations publiques prévue : le filtre Actron

⁶⁴⁸ Zutter Sommer Marketing AG, « PR workpaper for the introduction of Barclay with Actron filter in Switzerland / Spring 1982 », 8 février 1982, p. 21, Brown & Williamson Records, xbd01f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lgkv0132>.

⁶⁴⁹ « Dr Ernst Romann », *Kanton Zürich. Gesundheitsdirektion. Kantonales Labor*, https://kl.zh.ch/internet/gesundheitsdirektion/klz/de/ueber_uns/geschichte_des_labors/dr_ernst_romann.html, consulté le 21 août 2018.

⁶⁵⁰ FANKHAUSER, Willy, « Memorandum on the Canton laboratories in Zurich and Lausanne for the analysis of Barclay », 9 février 1982, p. 1, Brown & Williamson Records, wyc60f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qqmg0141>.

⁶⁵¹ BODER, Jean-Bernard, « Barclay – Rencontre avec les chimistes cantonaux du 4.2.1982 à Neuchâtel », 5 février 1982, pp. 1-2, Philip Morris Records, pqb56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yqgp0119>.

est révolutionnaire, BAT opère en Suisse depuis plus de soixante ans et se conforme aux standards éthiques. À l'issue de la présentation, le Dr Romann remercie son hôte et déclare qu'il se déterminera d'ici le milieu du mois de mai⁶⁵². De son côté, Philip Morris tente d'influencer les laboratoires cantonaux en leur remettant des copies de rapports non-publiés qui ont été commandités par la FTC. Ceux-ci indiquent que le véritable rendement de la cigarette Barclay est situé plutôt entre 4 et 8 mg de goudron au lieu de 1 mg⁶⁵³. Le 25 juin 1982, la FTC conclut que Barclay délivre beaucoup plus de goudron aux fumeurs (entre 3 et 7 mg) que la valeur analytique de 1 mg mesurée par la machine à fumer. Selon la FTC, cela est dû à l'obstruction des canaux périphériques du filtre par le fumeur⁶⁵⁴. Les Fabriques de Tabac Réunies SA jubilent : « le risque d'un lancement à 1 mg en Suisse peut légitimement être considéré comme éliminé. »⁶⁵⁵.

Contre toute attente pour la filiale helvétique de Philip Morris, le chimiste cantonal zurichois en décide autrement. Bien qu'il ne soit pas encore en mesure d'émettre une appréciation définitive sur la dose de goudron et de nicotine réellement absorbée par le fumeur, il estime que celle-ci ne doit pas être très différente de celle mesurée par la machine à fumer. Dans ces conditions, il autorise la mise en vente de Barclay portant les indications « Goudron 1 mg, Nicotine 0,2 mg, teneurs obtenues selon les méthodes standards. » et confirme à BAT que « Ces indications ne constitueraient certainement pas une tromperie pour le public. »⁶⁵⁶. L'annonce d'une imminente mise sur le marché de la cigarette Barclay pour octobre 1982 motive ses opposants à organiser une réunion de crise le 1^{er} septembre 1982. En vue d'une éventuelle action juridique, ils décident d'établir de premiers contacts avec des avocats spécialistes de la concurrence déloyale et ils souhaitent organiser une réunion entre leurs scientifiques et les chimistes cantonaux⁶⁵⁷. Celle-ci a lieu une semaine plus tard à Berne. Les opposants à BAT ne parviennent pas à leurs fins : bien que le Dr Battaglia, qui a

⁶⁵² FANKHAUSER, Willy, « Barclay meeting with the cantonal chemists in Zurich on 21 April 1982 [Restricted] », 23 avril 1982, pp. 1-7, Brown & Williamson Records, svm30f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gfdl0136>.

⁶⁵³ BODER, Jean-Bernard, « Lettre des FTR au Laboratoire cantonal de Zurich », 10 mai 1982, p. 1, Philip Morris Records, tqb56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sqgp0119>.

⁶⁵⁴ Federal Trade Commission, « FTC news. Barclay cigarettes' "tar", nicotine and carbon monoxide higher than measured by current FTC tests. Agency asks for comment on test changes », 25 juin 1982, p. 1, Philip Morris Records, yla56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rydp0119>.

⁶⁵⁵ PANTET, Raymond « Barclay », 30 juin 1982, p. 1, Philip Morris Records, xla56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qydp0119>.

⁶⁵⁶ ROMANN, Ernest, « Cigarette Barclay, teneur de la fumée en goudron et nicotine », 23 juillet 1982, pp. 1-2, Philip Morris Records, yqb56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hrgp0119>.

⁶⁵⁷ GILLON, Armand, « Barclay – Séance des fabricants à Mon-Repos le 1.9.1982 [Confidentiel] », 2 septembre 1982, p. 1, Philip Morris Records, hvb56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xxhp0119>.

personnellement fumé une Barclay, reconnaisse que subjectivement ce n'est pas un produit à 1 mg, les chimistes cantonaux de Vaud et de Zurich considèrent néanmoins que les arguments scientifiques sont insuffisants pour entraver la cigarette controversée⁶⁵⁸. De ce fait, les Fabriques de Tabac Réunies SA, Laurens, F. J. Burrus & Cie, R. J. Reynolds et Sullana⁶⁵⁹ mandatent deux avocats genevois – Me Charles-André Junod et Me François Perret – pour défendre leurs intérêts. Ceux-ci déposent une demande de mesures provisionnelles, contre le lancement de la cigarette Barclay, à la Cour de Justice de la République et Canton de Genève en date du 24 septembre 1982. Ils considèrent que cette cigarette constitue non seulement un acte de concurrence déloyale, mais aussi un acte de tromperie du consommateur⁶⁶⁰. Par conséquent, ils enjoignent la Cour d'ordonner la saisie de tout paquet de Barclay portant la mention « Goudron 1 mg, Nicotine 0,2 mg » et d'en interdire toute publicité⁶⁶¹. BAT réplique en arguant que le filtre Actron est révolutionnaire et que ses concurrents essaient de l'entraver pour des raisons purement économiques. Cependant, sa principale ligne de défense réside dans le fait que le chimiste cantonal zurichois lui a donné son accord :

En effet, l'autorité chargée de l'application de l'ODA et de veiller à ce que les consommateurs ne soient pas trompés, nous a autorisés à commercialiser et vendre le produit avec les indications, goudrons 1 mgr et nicotine 0.2 mgr. Dès lors, il nous apparaît absolument invraisemblable que la concurrence puisse tenter de vous faire croire que notre but serait de tromper le consommateur, alors que nous avons pris toutes les précautions pour nous trouver en conformité avec les dispositions légales⁶⁶².

À ce stade, le chimiste cantonal zurichois étant la clé de voûte de l'affaire, il n'est guère étonnant que les opposants à BAT cherchent à l'influencer. Le 4 octobre 1982, une rencontre est organisée au sein du Laboratoire cantonal zurichois entre le Dr Romann, son assistant le Dr Battaglia, et les responsables des firmes menant la fronde anti-Barclay. Les cigarettiers

⁶⁵⁸ BODER, Jean-Bernard, « Séance avec les chimistes cantonaux le 8 septembre 1982 à Berne », 8 septembre 1982, p. 1, Philip Morris Records, drb56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mrgp0119>.

⁶⁵⁹ L'action juridique contre BAT ne fait pas l'unanimité parmi les cigarettiers. La maison Rinsoz & Ormond SA ne souhaite par exemple pas y participer car elle n'est pas disposée à en courir les risques. Selon ce fabricant, la solution passerait plutôt par l'adoption rapide de nouvelles méthodes d'analyse. RAMSEIER, Kurt, « Affaire Barclay », 29 septembre 1982, p. 1, Philip Morris Records, wma56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jqdp0119>.

⁶⁶⁰ JUNOD, Charles-André, et PERRET, François, « Request for provisional measures for Fabriques de tabac réunies SA versus BAT (Suisse) SA », 24 septembre 1982, p. 5, Philip Morris Records, ggd68e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xscd0123>.

⁶⁶¹ JUNOD, Charles-André, et PERRET, François, « Request for provisional measures for Fabriques de tabac réunies SA versus BAT (Suisse) SA », 24 septembre 1982, pp. 30-31, Philip Morris Records, ggd68e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xscd0123>.

⁶⁶² FANKHAUSER, Willy, « [Lettre de BAT (Suisse) SA à la Cour de Justice de la République et Canton de Genève] », 29 septembre 1982, p. 3, Philip Morris Records, tjb56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mfgp0119>.

attirent l'attention du Dr Romann que le cas échéant « la Suisse serait le premier pays au monde à accepter la Barclay telle quelle » et que la crédibilité de l'industrie est en jeu. Cette réunion est aussi l'occasion d'apprendre que l'homologue vaudois du Dr Romann, le Dr Jean-Daniel Aubort, considère que « le filtre de la Barclay triche la machine à fumer » et qu'il s'agit par conséquent d'« une tromperie dans l'information aux consommateurs »⁶⁶³. Cependant, le chimiste cantonal zurichois campe sur sa position : « selon les normes actuelles la Barclay donne 1 mg. »⁶⁶⁴. La cigarette de BAT divise ainsi les deux laboratoires cantonaux chargés d'analyser la fumée de cigarette en Suisse⁶⁶⁵.

Fort du soutien du chimiste cantonal de Zurich, BAT s'apprête à lancer sur le marché son produit controversé. Une conférence de presse rassemblant une vingtaine de journalistes est organisée au sein des locaux de BAT le 30 septembre 1982. Un observateur de Philip Morris y participe et en dresse le compte rendu. À sa lecture, on apprend que la conférence se déroule dans une atmosphère amicale et qu'il n'y a pas d'hostilité anti-cigarette. Au contraire, de nombreux journalistes fument même intensément. La présentation s'articule principalement autour de l'aérodynamique du filtre Actron qui prétendument offre une fumée goûteuse malgré des valeurs analytiques très basses⁶⁶⁶. Un dossier de presse est distribué aux journalistes explique que :

Le filtre comporte 4 canaux indépendants de diffusion d'air par lesquels ce dernier passe cinq fois plus vite que la fumée aspirée au travers du filtre, assurant un tirage facile. En outre, dans la bouche du fumeur, le mélange air / fumée est animé d'une forte turbulence qui sollicite intensément les nerfs gustatifs du palais, contrairement à ce que produisent les cigarettes légères en arôme courantes dont le mince filet air / fumée aspiré passe loin du palais pour pénétrer directement dans la gorge du fumeur⁶⁶⁷.

Le texte est soutenu par une photographie d'un dispositif en verre (ou « bouche en verre ») censé modéliser l'écoulement de la fumée dans la cavité buccale. Alors que le filtre d'une

⁶⁶³ « Compte rendu [de la] séance avec le chimiste cantonal Romann à Zurich, le 4 octobre 1982 à 11.00 heures, en ses bureaux », 5 octobre 1982, p. 2, Philip Morris Record, tse44e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/szgm0116>.

⁶⁶⁴ « Compte rendu [de la] séance avec le chimiste cantonal Romann à Zurich, le 4 octobre 1982 à 11.00 heures, en ses bureaux », 5 octobre 1982, p. 5, Philip Morris Record, tse44e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/szgm0116>.

⁶⁶⁵ Le Dr Etournaud, assistant du chimiste cantonal vaudois au moment de l'affaire Barclay, nous a affirmé qu'à son avis le filtre Actron trompait clairement la machine à fumer. Entretien avec ETOURNAUD, Alain, le 20 mars 2015.

⁶⁶⁶ « BAT press conference to launch Barclay. Geneva – September 30, 1982 », 1^{er} octobre 1982, pp. 1-2, Philip Morris Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, eok87e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kyyf0128>.

⁶⁶⁷ BAT (Suisse) SA, « Un filtre à cigarettes américain au succès sans précédent maintenant disponible en Suisse », [s.d.], p. 1, Philip Morris Records, gex64e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zrwf0122>.

cigarette standard produit un déplacement laminaire de la fumée (figure 29 en haut), le filtre Actron produit des turbulences qui excitent prétendument les papilles gustatives (figure 29 en bas). Un dessin nous montre également comment l'air s'échappant des canaux périphériques est censé produire les turbulences en se mélangeant à la fumée issue du filtre (figure 30). Le fait que le consommateur écrase les canaux périphériques en fumant, et compromet ainsi la ventilation du filtre, est passé sous silence. Dans son journal d'entreprise, BAT (Suisse) SA communique également le sujet à ses employés en utilisant la photographie de la bouche en verre. Sous le titre « Perspectives de marché encore jamais vues, mais nous devons nous battre ! », l'article prévient que sa marque se trouve sous le feu des attaques de la concurrence bien que :

La conception physique du filtre Actron ne doit rien à la magie ou à un artifice quelconque. Son fonctionnement est au contraire basé sur des principes tout à fait conventionnels⁶⁶⁸.

Les employés du cigarettier, eux aussi induits en erreur, sont ainsi mobilisés pour favoriser les ventes de la cigarette litigieuse : pourquoi le succès rencontré par Barclay aux États-Unis ne pourrait-il pas être transposé en Suisse ? Le journal répond :

Cette question dépend pour une large part de votre engagement personnel. Elle est également liée à la manière dont vous réussirez à expliquer de façon crédible le fonctionnement du filtre Actron à votre parenté, à vos amis, à vos clients et à tous les gens qui savent apprécier les cigarettes. Bonne chance et meilleurs vœux de succès⁶⁶⁹.

Cinq jours avant son lancement officiel sur le marché helvétique (prévu le 11 octobre 1982), la cigarette Barclay fait l'objet d'un article dans *L'Illustré* qui résume d'ores et déjà l'essentiel du problème :

Le client croit fumer léger, puisque la *Barclay* lui promet un taux ultrafaible de goudron et de nicotine ; il fume fort, puisqu'elle lui en fournit jusqu'à 9 fois plus, selon certaines études effectuées aux États-Unis pour le compte des concurrents de BAT. Il y a tromperie, affirmements. [...] L'enjeu est important pour le fumeur aussi : peut-il ou non se fier à la mention figurant sur son paquet ?⁶⁷⁰

⁶⁶⁸ « Perspectives de marché encore jamais vues, mais nous devons nous battre ! », *Journal d'entreprise de BAT (Suisse) SA. Le Calumet*, n° 60, Automne 1982, 18^{ème} année, p. 8, British American Tobacco Records, nya84a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jflh0211>.

⁶⁶⁹ « Perspectives de marché encore jamais vues, mais nous devons nous battre ! », *Journal d'entreprise de BAT (Suisse) SA. Le Calumet*, no 60, Automne 1982, 18^{ème} année, p. 8, British American Tobacco Records, nya84a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jflh0211>.

⁶⁷⁰ POGET, Jacques, « La guerre des filtres », *L'Illustré*, n° 40, 6 octobre 1982, p. 29 et p. 33, Philip Morris Records, nvj24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ykhh0111>.

Malgré la polémique, Barclay est introduite en Suisse le 11 octobre 1982. Le succès est fulgurant (figure 31). Pour y parvenir, BAT a utilisé une nouvelle stratégie divisée en deux temps. Premièrement, il s'est agi d'effectuer du « marketing », autrement dit du lobbying, auprès des autorités (en l'occurrence les chimistes cantonaux en ce qui concerne le cas suisse). Secondement, lorsque ce succès a été acquis, du marketing auprès des consommateurs a été réalisé⁶⁷¹.

5.3 La cigarette Barclay sur le marché helvétique

Après avoir étudié en détails la préparation du lancement de la marque Barclay, nous allons traiter plus sommairement de son évolution sur le marché helvétique⁶⁷². Intitulée « Un nouveau filtre à cigarettes qui surprend les fumeurs », l'insertion publicitaire parue dans la *Tribune de Lausanne* le 12 octobre 1982 est l'une des premières publicités de la nouvelle marque de BAT. Celle-ci proclame que le filtre Actron, qui permet un tirage exceptionnellement aisé, restitue de manière intense la saveur du tabac et que « De manière assez singulière, c'est une turbulence qui est à l'origine de ce résultat remarquable. »⁶⁷³. Des turbulences, les laboratoires cantonaux en traversent également, et leur différend s'étale dans la presse lorsque les chimistes cantonaux de Suisse romande communiquent aux médias que :

dans le cas de la cigarette « Barclay », la méthode standard a été appliquée sans précaution par le laboratoire chargé de l'analyse, en l'occurrence du canton de Zurich. [...] Le responsable du laboratoire zurichois, Ernest Romann, se dit, de son côté, étonné et peiné de la réaction de ses collègues qu'il a apprise, d'ailleurs, par la presse⁶⁷⁴.

Le 16 décembre 1982, ce sont les chimistes cantonaux suisses réunis en assemblée générale qui parviennent à la même conclusion : la méthode d'analyse actuelle ne permet pas de déterminer les teneurs en goudron et en nicotine de la Barclay⁶⁷⁵. La presse s'en fait l'écho et, une fois encore, le Dr Romann est désavoué publiquement par ses confrères (figure 32). Durant les mois suivants, une abondante correspondance est échangée entre les chimistes cantonaux et les cigarettiers qui tentent de les influencer^{676,677}. Pendant ce temps, BAT nargue

⁶⁷¹ LACE, Geoffrey, « Conquests of Barclay Man », *Marketing*, 29 septembre 1983, p. 19, Philip Morris Records, nmz83e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lldh0127>.

⁶⁷² Les sources que nous avons collectées sur l'affaire Barclay représentent un volume de huit classeurs fédéraux. Le cadre de ce travail limite toutefois l'analyse de certains intéressants détails relatifs à cette affaire.

⁶⁷³ « Un nouveau filtre à cigarettes qui surprend les fumeurs », *Tribune de Lausanne*, 12 octobre 1982, p. 12.

⁶⁷⁴ « Lancée il y a deux mois sur le marché suisse. Une cigarette américaine sème la zizanie parmi les chimistes », *Journal de Genève*, 8 décembre 1982, p. 10.

⁶⁷⁵ « La cigarette Barclay », 22 décembre 1982, p. 1, Brown & Williamson Records, nhu24f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/flnd0136>.

⁶⁷⁶ FANKHAUSER, Willy, « [Lettre au chimiste cantonal vaudois, le Dr J.-D. Aubort] », 15 mars 1983, 6 p., Philip Morris Records, nfhp0119, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nfhp0119>.

ses concurrents par des insertions publicitaires aux titres tapageurs : « Qui a peur de Barclay ? »⁶⁷⁸ ou « Barclay : les inventions de génie ont toujours été critiquées »⁶⁷⁹.

Le 6 avril 1983, la Cour de Justice de la République et Canton de Genève rejette la demande de mesures provisionnelles déposée quelques mois plus tôt par les opposants à Barclay (24 septembre 1982). Selon la Cour, les conditions requises (notamment l'acte de concurrence déloyale) pour la prise de telles mesures ne sont pas réunies. Bien que les juges reconnaissent qu'il existe des éléments troublants, ils considèrent qu'il appartient aux chimistes cantonaux – chargés de l'application de l'*Ordonnance sur les denrées alimentaires* (ODA) – de statuer sur cette affaire⁶⁸⁰. Ces derniers, réunis le lendemain de la publication du jugement, demeurent divisés sur la question et leur groupe de travail se trouve dans une impasse⁶⁸¹. BAT a remporté la première manche et a bien l'intention d'en profiter. Deux semaines après la publication de l'*Ordonnance de la Cour de Justice de la République et Canton de Genève*, elle fait paraître des annonces publicitaires intitulées « Cigarettes Barclay – le succès continue. Procès gagné par les fabricants de Barclay le 6 avril à Genève ». Celles-ci proclament entre autres que « Le consommateur peut se fier sans réserves aux valeurs analytiques indiquées sur les paquets de cigarettes Barclay, à savoir 1 mg de goudrons et 0,2 mg de nicotine. » (figure 33). Ne goûtant guère à ce genre d'annonces, la partie adverse demande leur interdiction et une nouvelle requête de mesures provisionnelles est adressée à la Cour de Justice de la République et Canton de Genève. Les requérants estiment en effet qu'un jugement en défaveur de Barclay, rendu aux États-Unis le 1^{er} avril 1983, constitue un élément nouveau méritant que la Cour se repenche sur le litige⁶⁸².

Afin d'éviter de courir le risque d'une dissolution du cartel des cigarettiers, ceux-ci avaient initialement souhaité que l'affaire Barclay ne soit pas traitée au sein de l'ASFC⁶⁸³. Cependant,

⁶⁷⁷ AUBORT, J.-D., FELL, M. et TREBIUX, M., « Cigarette Barclay », 28 mars 1983, 4 p., British American Tobacco Records, hxo51a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ktvf0204>.

⁶⁷⁸ « Qui a peur de Barclay ? », *Le Matin*, 21 janvier 1983, p. 7.

⁶⁷⁹ « Barclay : les inventions de génie ont toujours été critiquées », *Journal de Genève*, 2 février 1983, p. 12.

⁶⁸⁰ « [Ordonnance du 6 avril 1983 de la troisième section de la Cour de Justice de la République et Canton de Genève », 6 avril 1983, pp. 2-5, Philip Morris Records, yqt24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pjbj0111>.

⁶⁸¹ PANTET, Raymond, « Barclay – Notes pour le dossier », 13 avril 1983, p. 1, Philip Morris Records, ttb56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qfhp0119>.

⁶⁸² JUNOD, Charles-André et PERRET, François, « Requête de mesures provisionnelles pour Fabriques de Tabac Réunies SA [et consœurs] contre BAT (Suisse) SA », 6 mai 1983, pp. 4-9, Philip Morris Records, bje68e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/frfd0123>.

⁶⁸³ Ces craintes ne sont pas infondées, puisque suite à l'amende de 30'000 CHF infligée par l'ASFC à BAT pour l'indication des valeurs analytiques de sa marque controversée, ce cigarettier envisage en juin 1983 de dénoncer la Convention de l'ASFC au 1^{er} janvier 1984. FANKHAUSER, Willy, « Barclay – Swiss Cigarette Manufacturers' »

le lancement de la cigarette controversée incite l'ASFC à confier une étude commune sur les cigarettes ventilées à sa Commission scientifique⁶⁸⁴. Après de longues tractations au sujet de la méthodologie, le test parvient en décembre 1983 à la conclusion que, parmi un panel de seize cigarettes ventilées, la marque Barclay est la seule dont la valeur analytique de goudron obtenue par le fumage machine (1 mg) diffère sérieusement par rapport à celle obtenue par le fumage humain (9,4 mg)⁶⁸⁵. Tandis que quatre cigarettiers (FTR, FJB, Laurens et R&O) reconnaissent la validité de ce résultat, BAT s'y oppose opiniâtrement. Pour la première fois de son histoire, la Commission scientifique est gravement divisée⁶⁸⁶. S'étant refusé d'intervenir jusqu'à présent « par-dessus la tête des chimistes cantonaux »⁶⁸⁷, l'OFSP prend position le 31 janvier 1984. Yvo Siegwart, chef de la Division du contrôle des denrées alimentaires et vice-directeur de l'OFSP, décide que toutes les cigarettes ventilées doivent désormais faire l'objet de deux procédures d'analyse (méthode dite du double fumage). D'abord, un test conduit avec les cigarettes non modifiées, c'est-à-dire avec les orifices de ventilation ouverts. Puis, un test avec les orifices de ventilation totalement obstrués par du papier adhésif. Le cigarettier demeurant libre d'indiquer sur les paquets soit une moyenne des deux tests, soit les valeurs y relatives obtenues séparément⁶⁸⁸. La décision de l'OFSP confirme bien les craintes initiales des opposants à Barclay : cette affaire risque de discréditer toutes les cigarettes ventilées et de miner le système des valeurs analytiques. À ce propos, Helmut Gaisch (Philip Morris) rapporte que :

The problem is that BAT seem to have adopted a general corporate strategy of destroying the credibility of the « number system ». [...] There is a real danger that, if confidence in these smoke figures is further eroded, and if Industry appears to be split on important issues, there will be disastrous consequences for everybody⁶⁸⁹.

Agreement », 29 juin 1983, British American Tobacco Records, nkh51a99,
<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xkyd0204>.

⁶⁸⁴ « Scientific commission of the ASFC. Meeting of 18 November 1982 [Restricted] », 24 novembre 1982, p. 1, Brown & Williamson Records, cxq10f00,

<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ysfx0133>.

⁶⁸⁵ « Test ASFC », 1^{er} décembre 1983, p. 1, Philip Morris Records, dmr56e00,

<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/knvc0120>.

⁶⁸⁶ FELTON, Desmond G., « Letter from DG Felton to MW Bizon regarding copies of note on ASFC's scientific commission meeting », 5 décembre 1983, p. 4, British American Tobacco Records, jeu76a99,

<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qsbb0210>.

⁶⁸⁷ BRÉLAZ, Marie-José, « Une machine à fumer pour la Barclay. Cigarette contestée : les chimistes réagissent », *Journal de Genève*, 23 décembre 1982, p. 9.

⁶⁸⁸ SIEGWART, Yvo, « Circulaire n° 2. Information anticipée d'une méthode du manuel suisse des denrées alimentaires (chapitre 38, tabac et articles de tabac) », 31 janvier 1984, pp. 1-2, Philip Morris Records, hua56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kmwp0119>.

⁶⁸⁹ GAISCH, Helmut, « Barclay Europe », 9 février 1984, p. 3, Philip Morris Records, oem16e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rjxf0109>.

L'ASFC s'oppose à la décision d'Yvo Siegwart⁶⁹⁰. Ce dernier décide alors de constituer un groupe de travail (connu sous le nom de la « Commission Siegwart ») pour éclaircir le problème de l'analyse de la fumée des cigarettes ventilées⁶⁹¹. La décision du sous-directeur de l'OFSP constitue un élément qui incite la Cour de Justice de la République et Canton de Genève à rouvrir une procédure à l'encontre de la marque litigieuse le 30 mars 1984⁶⁹². Celle-ci est conduite avec célérité, puisque la Cour de Justice émet déjà une ordonnance concernant cette affaire le 29 avril 1984. Cette fois-ci, les adversaires de BAT obtiennent gain de cause. En effet, les juges estiment non seulement qu'il est « hautement vraisemblable » que la méthode d'analyse actuelle est incapable de rendre compte des rendements de cette marque, mais aussi que « l'on peut même supposer que la structure spécifique du filtre "Actron" de la cigarette Barclay a été conçue dans le dessein de favoriser une analyse objectivement fautive du produit. ». La firme BAT, en indiquant sur ses paquets les valeurs obtenues par la méthode standard, s'est par conséquent rendue coupable d'un acte de concurrence déloyale. En outre, les requérantes étant menacées d'un « dommage difficilement réparable », la Cour ordonne la saisie provisionnelle des paquets incriminés portant la mention « condensat 1 mg – nicotine 0,2 mg. – déterminé selon la méthode standard », ainsi que de tout le matériel publicitaire y relatif^{693,694}. Dont acte. Ces mesures provisionnelles entrent en force le 2 juillet à 9h00. Les rivaux de BAT envoient aussitôt un communiqué de presse à l'ATS, destiné à une diffusion nationale et internationale, relatant le jugement en leur faveur. Cependant, un coup de théâtre se produit en fin d'après-midi⁶⁹⁵.

La multinationale anglaise, ayant déposé un recours au Tribunal fédéral, obtient le 2 juillet 1984 des mesures pré-provisionnelles engendrant un effet suspensif immédiat de la

⁶⁹⁰ LICHTI, Jean-Pierre, « Information anticipée d'une méthode du manuel suisse des denrées alimentaires (chapitre 38, tabac et articles de tabac) – Circulaire n° 2, du 31 janvier 1984 », 22 février 1984, p. 2, Philip Morris Records, usa56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tjwp0119>.

⁶⁹¹ SIEGWART, Yvo, « Groupe de travail pour l'étude d'une appréciation la plus objective possible du taux de nicotine et de goudrons dans la fumée des cigarettes », 8 juin 1984, p. 1, Philip Morris Records, wua56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jnwp0119>.

⁶⁹² THOMA, Walter et DULLES, Frederick H., « Barclay Switzerland », 4 avril 1984, p. 1, Philip Morris Records, ewx59b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ntlb0041>.

⁶⁹³ « [Ordonnance du 29 juin 1984 de la troisième section de la Cour de Justice de la République et Canton de Genève », 29 juin 1984, pp. 6-8, Brown & Williamson Records, zwo81c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mtjw0073>.

⁶⁹⁴ À titre anecdotique, notons qu'en l'absence d'un huissier – le vendredi 29 juin 1984 en fin d'après-midi afin d'informer BAT du caractère exécutoire des mesures provisionnelles prises à son encontre – les Fabriques de Tabac Réunies SA ont pris leurs dispositions pour faire surveiller l'usine de BAT à Genève, ainsi que son dépôt à Dübendorf, au cas où la multinationale anglaise aurait cherché à vider ses stocks. Cela ne s'est toutefois pas produit. GILLON, Armand, « Barclay », 6 juillet 1984, p. 1, Philip Morris Records, crf24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lkmg0111>.

⁶⁹⁵ GILLON, Armand, « Barclay », 6 juillet 1984, p. 1, Philip Morris Records, crf24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lkmg0111>.

décision prise à son encontre par la Cour de Justice genevoise⁶⁹⁶. Pour ses opposants, cette nouvelle est un véritable coup d'assommoir. L'affaire est relatée dans les journaux, comme par exemple dans un article de la *Gazette de Lausanne*, qui lui consacre un article rapportant que « Les fabricants suisses de cigarettes ont chanté victoire quelques heures trop tôt », la maison BAT ayant « immédiatement riposté en demandant lundi au Tribunal fédéral de suspendre la mesure provisionnelle jusqu'au jugement sur le fonds. Satisfaction lui a été accordée le jour même » (figure 34). Les Fabriques de Tabac Réunies SA constatent que BAT utilise une tactique similaire à celle déployée aux États-Unis : « tous les moyens de la procédure pour gagner du temps. »⁶⁹⁷. Pendant ce temps, la cigarette controversée poursuit effectivement son implantation en Suisse.

Le 2 novembre 1984, BAT subit un sérieux revers. Le Tribunal rejette son recours estimant que :

En l'état de la procédure, on peut inférer de ces pièces et de leur concordance sur les points essentiels une vraisemblance que la cigarette Barclay dégage dans la bouche du fumeur davantage de goudrons et de nicotine que ce qui figure sur l'emballage. Aucune des objections de la recourante n'est propre à renverser cette présomption de fait. [...] il est vraisemblable qu'une partie en tout cas des acheteurs actuels ou futurs pourrait être trompée par une indication fautive quant à la teneur en goudrons et nicotine de la fumée provenant de la cigarette Barclay⁶⁹⁸.

Pratiquement, il découle du jugement du Tribunal fédéral que les stocks de paquets de cigarettes portant la mention 1 mg de goudron et 2 mg de nicotine sont saisis dans les usines et les dépôts de BAT, et que cette entreprise n'a plus le droit d'en fabriquer⁶⁹⁹. En revanche, les grossistes et les magasins sont autorisés à terminer l'écoulement de leurs stocks. Le porte-parole de la multinationale anglaise déclare dans la presse que ces réserves permettront d'alimenter le marché durant une quinzaine de jours et que « Maintenant, nous attendrons les décisions de l'Office fédéral de la santé publique, qui nous indiqueront ce que nous devons faire. »⁷⁰⁰. Dans un mémorandum interne, le cigaretteur estime que la couverture médiatique

⁶⁹⁶ GILLON, Armand, « Barclay », 6 juillet 1984, p. 2, Philip Morris Records, crf24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lkmg0111>.

⁶⁹⁷ GILLON, Armand, « Barclay », 6 juillet 1984, p. 3, Philip Morris Records, crf24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lkmg0111>.

⁶⁹⁸ « [Arrêt du Tribunal fédéral suisse du 2 novembre 1984] », 2 novembre 1984, p. 11 et p. 13, Philip Morris Records, coe81f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xmny0144>.

⁶⁹⁹ ATS, « Cigarettes Barclay. Saisie immédiate. Le TF a tranché : la publicité était litigieuse », *Le Matin*, 8 novembre 1984, p. 5.

⁷⁰⁰ ZUTTER, Philippe, « La cigarette Barclay perd devant le Tribunal fédéral », *Tribune de Genève*, 8 novembre 1984, p. ?, Philip Morris Records, bhy14e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/styy010>.

de cet événement est disproportionnée, extrêmement négative, et que « Our competitors are obviously pushing the story very hard. »⁷⁰¹. Ses adversaires font par exemple paraître une annonce qui stipule en gros caractère que « le Tribunal fédéral tranche en faveur de l'information objective du consommateur » (figure 35). Une caricature parue dans le journal *La Suisse* montre aussi des hommes sandwiches Barclay en train de se faire arrêter par la police (figure 36).

Cette déconvenue n'empêche pas BAT de fêter le deuxième anniversaire du lancement de sa marque sur le marché helvétique avec des insertions publicitaires proclamant « Sablons le champagne ! » (figure 37). Sa part de marché, s'élevant à 4,5 % en octobre 1984, témoigne bien de ce succès⁷⁰².

Le 13 novembre 1984, Yvo Siegwart – le vice-directeur de l'OFSP – prend la décision d'autoriser à nouveau la cigarette Barclay, mais sans la mention des valeurs analytiques⁷⁰³. BAT annonce à sa clientèle que ses cigarettes restent en vente et méritent toujours sa confiance⁷⁰⁴. Toutefois, le service juridique de l'OFSP conteste l'avis de son vice-directeur par le fait que l'ODA oblige les fabricants de cigarettes à mentionner les valeurs analytiques sur les emballages de leurs produits⁷⁰⁵. Après les cigarettiers, les scientifiques, les chimistes cantonaux et les juges, Barclay sème maintenant sa pomme de la discorde au sein de l'OFSP. Cette affaire remonte jusqu'à la séance du Conseil national du 3 décembre 1984, durant laquelle Yvette Jaggi (Parti socialiste, Vaud) demande au Conseiller fédéral Alphons Egli (Parti démocrate-chrétien, Lucerne) comment il est possible qu'un office fédéral invite une entreprise à violer la loi. Ce dernier lui répond qu'une absence d'indication est préférable à une indication erronée⁷⁰⁶. Dès le lendemain, Yvo Siegwart revient sur sa décision et communique que les paquets de la cigarette litigieuse doivent indiquer les rendements obtenus dans les deux conditions extrêmes suivantes : lorsque les orifices de ventilation sont complètement ouverts et lorsqu'ils sont totalement fermés⁷⁰⁷. La date butoir pour l'écoulement des stocks d'emballages ne portant aucune mention des valeurs analytiques est

⁷⁰¹ HUMBER, Tom, « Barclay / Switzerland », 8 novembre 1984, p. 1, Brown & Williamson Records, kdy30f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ksvn0136>.

⁷⁰² « Suisse. Barclay. Evolution de la part de marché », 1985, p. 1, Philip Morris Records, qra56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fxwp0119>.

⁷⁰³ D., J.-P., « Cigarettes Barclay », 24 heures, 5 décembre 1984, p. 7.

⁷⁰⁴ « Communiqué. Les cigarettes Barclay restent en vente », *Journal de Genève*, 16 novembre 1984, p. 14.

⁷⁰⁵ D., J.-P., « Cigarettes Barclay », 24 heures, 5 décembre 1984, p. 7.

⁷⁰⁶ B., J.-C., « Heure des questions. Les privilèges de Barclay », 24 heures, 4 décembre 1984, p. 9.

⁷⁰⁷ D., J.-P., « Cigarettes Barclay », 24 heures, 5 décembre 1984, p. 7.

fixée au 31 janvier 1985⁷⁰⁸. Déterminée à exploiter toutes les occasions qui s'offrent à elle, la multinationale anglaise fait paraître de la publicité, proclamant que « Barclay innove. ». Cela laisse entendre qu'elle a pris l'initiative de l'indication des deux types de valeurs, alors que la mesure lui a été imposée par l'OFSP (figure 38). Le budget de cet « extra » publicitaire est devisé à 1'650'000 CHF⁷⁰⁹. Dans un article de presse, un concurrent de la multinationale anglaise déclare que cette campagne est « machiavélique »⁷¹⁰.

Dans le contexte de cette longue querelle déchirant les cigarettiers, BAT souhaite connaître l'opinion des consommateurs au sujet de la controverse qui entoure sa marque. Entre le 19 et le 22 novembre 1984, une enquête auprès de 200 fumeurs de la cigarette Barclay est réalisée par l'institut LINK. Bien qu'ils prennent davantage conscience que celle-ci est attaquée, « Barclay smokers are as strongly “behind” their brand in the controversy as before. ». À ce propos, les chiffres sont éloquentes. En dépit du 80 % des sondés qui déclarent que les dernières informations entendues à propos de leur marque étaient négatives, 93 % en ont toujours une opinion favorable. Selon les chercheurs, cela est probablement dû à un mécanisme de défense car les fumeurs, s'identifiant à leur marque, assimileraient ainsi les critiques contre Barclay à des attaques personnelles. D'autre part, le fait que leur marque ait engendré une polémique dès sa commercialisation, et comme il est attendu que cela va perdurer, les révélations anti-Barclay ne sont pas vraiment une surprise pour ces personnes. La campagne publicitaire a été une réussite, parce que 74 % des sondés pensent que le filtre Actron est un vrai progrès technologique, et que 70 % soutiennent l'idée que Barclay serait une des marques les moins nocives sur le marché, et ce, quand bien même sa fumée ait un goût aussi prononcé⁷¹¹. Cependant, les auteurs de l'étude avertissent le commanditaire :

However, even though a “permanent controversy” is anticipated, the question remains open as to how far the controversy (i.e. the tension) may increase without de-stabilizing Barclay smokers⁷¹².

La crainte de l'institut LINK va se révéler tout à fait justifiée. L'obligation d'indiquer les quatre valeurs analytiques provoque une crise de confiance chez les fumeurs et constitue un

⁷⁰⁸ MORINI, HA, « Barclay – Switzerland », 4 décembre 1984, p. 1, Tobacco Products Liability Project Collection, bws86b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pzbw0048>.

⁷⁰⁹ GRIME, J.D., « Barclay Reinforced Action Plan », 8 mai 1985, p. 1, British American Tobacco Records, mvt70a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xgfh0208>.

⁷¹⁰ COUDRET, P., « Au troisième taux », *Le Matin*, 20 février 1985, p. 4.

⁷¹¹ MEHRING, G., « Barclay controversy monitor, 2nd wave », 6 décembre 1984, pp. 1-6, Brown & Williamson Records, dfi61f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pxpl0141>.

⁷¹² MEHRING, G., « Barclay controversy monitor, 2nd wave », 6 décembre 1984, p. 2 [du résumé], Brown & Williamson Records, dfi61f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pxpl0141>.

tournant dans la progression des ventes de Barclay. Tandis que les parts de marché de cette cigarette étaient régulièrement en croissance depuis son lancement – 1982 (0,9 %), 1983 (3,4 %), 1984 (4,8 %) – l'indication des mesures de double fumage lui cause une diminution de 0,4 %. En l'espace de quelques semaines, ses parts de marché passent donc de 4,8 à environ 4,4 %. Dans un document interne de BAT classé secret, on peut lire que la vraie question n'est probablement pas de savoir pourquoi Barclay a décliné, mais plutôt que « the key question is how has it been able to preserve the vast majority of its franchise ».⁷¹³ Cela résume à quel point le lancement de cette cigarette a été un pari audacieux.

Cette chute des ventes, suite à l'instauration des quatre valeurs analytiques, se poursuit pour atteindre 3,9 % des parts de marché en avril 1985. Cela motive BAT à accélérer le développement de son nouveau filtre Actron Plus⁷¹⁴. Celui-ci a pour objectif de réduire le rendement en goudron de 11 à 5/7 mg tout en assurant les mêmes caractéristiques gustatives de la cigarette Barclay équipée du filtre Actron⁷¹⁵. Pour ce faire, une ventilation secondaire constituée d'orifices, percés sur la manchette du filtre entre le boudin de tabac et la ventilation secondaire, est ajoutée (figure 39). Cette ventilation secondaire permet d'apporter de l'air, et donc d'abaisser le rendement en goudron, lorsque les canaux périphériques (ventilation primaire) sont bouchés par les lèvres du fumeur (fumage humain) ou par de la toile adhésive (fumage machine). Telle que se présente la situation en août 1985, l'avocat de BAT (Suisse) SA lui déconseille vivement d'introduire ce nouveau filtre, car cela risquerait de représenter un aveu implicite que l'actuel trompe le consommateur⁷¹⁶.

Durant le mois de janvier 1985, BAT joint une notice dans les paquets de sa cigarette controversée qui stipule entre autres que « Par la publication de ces quatre valeurs analytiques, Barclay est la première cigarette ventilée à mieux informer le fumeur sur l'effet de la ventilation (dilution de la fumée par l'air). ». Me François Perret, un des avocats représentant les opposants à Barclay, enjoint le fabricant à cesser ce type de publicité comparative fallacieuse et dénigrante pour les cigarettiers concurrents.⁷¹⁷ Comme il s'y

⁷¹³ GRIME, J.D., « Project Mozart BATCo.-BAT (Suisse) [Secret] », 12 février 1984, p. 1, Brown & Williamson Records, lne33f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hflg0137>.

⁷¹⁴ « BAT (Suisse): Barclay – Actron Plus position paper », 20 mai 1986, British American Tobacco Record, qxk08a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gkjb0194>.

⁷¹⁵ « Actron Plus », 23 août 1985, p. 1, British American Tobacco Records, nnt76a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/khvb0210>.

⁷¹⁶ « Actron Plus », 23 août 1985, pp. 1-2, British American Tobacco Records, nnt76a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/khvb0210>.

⁷¹⁷ PERRET, François, « Fabriques de tabac réunies SA & autres c/ BAT (Suisse) SA », 31 janvier 1985, pp. 2-3, Philip Morris Records, iib56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/htfp0119>.

refuse, une plainte est déposée au juge-arbitre de la Convention de l'ASFC en février 1985. Une fois de plus, Barclay défraie la chronique⁷¹⁸. Le 7 mars 1985, satisfaction est donnée aux requérants : la campagne « Barclay innove » est condamnée⁷¹⁹.

Au printemps 1985, l'affaire reprend une tournure politique lorsque le Conseiller national Pierre Etique (Parti radical, Jura) demande au Conseil fédéral quelles sont ses intentions au sujet de la cigarette Barclay relativement à l'article 420c de l'ODA, c'est-à-dire à propos de l'obligation d'indiquer correctement les valeurs analytiques de ce produit. Ce dernier lui répond qu'il s'agit d'une situation temporaire⁷²⁰. Par le fait que Pierre Etique représente le Jura sous la Coupole fédérale, c'est-à-dire le canton dans lequel le fabricant F. J. Burrus & Cie est implanté, on peut s'interroger si celui-ci n'est pas l'instigateur de cette question parlementaire.

Quoi qu'il en soit, la passe d'armes juridiques entre les cigarettiers se poursuit au printemps 1986. Dans un mémoire en duplique, BAT maintient sa ligne de défense – en tentant de généraliser le problème à toutes les cigarettes ventilées – et martèle :

La défenderesse [BAT] le répète : la cigarette litigieuse [Barclay], au niveau des teneurs en goudrons et nicotine, ne se distingue en rien des autres cigarettes ventilées sur le marché. Les critiques que ses parties adverses ont réussi à cristalliser sur ce produit peuvent être formulées à l'encontre de toutes les cigarettes ventilées⁷²¹.

L'année suivante, la Cour de Justice de la République et Canton de Genève rend le jugement sur le fond de l'affaire Barclay tant attendu par les parties requérantes. D'une part, la Cour reconnaît qu'il n'existe pas de méthode scientifique permettant de mesurer de façon exacte les quantités de goudron et de nicotine inhalées par les fumeurs. C'est la raison pour laquelle les autorités helvétiques ont fait preuve d'attribution dans cette affaire. D'autre part, elle juge qu'« il est évident que les données fournies par la machine sont inexactes en ce qui concerne le filtre "Actron". En d'autres termes, l'indication de ces données sur les emballages des cigarettes est trompeuse. ». Cette tromperie implique que la multinationale anglaise a pratiqué un acte de concurrence déloyale face à ses concurrents. Il est encore considéré « comme probable que le lancement réussi de la Barclay a causé un dommage aux

⁷¹⁸ PANTET, Raymond, « Barclay », 13 mars 1985, p. 1, Philip Morris Records, dbh84a00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jtbd002>.

⁷¹⁹ PERRET, François, « Fabriques de tabac réunies et autres c/ BAT SA », 26 mars 1985, p. 1, Philip Morris Records, mpf24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rhmg0111>.

⁷²⁰ ATS, « Mise en question de l'indication de nicotine et de goudron pour les cigarettes », *Gazette de Lausanne*, 23 mai 1985, p. 13.

⁷²¹ WOODTLI, Jean-Franklin, « [Mémoire de duplique et conclusions de BAT] », 11 avril 1986, p. 27, Philip Morris Records, ptb81f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lgyy0144>.

demandeurs. ». Le montant de ce préjudice reste certes encore à estimer, mais le jugement de fond est clair : Barclay a triché⁷²². Finalement, le litige se termine par la signature d'un accord entre les deux parties adverses en date du 21 novembre 1989. Celles-ci s'entendent sur cinq points. Premièrement, il est convenu qu'une nouvelle méthode standard d'analyse de la fumée, propre à tenir compte des particularités des cigarettes ventilées (en fait, surtout Barclay), soit introduite. Deuxièmement, BAT renonce à utiliser son affirmation « Goudron 1 mg » et « Nicotine 0,2 mg ». Troisièmement, ses rivaux renoncent à poursuivre leur action juridique en vue de l'obtention de compensations. Autrement dit, les différentes parties supportent leurs propres dépenses. Quatrièmement, chacun sauve la face car :

This Agreement in no way implies an admission by BAT Suisse of responsibility for having engaged in unfair competition between 1982 and 30 November 1984 by printing the "1 mg. tar" and "0.2 mg. nicotine" claims on BARCLAY packaging, nor does this Agreement imply an admission by FTR that its claims made before the Geneva Court were in any way unfounded.

Cinquièmement, cet accord doit rester confidentiel⁷²³. Après une âpre dispute qui a duré presque une dizaine d'années, cette dernière clause met un point final à l'Affaire Barclay. Au-delà de la controverse, cette marque poursuit son chemin sur le marché helvétique au moins jusqu'à la fin de l'année 2003, année jusqu'à laquelle on retrouve de la publicité en sa faveur dans la presse⁷²⁴.

⁷²² « [Jugement du 10 avril 1987 rendu par la Cour de Justice de la République et Canton de Genève] », 13 avril 1987, pp. 20-24, Philip Morris Records, fhy14e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gzyy0108>.

⁷²³ « Agreement. Dated 21 November 1989 », 21 novembre 1989, pp. 2-3, Philip Morris Records, hwf42e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/spvw0116>.

⁷²⁴ « Winter collection by Barclay », *Le Matin Dimanche*, 19 octobre 2003, p. 70.

6. La menace de restrictions publicitaires

Il est établi que la publicité et la promotion de la cigarette favorisent la consommation de tabac, notamment en incitant les jeunes à fumer, en renforçant le comportement tabagique des fumeurs confirmés et en décourageant ces derniers à abandonner leur habitude⁷²⁵. Les cigarettiers ont toujours contesté ces données, et ce, en avançant une série d'arguments dont un document interne de l'ASFC datant de 1987 fournit une bonne synthèse. De leur point de vue, la publicité des cigarettes sert les intérêts des consommateurs en mettant à leur disposition des informations objectives afin de les aider à opter pour un certain produit. S'adressant prétendument seulement aux adultes, cette publicité n'inciterait pas les jeunes personnes à commencer de fumer. En effet, la publicité des cigarettes servirait avant tout à faire changer de marques des fumeurs confirmés. Sans les opérations de parrainage commercial, la pérennité de nombreuses manifestations (fêtes, concerts et compétitions sportives) seraient en jeu. De ce fait, toute mesure de restriction à l'encontre de la publicité et/ou du parrainage des cigarettiers constituerait une atteinte disproportionnée à la liberté du commerce et à la liberté individuelle⁷²⁶. Compte tenu de l'impact du tabagisme sur la santé publique, et de l'efficacité des interdictions complètes de la publicité en faveur de la cigarette, l'OMS préconise vivement cette mesure dans sa Convention-cadre pour la lutte anti-tabac⁷²⁷. Or, la Suisse est actuellement, avec un score de deux sur treize sur l'échelle de Joossens et Raw, le pays d'Europe le plus libéral en matière de publicité des produits du tabac⁷²⁸. Comme nous allons l'examiner maintenant, cette situation est profondément enracinée dans le passé, et la longue liste d'interventions parlementaires y relatives en est bien le reflet.

Parmi les 88 interventions parlementaires que nous avons documentées au sujet du tabagisme entre 1954 et 2004 (annexe 3), dix-neuf demandent une restriction ou une interdiction de la publicité du tabac, dont six s'accompagnent d'un élargissement de la mesure à d'autres substances engendrant la dépendance, telles que l'alcool par exemple. Avec une

⁷²⁵ *The role of the media in promoting and reducing tobacco use. Tobacco control monograph n° 19*, Bethesda, MD : US Department of Health and Human Services, National Institutes of Health, 2008, pp. 11-16.

⁷²⁶ ASFC, « Allégation : les preuves statistiques sont formelles [Argumentaire ASFC] », juin 1987, pp. 27-31, British American Tobacco Records, dux28a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ftmv0199>.

⁷²⁷ Article 13, 1^{er} alinéa de la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac* : « les parties reconnaissent que l'interdiction globale de la publicité, de la promotion et du parrainage réduira la consommation des produits du tabac », *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*, Genève : Organisation Mondiale de la Santé, 2003 (réimpression révisée, 2004, 2005), p. 11.

⁷²⁸ JOOSSENS, Luk et RAW, Martin, *The tobacco control scale 2016 in Europe*, Brussels : Association of European Cancer Leagues, 2017, p. 10.

proportion d'environ 20 %, le souhait de limiter la publicité des cigarettes est non seulement le thème le plus courant des interventions parlementaires liées au tabac, mais aussi historiquement une des premières mesures concernant la question tabac et santé réclamées par les parlementaires fédéraux. Après le souhait que davantage d'études sur le lien entre le cancer du poumon et le tabac soient conduites (Postulat Grendelmeier, 11 juin 1954), et que l'efficacité des filtres soit officiellement contrôlée (Postulat Werner Schmid, 11 mars 1963), les restrictions publicitaires à l'encontre des cigarettiers figurent en effet parmi les mesures initiales réclamées sous la Coupole à propos du sujet nous intéressant. Dans le sillage des rapports anglais et américain *Smoking and health*, cette demande – première d'une longue série – est déposée sous la forme d'un postulat par Welter le 30 septembre 1964 :

Une série de publications médicales montrent clairement que la multiplication des cas de cancer est due à l'habitude de fumer beaucoup. Le Conseil fédéral est invité à dire au parlement ce que les autorités sanitaires de la Confédération font pour lutter là contre, en particulier pour réduire à une juste mesure la réclame en partie inadmissible et insidieuse des fabricants de cigarettes⁷²⁹.

Le Président de la Confédération, Hans Peter Tschudi (1913-2002), y répond durant la séance du Conseil national du 29 novembre 1965 :

Da es sich zweifellos bei den Folgen des Zigarettenrauchens um eine für die Gesundheit der Bevölkerung ausserordentlich wichtige Frage handelt, befassen sich die Bundesbehörden selbstverständlich mit ihr und bemühen sich, zu ihrer Lösung einen Beitrag zu leisten. Man muss sich aber darüber im klaren sein, dass unsere Auffassungen über die Handels- und Gewerbefreiheit und über die Freiheiten des Einzelnen die Lösungen nicht leicht machen. [...] Es ist zu begrüßen, dass der Verband Schweizerischer Zigarettenfabrikanten kürzlich, eine Vereinbarung abgeschlossen hat, in welcher die Verbandsmitglieder sich verpflichten, in Reklamen und auch Packungen keine Anpreisungen zu verwenden, die den Raucher über Natur und Qualität der Produkte täuschen könnten. Im besonderen besteht die Pflicht, keine Ausdrücke zu benützen, welche die mit dem Rauchen verbundenen gesundheitlichen Gefahren zu bagatellisieren versuchen. Die von den Zigarettenfabrikanten freiwillig sich auferlegten Einschränkungen im Reklamewesen sind anerkennenswert. Sie machen indessen eine entsprechende Regelung der Lebensmittelverordnung nicht entbehrlich⁷³⁰.

Cette réponse est intéressante car, en substance et à peu de choses près, elle préfigure la position du Conseil fédéral par rapport à la publicité du tabac qui prévaut encore jusqu'à nos jours. Tout d'abord, l'importance de la question tabac et santé est reconnue. Puis, les arguments de la liberté du commerce et de la publicité sont avancés ; et les mesures d'autorégulation des cigarettiers en la matière sont soulignées. Finalement, il en ressort que

⁷²⁹ Postulat Welter (9079), 30 septembre 1964.

⁷³⁰ Séance du Conseil national du 29 novembre 1965, *Procès-verbaux de l'Assemblée fédérale*, 1965, pp. 27-29.

l'intervention de l'État est inutile⁷³¹. Dans le cas présent, bien que le Conseil fédéral accepte le Postulat Welter, il envisage plutôt l'introduction de l'avertissement sur les paquets de cigarettes au lieu des interdictions publicitaires⁷³². Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, ce qui pose surtout problème pour les parlementaires à propos de la publicité des cigarettes, c'est son caractère subjectif basé sur les émotions (Postulat Nanchen, 6 juin 1973 ; Postulat Schär, 20 mars 1979), et le fait que la jeunesse y soit exposée (Question ordinaire Schalcher, 11 juin 1975 ; Interpellation Meier, 6 octobre 1995). Estimant que l'État est incapable de restreindre la publicité des cigarettes de manière satisfaisante, divers milieux – proches de la santé et de la défense des consommateurs – lancent des initiatives populaires fédérales.

6.1 L'initiative populaire fédérale des Jeunes Bons Templiers

(18 février 1979)⁷³³

L'Organisation internationale des Bons Templiers a été fondée aux États-Unis en 1851. Son objectif est « la délivrance des personnes afin qu'elles puissent vivre une vie plus prospère, libre et satisfaisante ». Hormis les médicaments sur ordonnance, les Bons Templiers rejettent l'utilisation de toute substance qui provoque une dépendance. De ce fait, l'abstinence à toute boisson alcoolique est une condition *sine qua non* pour adhérer à ce mouvement prônant la tempérance. Durant les années 1970, l'Organisation compte près de 800'000 membres, dont environ 1'000 sont basés en Suisse⁷³⁴.

Le 14 septembre 1974, les Jeunes Bons Templiers suisses débutent la récolte des signatures pour leur initiative intitulée « Contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance » (chronologie 2). Celle-ci, ayant récolté 77'515 signatures valables⁷³⁵, est

⁷³¹ Même si sous la contrainte de diverses pressions (interventions parlementaires, initiatives fédérales, droit européen, etc.), le Conseil fédéral va édicter des restrictions concernant la publicité du tabac, celles-ci demeureront toujours relativement ténues.

⁷³² Séance du Conseil national du 29 novembre 1965, *Procès-verbaux de l'Assemblée fédérale*, 1965, pp. 30-33.

⁷³³ Dans leur étude sur les actions entreprises par les cigarettiers pour s'opposer aux mesures de prévention du tabagisme, Lee et Glantz abordent le cas de cette initiative populaire fédérale des Jeunes Bons Templiers. Dans cette partie, nous souhaitons donc apporter quelques précisions par rapport au travail déjà effectué par nos devanciers. LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, pp. 74-84.

⁷³⁴ « National initiative "against the publicity of products inducing a state of subjection" », [s.d.], p. 2, R. J. Reynolds Records, dwa29d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fxy0085>.

⁷³⁵ Le nombre de signatures à réunir pour proposer une initiative populaire fédérale passe de 50'000 à 100'000 en 1977, et ce, pour d'une part tenir compte de l'augmentation du corps électoral (droit de vote des femmes obtenu en 1971), et d'autre part pour ralentir la prolifération des initiatives. « L'initiative populaire : 125 ans d'histoire », *Confédération suisse. Le Conseil fédéral*, <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/dossiers/125-ans-initiatives-populaires.html>, consulté le 8 juin 2018.

déposée à la Chancellerie fédérale le 10 avril 1976⁷³⁶. Son texte stipule que la Constitution fédérale soit complétée par ce nouvel article (art. 32^{quinquies}) :

Toute publicité pour le tabac, ses succédanés et les boissons alcooliques est interdite. Une autorité fédérale peut accorder une exception pour des publications étrangères n'ayant en Suisse qu'une diffusion insignifiante⁷³⁷.

Trois mois avant son dépôt officiel à la Chancellerie fédérale, l'initiative des Jeunes Bons Templiers est déjà annoncée dans la lettre d'information du Tobacco Institute⁷³⁸. Par crainte d'effet domino – c'est-à-dire en redoutant que l'éventuelle acceptation de l'initiative ne serve de modèle à d'autres pays – les cigarettiers suisses constituent une « Task force / Guttempler Initiative » au sein de l'International Committee on Smoking Issues (ICOSI)^{739,740}. Placée sous la présidence d'Harald Schedel (directeur du marketing de Philip Morris Europe), ce groupe de travail se réunit pour la première fois à Lausanne le 25 janvier 1978. Si des restrictions publicitaires devaient être instaurées à l'encontre de leurs produits, les cigarettiers appréhendent un potentiel impact négatif sur la controverse tabac et santé, et *ipso facto*, que cela n'engage leur responsabilité dans le cadre d'actions juridiques. Bien qu'un sondage d'opinion initial, effectué en mai 1977, pointe en faveur des interdictions de la publicité du tabac⁷⁴¹, Harald Schedel estime qu'il est « très improbable » que l'initiative l'emporte⁷⁴². Nonobstant, celui-ci mesure tout à fait les enjeux internationaux du scrutin :

the Swiss Task Force is fully aware that a ban of advertising in a liberal country like Switzerland would have strong negative influences on the attitude of neighbouring countries

⁷³⁶ « National initiative "against the publicity of products inducing a state of subjection" », [s.d.], p. 1, R. J. Reynolds Records, dwa29d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fxy0085>.

⁷³⁷ « Initiative populaire fédérale "Contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance" », *Confédération suisse. Chancellerie fédérale*, <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis124.html>, consulté le 8 juin 2018.

⁷³⁸ « Tobacco Institute Newsletter », 13 janvier 1976, p. 4, R. J. Reynolds Records, hth99d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/trpl0104>.

⁷³⁹ Fruit de l'« Opération Berkshire », l'International Committee on Smoking Issues (ICOSI) – renommé International Tobacco Information Center (INFOTAB) en 1981 – est une association supranationale créée en 1978 par les cigarettiers (Imperial Tobacco, Philip Morris, British American Tobacco, R. J. Reynolds, Reemtsma et Rothmans International) pour coordonner leur action au niveau mondial contre les mesures de prévention du tabagisme. FRANCEY, Neil et CHAPMAN, Simon, « "Operation Berkshire" : the international tobacco companies' conspiracy », *British Medical Journal*, vol. 321, n° 7257, 2000, pp. 371-374.

⁷⁴⁰ La première raison citée pour la création de l'ICOSI est « The problems and attacks proposing restrictions of smoking and normal commercial activities like advertising and publicity have become highly international. Claims on one country are used to attack the industry in another. ». « The reason for setting up ICOSI », 27 février 1979, p. 2, R. J. Reynolds Records, xpc88d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sfpl0101>.

⁷⁴¹ S., J. J., « ICOSI task force / Guttempler Initiative », 9 février 1978, pp. 1-9, Philip Morris Records, alc35e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jfhf0114>.

⁷⁴² SCHEDEL, Harald H., « Introductory remarks to the report on the task force on Swiss referendum », 9 mars 1978, p. 1, Philip Morris Records, xsi04e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jkhh0106>.

governments. This is one reason more for fighting united on this issue. I am confident that with concerted actions we have a good chance to defeat this very dangerous threat⁷⁴³.

Au printemps 1978, le groupe de travail ICOSI « Guttempler Initiative » est dissous pour être remplacé par un sous-comité piloté par l'ASFC⁷⁴⁴. L'optimisme initial des cigarettiers s'évanouit lorsqu'un deuxième sondage, conduit à la demande de Philip Morris, révèle que 71 % des sujets interrogés ont spontanément une forte intention de voter pour la proposition des Jeunes Bons Templiers. Cela est d'autant plus préoccupant que les fumeurs (56 %) y sont favorables et que, même après une « discussion » présentant des arguments pro-tabac, 62 % des sondés sont toujours d'accord pour interdire la publicité des cigarettes⁷⁴⁵. Comme l'initiative intervient dans le contexte de la révision de l'article 420 de l'ODA, l'industrie est convaincue que, quel que soit le résultat du scrutin, cela aura une influence sur la teneur de la nouvelle loi⁷⁴⁶.

Le 22 mars 1978, le Conseil fédéral publie son message relatif à l'initiative « contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance ». Celui-ci s'avère relativement favorable pour l'industrie du tabac :

Il ressort clairement des arguments avancés par les auteurs de l'initiative que l'un de ses objectifs principaux est de protéger les adolescents et les jeunes adultes des dangers que présentent les habitudes de fumer et de boire. Certaines mesures visant le même objectif que l'initiative ont déjà été prises en vertu de diverses lois ; d'autres le seront encore dans un proche avenir. Nous sommes d'avis que l'inscription dans la constitution d'une interdiction totale de la réclame pour des produits qui engendrent la dépendance est une mesure unilatérale, disproportionnée et qui, de surcroît, ne saurait faire baisser notablement la consommation d'alcool et de tabac. L'application de cette interdiction exigerait d'ailleurs un important effectif de personnel de contrôle. Nous recommandons le rejet de l'initiative sans lui opposer de contre-projet⁷⁴⁷.

Le Conseil fédéral reconnaît également que l'« abus de tabac » provoque le cancer du poumon, la bronchite chronique et des maladies cardiaques. Il souligne toutefois que la

⁷⁴³ SCHEDEL, Harald H., « Introductory remarks to the report on the task force on Swiss referendum », 9 mars 1978, p. 2, Philip Morris Records, xsi04e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jkhh0106>.

⁷⁴⁴ Cette dissolution pourra être remise en cause si le président du nouveau comité estime que celui-ci n'est pas assez réactif face aux Jeunes Bons Templiers. « Working Party On Social Acceptability Issues », 16 mai 1978, p. 6, American Tobacco Record, chq90c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/syfl0075>.

⁷⁴⁵ « Switzerland – Guttempler Initiative », 27 juin 1978, pp. 1-6, R. J. Reynolds Records, pez39d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yzgn0088>.

⁷⁴⁶ FANKHAUSER, Willy, « Good young templars motion in Switzerland [Secret] », 5 juillet 1978, p. 1, Philip Morris Records, tv32e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mfhl0113>.

⁷⁴⁷ Message concernant l'initiative populaire « contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance » du 22 mars 1978 (78.018), *Feuille fédérale*, 130^{ème} année, vol. 1, p. 1106.

publicité pour le tabac et l'alcool est déjà prohibée à la radio et à la télévision, et que le nouvel article 420 de l'ODA prévoit aussi d'interdire toute réclame qui inciterait les mineurs à fumer, d'obliger les fabricants de tabac à apposer un avertissement – ainsi que les valeurs de substances nocives – sur les emballages de leurs produits⁷⁴⁸. De manière générale, le Conseil fédéral doute de l'efficacité des restrictions publicitaires afin de réduire la consommation de tabac et, à l'instar des cigarettiers, il pense aussi que la publicité « ne provoque que des déplacements de la demande d'une marque à l'autre. ». En revanche, les mesures fiscales (imposition de l'alcool et du tabac), préventives (loi sur la prévention des toxicomanies) et de la police du commerce (ODA) sont des interventions qui cadrent mieux avec la conception que les autorités fédérales se font de la lutte contre l'abus de substances générant une dépendance. De ce fait, l'initiative des Jeunes Bons Templiers, aussi louable soit-elle, constitue « une mesure unilatérale et disproportionnée. ». Autrement dit, la liberté individuelle serait exagérément restreinte par rapport au bénéfice attendu par la mesure proposée⁷⁴⁹. Outre la violation du principe de proportionnalité, le Conseil fédéral avance encore des arguments économiques contre l'initiative. Tout d'abord, il y aurait un accroissement des coûts douaniers en vue de contrôler si les publications importées ne comporteraient pas de publicités pour le tabac et pour l'alcool. Une réduction des bénéfices de la branche publicitaire, des arts graphiques et de la presse serait aussi attendue. Finalement, « Si une baisse considérable de la consommation devait effectivement se produire à long terme [*sic*] », un impact négatif sur les recettes de l'Assurance vieillesse et survivants (AVS) et sur celles de l'Assurance invalidité (AI) seraient aussi à craindre. Pour toutes ces raisons, le Conseil fédéral recommande le rejet de cette initiative, et ce, sans présenter de contre-projet⁷⁵⁰.

⁷⁴⁸ L'idée selon laquelle il suffirait de simplement communiquer les risques du tabagisme, par exemple sous la forme d'un avertissement sur les paquets de cigarettes, pour prévenir le comportement tabagique chez les jeunes est basée sur le modèle du déficit d'information. Prôné au début des années 1960, entre autres par le rapport du Collège royal des médecins britanniques, celui-ci a été jugé inefficace dès le début des années 1970.

Preventing tobacco use among youth and young adults. A report of the Surgeon General, Atlanta : U.S. Department of Health and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention, National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion, Office on Smoking and Health, 2012, p. 849.

⁷⁴⁹ Dans son message, le Conseil fédéral rappelle la définition du principe de la proportionnalité : « Le Tribunal fédéral a défini ce principe comme il suit dans une abondante jurisprudence : les mesures de police ne doivent pas aller au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre le but recherché, et elles sont illégales lorsqu'une intervention moins sévère permet aussi d'atteindre ce but. Cela signifie deux choses : d'une part, la mesure de police doit être propre à atteindre la fin d'intérêt public recherchée et ménager le plus possible la liberté individuelle ; d'autre part, il doit exister un rapport raisonnable entre le résultat escompté et les restrictions de la liberté qu'il nécessite. ». Message concernant l'initiative populaire « contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance » du 22 mars 1978 (78.018), *Feuille fédérale*, 130^{ème} année, vol. 1, p. 1112.

⁷⁵⁰ Message concernant l'initiative populaire « contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance » du 22 mars 1978 (78.018), *Feuille fédérale*, 130^{ème} année, vol. 1, pp. 1113-1115.

L'initiative des Jeunes Bons Templiers est soutenue par les partis de gauche (Parti socialiste, Parti travailliste et Ligue marxiste) et combattue par ceux de droite et du centre (Parti libéral, Parti radical, Union démocratique du centre et Parti démocratique chrétien)⁷⁵¹. Durant la session du Conseil national de l'été 1978, les débats font rage sous la Coupole fédérale. En voici un bref compte rendu extrait du *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*. La première passe d'armes a lieu le 21 juin 1978 est dure presque quatre heures. Relevons les principaux arguments de quatre orateurs parmi les treize qui vont se succéder à l'estrade durant cette séance. M. Mugny (le rapporteur de la commission qui s'est penchée sur l'initiative) souligne qu'« il est difficile de faire le bonheur des gens malgré eux » et que les fabricants de tabac se sont déjà imposés des mesures d'autorégulation. De plus, les révisions de l'article 420 de l'ODA, et de celles de la Loi sur l'alcool, permettront de prendre des mesures efficaces et proportionnées pour protéger la jeunesse. Au total, rappelant que « la vertu est comme le plaisir, il vaut mieux ne pas trop en abuser », Mugny communique que la commission *ad hoc* rejette l'initiative à quatorze voix contre zéro et invite le Conseil national à en faire de même⁷⁵². Pour sa part, Mme Heidi Deneys (membre du parti socialiste et coprésidente du Comité pour l'interdiction de la publicité en faveur de l'alcool et du tabac)⁷⁵³ entre en matière en s'interrogeant de la pertinence du respect du principe de la liberté individuelle dans le cas d'espèce :

Le groupe socialiste attache une importance particulière à l'initiative déposée par les jeunes Bons-Templiers, parce que le problème qu'elle pose relève plus ou moins directement d'une des interrogations majeures de notre société. Jusqu'où s'étend le cercle de la responsabilité et de la liberté individuelle ? Jusqu'où s'étend la responsabilité des entreprises ? Sont-elles vraiment en mesure de l'assumer dans une économie de marché qui sanctionne durement l'échec financier ? Jusqu'où s'étend le cercle de la responsabilité collective, sociale, politique, celle que nous devrions, ici, dans ce Parlement, prendre à notre charge ?⁷⁵⁴

La parlementaire poursuit en développant plusieurs points dont la disproportion des moyens entre les cigarettiers et les milieux de prévention contre le tabagisme, les conséquences néfastes de la fumée sur la santé, et le lien entre la publicité des cigarettes et

⁷⁵¹ « National initiative "against the publicity of products inducing a state of subjection" », [s.d.], p. 8,

R. J. Reynolds Records, dwa29d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fxy0085>.

⁷⁵² Publicité pour des produits qui engendrent la dépendance. Initiative populaire (78.0118). Session d'été du Conseil national, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, 21 juin 1978, p. 926.

⁷⁵³ « National initiative "against the publicity of products inducing a state of subjection" », [s.d.], p. 3,

R. J. Reynolds Records, dwa29d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fxy0085>.

⁷⁵⁴ Publicité pour des produits qui engendrent la dépendance. Initiative populaire (78.0118). Session d'été du Conseil national, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, 21 juin 1978, p. 928.

l'augmentation de prévalence du tabagisme. En réponse à Mugny, elle déclare finalement que :

Si l'on ne peut pas faire le bonheur des gens malgré eux, on peut au moins éviter de contribuer à leur malheur. C'est tout ce que demande l'initiative. [...] Nous savons que l'interdiction de la publicité existe pour d'autres produits. C'est donc une mesure parfaitement réaliste. [...] Nous demandons que l'on ne sacrifie pas la véritable liberté des enfants et des adolescents qui est d'échapper au matraquage d'une publicité à sens unique, à celle des fabricants de cigarettes et de liqueurs. C'est dans cet esprit que nous vous invitons vivement à repousser l'article 2 de l'arrêté fédéral qui nous est soumis et à accepter notre proposition, c'est-à-dire engager le peuple et les cantons à accepter l'initiative populaire⁷⁵⁵.

Une autre parlementaire (Mme Spreng), met également en exergue la vulnérabilité – tant physique que psychologique – de la jeunesse :

La publicité n'agit guère sur l'adulte conscient, dont le sens critique est formé ; elle agit sur les jeunes, malheureusement, sur les adolescents, dont le développement est encore inachevé, les cellules cérébrales plus sensibles aux toxiques et qui deviendront plus facilement les victimes de l'accoutumance. La publicité est, d'autre part, catastrophique pour ceux qui ont lutté longuement contre une dépendance, se sont libérés, mais risquent une rechute devant tant d'affiches alléchantes⁷⁵⁶.

Mme Bauer insiste aussi sur le caractère subjectif et insidieux de la publicité de la cigarette en déclarant qu'« Il n'est pas admissible qu'on continue à présenter la cigarette comme un symbole de réussite sociale ou sentimentale. »⁷⁵⁷. Les débats reprennent le lendemain matin. M. Mugny, le rapporteur de la commission qui s'est penchée sur l'initiative, exhorte ses collègues parlementaires à rejeter le texte des Jeunes Bons Templiers en avançant encore un argument :

interdire toute publicité pour le tabac ? Vous savez que l'industrie du tabac fait des efforts importants, en particulier dans la recherche en matière de filtres, pour éliminer les inconvénients du tabac, la nicotine et le goudron. Avec l'initiative, on aboutirait à empêcher que des progrès puissent se faire dans cette direction puisqu'on ne pourra pas présenter les produits nouveaux. [...] Je répète que pour nous l'essentiel – c'est sur ce point que M. Hürlimann, conseiller fédéral, donnera des garanties – consiste à prendre des mesures positives dans le cadre de l'information, de la formation, de la propagande positive pour attirer

⁷⁵⁵ Publicité pour des produits qui engendrent la dépendance. Initiative populaire (78.0118). Session d'été du Conseil national, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, 21 juin 1978, p. 930.

⁷⁵⁶ Publicité pour des produits qui engendrent la dépendance. Initiative populaire (78.0118). Session d'été du Conseil national, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, 21 juin 1978, p. 932.

⁷⁵⁷ Publicité pour des produits qui engendrent la dépendance. Initiative populaire (78.0118). Session d'été du Conseil national, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, 21 juin 1978, p. 934.

l'attention de la population sur les dangers que font courir les abus dans le domaine de l'alcool et du tabac⁷⁵⁸.

Finalement, le Conseil national choisit d'adhérer, à 84 voix contre 46, au projet du Conseil fédéral souhaitant rejeter l'initiative sans contre-projet⁷⁵⁹. Dans une proportion de 25 voix contre 6, le Conseil des États parvient à la même conclusion le 20 septembre 1978⁷⁶⁰. Le même jour, le groupe de travail de l'ASFC institué pour lutter contre l'initiative se réunit à l'Hôtel Bellevue, à quelques pas du Palais fédéral⁷⁶¹. Dans un premier temps, les membres du groupe – placé sous la présidence de Fernand Corbat – sont chargés de fournir des documents qui réfutent la position des Jeunes Bons Templiers. Sans parvenir à trancher, il est aussi discuté de savoir s'il convient de porter l'accent plutôt sur la liberté individuelle ou sur celle du commerce et de l'industrie. Quoiqu'il en soit, la majorité des membres est d'accord pour que le peuple soit consulté le plus tardivement possible sur cet objet⁷⁶². À l'issue de la séance, la décision suivante est prise :

La Commission charge le Président de se renseigner sur la date de la votation en tentant de la faire reporter le plus tard possible, d'activer le travail du comité d'information, de prier celui-ci de s'assurer l'aide d'une agence PR et d'envisager l'engagement d'une telle agence pour l'ASFC⁷⁶³.

Un mois plus tard, l'Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire « contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance » invite le peuple et les cantons à rejeter le texte des Jeunes Bons Templiers⁷⁶⁴, et la date du scrutin est fixée au 18 février 1979. Pour les cigarettiers, cette échéance est bien trop brève⁷⁶⁵. Cette situation les préoccupe d'autant plus

⁷⁵⁸ Publicité pour des produits qui engendrent la dépendance. Initiative populaire (78.0118). Session d'été du Conseil national, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, 22 juin 1978, p. 938.

⁷⁵⁹ Publicité pour des produits qui engendrent la dépendance. Initiative populaire (78.0118). Session d'été du Conseil national, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, 22 juin 1978, p. 940.

⁷⁶⁰ Publicité pour des produits qui engendrent la dépendance. Initiative populaire (78.0118). Session d'automne du Conseil des États, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, 20 septembre 1978, p. 412.

⁷⁶¹ SCHULER, P. M., « ASFC – Swiss task force », 2 octobre 1978, p. 1, R. J. Reynolds Records, nmr53d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/msdx0092>.

⁷⁶² POFLET, Hubert, « Notice de la séance de la Commission ad hoc concernant l'initiative populaire "contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance", du 20 septembre 1978, à 14 heures 45, à Berne, à l'Hôtel Bellevue », [s.d.], pp. 1-2, R. J. Reynolds Records, omr53d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nsdx0092>.

⁷⁶³ POFLET, Hubert, « Notice de la séance de la Commission ad hoc concernant l'initiative populaire "contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance", du 20 septembre 1978, à 14 heures 45, à Berne, à l'Hôtel Bellevue », [s.d.], p. 3, R. J. Reynolds Records, omr53d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nsdx0092>.

⁷⁶⁴ Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire « contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance », *Feuille fédérale*, 17 octobre 1978, p. 903.

⁷⁶⁵ FANKHAUSER, Willy, « Letter from W Fankhauser to TJ Tice regarding ODA 420 new food law [Restricted] », 20 octobre 1978, p. 2, British American Tobacco Records, xvs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/glfv0203>.

que le peuple doit être consulté le même jour sur une initiative populaire fédérale – intitulée « Sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques » – visant la soumission des équipements nucléaires à une concession fédérale. Autrement dit, cela risque d'attirer aux urnes de nombreux votants sensibles aux problèmes de l'environnement et de la santé⁷⁶⁶. Preuve de l'inquiétude des cigarettiers par rapport à d'éventuelles restrictions publicitaires frappant leurs produits, Philip Morris envisage de développer en Suisse une succursale de sa « Marlboro Leisure Wear Division » (MLW) chargée de l'importation et de la distribution d'articles qui, différents des produits du tabac, portent le logo de la célèbre marque du cowboy. Un mémo classé strictement confidentiel précise les avantages à long terme d'une telle démarche :

As we are aware, there is a serious risk of a complete ban being imposed on cigarette advertising and promotional activity in Switzerland. Additionally, and irrespective the result of the Guttempler initiative, the decree revising the ODA law, which will come into force on November 15, 1978 stipulates a prohibition of cigarette advertising on sports garments or any other sports gear which is likely to appeal to the young. Therefore, and based on the two aforementioned factors, we have cause to firmly establish our MLW [Marlboro Leisure Wear] activity as a true diversification, especially in the eyes of the authorities. We should do this as soon as possible by establishing a bona fide business, aimed at improving our relations with the Swiss textile retailers⁷⁶⁷.

Afin de mettre toutes les chances de leur côté, les industries de l'alcool et de la cigarette ont confié leur campagne à la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES)⁷⁶⁸. Celle-ci est considérée par Willy Fankhauser, directeur de BAT (Suisse) SA, comme une ramification de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (USCI) – aussi dénommée Vorort – « which is the extremely powerful Swiss industrial cartel. ». La SDES organise et coordonne tous les efforts contre l'initiative des Jeunes Bons Templiers, et ce, par le biais du « Comité de patronage » et du « Comité d'action ». Le comité dit de « patronage », nommé Comité d'action suisse contre la tutelle par l'interdiction de la publicité, est composé de « well-known and respected politicians who put their names down as a guarantee. »⁷⁶⁹. Il

⁷⁶⁶ « National initiative "against the publicity of products inuding a state of subjection" », [s.d.], p. 14, R. J. Reynolds Records, dwa29d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fxyy0085>.

⁷⁶⁷ BELLOT, A. E., « MLW – Recommendation for the setting-up of a Swiss import/distribution and sales company [Strictly confidential] », 2 novembre 1978, p. 1, Philip Morris Records, qcq22e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pyyp0110>.

⁷⁶⁸ En 2000, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) fusionne avec l'Union suisse du commerce et de l'industrie (USCI) pour donner economiesuisse. WEIBEL, Andrea, « Société pour le développement de l'économie suisse », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17022.php>, consulté le 11 juin 2018.

⁷⁶⁹ FANKHAUSER, Willy, « Good Young Templars [Restricted] », 30 novembre 1978, p. 1, British American Tobacco Records, qvs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pkfv0203>.

s'agit de cinq personnes, comprenant trois Conseillers nationaux, parmi lesquels figurent Jean-Pascal Delamuraz (Conseiller national radical vaudois)⁷⁷⁰. Son principal thème de campagne est le respect de la liberté individuelle⁷⁷¹. Le comité dit d'« action » est quant à lui constitué des principaux groupements qui seraient lésés en cas d'acceptation de l'initiative, à savoir l'Association suisse des fabricants de cigarettes, l'Association suisse des brasseries, l'Association suisse des distilleries, l'Association suisse du commerce des vins, la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, l'Union suisse des agences publicitaires, l'Association suisse des diffuseurs (de la presse et des magazines) et l'Association suisse de la publicité extérieure⁷⁷². Il est prévu que les industries du tabac et de l'alcool évitent de collaborer ouvertement ensemble, et ce, afin d'éviter que les initiants invoquent une « conspiration ». Par ailleurs, les cigarettiers sont bien conscients qu'ils sont avantagés par le fait que la problématique du tabac soit traitée conjointement avec celle de l'alcool. Helmut Gaisch, vice-président du département de recherche et développement de Philip Morris, pense que « if it was only addressed against the tobacco industry, the referendum would be adopted by a completely overwhelming majority. »⁷⁷³. L'agence zurichoise Public Relations + Werbe AG (PRW) est en charge des relations publiques des opposants⁷⁷⁴. Ceux-ci disposent d'un budget total de 2'000'000 CHF pour leur campagne⁷⁷⁵, ce qui représente actuellement une somme de plus de 3'900'000 CHF⁷⁷⁶. Par ailleurs, la Société générale d'affichage (SGA) a accepté de leur mettre gratuitement à disposition des espaces publicitaires⁷⁷⁷.

De leur côté, les initiants disposent d'un budget de 1'000'000 CHF, ce qui, selon Fankhauser, forme un « sizeable amount ». Des rumeurs courent que la majorité de cet argent proviendrait de la dîme sur l'alcool : « This is rather surprising to say the least and our friends

⁷⁷⁰ « National initiative "against the publicity of products inducing a state of subjection" », [s.d.], p. 13, R. J. Reynolds Records, dwa29d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fxy0085>.

⁷⁷¹ FANKHAUSER, Willy, « Good Young Templars' Motion », 23 février 1979, p. 3, British American Tobacco Records, gqn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mrxg0198>.

⁷⁷² FANKHAUSER, Willy, « Good Young Templars [Restricted] », 30 novembre 1978, p. 1, British American Tobacco Records, qvs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pkfv0203>.

⁷⁷³ F. G. C., « Memorandum for the record. Telephone conversation with Dr. Gaisch about the Swiss referendum on December 5th, 1978 », 5 décembre 1978, p. 1, R. J. Reynolds Records, ggo59d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qggb0094>.

⁷⁷⁴ SCHULER, P. M., « ASFC – Young Good Templars' Initiative committee », 30 novembre 1978, p. 1, R. J. Reynolds Records, qri19d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rjyw0083>.

⁷⁷⁵ FANKHAUSER, Willy, « Good Young Templars [Restricted] », 8 décembre 1978, p. 1, British American Tobacco Records, ovs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nkfv0203>.

⁷⁷⁶ « Indice des prix à la consommation. La calculatrice du renchérissement », *Confédération suisse, Office fédéral de la statistique*, http://www.portal-stat.admin.ch/lik_rechner/f/lik_rechner.htm, consulté le 21 juin 2018.

⁷⁷⁷ FANKHAUSER, Willy, « Good Young Templars [Restricted] », 8 décembre 1978, p. 1, British American Tobacco Records, ovs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nkfv0203>.

amongst the politicians are now investigating this rumor. »⁷⁷⁸. Les Jeunes Bons Templiers, considérés comme une secte par les cigarettiers, ne font pas campagne directement. Pour ce faire, ils ont constitué le Comité d'action dont le siège est basé à Lausanne⁷⁷⁹. Un Comité de patronage est également formé. Celui-ci comprend la Conseillère nationale socialiste Heidi Deneys, le Professeur de médecine sociale et préventive Meinrad Schär et le Conseiller national tessinois Carlo Speziali.

La campagne entre les opposants et les initiants fait rage. Ces derniers diffusent 300 annonces publicitaires dans les journaux, produisent 8'000 affiches, et publient 2,5 millions d'exemplaires d'un journal de campagne⁷⁸⁰. Les opposants répliquent avec un ou deux articles de journaux par semaine, 400 spots publicitaires dans les cinémas, 1'800 exemplaires d'un argumentaire interne à l'industrie du tabac, 26'000 dépliants de campagne et 500'000 sets de table pour la gastronomie. De plus, BAT adresse 130 lettres à des sociétés qu'elle a soutenues par le passé et « advising that should the motion be accepted, they would not receive such support in the future. »⁷⁸¹. Par ailleurs, afin de ne pas attiser le débat avant le scrutin, l'industrie du tabac décide de réduire de 50 % son budget publicitaire durant les mois de janvier et de février 1979⁷⁸². Il est décidé d'axer la campagne sur le thème des libertés civiles et d'éviter toute référence à la question tabac et santé⁷⁸³. Un dépliant expose l'essentiel des arguments des opposants. Tout d'abord, le tabac et l'alcool ne seraient pas nocifs lorsqu'ils sont consommés avec modération. L'application de l'initiative nécessiterait un lourd et coûteux appareil administratif. Les effets bénéfiques de la concurrence seraient annulés et les consommateurs ne seraient plus informés correctement des innovations des produits. Les conséquences économiques sur la branche du tabac (fabricants et planteurs) et sur l'Assurance vieillesse et survivants (AVS) et l'Assurance invalidité (AI) seraient délétères. Si l'initiative était acceptée, cela constituerait finalement une mesure

⁷⁷⁸ FANKHAUSER, Willy, « Good Young Templars [Restricted] », 8 décembre 1978, p. 2, British American Tobacco Records, ovs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nkfv0203>.

⁷⁷⁹ FANKHAUSER, Willy, « Good Young Templars [Restricted] », 30 novembre 1978, p. 2, British American Tobacco Records, qvs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pkfv0203>.

⁷⁸⁰ « National initiative "against the publicity of products inducing a state of subjection" », [s.d.], p. 3, R. J. Reynolds Records, dwa29d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fxxy0085>.

⁷⁸¹ FANKHAUSER, Willy, « Good Young Templars' Motion », 23 février 1979, pp. 3-4, British American Tobacco Records, gqn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mrxg0198>.

⁷⁸² FANKHAUSER, Willy, « Good Young Templar Initiative », 21 novembre 1978, p. 1, British American Tobacco Records, uvs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tkfv0203>.

⁷⁸³ F. G. C., « Memorandum for the record. Telephone conversation with Dr. Gaisch about the Swiss referendum on December 5th, 1978 », 5 décembre 1978, p. 1, R. J. Reynolds Records, ggo59d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qqgb0094>.

disproportionnée portant atteinte non seulement à la liberté du commerce, mais aussi à la liberté individuelle⁷⁸⁴. La conclusion du dépliant de l'industrie du tabac est que :

Alors qu'on n'a jamais autant parlé de liberté, des minorités s'ingénient à essayer de nous en priver en transférant nos responsabilités à l'État dont les pouvoirs sont déjà très étendus. Nous devons rejeter tout ce qui porte atteinte aux libertés qui nous restent.

VOTEZ NON LE 18 FÉVRIER 1979 [en gras dans le texte]⁷⁸⁵

Dans d'autres documents de campagne, les cigarettiers affirment que c'est prétendument grâce à la publicité que la Suisse détient le record mondial de la proportion de cigarettes filtres sur le marché (96,7 %)⁷⁸⁶. Il est ainsi sous-entendu en filigrane que les filtres confèrent une protection aux fumeurs. Une insertion publicitaire d'une page entière, intitulée « Que nous resterait-il si tout était interdit ? », joue sur le thème de la pente savonneuse (figure 40). Dans le contexte de l'introduction progressive de limitations de vitesse sur le réseau routier helvétique, cette annonce présente des panneaux d'interdiction à l'encontre du vin et de la cigarette, des automobiles, des friandises et des livres. Partant depuis l'interdiction de la publicité de la cigarette, la pente débouche finalement sur des restrictions publicitaires en faveur de la culture⁷⁸⁷. Les adversaires de l'initiative affirment aussi que la Coupe du monde de football, la Coupe du monde de ski, les championnats de hockey et de patinage artistique, ainsi que les grands prix automobiles ne seraient plus retransmis en Suisse si les Jeunes Bons Templiers parvenaient à atteindre leur objectif⁷⁸⁸. Une annonce similaire existe aussi pour les magazines et les journaux qui risqueraient d'être interdits (figure 41). Les cigarettiers s'appuient aussi sur la révision de l'article 420 de l'ODA (*data, warning* et limitation de la publicité visant la jeunesse) pour argumenter contre l'initiative (figure 42). De manière assez astucieuse, ils adoptent une posture responsable en prônant la modération, que ce soit pour le tabagisme, ou pour tout autre comportement. De leur côté, les initiants soulignent les enjeux relatifs à la santé, « Selon l'OMS : la cigarette est un instrument de mort – pas de neutralité possible à son égard », avec une série d'annonces parrainées par des personnalités telles que les médecins (figure 43). La protection des mineurs est aussi un argument central invoqué par

⁷⁸⁴ FANKHAUSER, Willy, « Good Young Templars' Motion », 23 février 1979, pp. 50-51, British American Tobacco Records, gqn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mrxg0198>.

⁷⁸⁵ FANKHAUSER, Willy, « Good Young Templars' Motion », 23 février 1979, p. 51, British American Tobacco Records, gqn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mrxg0198>.

⁷⁸⁶ ASFC, « Initiative des Bons Templiers. Le point de vue de l'industrie suisse du tabac », *Schweizerische Tabak-Zeitung*, n° 3, 15 février 1979, p. 8.

⁷⁸⁷ Comité romand contre l'initiative des Bons Templiers, « Que nous resterait-il si tout était interdit ? », *Schweizerische Tabak-Zeitung*, n° 2, 31 janvier 1979, p. 13.

⁷⁸⁸ Comité pour les libertés individuelles, « Ces compétitions ne seront plus retransmises en Suisse à la télévision », *Journal de Genève*, 13 février 1979, p. 16.

les partisans des Jeunes Bons Templiers. Afin de créer un soubresaut chez les votants, l'Institut suisse de prophylaxie de l'alcoolisme (ISPA) fait paraître une étude sur la prévalence de la consommation d'alcool et de tabac auprès des jeunes trois semaines avant le scrutin. Ses principaux résultats sont relatés dans un article de la *Gazette de Lausanne* intitulé « Lausanne : selon une enquête nationale de l'ISPA : Des jeunes de plus en plus nombreux s'adonnent à l'alcool ». En ce qui concerne les jeunes suisses romands (âgés entre 12 et 16 ans), on apprend que 22,4 % d'entre eux boivent de l'alcool une fois par mois et que 20,8 % le font même une fois par semaine. Dans cette tranche d'âge, ils sont 11,4 % à fumer régulièrement, et 4 % des jeunes de 16 ans boivent quotidiennement de l'alcool. De manière intéressante, si les jeunes connaissent bien les effets nuisibles du tabagisme, ils sont relativement ignorants des conséquences engendrées par l'abus d'alcool⁷⁸⁹.

Enfin, l'initiative est rejetée avec une proportion de 59,1 % et, à l'exception de Bâle-Ville, par la majorité des cantons. Dans un document interne de BAT, le cigarettier anglais termine ainsi son analyse de la situation :

By way of conclusion it must be underlined once again that the verdict of the people and the Swiss cantons of 18th February 1979 showed a decision of wise citizenship in respect of an initiative that was inapplicable both, on account of its form and extent and that was contrary to the constitutional principle of a free trade and industry as well as to the freedom of the press, liberty of expression and information. For our industry, the campaign against the initiative was a difficult task which was not easily achieved. One may recall indeed that a first investigation conducted during the months of April and May 1978 had shown that 62 % of the persons that had been interrogated were in favour of the prohibition of all publicity for alcohol and tobacco. But as the campaign against the initiative developed the trend took a more favourable turn. The end-effect of this action also served to improve the image of the Swiss tobacco industry in the eyes of the Swiss public⁷⁹⁰.

Une étude de la presse helvétique, conduite par les cigarettiers entre avril 1978 et mars 1979, se révèle également intéressante pour examiner *a posteriori* la campagne de l'initiative contre la publicité de l'alcool et de la cigarette. Celle-ci vise à répondre à plusieurs interrogations dont :

Comment la presse suisse a-t-elle traité les thèmes du tabac, de la cigarette et de leur industrie durant la période déterminante (avril 1978 à mars 1979) ? [...] La presse a-t-elle été réceptive aux messages favorables à l'industrie de la cigarette et au tabac ? L'attitude de la presse a-t-

⁷⁸⁹ L., A.-M., « Lausanne : selon une enquête nationale de l'ISPA : Des jeunes de plus en plus nombreux s'adonnent à l'alcool », *Gazette de Lausanne*, 31 janvier 1979, p. 9.

⁷⁹⁰ « National initiative "against the publicity of products inducing a state of subjection" », [s.d.], pp. 14-15, R. J. Reynolds Records, dwa29d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fxxy0085>.

elle été représentative de l'opinion publique, tant du côté des fumeurs que de celui des détracteurs du tabac ou des autorités ?⁷⁹¹

On apprend tout d'abord que la « controverse » tabac et santé a été traitée davantage que d'ordinaire (73 % des cas) en raison de l'initiative, et ce, même si la cigarette n'était pas toujours le sujet principal des articles⁷⁹². La presse a été relativement favorable aux thèses de l'industrie du tabac, notamment au sujet de son rôle économique. Par exemple, la brochure de l'ASFC « L'industrie suisse du tabac et de la cigarette », adressée aux journalistes, a été « utilisée de manière vérifiable dans une centaine d'articles. »⁷⁹³. Les auteurs de l'étude précisent en outre que « Certains passages sont repris intégralement. Dans d'autres cas, la brochure sert de source d'information à des articles-reportages sur l'importance économique de l'industrie de la cigarette. »⁷⁹⁴. En ce qui concerne l'initiative, le point de vue de l'industrie du tabac a été repris de manière équilibrée par rapport aux parties en faveur des initiants⁷⁹⁵, et « Dans l'ensemble, on peut donc considérer que la presse se montre attentive aux informations provenant de l'ASFC tout autant qu'aux nouvelles particulières à chaque fabrique. »⁷⁹⁶. Bien que le thème « tabac-jeunesse » était au centre de la démarche des Jeunes Bons Templiers, il n'a pas suscité plus d'intérêt que d'habitude de la part des journalistes⁷⁹⁷. L'étude montre également graphiquement la distribution dans le temps des articles relatifs au tabac en fonction de trois catégories : informations générales, tabac-santé non compris l'initiative des Jeunes Bons Templiers, et l'initiative proprement dite (figure 44). La courbe relative à cette dernière présente deux petits pics en juin et en octobre 1978. Ceux-ci concernent respectivement la prise de position du Conseil national pour le premier, et la révision de l'ODA pour le second. Un troisième pic, de grande amplitude, reflète les articles publiés durant le mois de février 1979, c'est-à-dire durant le mois du scrutin.

Avec l'initiative des Jeunes Bons-Templiers, la presse tenait un bon sujet. Si les coupures ont été aussi nombreuses, ce n'est pas parce qu'il s'agissait du tabac en particulier, ni même de

⁷⁹¹ « La presse suisse et le tabac en 1978 », mai 1979, p. 1, British American Tobacco Records, tnn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lngx0198>.

⁷⁹² « La presse suisse et le tabac en 1978 », mai 1979, p. 6, British American Tobacco Records, tnn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lngx0198>.

⁷⁹³ « La presse suisse et le tabac en 1978 », mai 1979, p. 16, British American Tobacco Records, tnn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lngx0198>.

⁷⁹⁴ « La presse suisse et le tabac en 1978 », mai 1979, p. 9, British American Tobacco Records, tnn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lngx0198>.

⁷⁹⁵ « La presse suisse et le tabac en 1978 », mai 1979, p. 16, British American Tobacco Records, tnn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lngx0198>.

⁷⁹⁶ « La presse suisse et le tabac en 1978 », mai 1979, p. 16, British American Tobacco Records, tnn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lngx0198>.

⁷⁹⁷ « La presse suisse et le tabac en 1978 », mai 1979, p. 9, British American Tobacco Records, tnn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lngx0198>.

l'alcool. La presse a traité abondamment l'initiative des Jeunes Bons-Templiers en tant que sujet de politique nationale, touchant à des domaines déjà fortement controversés : la publicité, l'alcool et aussi le tabac. Mais le tabac n'était qu'un élément parmi de nombreux autres. Il y a donc eu cumul de facteurs d'intérêt⁷⁹⁸.

Cette analyse des articles de presse relève aussi que le tabac est toujours « à la traîne » par rapport à l'alcool, c'est-à-dire qu'il est traité de manière moins précise par les journalistes. À l'instar de l'alcool, la nocivité du tabac est considérée comme acquise : « L'alcool est nocif pour telle, telle ou telle raison... et le tabac aussi, c'est connu. »⁷⁹⁹. Par le fait qu'il n'y a plus d'ambiguïté dans la presse – et donc probablement dans l'opinion publique – au sujet de la dangerosité du tabagisme, et que – suite à l'échec de l'initiative des Jeunes Bons Templiers – le climat est moins négatif à l'encontre des cigarettiers, BAT s'interroge de savoir s'il ne serait pas opportun de faire évoluer sa position sur la « controverse tabac-santé »⁸⁰⁰. Rappelons que celle-ci, instituée en 1953 par les cigarettiers pour des raisons défensives (surtout en cas de litiges aux États-Unis), stipule en substance que :

There is a controversy concerning smoking and health. There is evidence that cigarette smoking is statistically related to disease. But any causal effect remains scientifically unproven. More research is needed⁸⁰¹.

Dans un document classé « Strictly private & confidential », Willy Fankhauser – directeur de BAT (Suisse) SA – écrit à Jules Hartogh – vice-président de Philip Morris Corporate Affairs Europe, Middle East and Africa – pour le prier d'examiner cette question⁸⁰². La multinationale anglaise estime en effet qu'il est « vital » que les différentes firmes et associations adoptent une attitude commune et qu'elles ne cherchent pas, en vue d'obtenir des profits à court terme, à faire cavalier seul⁸⁰³. Selon Hartogh, la position actuelle présente l'avantage d'avoir pour l'instant protégé juridiquement les cigarettiers et, selon lui, elle reflète

⁷⁹⁸ « La presse suisse et le tabac en 1978 », mai 1979, p. 10, British American Tobacco Records, tnn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lxg0198>.

⁷⁹⁹ « La presse suisse et le tabac en 1978 », mai 1979, p. 18, British American Tobacco Records, tnn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lxg0198>.

⁸⁰⁰ À plus forte raison que les « anti-smoking bodies are not likely to accept this verdict unchallenged and will seek all other means to attack the Industry ». « BAT (Suisse) proposal : Swiss tobacco industry (FIST) policy regarding smoking issues within the overall framework of general P.R. activities », 10 mai 1979, p. 1, Philip Morris Records, fho97e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rffb0131>.

⁸⁰¹ HARTOGH, J. M., « Smoking and Health. The move to a new position of moderation. An inventory of arguments pro and contra », 3 juillet 1979, p. 1, Philip Morris Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, hbe58d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/phhl0093>.

⁸⁰² FANKHAUSER, Willy, « Lettre de Willy Fankhauser à Jules Harthog [Strictly private & confidential] », 31 mai 1979, p. 1, Philip Morris Records, gho97e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sffb0131>.

⁸⁰³ « BAT (Suisse) proposal : Swiss tobacco industry (FIST) policy regarding smoking issues within the overall framework of general P.R. activities », 10 mai 1979, p. 1, Philip Morris Records, fho97e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rffb0131>.

« the true situation. ». Alors que la survenue d'un procès de type américain (*class action* ou action collective) est estimée peu probable en Europe, il devient de plus en plus difficile pour les cigarettiers, opérant en-dehors des États-Unis, de soutenir l'idée que la nocivité du tabagisme n'est pas prouvée et que davantage de recherches sont nécessaires afin d'élucider cette question. Selon le vice-président de Philip Morris Corporate Affairs Europe, Middle East and Africa Philip Morris, la thèse de la controverse n'est plus acceptée, et ce, même parmi les fumeurs. De surcroît, cette attitude de dénégation crée de l'irritation et des antagonismes dans les cercles politiques. Le temps passant, il devient aussi de plus en plus ardu de s'en départir. Pour toutes ces raisons, on peut en effet s'interroger s'il ne serait pas opportun d'adopter une nouvelle politique de relations publiques qui, à l'instar de celle pratiquée par l'industrie de l'alcool, prônerait la modération :

The possibilities of modifying the present position are very limited. The new position would have to be set out something like: "It has not been scientifically proven that smoking is dangerous to your health. However, like any overindulgence in habits, smoking is best enjoyed when done in moderation."⁸⁰⁴.

Cette nouvelle attitude offrirait l'avantage aux cigarettiers de se présenter comme une industrie raisonnable et responsable. Ceci permettrait entre autres de créer un contraste avec la « zealotery » des milieux hostiles au tabagisme. En outre, le thème de la modération est généralement bien accepté dans la population. Toutefois, ce changement de politique pourrait constituer un aveu implicite de la nocivité de la fumée⁸⁰⁵, et pour des raisons légales, cela est difficilement envisageable pour Philip Morris. C'est la raison pour laquelle les cigarettiers se tiendront à leur stratégie initiale, et ce, jusqu'à ce que dans le cadre des litiges américains la firme Liggett & Myers Tobacco Company reconnaisse la nocivité de ses produits⁸⁰⁶.

L'initiative des Jeunes Bons Templiers représente la première passe d'armes frontale entre les milieux de la santé et l'industrie du tabac dans l'arène politique. À cette occasion, les cigarettiers ont su créer une puissante coalition (industrie de l'alcool, cafetiers, restaurateurs, hôteliers, agences publicitaires, etc.) qui a acquis l'opinion publique à sa cause, et ce, quand bien même les premiers sondages lui étaient défavorables. Ils ont aussi profité de la campagne

⁸⁰⁴ HARTOGH, J. M., « Smoking and Health. The move to a new position of moderation. An inventory of arguments pro and contra », 3 juillet 1979, p. 2, Philip Morris Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, hbe58d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/phh10093>.

⁸⁰⁵ HARTOGH, J. M., « Smoking and Health. The move to a new position of moderation. An inventory of arguments pro and contra », 3 juillet 1979, pp. 2-4, Philip Morris Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, hbe58d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/phh10093>.

⁸⁰⁶ BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 416.

pour diffuser leurs thèses, notamment sur leur rôle économique dans la société et sur la question tabac et santé, et tenter ainsi de se crédibiliser auprès de la population. La campagne a toutefois révélé que leur stratégie de la controverse, relative à la nocivité de leurs produits, avait atteint ses limites. Cette victoire, garantissant certes à l'industrie du tabac la possibilité de poursuivre sa publicité durant de nombreuses années, a tout de même eu un coût. Afin de légitimer son rejet de l'initiative et l'absence de contre-projet, le Conseil fédéral a en effet entériné le système des valeurs analytiques et de l'avertissement sur les emballages de cigarettes. De plus, l'interdiction de cibler la jeunesse dans la publicité est aussi ancrée dans l'ODA. Les initiants ont probablement commis l'erreur de traiter le tabac et l'alcool de manière conjointe. De ce fait, les cigarettiers ont profité d'un certain *goodwill* dont jouissent les vigneron et les brasseurs dans la population. Cependant cette question leur a sans doute traversé l'esprit : que se serait-il passé s'ils avaient dû affronter seuls les initiants ?

6.2 Les initiatives populaires fédérales jumelles (28 novembre 1993)⁸⁰⁷

Dans son message du 22 mars 1978, le Conseil fédéral avait invité le peuple et les cantons à rejeter l'initiative des Jeunes Bons Templiers sous prétexte que les mineurs seraient protégés de la publicité des cigarettes grâce à la révision de l'article 420 de l'ODA⁸⁰⁸. Entré en vigueur le 15 novembre 1978 (soit trois mois avant le scrutin de l'initiative que nous venons d'examiner), cet article stipule en effet au sujet de la publicité que :

Art. 420 d (1^{er} alinéa)

Est interdite pour les articles de tabac toute réclame qui s'adresse nettement à des mineurs et vise à les inciter à user du tabac, notamment la réclame :

- a. À des endroits destinés à être utilisés par des mineurs ;
- b. Sur des objets publicitaires destinés à des mineurs ;
- c. Sur les vêtements de sport ainsi que sur les objets et véhicules utilisés pour l'exercice du sport ;
- d. Sous forme de remise gratuite d'articles de tabac à des mineurs⁸⁰⁹.

Les archives de l'Association suisse des non-fumeurs (ASN) documentent de nombreux cas pour lesquels la loi est clairement transgressée par les fabricants de tabac. Tout d'abord,

⁸⁰⁷ Dans leur étude sur les actions entreprises par les cigarettiers pour s'opposer aux mesures de prévention du tabagisme, Lee et Glantz abordent le cas de ces initiatives populaires fédérales jumelles. Dans cette partie, nous souhaitons donc apporter quelques précisions par rapport au travail déjà effectué par nos devanciers. LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, pp. 84-104.

⁸⁰⁸ Message concernant l'initiative populaire « contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance » du 22 mars 1978 (78.018), *Feuille fédérale*, 130^{ème} année, vol. 1, p. 1111.

⁸⁰⁹ *Ordonnance sur les denrées alimentaires. Modification du 18 octobre 1978, Recueil des lois fédérales*, RO 1978, p. 1588.

une lettre – écrite par un élève du Collège Jehan-Droz du Locle – comporte un extrait assez éloquent :

Dans un rayon de 10 mètres au collège se trouve un kiosque tapissé de publicité pour les cigarettes. Chaque jour nous allons acheter des friandises à ce kiosque, lorsque nous sommes à la récréation nous avons une « vue » directe sur toute cette publicité. De plus, cette publicité peut se voir de l'intérieur du collège, par les fenêtres de certaines classes⁸¹⁰.

Une photographie, prise depuis une salle de classe, montre ce kiosque comportant de la publicité pour les cigarettes Gauloises et Mary Long (figure 45). Par conséquent, la première disposition de l'article 420d (a. « À des endroits destinés à être utilisés par des mineurs ») est violée. Des photographies d'une exposition d'automobiles datant de février 1982 documentent une série d'autres infractions à la loi⁸¹¹. On constate par exemple la présence de voitures miniatures arborant le nom et le logo de Marlboro (figure 46) (« b. Sur des objets publicitaires destinés à des mineurs »). Puis, la présentation d'un survêtement de la marque Rothmans (figure 47) et de véhicules portant les couleurs de Marlboro, John Players Special et Gitanes (figure 48) contreviennent à la disposition « c. Sur les vêtements de sport ainsi que sur les objets et véhicules utilisés pour l'exercice du sport ». Finalement, les cigaretteurs sont en porte-à-faux avec la loi (« d. Sous forme de remise gratuite d'articles de tabac à des mineurs »), lorsqu'ils laissent un jeune garçon se servir librement d'un paquet de cigarettes à leur stand (figure 49). Les mineurs sont aussi indubitablement exposés à la publicité des cigaretteurs lorsque la Formule 1 du coureur automobile suisse Marc Surer fait la couverture en 1982 d'un magazine destiné à la jeunesse (figure 50) ; ou alors lorsqu'un fascicule de promotion de concerts *Good news* présente deux annonces en pleine page pour la marque Marlboro et Camel en 1988⁸¹².

L'ASN dénonce bon nombre de ces situations aux Chimistes cantonaux, c'est-à-dire aux instances chargées de l'application de l'ODA. Sauf exceptions, ces plaintes n'aboutissent généralement pas. Leurs refus sont typiquement motivés par de prétendues difficultés d'appréciation d'un éventuel ciblage de la jeunesse, et pour des raisons de juridictions (les laboratoires cantonaux se défaussant les uns sur les autres)⁸¹³. Le cas des casques de

⁸¹⁰ Lettre d'Olivier Seuret, 5 juin 1987, p. 1, Archives Ingela Spillman, carton « Tabakwerbung. Verstösse gegen LMV Art. 420 d ».

⁸¹¹ Série de vingt photographies conservées dans une pochette de protection, février 1982, Archives Ingela Spillman, carton « Tabakwerbung. Verstösse gegen LMV Art. 420 d ».

⁸¹² *Good News*, n° 5, octobre/novembre 1988, sans pagination. Archives Ingela Spillman, carton « Tabakwerbung. Verstösse gegen LMV Art. 420 d ».

⁸¹³ Diverses plaintes adressées aux Chimistes cantonaux. Archives Ingela Spillman, carton « Tabakwerbung. Verstösse gegen LMV Art. 420 d ».

mobyettes, portant de la publicité pour la marque Rothmans, vendus par la COOP constitue un rare exemple couronné de succès pour les militants de la prévention contre le tabagisme : le Chimiste cantonal bâlois interdit en effet séance tenante leur vente le 9 mai 1988⁸¹⁴. Lorsqu'un cigarettier tente d'obtenir un avantage compétitif au détriment de ses concurrents, notons que – dans le cadre d'une démarche d'autorégulation – ceux-ci peuvent le dénoncer au Tribunal arbitral de la Fédération de l'industrie du tabac (FIST). À cet égard, on peut citer l'affaire du skieur Marc Girardelli qui – lors de la course Super-G du 4 février 1986 à Crans-Montana – a porté une combinaison, une casquette et des lunettes aux couleurs de Marlboro. L'ASFC dépose une plainte contre les Fabriques de Tabac Réunies SA pour contravention aux articles 56 (alinéa 2, lettre e) et 43 (alinéa 2) de sa convention auprès de la FIST⁸¹⁵. L'article 56 de la Convention de l'ASFC, traitant de la publicité envers la jeunesse, stipule en effet à la lettre e du 2^{ème} alinéa qu'est notamment prohibée « la publicité sur les vêtements des sportifs (maillots, trainings, combinaisons, dossards, etc.) ainsi que sur les objets et engins qu'ils utilisent (ballons, bicyclettes, automobiles, etc.) »⁸¹⁶. Les Fabriques de Tabac Réunies SA plaident que la publicité incriminée n'était pas destinée à vendre des cigarettes Marlboro, mais des habits appartenant à la collection « Marlboro Leisure Wear »⁸¹⁷. Nous sommes en présence ici d'une technique de marketing, dénommée l'« extension de marque » (*brand stretching*), qui consiste à profiter de la notoriété d'une marque déjà établie pour vendre un autre type de produit⁸¹⁸. Dans le cas présent, même si Philip Morris se diversifie par cette activité, l'objectif est clairement de contourner la loi et de réaliser de la publicité pour sa cigarette fétiche. Le Tribunal arbitral de la FIST ne s'y trompe pas lorsqu'il juge que « la publicité incriminée est attribuée sans hésitation par le spectateur moyen, même non fumeur, à la cigarette MARLBORO et non à des vêtements. »⁸¹⁹. Après l'échec d'une

⁸¹⁴ Lettre du Dr U. P. Buxtorf (adjoint du chimiste cantonal bâlois) à l'Association suisse des non-fumeurs, 26 mai 1988. Archives Ingela Spillman, carton « Tabakwerbung. Verstösse gegen LMV Art. 420 d ».

⁸¹⁵ « Sentence rendue le 1^{er} mai 1987 sur l'appel interjeté par Fabriques de Tabac Réunies SA, à Neuchâtel, (FTR) contre le jugement n° 212 rendu par le Juge arbitre le 30 août 1986, dans la cause la divisant d'avec l'Association suisse des fabricants de cigarettes à (ASFC) à Fribourg », 1^{er} mai 1987, pp. 1-2, Philip Morris Records, tha81c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xldc0073>.

⁸¹⁶ « Convention du 14 décembre 1973 de l'Association suisse des fabricants de cigarettes [Édition novembre 1985] », novembre 1985, p. 28, Philip Morris Records, zvk87d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xhvj0101>.

⁸¹⁷ « Sentence rendue le 1^{er} mai 1987 sur l'appel interjeté par Fabriques de Tabac Réunies SA, à Neuchâtel, (FTR) contre le jugement n° 212 rendu par le Juge arbitre le 30 août 1986, dans la cause la divisant d'avec l'Association suisse des fabricants de cigarettes à (ASFC) à Fribourg », 1^{er} mai 1987, p. 2, Philip Morris Records, tha81c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xldc0073>.

⁸¹⁸ « Définition : extension de marque », *Définitions marketing*, <https://www.definitions-marketing.com/definition/extension-de-marque>, consulté le 13 juin 2018.

⁸¹⁹ « Sentence rendue le 1^{er} mai 1987 sur l'appel interjeté par Fabriques de Tabac Réunies SA, à Neuchâtel, (FTR) contre le jugement n° 212 rendu par le Juge arbitre le 30 août 1986, dans la cause la divisant d'avec

tentative de recours, les Fabriques de Tabac Réunies SA sont finalement condamnées⁸²⁰. Au cours d'une séance consacrée à cette condamnation, Philip Morris considère qu'il est « préférable que la décision négative demeure inconnue des milieux officiels et des milieux hostiles au tabac. » et, dans l'intérêt de toute la branche, décide que la question de la diversification soit discutée au sein de l'ASFC⁸²¹. Penser que les concurrents de Philip Morris l'ont dénoncé afin de protéger la jeunesse de la publicité de la marque au cowboy serait leur attribuer de fausses intentions. L'objectif était surtout d'entraver la politique de diversification de l'entrepreneur cigarettier américain. Malgré les apparentes restrictions publicitaires, imposées par la loi et les directives internes de l'industrie du tabac, Philip Morris estime en 1991 qu'il existe une situation de « full marketing freedoms in Switzerland »⁸²².

À la lumière de tout ce qui précède, le fait qu'environ 200 communes aient interdit l'affichage publicitaire de l'alcool et du tabac sur leur territoire (à partir du début des années 1980) paraît bien anecdotique⁸²³. Constatant l'inefficacité des dispositions légales en matière de restriction de la publicité en faveur du tabac – notamment en ce qui concerne la protection de la jeunesse – les Conseillers nationaux déposent cinq interventions parlementaires y relatives entre 1979 et 1990 (annexe 3). Le postulat Bäumlín du 18 mars 1987 stipule que :

Le Conseil fédéral est invité à amplifier et à rendre plus sévères les dispositions de l'ordonnance sur les denrées alimentaires concernant la publicité en faveur des produits contenant du tabac. Il s'agit notamment de préciser qu'à l'avenir, la publicité, qu'elle soit faite par le texte, l'image ou le son, ne doit – par analogie avec l'article 42b, 1^{er} alinéa, de la loi fédérale sur les boissons distillées (loi sur l'alcool) – contenir que des indications ou des représentations ayant directement trait au produit et à ses propriétés⁸²⁴.

L'absence de réponse politique satisfaisante incite les milieux de la prévention et de la santé publique à lancer deux initiatives populaires fédérales en vue d'interdire constitutionnellement la publicité du tabac d'une part, et celle de l'alcool d'autre part.

l'Association suisse des fabricants de cigarettes (ASFC) à Fribourg », 1^{er} mai 1987, pp. 1-2, Philip Morris Records, tha81c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xldc0073>.

⁸²⁰ « Sentence rendue le 1^{er} mai 1987 sur l'appel interjeté par Fabriques de Tabac Réunies SA, à Neuchâtel, (FTR) contre le jugement n° 212 rendu par le Juge arbitre le 30 août 1986, dans la cause la divisant d'avec l'Association suisse des fabricants de cigarettes (ASFC) à Fribourg », 1^{er} mai 1987, p. 7, Philip Morris Records, tha81c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xldc0073>.

⁸²¹ GILLAM, D. A., « Note pour le dossier. Sentence arbitrale n° 212 – Affaire Girardelli. Séance du 14 décembre 1987 », 14 décembre 1987, p. 1, Philip Morris Records, uha81c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jldc0073>.

⁸²² PM-EEMA, « From Austria to Zimbabwe », 1991, p. 1, Philip Morris Records, wae42e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rsld0116>.

⁸²³ « Flash on Swiss press – February 1982 – Bill-postering on alcohol and tobacco », 29 mars 1982, p. 1, British American Tobacco Records, zon26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lpxg0198>.

⁸²⁴ Postulat Bäumlín, 18 mars 1987.

Comparativement à l'initiative des Jeunes Bons Templiers dont le texte traitait conjointement des deux substances, les nouveaux initiants souhaitent en effet maintenant que le peuple se prononce à leur égard de manière séparée. Ces initiatives, dénommées « pour la prévention des problèmes liés au tabac » et « pour la prévention des problèmes liés à l'alcool », sont dites « jumelles » ou « jumelées ». Après une récolte de signatures relativement laborieuse⁸²⁵, les initiants – déguisés en cowboys non-fumeurs⁸²⁶ – les déposent à la Chancellerie fédérale le 11 octobre 1989 (chronologie 3). Leur texte stipule :

a. Initiative populaire fédérale pour la prévention des problèmes liés à l'alcool

La constitution est complétée comme il suit :

Art. 32^{quinquies} (nouveau)

¹ La publicité pour les boissons alcooliques et pour leurs marques est interdite ; il en va de même pour les prestations de services et les marchandises qui leur ressemblent ou font penser à elles par le texte, l'image ou le son. La législation fédérale peut autoriser des exceptions limitées à des cas particuliers.

² La publicité pour les boissons sans alcool doit être clairement reconnaissable comme telle.

Dispositions transitoires

¹ L'interdiction de la publicité visée à l'article 32^{quinquies} entrera en vigueur au plus tard trois ans après l'acceptation de cette disposition constitutionnelle.

² Les violations de l'interdiction de la publicité seront punies, jusqu'à l'entrée en vigueur de dispositions pénales fixées par la loi, conformément à l'article 57, 2^e alinéa, lettre a, de la loi fédérale sur l'alcool.

b. Initiative populaire fédérale pour la prévention des problèmes liés au tabac

La constitution fédérale est complétée comme il suit :

Art. 32^{sexies} (nouveau)

¹ Un pour cent au moins du produit de l'imposition du tabac doit être utilisé, avec le concours des cantons, à la prévention des maladies dues au tabac.

⁸²⁵ Six mois avant l'échéance, les initiants disposaient seulement de 55'000 sur les 100'000 signatures à récolter. « Newspac number three – May 1989. Philip Morris information sheet. Legislative pressures in the workplace », mai 1989, p. 2, Philip Morris Records, bcc58e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xxbx012>.

⁸²⁶ FEHERVARY, Andras, « Swiss ad ban case study », 16 mars 1994, p. 4, Philip Morris Records, ebr42e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nxyf0116>.

² La publicité pour le tabac et ses marques est interdite ; il en va de même pour les prestations de services et les marchandises qui leur ressemblent ou font penser à elles, par le texte, l'image ou le son. La législation fédérale peut autoriser des exceptions limitées dans des cas particuliers.

Dispositions transitoires

¹ L'interdiction de la publicité visée à l'article 32^{sexies}, 2^e alinéa, entrera en vigueur au plus tard trois ans après l'acceptation de cette disposition constitutionnelle.

² Les violations de l'interdiction de la publicité seront punies jusqu'à l'entrée en vigueur de dispositions pénales fixées par la loi, conformément à l'article 57, 2^e alinéa, lettre a, de la loi fédérale sur l'alcool⁸²⁷.

Les initiatives jumelles se démarquent de celle des Jeunes Bons Templiers par la disposition visant à consacrer au moins 1 % du produit de l'imposition du tabac à des fins de prévention. De plus, la proposition d'interdire constitutionnellement la publicité pour les services et les marchandises qui « ressemblent ou font penser » aux produits du tabac est également nouvelle. Comme nous l'avons vu précédemment avec le cas des vêtements et des accessoires « Marlboro Leisure Wear » (affaire Girardelli), l'objectif de cette disposition est d'éviter que les cigarettiers ne contournent la loi par le procédé de l'extension de marque. Pour l'industrie du tabac, les risques engendrés par le scrutin sont importants et comportent notamment la perte de la possibilité de cibler d'éventuels nouveaux fumeurs (la jeunesse), la baisse de l'acceptation sociale de leurs produits et le risque d'effet domino au niveau international. Il faut souligner que les initiatives jumelles sont inédites parce que, pour la première fois, le peuple d'un pays européen est appelé à se prononcer directement sur la question de l'interdiction de la publicité du tabac et celle de l'alcool⁸²⁸. Pour les milieux de la presse et de la publicité, les enjeux sont également importants car l'industrie du tabac, avec des dépenses se chiffrant à 76 millions CHF, occupe le 8^{ème} rang des annonceurs en Suisse en 1991⁸²⁹.

⁸²⁷ Message concernant les initiatives populaires « pour la prévention des problèmes liés au tabac » et « pour la prévention des problèmes liés à l'alcool » (initiatives jumelles), ainsi que la révision de l'article 13 de la loi sur les denrées alimentaires et de l'article 42b de la loi sur l'alcool du 9 mars 1992, *Feuille fédérale*, vol. II, 1992, p. 1143.

⁸²⁸ « Fast track. Swiss referendum on a ban on tobacco and alcohol advertising », 30 novembre 1993, p. 1, British American Tobacco Records, ucc18a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xzlg0196>.

⁸²⁹ Les trois premières places de ce classement sont occupées respectivement par l'industrie automobile (269 millions CHF), le commerce et la distribution (214 millions CHF), et les journaux (113 millions CHF). FEHERVARY, Andras, « Swiss ad ban case study », 16 mars 1994, pp. 2-3, Philip Morris Records, ebr42e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nxyf0116>.

Dès que le projet des initiants est rendu public au début de l'année 1988 (soit moins de 10 ans après l'échec de l'initiative des Jeunes Bons Templiers), les cigarettiers et les milieux publicitaires décident de s'unir pour s'y opposer⁸³⁰. Ils parviennent à fédérer autour d'eux une trentaine d'industries et d'associations ayant trait à la bière, au vin, à la liqueur, aux diffuseurs, aux cafetiers, aux restaurateurs, etc. Sous la présidence de l'Association suisse de publicité (dénommée aujourd'hui Communication suisse), les représentants de ces parties se rencontrent trois à quatre fois par année jusqu'au scrutin. Selon Philip Morris, ces réunions régulières « unquestionably strengthened the coalition, as every member was informed at each step of the issue, and was given the opportunity to provide their input. »⁸³¹. Cependant, la taille importante de ce comité ne permet pas une gestion efficace de la campagne. C'est la raison pour laquelle un « Project group », composé des parties les plus exposées par l'initiative, est institué au début de l'année 1990. Celui-ci est formé de l'ASFC, Philip Morris, et des représentants des milieux de la bière, du vin, des liqueurs, des agences publicitaires, de la publicité extérieure, des diffuseurs, du cinéma, des cafetiers, des restaurateurs et des hôteliers. Sa présidence est confiée à un représentant de l'Union suisse des arts et métiers (USAM). De plus, la coalition contre les initiatives jumelles fait appel à une des meilleures agences de relations publiques helvétiques en matière d'affaires politiques, à savoir la firme Jaeggi Communication basée à Berne. Celle-ci est dirigée par le Dr Dieter Jaeggi qui, allié aux cigarettiers dans la Commission fédérale pour les problèmes liés au tabac, est bien familier des problèmes touchant à ce secteur⁸³². La stratégie des opposants comporte trois axes :

From the beginning, it was clear that the best chance for fighting successfully a tobacco ad-ban was to keep the issue as part of the overall problem of freedom of speech. On the other hand, alcohol manufacturers, the advertising branch and publishers realized rapidly that they could benefit from the tobacco industry's resources and expertise. Thus, all parties decided to build up a common front, with one common campaign. [...]

The second strategical rule was to keep tobacco and alcohol industries in the background. In other words, the decision was made to use the advertising branch, publishers and sponsored events as spearheads. This principle allowed the coalition to avoid entering health issues and to keep the debate at the level of freedom of speech.

⁸³⁰ À l'instar du travail de Lee et Glantz, nous basons cette partie sur l'important document de Philip Morris (intitulé « Swiss ad ban case study ») traitant de cette campagne des initiatives jumelles. LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, pp. 86-89.

⁸³¹ FEHERVARY, Andras, « Swiss ad ban case study », 16 mars 1994, p. 4, Philip Morris Records, ebr42e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nxyf0116>.

⁸³² FEHERVARY, Andras, « Swiss ad ban case study », 16 mars 1994, pp. 4-5, Philip Morris Records, ebr42e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nxyf0116>.

Thirdly, it was desired to use pro-active behavior at all phases of political treatment of the initiative with the Federal Council and Parliament to prevent undesired or unacceptable political compromise. This meant full use of existing lobbying networks and the consolidation of relationship with the federal administration, government officials, Parliament and political parties⁸³³.

En d'autres termes, la stratégie consiste à éviter la problématique centrale des initiatives jumelles – à savoir la prévention des problèmes de santé liés au tabac et à l'alcool – en se focalisant sur le thème de la liberté d'expression. Revêtant une importance assez fondamentale aux États-Unis⁸³⁴, cette thématique est ingénieuse parce qu'elle est également considérée comme très importante dans la plupart des pays occidentaux, et ce, à plus forte raison dans un pays libéral tel que la Suisse. Comme la vente de son produit est légale, l'industrie du tabac estime qu'elle doit pouvoir s'exprimer librement à son sujet grâce à la publicité. Le troisième axe stratégique est le lobbying afin de prévenir tout compromis politique indésirable. Un document de R. J. Reynolds, intitulé « Swiss advertising ban case study », précise la stratégie des cigarettiers :

"Sanitize" industry image: redraft of voluntary code for Switzerland; withdrawal of most noticeable outdoor materials. [...]

Decision to form "tobacco and alcohol" coalition for image reasons; within coalition, focus on wine to take advantage of social acceptability within Swiss society and culture. [...]

Keep primary role of tobacco and alcohol industries in background⁸³⁵.

Comme nous le détaillerons plus loin, l'industrie du tabac va en effet chercher à améliorer son image, notamment en promulguant un nouveau code éthique publicitaire. L'objectif est alors de démontrer que, grâce à son autorégulation, des restrictions supplémentaires sont superflues. Même si les industries du tabac et de l'alcool doivent rester en coulisses durant la campagne, la coalition « tabac et alcool » profite aux cigarettiers puisque le vin est un produit socialement accepté.

⁸³³ FEHERVARY, Andras, « Swiss ad ban case study », 16 mars 1994, p. 6, Philip Morris Records, ebr42e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nxyf0116>.

⁸³⁴ Aux États-Unis, la liberté d'expression (*freedom of speech*) fait l'objet du premier amendement de la Constitution. Celui-ci, ratifié le 15 décembre 1791, stipule que : « Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof; or abridging the freedom of speech, or of the press; or the right of the people peaceably to assemble, and to petition the Government for a redress of grievances. ». « Amendment I. Freedom of religion, speech, press, assembly, and petition », *National Constitution Center*, <https://constitutioncenter.org/interactive-constitution/amendments/amendment-i>, consulté le 18 juin 2018.

⁸³⁵ « Swiss advertising ban case study », 28 novembre 1993, pp. 7-8, R. J. Reynolds Records, oim33d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rgjb0087>.

Dans sa revue de presse effectuée, BAT (Suisse) SA se réjouit de constater que, durant l'été 1991, « un nombre considérable d'articles-commentaires, défavorables au contre-projet, ont été publiés. »⁸³⁶. Conformément à la stratégie d'« assainissement » de leur image, les cigarettiers décident quelques mois plus tard de ne plus sponsoriser le Festival international de la bande dessinée de Sierre. Selon la direction de ce festival :

Le retrait du fabricant de cigarettes, sponsor principal depuis quatre ans, a été motivé par l'initiative populaire demandant l'interdiction de la publicité liée au tabac. [...] Le fabricant a décidé de prendre les devants pour ne pas devenir la cible d'attaques par le biais de la bande dessinée, un secteur qui touche essentiellement un public jeune⁸³⁷.

Le Conseil fédéral publie son message relatif aux initiatives jumelles le 9 mars 1992. Dans son appréciation, il reconnaît que le tabagisme provoque un lourd fardeau de santé publique (10'000 décès dans le pays en 1990) : cancer du poumon, bronchite chronique et emphysème, cardiopathies, etc. De manière intéressante, la dépendance physique engendrée par la nicotine et le risque de cancer du poumon lié au tabagisme passif sont aussi soulignés. Même si le Gouvernement est conscient que l'OMS préconise une interdiction de la publicité pour le tabac, celui-ci estime toutefois que cette mesure n'a pas démontré une efficacité significative pour réduire la prévalence du tabagisme. Si les initiatives jumelles étaient acceptées, le Conseil fédéral prédit en outre un déficit d'informations pour les consommateurs, une inégalité de traitement de la presse helvétique par rapport à l'internationale, une perte de 40 millions CHF pour les manifestations dépendantes de parrainage et une diminution des recettes de la Confédération. Jugeant que les initiatives jumelles sont disproportionnées, il recommande par conséquent de les rejeter sans contre-projet direct. Cependant, partageant les préoccupations des initiants, il est proposé d'une part de consolider les mesures de prévention existantes, et d'autre part de formuler un contre-projet législatif indirect. Le renforcement des mesures de prévention passe par l'augmentation de l'impôt sur les cigarettes, des campagnes de prévention publique et scolaire, l'aménagement d'espaces non-fumeurs, la suppression de la subvention de soutien aux planteurs de tabac, l'instauration de programmes de désaccoutumance pour les fumeurs, l'accroissement de la sévérité de l'avertissement sur les emballages des cigarettes et la fixation de valeurs limites de goudron et

⁸³⁶ « La presse suisse et le tabac – juillet et août 1991 », 10 octobre 1991, p. 2, British American Tobacco Records, etu08a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kjdd0194>.

⁸³⁷ « La presse suisse et le tabac – octobre 1991 », 3 décembre 1991, p. 14, British American Tobacco Records, qsu08a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mxddd0194>.

de nicotine dans la fumée⁸³⁸. Seules les deux dernières mesures préconisées figureront dans l'*Ordonnance sur le tabac et les produits du tabac (OTab)* du 1^{er} mars 1995⁸³⁹. En ce qui concerne le contre-projet indirect, le raisonnement du Conseil fédéral est le suivant :

Le développement d'un comportement de fumeur ou de consommateur d'alcool, en particulier chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, est conditionné par une multiplicité de facteurs. Le comportement des parents, les fréquentations et le milieu social jouent sans aucun doute un rôle plus important que la publicité, mais l'impact de celle-ci ne saurait être pour autant minimisé. C'est pourquoi le Conseil fédéral est également d'avis que les restrictions de la publicité sont judicieuses, voire indispensables. En effet, même les efforts de prévention les plus poussés ne donnent pas les résultats voulus, s'ils sont constamment contrecarrés par une publicité omniprésente pour le tabac et l'alcool. Le Conseil fédéral propose donc d'opposer aux deux initiatives un contreprojet indirect au niveau législatif, qui met au premier plan la protection de la santé, tout en respectant autant que possible les autres droits ancrés dans la constitution.

Le contreprojet indirect vise à faire contrepoids à la large diffusion de la publicité pour l'alcool et le tabac. À cet effet, la publicité qui restera autorisée sera limitée à quelques secteurs (points de vente, journaux et magazines). La concurrence entre les distributeurs pour les parts du marché ne sera donc pas entravée. Le Conseil fédéral prévoit en outre des restrictions touchant au contenu de cette publicité, analogues à celles instituées par la réglementation actuelle sur les boissons distillées⁸⁴⁰.

Le contre-projet indirect prévoit une modification de l'article 13 de la *Loi sur les denrées alimentaires* pour que la publicité des boissons alcoolisées et celle des produits du tabac soient interdites, sauf dans le cas des exceptions suivantes : parrainage, publicité aux points de vente, dans les journaux, dans les magazines, dans les programmes radiophoniques et télévisés étrangers diffusés en Suisse. En d'autres termes, autant dire que la nouvelle loi – censée interdire la publicité de l'alcool et du tabac – priverait seulement la réclame de ces produits par l'affiche et au cinéma⁸⁴¹. Il est intéressant de constater que l'ASFC, en

⁸³⁸ Message concernant les initiatives populaires « pour la prévention des problèmes liés au tabac » et « pour la prévention des problèmes liés à l'alcool » (initiatives jumelles), ainsi que la révision de l'article 13 de la loi sur les denrées alimentaires et de l'article 42b de la loi sur l'alcool du 9 mars 1992, *Feuille fédérale*, vol. II, 1992, pp. 1145-1155.

⁸³⁹ À partir de l'entrée en vigueur de cette ordonnance le 1^{er} juillet 1995, la mise en garde générale – qui devient « Nuit gravement à la santé » – est complétée par des mises en garde spécifiques comme « Fumer provoque le cancer », « Fumer provoque des maladies cardio-vasculaires », « Femmes enceintes : fumer nuit à la santé de votre enfant », etc. En outre, le rendement maximal en goudron est plafonné à 15 mg. *Ordonnance sur le tabac et les produits du tabac (OTab)*, 1^{er} mars 1995, *Recueil des lois fédérales*, RO 1995, pp. 1661-1663.

⁸⁴⁰ Message concernant les initiatives populaires « pour la prévention des problèmes liés au tabac » et « pour la prévention des problèmes liés à l'alcool » (initiatives jumelles), ainsi que la révision de l'article 13 de la loi sur les denrées alimentaires et de l'article 42b de la loi sur l'alcool du 9 mars 1992, *Feuille fédérale*, vol. II, 1992, p. 1142.

⁸⁴¹ Message concernant les initiatives populaires « pour la prévention des problèmes liés au tabac » et « pour la prévention des problèmes liés à l'alcool » (initiatives jumelles), ainsi que la révision de l'article 13 de la loi sur

possession du projet de ce message, en fait une comparaison minutieuse avec la version définitive. Hormis des améliorations de la formulation, il n'y a pas de changements fondamentaux entre ces deux documents⁸⁴².

En prévision des débats parlementaires qui doivent se dérouler à partir du 3 septembre 1992, l'ASFC édicte un nouveau code éthique publicitaire qui entre en vigueur deux jours plus tôt. Pour l'industrie du tabac, l'objectif est clairement de démontrer aux parlementaires que son autorégulation rend superflue toute interdiction supplémentaire d'une part, et de convaincre les votants – en leur montrant l'inutilité du texte des initiants – de rejeter les initiatives jumelles d'autre part. Afin d'obtenir un maximum de crédibilité, les cigarettiers placent leur code éthique sous le patronage de Publicité Suisse et le font appliquer par la Commission suisse pour la loyauté en publicité⁸⁴³. La nouvelle est diffusée dans les médias déjà en été 1992. Un article du *Nouveau Quotidien*, intitulé « Nouvelle union par la pub », indique que les fabricants de tabac, à qui l'on reproche d'inciter la jeunesse à fumer, se défendent en renforçant leurs restrictions volontaires. Raymond Pantet, directeur des relations publiques des Fabriques de Tabac Réunies SA, explique que la publicité demeure le principal souci de son entreprise. Après l'énumération de quelques mesures envisagées par les cigarettiers pour limiter leur publicité, il est stipulé qu'« il faut donc tenter d'arracher des parts de marché à la concurrence et donc concentrer ses efforts sur les 15 % de fumeurs qui changent de marque chaque année. »⁸⁴⁴. Le 9 septembre 1992, un article paru dans le *Journal de Genève* donne davantage de précisions sur le nouveau code d'autolimitation : interdiction des parasols publicitaires sur les terrasses, de la publicité au cinéma avant 20 heures, d'annonces plus grandes qu'une demi-page dans les journaux, etc⁸⁴⁵. Le sous-titre de cet article, « Un moyen de réagir aux initiatives qui veulent interdire la publicité pour le tabac et pour l'alcool », ne laisse planer aucune ambiguïté sur le dessein des cigarettiers. De prime abord, ces mesures d'autorégulation peuvent sembler probantes. Cependant, une abondante littérature démontre qu'elles sont inefficaces pour protéger la jeunesse : ces mesures, régulièrement violées ou contournées, ont en fait pour but d'éviter l'instauration

les denrées alimentaires et de l'article 42b de la loi sur l'alcool du 9 mars 1992, *Feuille fédérale*, vol. II, 1992, p. 1171.

⁸⁴² ASFC, « Comparaison entre le projet de message et le message publié dans la feuille fédérale », 11 mai 1992, 11 p., Philip Morris Records, cyj19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pfjp0056>.

⁸⁴³ DISERENS, Georges, « Weekly highlights: week ending June 19, 1992. Switzerland – Finland/Scandinavia – Baltics – Duty free », 19 juin 1992, pp. 1-2, Philip Morris Records, lfj49e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zgkc0118>.

⁸⁴⁴ A. J., « Nouvelle union par la pub », *Le Nouveau Quotidien*, 26 août 1992, p. 3.

⁸⁴⁵ ATS, « Les fabricants de cigarettes s'auto-limitent », *Journal de Genève*, 9 septembre 1992, p. 18.

d'une législation restrictive^{846,847}. Un rapport de la Federal Trade Commission (FTC) américaine, concluait déjà en 1967, que l'autorégulation des fabricants de tabac est inopérante^{848,849}.

En novembre 1992, Publicité Suisse – un précieux allié des cigarettiers dans la campagne d'opposition aux initiatives jumelles – projette d'organiser un symposium afin d'informer les parlementaires des conséquences économiques résultant d'éventuelles interdictions publicitaires en Suisse. Margaret Thatcher (1925-2013) est pressentie pour être l'oratrice principale. Publicité Suisse écrit à Philip Morris pour lui demander son appui :

we intend to hold a symposium on this most important subject in Switzerland's federal capital, Berne, for the benefit of Members of both Houses of our Parliament. We would like to invite Baroness Thatcher as our main guest and keynote speaker.

We are aware of the excellent relations between your international corporation and Lady Thatcher, and we would be indeed grateful if you could use your influence to support our request to her to be with us on this occasion. We are convinced that her presence would enable us to make a substantial contribution to opinion-forming in this country and to create increased awareness of a matter which is undoubtedly of European importance. It would also be of very great help to us in our struggle to combat the bans on advertising with which we are threatened⁸⁵⁰.

Nous ignorons si le projet de Publicité Suisse a abouti. En tous les cas, une majorité de parlementaires – consultés sur les initiatives jumelles – soutiennent la position de l'association faîtière de la branche publicitaire et de ses alliés. D'abord le Conseil des États qui, à 37 voix contre 4, rejette le texte des initiants le 2 mars 1992⁸⁵¹. Puis, le Conseil national

⁸⁴⁶ RICHARDS, John W., TYE, Joe B. et FISHER, Paul M., « The tobacco industry's code advertising in the United States: myth and reality », *Tobacco Control*, vol. 5, n° 4, 1996, pp. 295-311.

⁸⁴⁷ ARNETT, Jeffrey J., « Talk is cheap: the tobacco companies' violation of their own cigarette advertising code », *Journal of health communications: international perspectives*, vol. 10, n° 5, 2007, pp. 419-431.

⁸⁴⁸ « Although minor changes have been made in some advertisements since promulgation of the Cigarette Code, their themes and basic impact remain unchanged. Cigarette advertising continues to promote the idea that cigarette smoking is both pleasurable and harmless. On their face, the various advertising codes may appear to set proper guidelines for cigarette advertising, but in practice it is possible for cigarette manufacturers to comply with the codes without making known the health hazards of smoking or diminishing in any way the appeal of their advertisements. ». FTC, « Report to Congress pursuant to the Federal cigarette labeling and advertising act », 20 juin 1967, p. 26, Philip Morris Records, vqj71f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tzyf0143>.

⁸⁴⁹ RICHARDS, John W., TYE, Joe B. et FISHER, Paul M., « The tobacco industry's code advertising in the United States: myth and reality », *Tobacco Control*, vol. 5, n° 4, 1996, pp. 297-298.

⁸⁵⁰ KÜNDIG, Markus et JAGGI, Dieter, « [Lettre de Publicité Suisse aux Fabriques de Tabac Réunies SA] », 26 novembre 1992, p. 1, Philip Morris Records, jeo85c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tsjf0074>.

⁸⁵¹ Prévention des problèmes liés au tabac et à l'alcool. Initiatives populaires, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, vol. 1, 2 mars 1993, p. 33.

qui, à 105 voix contre 51, parvient à la même décision trois mois plus tard⁸⁵². Les arguments avancés durant les débats font écho à ceux entendus 14 ans plus tôt dans le cadre de l'initiative des Jeunes Bons Templiers. En résumé, d'un côté on évoque la dépendance aux substances (alcool et tabac), la protection de la jeunesse, l'irresponsabilité des cigarettiers, la diminution de la prévalence du tabagisme, et la santé publique ; et de l'autre côté on cite diverses libertés (individuelle, du commerce et d'expression), des mesures déjà prises, la responsabilité individuelle, la prétendue inefficacité des restrictions publicitaires pour réduire la prévalence du tabagisme, et la « santé » de l'économie (planteurs de tabac, cigarettiers, distribution et presse). La Conseillère fédérale Ruth Dreifuss (Parti socialiste, Genève), tenante de la première position, déclare à la tribune que :

Et comment est-ce qu'on pourrait, connaissant les effets de ces substances [alcool et tabac], accepter que dans ce pays 100'000 personnes par année commencent à s'adonner à l'usage, par exemple, du tabac ? Comment accepter que parmi ces 100'000 personnes 60'000 soient des personnes de moins de 20 ans, c'est-à-dire effectivement de jeunes personnes qui entrent dans un marché – parce qu'il s'agit en fait d'un marché – dont nous connaissons les conséquences néfastes ?⁸⁵³

Bernard Comby (Parti radical, Valais), tenant de la seconde position, est plutôt d'avis que « Nous ne voulons pas d'une société où l'on ne boirait que de la camomille, ce serait trop triste, ça manquerait de chaleur et de couleur ! »⁸⁵⁴. La campagne des cigarettiers contre les initiatives jumelles est divisée en trois phases. Premièrement, une pré-campagne (3 à 18 mois avant la votation) qui explique l'impact économique direct sur le citoyen suisse si les interdictions publicitaires entraient en vigueur. Deuxièmement, une campagne de tolérance (3 à 5 mois avant la votation) qui vise à modérer le ton du débat et à présenter la proposition des initiants comme excessive et émotionnelle. Finalement, la campagne principale du scrutin (2 mois avant la votation) qui s'articule autour des thèmes de l'inefficacité des interdictions publicitaires, de la liberté individuelle (versus « Ayatollah ») et de la liberté d'expression⁸⁵⁵. Les exemples suivants vont nous montrer comment ces thématiques sont abordées par les cigarettiers. Tout d'abord, une affiche invite à voter contre les initiatives jumelles sous peine de voir fermer les cinémas en plein air de Zurich, Bâle, Berne et Lausanne (figure 51). Pour

⁸⁵² Prévention des problèmes liés au tabac et à l'alcool. Initiatives populaires, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, vol. 3, 2 juin 1993, p. 908.

⁸⁵³ Prévention des problèmes liés au tabac et à l'alcool. Initiatives populaires, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, vol. 3, 2 juin 1993, p. 904.

⁸⁵⁴ Prévention des problèmes liés au tabac et à l'alcool. Initiatives populaires, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, vol. 3, 2 juin 1993, p. 898.

⁸⁵⁵ « Swiss advertising ban case study », 28 novembre 1993, p. 13, R. J. Reynolds Records, oim33d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rgjb0087>.

soutenir ce message du risque que représente le texte des initiants pour la culture, l'industrie du tabac profite par ailleurs de l'appui des bénéficiaires de son parrainage. Emmanuel Gétaz, directeur du marketing du Montreux Jazz Festival, explique à propos des manifestations culturelles que « L'État n'est pas en mesure de les financer et la dépendance envers un organe étatique n'est pas souhaitable. Au contraire, la collaboration avec l'économie privée profite aux deux partenaires. »⁸⁵⁶. Charles-Henry Favrod (1927-2017), directeur du Musée de l'Élysée à Lausanne, s'engage même directement dans la campagne en qualité de vice-président du Comité romand contre les interdictions publicitaires abusives⁸⁵⁷. Celui-ci déclare dans la presse que sans le soutien de la Fondation Select (F. J. Burrus & Cie), il aurait été impossible de réunir un fonds de 400 photographies « de grande valeur, que le musée n'aurait jamais pu se permettre d'acquérir ! ». En outre, le directeur du musée lausannois souligne le soutien essentiel de l'industrie du tabac à la Nuit de la photographie (50'000 CHF versés pour chaque édition), et le rôle décisif joué par Philip Morris pour l'exposition consacrée à Sébastião Salgado (20'000 CHF)⁸⁵⁸. Les archives de BAT, déposées au Musée jurassien d'art et d'histoire (MJAH) à Delémont, documentent d'ailleurs une visite de ce cigarettier au Musée de l'Élysée survenue deux ans auparavant (figure 52). Pour le développement du sujet de la liberté individuelle et de la liberté d'expression, l'industrie du tabac reçoit l'appui de la puissante International Advertising Association (IAA). Cette dernière collabore avec la société Agora, basée à Monnaz (VD), pour publier conjointement un communiqué de presse contre les initiatives jumelles⁸⁵⁹. Pour ce faire, l'IAA lui remet un document, nommé « Capable enough to vote... but not to choose a product? », qui traite de la liberté de choisir, autrement dit de la liberté individuelle. Comme le souligne Richard Comer (IAA), il s'agit d'une stratégie classiquement utilisée par les publicitaires lorsqu'ils courent un risque de régulation gouvernementale :

Whereas in most cases, we are confronted with the imposition of bans/restrictions from on high by governments or authorities, here people are being asked to deprive themselves [souligné dans le texte] of their own freedom of choice⁸⁶⁰.

Afin de développer ce thème, l'IAA s'appuie sur le philosophe politique John Gray :

⁸⁵⁶ « Contre l'interdiction de la publicité pour le tabac et l'alcool », *Schweizerische Tabak-Zeitung*, n° 6, juin 1993, p. 10.

⁸⁵⁷ L. D., « Cigarettes, faut-il ou non en interdire la publicité ? », *Le Nouveau Quotidien*, 24 novembre 1993, p. 21.

⁸⁵⁸ LEMPEN, Silvia Ricci, « Les milieux culturels disent non », *Journal de Genève*, 20 novembre 1993, p. 8.

⁸⁵⁹ CORNER, Richard, « Switzerland: Twin initiatives 28 November », 12 novembre 1993, p. 1, British American Tobacco Records, xcc18a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lzlg0196>.

⁸⁶⁰ CORNER, Richard, « Switzerland: Twin initiatives 28 November », 12 novembre 1993, p. 2, British American Tobacco Records, xcc18a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lzlg0196>.

Applying the logic of Dr Gray's argument to the Swiss situation, it is ironic to note that the proposers of the "Twin Initiatives" obviously consider the Swiss people robust and capable enough to make a decision when voting on this very fundamental issue. But, at the very same time, they judge them to be incapable of making the infinitely less fundamental decision of what products to buy with the money they have worked so hard to earn. This is illogical, absurd and insulting.

Also illogical, argues Dr Gray, is a position which supports freedom in the market place for products, but which restricts freedom in the flow of commercial information about those products. If a product is legal to produce, distribute and sell, then it must be allowed to be offered for sale to free-choosing consumers.

When they vote on 28 November, the Swiss people, world-renowned for their long tradition of support for individual freedoms, with surely not vote for deprivation of the freedom of commercial speech and of their own right to make their own choices and accept responsibility for their own decisions⁸⁶¹.

Le 19 novembre 1993, l'Universal News Features reprend un communiqué d'Agora qui se présente comme « a non-profit association based in Switzerland, serves as an international forum to address the need for counterbalance and global perspective in public debate of consumers affairs issues ». Ce communiqué appelle à rejeter les initiatives jumelles qui vont prétendument seulement priver les consommateurs suisses d'informations, péjorer la tenue des événements culturels et sportifs, et miner l'économie. Le même papier publie une interview du Dr Morris Chafetz (président de la Health Education Foundation à Washington) :

There is not one study, not one single study that shows that because of advertising, people either begin to do something or do it in an abusive way. People who call for advertising bans have no respect for human beings. They really think that human beings are nothing more than Pavlovian dogs that will respond to a particular stimulus." Author of the forthcoming book *The Tyranny of Experts*, Dr. Chafetz found the initiatives "very strange because I've always believed the Swiss people respected one another. This is a mark of disrespect if you think that an ad can make you do something you hadn't planned to do or to do it in an unhealthy way."⁸⁶²

Nous ne savons pas dans quelle mesure la presse suisse a pu se baser sur ce document pour écrire des articles. Conformément au plan de l'industrie du tabac, la dernière phase de la campagne est consacrée à la prétendue inefficacité des interdictions publicitaires, au respect de la liberté individuelle et de la liberté d'expression. Charles-Henry Favrod, vice-président du Comité romand contre les interdictions publicitaires abusives, intervient à nouveau dans la

⁸⁶¹ CORNER, Richard, « Switzerland: Twin initiatives 28 November », 12 novembre 1993, p. 4, British American Tobacco Records, xcc18a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lzlg0196>.

⁸⁶² Universal News Features, « No benefit in Swiss voter manipulation: Consumer are not Pavlovian dogs », 19 novembre 1993, p. 1, British American Tobacco Records, aiu28a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yqdv0199>.

presse pour déclarer qu'« On veut décider du comportement de chacun. C'est extrêmement grave. Nous sommes encore une société d'individus. Je crains les sociétés de collectifs, dont on a vu ce qu'elles valaient. Il faut résister au titre du libre arbitre. »⁸⁶³. L'industrie du tabac fait également paraître des insertions publicitaires qui combinent les thèmes issus des trois phases de la campagne : impact négatif des initiatives jumelles pour le citoyen, tolérance et liberté individuelle (figure 53).

Bien qu'à environ trois semaines du scrutin, la publication d'un sondage montrait que 40 % des personnes étaient en faveur des initiatives jumelles, 31 % y étaient opposées et 29 % étaient indécises⁸⁶⁴, l'initiative « pour la prévention des problèmes liés au tabac » est balayée par 74,5 % des votants, et celle « pour la prévention des problèmes liés à l'alcool » à 74,7 % le 28 novembre 1993. De plus, tous les cantons rejettent les deux textes^{865,866}. Le refus est particulièrement fort en Suisse romande, avec notamment le canton du Valais qui vote à 86 % contre le texte des initiants⁸⁶⁷. La Communauté de l'industrie suisse de la cigarette (CISC) prend acte favorablement des résultats du scrutin via un communiqué de presse :

L'industrie du tabac a enregistré avec satisfaction le refus par le peuple suisse et les cantons de supprimer toute publicité pour les produits du tabac et les boissons alcoolisées. Pour la deuxième fois en 14 ans, la sagesse populaire a ainsi repoussé les propositions d'interdiction publicitaire pour des produits qui font partie intégrante de la vie quotidienne et de notre culture. Cette décision reflète la volonté des citoyennes et citoyens d'être considérés comme des personnes responsables de leurs choix dans la vie de tous les jours. Ce refus des initiatives signifie également qu'une argumentation trompeuse destinée à faire peur au citoyen est inefficace. L'esprit de tolérance et de bon sens n'est pas un vain mot en Suisse ; c'est une réalité que les partisans d'interdiction doivent conserver à l'esprit⁸⁶⁸.

⁸⁶³ L. D., « Cigarettes, faut-il ou non en interdire la publicité ? », *Le Nouveau Quotidien*, 24 novembre 1993, p. 21.

⁸⁶⁴ International Advertising Association, « Smoke Examples of IAA advocacy », 13 décembre 1993, p. 30, British American Tobacco Records, ncc18a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rtlg0196>.

⁸⁶⁵ Votation n° 404. Tableau récapitulatif. Initiative populaire « pour la prévention des problèmes liés au tabac », Confédération suisse, <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19931128/det403.html>, consulté le 25 juin 2018.

⁸⁶⁶ Votation n° 403. Tableau récapitulatif Initiative populaire « pour la prévention des problèmes liés à l'alcool », Confédération suisse, <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19931128/det403.html>, consulté le 25 juin 2018.

⁸⁶⁷ International Advertising Association, « Swiss voters reject tobacco and alcohol advertising bans », 30 novembre 1993, p. 1, British American Tobacco Records, jcc18a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ntlg0196>.

⁸⁶⁸ Communauté de l'industrie suisse de la cigarette (CISC), « Votations fédérales. Initiatives jumelles », 28 novembre 1993, p. 1, Philip Morris Records, ren57d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tykx0093>.

La nouvelle de la victoire des cigarettiers en Suisse se répand rapidement dans le monde de l'industrie du tabac (Inde⁸⁶⁹, Ouganda⁸⁷⁰, etc.) et dans celui de la publicité : « Here are the good Monday morning news from Switzerland »⁸⁷¹. Les cigarettiers considèrent leur succès si exemplaire que Philip Morris et R. J. Reynolds en font un *case study* interne^{872,873}. L'IAA estime également que la campagne d'opposition aux initiatives jumelles a été conduite de manière parfaite⁸⁷⁴. Cette association souligne que, par rapport à la votation sur l'initiative des Jeunes Bons Templiers de 1979, la tendance au rejet des interdictions publicitaires de l'alcool et du tabac enregistre même un renforcement de 15 points de pourcentage supplémentaire⁸⁷⁵. Dans son étude de cas, R. J. Reynolds avance quatre raisons pour expliquer le succès des cigarettiers : le système politique suisse (avec de nombreuses discussions durant toutes les phases du processus de l'initiative), la situation économique (avec une augmentation rapide du chômage), le « strong » lobbying (au niveau gouvernemental, parlementaire, économique, sportif et culturel), et la coalition unifiée (avec une argumentation pertinente, la pré-campagne 18 mois avant le début du vote et un fort leadership de l'USAM)⁸⁷⁶. Jacques Cornuz et collaborateurs expliquent aussi l'échec des initiatives jumelles par le soutien de la presse aux opposants, la disproportion des budgets de campagne (environ 2 millions CHF pour les opposants contre 500'000 CHF pour les initiants), le manque de soutien du gouvernement, le regroupement de l'alcool et du tabac durant la votation, le manque de temps des initiants pour mener à bien leur campagne (la date du scrutin a été avancée de mars 1994 à novembre 1993) et l'argument de la liberté d'expression des opposants qui a fait mouche. Au sujet du regroupement de l'alcool et du tabac dans la même votation, les auteurs estiment qu'il s'agit d'une erreur tactique des milieux de la prévention du tabagisme puisque cela a généré deux sources de rejet potentielles. De plus, la perception des effets nuisibles du tabac a été minorée

⁸⁶⁹ Tobacco Institute of India, « Tobacco News », décembre 1993, p. 12, British American Tobacco Records, veh10a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hhwf0194>.

⁸⁷⁰ KETTLE, J. E. et MASEMBE, S. K., « BAT to Celebrate 10th Anniversary », juin 1994, p. 7, British American Tobacco Records, pwk26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fnbg0198>.

⁸⁷¹ HELLER, Gerry, « Twin Initiatives Switzerland », 29 novembre 1993, p. 1, British American Tobacco Records, gdc18a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zzlg0196>.

⁸⁷² FEHERVARY, Andras, « Swiss ad ban case study », 16 mars 1994, 6 p., Philip Morris Records, ebr42e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nxyf0116>.

⁸⁷³ « Swiss advertising ban case study », 28 novembre 1993, 22 p., R. J. Reynolds Records, oim33d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rgjb0087>.

⁸⁷⁴ International Advertising Association, « Smoke Examples of IAA advocacy », 13 décembre 1993, pp. 28-36, British American Tobacco Records, ncc18a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rtlg0196>.

⁸⁷⁵ International Advertising Association, « Smoke Examples of IAA advocacy », 13 décembre 1993, p. 31, British American Tobacco Records, ncc18a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rtlg0196>.

⁸⁷⁶ « Swiss advertising ban case study », 28 novembre 1993, 22 p., R. J. Reynolds Records, oim33d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rgjb0087>.

par la thématique de l'alcool, un produit dont la consommation occasionnelle ne présente pas de risques majeurs pour la santé. Les auteurs soulignent également, parmi les arguments brandis par les opposants, la menace d'un impact économique négatif sur la société en cas d'acceptation des initiatives jumelles. À ce propos, le risque de perte d'emplois dans la presse et les agences publicitaires – *a fortiori* lorsque le taux de chômage passe le niveau record de 5 % à cette époque en Suisse – et le spectre d'une augmentation du prix des journaux ont probablement pesé dans la balance au moment de la votation⁸⁷⁷. Souhaitant capitaliser sur le rejet des initiatives jumelles suisses, les cigarettiers demandent une révision du projet de législation contre la publicité du tabac en cours dans l'Union européenne⁸⁷⁸.

Epilogue. Le 3 mars 2018, une vaste coalition des milieux de la santé débute la récolte de signatures d'une troisième initiative destinée à interdire la publicité de la cigarette. Cette dernière, intitulée « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) », demande que soit « interdit notamment, pour les produits du tabac, toute forme de publicité qui atteint les enfants et les jeunes ». Personnellement, nous sommes surpris de la formulation vague de l'interdiction de publicité « qui atteint les enfants et les jeunes ». En effet, sur la base de quels critères va-t-on déterminer si une publicité s'adresse ou non à des jeunes ? L'interdiction générale de toute forme de publicité et de parrainage par l'industrie du tabac aurait eu le mérite d'être plus clair. Comparativement aux deux textes précédents, cette initiative n'inclut pas l'alcool et elle stipule explicitement dans son intitulé que les enfants et les jeunes doivent être protégés de la publicité pour le tabac⁸⁷⁹. L'histoire est en marche et l'avenir nous dira le devenir de cette nouvelle initiative.

⁸⁷⁷ CORNUZ, Jacques *et alii*, « Why did swiss citizens refuse to ban tobacco advertising ? », *Tobacco Control*, vol. 5, n° 2, summer 1996, pp. 150-151.

⁸⁷⁸ The Confederation of European Community Cigarette Manufacturers Limited, « Further to the Swiss referendum, C.E.C.C.M. calls for fundamental review of the EC Commission's proposal on tobacco advertising », 30 novembre 1993, p. 1, Philip Morris Records, sqq39e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rhyx0115>.

⁸⁷⁹ Initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac », *Enfants sans tabac*, <http://enfantssanstabac.ch>, consulté le 25 juin 2018.

7. L'addiction à la cigarette

7.1 L'industrie du tabac, la médecine et la dépendance au tabagisme

La propriété addictive de la nicotine constitue à la fois une opportunité et une menace pour l'industrie du tabac. Cette propriété, rendant plus ardu le sevrage tabagique, permet certes de maintenir davantage les fumeurs captifs de leur comportement ; cependant, la démonstration du caractère addictogène des cigarettes présente plusieurs risques. Avant toute chose, elle affaiblit sa principale ligne de défense en cas d'exposition à des litiges juridiques (notamment aux États-Unis). Depuis l'introduction de l'avertissement sur les paquets de cigarettes, l'industrie du tabac estime en effet que le consommateur – informé et responsable – fume à ses risques et périls, et ce, par hypothèse que son comportement présente un réel danger pour sa santé (stratégie de la controverse). Or, la reconnaissance de l'addiction à la cigarette émousse fortement cet argument parce que, même s'il est correctement informé des risques, le fumeur n'est plus en mesure d'exercer son libre arbitre (« free choice »)⁸⁸⁰. En se référant à l'avis de la firme de droit Shook, Hardy & Bacon, Paul Knopick (rédacteur de la lettre d'information du Tobacco Institute) écrit que :

The entire matter of addiction is the most potent weapon a prosecuting attorney can have in a lung cancer/cigarette case. We can't defend continued smoking as "free choice" if the person was "addicted"⁸⁸¹.

De plus, si la cigarette est considérée comme une « drogue », elle s'expose à un renforcement des mesures de régulation à son encontre. Dans la situation américaine, ce produit pourrait par exemple passer sous la juridiction de la Food and Drug Administration (FDA), ce que l'industrie du tabac redoute particulièrement⁸⁸². Finalement, l'assimilation du tabac à de la drogue écorne son image, et donc *ipso facto* celle des fabricants, des vendeurs et des consommateurs. En d'autres termes, il existe un risque de diminution de l'acceptation sociale de la cigarette, et *in fine* de « dénormalisation » du tabagisme⁸⁸³. Or, cela favorise une politique de marginalisation de l'industrie du tabac et implique une réduction de la prévalence

⁸⁸⁰ BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, pp. 322-324.

⁸⁸¹ Déclaration de Paul Knopick en 1982, citée par HIRSCHHORN, Norbert, *Evolution of the tobacco industry positions on addiction to nicotine*, Geneva : World Health Organization, 2008, p. 6.

⁸⁸² KESSLER, David, *A question of intent. A great American battle with a deadly industry*, New York : Publicaffairs, 2001, p. xiii.

⁸⁸³ L'addiction à la cigarette est considérée comme un des marqueurs de la « dénormalisation » du tabagisme. CHAPMAN, Simon et FREEMAN, Becky, « Markers of the denormalisation of smoking and the tobacco industry », *Tobacco Control*, vol. 17, n° 1, 2007, p. 27.

du tabagisme⁸⁸⁴. D'un point de vue médical, la catégorisation du tabagisme comme une addiction revêt également toute son importance, puisque cela permet l'émergence d'un nouveau paradigme : l'utilisation de moyens pharmacologiques pour le sevrage, à savoir la thérapie de substitution à la nicotine⁸⁸⁵.

Confrontée à des enjeux si importants, l'industrie du tabac investit de grands moyens dans la recherche afin de mieux connaître les propriétés de la nicotine⁸⁸⁶. En 1959, un chimiste de BAT note déjà qu'il existe un risque de trop réduire la concentration de cette substance dans les cigarettes, car non seulement cela pourrait briser l'habitude de fumer chez de nombreux consommateurs, mais cela pourrait aussi restreindre le recrutement de nouveaux fumeurs⁸⁸⁷. Sir Charles D. Ellis (1895-1980), conseiller scientifique de cette firme, déclare trois ans plus tard au cours d'une conférence de recherche que :

Nicotine is not only a very fine drug, but the technique of administration by smoking has considerable psychological advantages and a built-in control against excessive absorption. It is almost impossible to take an overdose of nicotine in the way it is only too easy to do with sleeping pills⁸⁸⁸.

Entre la fin des années 1950 et 1967, BAT confie au laboratoire du Battelle Memorial Institute, sis à Genève, des recherches sur la nicotine. Grâce à des expérimentations animales, ses effets sur le stress, la prise pondérale, la balance hydrique et la régulation hormonale sont examinés (projet Hippo I). Une prolongation de ce travail est réalisée pour étudier les actions de cette substance sur l'hypothalamus (projet Hippo II), ainsi que sa pharmacocinétique (projet Ariel). La moisson de connaissances récoltées par ces travaux est impressionnante et, pour bon nombre d'aspects, se situe à l'avant-garde de la recherche⁸⁸⁹. Alors que le rapport *Smoking and health* du Collège royal des médecins britanniques, publié en 1962, conclut que

⁸⁸⁴ CHAPMAN, Simon et FREEMAN, Becky, « Markers of the denormalisation of smoking and the tobacco industry », *Tobacco Control*, vol. 17, n° 1, 2007, p. 29.

⁸⁸⁵ COMER, Kay A., « Dependence on cigarette smoking - A review: Report No RD 1532 [Restricted] », 15 décembre 1977, p. 150, British American Tobacco Records, hhc34a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kklc0200>.

⁸⁸⁶ GLANTZ, Stanton A., SLADE, John, BERO, Lisa A., HANAUER, Peter et BARNES, Deborah E., *The cigarette papers*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 1996, pp. 58-107.

⁸⁸⁷ HIRSCHHORN, Norbert, *Evolution of the tobacco industry positions on addiction to nicotine*, Geneva : World Health Organization, 2008, p. 5.

⁸⁸⁸ Sir Charles Ellis, Southampton research conference (1962), cité par GLANTZ, Stanton A., SLADE, John, BERO, Lisa A., HANAUER, Peter et BARNES, Deborah E., *The cigarette papers*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 1996, pp. 58-107.

⁸⁸⁹ Les travaux du projet Hippo I sur le contrôle du poids exercé par la nicotine ont par exemple vingt ans d'avance sur le reste de la communauté scientifique. GLANTZ, Stanton A., SLADE, John, BERO, Lisa A., HANAUER, Peter et BARNES, Deborah E., *The cigarette papers*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 1996, pp. 62-63.

« Smokers may be addicted to nicotine »⁸⁹⁰, Addison Yeaman (conseiller juridique de la Brown & Williamson Tobacco Corporation), écrit l'année suivante que « Moreover, nicotine is addictive. We are, then, in the business of selling nicotine, an addictive drug effective in the release of stress mechanisms. »⁸⁹¹. Le rapport Terry, qui paraît le 11 janvier 1964, va moins loin sur ce point puisqu'il considère le tabagisme comme une « drug habituation » (traduisible en français par le terme « accoutumance ») plutôt qu'une « drug addiction »⁸⁹². Pour opérer cette distinction, les auteurs du rapport se basent sur les critères énoncés par l'*Expert Committee on Addiction-Producing* de l'OMS en 1957 :

Drug addiction is a state of periodic or chronic intoxication produced by the repeated consumption of a drug (natural or synthetic). Its characteristics include:

1. An overpowering desire or need (compulsion) to continue taking the drug and to obtain it by any means;
2. A tendency to increase the dose;
3. A psychic (psychological) and generally a physical dependence on the effects of the drug;
4. Detrimental effects on the individual and on society.

Drug habituation (habit) is a condition resulting from repeated consumption of a drug. Its characteristics include:

- (a) A desire (but not compulsion) to continue taking the drug for the sense of improved well-being which it engenders;
- (b) Little or no tendency to increase the dose;
- (c) Some degree of psychic dependence on the effect of the drug, but absence of physical dependence and hence of an abstinence syndrome;
- (d) Detrimental effects, if any, are primarily on the individual⁸⁹³.

Cette classification a été réalisée dans le but de hiérarchiser en deux catégories le degré de dangerosité des substances provoquant une dépendance. D'un côté, on trouve les substances addictives dangereuses, comme la morphine, l'alcool et les barbituriques ; et de l'autre, il y a les substances qui engendrent une accoutumance, comme le tabac, le café et le thé. Selon les critères énoncés ci-dessus, le rapport Terry estime qu'une fois le comportement tabagique installé, il y a peu de tendance à augmenter les doses, il n'existe pas de dépendance physique

⁸⁹⁰ *Smoking and health. A report of the Royal college of physicians on smoking in relation to cancer of the lung and other diseases*, London : Pitman Medical Publishing Co. Ltd., 1962, S. 6.

⁸⁹¹ Addison Yeaman (1963) cité par HIRSCHHORN, Norbert, *Evolution of the tobacco industry positions on addiction to nicotine*, Geneva : World Health Organization, 2008, p. 5.

⁸⁹² *Smoking and health. Report of the advisory committee to the Surgeon General of the Public Health Service. U.S. Department of Health, Education, and Welfare Public Health Service*, Princeton ; Toronto ; New York ; London : D. Van Nostrand Company, Inc., 1964, p. 350.

⁸⁹³ *Smoking and health. Report of the advisory committee to the Surgeon General of the Public Health Service. U.S. Department of Health, Education, and Welfare Public Health Service*, Princeton ; Toronto ; New York ; London : D. Van Nostrand Company, Inc., 1964, p. 351.

(et notamment pas de syndrome d'abstinence lors du sevrage), et que les dommages liés à l'usage de la substance impactent davantage les individus que la société. En outre, contrairement aux fumeurs, les consommateurs de substances addictives ont de sérieux problèmes psychiatriques, comme des troubles de la personnalité. Au total, même si la difficulté d'arrêter de fumer est reconnue, l'usage du tabac n'est donc pas reconnu comme une addiction. Considérant que la cigarette ne provoque pas de dépendance physique, il est guère surprenant que le rapport juge que les substituts nicotiniques, et autres médicaments de substitution, n'ont pas démontré d'efficacité majeure dans le sevrage tabagique⁸⁹⁴. Quelques mois après la publication du rapport Terry, l'OMS abandonne la distinction entre l'addiction et l'« habitude » (accoutumance), pour la remplacer par le concept de dépendance (« drug dependence »). Ce dernier est défini ainsi par un groupe d'experts :

Drug dependence : A state, psychic or sometimes also physical, resulting from the interaction between a living organism and a drug, characterised by behavioural and other responses that always include a compulsion to take the drug on a continuous or periodic basis in order to avoid the discomfort of its absence. Tolerance may or may not be present. A person may be dependent on more than one drug⁸⁹⁵.

Ce changement est dû à la constatation que certaines substances classées dans la catégorie « drug habituation » pouvaient provoquer une dépendance similaire à celles classées dans la « drug addiction », que les dommages personnels ont également un impact sur la santé publique, et que les caractéristiques comportementales liées à l'usage des substances pouvaient être semblables entre ces deux catégories. De plus, la connotation morale péjorative liée au terme d'« addiction » était problématique. Pour toutes ces raisons, l'OMS préfère utiliser le terme de dépendance⁸⁹⁶. Malgré que ce changement de définition intervienne juste après la publication du rapport Terry, les cigarettiers continuent de se baser sur son estimation favorable jusque dans les années 1990, afin d'affirmer que la consommation de cigarette relève plus de l'habitude que de la dépendance ou de l'addiction. L'argumentaire de l'ASFC, destiné au personnel de ses membres, est représentatif de cette démarche. Ce document, datant de la fin des années 1980, comporte un chapitre « Dépendance » qui stipule que :

⁸⁹⁴ *Smoking and health. Report of the advisory committee to the Surgeon General of the Public Health Service. U.S. Department of Health, Education, and Welfare Public Health Service*, Princeton ; Toronto ; New York ; London : D. Van Nostrand Company, Inc., 1964, pp. 350-354.

⁸⁹⁵ COMER, Kay A., « Dependence on cigarette smoking - A review: Report No RD 1532 [Restricted] », 15 décembre 1977, p. 5, British American Tobacco Records, hhc34a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kklc0200>.

⁸⁹⁶ *The health consequences of smoking. Nicotine addiction. A report of the Surgeon General*, Rockville : U.S. Department of Health and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention, National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion, Office on Smoking and Health, 1988, p. 11.

ALLÉGATION : Les fumeurs ne peuvent pas cesser de fumer parce qu'ils sont dépendants de la nicotine.

RÉPLIQUE :

- Le mot dépendance est tellement galvaudé qu'il en est devenu insignifiant. Les gens disent qu'ils sont dépendants de certaines nourritures comme les douceurs, du travail ou même du sexe et des jeux vidéo.

- Fumer est une habitude, une coutume. Le simple fait que certaines personnes s'y adonnent souvent et peuvent rencontrer des difficultés à s'en passer, comme pour bien des comportements, ne constitue pas une dépendance [...].

- Même le chef du département de la santé des États-Unis (Surgeon General) déclare dans son rapport de 1964 qu'en ce qui concerne la fumée une nette distinction devrait être faite entre la dépendance et l'habitude. Plus récemment, le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest a mis l'accent sur le fait que les produits du tabac ne créaient pas la dépendance.

- Malgré des recherches approfondies sur la nicotine, son influence exacte n'est pas déterminée⁸⁹⁷.

Tout en conservant les mêmes critères définis par l'OMS pour la « drug dependence » que nous avons vus plus haut, le *Diagnostic and statistical manuel of mental disorders* (DSM II) revient à la dénomination d'addiction (« drug addiction ») en 1968⁸⁹⁸. William Dunn, expert de la psychologie du fumeur chez Philip Morris durant les années 1970 et 1980 est surnommé le « Nicotine Kid »⁸⁹⁹, livre sa vision de la motivation à fumer dans une présentation qu'il donne au symposium CORESTA-TCRC de Williamsburg aux États-Unis en 1972 :

La question est posée de savoir pourquoi les gens fument, et l'on propose la réponse suivante : on fume pour la nicotine. On prétend dans cet exposé que c'est la nicotine, spécialement conditionnée, qui est le produit de l'industrie de la cigarette⁹⁰⁰.

En 1979, le rapport *Smoking and health* du *Surgeon General* américain de 1979 conserve le terme de dépendance préconisé par l'OMS et estime que :

It is no exaggeration to say that smoking is the prototypical substance-abuse dependency and that improved knowledge of this process holds great promise for prevention of risk. [...]

⁸⁹⁷ ASFC, « Allégation : les preuves statistiques sont formelles [Argumentaire ASFC] », juin 1987, pp. 12-13, British American Tobacco Records, dux28a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ftmv0199>.

⁸⁹⁸ COMER, Kay A., « Dependence on cigarette smoking - A review: Report No RD 1532 [Restricted] », 15 décembre 1977, pp. 5-6, British American Tobacco Records, hhc34a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kklc0200>.

⁸⁹⁹ « William L. Dunn, Jr. », *SourceWatch*, [http://www.sourcewatch.org/index.php/William L. Dunn, Jr.](http://www.sourcewatch.org/index.php/William_L._Dunn,_Jr.), consulté le 4 juillet 2018.

⁹⁰⁰ DUNN, William L., « Motives and Incentives in Cigarette Smoking », 25 octobre 1972, p. 2, British American Tobacco Records, nzs36a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jyvy0200>.

Nicotine, the most powerful pharmacological agent in cigarette smoke, has been proposed as the primary incentive in smoking and may be instrumental in the establishment of the smoking habit⁹⁰¹.

Deux ans plus tôt, la multinationale anglaise BAT rédige un rapport de 184 pages sur la dépendance au tabagisme. Ce document – numéroté, tiré à vingt exemplaires et classifié « Restricted » – effectue une revue complète de la littérature qui comporte 227 références. Au terme de ce travail, les cigarettiers arrivent à la conclusion que :

the majority of smokers are to some extent dependent on smoking but that behavioural, social and psychological factors may be as important as those of a pharmacological nature⁹⁰².

Les nombreuses citations du rapport de BAT font la part belle aux études du psychiatre anglais Michael Russell (1932-2009). Les cigarettiers le reconnaissent déjà comme un expert éminent du problème de la dépendance à la cigarette, notamment pour avoir fait œuvre de pionnier dans ses travaux sur la motivation à fumer comprenant des facteurs psychologiques, sociaux, comportementaux et pharmacologiques. Selon BAT, il est probablement le premier à présenter un modèle cohérent dans lequel ces différents facteurs interagissent⁹⁰³. Deux déclarations du psychiatre anglais, datant respectivement de 1974 pour la première, et de 1975 pour la seconde, sont à relever dans ce rapport :

cigarette smoking is probably the most addictive and dependence-producing form of object-specific self-administered gratification known to man⁹⁰⁴.

There is little doubt that if it weren't for nicotine in tobacco smoke, people would be little more inclined to smoke than they are to blow bubbles or light sparklers⁹⁰⁵.

Ces citations et cette revue de la littérature démontrent que l'industrie du tabac suit l'état de la recherche scientifique sur la dépendance à la nicotine et, contrairement à ses affirmations publiques, qu'elle est bien informée du caractère addictif de cette substance. En

⁹⁰¹ *Smoking and health. A report of the Surgeon General*, [s.l.]: U.S. Department of health, Education, and Welfare Public Health Service, 1979, p. 1–32.

⁹⁰² COMER, Kay A., « Dependence on cigarette smoking - A review: Report No RD 1532 [Restricted] », 15 décembre 1977, p. 1, British American Tobacco Records, hhc34a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kklc0200>.

⁹⁰³ COMER, Kay A., « Dependence on cigarette smoking - A review: Report No RD 1532 [Restricted] », 15 décembre 1977, p. 84, British American Tobacco Records, hhc34a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kklc0200>.

⁹⁰⁴ COMER, Kay A., « Dependence on cigarette smoking - A review: Report No RD 1532 [Restricted] », 15 décembre 1977, p. 154, British American Tobacco Records, hhc34a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kklc0200>.

⁹⁰⁵ COMER, Kay A., « Dependence on cigarette smoking - A review: Report No RD 1532 [Restricted] », 15 décembre 1977, p. 11, British American Tobacco Records, hhc34a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kklc0200>.

1988, la publication du rapport américain *Nicotine addiction* établit définitivement le consensus scientifique au sujet de l'addiction au tabagisme – et respectivement à la nicotine – qui avait été supputée au début des années 1960. Ses principales conclusions sont que :

1. Cigarettes and other forms of tobacco are addicting.
2. Nicotine is the drug in tobacco that causes addiction.
3. The pharmacologic and behavioral processes that determine tobacco addiction are similar to those that determine addiction to drugs such as heroin and cocaine⁹⁰⁶.

En comparant ces conclusions avec la déclaration d'Addison Yeaman (« nicotine is addictive. ») de 1963⁹⁰⁷, vue auparavant, on s'aperçoit que l'industrie du tabac avait environ 25 ans d'avance sur la communauté scientifique à propos de la compréhension du phénomène de dépendance engendré par ses produits. Dans la préface de son rapport, le *Surgeon General* Everett C. Koop (1916-2013) écrit que :

Some people may have difficulty in accepting the notion that tobacco is addicting because it is a legal product. The word “addiction” is strongly associated with illegal drugs such as cocaine and heroin. However, as this Report shows, the processes that determine tobacco addiction are similar to those that determine addiction to other drugs, including illegal drugs.

In addition, some smokers may not believe that tobacco is addicting because of a reluctance to admit that one's behavior is largely controlled by a drug. On the other hand, most smokers admit that they would like to quit but have been unable to do so. Smokers who have repeatedly failed in their attempts to quit probably realize that smoking is more than just a simple habit⁹⁰⁸.

En d'autres termes, la classification du tabac dans la même catégorie que la cocaïne et l'héroïne stigmatise les fumeurs et participe à la perte de l'acceptation sociale de la cigarette et *ipso facto* de l'industrie qui la fabrique. Le 14 avril 1994, la réputation des cigarettiers est sérieusement écornée lorsque sept représentants des principaux fabricants de tabac affirment, sous serment devant la Commission parlementaire Waxman du Congrès américain, que la nicotine n'est pas addictive⁹⁰⁹. La photographie de ces sept directeurs – debouts, alignés et

⁹⁰⁶ *The health consequences of smoking. Nicotine addiction. A report of the Surgeon General*, Rockville : U.S. Department of Health and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention, National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion, Office on Smoking and Health, 1988, p. 9.

⁹⁰⁷ Addison Yeaman (1963) cité par HIRSCHHORN, Norbert, *Evolution of the tobacco industry positions on addiction to nicotine*, Geneva : World Health Organization, 2008, p. 5.

⁹⁰⁸ *The health consequences of smoking. Nicotine addiction. A report of the Surgeon General*, Rockville : U.S. Department of Health and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention, National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion, Office on Smoking and Health, 1988, pp. iv-v.

⁹⁰⁹ KESSLER, David, *A question of intent. A great American battle with a deadly industry*, New York : Publicaffairs, 2001, p. 172.

avec la main droite levée – comportant la légende de leur déclaration (« nicotine is not addictive ») est en effet désastreuse en matière d'image. Après cet épisode, Allan Brandt considère que l'industrie du tabac est redéfinie en-dehors du cercle de la culture d'entreprise américaine comme « a rogue industry. »⁹¹⁰.

Dans le sillage des auditions menées par Henry Waxman au Congrès des États-Unis, l'émission *Envoyé Spécial* (186^{ème} numéro), diffusée sur la chaîne de télévision française Antenne 2, s'empare du thème de la nicotine. Plus précisément, cette émission tente de découvrir si les fabricants de tabac ajoutent cette substance à leurs produits, et ce, notamment par le biais du tabac reconstitué. Les journalistes interrogent Robert L. Suber, le directeur technique de R. J. Reynolds, au sujet de ce type de tabac. Celui-ci répond que « Généralement il y a entre 20 et 50 % de nicotine en moins dans le tabac reconstitué. ». Souhaitant vérifier cette allégation, les journalistes font analyser les 10 marques de cigarettes les plus vendues en France. Comme aucun laboratoire officiel français ne peut doser la nicotine, ils s'adressent au Laboratoire du chimiste cantonal vaudois. Alain Etournaud, chimiste adjoint de ce laboratoire, déclare que dans la série de cigarettes sélectionnée la teneur en nicotine du tabac naturel et du tabac reconstitué est identique ou pratiquement identique. Celui-ci, questionné sur la cause de cette similitude, ne parvient pas à fournir une explication par le fait que le tabac reconstitué est peu décrit dans la littérature et que « C'est plutôt du domaine du secret des fabricants de cigarettes. ». Dans ce contexte, les journalistes demandent à un ancien ingénieur de la fabrique de tabac reconstitué LTR (sise au Mans) si la nicotine est ajoutée au tabac reconstitué. Il déclare que :

Tout à fait soit directement de la nicotine purifiée, concentrée, on la mettait comme un adjuvant normal, soit que les clients nous demandaient d'utiliser des produits organiques, des produits végétaux qui, on le savait, avaient un taux de nicotine plus fort que les produits normaux, par exemple un produit comme le rustica [sorte de tabac], on sait que c'est un produit qui est très fort en nicotine, on pouvait l'utiliser de manière à ce que les jus étaient chargés en nicotine⁹¹¹.

L'émission se repenche ensuite sur les analyses confiées au Laboratoire du chimiste cantonal vaudois. Alain Etournaud déclare qu'il n'y a pas de différences significatives du taux de nicotine dans le tabac des cigarettes légères et des fortes. Puis, l'émission enchaîne directement sur un extrait de l'audition de James W. Johnston (le directeur de R. J. Reynolds

⁹¹⁰ BRANDT, Allan M., *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 368.

⁹¹¹ FLEURY, J. [Sténotypiste de conférences], « 186^{ème} numéro d'Envoyé Spécial », 14 décembre 1994, p. 10, Philip Morris Records, fzm53a00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rfhc0013>.

aux États-Unis). Dans un entretien qu'Alain Etournaud nous a accordé, celui-ci précise que ses explications sur la ventilation ont été coupées au montage. Par conséquent, le téléspectateur n'est pas en mesure de comprendre que ces résultats sont dus au fait que les analyses demandées par *Envoyé Spécial* concernaient le tabac, et non la fumée – diluée par la ventilation du filtre et du papier – qui se dégage lors de la combustion⁹¹².

Dans le cadre d'un arrangement juridique avec des États américains, Bennet LeBow (directeur de Liggett & Myers Tobacco Company) accepte finalement de reconnaître publiquement en mars 1997 que le tabagisme est un comportement addictif et qu'il cause le cancer du poumon. Par cet aveu, Bennet LeBow met fin à la stratégie de la controverse qui gouverna l'industrie du tabac durant près d'un demi-siècle. La déclaration de ce cigarettier – pesant juste 2 % de part de marché aux États-Unis – a essentiellement pour objectif d'obtenir un avantage compétitif par rapport à ses concurrents⁹¹³. En Suisse, les fabricants de tabac ne sont pas aussi prompts à briser le dogme « pas prouvé, plus de recherches ». Lorsque Hans-Ulrich Hunziker, le directeur de la CISC, est interviewé dans le journal *24 heures* au sujet des procès américains, il rétorque que :

L'OFSP dit beaucoup de choses. Nous ne nous prononcerons pas autrement sur ce point que dans le passé. C'est une simple question de définition. Le tabac est un produit naturel qu'on ne peut assimiler à une drogue illégale. Il a une longue histoire : en Suisse, les premières plantations datent de 1680. Fumer, c'est une habitude et non une dépendance : l'un aime le chocolat, l'autre aime bien manger. Un drogué fait tout pour se procurer sa drogue, jusqu'à commettre des crimes, et il n'a plus tous ses esprits lorsqu'il a consommé sa drogue. Les fumeurs sont encore bien dans leur tête après en avoir grillé une. [...] Nous ne sommes pas des dealers⁹¹⁴.

Il faut attendre 1999 pour que Philip Morris reconnaisse, via son site internet, que « smoking is addictive as that term is most commonly used today. »⁹¹⁵. La stratégie de la controverse, poursuivie jusqu'à outrance par les cigarettiers, a cependant laissé des traces.

⁹¹² Cette utilisation tendancieuse de ses propos, *a fortiori* dans une émission à fort taux d'audience, a beaucoup déçu le Docteur Etournaud. Entretien avec ETOURNAUD, Alain, le 20 mars 2015.

⁹¹³ BRANDT, Allan M., *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, pp. 416-417.

⁹¹⁴ WEIGAND, Ellen, « Le patron des cigarettiers suisses [Hans-Ulrich Hunziker] : “Nous ne sommes pas des dealers” », *24 heures*, 11 juillet 1997, n° 159, p. 13.

⁹¹⁵ HIRSCHHORN, Norbert, *Evolution of the tobacco industry positions on addiction to nicotine*, Geneva : World Health Organization, 2008, p. 10.

Dans un sondage d'opinion réalisé en 2000, la firme Philip Morris est considérée comme l'une des entreprises dans laquelle les Américains ont le moins confiance⁹¹⁶.

7.2 La manipulation de la nicotine

Une fois l'addiction à la nicotine démontrée, on peut s'interroger si les fabricants de tabac ont manipulé la concentration de cette substance, notamment en la rajoutant, afin de rendre les consommateurs dépendants de leurs produits. Le cas échéant, il s'agit de déterminer comment ils pourraient y être parvenus. La réponse à ces deux questions est fondamentale pour considérer la cigarette comme un produit addictif dont la régulation pourrait s'imposer. C'est avec ce genre de réflexion que David Kessler – Commissaire de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis de 1990 à 1997 – débute son enquête contre l'industrie du tabac en 1994⁹¹⁷. Le résultat de ses investigations, et les litiges juridiques qui ont suivi, ont montré que l'industrie du tabac a manipulé le taux de nicotine de ses produits et, pour ce faire, a disposé de nombreuses méthodes.

De prime abord, la concentration de nicotine peut être modifiée en jouant sur la composition du mélange de tabac qui constitue les cigarettes. Le taux de nicotine des différentes sortes de tabac est en effet variable. On sait par exemple que le tabac Virginia et Burley en contiennent 2,5 % ($\pm 1,5$ %), alors que le Maryland et le tabac d'Orient en renferment respectivement 1,5 % ($\pm 0,5$ %) et 1,2 % ($\pm 0,7$ %)⁹¹⁸. Au sein d'une même plante, le taux de nicotine contenu dans les feuilles varie également, et ce, en s'accroissant de bas en haut. En fonction de la position de la feuille sur le plant – gradée basse, moyenne ou haute – on peut donc influencer le taux de l'alcaloïde du tabac⁹¹⁹. Dans les années 1980, les cigarettiers (Brown & Williamson Tobacco Corporation) développent aussi du tabac génétiquement modifié qui contient deux fois plus de nicotine que dans des feuilles standard. Sous le nom de code d'Y-1, ce tabac est introduit illégalement au Brésil pour y être cultivé. La finalité d'Y-1 est de pouvoir diminuer la quantité de tabac nécessaire à la confection des cigarettes, donc de réduire le rendement en goudron, tout en ne compromettant pas leur

⁹¹⁶ HIRSCHHORN, Norbert, *Evolution of the tobacco industry positions on addiction to nicotine*, Geneva : World Health Organization, 2008, p. 12.

⁹¹⁷ KESSLER, David, *A question of intent. A great American battle with a deadly industry*, New York : Publicaffairs, 2001, p. 63.

⁹¹⁸ MOSHY, Raymond J., « Certain constituents of tobacco products », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, p. 379.

⁹¹⁹ WOLF, Frederick A., « Tobacco production and processing », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, p. 29.

concentration en nicotine. Par ailleurs, il offre aussi l'avantage de réduire leur prix de revient⁹²⁰. Comparativement à d'autres types de tabac qui en contiennent naturellement un taux élevé – comme le *Nicotiana rustica* – le tabac génétiquement modifié Y-1 de B&W a la propriété de donner, lorsqu'il est fumé, un goût et une odeur acceptable⁹²¹. Selon un informateur de David Kessler, les feuilles de tabac Y-1 ont été utilisées pour fabriquer des cigarettes sur le marché américain. Pour le Commissaire de la FDA, ce fait constitue un exemple très convaincant de manipulation de la nicotine par l'industrie du tabac⁹²².

Comme nous l'avons vu au chapitre 4 relatif au *tar derby*, le tabac reconstitué (*reconstituted tobacco sheet*) représente pour les cigarettiers un moyen efficace de jouer sur le rendement de la fumée et d'économiser sur la matière première de leurs produits. Ce procédé, patenté pour la première fois au Royaume-Uni en 1854, a initialement été conçu pour confectionner des cigares (enveloppe au tabac de remplissage) à partir de déchets de tabac résultants de leur fabrication. Bien que le tabac reconstitué ait été développé à la base pour des raisons économiques, son emploi dans la confection des cigarettes dès le début des années 1950 est gouverné par une tentative de contrôle des taux de goudron et de nicotine dans la fumée⁹²³. Rappelons en effet que celui-ci produit respectivement environ un tiers de moins de la première substance et la moitié moins de la seconde⁹²⁴. De manière schématique, le tabac reconstitué est fabriqué à partir d'une bouillie – formée de tiges, de côtes, de débris de feuilles et de poussière impropres à la confection des cigarettes – à laquelle on ajoute des substances adhésives afin d'obtenir des plaques (*sheets*). Une fois broyées, leurs fins morceaux sont incorporés dans les cigarettes⁹²⁵, et ce, dans une proportion variant entre 2,5 et 16 % au début des années 1970⁹²⁶. Un élément clé dans ce processus de fabrication est l'adjonction d'ammoniaque. Cette substance possède plusieurs effets. Tout d'abord, cette base permet la neutralisation des acides et la libération de la pectine contenus dans le tabac, ce qui le rend

⁹²⁰ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, p. 361.

⁹²¹ KESSLER, David, *A question of intent. A great American battle with a deadly industry*, New York : Publicaffairs, 2001, p. 192.

⁹²² KESSLER, David, *A question of intent. A great American battle with a deadly industry*, New York : Publicaffairs, 2001, p. 195 et p. 245.

⁹²³ NICHOLL, P. J., « Reconstituted tobacco. A review », 29 mars 1973, pp. 2-3, British American Tobacco Records, xgl12j00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/khkj0189>.

⁹²⁴ MOSHY, Raymond J., « Reconstituted tobacco sheet », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, p. 79.

⁹²⁵ MOSHY, Raymond J., « Reconstituted tobacco sheet », in WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, pp. 51-58.

⁹²⁶ NICHOLL, P. J., « Reconstituted tobacco. A review », 29 mars 1973, p. 4, British American Tobacco Records, xgl12j00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/khkj0189>.

plus facilement fumable. Cela confère également un arôme « chocolaté » à la fumée. Finalement, l'ammoniaque – augmentant le pH de la fumée – permet d'accroître la proportion de nicotine libre dans la phase gazeuse. Celle-ci, étant non-ionisée, est plus lipophile que sa forme liée et, par conséquent, est plus facilement absorbée par les poumons⁹²⁷. En d'autres termes, la manipulation du pH de la fumée permet aux cigarettiers de jouer avec la quantité de nicotine absorbée par les fumeurs. Selon David Kessler, l'adjonction d'ammoniaque est, avec le tabac génétiquement modifié Y-1, une preuve décisive de la manipulation de la nicotine par l'industrie du tabac⁹²⁸. Historiquement, Philip Morris a été la première firme à utiliser la technique de l'ammoniaque à grande échelle pour sa marque fétiche Marlboro. Cette cigarette a bénéficié de l'ajout de cette substance dès 1964, c'est-à-dire dès le début de la campagne « Come to where the flavor is... Come to the Marlboro Country ». La modification du pH de la fumée conjuguée à une campagne publicitaire massive a permis de faire bondir les ventes de la cigarette Marlboro. Face au succès de Philip Morris, les fabricants concurrents ont analysé sa composition et ils ont eux aussi utilisé par la suite une technologie similaire. Par exemple, R. J. Reynolds l'introduit pour sa marque Camel en 1974⁹²⁹. En ce qui concerne la Suisse, les cigarettiers prennent bonne note que l'ammoniaque y est autorisé⁹³⁰, et BAT reconnaît en 1990 que cet additif a favorisé les ventes de sa cigarette Lucky Strike⁹³¹. Depuis la révision de l'article 420 de l'*Ordonnance sur les denrées alimentaires* du 18 octobre 1978, il est en effet permis d'utiliser cette substance dans les produits du tabac, avec la seule restriction qu'elle se présente sous la forme de phosphates d'ammonium. Il est intéressant de constater que cet additif est classé par le législateur dans les « produits de blanchiment des cendres et accélérateurs de combustion »⁹³². Dans l'*Ordonnance sur le tabac* actuellement en vigueur, les phosphates d'ammonium figurent toujours sous cette même rubrique⁹³³.

Grâce à un mémorandum des cigarettiers de 1962, classé privé et confidentiel, nous savons que la plupart d'entre eux – à l'exception de BAT et d'Éd. Laurens – recourent à du tabac

⁹²⁷ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, pp. 395-398.

⁹²⁸ KESSLER, David, *A question of intent. A great American battle with a deadly industry*, New York : Publicaffairs, 2001, p. 245.

⁹²⁹ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, pp. 399-400.

⁹³⁰ T. G. M., « Ammonia Technology », 6 juin 1990, p. 9, British American Tobacco Records, vhe74a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kpyf0209>.

⁹³¹ « Executive summary: Ammonia technology », juin 1990, p. 1, British American Tobacco Records, rqp54a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ksvc0205>.

⁹³² Art. 420a, 2^{ème} alinéa, lettre d, *Ordonnance sur les denrées alimentaires. Modification du 18 octobre 1978*, *Recueil des lois fédérales*, RO 1978, p. 1587.

⁹³³ Art. 6, 1^{er} alinéa, lettre c, *Ordonnance sur les produits du tabac et les produits contenant des succédanés de tabac destinés à être fumés du 27 octobre 2004*, *Recueil des lois fédérales*, RO 2004, p. 4.

reconstitué pour leurs produits vendus à cette époque sur le marché helvétique. Celui-ci est fabriqué par la firme Homag SA, basée à Reinach (Argovie). Cette société, toujours active de nos jours⁹³⁴, a été fondée en 1957 par les différents fabricants de cigarettes et de cigares œuvrant dans notre pays⁹³⁵. Cette usine reçoit des côtes et des déchets de tabac et, pour une somme de 6 CHF par kilo, les retourne aux cigarettiers sous la forme de plaques de tabac reconstitué. Ce prix est environ deux fois moins élevé que les taxes de douane qui grèvent l'importation d'une quantité similaire de ce type de produit (10,125 CHF par kilo). BAT (Suisse) SA, qui n'a pas de participation dans la société Homag SA, détruit environ 48'000 livres de côtes de tabac Burley par année. Par conséquent, la filiale de la multinationale anglaise perd non seulement le montant d'achat de ce tabac, mais aussi la somme des taxes de douane y relatives⁹³⁶. Cette abstention est motivée par le souhait de ne pas utiliser d'additifs dans la confection du tabac reconstitué⁹³⁷. Bien que la firme Homag SA emploie des additifs dans ce type de tabac, on ignore toutefois si de la nicotine pure y est ajoutée. En tous les cas, son tabac reconstitué possède un arrière goût, ce qui force les cigarettiers – comme F. J. Burrus & Cie par exemple – à s'en servir que dans des marques peu onéreuses⁹³⁸. Au début des années 1970, il est intéressant de remarquer qu'Homag SA envisage de se diversifier dans la production de nourriture pour animaux⁹³⁹. La société Tamag Basel AG, fondée à Birsfelden (Bâle-Campagne) en 1963, représente une autre firme active en Suisse dans le domaine de la fabrication de tabac reconstitué. Contrairement à sa concurrente argovienne, celle-ci n'est affiliée d'aucune manière avec l'industrie du tabac. Les cigarettes qui contiennent 10 % de tabac obtenu par son procédé phare – le Tamag Readyflake System – voient diminuer le rendement de leur fumée de respectivement 17 % pour le goudron et de 19 % pour la nicotine. La société procède également à des réductions de la nicotine renfermée dans le tabac et elle commercialise des instruments portatifs afin d'en

⁹³⁴ « Startseite », <http://www.homag-ag.ch>, consulté le 9 juillet 2018.

⁹³⁵ LYNHAM, John B., « Reconstituted tobacco sheet – Switzerland [Private & Confidential] », 24 août 1962, p. 1, British American Tobacco Records, fku33a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gngb0200>.

⁹³⁶ LYNHAM, John B., « Reconstituted tobacco sheet – Switzerland [Private & Confidential] », 24 août 1962, pp. 1-2, British American Tobacco Records, fku33a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gngb0200>.

⁹³⁷ « Homag », 8 février 1963, p. 2, British American Tobacco Records, xiu33a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zkgb0200>.

⁹³⁸ « Homag », 8 février 1963, p. 1, British American Tobacco Records, xiu33a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zkgb0200>.

⁹³⁹ Un partenariat avec la firme Getreideflocken AG, détenue par l'entreprise Hero de Lenzburg (Argovie), est en effet envisagé pour produire de la nourriture destinée aux animaux en 1973. Cette nourriture, comportant une enveloppe comestible en maïs, épinard, carotte ou tomate reconstituée, est prévue d'être élaborée sur une machine à cigares. HÄUSERMANN, Max, « Pet food sheet made on reconstituted-tobacco process equipment [Confidential] », 8 juin 1973, p. 1, Philip Morris Records, cbl84e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/stbj0127>.

déterminer le taux⁹⁴⁰. Entre autres activités, Tamag est également capable de produire du tabac expansé.

À l'instar du tabac reconstitué, le tabac expansé (*expanded tobacco*) a initialement été développé pour réduire le prix de revient des cigarettes. Comme la récolte, le séchage et le stockage du tabac provoque une réduction considérable de la grandeur de ses feuilles – et donc, à poids égal, de son volume de remplissage dans la cigarette – ce procédé vise à restaurer sa taille⁹⁴¹, voire à la dépasser. Cette technique, mise au point durant les années 1960 par la firme R. J. Reynolds, consiste à traiter les feuilles de tabac industriellement afin qu'elles augmentent de volume⁹⁴². Deux sortes de méthode sont utilisées à cet effet. On considère le « First order » – comprenant les procédés Concyl/Conair, WTS et Hauni – qui est appliqué sur tout le mélange de tabac et qui permet une expansion de son volume comprise entre 20 et 25 % ; et le « Second order » – avec les procédés G-13 et DIET – qui est appliqué seulement sur une petite fraction du mélange et qui autorise une expansion pouvant aller jusqu'à 100 %⁹⁴³. Représentant moins de 2 % des mélanges de cigarettes avant les années 1970, la proportion de tabac expansé est presque quadruplée durant cette décennie pour atteindre 7 % en 1977⁹⁴⁴. Le procédé G-13 utilise un liquide réfrigérant (trichlorofluorométhane ou « fréon 11 »). Il produit donc des déchets de fluor, et relâche dans l'atmosphère du fréon, un gaz délétère pour la couche d'ozone. En raison de cette toxicité et dans une optique de relations publiques, BAT décide de l'abandonner en 1977⁹⁴⁵. Le Dry Ice Expanded Tobacco (DIET), développé durant les années 1970 par Philip Morris et Aircor⁹⁴⁶, est basé sur la sublimation du gaz carbonique, c'est-à-dire par son passage de l'état solide (ou « neige carbonique ») à l'état gazeux⁹⁴⁷. Alors qu'historiquement le tabac expansé a surtout pour objectif de réaliser des économies (par l'accroissement de son pouvoir de remplissage), il est par la suite considéré comme un « key element » de la conception des cigarettes

⁹⁴⁰ « Who is Tamag Basle Limited? », août 1985, pp. 1-6, British American Tobacco Records, rzj83a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/txyw0211>.

⁹⁴¹ « Expanded tobacco. "An overview" », 10 juillet 1978, p. 7, Philip Morris Records, ubs18e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rhbp0109>.

⁹⁴² PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, p. 412.

⁹⁴³ NICHOLL, P. J., « The future of expanded tobacco », septembre 1979, p. 2, British American Tobacco Records, mxy08a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kjyd0194>.

⁹⁴⁴ « Expanded tobacco. "An overview" », 10 juillet 1978, p. 31, Philip Morris Records, ubs18e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rhbp0109>.

⁹⁴⁵ « Introduction to the use of expanded tobaccos », 19 janvier 1982, pp. 1-2, British American Tobacco Records, ako24a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pmby0197>.

⁹⁴⁶ « Chronology – DIET processing », [1989 ?], p. 1, Philip Morris Records, tgh60c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/l1gl0067>.

⁹⁴⁷ SNOWDEN, I. R., « A product development guide to the use of expanded tobacco », juin 1981, p. 1, British American Tobacco Records, kye76a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jpiy0209>.

légères⁹⁴⁸. Un rapport de BAT sur l'utilisation du tabac expansé précise que celui-ci a notamment pour but :

Designing superior products, particularly lower delivery products. The reasons for this being the case are firstly, having reduced the deliveries partially through reduced weights, we do not need to use extremes of other delivery reduction routes e.g. paper permeability, filtration, ventilation to achieve the target deliveries. Secondly, reducing weight also reduces puff numbers in tandem with deliveries thus allowing us to maintain higher deliveries per puff or higher taste levels⁹⁴⁹.

Dans la conception des cigarettes légères, le tabac expansé dispose par conséquent d'intéressants atouts : il réduit globalement le rendement du produit, tout en maintenant une concentration importante de fumée par bouffée. En d'autres termes, ce procédé permet d'une part de réduire les taux de nicotine et de goudron sur la machine à fumer et, d'autre part, de garantir un goût acceptable pour les consommateurs. La proportion de tabac expansé dans les différentes classes de cigarettes de Philip Morris est très éloquent à ce sujet : les produits entre 1 et 3 mg de goudron en contiennent 40 à 50 %, tandis que ceux classés entre 3 et 6 mg en renferment environ 25 %, et ceux qui délivrent 7 mg ou plus n'en possèdent que 10 à 15 %. En conclusion, « PM use density reduction as an important part of low and ultra-low tar product design. ». Cela est corroboré par le fait que ce procédé a généralement très peu de pertinence pour les cigarettes *full flavor*⁹⁵⁰. Le tabac expansé présente comme propriété une double réduction de la nicotine. Premièrement, environ 30 % de cette substance est perdue durant la mise en œuvre industrielle du procédé DIET⁹⁵¹. Secondement, il existe une baisse linéaire du rendement de nicotine en fonction de la diminution de la densité du tabac. Une telle réduction vaut également pour le goudron et le nombre de bouffées⁹⁵². Or, comme la ventilation accroît le nombre de bouffées, le tabac expansé tend à corriger ce phénomène de manière ingénieuse⁹⁵³. À partir de la diffusion du procédé durant les années 1970, on assiste à une augmentation régulière de son utilisation, et ce, parallèlement à la progression du segment

⁹⁴⁸ « Introduction to the use of expanded tobaccos », 19 janvier 1982, p. 1, British American Tobacco Records, ako24a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pmby0197>.

⁹⁴⁹ HIRJI, Taj, « Utilisation of expanded tobacco - A Review », [1996 ?], pp. 1-2, British American Tobacco Records, dqb71a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mpjx0208>.

⁹⁵⁰ HIRJI, Taj, « Utilisation of expanded tobacco - A Review », [1996 ?], p. 2, British American Tobacco Records, dqb71a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mpjx0208>.

⁹⁵¹ SNOWDEN, I. R., « A product development guide to the use of expanded tobacco », juin 1981, p. 17, British American Tobacco Records, kye76a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jpy0209>.

⁹⁵² HIRJI, Taj, « Product attributes of cigarettes containing expanded tobacco – A review: Report number RD 1723 [Restricted] », 25 février 1980, pp. 13-14, British American Tobacco Records, yiy76a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/htmb0210>.

⁹⁵³ SNOWDEN, I. R., « A product development guide to the use of expanded tobacco », juin 1981, p. 1, British American Tobacco Records, kye76a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jpy0209>.

des cigarettes légères. En 1978, les produits de F. J. Burrus & Cie contiennent une proportion de tabac expansé variant entre 4 % (Burrus Spécial) à 16 % (Parisienne Super)⁹⁵⁴. En 1982, les marques de Philip Morris oscillent entre 2 % (Brunette Extra et Muratti Extra) et 24 % (Flint 3 et Flint Ultra)⁹⁵⁵. En 1986, celles de BAT sont comprises entre 6 % (Marocaine Extra) et 33 % (Barclay KS)^{956,957}. À la fin des années 1990, on peut finalement trouver jusqu'à 60 % de tabac « pop-corn » dans les cigarettes légères⁹⁵⁸. En 1996, on dénombre 28 usines de tabac expansé dans le monde. La majorité d'entre elles fonctionnent selon le procédé DIET⁹⁵⁹. En Suisse, la seule installation de ce type appartient à Philip Morris et elle est située à Onnens (Vaud). Celle-ci compte 47 collaborateurs en 1992⁹⁶⁰. Nous ignorons si cette dernière est actuellement toujours en activité.

Dans le but de créer une cigarette moins nocive, des substituts de tabac (*tobacco substitutes*) sont développés à partir des années 1950. Par le fait qu'ils ne sont précisément pas constitués de tabac, ils présentent donc la caractéristique – intéressante pour les cigaretteurs – de ne pas renfermer de nicotine. Parmi ces substituts, on peut citer entre autres le Cytrel (Celanese Corporation), le New Smoking Material (Imperial Chemical Industries et Imperial Tobacco Ltd.), le BATflake (British American Tobacco Company) et le Polystrep TE (Tamag Basel AG, puis Philip Morris)⁹⁶¹. La mise au point de ces différents produits est fastidieuse et onéreuse. Examinons le cas du Cytrel. Son développement commence au sein de la Celanese Corporation, importante société chimique américaine, à partir de 1957. Presque une vingtaine d'années plus tard, et après une dépense avoisinant les 25 millions de livres sterling, les premières marques contenant du Cytrel – Peer Leichte et Leichte Classe – sont introduites sur le marché de la République Fédérale d'Allemagne (RFA)

⁹⁵⁴ BODER, J. B. et SENEHI, K. F., « Cigarette and smoke analysis. September 28 – October 27, 1978 », 1^{er} novembre 1978, pp. 1-2, Philip Morris Records, bvw14e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ggly0108>.

⁹⁵⁵ WOODWARD, I., « Expanded tobacco levels of inclusion in brands by market », 20 juillet 1982, p. 6, British American Tobacco Records, eox16a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zxlb0196>.

⁹⁵⁶ SENEHI, F., « Expanded tobacco in BAT brands sold in Europe », 16 février 1987, p. 6, Philip Morris Records, obw14e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lgyj0108>.

⁹⁵⁷ L'adjonction de tabac expansé à la marque Barclay (août 1982) constitue apparemment la première utilisation de ce type de procédé par BAT en Suisse. « Expanded tobacco », novembre 1984, British American Tobacco Records, mmg17a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mscd0196>.

⁹⁵⁸ HIRJI, Taj, « Utilisation of expanded tobacco - A Review », [1996 ?], p. 6, British American Tobacco Records, dqb71a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mpjx0208>.

⁹⁵⁹ HIRJI, Taj, « Utilisation of expanded tobacco - A Review », [1996 ?], pp. 15-16, British American Tobacco Records, dqb71a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mpjx0208>.

⁹⁶⁰ WALTON, C. S., « Expanded tobacco manning – Onnens », 30 avril 1992, p. 1, Philip Morris Records, npu61a00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rfdw0015>.

⁹⁶¹ JARVIS, P. E., « The introduction of cigarette brands with tobacco substitutes in the United Kingdom », septembre 1977, p. 5, British American Tobacco Records, erc76a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fpdj0209>.

en 1974⁹⁶². La composition de ce produit a été changée à de multiples reprises. En 1975, le Cytrel est principalement constitué de substances inorganiques incombustibles (70 %), comme du calcaire (38 %) et de la perlite (32,5 %), et secondairement de substances organiques combustibles, comme la carboxyméthylcellulose (19 %), la glycérine (5 %) et le caramel (4,1 %) ⁹⁶³. La marque Peer Special, lancée sur le marché par Éd. Laurens le 24 janvier 1975, représente la première cigarette au Cytrel commercialisée en Suisse. Fait rare pour le lancement d'une cigarette dans notre pays, elle bénéficie d'une conférence de presse, à laquelle une quarantaine de journalistes participent⁹⁶⁴. Lors de celle-ci, il est souligné que le Cytrel – formant 20 % du mélange de Peer Special – ne contient pas de nicotine et qu'il possède une « activité biologique » (c'est-à-dire un potentiel cancérigène) réduit par rapport au tabac. De plus, il est stipulé que le Service fédéral de l'hygiène publique (SFHP) a autorisé sa mise sur le marché en raison de sa composition naturelle⁹⁶⁵. Un article du *Journal de Genève* reprend les principaux points développés durant la conférence de presse, et s'interroge : « Est-ce le début de la fin de la cigarette de tabac ? »⁹⁶⁶. Dans un document confidentiel de Philip Morris, on apprend que le lancement de Peer Special, et le battage médiatique fait autour de cette « safer cigarette », lui est désagréable. Le fabricant américain redoute en effet que la commercialisation des substituts de tabac ne soit perçue par le public comme un aveu de la nocivité de la cigarette. Autrement dit, Peer Special mine la stratégie de la controverse tabac et santé, et les cigarettiers de Philip Morris pensent qu'ils sont « on the best way to become unbelievable » avec leurs arguments⁹⁶⁷. Ces craintes sont de courte durée car, à l'instar des autres marques qui contiennent des substituts de tabac, la marque Peer Special est un échec commercial. Les ventes de cette dernière culminent en mars 1975 pour atteindre 0,3 % des parts de marché et elles déclinent ensuite pour ne représenter plus

⁹⁶² « Cytrel News Report », 1977, pp. 2-3, Philip Morris Records, pbr68e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hkhf0123>.

⁹⁶³ SENKUS, Murray, « Celanese tobacco substitute – CYTREL », 3 février 1975, p. 1, Tobacco Products Liability Project Collection, ekv86b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gqwx0048>.

⁹⁶⁴ BARFORD, Michael F., « Selling the synthetic blend », 19 mai 1975, p. 4, R. J. Reynolds Records, vaw85d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/skwc0101>.

⁹⁶⁵ « The first step towards a cigarette without tobacco. Laurens Rothmans launches the first cigarette containing a new material without tobacco », février 1975, pp. 1-3, Philip Morris Records, hek28e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sskx0112>.

⁹⁶⁶ I., M. I., « 80 % de tabac seulement. Nouvelle cigarette sur le marché suisse », *Journal de Genève*, 24 janvier 1975, p. 7.

⁹⁶⁷ GILLON, Armand et SCHEDEL, Harald, « Switzerland. Smoking and health [Confidential] », 27 janvier 1975, pp. 1-3, Philip Morris Records, unp46e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nsmg0117>.

que 0,08 % des ventes au début de l'année 1977⁹⁶⁸. La publication d'un article dans la revue *Médecine & Hygiène* par le Dr Freddy Homburger (chercheur américain bénéficiaire de l'aide de l'industrie du tabac)⁹⁶⁹, pour vanter la réduction de l'impact cancérigène du Cytrel, ne parvient pas à changer la situation⁹⁷⁰. Avec le recul, les cigarettiers ont attribué l'échec des substituts de tabac à différentes causes telles que l'absence de soutien gouvernemental, la confusion des consommateurs par rapport à ces produits, la compétition interne entre les fabricants de tabac et les attaques des milieux de la prévention du tabagisme⁹⁷¹. À l'époque cependant, Philip Morris, ne souhaitant pas être distancé par ses concurrents, investit dans cette technique par le rachat de la firme Polystrep AG en 1976⁹⁷². Celle-ci, basée à Birsfelden (Bâle-Campagne), est une filiale de la société Tamag Basel AG (voir plus haut). Son substitut de tabac, dénommé Polystrep TE, a été développé en partenariat avec la firme F. J. Burrus & Cie⁹⁷³. Selon Tamag Basel AG, les applications du Polystrep sont : la réduction de la nicotine et du goudron, la standardisation du taux de nicotine dans les produits du tabac, l'utilisation de tabac riche en nicotine et la rationalisation de la production des cigarettes. Au sujet de la nicotine, il est précisé que :

Polystrep TE blended with tobacco permits to standardize nicotine content in an easy, reproducible and inexpensive way. This is especially important in countries where the nicotine content must be printed on the package.

Tobaccos with a high nicotine content are often very aromatic and are available in the world market at relatively low cost. Its high nicotine content has up to now prevented the use of this attractive raw material, unless complicated procedures to remove part of the nicotine and improve the harsh taste were applied. Blending with a neutral product such as Polystrep TE therefore is the answer to a real need⁹⁷⁴.

⁹⁶⁸ JARVIS, P. E., « The introduction of cigarette brands with tobacco substitutes in the United Kingdom », septembre 1977, p. 10, British American Tobacco Records, erc76a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fpdy0209>.

⁹⁶⁹ AHRENSFELD, T. F., « Dr. Freddy Homburger », 15 août 1973, p. 1, Philip Morris Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, oka42d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nndg0089>.

⁹⁷⁰ HOMBURGER, Freddy, « Caractéristiques dans les cigarettes de matériels autres que le tabac », *Médecine & Hygiène*, 17 novembre 1976, vol. 34, n° 1216, pp. 1793-1797.

⁹⁷¹ OFFERDAHL, John F., « A brief history of tobacco substitutes : 1950-1987 », novembre 1987, p. 1, R. J. Reynolds Records, trm74d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lmxb0098>.

⁹⁷² COLBY, Frank G., « Philip Morris buys Polystrep Co. », 15 octobre 1976, p. 1, R. J. Reynolds Records; Oklahoma Privilege Downgrades Collection ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, ued89d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mxfv0102>.

⁹⁷³ Tamag Basel AG, « Polystrep: A smoke product from natural products without tobacco able to be manufactured on conventional machines », [s.d.], pp. 2-3, R. J. Reynolds Records, pqs93a00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/plkl0023>.

⁹⁷⁴ Tamag Basel AG, « Polystrep: A smoke product from natural products without tobacco able to be manufactured on conventional machines », [s.d.], p. 5, R. J. Reynolds Records, pqs93a00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/plkl0023>.

Ce passage démontre comment les cigarettiers peuvent manipuler le taux de nicotine de leurs produits. Le compte rendu d'une visite de BAT, effectuée chez Tamag Basel AG en 1980, nous apprend que cette substance peut aussi être ajoutée à du Cytrel. Le deuxième point de ce document, intitulé « Nicotine addition/Imperial », précise que :

Dr. Egri [Tamag Basel AG] very briefly showed Mr. Fankhauser [BAT] a letter received that day from Imperial London regarding the purchase of 30 tons of nicotine. He verified the 30 tons and he also saw reference to Celanese – but was not able to connect the two items before Dr. Egri took back the letter. Dr. Egri did briefly discuss the matter with Dr. Fankhauser and myself and he thought the nicotine was to be used in conjunction with tobacco substitute. This, however, would suggest that Imperial are showing an interest in Cytrel which would be difficult to rationalise⁹⁷⁵.

Bien que les substituts de tabac, comme le Cytrel, ne contiennent pas de nicotine, les cigarettiers peuvent donc en ajouter à leurs produits pour qu'ils conservent leur pouvoir addictif. Dans les archives de Philip Morris, on trouve par ailleurs une bibliographie confidentielle de 15 pages répertoriant des documents qui traitent du sujet de l'addition de la nicotine aux feuilles de tabac, au filtre des cigarettes, au tabac reconstitué, etc⁹⁷⁶. Après la publication du rapport du *Surgeon General* de 1988 traitant de l'addiction à la nicotine, l'éventuel ajout de cette substance dans les cigarettes est considéré avec beaucoup de circonspection par l'industrie du tabac car :

Addition of nicotine would be interpreted by a number of authorities as evidence that we accept that smokers require nicotine in order to satisfy a pharmacological addiction⁹⁷⁷.

Finalement, la capacité de rétention du filtre et la ventilation représentent des moyens importants de manipuler la quantité de nicotine, et de goudrons, délivrés par les cigarettes. Parmi l'abondante littérature déjà publiée à ce sujet, nous recommandons au lecteur de consulter par exemple les travaux de Proctor⁹⁷⁸. Rappelons ici que la ventilation, c'est-à-dire l'apport d'air par des orifices percés à travers le filtre et/ou le papier de cigarette permettant de diluer la fumée, constitue la technique principale pour réduire les rendements en nicotine et

⁹⁷⁵ BLACKMAN, Lionel C. F., « Visit to Tamag-Basel Limited: Switzerland », 1^{er} février 1980, p. 3, British American Tobacco Records, feb66a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ttkl0207>.

⁹⁷⁶ « Nicotine addition: a bibliography [Confidential] », 6 décembre 1997, 15 p., Philip Morris Records, kk113e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qjxx0108>.

⁹⁷⁷ BOYSE, S., « Toxicology - The issue of thresholds [Secret] », 5 septembre 1988, p. 4, British American Tobacco Records, orj86a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xllb0212>.

⁹⁷⁸ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, pp. 340-389.

en goudron⁹⁷⁹. En raison du mécanisme de compensation – obturation des orifices de ventilation par le fumeur, consommation d'un nombre supérieur de cigarettes et/ou prises de davantage de bouffées – cette technique réduit certes les valeurs mesurées sur la machine à fumer, mais elle n'apporte cependant pas d'avantages pour la santé des fumeurs⁹⁸⁰. Un document interne de Philip Morris, intitulé « Cigarettes à la carte », explique clairement les principes qui régissent la conception des cigarettes légères : alors que la ventilation permet de contrôler les valeurs analytiques par bouffées, le tabac expansé joue sur leur nombre. En combinant ingénieusement ces deux paramètres, les fabricants de tabac parviennent à produire des cigarettes légères d'un goût acceptable. En effet, en sachant que la force du goût est perçue par bouffées, si leur nombre est réduit – comme c'est par exemple le cas en utilisant du tabac expansé – on parvient à augmenter les sensations gustatives, et ce, tout en obtenant des valeurs analytiques basses sur la machine à fumer⁹⁸¹. Il ressort que les fabricants de tabac ont disposé de nombreuses méthodes pour manipuler le taux de nicotine de leurs produits. Comme le tabac contient cette substance en suffisance, le principal enjeu a surtout été d'en réduire la quantité mesurée sur la machine à fumer, et ce, tout en ne dépassant pas un certain seuil au-dessous duquel l'effet addictif aurait disparu.

7.3 L'ASFC : « Nous ne sommes pas des trafiquants de drogue ! »

Dans le sillage du mouvement de mai 1968, les milieux de la culture alternative consomment des drogues en les considérant comme un moyen d'exploration personnelle et de contestation de la société matérialiste. La diffusion des drogues dures (héroïne et cocaïne) en Suisse au début des années 1970 renforce la position des partisans d'une politique prônant l'abstinence et la prohibition. De ce fait, la consommation de drogues est interdite en Suisse dès 1975. L'expérience démontre rapidement l'inefficacité de cette mesure pour prévenir la toxicomanie⁹⁸². Le 11 juin 1980, le postulat Günter demande au Conseil fédéral de « présenter dans le plus bref délai un rapport global mais succinct sur la situation en Suisse en matière de drogue et éventuellement de proposer des mesures. ». La sous-commission « drogue » de la Commission fédérale des stupéfiants est chargée de préparer une réponse à ce postulat. Le

⁹⁷⁹ KOZLOWSKI, Lynn T., MEHTA, Nicholas Y., SWEENEY, Christine T., SCHWARTZ, Stephen S., VOGLER, George P., JARVIS, Martin J. et WEST, Robert J., « Filter ventilation and nicotine content of tobacco in cigarettes from Canada, the United Kingdom, and the United States », *Tobacco Control*, vol. 7, n° 4, 1998, p. 369.

⁹⁸⁰ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, pp. 365-366.

⁹⁸¹ « Cigarettes à la carte [Or how to play with filter efficiency, filter dilution and expanded tobacco in designing low- and very-low-tar cigarettes] », juillet 1980, sans pagination, Philip Morris Records, jxo42e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/snxf0116>.

⁹⁸² BRASSEL-MOSER, Ruedi, « Drogue », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16557.php>, consulté le 27 juin 2018.

Rapport sur la drogue, publié en mars 1983, livre les principaux résultats de son travail⁹⁸³. En stipulant qu'une drogue est « toute substance exerçant une action sur le système nerveux central, qui par ses propriétés chimiques modifie la structure ou le fonctionnement d'un organisme vivant. », la sous-commission considère que certaines denrées d'agrément, comme le tabac et l'alcool, entrent dans le cadre de cette définition⁹⁸⁴. La distinction est cependant faite entre les drogues illégales, interdites par la Loi sur les stupéfiants, et les drogues légales (comme le tabac et l'alcool) en vente libre dans le commerce. Le rapport souligne que, comparativement aux substances légales, « les drogues illégales dont on use aujourd'hui, ne font pas partie intégrante de notre culture. »⁹⁸⁵. À propos des dommages causés par le tabac, il est relevé que 4'800 personnes décèdent chaque année en raison de la consommation de ce produit⁹⁸⁶. Après une analyse des coûts engendrés pour la société par la consommation des diverses substances, le rapport stipule que « les drogues légales occasionnent certainement des coûts globaux plus élevés que les drogues illégales. »⁹⁸⁷. Si la sous-commission reconnaît que la dépendance physique à la nicotine « paraît jouer un rôle du moins chez une partie des fumeurs. », elle estime aussi que la consommation de cette substance occasionne un « grand danger » de dépendance psychique⁹⁸⁸.

La publication du *Rapport sur la drogue* fait bondir l'industrie du tabac. Elle riposte par une annonce en pleine page, publiée par l'ASFC dans les principaux journaux suisses le 2 juillet 1983, afin de clarifier son point de vue (figure 54). Le coût de l'opération est estimé à un million de francs⁹⁸⁹, ce qui représente une valeur de 1'564'000 CHF en 2017⁹⁹⁰. La prise de position de l'ASFC, intitulée « Nous ne sommes pas des trafiquants de drogue ! », entre en matière avec la déclaration suivante :

⁹⁸³ Commission fédérale des stupéfiants. Sous-commission « drogue », *Rapport sur la drogue*, Berne : [s.n.], 1983, p. 1.

⁹⁸⁴ Commission fédérale des stupéfiants. Sous-commission « drogue », *Rapport sur la drogue*, Berne : [s.n.], 1983, p. 7.

⁹⁸⁵ Commission fédérale des stupéfiants. Sous-commission « drogue », *Rapport sur la drogue*, Berne : [s.n.], 1983, p. 10.

⁹⁸⁶ Commission fédérale des stupéfiants. Sous-commission « drogue », *Rapport sur la drogue*, Berne : [s.n.], 1983, p. 19.

⁹⁸⁷ Commission fédérale des stupéfiants. Sous-commission « drogue », *Rapport sur la drogue*, Berne : [s.n.], 1983, p. 34.

⁹⁸⁸ Commission fédérale des stupéfiants. Sous-commission « drogue », *Rapport sur la drogue*, Berne : [s.n.], 1983, p. 42.

⁹⁸⁹ World Tobacco, « News. Views. Trends: Switzerland. Retort to "drug" charge », septembre 1983, p. 1, Tobacco Institute Records, fyy82f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hzhg0145>.

⁹⁹⁰ « Indice des prix à la consommation. La calculatrice du renchérissement », *Confédération suisse, Office fédéral de la statistique*, http://www.portal-stat.admin.ch/lik_rechner/f/lik_rechner.htm, consulté le 27 juin 2018.

Sommes-nous vraiment, nous autres Suisses, un peuple de toxicomanes ? Une grande partie de la population le serait effectivement si l'on en croit le rapport sur la drogue de la Commission fédérale des stupéfiants. Ses auteurs prétendent qu'il faut assimiler à la drogue des produits tels que le tabac. Mais on entend couramment par drogue les stupéfiants. La loi aussi parle de stupéfiants. Nous nous opposons à ce que l'on mette sur le même pied la consommation de cigarettes et celle de stupéfiants. La cigarette est et reste un produit d'agrément : Fumer ne modifie pas la personnalité et ne la détruit pas comme le fait la drogue⁹⁹¹.

Les cigarettiers développent ensuite leur argumentation autour d'une thématique bien rôdée, à savoir la controverse. L'annonce rapporte en effet que les scientifiques sont prétendument en désaccord pour considérer que certaines substances – comme l'alcool, le tabac, le café et le thé – sont des drogues ou pas. Pour l'industrie du tabac, la Commission fédérale a par conséquent fait preuve d'arbitraire en assimilant le tabac à une drogue : ce terme doit être réservé pour les stupéfiants. En restant fidèle à sa stratégie de la controverse, on ne peut pas non plus, selon elle, « établir de preuves certaines » que le tabagisme provoque des décès, car « Il peut y avoir de nombreux facteurs à l'origine des diverses maladies incriminées ». *A contrario*, la consommation de drogues est à l'origine d'en moyenne cent décès par année en Suisse. Les cigarettiers insistent que le tabac n'est pas une drogue par le fait que le fumeur ne risque pas « de détruire sa personnalité, de ruiner ses facultés intellectuelles, de devenir une épave. ». Finalement, le message clé est à nouveau martelé : « Nous affirmons : Nous ne sommes pas des "trafiquants de drogue" et les fumeurs ne sont pas des "toxicomanes" »⁹⁹². Il est intéressant de relever que l'industrie du tabac cherche à impliquer les fumeurs, prétendument toxicomanes, pour se défendre.

La prise de position des cigarettiers ne passe pas inaperçue. Philippe Barraud (né en 1949) – photographe, écrivain et rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne* – réagit dans un éditorial :

L'ASFC conteste cette acceptation du mot « drogue » et refuse qu'on y assimile le tabac, la cigarette restant, écrit-elle, un « produit d'agrément ». Elle fonde en particulier son affirmation sur le fait que le tabac ne ruine pas les facultés intellectuelles et détruit pas la personnalité. Cela est probablement vrai, mais c'est habilement fausser le tabac que de s'en tenir à cette querelle de vocabulaire parfaitement futile : encore un peu, et les fabricants de cigarettes seront des bienfaiteurs de la société. Or, il faut tout de même remettre l'église au milieu du village, et rappeler fermement que si la cigarette ne détruit pas la personnalité, elle fait bien pire : elle détruit la personne toute entière ! Les fabricants de cigarettes se font forts de prouver que les cent décès annuels dus à la drogue sont le fait des stupéfiants, non du tabac. Ils

⁹⁹¹ ASFC, « Nous ne sommes pas des trafiquants de drogue ! », 2 juillet 1983, p. 1, Philip Morris Records, jin44e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xqnn0116>.

⁹⁹² ASFC, « Nous ne sommes pas des trafiquants de drogue ! », 2 juillet 1983, p. 1, Philip Morris Records, jin44e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xqnn0116>.

oublie de préciser que le tabac, lui, provoque bon an mal an quelque cinq mille morts en Suisse, soit cinquante fois plus !⁹⁹³

Jean-Pierre Lichti, président de l'ASFC, répond à Philippe Barraud par un courrier qui est publié dans les colonnes de la *Gazette de Lausanne* le 20 juillet 1983. Le thème de la controverse est à nouveau exploité comme argument :

Nous tenons, dans ce contexte, à souligner que la toute grande majorité des fumeurs de tabac jouissent d'une bonne santé et atteignent un bel âge. Cela n'est décidément pas le cas pour les consommateurs réguliers de stupéfiants. Alors que pour ces derniers, on ne tient compte que des décès intervenus directement à la suite de l'absorption d'une surdose de « drogue » (chose inconnue chez les fumeurs de cigarettes), on compare ensuite ces décès à des estimations pour le tabac, basées sur des hypothèses contestées. En effet, des travaux de recherches récentes confirment que l'interprétation des statistiques épidémiologiques doit être faite avec beaucoup de circonspection⁹⁹⁴.

Jean-Pierre Lichti cherche aussi à propager le doute dans l'esprit des lecteurs lorsqu'il mentionne que, au niveau international, l'industrie du tabac consacre d'importants moyens financiers pour soutenir la recherche « en vue d'éclaircir les causes et mécanismes très complexes de certaines maladies. ». De plus, il cite la Commission scientifique de l'ASFC qui appuie des « chercheurs indépendants » de niveau universitaire depuis une vingtaine d'années⁹⁹⁵. Par le biais de son bulletin *ASFC Info*, l'industrie du tabac communique également sa position auprès des détaillants. Dans son éditorial du deuxième numéro de 1984, le président de l'ASFC avance que l'assimilation des fumeurs à des consommateurs de drogue relève de la désinformation dont le but est de « diffamer les fumeurs. ». C'est pourquoi un article de l'association de cigarettiers « vise à donner des informations à ce sujet et à présenter les faits sous leur juste éclairage. »⁹⁹⁶. Celui-ci, poussant le raisonnement jusqu'à l'absurde, est dénommé « Ceux qui raffolent du café sont-ils des drogués ? ». Le leitmotiv de l'industrie du tabac est martelé encore une fois : la cigarette est un produit d'agrément qui, contrairement aux drogues, n'entraîne pas de « destruction de la personnalité. ». Pour l'ASFC, la consommation de tabac répond à « un besoin naturel » dont « on ne devrait pas dégoûter les adeptes. ». De plus, comme si le fumeur était totalement maître de son comportement, il est entendu que « Chacun doit décider lui-même combien il veut fumer. C'est son affaire

⁹⁹³ BARRAUD, Philippe, « Tabac : le tueur bien aimé », *Gazette de Lausanne*, 9 juillet 1983, p. 1.

⁹⁹⁴ LICHTI, Jean-Pierre, « Cigarettes : "La grande majorité des fumeurs jouissent d'une bonne santé" », *Gazette de Lausanne*, 20 juillet 1983, p. 4.

⁹⁹⁵ LICHTI, Jean-Pierre, « Cigarettes : "La grande majorité des fumeurs jouissent d'une bonne santé" », *Gazette de Lausanne*, 20 juillet 1983, p. 4.

⁹⁹⁶ ASFC, « ASFC Info », 1984, p. 2, Philip Morris Records, frb46e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yxxw0117>.

personnelle. »⁹⁹⁷. Cette idée d'assimiler le tabac à une drogue est reprise par les milieux de la prévention du tabagisme. Ulrich Keller, fondateur du Groupe non-fumeurs actif de Morges, commente à ce sujet qu' :

Il y a un état d'esprit qu'il faut changer dans notre société où c'est le fumeur qui est considéré comme une personne normale. Or le fumeur est un drogué, une victime de la publicité souvent débile, qui présente comme valorisant le fait de fumer !⁹⁹⁸

Le Tribunal fédéral ne partage pas cet avis. Dans un arrêté publié le 18 juillet 1990, celui-ci considère que le tabac ne peut pas être assimilé à une drogue⁹⁹⁹. La Cour fédérale prononce cet arrêté dans le cadre d'une affaire d'indemnisation à un fumeur malade pour lequel l'assureur privé de son employeur considère qu'une clause d'exclusion – liée à un abus manifeste de médicaments et de drogues – s'applique à son cas. La justice zurichoise avait déjà émis un jugement favorable au fumeur et le Tribunal fédéral vient donc confirmer cette décision. La plus haute instance juridique helvétique estime que la cigarette n'est pas une drogue dans le sens que lui donne le langage populaire, c'est-à-dire une substance stupéfiante. Dans la Loi fédérale sur les produits stupéfiants, ce type de substances est défini par le fait qu'elles engendrent la dépendance. Or, même si le Tribunal fédéral reconnaît que la cigarette peut créer une dépendance, on ne peut pas l'assimiler à une drogue car ni la loi ou son ordonnance d'application ne mentionnent la nicotine ou la cigarette¹⁰⁰⁰. Cette appréciation juridique, certes favorable aux cigarettiers, ne parvient pas à contrebalancer l'image de produit addictif qui est désormais rattachée à la cigarette depuis les années 1980. Cette image péjorative participe à effriter l'acceptation sociale de ce produit.

⁹⁹⁷ ASFC, « ASFC Info », 1984, pp. 6-7, Philip Morris Records, frb46e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yxxw0117>.

⁹⁹⁸ AIR, « La lutte anti-tabac », *Gazette de Lausanne*, 2 juin 1984, p. 3.

⁹⁹⁹ Arrêt du Tribunal fédéral 116 II 189, *Tribunal fédéral*, 18 juillet 1990, https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/clir/http/index.php?lang=fr&type=highlight_simple_query&page=1&from_date=&to_date=&from_year=1990&to_year=1990&sort=relevance&insertion_date=&from_date_pus h=&top_subcollection_clir=bge&query_words=drogue+cigarette&part=all&de_fr=&de_it=&fr_de=&fr_it=&it de=&it_fr=&orig=&translation=&rank=1&highlight_docid=atf%3A%2F%2F116-II-189%3Afr&number_of_ranks=2&aclir=clir, consulté le 28 juin 2018.

¹⁰⁰⁰ ATS, « Le tabac n'est pas une drogue. Employeur débouté [*Le Matin*] », 19 juillet 1990, p. 1, Philip Morris Records, qmm56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tkdb0120>.

8. La nocivité du tabagisme passif

8.1 Un enjeu clé pour l'industrie du tabac

Le tabagisme passif est le fait, pour un non-fumeur, d'être exposé à la fumée d'autrui. Cette exposition provient essentiellement de la fumée secondaire, c'est-à-dire de la fumée qui s'échappe librement dans l'air à partir du cône de combustion de la cigarette. Par rapport à la fumée primaire, inhalée par le fumeur, celle-ci est davantage toxique car – à volume égal – non seulement elle ne passe pas à travers le filtre, mais elle est produite à plus basse température (500 à 650 °C au lieu de 860 à 900 °C)¹⁰⁰¹. Il en résulte des concentrations de substances nocives plus élevées. Le taux de goudron est par exemple multiplié par un facteur variant entre 1,1 et 15,7, celui de nicotine entre 1,3 et 21, celui de monoxyde de carbone entre 2,5 et 14,9, et celui de benzo(a)pyrène entre 2,5 et 20. La toxicité de la fumée passive est proportionnelle à la durée de l'exposition et à la concentration de substances délétères dans l'air. Cette dernière s'élève dans les petits locaux insuffisamment ventilés et en présence de nombreux fumeurs. En plein air, on estime que la fumée passive représente relativement peu de risque pour les non-fumeurs car la concentration de composés nocifs diminue rapidement¹⁰⁰².

À l'instar de l'addiction à la nicotine, la nocivité du tabagisme passif confronte l'industrie du tabac au risque que ses produits ne soient socialement plus acceptés. Dès lors que la santé des non-fumeurs est mise en danger par leur exposition au tabagisme d'autrui, la principale mesure pour les protéger est de restreindre les possibilités de fumer dans les lieux publics. Il en résulte un enjeu capital pour les cigarettiers qui redoutent que ces interdictions de fumer engendrent une diminution de la consommation de leurs produits, une augmentation des litiges et un affaiblissement du soutien des sphères politiques et économiques¹⁰⁰³. En outre, cela contribue à ternir l'image des fumeurs. L'extrait d'un document, examinant la situation de l'ASFC sous l'angle des relations publiques en 1982, est assez éloquent à ce propos :

L'évolution à la longue la plus dangereuse doit être vue dans la campagne contre les risques de la fumée pour les non-fumeurs : à l'affirmation selon laquelle il serait dangereux pour votre propre santé de fumer, on peut opposer la liberté individuelle ; si le fait que je fume peut non

¹⁰⁰¹ HAUSTEIN, Knut-Olaf et GRONEBERG, David, *Tobacco or health ?* Berlin ; Heidelberg : Springer-Verlag, 2010, pp. 36-38.

¹⁰⁰² DAUTZENBERG, Bertrand (dir.), *Le tabagisme passif. Rapport au Directeur Général de la Santé du groupe de travail présidé par le Professeur Bertrand Dautzenberg*, Paris : La Documentation française, 2001, pp. 21-23.

¹⁰⁰³ MUGGLI, Monique E., FORSTER, Jean L., HURT, Richard D., REPACE, James L., « The smoke you don't see: Uncovering tobacco industry scientific strategies aimed against environmental tobacco smoke policies », *American Journal of Public Health*, vol. 91, n° 9, 2001, p. 1419.

seulement déranger des tiers, mais porter préjudice à leur santé, l'acte de fumer devient moralement répréhensible, le non-fumeur devient une victime qui mérite d'être protégée : la critique de la fumée prend une nouvelle dimension [souligné dans le texte].

Il résulte de tout cela une tendance accrue à la ségrégation des fumeurs qui, s'ajoutant à la campagne médicale menée contre la fumée, ne peut qu'accentuer la mauvaise conscience du fumeur ; bientôt, on fumera en cachette parce qu'on aura honte de le faire en public !¹⁰⁰⁴

Comparativement à la nocivité du tabagisme actif, celle du tabagisme passif prive les cigarettiers de l'un de leurs arguments clés, à savoir la liberté individuelle. Pour combler ce manque, ils vont développer une stratégie de défense basée sur la tolérance, la courtoisie, et l'extension du problème à la pollution de l'air intérieur en général. La stratégie du doute et de la controverse est également à nouveau mobilisée. De plus, l'industrie du tabac va concevoir des cigarettes qui, émettant de la fumée moins visible et moins âcre, sont davantage acceptables socialement¹⁰⁰⁵. De nos jours, les effets nocifs du tabagisme passif sont bien documentés, tant pour les adultes que les enfants. On sait que l'exposition à la fumée d'autrui augmente les risques de présenter un accident vasculaire cérébral (risque relatif ou RR = 2), un cancer des sinus de la face (RR > 2), un cancer du poumon (RR = 1,26), et un syndrome coronarien (RR = 1,25 %). Ce dernier trouble, de par la quantité élevée de sujets exposés, constitue le principal risque du tabagisme passif pour la santé publique. Sa physiopathologie repose sur l'accélération de l'agrégation plaquettaire et du processus d'athérosclérose. De plus, le monoxyde de carbone joue un rôle hypoxique défavorable chez les personnes prédisposées aux cardiopathies. Par ailleurs, l'exposition au tabagisme passif favorise la survenue de crises chez les patients asthmatiques. Pour les enfants, il est établi que cela accroît le risque de mort subite du nourrisson (RR = 2), de bronchite (RR = 1,72 % si la mère fume, et 1,29 % si c'est le fait d'un autre membre de la famille), d'otites récidivantes (RR = 1,48 %), d'augmentation de l'intensité et de la fréquence des crises d'asthme préexistant (RR = 1,28 % si la mère fume, et 1,52 % dans le cas des deux parents) et de retard de croissance intra-utérin (RR = 1,11)¹⁰⁰⁶. La mise en évidence de ces effets délétères a été le fruit d'un long processus, dont voici quelques jalons importants.

¹⁰⁰⁴ ASFC, « La situation réexaminée un an plus tard – ou comment passer – enfin – à l'action », 20 avril 1982, p. 6, British American Tobacco Records, ipn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zpxg0198>.

¹⁰⁰⁵ LING, Pamela M. et GLANTZ, Stanton A., « Tobacco industry consumer research on socially acceptable cigarettes », *Tobacco Control*, vol. 14, n° 5, 2005, p. 1.

¹⁰⁰⁶ DAUTZENBERG, Bertrand (dir.), *Le tabagisme passif. Rapport au Directeur Général de la Santé du groupe de travail présidé par le Professeur Bertrand Dautzenberg*, Paris : La Documentation française, 2001, pp. 33-114.

La préoccupation de l'éventuelle nocivité du tabagisme passif a véritablement commencé durant les années 1970. Autrement dit, cette question s'inscrit plus globalement dans la naissance du mouvement écologique et de la prise de conscience de la pollution de l'environnement en général, et de celle de l'air en particulier¹⁰⁰⁷. L'initiative californienne « Proposition 5 » de 1978 demandant des restrictions de fumer dans les espaces publics, les restaurants et à la place de travail est la première votation populaire relative au tabagisme passif. Sous l'influence de l'industrie du tabac, cette initiative est défaite à 54 % contre 46 %¹⁰⁰⁸. Le début des années 1980 voit la publication d'études scientifiques qui démontrent la nocivité de l'exposition des non-fumeurs à la fumée de cigarette.

Tout d'abord, partant de la constatation que les Américains passent 90 % de leur temps dans des lieux situés à l'intérieur, le biophysicien James L. Repace et son collègue chimiste Alfred H. Lowrey s'intéressent à la mesure de particules en suspension respirables (PSR) dans différents locaux, tels que des restaurants, des cafés, des magasins, des églises et des salles de sport. Leurs travaux, publiés dans la revue *Science* en 1980, démontrent que la concentration de PSR dans les espaces fumeurs intérieurs dépassent grandement celle trouvée dans des espaces non-fumeurs similaires et celle enregistrée dans des véhicules qui circulent sur des autoroutes très fréquentées. Ils en concluent que « Clearly, indoor air pollution from tobacco smoke presents a serious risk to the health of nonsmokers. Since this risk is involuntary, it deserves as much attention as outdoor air pollution. »¹⁰⁰⁹. Quelques mois plus tard, les chercheurs américains James R. White et Herman F. Froeb font paraître dans *The New England Journal of Medicine* les résultats de leurs recherches sur les fonctions pulmonaires de 2'100 personnes non-fumeuses exposées au tabagisme passif à leur place de travail durant plus de 20 ans. Celles-ci ont une diminution de leurs fonctions pulmonaires comparables à celles des fumeurs qui consomment une à dix cigarettes par jour¹⁰¹⁰. En 1981, l'épidémiologue japonais Takeshi Hirayama (1923-1995) publie une étude clé dans le *British Medical Journal*. Celle-ci a consisté à suivre 91'540 femmes non-fumeuses âgées de plus de 40 ans durant une période de 14 ans (1966-1979). Puis, il s'est agit de comparer leur taux de mortalité lié au cancer du poumon en fonction du statut tabagique de leur époux.

¹⁰⁰⁷ KLUGER, Richard, *Ashes to ashes. America's hundred-year cigarette war, the public health, and the unabashed triumph of Philip Morris*, New York : Vintage Books, 1996, p. 473.

¹⁰⁰⁸ GLANTZ, Stanton A., SLADE, John, BERO, Lisa A., HANAUER, Peter et BARNES, Deborah E., *The cigarette papers*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 1996, pp. 417-428.

¹⁰⁰⁹ REPACE, James L. et LOWREY, Alfred H., « Indoor air pollution, tobacco smoke, and public health », *Science*, vol. 208, n° 4443, 1980, pp. 464-472.

¹⁰¹⁰ WHITE, James R. et FROEB, Herman F., « Small-airways dysfunction in nonsmokers chronically exposed to tobacco smoke », *The New England Journal of Medicine*, vol. 302, n° 13, 1980, pp. 720-723.

Hirayama démontre que les femmes mariées à des fumeurs ont plus de risques de décéder d'un cancer du poumon que celles mariées à des non-fumeurs. De plus, il met en évidence une relation dose-réponse puisque le risque relatif de contracter cette maladie est respectivement de 1,61 si le mari fume entre une à dix-neuf cigarettes par jour et de 2,08 si celui-ci fume plus de vingt cigarettes par jour. En conclusion, « These results indicate the possible importance of passive or indirect smoking as one of the causal factors of lung cancer. »¹⁰¹¹. Presque simultanément (deux jours plus tôt), l'épidémiologue grec Dimitrios Trichopoulos (1938-2014) et ses collaborateurs parviennent à une déduction identique à partir d'une étude cas-témoin de 51 femmes hospitalisées pour un cancer du poumon¹⁰¹². C'est en se fondant sur ce genre de travaux que le *Surgeon General* conclut dans son rapport de 1986, intitulé *The health consequences of involuntary smoking*, que :

- 1. Involuntary smoking is a cause of disease, including lung cancer, in healthy nonsmokers.**
- 2. The children of parents who smoke compared with the children of nonsmoking parents have an increased frequency of respiratory infections, increased respiratory symptoms, and slightly smaller rates of increase in lung function as the lung matures.**
- 3. The simple separation of smokers and nonsmokers within the same air space may reduce, but does not eliminate, the exposure of nonsmokers to environmental tobacco smoke [en gras dans le texte]**¹⁰¹³.

En 1992, l'Environmental Protection Agency (EPA) – une institution américaine chargée de la protection de l'environnement – rend un rapport qui partage les conclusions du *Surgeon General*. La fumée secondaire est considérée comme cancérigène (classe A) et, aux États-Unis, elle est responsable annuellement de 3'000 décès de personnes non-fumeuses à cause du cancer pulmonaire. Ce rapport est un document clé qui a permis de légitimer scientifiquement la mise en place de zones non-fumeurs dans les espaces publics. Cependant, de par les actions de l'industrie du tabac (lobbying, critiques scientifiques et litiges juridiques) pour gagner du temps, la validité de ce dernier n'a été reconnue que pleinement en 2002¹⁰¹⁴. Au niveau scientifique, les cigarettiers américains se sont appuyés sur le Center for Indoor Air

¹⁰¹¹ HIRAYAMA, Takeshi, « Non-smoking wives of heavy smokers have a higher risk of lung cancer: a study from Japan », *British Medical Journal*, vol. 282, n° 6259, 1981, pp. 183-184.

¹⁰¹² TRICHOPOULOS, Dimitrios, KALANDIDI, Anna, SPARROS, Loukas, MACMAHON, Brian, « Lung cancer and passive smoking », *International Journal of Cancer*, vol. 27, n° 1, 1981, p. 1.

¹⁰¹³ *The health consequences of involuntary smoking. A report of the Surgeon General*, Rockville : U.S. Department of health and human services, 1986, p. 7.

¹⁰¹⁴ MUGGLI, Monique E., HURT, Richard D., REPACE, James L., « The tobacco industry's political efforts to derail the EPA Report on ETS », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 26, n° 2, 2004, pp. 167-177.

Research (CIAR). Cette organisation, fondée en 1988 et financée par l'industrie du tabac, a soutenu des publications (244 articles entre 1989 et 1999) mettant en doute la nocivité du tabagisme passif. Elle a été dissolue par le *Master Settlement Agreement* (MSA) en 1998¹⁰¹⁵.

Le lien entre le tabagisme passif et les maladies cardiovasculaires est réalisé peu après celui relatif aux répercussions pulmonaires. Les premières études sur le risque de cardiopathies ischémiques des non-fumeurs exposés à la fumée datent en effet de 1984 (Gillis CR. *et alii*) et de 1985 (Garland C. *et alii*) ; et l'American Heart Association's Council on Cardiopulmonary and Critical Care reconnaît en 1992 le tabagisme passif comme une cause majeure de maladie cardiovasculaire¹⁰¹⁶.

8.2 La révision de l'Ordonnance 3 de la Loi sur le travail

Ce sujet a fait l'objet d'un chapitre du travail de Lee et Glantz consacré aux stratégies de Philip Morris déployées en Suisse entre le début des années 1960 et la fin des années 1990¹⁰¹⁷. Etant donné l'importance de cette thématique, nous proposons d'y revenir en apportant certaines précisions. Le projet de légiférer la consommation de tabac dans les entreprises en Suisse, via une révision de l'*Ordonnance 3 de la Loi sur le travail* (OLT-3), date de 1987¹⁰¹⁸. Cette année marque un tournant pour les cigarettiers, tant au niveau helvétique qu'international. Aux États-Unis, le problème du tabagisme passif, tendant à supplanter celui du tabagisme actif, incite Philip Morris à concevoir une stratégie de défense y relative. Sous le nom de code d'« Opération Down Under », celle-ci est esquissée lors d'une conférence à Hilton Head (Caroline du Nord) en juin 1987¹⁰¹⁹. Les notes de cette conférence éclairent la situation délicate dans laquelle se trouvent les cigarettiers à cette époque : « Industry is going down, ETS is contributing to that »¹⁰²⁰. Les cigarettiers ont besoin d'une approche plus agressive du problème. Le rapport du *Surgeon General* de 1986, affirmant le lien entre le tabagisme passif et le cancer du poumon, est considéré comme une lourde défaite. John Rupp

¹⁰¹⁵ MUGGLI, Monique E., FORSTER, Jean L., HURT, Richard D., REPACE, James L., « The smoke you don't see: Uncovering tobacco industry scientific strategies aimed against environmental tobacco smoke policies », *American Journal of Public Health*, vol. 91, n° 9, 2001, pp. 1420-1421.

¹⁰¹⁶ TONG, Elisa K. et GLANTZ, Stanton A., « Tobacco industry efforts undermining evidence linking secondhand smoke with cardiovascular disease », *Circulation*, vol. 116, n° 16, 2007, p. 1845.

¹⁰¹⁷ LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, pp. 72-73.

¹⁰¹⁸ PANTET, Raymond, « Ordonnance 3 de la Loi sur le travail (OLT 3) », 12 juin 1987, 1 p., Philip Morris Records, zak19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kkjp0056>.

¹⁰¹⁹ « Operation Downunder », *SourceWatch*, https://www.sourcewatch.org/index.php/Operation_Downunder, consulté le 19 juillet 2018.

¹⁰²⁰ SMITH, G., « Project Down Under. Conference notes », 24 juin 1987, p. 2, Philip Morris Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, vvm88d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zfkn0101>.

(firme de droit Covington & Burlington) débute sa présentation en déclarant sans ambages « Where we are: In deep shit »¹⁰²¹. Il poursuit en affirmant en substance que :

1986 NAS report [National Academy of Sciences report] & SG's report [Surgeon General report]. WATERSHED: SIGNIFICANCE [en lettres capitales dans le texte]. SG has been clever & successful on this issue. SG has tremendous credibility. Scientists not prepared to challenge. SG going toward smoke-free society. 1986 SG report central event we have to talk about. Can't stem the tide without addressing this report¹⁰²².

La dangerosité de l'« arme » que les militants anti-tabac détiennent est aussi soulignée :

Knows ETS is anti's silver bullet. We are not dealing with a passive body. We are in a battle with other side which has been active for more than five years. There is a REAL ADVERSARY [en lettres capitales dans le texte] out there¹⁰²³.

Le problème fondamental est identifié de cette manière (les lettres en capitales et/ou soulignées apparaissent ainsi dans le texte) :

Basic problem -- There is an unbalanced perception that ETS is damaging. This leads us to operate from premise that ETS is not harmful. Questions become approach, how long, what resources to get message across.

Bad public perception persists. PERCEPTION IS EVERYTHING. IT DRIVES PUBLIC POLICY.

HOW TO ALTER PUBLIC PERCEPTION THAT ETS IS DAMAGING?

If perception were changed, would laws be repealed? Yes, over time¹⁰²⁴.

Durant une session de « brainstorming », une centaine de solutions au problème sont évoquées : infiltration de l'OMS, ridiculisation des « antis », changement de nomenclature

¹⁰²¹ BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 297.

¹⁰²² SMITH, G., « Project Down Under. Conference notes », 24 juin 1987, p. 5, Philip Morris Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, vvm88d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zfkn0101>.

¹⁰²³ SMITH, G., « Project Down Under. Conference notes », 24 juin 1987, p. 8, Philip Morris Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, vvm88d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zfkn0101>.

¹⁰²⁴ SMITH, G., « Project Down Under. Conference notes », 24 juin 1987, p. 10, Philip Morris Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, vvm88d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zfkn0101>.

pour le problème, etc¹⁰²⁵. Les principaux messages évoqués pour changer la perception du public sur le tabagisme passif sont les suivants :

1. Bad science is creating misunderstanding concerning risk of ETS to health of non-smokers.
2. Credible science points to minimal risk to non-smoker health. (Better to say "Today not proven") (doesn't make case against ETS).
3. Annoyance is underlying issue to ETS, not health.
4. Common sense/courtesy is answer to perceived problem = accommodation.
5. Right to choose -- industry will stand up. Fundamental value.

We should say it is a two focus thing -- annoyance/risk¹⁰²⁶.

Comme nous pourrions le constater, ces messages sont largement utilisés par les cigarettiers en Suisse pour contrer les restrictions de fumer dans les espaces publics. L'année 1987 marque également un tournant pour l'industrie du tabac dans notre pays, et ce, parce que l'OFSP décide de s'occuper davantage du tabagisme. Cette décision est motivée par différents facteurs, comme la résolution de l'OMS de mai 1986 (fondée sur l'objectif de la santé pour tous à l'an 2000), le contexte politique européen plus sévère à l'encontre de la cigarette, le postulat Neukomm (84.378) de 1984 qui demande l'instauration d'une commission fédérale sur les problèmes liés au tabac (annexe 3), des demandes de la part des institutions spécialisées et des scientifiques. Dans son action contre le tabagisme, l'OFSP souhaite participer au programme préconisé par l'OMS, développer un projet non-fumeur dans l'administration de la Confédération, instituer la commission fédérale pour les questions liées au tabac et, s'il est possible, négocier avec l'industrie du tabac. Le projet de réviser l'article 420 de l'ODA, voire de créer une ordonnance particulière sur le tabac, est aussi envisagé afin de mieux protéger les consommateurs. Dans une réunion qui se tient à Berne le 19 février 1987, l'OFSP annonce ses intentions aux cigarettiers. Jean-Pierre Lichti (directeur de l'ASFC) rétorque que la prévention dépend des cantons et il demande qu'elles sont les bases légales pour une telle intervention de l'État fédéral. M. Meili lui répond qu'en vertu de l'article 69 de la Constitution, la Confédération peut prendre des mesures pour lutter contre les maladies

¹⁰²⁵ SMITH, G., « Project Down Under. Conference notes », 24 juin 1987, pp. 15-17, Philip Morris Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, vvm88d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zfkn0101>.

¹⁰²⁶ SMITH, G., « Project Down Under. Conference notes », 24 juin 1987, p. 23, Philip Morris Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, vvm88d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zfkn0101>.

transmissibles, et les maladies très répandues et particulièrement dangereuses¹⁰²⁷.

Jean-Pierre Lichti déclare :

Quelle force ont ces institutions [de la prévention] ? Nous représentons deux millions de fumeurs. Nous sommes dans un état de droit, vous n'avez pas interpellé le peuple. Nos droits doivent être respectés tout autant que ceux de ces quelques milieux. Nous entrons dans une phase difficile pour vous et pour nous. Vous devez obtenir certains résultats dans l'action dont on vous a chargés et nous devons défendre les intérêts de nos industries et des fumeurs. Permettez-moi de relever l'aspect des considérations scientifiques. À la base, vous démontrez une attitude admettant comme définitif que le fait de fumer est nuisible à la santé. Tout ce que vous dites reflète cette attitude base. Or, vous savez comme nous qu'il existe de réels doutes et que la preuve de la causalité entre le fait de fumer et une maladie n'a jamais été apportée. Si vous détenez cette preuve, donnez-la-moi. La causalité scientifique n'est pas démontrée. Si nous ne sommes pas au clair sur ces deux prémisses, le dialogue devient difficile pour nous¹⁰²⁸.

La communication devient effectivement problématique car l'OFSP, acceptant la question du cadre juridique, réfute celle du plan scientifique. Le climat se détériore davantage entre les cigarettiers et la Confédération lorsqu'un rapport, traitant de la qualité de l'air et de la ventilation dans les bâtiments, est publié sous la houlette de l'Office fédéral de l'énergie en mai 1988¹⁰²⁹. Celui-ci reconnaît la nocivité du tabagisme passif :

The question of whether passive smoking has a causal connection with lung cancer [souligné dans le texte] is particularly explosive. [...] There appears to be a relation between passive smoking and lung cancer, but it is still impossible to make a definitive statement about the extent of the hazard posed by passive smoking¹⁰³⁰.

Comme les systèmes de ventilation ne sont pas en mesure d'éliminer les nuisances et les risques pour les non-fumeurs, et que les coins fumeurs aménagés dans des espaces sans fumée sont inefficaces, le rapport recommande une stricte « ségrégation » des personnes qui fument¹⁰³¹. Cette recommandation constitue une base solide pour le législateur afin de justifier l'éventuelle instauration de restrictions de fumer dans les lieux publics. En ce qui concerne le

¹⁰²⁷ NIQUILLE, Colette, « Notice sur l'entrevue à l'Office fédéral de la santé publique, à Berne, le 19 février 1987, à 14 heures », 23 février 1987, pp. 1-6, Philip Morris Records, wmi19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hjfp0056>.

¹⁰²⁸ NIQUILLE, Colette, « Notice sur l'entrevue à l'Office fédéral de la santé publique, à Berne, le 19 février 1987, à 14 heures », 23 février 1987, pp. 6-7, Philip Morris Records, wmi19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hjfp0056>.

¹⁰²⁹ LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, p. 64.

¹⁰³⁰ SCHLATTER, Josef et WANNER, Hans-Urs, « Publications of the Swiss Office for Energy Economics Study No. 44. The quality of air and the ventilation in Swiss buildings », mai 1988, pp. 35-36, Lorillard Records, efg21e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rrpj0110>.

¹⁰³¹ SCHLATTER, Josef et WANNER, Hans-Urs, « Publications of the Swiss Office for Energy Economics Study No. 44. The quality of air and the ventilation in Swiss buildings », mai 1988, p. 51, Lorillard Records, efg21e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rrpj0110>.

cas particulier de la fumée sur le lieu de travail, il faut mentionner que l'enjeu est de taille pour les cigarettiers car, cinq jours sur sept, on s'y trouve durant environ huit heures (soit la moitié du temps de l'état de veille)¹⁰³². Une revue de la littérature, conduite par le département Science & Technology de Philip Morris basé à Neuchâtel, expose les principales répercussions sur la consommation de tabac liées à des interdictions de fumer sur la place de travail : limitation de l'initiation et de la confirmation du tabagisme, et réduction d'environ cinq cigarettes par jour de travail chez la personne fumant un paquet quotidiennement. Cela est d'autant plus préoccupant pour le cigarettier américain que la majorité des fumeurs semblent accepter et apprécier avec le temps de travailler dans des environnements non-fumeurs¹⁰³³. De surcroît, l'industrie du tabac craint que, par un effet domino, les restrictions de fumer sur la place de travail ne s'étendent à d'autres espaces publics¹⁰³⁴. C'est dans ce contexte que s'inscrit la révision de l'OLT-3.

La correspondance des cigarettiers à ce sujet, conservée dans leurs archives, débute avec un courrier de Raymond Pantet (Philip Morris) à Jean-Claude Bardy (directeur de l'ASFC) daté du 12 juin 1987¹⁰³⁵. On y apprend qu'une Commission en charge de ce dossier a été formée. Un avant-projet de l'article de l'Ordonnance 3, daté du 3 décembre 1985, est joint à ce document et stipule que :

L'employeur veillera par des mesures appropriées, voire par une interdiction limitée de fumer, à ce que les travailleurs non fumeurs ne soient ni incommodés, ni menacés dans leur santé¹⁰³⁶.

Un sondage effectué deux mois plus tard se montre plutôt rassurant pour les cigarettiers puisque 65 % des personnes interrogées pensent qu'aucune réglementation sur la fumée est nécessaire à la place de travail, contre 29 % qui y sont favorables. Le reste des personnes ne savent pas ou ne se prononcent pas. En outre, les deux tiers des personnes favorables à une réglementation le sont pour la sécurité (feu, explosions et accidents), et non pour des raisons

¹⁰³² SMITH, G., « Project Down Under. Conference notes », 24 juin 1987, p. 8, Philip Morris Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, vvm88d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zfkn0101>.

¹⁰³³ S & T, « Workplace smoking bans and restrictions. What happens to consumption? », juillet 1993, p. 2, Philip Morris Records, xzy32e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mpwm0113>.

¹⁰³⁴ ACVA Atlantic, « U.S Exhibit 85,610, Report, "Merchandising ACVA/Link study: Action plan" ACVA Atlantic Inc., Philip Morris Inc., March 15, 1989 », 15 mars 1989, p. 1, Depositions and Trial Testimony (DATTA) ; RICO Privilege Downgrades Collection, awy36b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xhkb0035>.

¹⁰³⁵ PANTET, Raymond, « Ordonnance 3 de la Loi sur le travail (OLT 3) », 12 juin 1987, 1 p., Philip Morris Records, zak19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kkjp0056>.

¹⁰³⁶ « Art. 17 : Protection des travailleurs non fumeurs », juin 1987, p. 1, Philip Morris Records, abk19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lkjp0056>.

de santé¹⁰³⁷. Un document de l'ASFC daté du 17 août 1987 – classé confidentiel et personnel – porte à notre connaissance qu'un nouveau projet de l'article de loi, davantage explicite que le précédent, préoccupe les cigarettiers :

L'employeur veillera par des mesures appropriées, voire par une interdiction limitée de fumer, à ce que les travailleurs non fumeurs ne soient pas menacés dans leur santé par la fumée passive¹⁰³⁸.

Fait intéressant, l'auteur de ce document – Jean-Claude Bardy – attire l'attention des destinataires « que ni les membres de la sous-commission, ni ceux de la commission fédérale du travail n'ont, pour l'instant, connaissance de ce texte. »¹⁰³⁹. Le fait que les cigarettiers aient connaissance de façon si précoce de cet article démontre qu'ils possèdent une source d'information au plus haut niveau de l'État.

Le 14 décembre 1988, les scientifiques de Philip Morris se réunissent pour préparer leur réponse face à la révision de l'OLT-3. Ils proposent de commanditer à la société ACVA Atlantic Inc. une étude sur l'analyse de l'air de différentes places de travail en Suisse. Celle-ci, dont le coût est estimé à 150'000 CHF, poursuit un double objectif. Premièrement, il s'agit de fournir rapidement une argumentation avant que tout projet important soit formulé. Secondement, cette étude doit servir de travail préliminaire à une investigation plus conséquente. Le groupe de scientifiques, placé sous la houlette d'Helmut Gaisch (directeur du département Science & Technology de Philip Morris) projette également de préparer un document « challenging » l'article 19 de la nouvelle ordonnance. De plus, une étude impliquant le Battelle Memorial Institute est aussi envisagée¹⁰⁴⁰. Le contre-projet, formulé par le groupe de travail ASFC/OLT-3, est le suivant :

¹⁰³⁷ « Fumée à la place de travail. L'État doit-il réglementer ? », 24 novembre 1987, p. 2, Philip Morris Records, xak19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xkjp0056>.

¹⁰³⁸ ASFC, « Révision de l'Ordonnance 3 de la loi fédérale sur le travail (OLT 3) [Confidentiel/Personnel] », 17 août 1987, p. 1, Philip Morris Records, fbk19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qkjp0056>.

¹⁰³⁹ ASFC, « Révision de l'Ordonnance 3 de la loi fédérale sur le travail (OLT 3) [Confidentiel/Personnel] », 17 août 1987, p. 1, Philip Morris Records, fbk19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qkjp0056>.

¹⁰⁴⁰ BESQUES, Jean, « Switzerland – Workplace smoking. Meeting in Helmut Gaisch's office (December 14) », 16 décembre 1988, pp. 1-2, Philip Morris Records, kwa24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rppf0111>.

L'employeur doit veiller, (...) [passage coupé dans le texte] dans le cadre des possibilités de l'exploitation, à ce que la santé des travailleurs non fumeurs ne soit pas compromise par l'inhalation de fumée¹⁰⁴¹.

Comparativement à l'avant-projet, on constate que la notion d'interdiction de fumer a disparu et que la phrase « dans le cadre des possibilités de l'exploitation » a été ajoutée. Ce dernier élément est intéressant car, ouvrant la porte à une vaste interprétation de la loi, il figurera *verbatim* dans la version définitive de l'ordonnance. Afin de pouvoir disposer d'arguments plus « crédibles » sur le tabagisme passif en général, et dans le cadre de la révision de l'OLT-3, l'industrie du tabac commande donc une étude d'analyse de l'air intérieur dans différents bâtiments en Suisse à la société ACVA Atlantic Inc. (dénommée plus tard Healthy Buildings International ou HBI)^{1042,1043}. Une étude, conduite par LINK, doit la compléter afin de démontrer la représentativité de l'échantillon de bâtiments sélectionnés. Les objectifs du « merchandising » de ces deux études sont :

- To inform all concerned and interested people and organizations on the facts and the truth concerning ETS [Environmental Tobacco Smoke] and its significance in the context of IAQ [Indoor Air Quality] in general, of Swiss office buildings and the respective workplaces in particular.
- To help those responsible to make appropriate and reasonable decisions concerning the smoking at workplace regulation (OLT3) and further threats of regulations with regard to ETS/IAQ¹⁰⁴⁴.

L'étude ACVA est conduite entre le 7 février et le 15 mars 1989. Il est prévu de diffuser ses résultats notamment dans des publications scientifiques ou presque scientifiques, et dans des présentations destinées à l'administration fédérale, aux organisations économiques, et aux milieux patronaux et chefs du personnel¹⁰⁴⁵. Les résultats sont communiqués au cours de

¹⁰⁴¹ « Entwurf der Verordnung III zu einem neuen Arbeitsgesetz Vernehmlassung zu Artikel 19 », 22 août 1989, p. 7, Philip Morris Records, tpl56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qfbb0120>.

¹⁰⁴² ACVA Atlantic, « U.S Exhibit 85,610, Report, "Merchandising ACVA/Link study: Action plan" ACVA Atlantic Inc., Philip Morris Inc., March 15, 1989 », 15 mars 1989, p. 1, Depositions and Trial Testimony (DATTA) ; RICO Privilege Downgrades Collection, awy36b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xhkb0035>.

¹⁰⁴³ Cette société, dont les cigarettiers sont les principaux clients, est accusée de falsifier ses données par la Commission parlementaire Waxman du Congrès américain en 1994. LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, p. 58.

¹⁰⁴⁴ ACVA Atlantic, « U.S Exhibit 85,610, Report, "Merchandising ACVA/Link study: Action plan" ACVA Atlantic Inc., Philip Morris Inc., March 15, 1989 », 15 mars 1989, p. 1, Depositions and Trial Testimony (DATTA) ; RICO Privilege Downgrades Collection, awy36b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xhkb0035>.

¹⁰⁴⁵ ACVA Atlantic, « U.S Exhibit 85,610, Report, "Merchandising ACVA/Link study: Action plan" ACVA Atlantic Inc., Philip Morris Inc., March 15, 1989 », 15 mars 1989, p. 2, Depositions and Trial Testimony

présentations, qui se tiennent à Zurich et à Berne les 21 et 22 juin 1990, en présence de spécialistes de la construction et de représentants d'entreprises. Après l'analyse de l'air contenu dans 26 bâtiments en Suisse, l'étude relève la présence de « dangereuses poussières ainsi que des matières chimiques et des micro-organismes. ». Pour Gray Robertson, le directeur d'HBI, l'origine du problème réside « dans une aération inadéquate ou des systèmes de climatisation et de ventilation fonctionnant incorrectement ou mal entretenus. ». Sur les 26 immeubles testés, l'étude en pointe 17 qui, relativement vétustes, ne disposent pas d'installation de ventilation. Dans ces bâtiments à « ventilation naturelle », la tendance à vouloir garder les fenêtres fermées en hiver, afin de réduire les coûts de chauffage, provoque apparemment un accroissement de la pollution de l'air intérieur. Le concept de « syndrome du bâtiment malade », habituellement utilisé en lien avec des immeubles modernes avec fenêtres fermées et air climatisé, est évoqué pour parler de ce type de bâtiment¹⁰⁴⁶. Hormis la mention de nicotine dans la liste de substances dont la concentration est élevée dans ces immeubles, il n'y a strictement aucune autre mention de la fumée de cigarette et du tabagisme passif. Le financement de l'étude par l'industrie du tabac n'est pas dévoilé. En fin de compte, tout est prévu dans cette étude pour réaliser une diversion du véritable problème qui n'est d'ailleurs même pas nommé. De plus, la période choisie pour effectuer les mesures (du 7 février au 15 mars 1989) ne relève pas du hasard : il fallait disposer de conditions climatiques froides afin d'obtenir des valeurs de polluants plus élevées dans les édifices vétustes. Le problème (le tabagisme passif) est déplacé sur la ventilation, l'entretien et la conception des constructions. Finalement, on comprend aussi mieux le changement de nom – d'ACVA Atlantic Inc. en Healthy Buildings International – de l'entreprise chargée d'effectuer les mesures. Sa nouvelle désignation – faisant appel à la santé, aux bâtiments et au caractère international – est plus propice pour renforcer son message (problèmes de santé dus aux immeubles et non au tabagisme passif) et sa crédibilité (problème international répandu). Les résultats de l'étude d'HBI, diffusés dans l'espace public sans décryptage, sont de nature à induire le public en erreur.

Au printemps 1990, l'ASFC édite une série de documents de propagande – pamphlets, argumentaire et revue de la littérature – contre la prétendue nocivité du tabagisme passif et en

(DATTA) ; RICO Privilege Downgrades Collection, awy36b00,
<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xhkb0035>.

¹⁰⁴⁶ J. M., R. S., « Travaillons-nous dans des immeubles malades ? Nouvelles données sur 26 bâtiments analysés en Suisse par Healthy Buildings International », 14 juin 1990, pp. 1-2, Philip Morris Records, isl56e00,
<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tjbb0120>.

faveur de la fumée à la place de travail¹⁰⁴⁷. Dans le cadre de la procédure de consultation de l'OLT-3, ceux-ci sont destinés aux entreprises de plus de 100 collaborateurs, c'est-à-dire qui disposent d'une certaine influence¹⁰⁴⁸. Le pamphlet intitulé « La fumée ambiante – seulement un slogan ! » affirme que les travaux d'Hirayama et ceux de Trichopoulos ne prouvent pas le lien entre le tabagisme passif et le cancer du poumon et qu'ils « n'ont pas résisté à une critique scientifique internationale. »¹⁰⁴⁹. Celui consacré à la « Qualité de l'air ambiant » généralise le problème de la fumée passive à la pollution de l'air intérieur (« Syndrome des bâtiments malsains »)¹⁰⁵⁰. Une revue de la littérature sur la même thématique, comportant une douzaine de pages et une centaine de références, arrive à la conclusion que « tout au plus, la fumée du tabac n'a qu'une influence mineure sur l'air ambiant ordinaire, comparée aux sources habituelles dans les habitations et sur les lieux de travail »¹⁰⁵¹. L'ASFC tente aussi de redorer l'image des fumeurs par un document, traitant de l'absentéisme à la place de travail, qui soutient que ces derniers sont aussi fiables que les non-fumeurs¹⁰⁵².

Les activités de l'ASFC sont en grande partie influencées par Philip Morris qui est, à cette époque comme aujourd'hui, le principal cigarettier en Suisse. Son plan d'action pour contrer l'OLT-3 est énoncé dans son « Long range plan. 1991-1993 » sous la rubrique consacrée aux restrictions de fumer :

- The main axes of OLT-3 action plan are :
- To submit a counter-proposal to draft article 19. Article 19 should warrant good indoor-air quality at the workplace in general.
- To lobby key players in view of OLT-3 consultation (probably during Fall / Winter 1990/91): employers' associations, trade unions, ventilation and building industry, Federal Industry and Labour Office.
- To disseminate basic messages on Indoor Air Quality (e.g. HBI Swiss study) and emphasize economic, social and legal aspects.

¹⁰⁴⁷ CRETAAZ, U., « Basisdokumentation ETS / IAQ – OLT3 », 9 mars 1990, p. 1, Philip Morris Records, yq156e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/phbb0120>.

¹⁰⁴⁸ BARDY, Jean-Claude, « [Documents tabagisme passif et OLT-3] », p. 1, Philip Morris Records, ezb29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ftjl0112>.

¹⁰⁴⁹ ASFC, « La fumée ambiante – Seulement un slogan ! », 1^{er} juin 1990, p. 1, Philip Morris Records, yyb29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/psjl0112>.

¹⁰⁵⁰ ASFC, « Qualité de l'air ambiant », 1^{er} juin 1990, p. 1, Philip Morris Records, xyb29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ysjl0112>.

¹⁰⁵¹ ASFC, « La fumée du tabac dans l'air ambiant et la qualité de l'air », 1^{er} juin 1990, p. 8, Philip Morris Records, czb29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tsjl0112>.

¹⁰⁵² ASFC, « La fumée cause d'absentéisme ? », 1^{er} juin 1990, p. 1, Philip Morris Records, zyb29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qsjl0112>.

- If the counter-proposal of the industry is accepted by the Federal Council, elaborate a specific action plan for monitoring the ordinance application at the workplace, by employers and employees.
- If the counter-proposal of the industry is defeated and specific regulations regarding "smoking / health protection" maintained, elaborate a specific action plan in order to ensure the moderate and reasonable application of such a regulation.
- Other activities, i.e. ; the "IAQ-approach", communication on ETS, courtesy/tolerance campaign, the socio-political communication and lobbying complement the action plan of this specific issue¹⁰⁵³.

Comme on peut le constater, la thématique de la qualité de l'air intérieur (« indoor air quality ») – ou autrement dit l'assimilation du tabagisme passif à un problème plus général de pollution de l'air intérieur – figure comme un axe de défense stratégique important de Philip Morris pour contrer l'article de la nouvelle ordonnance sur le travail. Il faut souligner que la vision du cigarettier américain va au-delà du processus d'élaboration de la loi et qu'il envisage également des actions après sa mise en vigueur. La brochure de l'ASFC « De l'air frais au travail. Analyse, problèmes propositions de solution », publiée en 1991, est un exemple de dissémination de la thématique de la qualité de l'air intérieur et de la courtoisie/tolérance. En une vingtaine de pages, celle-ci décline l'idée selon laquelle la pollution de l'air intérieur est provoquée par des bâtiments mal ventilés, et non à cause de la fumée secondaire. L'étude de l'HBI est exploitée pour affirmer que la fumée de tabac n'est source de grave problème dans aucun des immeubles de bureaux étudiés. Plus précisément, elle est retenue comme problème secondaire dans deux cas et comme problème négligeable dans quatre autres et, en outre, il est à noter qu'en général la fumée de tabac a été ressentie comme problématique seulement là où il y avait aussi une dysfonction de ventilation des locaux¹⁰⁵⁴. La brochure cite également une étude LINK qui montre que, parmi 2'733 personnes interrogées, 76 % ont répondu que la fumée sur le lieu de travail ne pose pas de difficulté¹⁰⁵⁵. En conclusion, « Une bonne aération est la condition primordiale pour un air ambiant sain et agréable »¹⁰⁵⁶, et l'intervention de l'État n'est pas nécessaire.

¹⁰⁵³ « Switzerland. Long range plan. 1991-1993 », 1991, p. 16, Philip Morris Records, dlj22e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qzmy0110>.

¹⁰⁵⁴ ASFC, « De l'air frais au travail. Analyse, problèmes et propositions de solutions », 1991, p. 9, British American Tobacco Records, mtp24a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jgfy0197>.

¹⁰⁵⁵ ASFC, « De l'air frais au travail. Analyse, problèmes et propositions de solutions », 1991, p. 12, British American Tobacco Records, mtp24a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jgfy0197>.

¹⁰⁵⁶ ASFC, « De l'air frais au travail. Analyse, problèmes et propositions de solutions », 1991, p. 15, British American Tobacco Records, mtp24a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jgfy0197>.

En mars 1992, l'industrie du tabac prend position sur la partie de l'OLT-3 consacrée au tabagisme passif. L'article y relatif stipule que « L'employeur doit veiller, dans le cadre des possibilités de l'exploitation, à ce que la santé des travailleurs non fumeurs ne soit pas compromise par l'inhalation de la fumée. ». Les cigarettiers s'opposent à voir figurer l'idée de nocivité du tabagisme passif car, selon eux :

En l'état actuel de la science, il n'existe aucun argument plausible prouvant que la fumée ambiante *nuit* [en italique dans le texte] à la santé. Certains chercheurs rejettent même catégoriquement une telle affirmation. D'autres la considèrent comme probable, en se basant toutefois sur des études souffrant en partie de lacunes méthodologiques. De plus, il convient de relever qu'il s'agit là d'une minorité de la communauté scientifique reconnue sur le plan international. À l'heure actuelle, il est en tout cas certain qu'« une relation causale entre la fumée ambiante et des maladies ne peut être prouvée »¹⁰⁵⁷.

La prise de position de l'industrie du tabac cite ensuite un communiqué de presse de Lehnert et Wynder, datant de 1988, qui déclarent qu'il n'y a pas de preuve montrant le lien entre le tabagisme passif et le cancer. Il ressort que :

Le projet d'ordonnance reflète ainsi entièrement et de manière peu critique et unilatérale une position empreinte d'émotion, véhiculée de façon propagandiste par les milieux antitabac. Il repose sur des artefacts plutôt que sur des faits¹⁰⁵⁸.

La suite du document critique le rapport de l'EPA pour « ses lacunes scientifiques et méthodologiques », cite l'étude suisse de l'HBI ainsi que celle de LINK, généralise le problème au syndrome des bâtiments malsains, évoque la discrimination potentielle des fumeurs et un risque de préjudice économique. En conclusion, l'industrie du tabac propose soit de supprimer l'article, soit de le remplacer par « L'employeur doit veiller à ce que des mesures appropriées soient prises en faveur des travailleurs non fumeurs contre la gêne due à la fumée de tabac. »¹⁰⁵⁹. Cette prise de position est intéressante car la plupart des arguments des cigarettiers contre le tabagisme passif sont mobilisés. Il y a d'abord la stratégie du doute et de la controverse qui est exprimée par la dénégation, la référence à des scientifiques et à des études favorables aux thèses de l'industrie. Les milieux de la prévention du tabagisme, assimilés à des zélotes, sont discrédités. Selon le concept de « junk science » forgé par

¹⁰⁵⁷ « Prise de position de l'industrie suisse du tabac concernant les articles 23 et 40 du projet d'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail », mars 1992, p. 2, Philip Morris Records, pvb29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xnj10112>.

¹⁰⁵⁸ « Prise de position de l'industrie suisse du tabac concernant les articles 23 et 40 du projet d'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail », mars 1992, p. 2, Philip Morris Records, pvb29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xnj10112>.

¹⁰⁵⁹ « Prise de position de l'industrie suisse du tabac concernant les articles 23 et 40 du projet d'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail », mars 1992, pp. 5-7, Philip Morris Records, pvb29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xnj10112>.

Philip Morris, on trouve la critique des travaux considérés comme hostiles au tabac¹⁰⁶⁰. Le problème du tabagisme passif est aussi déplacé sur la pollution de l'air intérieur en général. De plus, la fumée d'autrui, censée provoquer une simple gêne, n'est prétendument pas nocive pour les non-fumeurs.

L'OLT-3 entre en vigueur le 1^{er} octobre 1993¹⁰⁶¹. Dans le support d'une présentation donnée par Philip Morris le mois suivant, le cigarettier américain affirme que :

As a result of our efforts, the text of the law is based on tolerance and accommodation. We have avoided that the law be linked to health related issues, so as to give ample room for smooth implementation¹⁰⁶².

En effet, lorsqu'on compare le projet initial (1985) avec la version définitive (1993), on constate que les deux textes divergent sensiblement :

L'employeur veillera par des mesures appropriées, voire par une interdiction limitée de fumer, à ce que les travailleurs non fumeurs ne soient ni incommodés, ni menacés dans leur santé¹⁰⁶³.

L'employeur doit veiller, dans le cadre des possibilités de l'exploitation, à ce que les travailleurs non-fumeurs ne soient pas incommodés par la fumée d'autres personnes¹⁰⁶⁴.

La référence à la santé a en effet disparu dans la version définitive. Il en va de même pour la mention de l'interdiction de fumer. L'idée que l'employeur doit intervenir dans le cadre des possibilités de son exploitation permet également une grande interprétation de cet article. Conformément à ce qui était prévu par son « Long range plan. 1991-1993 », Philip Morris tient à surveiller la mise en œuvre de l'article de loi sur la fumée passive à la place de travail¹⁰⁶⁵. Pour ce faire, la multinationale américaine est parvenue à placer un de ses représentants dans la commission chargée d'appliquer les directives de l'Ordonnance 3 et son objectif est « to ensure that the directives favor accommodation principles rather than

¹⁰⁶⁰ ONG, Elisa K. et GLANTZ, Stanton, A., « Constructing “sound science” and “good epidemiology”: tobacco, lawyers, and public relations firms », *American Journal Public Health*, vol. 91, no 11, 2001, p. 1749.

¹⁰⁶¹ « Fumer ou ne pas fumer au lieu de travail », 8 décembre 1994, p. 3, Philip Morris Records, idm37c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hxfl0061>.

¹⁰⁶² « Switzerland – OB 1994 Presentation », novembre 1993, p. 13, Philip Morris Records, khl19e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ptdc0110>.

¹⁰⁶³ « Art. 17 : Protection des travailleurs non fumeurs », juin 1987, p. 1, Philip Morris Records, abk19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lkjp0056>.

¹⁰⁶⁴ « Fumer ou ne pas fumer au lieu de travail », 8 décembre 1994, p. 3, Philip Morris Records, idm37c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hxfl0061>.

¹⁰⁶⁵ « Switzerland. Long range plan. 1991-1993 », 1991, p. 16, Philip Morris Records, dlj22e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qzmy0110>.

prohibitions. »¹⁰⁶⁶. Le cigarettier projette également de créer une documentation *ad hoc* pour les managers et compte poursuivre son soutien à la campagne de courtoisie de la Communauté de l'industrie suisse de la cigarette (CISC) en vue de préserver l'acceptation sociale du tabagisme¹⁰⁶⁷.

Sous le titre de « Fumer ou ne pas fumer au lieu de travail », un tirage à part du magazine *Employeur suisse* – publié sous l'égide de l'Union patronale suisse – aborde la question de l'application de l'article 19 de l'OLT-3 en décembre 1994. Ce guide reprend largement les thèmes et la rhétorique de l'industrie du tabac. Dans le cadre d'une approche libérale et tolérante, il vaut mieux s'arranger à l'amiable plutôt que de promulguer des interdictions de fumer au sein des entreprises. L'employeur doit aussi veiller à ce que ses locaux soient correctement ventilés. D'un point de vue juridique, « Si l'employeur a fait le nécessaire pour éviter que les non-fumeuses et les non-fumeurs soient incommodés, il a alors rempli la tâche qui lui incombe selon l'article 19. »¹⁰⁶⁸.

Quelques mois plus tard, ce message est soutenu par une brochure de seize pages qui est publiée sous l'égide de la CISC. Celle-ci – dénommée « Du bon usage de la liberté de fumer » – est destinée aux employeurs. Les arguments que nous avons déjà rencontrés durant l'élaboration de la loi sont à nouveau martelés. Le respect mutuel, la tolérance et la courtoisie seraient les ingrédients clés qui permettent de trouver « un terrain d'entente entre fumeurs et non-fumeurs. ». Cela vaut bien mieux qu'« un antagonisme agressif fondé sur l'interdit. ». La fumée de tabac d'autrui n'est pas dangereuse pour la santé et sert de « bouc émissaire » pour un problème plus général de pollution de l'air intérieur. Finalement, la brochure présente « quatre étapes pratiques vers une cohabitation dans la tolérance ». Premièrement, les partenaires sociaux doivent négocier ensemble. Deuxièmement, il convient d'identifier les causes de la mauvaise qualité de l'air. Troisièmement, il faut prendre des mesures techniques sous la forme d'une amélioration de la ventilation. En dernier ressort, si le problème n'a toujours pas été résolu, il faut envisager des « mesures d'organisation », c'est-à-dire des restrictions de fumer¹⁰⁶⁹. Cette brochure, placée sous la devise de « Mieux vaut discuter que

¹⁰⁶⁶ « Switzerland – OB 1994 Presentation », novembre 1993, p. 14, Philip Morris Records, khl19e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ptdc0110>.

¹⁰⁶⁷ « Switzerland – OB 1994 Presentation », novembre 1993, p. 14, Philip Morris Records, khl19e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ptdc0110>.

¹⁰⁶⁸ « Fumer ou ne pas fumer au lieu de travail », 8 décembre 1994, pp. 3-4, Philip Morris Records, idm37c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hxfl0061>.

¹⁰⁶⁹ CISC, « Du bon usage de la liberté de fumer. Comment fumeurs et non-fumeurs peuvent travailler ensemble dans un esprit de tolérance : suggestions et conseils », avril 1995, pp. 3-13, Philip Morris Records, dvp57d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hybj0093>.

se disputer », s'inscrit dans la campagne de relations publiques « courtoisie et tolérance » réalisée par l'agence Jäggi Communications dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'OLT-3^{1070,1071}. Cette campagne est également complétée par des insertions publicitaires dans la presse qui portent des titres comme « Allumer une cigarette au flambeau de la liberté. » (Probable référence aux « torches of freedom » d'Edward Bernays¹⁰⁷²), ou « Fumer sans réduire la tolérance en cendres. » et « Comment en griller une sans mettre le feu aux poudres. » (figures 55, 56, 57). Le bref texte de ces annonces, prônant la liberté et la courtoisie, est soutenu par un petit dessin de deux petits personnages souriants qui se serrent la main. Cette série d'annonces de la campagne « courtoisie et tolérance » obtient une distinction comme l'une des trois meilleures publicités parues en Suisse romande en 1993¹⁰⁷³.

En plus du matériel de propagande et des annonces publicitaires, les cigarettiers organisent aussi des événements pour porter leur message vers les employeurs. En février 1994, Philip Morris donne par exemple une conférence au Château de Neuchâtel – siège du gouvernement de ce canton – à une vingtaine de responsables d'entreprises autour du thème « Fumer au travail ». Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance de la Loi sur le travail, il s'agit pour le cigarettier américain de tenter de réfléchir autour de cette question : « comment faciliter la cohabitation des fumeurs et des non-fumeurs ? »^{1074,1075}.

Pour surveiller comment la nouvelle ordonnance est appliquée, une étude commanditée à la société Meteor est réalisée entre 1994 et 1995. Celle-ci a pour but d'évaluer les relations entre les fumeurs et les non-fumeurs à la place de travail¹⁰⁷⁶. Bien que nous ignorions ses résultats, nous savons que l'OLT-3 n'a finalement que rarement été appliquée¹⁰⁷⁷. Il ressort

¹⁰⁷⁰ CISC, « Du bon usage de la liberté de fumer. Comment fumeurs et non-fumeurs peuvent travailler ensemble dans un esprit de tolérance : suggestions et conseils », avril 1995, p. 1 et p. 15, Philip Morris Records, dvp57d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hybj0093>.

¹⁰⁷¹ « Calumet newsletter N. 55 – July issue », juillet 1994, p. 2, Philip Morris Records, trm57d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tjix0093>.

¹⁰⁷² BERNAYS, Edward, *Propaganda. Comment manipuler l'opinion en démocratie*, Bonis Oristelle (trad.), Paris : éditions la Découverte, 2007 (éd. originale 1928), p. 15.

¹⁰⁷³ DISERENS, Georges, « Weekly highlights : Week commencing April 30, 1994. Switzerland – Austria – Scandinavia – Baltics – Duty free », 6 mai 1994, p. 1, Philip Morris Records, nte32e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gxpx0113>.

¹⁰⁷⁴ CHERNO, Monica, « Conférence SEP », 13 janvier 1994, p. 1, Philip Morris Records, tap05c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xgvf0053>.

¹⁰⁷⁵ DISERENS, Georges, « Weekly highlights : Week commencing April 30, 1994. Switzerland – Austria – Scandinavia – Baltics – Duty free », 6 mai 1994, p. 1, Philip Morris Records, nte32e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gxpx0113>.

¹⁰⁷⁶ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du jeudi 25 août 1994, à 10 heures 30, au Vieux Manoir, à Meyrier (Morat) », 30 août 1994, p. 2, Philip Morris Records, qje24e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fzxx0111>.

¹⁰⁷⁷ RICHTER, Jon, « Country briefing – Switzerland », 5 octobre 1998, p. 3, Philip Morris Records, dpb06c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yxbh0053>.

que, par leur travail de lobbying et de relations publiques, les cigarettiers sont parvenus à infléchir non seulement la teneur de l'article de loi sur le tabagisme passif à la place de travail, mais aussi son application.

8.3 De l'étude SAPALDIA au « Rapport suisse »

Les actions de l'industrie du tabac contre la *Swiss study on air pollution and lung disease in adults* (SAPALDIA) ont déjà été documentées par les travaux de Lee et Glantz¹⁰⁷⁸. Nous allons donc nous borner à effectuer un rappel et à apporter quelques précisions sur ce sujet. L'*Étude suisse sur la pollution atmosphérique et les maladies respiratoires chez l'adulte* – dénommée habituellement par son acronyme anglais de SAPALDIA – débute en 1991 sous l'égide du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). Celle-ci, disposant d'un budget de 6 millions CHF¹⁰⁷⁹, fait partie du Programme de recherche national « Homme, santé, environnement » (PNR 26). Le Professeur Philippe Leuenberger (Chef de la Division de pneumologie du CHUV), son requérant principal, dirige les 50 collaborateurs engagés pour ce projet. Il s'agit d'une étude transversale multicentrique comprenant sept sites (Aarau, Bâle, Davos, Lugano, Montana, Payerne et Wald) situés dans des environnements ruraux et urbains suisses. Grâce à un échantillonnage représentatif de 1'500 personnes qui vivent sur chaque lieu de l'étude, l'objectif est d'explorer les conséquences de la pollution de l'air sur les maladies respiratoires¹⁰⁸⁰. Comme l'étude SAPALDIA comporte un volet sur la nocivité du tabagisme passif¹⁰⁸¹, l'industrie du tabac s'y intéresse. Ce genre d'étude, réalisée par des experts nationaux et soutenue par une importante instance helvétique, constitue en effet une source de préoccupation pour les cigarettiers à cause de la publicité défavorable qui pourrait être faite autour de ses résultats et parce qu'elle pourrait légitimer scientifiquement des mesures de restriction de fumer dans les lieux publics. Ces enjeux motivent l'intervention de l'industrie du tabac contre cette étude, et ce, durant presque cinq ans (chronologie 4).

Le 12 mai 1993, le FNS publie un communiqué de presse pour annoncer les premiers résultats de l'étude SAPALDIA. Celui-ci, essentiellement axé sur le tabagisme passif, affirme que les non-fumeurs – exposés à la fumée d'autrui – souffrent de troubles et de maladies

¹⁰⁷⁸ LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, pp. 46-51.

¹⁰⁷⁹ Y. R. [ROMANENS, Yves], « E7 ; Rapport de synthèse sur le projet SAPALDIA », 2 décembre 1994, p. 2, Philip Morris Records, jza67d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jzxb0096>.

¹⁰⁸⁰ « Swiss study on air pollution + lung disease », 1990, pp. 1-8, Philip Morris Records, psa24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yjpf0111>.

¹⁰⁸¹ LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, p. 46.

respiratoires. Il existe en effet une relation dose-réponse entre l'exposition au tabagisme passif et une respiration sifflante, une dyspnée d'effort, la toux, l'asthme et la bronchite chronique¹⁰⁸². Sous le titre « Fumée passive. Un rapport accablant », *L'Impartial* reprend les principaux points de ce communiqué de presse¹⁰⁸³. Quelques jours plus tard, l'industrie du tabac demande une copie du rapport de l'étude SAPALDIA au FNS. Ce dernier rétorque qu'il ne peut pas accéder à cette demande par le fait que l'article est en cours d'évaluation par le comité de lecture d'une revue scientifique dans laquelle il doit prochainement être publié¹⁰⁸⁴. Jean-Claude Bardy (directeur de la CISC) se plaint alors à Hans Peter Hertig (Secrétaire général du FNS) qu'une institution telle que le FNS puisse « au mépris de toutes règles scientifiques, diffuser dans la presse des informations qui n'ont pas été vérifiées par un comité ad hoc. ». Selon Bardy, « L'activisme de certains milieux antitabac semble avoir influé sur le traitement particulier de ce dossier. ». De plus, « Le fait de mettre hâtivement en exergue le seul paramètre de la fumée de tabac présente un caractère arbitraire » et, encore une fois, il demande au FNS de lui remettre le rapport qui a permis la rédaction du communiqué, et ce, en s'engageant « à ne pas en faire état publiquement avant sa publication officielle. »¹⁰⁸⁵. Le Professeur Philippe Leuenberger estime que cette communication des résultats, avant la publication de l'article, était une erreur¹⁰⁸⁶. Le 30 juin 1993, le FNS adresse une copie du projet de l'article de SAPALDIA à la CISC en ces termes :

Vous nous assurez, Monsieur le Directeur, du fait que vous utiliserez l'article scientifique de SAPALDIA, non encore publié, à des fins uniquement internes jusqu'à ce que cet article paraisse dans une revue scientifique de haut niveau. Nous vous faisons parvenir l'article en question sous ces conditions, en comptant sur votre parole. Nous vous avertirons sitôt que le document sera devenu public¹⁰⁸⁷.

¹⁰⁸² FNS, « Communiqué de presse. Programme national de recherche "Homme, santé, environnement" (PNR 26) », 12 mai 1993, p. 1, Philip Morris Records, nms32e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xmdl0113>.

¹⁰⁸³ ATS, « Fumée passive. Un rapport accablant [*L'Impartial*] », 14 mai 1993, p. ?, Philip Morris Records, cw156e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fqbb0>.

¹⁰⁸⁴ KÄSTLI, F., « SAPALDIA – Votre demande du 18 mai 1993 », 27 mai 1993, p. 1, Philip Morris Records, aw156e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tpbb0120>.

¹⁰⁸⁵ BARDY, Jean-Claude, « Concerne : SAPALDIA », 21 juin 1993, pp. 1.-2, Philip Morris Records, osa24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/njpf0111>.

¹⁰⁸⁶ Entretien avec LEUENBERGER, Philippe, le 5 mars 2015.

¹⁰⁸⁷ Lors de notre entretien avec le Professeur Leuenberger, celui-ci nous a communiqué qu'il s'était toujours demandé qui avait pu transmettre le manuscrit de son article aux cigarettiers. Grâce à nos recherches, nous avons pu lui communiquer (quelques mois avant son décès) qu'il fut transmis par Hans Peter Hertig, le Secrétaire général du FNS. Entretien avec LEUENBERGER, Philippe, le 5 mars 2015. HERTIG, Hans Peter, « SAPALDIA – votre lettre du 21.6.1993 », 30 juin 1993, p. 2, Philip Morris Records, off46e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pybf0117>.

Une fois en possession du projet de l'article, les cigarettiers le transmettent à trois consultants scientifiques pour tenter d'en démontrer les faiblesses méthodologiques¹⁰⁸⁸. Le statisticien anglais Peter N. Lee livre ses premières critiques à la fin du mois de juillet 1993 :

I found the paper too short, superficial, and providing little conclusive evidence of a causal relationship. Many potential sources of bias are not considered at all or are only considered inadequately, either in the study design or in the discussion¹⁰⁸⁹.

Le sociologue suisse Peter Atteslander (1926-2016) estime que les conclusions de Leuenberger et collaborateurs sont à rejeter. Un statisticien allemand, le Dr W.-D. Heller, considère également que ce travail est très problématique¹⁰⁹⁰. Afin d'étayer leurs critiques, les cigarettiers tentent d'obtenir davantage d'informations méthodologiques de la part du FNS. Toutefois, ce dernier refuse maintenant d'entrer en matière et les renvoie vers Leuenberger¹⁰⁹¹. Celui-ci accepte de leur livrer uniquement le questionnaire de l'étude¹⁰⁹².

Le FNS, considéré par les cigarettiers comme « la cheville ouvrière de la médiatisation du projet », renseigne les médias sur les principaux résultats de SAPALDIA par un communiqué de presse le 28 février 1994, puis par une conférence de presse le 1^{er} mars 1994¹⁰⁹³. Pour l'industrie du tabac, l'attitude de cette institution est critiquable :

Cette étude a fait l'objet d'un battage médiatique – communiqués et conférence de presse – tout à fait inhabituel et inacceptable de la part du Fonds national de la recherche scientifique. On ne connaît pas d'autres exemples où le Fonds national ait diffusé à l'intention du public des résultats partiels d'une recherche sans attendre leur publication dans une revue scientifique et par conséquent sans que la communauté scientifique puisse se prononcer sur la validité de ces résultats. À ce jour, cette étude n'a pas encore été publiée¹⁰⁹⁴.

La dernière affirmation, écrite le 2 décembre 1994, n'est pas tout à fait exacte puisque l'article de Leuenberger et collaborateurs est publié dans le numéro du 1^{er} novembre 1994 de

¹⁰⁸⁸ HERTIG, Hans Peter, « SAPALDIA – votre lettre du 21.6.1993 », 30 juin 1993, p. 2, Philip Morris Records, off46e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pybf0117>.

¹⁰⁸⁹ LEE, Peter N., « "Passive smoking exposure in adults and chronic respiratory symptoms". First comments on the report from the SAPALDIA study by Leuenberger et al. », 28 juillet 1993, p. 2, Philip Morris Records, eub29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/njpf0111>.

¹⁰⁹⁰ HELLER, W.-D., « Kommentar zu Leuenberger, Ph. et al. "Passive smoking exposure in adults and chronic respiratory symptoms (SAPALDIA study)" », 13 août 1993, pp. 1-2, Philip Morris Records, iub29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hljl011>.

¹⁰⁹¹ HERTIG, Hans Peter, « SAPALDIA – votre lettre du 3 novembre 1993 », 10 novembre 1993, p. 1, Philip Morris Records, kw156e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nqbb0120>.

¹⁰⁹² Y. R. [ROMANENS, Yves], « E7 ; Rapport de synthèse sur le projet SAPALDIA », 2 décembre 1994, p. 6, Philip Morris Records, jza67d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jzxb0096>.

¹⁰⁹³ Y. R. [ROMANENS, Yves], « E7 ; Rapport de synthèse sur le projet SAPALDIA », 2 décembre 1994, pp. 5-6, Philip Morris Records, jza67d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jzxb0096>.

¹⁰⁹⁴ Y. R. [ROMANENS, Yves], « E7 ; Rapport de synthèse sur le projet SAPALDIA », 2 décembre 1994, p. 8, Philip Morris Records, jza67d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jzxb0096>.

l'American Journal of Respiratory and Critical Care Medicine. Les principaux résultats, déjà transmis lors du communiqué de presse du FNS en mai 1993, sont les suivants :

After controlling for age, sex, body mass index (BMI), study area, atopy, and parental and sibling history, passive smoking exposure was associated with an elevated risk of wheezing apart from colds (odds ratio [OR] = 1.94, 95% CI = 1.39 to 2.70), an elevated risk of bronchitis symptoms (OR = 1.59, 95% CI = 1.17 to 2.15), an elevated risk of symptoms of chronic bronchitis (OR = 1.65, 95% CI = 1.28 to 2.16), an elevated risk of dyspnoea (OR = 1.45, 95% CI = 1.20 to 1.76), and an elevated risk of physician diagnosed asthma (OR = 1.39, 95% CI = 1.04 to 1.86)¹⁰⁹⁵.

Suite à cette publication, l'industrie du tabac rédige encore plusieurs argumentaires et critiques à son encontre : quantification subjective de l'exposition à la fumée ambiante, détournement du concept initial de l'étude, mauvaise classification des questionnaires, etc¹⁰⁹⁶. Malgré tous ses efforts, elle ne parvient pas à discréditer l'étude de Leuenberger et collaborateurs. En juin 1995, celle-ci est intégrée dans un volumineux rapport sur le tabagisme passif en Suisse.

À la demande de la Commission fédérale pour les problèmes liés au tabac, l'OFSP mandate en 1994 la Professeure Ursula Ackermann-Liebrich (Institut de médecine sociale et préventive de Bâle), le Professeur Philippe Leuenberger (Division de pneumologie du CHUV) et Eva Martin-Diener (Institut de médecine sociale et préventive de Bâle) pour réaliser un rapport sur la fumée passive. Son objectif est de savoir quelles sont les conclusions à tirer du rapport de l'EPA et des résultats de l'étude SAPALDIA¹⁰⁹⁷. Le *Report on passive smoking in Switzerland* est achevé en juin 1995¹⁰⁹⁸. Dénommé aussi « Rapport suisse » par les cigarettiers, il représente pour notre pays le premier rapport du type « Smoking and health » et, toutes proportions gardées, il fait penser à ses devanciers du Collège royal des médecins britanniques et du *Surgeon General* américain. Les vingt premières pages de ce document traitent du rapport de l'EPA et, après une analyse approfondie, la conclusion est que :

The authors of the EPA report have followed methods widely accepted in epidemiology and statistics to objectively evaluate the impact of environmental tobacco smoke on respiratory

¹⁰⁹⁵ LEUENBERGER, Philippe, SCHWARTZ, Joel, ACKERMANN-LIEBRICH, Ursula *et alii*, « Passive smoking exposure in adults and chronic respiratory symptoms (SAPALDIA study) », *American Journal of Respiratory and Critical Care Medicine*, vol. 150, n° 5, Pt 1, 1^{er} novembre 1994, p. 1222.

¹⁰⁹⁶ « SAPALDIA. Critique générale de l'étude », 12 janvier 1995, pp. 1-3, Philip Morris Records, ips32d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rzwy0086>.

¹⁰⁹⁷ Y. R. [ROMANENS, Yves], « Analyse du "Report on passive smoking in Switzerland" », 20 septembre 1996, p. 1, Philip Morris Records, ngv22d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lmnd0084>.

¹⁰⁹⁸ ACKERMANN-LIEBRICH, Ursula, LEUENBERGER, Philip et MARTIN-DIENER, Eva, « Report on Passive Smoking in Switzerland », juin 1995, 62 p., British American Tobacco Records, skt72a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jjnp0208>.

health. Despite some limitations by methodical problems which cannot yet be eliminated today, the overall evidence from all the studies is conclusive, that there is a causal association between passive smoke exposure and adverse effects on respiratory health and that ETS has to be classified as a Carcinogen A¹⁰⁹⁹.

Le rapport se poursuit par une revue de la littérature des effets du tabagisme passif sur la santé et un résumé de l'étude SAPALDIA. Puis, les auteurs reconnaissent que les résultats du rapport de l'EPA – notamment au sujet du lien entre le cancer du poumon et le tabagisme passif – sont transposables à la situation helvétique. La validité de ces résultats est d'autant plus pertinente que les systèmes de ventilation sont moins sophistiqués dans notre pays qu'aux États-Unis, qu'il y a davantage de fumeurs et moins de restrictions de fumer dans les lieux publics¹¹⁰⁰. De ce fait, une protection des non-fumeurs à la place de travail est légitime. Toutefois, les auteurs estiment qu'elle ne doit pas prendre une forme aussi stricte qu'aux États-Unis.

The smoking policies in the US are discussed in public very often. They vary from state to state or even town to town. In some areas, smoking bans were established very drastically, at workplace as well as in public, which provoked conflicts and possibly adverse reactions. Without any doubt, the protection of nonsmokers from involuntary tobacco smoking must be the final goal of all measures and legislation. But it is probably not very wise (and not possible) to apply these drastic methods to this country¹¹⁰¹.

En ce qui concerne la protection contre le tabagisme passif à la place de travail, le rapport émet la recommandation suivante :

Public areas should be smokefree. The only reasonable proper measure for offices and recreational areas in most companies will be the separation into nonsmoking and smoking areas. If this is not possible, at least a temporal smoking policy should be introduced. We should not forget that about 50 % of all smokers as well would welcome smoking regulations at their workplace and that half of the smokers would like to stop smoking. Smoking restrictions will support them in getting more control over their smoking habits. The aim must

¹⁰⁹⁹ ACKERMANN-LIEBRICH, Ursula, LEUENBERGER, Philip et MARTIN-DIENER, Eva, « Report on Passive Smoking in Switzerland », juin 1995, p. 26, British American Tobacco Records, skt72a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jjnp0208>.

¹¹⁰⁰ ACKERMANN-LIEBRICH, Ursula, LEUENBERGER, Philip et MARTIN-DIENER, Eva, « Report on Passive Smoking in Switzerland », juin 1995, pp. 38-39, British American Tobacco Records, skt72a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jjnp0208>.

¹¹⁰¹ ACKERMANN-LIEBRICH, Ursula, LEUENBERGER, Philip et MARTIN-DIENER, Eva, « Report on Passive Smoking in Switzerland », juin 1995, p. 43, British American Tobacco Records, skt72a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jjnp0208>.

be a general nonsmoking policy in all offices and recreational areas with specially marked areas where smoking is allowed¹¹⁰².

Quant aux propositions de l'industrie du tabac, basées sur la courtoisie et l'amélioration de la ventilation, le rapport les juge inefficaces pour résoudre le problème. Pour les espaces publics (hors place de travail), il est recommandé d'établir que la norme soit de ne pas fumer, et de prévoir des dispositions particulières pour les fumeurs, plutôt que l'inverse. Finalement, le rapport reconnaît l'importance de protéger les enfants contre la fumée passive, mais que pour ce faire « Social attitudes concerning smoking have to change. »¹¹⁰³.

Pour tenter de neutraliser le rapport d'Ackermann-Liebrich, de Leuenberger et de Martin-Diener, les cigarettiers en produisent une critique détaillée, point par point, avec environ 500 pages d'annexes¹¹⁰⁴. Finalement, leur conclusion est que :

Le Rapport suisse pêche par manque d'objectivité ; les auteurs ont ignoré ou omis de signaler des résultats scientifiques importants. Il n'a pas apporté de contribution scientifique digne de ce nom à la discussion, et certains résultats ont été écartés d'emblée. On est notamment frappé par le fait que les auteurs ne mentionnent aucune publication offrant une autre explication de l'association "causale". Le choix sélectif de "données appropriées" n'est pas scientifique, prête à confusion et ne contribue guère à fournir aux autorités suisses un fondement scientifique sérieux pour une prise de décision en connaissance de cause. Bref, le Rapport suisse ne saurait constituer une base pour le législateur.

Pour résumer : une analyse soigneuse de toutes les études sur le sujet qui nous occupe conduit à conclure qu'il n'y a pas d'argument scientifique convaincant permettant de prétendre que l'exposition à la fumée ambiante rend malade le non fumeur¹¹⁰⁵.

Une quinzaine d'années après la publication du Rapport suisse, le législateur intervient au niveau fédéral avec l'*Ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif du 28 octobre 2009*. Celle-ci, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010, « interdit de fumer dans les espaces fermés accessibles au public ou qui servent de lieu de travail à plusieurs personnes. ». L'Ordonnance autorise néanmoins des locaux fumeurs sous réserve de différents critères : être

¹¹⁰² ACKERMANN-LIEBRICH, Ursula, LEUENBERGER, Philip et MARTIN-DIENER, Eva, « Report on Passive Smoking in Switzerland », juin 1995, p. 45, British American Tobacco Records, skt72a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jjnp0208>.

¹¹⁰³ ACKERMANN-LIEBRICH, Ursula, LEUENBERGER, Philip et MARTIN-DIENER, Eva, « Report on Passive Smoking in Switzerland », juin 1995, pp. 45-49, British American Tobacco Records, skt72a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jjnp0208>.

¹¹⁰⁴ BARDY, Jean-Claude, « Report on Passive Smoking in Switzerland », p. 1, Philip Morris Records, fvu22d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fkmd0084>.

¹¹⁰⁵ CISC, « Critique scientifique du "Report on Passive Smoking in Switzerland" de U. Ackermann-Liebrich, P. Leuenberger et E. Martin-Diener », octobre 1996, Philip Morris Records, hvu22d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hkmd0084>.

hermétiquement fermés ou équipés d'une ventilation adéquate, ne pas dépasser un tiers de la surface totale du service, etc¹¹⁰⁶.

8.4 Vers la perte de l'acceptation sociale du tabagisme

Le risque que la cigarette ne soit socialement plus acceptée est un enjeu clé pour l'industrie du tabac : en effet, comment vendre un produit qui serait mis au ban de la société ? Un mémorandum de Philip Morris datant de 1984 stipule à ce propos que « the single most important issue facing our industry is the erosion of the social acceptability of smoking »¹¹⁰⁷. La prévalence du tabagisme constitue un des indicateurs permettant d'évaluer le degré d'acceptation de la cigarette dans une population. À partir du début des années 1960, au moment où la cigarette est menacée de restrictions à cause de sa nocivité, on observe une diminution du tabagisme chez les hommes. Entre 1964 et 1970, la proportion d'hommes âgés de 25 à 44 ans qui fument régulièrement passe d'environ 60 % à 48 %. Pour les femmes de la même tranche d'âge, cette part demeure plus ou moins stable à 39 % durant la même période¹¹⁰⁸. Avec environ la moitié de la population qui fume, et l'absence complète de restrictions de fumer dans les lieux publics, on peut dire que la norme est de fumer à cette époque en Suisse. En 2003-2004, on relève que la prévalence du tabagisme (pour la classe d'âge de 25 à 44 ans) s'élève respectivement à environ 27 % pour les hommes et 22 % pour les femmes¹¹⁰⁹. En quarante ans, ce comportement a donc été *grosso modo* divisé par deux. La prise de conscience de la nocivité du produit (active et passive), l'avertissement sur les paquets, les limitations de la publicité, la perte de la crédibilité des cigarettes légères, les premières restrictions de fumer dans les lieux publics, l'augmentation du prix du paquet et une plus grande attention sur la santé en général sont autant de facteurs qui expliquent ce déclin.

En vue de limiter la perte de l'acceptation sociale de son produit, l'industrie du tabac recourt à plusieurs stratégies. Des livres en faveur de la fumée sont commandités à de prestigieux professeurs d'université. En 1986, la parution de l'ouvrage *Smoking and society. Toward a more balanced assessment*, placé sous la direction de Robert D. Tollison (George Mason University), en est un exemple. Ce livre prône une approche coût-bénéfice du

¹¹⁰⁶ Ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif du 28 octobre 2009, Recueil des lois fédérales, RO 2009, p. 6289.

¹¹⁰⁷ CHAPMAN, Simon et FREEMAN, Becky, « Markers of the denormalisation of smoking and the tobacco industry », *Tobacco Control*, vol. 17, n° 1, 2007, p. 29.

¹¹⁰⁸ *Dokumentation zur Arbeitstagung. Bekämpfung des Tabakmissbrauchs in der Schweiz. Planung und Organisation*, Berne : Schweizerische Gesellschaft für Sozial- und Präventivmedizin ; Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Koordination der Bekämpfung des Tabakmissbrauchs, 1973, p. 4.

¹¹⁰⁹ GMEL, Gerhard et ANNAHEIM, Beatrice, *Rapport de synthèse. Consommation de tabac en Suisse. Évolution entre 1992 et 2005*, Lausanne : Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, 2006, p. 6.

tabagisme¹¹¹⁰. Afin que la balance penche en faveur du tabac, les bénéfices de la consommation de cette plante sont avantageusement présentés, alors que les inconvénients sont minimisés. Certains arguments avancés par les auteurs sont caractéristiques de la rhétorique de l'industrie du tabac : le tabagisme favorise les liens sociaux¹¹¹¹, le mouvement antitabac représente une intrusion intolérable dans la sphère privée¹¹¹², l'industrie du tabac apporte une contribution substantielle à l'économie¹¹¹³, etc. Preuve de l'importance du sujet, le tabagisme passif fait l'objet d'un chapitre particulier. Son auteur, Domingo M. Aviado (pharmacologue à l'Université de Pennsylvanie et consultant des cigarettiers)¹¹¹⁴, dresse une revue critique de la littérature pour conclure qu'il n'y a pas de preuve scientifique pour soutenir la nocivité de la fumée passive. Il ressort finalement pour Aviado que « nonsmokers should not use claims of adverse health effects as justification for not interacting with smokers in society. »¹¹¹⁵. En 1991, Philip Morris finance un livre dédié à la « fumée des autres ». Celui-ci, publié sous la direction d'Alan K. Armitage (ancien directeur des recherches pharmacologiques pour l'industrie du tabac aux laboratoires d'Harrogate en Angleterre¹¹¹⁶) en 1991, est traduit en français l'année suivante. Les principaux thèmes du tabagisme passif sont passés en revue afin de démontrer sa prétendue innocuité¹¹¹⁷. Comme la fumée passive est une source de maladie et de gêne pour les non-fumeurs, les cigarettiers développent des cigarettes dont l'odeur et la visibilité de la fumée sont réduites. Des additifs – comme l'hydroxyde de magnésium, la vanilline et la menthe – sont par exemple

¹¹¹⁰ TOLLISON, Robert D., « Introduction », in TOLLISON, Robert D. (dir.), *Smoking and society. Toward a more balanced assessment*, Lexington, Massachusetts ; Toronto: Lexington Books, 1986, p. 5.

¹¹¹¹ FEINHANDLER, Sherwin J., « The social role of smoking », in TOLLISON, Robert D. (dir.), *Smoking and society. Toward a more balanced assessment*, Lexington, Massachusetts ; Toronto: Lexington Books, 1986, p. 183.

¹¹¹² BERGER, Peter L., « Sociological view of the antismoking phenomenon », in TOLLISON, Robert D. (dir.), *Smoking and society. Toward a more balanced assessment*, Lexington, Massachusetts ; Toronto: Lexington Books, 1986, p. 226.

¹¹¹³ GRAY, Peter H. et WALTER, Ingo, « The economic contribution of the tobacco industry », in TOLLISON, Robert D. (dir.), *Smoking and society. Toward a more balanced assessment*, Lexington, Massachusetts ; Toronto: Lexington Books, 1986, p. 243.

¹¹¹⁴ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, p. 279.

¹¹¹⁵ AVIADO, Domingo M., « Health issues relating to "passive" smoking », in TOLLISON, Robert D. (dir.), *Smoking and society. Toward a more balanced assessment*, Lexington, Massachusetts ; Toronto: Lexington Books, 1986, p. 243.

¹¹¹⁶ BERRIDGE, Virginia, *Marketing health. Smoking and the discourse of public health in Britain, 1945-2000*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2007, p. 88.

¹¹¹⁷ ARMITAGE, Alan K. (dir.), *La fumée des autres*, Bouquet, Pascale (trad.), Levallois-Perret : Éditions Manya, 1992 (éd. originale américaine 1991), 263 p.

utilisés pour la confection du papier de cigarette. Des produits d'une circonférence réduite sont également conçus à cette fin¹¹¹⁸.

L'industrie du tabac surveille aussi régulièrement l'avis de la population sur ses produits et leur utilisation. En 1998, elle sait par exemple que 54 % des Suisses considèrent que le tabagisme passif est problématique, 36 % pensent que ce n'est le cas que pour les personnes à risque (comme les asthmatiques et les enfants) et 10 % estiment que cela ne pose pas de difficulté. En outre, 75 % des sondés sont d'avis qu'il y a un problème sur le lieu de travail entre les fumeurs et les non-fumeurs¹¹¹⁹. En vue de définir une stratégie pour redorer son image, écornée par la médiatisation des procès aux États-Unis, Philip Morris confie à l'institut LINK (Lucerne) la réalisation d'un « baromètre social ». Celui-ci a pour objectif d'investiguer la perception du grand public à propos des industries, des multinationales, de la responsabilité sociale des entreprises, des restrictions, de la fumée, des fabricants de tabac en général et de Philip Morris en particulier. Les entreprises considérées comme les meilleures par les sondés sont Swatch, Novartis, Nestlé et Migros. Les raisons de ce succès sont passées en revue. Swatch est par exemple aimée en raison de son innovation, de la qualité de ses produits, de leur popularité, ainsi que pour l'originalité de sa publicité¹¹²⁰. Les critères de responsabilité sociale des entreprises, jugée importante par les participants, sont passés en revue : comportement éthique, respect de l'environnement, humanité, honnêteté, transparence, etc. Les exemples abondent :

"Bobst, the carton packaging manufacturer, has decided to keep its employees in difficult times, and to train them, instead of laying them off, and now it is a successful company again." Fribourg, male, general public.

"The advertising of Benetton is on the limit." Lucerne, female, opinion elite.

"Swissair is a good example for honesty, after the accident last autumn, they informed people and did not try to hide something." Fribourg, male, general public.

"Good business practice involves a minimum of ethics, without a minimum of ethics it does not work." Fribourg, male, general public¹¹²¹.

¹¹¹⁸ LING, Pamela M. et GLANTZ, Stanton A., « Tobacco industry consumer research on socially acceptable cigarettes », *Tobacco Control*, vol. 14, n° 5, 2005, p. 5.

¹¹¹⁹ RICHTER, Jon, « Country briefing – Switzerland », 5 octobre 1998, p. 4, Philip Morris Records, dpb06c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yxbh0053>.

¹¹²⁰ LINK, « Social barometer. Switzerland », novembre 1998, pp. 2-3, Philip Morris Records, vob06c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gxbh0053>.

¹¹²¹ LINK, « Social barometer. Switzerland », novembre 1998, pp. 7-11, Philip Morris Records, vob06c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gxbh0053>.

Dans ce baromètre social suisse, les trois industries – spontanément jugées responsables – sont celles de l'automobile, de la pharmaceutique et de l'informatique. En revanche, les deux qui tendent à être considérées comme les plus irresponsables sont les fabricants de tabac et, en queue de classement, les banquiers. Le rapport de LINK stipule :

Banks have a very bad image, due to the negative headlines in the press about their unethical behavior: maximize profits, mergers, high risk for shareholder (losses due to LTCM hedge fund crashes). [...]

The lack of responsibility attributed to the Tobacco industry is clearly based on the product: The risk of cancer and other diseases is obvious, the too many trials in the states have proven the health risk.

"They are forced to pay, they had no choice." Lucerne, female, opinion elite¹¹²².

Toutefois, les sondés reconnaissent des points positifs à l'industrie du tabac, comme le parrainage (« As soon as the tobacco companies stop sponsoring, there is no Formula 1, no more Jazz Festival »), la « belle » publicité, le management paternaliste de l'entreprise Burrus. Autres faits intéressants pour les cigarettiers : il existe une forte croyance que le pays est beaucoup trop régulé et que la tolérance doit présider aux questions touchant la sphère du tabagisme :

Smoking is an issue that seems to be broadly discussed in public and privately, but the basic attitude in Switzerland towards smoking is tolerance and the right of self-determination, even if people feel sometimes annoyed by the smoke. [...] The idea of additional laws is definitely rejected. The self-regulation by the industry, information and prevention are assessed as more efficient measures. A law would not change the fact that there are people who want or need to smoke. Prohibition could even increase the appeal of smoking¹¹²³.

Ces opinions sont en phase avec la stratégie de l'industrie du tabac prônant la tolérance (notamment pour le tabagisme passif) et l'autorégulation (en ce qui concerne entre autres la publicité). Ces résultats sont affinés l'année suivante dans un rapport de 265 pages réalisé par KRC Research & Consulting. Celui-ci intervient dans le cadre d'un plan stratégique de trois ans dont le but est « Maintain a positive operating environment for Philip Morris in each market. »¹¹²⁴. 62 % des sondés (751 personnes contactées par téléphone) sont d'avis que le tabagisme est un comportement socialement acceptable. Cependant, seules 15 % des

¹¹²² LINK, « Social barometer. Switzerland », novembre 1998, pp. 14-15, Philip Morris Records, vob06c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gxbh0053>.

¹¹²³ LINK, « Social barometer. Switzerland », novembre 1998, p. 17 et p. 20, Philip Morris Records, vob06c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gxbh0053>.

¹¹²⁴ KRC Research & Consulting, « CEMA 2000. Research findings: Switzerland », 27 septembre 1999, p. 4, Philip Morris Records, sdd06c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nkfh0053>.

personnes pensent que ce sera encore le cas dans les cinq années à venir¹¹²⁵. En 2003, l'OMS établit la Convention-cadre pour la lutte antitabac – premier traité international de santé publique de cette organisation – en vue de renforcer la prévention du tabagisme¹¹²⁶. L'année suivante entre en vigueur la nouvelle *Ordonnance sur les produits du tabac et les produits contenant des succédanés de tabac destinés à être fumés du 27 octobre 2004*. Parmi les principaux changements de lois engendrés par cette ordonnance, on relève une sévérité de la mise en garde générale qui, au lieu de « Nuit gravement à la santé » (OTab 1995)¹¹²⁷, devient « Fumer tue ». De manière alternée, on note aussi l'introduction du message « Fumer nuit gravement à votre santé et à celle de votre entourage. » qui met en exergue la nocivité du tabagisme passif¹¹²⁸. L'ordonnance qui régit les mises en garde combinées, comprenant des photographies explicites des méfaits du tabagisme sur la santé, entre en vigueur en 2008¹¹²⁹. Ces images contribuent à ternir davantage l'image du tabagisme. C'est dans ce contexte de perte de l'acceptation sociale de la cigarette que se termine la période étudiée dans cette thèse.

¹¹²⁵ KRC Research & Consulting, « CEMA 2000. Research findings: Switzerland », 27 septembre 1999, p. 12, Philip Morris Records, sdd06c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nkfh0053>.

¹¹²⁶ La Suisse a signé ce traité, mais elle ne l'a pas encore ratifié. Autrement dit, sa signature ne l'engage pas à aligner ses lois sur les recommandations de la Convention-cadre. BOVET, Pascal, CORNUZ, Jacques, PACCAUD, Fred, « Convention-cadre pour la lutte antitabac : un instrument puissant de santé publique », *Revue médicale suisse*, vol. 8, n° 348, 2012, p. 1438.

¹¹²⁷ *Ordonnance sur le tabac et les produits du tabac (Ordonnance sur le tabac, OTab) du 1^{er} mars 1995*, *Recueil des lois fédérales*, RO 1995, p. 1662.

¹¹²⁸ *Ordonnance sur les produits du tabac et les produits contenant des succédanés de tabac destinés à être fumés du 27 octobre 2004*, *Recueil des lois fédérales*, RO 2004, p. 4539.

¹¹²⁹ *Ordonnance du DFI concernant les mises en garde combinées sur les produits du tabac du 10 décembre 2007*, *Recueil des lois fédérales*, RO 2007, pp. 7111-7122.

III LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'ASSOCIATION SUISSE DES FABRICANTS DE CIGARETTES (1962-1997)

9. La genèse et la mission de la Commission scientifique

9.1 La création d'un instrument au service de l'association

La Commission scientifique (CS) de l'ASFC est créée le 3 septembre 1962¹¹³⁰, dans le sillage de la publication du rapport *Smoking and health* du Collège royal des médecins britanniques¹¹³¹. Celle-ci, dirigée par le président de l'ASFC, est constituée par les chimistes représentant les principaux fabricants de cigarettes en Suisse¹¹³². Initialement, il s'agit des firmes F. J. Burrus & Cie, SA Éd Laurens « Le Khédive », Fabriques de Tabac Réunies SA et British American Tobacco Co. Ltd.¹¹³³. Rinsoz & Ormond SA et R. J. Reynolds les rejoignent respectivement au début et à la fin des années 1970^{1134,1135}. Les membres de la CS jouissent en principe d'une entière liberté et ils ont pour mission de conseiller l'assemblée générale de l'ASFC (figure 58). Cette dernière est seule habilitée à prendre des décisions¹¹³⁶. Selon le procès-verbal de la séance du 8 novembre 1962 de la CS, il est stipulé que :

Le Président rappelle tout d'abord que la commission scientifique est née de préoccupations de plus en plus pressantes de l'association dans les problèmes santé-tabac et que c'est à l'occasion des discussions relatives à l'article 420 ODA que la commission a été formée. Puis, l'association ayant elle-même formé une commission contre la campagne anti-tabac lors de

¹¹³⁰ A. E. [EBERLÉ, Antoine], « Rapport sur l'activité de la Commission scientifique de l'ASFC », 27 mars 1963, p. 1, British American Tobacco Records, whd20a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/xrdl0196>.

¹¹³¹ *Smoking and health. A report of the Royal college of physicians on smoking in relation to cancer of the lung and other diseases*, London : Pitman Medical Publishing Co. Ltd., 1962, 70 p.

¹¹³² P. B. [BUMAN, Pierre de], « Commission scientifique. Séance du 8 novembre 1962, à Fribourg, siège de l'ASFC », [s.d.], pp. 1 et 4, British American Tobacco Records, oid20a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ksdl0196>.

¹¹³³ A. E. [EBERLÉ, Antoine], « Rapport sur l'activité de la Commission scientifique de l'ASFC », 27 mars 1963, p. 1, British American Tobacco Records, whd20a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/xrdl0196>.

¹¹³⁴ JEANNERET, C., « Research laboratory FTR », 31 mai 1972, p. 3, Philip Morris Records, grs56e00, <https://www.industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tpdc0120>.

¹¹³⁵ BÄTTIG, Karl, « ASFC – Commission scientifique. Jahresbericht 1979 », 7 janvier 1980, p. 1, R. J. Reynolds Records, tax59d00, <https://www.industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fznc0094>.

¹¹³⁶ P. B. [BUMAN, Pierre de], « Commission scientifique. Séance du 8 novembre 1962, à Fribourg, siège de l'ASFC », [s.d.], p. 2, British American Tobacco Records, oid20a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ksdl0196>.

l'assemblée générale du 10 mai 1962 et ayant désigné la commission consultative comme telle pour remplir cette fonction lors de l'assemblée générale du 14 juillet 1962, dite commission a fait appel à la commission scientifique qu'elle a chargé d'étudier les moyens propres à lutter contre la campagne anti-tabac en vue de les mettre à la disposition de l'ASFC. La commission scientifique est donc un instrument au service de l'association¹¹³⁷.

Au printemps 1963, les fabricants de tabac précisent leur vision du rôle de la CS. Pour BAT, son rôle principal est de renseigner l'ASFC et son président afin de leur « permettre de juger avec précision les attaques dirigées contre l'industrie suisse par des médecins, journalistes, etc. »¹¹³⁸ La firme F. J. Burrus & Cie partage essentiellement le même point de vue¹¹³⁹, et Laurens ajoute que la CS doit conduire un programme de recherche pour « s'efforcer de préserver la santé des fumeurs des effets, peut-être néfastes, de la fumée. »¹¹⁴⁰ En outre, ces deux fabricants proposent que l'industrie unisse ses efforts pour créer un Centre de coordination et d'information scientifique qui serait chargé d'étudier la vaste documentation liée à la question tabac et santé en vue de contrer « des potentiels détracteurs du tabac »^{1141,1142}. Malgré toutes nos recherches, le rapport des Fabriques de Tabac Réunies SA exprimant sa vision de la CS n'a malheureusement pas été trouvé. Quoi qu'il en soit, la première tâche réalisée par la CS est la détermination d'une méthode standard d'analyse de la fumée de cigarettes¹¹⁴³. En effet, il s'agit d'une condition préalable pour

¹¹³⁷ P. B. [BUMAN, Pierre de], « Commission scientifique. Séance du 8 novembre 1962, à Fribourg, siège de l'ASFC », [s.d.], p. 1, British American Tobacco Records, oid20a99,
<http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ksdl0196>.

¹¹³⁸ FELTON, Desmond G. et KENDRICK-JONES, Gordon T., « Programme d'activité proposé pour la Commission scientifique de l'ASFC », 10 avril 1963, p. 1, British American Tobacco Records, ikv38a99,
<http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/kjvh020>.

¹¹³⁹ A. E. [EBERLÉ, Antoine], « Rapport sur l'activité de la Commission scientifique de l'ASFC », 27 mars 1963, p. 1, British American Tobacco Records, whd20a99,
<http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/xrdl0196>.

¹¹⁴⁰ P. C. [CESCHINI, Pierre], « Laboratoire de la SA Éd. Laurens "Le Khédive" Genève. Rapport à M. Pierre Glasson, Président de l'ASFC », 5 avril 1963, p. 1, British American Tobacco Records, kkv38a99,
<http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/mjvh0201>.

¹¹⁴¹ A. E. [EBERLÉ, Antoine], « Rapport sur l'activité de la Commission scientifique de l'ASFC », 27 mars 1963, p. 1, British American Tobacco Records, whd20a99,
<http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/xrdl0196>.

¹¹⁴² En revanche, BAT n'est pas favorable à la création d'un tel centre principalement pour trois raisons. Premièrement, celui-ci aura un coût. Deuxièmement, il pourrait inciter des fabricants de tabac de créer des structures similaires dans d'autres petits pays. Finalement, les informations générées par ce centre pourraient engendrer de la confusion au niveau international, et ce, notamment à cause de l'originalité helvétique du goût Maryland. GILLIAM, N. M., « Letter from NM Gilliam to JGD Rudd regarding visit to Switzerland », 15 novembre 1962, pp. 1-2, British American Tobacco Records, rru38a99,
<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/flyg0201>.

¹¹⁴³ P. C. [CESCHINI, Pierre], « Laboratoire de la SA Éd. Laurens "Le Khédive" Genève. Rapport à M. Pierre Glasson, Président de l'ASFC », 5 avril 1963, p. 1, British American Tobacco Records, kkv38a99,
<http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/mjvh0201>.

réaliser un travail en commun, c'est-à-dire de pouvoir comparer divers résultats d'analyse¹¹⁴⁴. De plus, l'établissement de cette méthode standard est apparemment demandée urgemment par les Fabriques de Tabac Réunies SA afin d'exploiter commercialement les bonnes performances de sa marque Muratti Ambassador¹¹⁴⁵. Un des enjeux de la mesure des valeurs analytiques (rendement en goudron et en nicotine de la fumée) est le risque de déclenchement d'une grande rivalité entre les fabricants pour produire des cigarettes légères (« tar war »). Comme on l'a vu au chapitre 4, la mesure des valeurs analytiques ne fait pas l'unanimité parmi les fabricants de tabac¹¹⁴⁶. En revanche, ceux-ci s'accordent sur la création d'un poste de conseiller scientifique.

Le profil du candidat pour le poste de conseiller scientifique fait l'objet de nombreux débats au sein de la CS. Il s'agit notamment de déterminer son indépendance ou non de l'industrie du tabac, son taux d'activité (plein temps ou à temps partiel), sa formation et son cahier des charges. Selon la CS, le conseiller scientifique doit remplir quatre fonctions principales. Premièrement, il suit l'évolution de la recherche en lien avec le tabac et la santé, et en informe le président de l'ASFC sous une forme résumée afin que ce dernier puisse évaluer les campagnes antitabac. Deuxièmement, il a pour tâche, sur demande du président, de lui fournir rapidement des informations scientifiques pertinentes pour répondre aux questions des journalistes. Troisièmement, il coordonne les différents travaux qui ont lieu dans les laboratoires des fabricants de tabac. Finalement, il entretient un contact avec des organisations internationales apparentées à la CS^{1147,1148}. De plus, selon le président de l'ASFC, le candidat devrait être un hygiéniste, un titre qui connote la santé, alors qu'*a contrario* un pathologiste évoque la mort¹¹⁴⁹. Il conviendrait aussi qu'il n'ait jamais

¹¹⁴⁴ Afin d'être internationalement compatible, la méthode retenue est basée sur celle des normes CORESTA. WALTZ, P., « Annexe au protocole de la séance ASFC du 8 Novembre 1962 », 14 novembre 1962, 2 p., British American Tobacco Records, hru38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lkyg020>.

¹¹⁴⁵ FELTON, Desmond G., « Visit to Switzerland », 12 novembre 1962, p. 11, British American Tobacco Records, wru38a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/klyg0201>.

¹¹⁴⁶ Rappelons que BAT est initialement opposé à la publication des valeurs analytiques. FELTON, Desmond G., « Letter from DG Felton to JGD Rudd regarding meeting of the scientific commission at Fribourg », 23 novembre 1962, p. 1, British American Tobacco Records, gru38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kkyg0201>.

¹¹⁴⁷ « he [the Scientific Adviser] was to provide the documentation and other ammunition in an easily assimilable form for use by the President. ». FELTON, Desmond G., « Memo from DG Felton to AD McCormick regarding meeting in Switzerland », 26 avril 1963, p. 2, British American Tobacco Records, hkv38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jjvh0201>.

¹¹⁴⁸ FELTON, Desmond G., « Memo from DG Felton to AD McCormick regarding meeting of ASFC », 24 juin 1963, p. 1, British American Tobacco Records, pjv38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hxvh0201>.

¹¹⁴⁹ FELTON, Desmond G., « Visit to Switzerland », 12 novembre 1962, p. 5, British American Tobacco Records, wru38a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/klyg0201>.

manifesté d'opinions défavorables au tabac¹¹⁵⁰. Parmi les différents candidats pressentis^{1151,1152}, c'est en fin de compte Karl Bättig (1926-1996) qui est nommé au poste de conseiller scientifique de l'ASFC en 1964¹¹⁵³. Celui-ci (figure 59), à l'époque privat-docent à l'Institut d'hygiène et de physiologie du travail de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), occupe cette fonction jusqu'en 1985^{1154,1155}. Le contrat d'engagement de Bättig stipule qu'il dispose d'une pleine liberté scientifique, y compris pour la publication de ses travaux et ce, après en avoir informé la CS¹¹⁵⁶. Cependant, cette clause est tout à fait théorique et l'industrie entend en pratique garder le contrôle sur l'activité de son conseiller scientifique¹¹⁵⁷. Dans la séance du 30 octobre 1963, il est rapporté que :

En effet, il faudra évidemment veiller à ce que les travaux auxquels le conseiller aurait procédé ne soient pas publiés sans autre surtout s'ils devaient être défavorables à l'industrie. Il

¹¹⁵⁰ « Rapport à l'intention de la Commission scientifique de l'ASFC », [s.d.], British American Tobacco Records, ohv38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/szpg0201>.

¹¹⁵¹ Le nom de Theodor Abelin est évoqué par le Prof. Grandjean comme un candidat potentiel à ce poste. Toutefois, le séjour d'Abelin à l'Université d'Harvard rend impossible cette candidature. Ce dernier n'a donc jamais été approché par l'industrie du tabac. « Rapport à l'intention de la Commission scientifique de l'ASFC », [s.d.], British American Tobacco Records, ohv38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/szpg0201> ; Entretien avec ABELIN, Theodor, le 22 novembre 2013.

¹¹⁵² Par ailleurs, la candidature de Karl Bättig ne fait pas immédiatement l'unanimité au sein de l'ASFC. En effet, comme elle est posée par les Fabriques de Tabac Réunies SA, BAT craint que ce dernier ne soit pas impartial et qu'il avantage ainsi le fabricant de tabac neuchâtelois. Pour dissiper ses doutes, BAT charge une agence d'effectuer une enquête sur lui. FELTON, Desmond G., « Letter from DG Felton to JB Lynham regarding visit to Switzerland », 28 novembre 1962, p. 1, British American Tobacco Records, drr15a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rfhm0195> ; FELTON, Desmond G., « Memo from DG Felton to JGD Rudd enclosing report on visit to Switzerland », 10 décembre 1962, p. 1, British American Tobacco Records, xqu38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rjyg0201>.

¹¹⁵³ T. G. K., [KENDRICK-JONES, Gordon T.], « Association suisse des fabricants de cigarettes. Commission scientifique », 4 juin 1964, p. 1, American Tobacco Records, msv30a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jfmw0199>.

¹¹⁵⁴ D. J., « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du 3 avril 1985, à 9.45 heures, à Fribourg, au siège de l'ASFC, Pérolles 5, 6^e étage 4 avril 1985 », p. 6, Philip Morris Records, uqi19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/npfp0056>.

¹¹⁵⁵ Le Prof. Hans-Rudolf Brunner, chef du Département d'hypertension au CHUV, lui succèdera entre 1986 et 1993. FELTON, Desmond G., « ASFC. Meeting of Scientific Commission. Fribourg, 23 April 1986 », 27 août 1986, p. 1, British American Tobacco Records, idu76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/frbb0210> ; CISC / Y. R. [Communauté de l'industrie suisse de la cigarette / ROMANENS, Yves], « Entretien du 26 novembre 1993 avec le Prof. Brunner », 2 décembre 1993, p. 1, Philip Morris Records, gqi14e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ryfm0108>.

¹¹⁵⁶ Association suisse des fabricants de cigarettes, « [Séance du 6 février 1964, tenue à Berne, à l'Hôtel Bellevue, à 14 heures] », 10 février 1964, p. 4, British American Tobacco Records, ctv30a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jgmw0199>.

¹¹⁵⁷ FELTON, Desmond G., « Memo from DG Felton to AD McCormick regarding visit to Switzerland », 20 novembre 1963, p. 2, British American Tobacco Records, ehv38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xzpg0201>.

appartiendrait au Président de décider si et dans quelle mesure des travaux peuvent être diffusés¹¹⁵⁸.

À partir des 156 séances de la CS documentées entre 1962 et 1997 (annexe 2), nos recherches montrent que la fréquence des réunions est en moyenne d'au moins quatre par année, avec un maximum de 10 séances répertoriées pour 1985 (figure 60). Les rencontres ont essentiellement lieu à Fribourg (n = 58, 37 %), notamment au siège de l'ASFC (n = 26, 17 %), et à Berne (n = 42, 27 %), comme par exemple à l'Hôtel Bellevue (n = 21, 13,5 %), qui est situé à côté du Palais fédéral (figure 61). À ce propos, il faut rappeler que les deux premiers présidents de la CS – Pierre Glasson (1907-1991) et Fernand Corbat (1925-2010) – occupent également la fonction de Conseiller national¹¹⁵⁹. De ce fait, la proximité de l'Hôtel Bellevue avec le Palais fédéral en fait un lieu de rencontre idéal. Les réunions de la CS se déroulent aussi dans les institutions des bénéficiaires de l'aide de l'ASFC, comme à l'EPFZ, à l'Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ISREC) ou au CHUV¹¹⁶⁰.

L'étude de la genèse de la CS révèle plusieurs éléments importants. D'abord, la tension qu'il existe entre les cigarettiers, s'efforçant certes de collaborer au sujet de la question tabac et santé, mais qui restent tout de même des concurrents. Puis, la difficulté de concilier le bénéfice de disposer d'un conseiller scientifique indépendant de l'industrie du tabac (gain de crédibilité auprès du public et de la communauté scientifique) avec son manque de contrôle et le risque de voir publier des résultats défavorables pour les cigarettiers. Finalement, de par son président, le lien que la CS entretient au plus haut niveau avec la sphère politique.

9.2 Une intention initiale : la résolution de la question tabac et santé

Quelques mois après sa création, la CS rédige un rapport sur la problématique de la nocivité du tabagisme. Daté du 23 avril 1963, ce document fondamental dresse un constat du problème auquel l'industrie du tabac est confrontée et propose une solution pour sortir de cette crise. Tout d'abord, la nocivité de la cigarette est certes reconnue, mais avec précaution (« semble »).

¹¹⁵⁸ P. B. [BUMAN, Pierre de], « Séance du 30 octobre 1963, tenue à Fribourg, au siège de l'ASFC, à 9 heures 30 », 12 novembre 1963, p. 2, British American Tobacco Records, vfd20a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tndl0196>.

¹¹⁵⁹ Pierre Glasson et Fernand Corbat siègent au Conseil national respectivement entre 1951 et 1971 pour le premier, et entre 1971 et 1979 pour le second. GLASSON, Claude-Nicolas et RUFFIEUX, Roland, *Pierre Glasson : 1907-1991*, Fribourg ; Bulle : Icobulle, 1994, p. 144 ; SENARCLENS, Jean de, « Corbat, Fernand », <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F33507.php>.

¹¹⁶⁰ BARDY, Jean-Claude, « Convocation », 9 février 1989, p. 1, Philip Morris Records, okd24e00, <https://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jlgg0111>.

Depuis que les enquêtes statistiques à grande échelle sont connues, cette liaison semble avoir été prouvée. D'après ces enquêtes statistiques, américaines et anglaises surtout, la cigarette semble être responsable d'une gamme considérable de maladies humaines différentes¹¹⁶¹.

Au sujet de la composition de la fumée, sans admettre sa propriété addictive, le rapport concède que « Comme l'alcool rend le vin désirable, la nicotine est la base même du plaisir de fumer. »¹¹⁶² De plus, une brève liste de substances cancérigènes (hydrocarbures polycycliques, nitrosamines et arsenic) et co-cancérigènes (phénols, terpènes et substances brunes) est dressée¹¹⁶³. Plus loin, les membres de la CS proposent un plan pour résoudre le problème.

Ce qu'il faut faire – et ceci doit être le but de l'Association – c'est de trouver les faits, ou, autrement dit, de résoudre le problème. Cela est une tâche dure et longue, donc nous devons trouver les moyens de contrecarrer toutes les offensives afin de nous laisser le temps de trouver la solution. [...] Les actions contre la cigarette sont innombrables ; elles se passent sur quatre échelons :

1) Les chercheurs

Soit en honnêtes scientifiques, soit en chercheurs de publicité. Les deux types travaillent eux-mêmes sur des problèmes scientifiques du tabac. Les premiers sont des gens à soutenir fortement, car la recherche véritable nous est indispensable. La deuxième catégorie est néfaste. Elle a son effet soit directement sur les journalistes, soit particulièrement sur les crédules.

2) Les crédules

Il s'agit souvent de médecins et scientifiques qui ne travaillent pas directement sur le problème du tabac et dont les connaissances ne permettent pas un jugement valable dans ce domaine hautement spécialisé. Ils croient ceux dont ils voient le plus de publications. Celles-ci proviennent surtout des chercheurs en quête de publicité. Malheureusement, les crédules sont souvent médecins et rédacteurs scientifiques et ce sont eux qui proposent – sans intérêt personnel – les mauvaises informations pour articles semi-populaires qui sortent dans la presse.

3) Les journalistes propagent les sensations

Les vérités ne sont qu'exceptionnellement du genre sensationnel, mais les demi-vérités ou les affirmations générales et grandioses le sont. Pour cette raison, les mauvaises informations prennent volontiers la première place.

¹¹⁶¹ FELTON, Desmond G., « Memo from DG Felton to AD McCormick regarding meeting with Scientific Commission of ASFC », 7 juin 1963, p. 1, British American Tobacco Records, sjv38a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/kxvh0201>.

¹¹⁶² FELTON, Desmond G., « Memo from DG Felton to AD McCormick regarding meeting with Scientific Commission of ASFC », 7 juin 1963, p. 3, British American Tobacco Records, sjv38a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/kxvh0201>.

¹¹⁶³ FELTON, Desmond G., « Memo from DG Felton to AD McCormick regarding meeting with Scientific Commission of ASFC », 7 juin 1963, p. 5, British American Tobacco Records, sjv38a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/kxvh0201>.

4) Les sociétés pour la protection des chiens boiteux

Les ligues anti-quelque chose sont toujours d'accord de soutenir une action pareille. Celles-ci sont conditionnées par les médecins et les journalistes. Pour agir, il faut suivre la même chaîne et travailler les crédules qui sont généralement de bonne foi. Toute action contre le courant de cette chaîne, telle une action de l'industrie en tant qu'industriel, sera fausse et néfaste¹¹⁶⁴.

En résumé, ce document dresse un triple constat : la cigarette semble nocive, il faut la rendre moins dangereuse et, dans cette attente, les offensives contre l'industrie du tabac doivent être contrecarrées. Pour s'opposer aux détracteurs de la cigarette, il convient de suivre la chaîne d'influence qui s'étend des chercheurs jusqu'aux ligues de la promotion de la santé, et ce, en passant par les médecins et les journalistes. Toute action à contre-courant est « fausse et néfaste » et, au contraire, il faut intervenir plutôt en amont de cette chaîne. La publication du rapport américain *Smoking and health* le 11 janvier 1964 va rendre cette action encore plus pressante¹¹⁶⁵.

Le rapport du *Surgeon General* Luther Terry, confirmant la nocivité de la cigarette, constitue un jalon majeur dans la question tabac et santé. Les médias suisses relaient cette information, comme en témoigne un article de la *Gazette de Lausanne* intitulé « Cigarette et cancer du poumon sont en relation directe »¹¹⁶⁶. Lors de la séance du 31 janvier 1964, les membres de la CS admettent que « The report gave the basis on which it concluded that cigarette smoking was causally [souligné dans le texte] related to lung cancer. This was a major step. »¹¹⁶⁷ Quelques jours plus tard, dans un document d'évaluation du rapport Terry, la CS précise que ce dernier est très objectif et que ses données seront largement approuvées¹¹⁶⁸. Par conséquent, elle envisage deux possibilités d'action. Premièrement, le changement des habitudes du fumeur, dans le sens d'une diminution de l'inhalation de la fumée et de la quantité de cigarettes consommées. Autrement dit, les cigarettiers reportent leur responsabilité

¹¹⁶⁴ FELTON, Desmond G., « Memo from DG Felton to AD McCormick regarding meeting with Scientific Commission of ASFC », 7 juin 1963, pp. 7-8, British American Tobacco Records, sjv38a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/kxvh0201>.

¹¹⁶⁵ *Smoking and health. Report of the advisory committee to the Surgeon General of the Public Health Service. U.S. Department of Health, Education, and Welfare Public Health Service*, Princeton ; Toronto ; New York ; London : D. Van Nostrand Company, Inc., 1964, 387 p.

¹¹⁶⁶ DEPEURSINGE, André, « Cigarette et cancer du poumon sont en relation directe », *Gazette de Lausanne*, 14 janvier 1964, p. 7, www.letempsarchives.ch.

¹¹⁶⁷ [FELTON, Desmond G.], « Meeting of Scientific Commission of ASFC at Fribourg. Friday, 31th January, 1964 », 3 février 1964, p. 5, Tobacco Institute Records, nmt22f00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ttbl0135>.

¹¹⁶⁸ « Considérations au sujet du rapport du Comité du médecin général des États-Unis », 6 février 1964, p. 1, British American Tobacco Records, mwf42a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jxfb0202>.

sur le consommateur. Cependant, il est noté que cette solution n'est pas satisfaisante puisque une relation de cause à effet (entre la consommation de cigarettes et le cancer du poumon) existe toujours même chez les fumeurs d'une à dix cigarettes par jour qui n'inhalent pas la fumée¹¹⁶⁹. De ce fait, il ressort qu'« Afin d'éliminer une causalité dans la relation tabac – cancer, la seule voie ouverte à l'industrie est le changement du produit. »¹¹⁷⁰ Pour ce faire, il serait souhaitable de réduire la dose de fumée par cigarette, c'est-à-dire de développer des cigarettes légères, et d'amoinrir l'activité biologique de la fumée, en produisant des cigarettes dont la fumée est moins cancérigène. Les résultats devront être vérifiés au niveau chimique, biologique et épidémiologique. En conclusion, « La Commission propose de mettre tout en œuvre pour évaluer et réaliser les moyens adéquats permettant d'effectuer des changements du produit dans la direction souhaitable. »¹¹⁷¹ Malgré les dénégations publiques de l'industrie du tabac quant à la nocivité de ses produits durant plusieurs décennies, ces divers documents nous montrent que les scientifiques des principaux cigarettiers en Suisse étaient tout à fait conscients du problème, et ce, au moins dès le début des années 1960. En outre, il faut souligner que leur ambition était de résoudre la question tabac et santé en produisant une cigarette moins nocive. Partant de cette intention, il s'agit maintenant de déterminer quels moyens sont mis en œuvre pour atteindre ce but.

¹¹⁶⁹ « Considérations au sujet du rapport du Comité du médecin général des États-Unis », 6 février 1964, p. 3, British American Tobacco Records, mwf42a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jxfb0202>.

¹¹⁷⁰ « Considérations au sujet du rapport du Comité du médecin général des États-Unis », 6 février 1964, p. 4, British American Tobacco Records, mwf42a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jxfb0202>.

¹¹⁷¹ « Considérations au sujet du rapport du Comité du médecin général des États-Unis », 6 février 1964, p. 4, British American Tobacco Records, mwf42a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jxfb0202>.

10. La conduite de la recherche scientifique

10.1 L'institutionnalisation de la recherche commune des fabricants de tabac en Suisse

En préambule, il faut distinguer que, durant la période qui nous concerne, les recherches conduites par l'industrie du tabac se déroulent soit à l'interne – dans le cadre des départements de recherche et de développement des fabricants – soit à l'externe, dans diverses institutions indépendantes (figure 58). Dans le cas des travaux externes, le financement est réalisé en particulier par un fabricant (recherche externe directe) ou en commun par l'association (recherche externe indirecte). Nous allons nous pencher ici sur le dernier cas de figure, soit la recherche collective commandée par l'ASFC.

Le rapport Terry semble avoir eu un impact significatif sur les fabricants de tabac en Suisse, car leurs recherches communes débutent immédiatement en novembre 1964¹¹⁷², et ce, avant que les directives de la recherche de l'ASFC ne soient établies¹¹⁷³. Celles-ci sont élaborées par Karl Bättig le 29 janvier 1965 et elles stipulent entre autres que :

La nécessité pour l'industrie des cigarettes d'entreprendre des travaux de recherche s'explique par les facteurs suivants :

- diminuer les risques d'atteinte éventuelle à la santé pour le fumeur de cigarettes ;
- améliorer la réputation éthique de l'industrie ;
- créer des bases permettant d'éviter, à l'avenir, le danger de restrictions imposées par les autorités à la consommation de cigarettes. [...]

Deux points essentiels délimitent le cadre de la recherche :

- une vaste diversification des efforts entrepris sur les divers aspects du problème « tabac et santé » ;
- l'orientation de tous les travaux vers le but final, qui consiste à trouver une forme de cigarettes dépourvue d'effets négatifs pour la santé. [...]

Ces projets pourraient être financés par l'intermédiaire d'une fondation indépendante dotée par l'ASFC et soumise au patronage et au contrôle d'une société médicale réputée. Un tel financement indirect par une fondation présenterait les avantages suivants :

- valeur accrue de relations publiques ;
- contacts facilités avec les instituts universitaires. [...]

¹¹⁷² [BÄTTIG, Karl ?], « ASFC Fribourg scientific research programme 1964-1974 », 1974, p. 13, Philip Morris Records, bwg97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tlbv0131>.

¹¹⁷³ BÄTTIG, Karl, « Comité scientifique – ASFC : [séance du] 27 novembre 1964 », 12 décembre 1964, pp. 2-3, British American Tobacco Records, vil22a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/xhvf0197>.

Les auteurs et responsables des projets de recherche financée par la fondation sont, en principe, libres de publier leurs résultats. Ceci s'applique également aux résultats défavorables au tabac. De toute façon, le style de ces publications sera sobre et objectif¹¹⁷⁴.

Dans la vision du conseiller scientifique de l'ASFC, soulignons une fois encore la volonté de réduire les risques pour les fumeurs, et que le but final de la recherche « consiste à trouver une forme de cigarettes dépourvue d'effets négatifs pour la santé. »¹¹⁷⁵ Toutefois, il faut relever que celle-ci doit aussi améliorer la réputation de l'industrie du tabac et contrecarrer d'éventuelles restrictions à l'encontre de la cigarette. Dans un rapport présenté le 10 juin 1965 à l'assemblée générale, le conseiller scientifique précise que :

Le danger des restrictions imposées par les autorités aux fabriques de cigarettes peut surgir en Suisse également. Il est plus probable que l'industrie puisse exercer une influence sur ces tentatives si elle peut démontrer qu'elle s'efforce elle-même de trouver une solution au problème. En outre, les autorités prendront certainement dans tous les cas des renseignements auprès de spécialistes reconnus dans ce domaine avant de procéder à des démarches concrètes. Il sera de nouveau très utile que de tels spécialistes existent réellement. [...]

L'appui des recherches scientifiques visant la solution du problème est susceptible de produire un effet de « public relations » considérable pour l'industrie à différents niveaux. L'industrie pourrait ainsi démontrer qu'elle s'occupe elle-même de trouver une solution. De façon indirecte, elle pourra faire valoir qu'elle fournirait une contribution à la promotion des sciences, dont la Suisse a un besoin urgent. En plus, il ne s'agira ici pas d'une promotion des sciences par un mécène sans but précis comme tel a souvent été le cas par le passé. Il sera plutôt question d'engager la science pour un but concret qui servira le peuple tout entier¹¹⁷⁶.

En outre, chapeautées par une fondation indépendante, ces études bénéficieraient selon Bättig d'une plus grande valeur de relations publiques, et les crédits de l'ASFC jouiraient en principe de la liberté scientifique. Nous examinerons au sous-chapitre 10.4 à quel point les crédits de l'ASFC sont véritablement libres dans leurs travaux. L'organisation de la recherche par une fondation autonome pourrait certes accentuer le caractère prétendument indépendant de la recherche, mais cela impliquerait un amoindrissement du contrôle exercé

¹¹⁷⁴ KENDRICK-JONES, Gordon T., « Letter to DG Felton regarding proposals for research by ASFC produced by Dr Battig », 22 février 1965, pp. 1-17, British American Tobacco Records, qil22a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tgvf0197>.

¹¹⁷⁵ KENDRICK-JONES, Gordon T., « Letter to DG Felton regarding proposals for research by ASFC produced by Dr Battig », 22 février 1965, p. 1, British American Tobacco Records, qil22a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tgvf0197>.

¹¹⁷⁶ LYNHAM, John B., « Letter from JB Lynham to Charles Ellis regarding French translation of Dr Bättig », 23 juin 1965, p. 3, British American Tobacco Records, cil22a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fgvf0197>.

par les fabricants de tabac sur les crédits. Par conséquent, ce type d'organisation n'est finalement pas retenu¹¹⁷⁷.

10.2 Entre idéal et réalité : 35 ans de recherche scientifique sous l'égide de l'ASFC (1964-1999)

La recherche de l'ASFC débute officiellement en 1965¹¹⁷⁸, et selon les archives à disposition, celle-ci va durer jusqu'en 1999¹¹⁷⁹. L'annexe 4 présente les différents chercheurs, ainsi que la période et le montant des financements reçus ; et le tableau 11 offre une synthèse de la périodisation de la recherche de l'ASFC. Le Prof. Etienne Grandjean est le premier bénéficiaire du soutien des cigarettiers. Son étude sur la toxicité de la fumée est acceptée par l'assemblée générale comme un projet immédiat et débute en novembre 1964¹¹⁸⁰, soit juste avant l'institutionnalisation définitive de la recherche de l'ASFC. Comme de nombreux travaux avaient déjà montré que les fumeurs souffraient de maladies respiratoires inflammatoires, Grandjean investigue sur des souris l'effet toxicologique de certains irritants de la phase gazeuse de la fumée. Il ressort de ces études que le dioxyde d'azote (NO₂), l'acétaldéhyde (C₂H₄O), l'acroléine (C₃H₄O) et l'ammoniac (NH₃) sont des substances nocives car elles produisent déjà des effets toxiques à des seuils relativement bas. Puis, Grandjean mène sur des rats des études d'inhalation de fumée et trouve une mortalité excessive de ces animaux à cause du monoxyde de carbone (CO)¹¹⁸¹. Dans le contexte des années 1970, marqué par un intérêt grandissant sur les effets du tabagisme passif¹¹⁸², Grandjean et son équipe débudent des travaux sur les effets nocifs de la fumée secondaire dus à l'exposition de personnes dans une chambre climaterique en 1972¹¹⁸³. Les objectifs sont l'établissement d'un seuil d'inconfort ou de nuisance des sujets exposés¹¹⁸⁴, la mesure dans

¹¹⁷⁷ AYRES, C. I., « Letter from CI Ayres to TG Kendrick-Jones enclosing notes of meeting of the Scientific Commission », 23 août 1965, British American Tobacco Records, p. 1, shl22a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lfvf0197>.

¹¹⁷⁸ ZANATA, Mario, « Letter from Mario Zanata to Terry regarding research activities in Switzerland », [s.d.], p. 2, British American Tobacco Records, wpr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zply0211>.

¹¹⁷⁹ HER, « Nicotine and Attention in Smokers and Nonsmokers », février 1999, p. 1, Philip Morris Records, xmp72i00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lslc0183>.

¹¹⁸⁰ [BÄTTIG, Karl ?], « ASFC Fribourg scientific research programme 1964-1974 », 1974, p. 13, Philip Morris Records, bwg97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tlbv0131>.

¹¹⁸¹ [BÄTTIG, Karl ?], « ASFC Fribourg scientific research programme 1964-1974 », 1974, p. 13, Philip Morris Records, bwg97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tlbv0131>.

¹¹⁸² BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 288.

¹¹⁸³ [BÄTTIG, Karl ?], « ASFC Fribourg scientific research programme 1964-1974 », 1974, p. 14, Philip Morris Records, bwg97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tlbv0131>.

¹¹⁸⁴ GAISCH, Helmut, « Meeting of the scientific commission of the ASFC Zurich », 29 novembre 1974, p. 3, Philip Morris Records, fhs94e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jpbf0130>.

l'air ambiant de différentes substances irritantes¹¹⁸⁵, et l'analyse des effets physiologiques provoqués par la fumée passive¹¹⁸⁶. En plus des travaux de laboratoire, une recherche est également conduite dans quatre lieux publics zurichois (deux restaurants, un bar et une cafeteria). Les valeurs mesurées de différents gaz – monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NO), dioxyde d'azote (NO₂), dioxyde de soufre (SO₂) et acroléine (C₃H₄O) – sont considérées comme sans danger pour la santé¹¹⁸⁷. Un rapport des cigarettiers sur le symposium « Tabac et Alcool », qui a lieu les 13 et 14 octobre 1978 sous l'égide de l'Académie suisse des sciences médicales et de la Société suisse de médecine sociale et préventive, décrit la conclusion générale de ces différentes études.

Le Professeur Grandjean a parlé de ses travaux en matière de fumée passive, tels qu'ils sont décrits dans le projet d'article qu'il a remis à l'ASFC. Il a démontré que la fumée passive pose un problème plutôt psychologique que physiologique aux non-fumeurs¹¹⁸⁸.

En d'autres termes, sans tenir compte d'une exposition à long terme au tabagisme passif, les travaux de Grandjean montrent que la fumée passive est surtout une gêne pour les non-fumeurs avant d'être toxique. Il est intéressant de constater que les études de ce bénéficiaire de l'ASFC sont même citées dans le quatrième rapport du Collège royal des médecins britanniques sur la question tabac et santé. Celui-ci reprend en effet l'idée de Grandjean selon laquelle les symptômes irritants éprouvés par les non-fumeurs vont les conduire à quitter l'espace enfumé dans lequel ils se trouvent. Par conséquent, le problème de l'exposition au tabagisme passif se résoudrait de lui-même, par une sorte d'autorégulation des personnes ne fumant pas¹¹⁸⁹. En définitive, ce type de recherche tend surtout à disculper la cigarette plutôt qu'à la rendre moins dangereuse.

La recherche de l'ASFC pour rendre la cigarette moins nocive est confiée aux Profs. Cecilie et Rudolf Leuchtenberger. Ceux-ci, basés à l'ISREC, bénéficient également

¹¹⁸⁵ JERMINI, Carlo, WEBER, Annetta et GRANDJEAN, Étienne, « Quantitative Bestimmung verschiedener Gasphasenkomponenten des Nebenstromrauches von Zigaretten in der Raumluft als Beitrag zum Problem des Passivrauchens », 1976, pp. 169-181, R. J. Reynolds Records, qrt87c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qqbp0074>.

¹¹⁸⁶ WEBER, Annetta, « Air pollution, irritation and discomfort due to cigarette smoke », 22 avril 1976, pp. 1-5, R. J. Reynolds Records, drm95d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/phkl0103>.

¹¹⁸⁷ FISCHER, Toni, WEBER, Annetta et GRANDJEAN, Étienne, « Air pollution by tobacco smoke in restaurants and bars [Authors' translation from German of *Int Arch Occup Environ Health* 1978;41(4):267-80] », 1978, p. 1, Philip Morris Records, chs56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lpcc0120>.

¹¹⁸⁸ FANKHAUSER, Willy, « Symposium on "Tobacco and Alcohol" Zurich, 13 and 14th October 1978 », 6 novembre 1978, p. 5, British American Tobacco Records, wvs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ffv0203>.

¹¹⁸⁹ *Health or smoking ? Follow-up report of the Royal college of physicians*, London : Pitman Publishing Ltd., 1983, p. 75.

d'un soutien de la Fondation Rockefeller, du Council for Tobacco Research (CTR) et de CIBA Inc.¹¹⁹⁰. Dans un premier temps, ils exposent à la fumée des cellules de poumons d'humains et d'animaux placées en culture, et ils obtiennent une inhibition des mitoses et des nécroses de ces cellules¹¹⁹¹. Dans un second temps, ils mènent des expériences d'inhalation sur des souris qui aboutissent à des tumeurs, tant pour la fumée complète que pour la phase gazeuse¹¹⁹². Dans un article paru dans la revue de *Médecine sociale et préventive* en 1968, les deux chercheurs de l'ISREC affirment que la fumée filtrée à travers un filtre à charbon activé ne produit aucun dommage cellulaire¹¹⁹³. Ces travaux pourraient aboutir à la conception d'un nouveau filtre à charbon actif et plusieurs entreprises opérant dans ce domaine se montrent intéressées¹¹⁹⁴. Bien qu'à notre connaissance les études des Profs. Leuchtenberger n'aient débouché sur aucune application pratique et profitable aux consommateurs, il s'agit néanmoins d'une tentative significative de réduire la nocivité de la fumée.

Les travaux des Leuchtenberger sont réalisés en collaboration avec le Dr Gonzague S. Kistler. Celui-ci, privat-docent à l'Institut d'anatomie de l'Université de Zurich, expose des cellules trachéales de lapin à la fumée et obtient des anomalies cellulaires (changement de la conformation de la membrane et apparition de lysosomes) après seulement quelques bouffées¹¹⁹⁵. Kistler travaille aussi sur un éventuel traitement du cancer du poumon par des rétinoïdes (substances analogues à la vitamine A) et de l'interféron (protéines du système immunitaire). À la fin des années 1970, ses recherches montrent par exemple une inhibition de la prolifération de cellules de carcinomes bronchiques humains greffées sur des

¹¹⁹⁰ HÄUSERMANN, Max, « Report on a visit at the Swiss Institute for Experimental Cancer Research (ISREC) at Lausanne (Professors C. and R. Leuchtenberger) », 8 juin 1966, p. 2, Philip Morris Records, wpn29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tyxn0112>.

¹¹⁹¹ [BÄTTIG, Karl ?], « ASFC Fribourg scientific research programme 1964-1974 », 1974, p. 5, Philip Morris Records, bwg97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tlbv0131>.

¹¹⁹² « Swiss Institute for Experimental Cancer Research – Lausanne, Switzerland – August 8-9, 1968 », 9 août 1968, p. 13, Ness Motley Law Firm Litigation Documents, kmr56b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fxnd0040>.

¹¹⁹³ LEUCHTENBERGER, Cecilie, SCHUMACHER, Marlis et HALDIMANN, Thérèse, « Further cytological studies on the biological significance of the gas phase of fresh cigarette smoke », 1968, p. 131, Council for Tobacco Research Records, cmc59c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/pgfg0067>.

¹¹⁹⁴ FELTON, Desmond G., « Letter from DG Felton to TG Kendrick-Jones regarding meeting of the scientific commission », 9 septembre 1969, p. 3, British American Tobacco Records, zzs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qrfv0203>.

¹¹⁹⁵ [BÄTTIG, Karl ?], « ASFC Fribourg scientific research programme 1964-1974 », 1974, p. 2, Philip Morris Records, bwg97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tlbv0131>.

souris lorsqu'elles sont soumises à un traitement de rétinoïdes. Des essais à court terme sur des patients sont également conduits dans plusieurs cliniques zurichoises¹¹⁹⁶.

Avec le temps, il apparaît que la question tabac et santé est beaucoup plus complexe que ce qui avait initialement été envisagé¹¹⁹⁷. Au début des années 1970, le développement d'une cigarette « mice-safe » cesse dans les laboratoires du Tobacco Research Council (TRC) d'Harrogate en Grande-Bretagne et¹¹⁹⁸, à la fin de la décennie, l'industrie du tabac abandonne ses études pour le développement d'une cigarette moins nocive¹¹⁹⁹. En 1976, l'ASFC planifie une réduction de 10 % de son budget de la recherche collective¹²⁰⁰, et la CS réfléchit à un nouveau plan^{1201,1202}. À cet égard, l'avis de la maison Tabacofina (Laurens) est le suivant :

nous devons être toujours mieux renseignés sur les effets de la fumée sur l'homme et, en même temps, nous devons essayer de mieux faire ressortir ces aspects positifs sur l'individu puisqu'ils existent, car leur connaissance sera certainement d'un grand profit pour l'ensemble de l'industrie¹²⁰³.

Dans les nouvelles directives administratives, qui entrent en vigueur en octobre 1977 pour une durée de cinq ans, il est spécifié sous la rubrique « Buts généraux » que :

Les résultats obtenus dans ces travaux permettront, outre leur utilisation pour les propres besoins de l'industrie, de donner à l'ASFC la compétence scientifique nécessaire pour être un partenaire valable dans les discussions avec les autorités pour les questions concernant la controverse « Fumée et santé », la législation sur le développement de nouveaux produits, la publicité, etc. (exemple récent : révision ODA). Cet aspect pourrait devenir plus important à l'avenir¹²⁰⁴.

¹¹⁹⁶ KISTLER, Gonzague S., « ASFC-Laboratory Grant : Interim – Report : 1978/1979. Biological Effects of Tobacco Smoke : In-vivo and In-vitro Studies. October 1, 1978 – September 30, 1979 », 15 janvier 1980, p. 2, Philip Morris Records, pnm56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/mmdb0120>.

¹¹⁹⁷ GLANTZ, Stanton A., SLADE, John, BERO, Lisa A., HANAUER, Peter et BARNES, Deborah E., *The cigarette papers*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 1996, p. 166.

¹¹⁹⁸ HÄUSERMANN, Max, « Letter from M. Häusermann to H. Wakeham, Vice President Corporate R&D », 11 février 1971, p. 1, Philip Morris Records, bgt84e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tnhk0127>.

¹¹⁹⁹ GLANTZ, Stanton A., SLADE, John, BERO, Lisa A., HANAUER, Peter et BARNES, Deborah E., *The cigarette papers*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 1996, p. 166.

¹²⁰⁰ JEANNERET, Claude, « Meeting of the Scientific Commission of the ASFC – 8th April 1976, Berne », 9 avril 1976, p. 2, Philip Morris Records, htd74e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lgvn0124>.

¹²⁰¹ JEANNERET, Claude, « Réunion de la Commission scientifique du 12 mai 1976 à Berne », 12 mai 1976, p. 3, Philip Morris Records, pog81f00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nrcp0144>.

¹²⁰² GAISCH, Helmut, « Five Year Plan : Research Projects Sponsored by the ASFC [Confidential] », 24 mai 1976, p. 1, Ness Motley Law Firm Litigation Documents, wiw66b00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/xphp0042>.

¹²⁰³ C. P. [CESCHINI, Pierre], « Considérations sur les projets de l'ASFC », Septembre 1976, p. 1, Philip Morris Records, yss56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/psdc0120>.

¹²⁰⁴ ASFC, « Projet de recherches de l'ASFC. Nouveau règlement administratif », février 1977, p. 2, Philip Morris Records, yzf56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rxcv0120>.

Les règles pour les requérants sont également remises à jour. On note que le thème de la recherche soutenue par l'ASFC demeure assez vague.

Sont prises en considération les requêtes qui font espérer un élargissement du champ de la connaissance objective des aspects biologiques de la consommation de tabac et de ses relations avec la santé¹²⁰⁵.

L'apparente grande ouverture, laissée aux requérants dans le choix de leurs recherches, est probablement destinée à faciliter la sélection des projets qui intéressent véritablement l'industrie, c'est-à-dire la mise en exergue des effets positifs de la fumée. Celle-ci vise à contrebalancer les publications sur les risques liés à la consommation de cigarettes. À défaut de parvenir à créer un produit moins nocif, l'industrie du tabac cherche ainsi à rassurer les fumeurs. Selon D. G. Felton (BAT) :

In scientific matters, ASFC has a research programme which is adequate for its size and which is arguably more relevant to the needs of the Industry than formerly, in that it seeks to demonstrate that smoking has positive effects, which may be considered by smokers as « benefits. » It is also supporting fundamental research in cancer by an acknowledged expert [Prof. P.A. Cerutti], which may have useful public relations overtones¹²⁰⁶.

Cette nouvelle approche implique la cessation du soutien financier de C. Leuchtenberger en 1976¹²⁰⁷ (qui par ailleurs avait décidé de prendre prochainement sa retraite) et de ne pas poursuivre ses études avec un autre laboratoire¹²⁰⁸. Kistler, dont les travaux portent sur le traitement du cancer du poumon, voit son financement réduit de moitié pour atteindre 51'514 CHF en 1977. Deux ans plus tard, il n'obtient plus de subside de la part des cigarettiers¹²⁰⁹.

¹²⁰⁵ ASFC, « Crédits de recherches de l'ASFC. Règlement pour les requérants », février 1977, p. 2, Philip Morris Records, zzf56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sxcv0120>.

¹²⁰⁶ FELTON, Desmond G., « Visit to Sweden, Germany and Switzerland. Detailed reports of visits and appendices », juin 1980, p. 31, Brown & Williamson Records, hqr00f00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rsly0131>.

¹²⁰⁷ ZANATA, Mario, « Letter from Mario Zanata to Terry regarding research activities in Switzerland », [s.d.], p. 4, British American Tobacco Records, wpr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zply0211>.

¹²⁰⁸ JEANNERET, Claude, « Réunion de la Commission scientifique du 12 mai 1976 à Berne », 12 mai 1976, p. 3, Philip Morris Records, pog81f00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nrcp0144>.

¹²⁰⁹ ZANATA, Mario, « Letter from Mario Zanata to Terry regarding research activities in Switzerland », [s.d.], p. 11, British American Tobacco Records, wpr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zply0211>.

En revanche, le soutien de Bättig a plus que doublé pour atteindre la somme de 249'292 CHF en 1977¹²¹⁰. Le conseiller scientifique de l'ASFC, véritable pilier de la CS durant plus de vingt ans, est considéré à l'époque comme l'expert dans le domaine de la nicotine, et ce, tant en Suisse qu'à l'étranger¹²¹¹. Au début des années 1960, il commence par reproduire les expériences d'autostimulation d'Olds et de Milner (1954)¹²¹² et il conclut que l'addiction repose sur une base physiologique¹²¹³. Grâce à des expériences sur des rats, il démontre que la nicotine a des propriétés stimulantes proches des amphétamines (1966)¹²¹⁴. Cet alcaloïde du tabac améliore aussi les performances des rats lorsqu'ils nagent (1969)¹²¹⁵ ou lorsqu'ils explorent des labyrinthes (1970)¹²¹⁶. Dans un rapport, il déclare que « nicotine constitutes the main motivational factor for the maintenance of smoking behaviour. » (1974)¹²¹⁷. D'autres travaux démontrent que la nicotine et les amphétamines engendrent l'anorexie, la perte de poids et l'hypodipsie (1982)¹²¹⁸. Ces recherches de l'ASFC, soulignant les effets bénéfiques de la fumée dès le milieu des années 1970, se poursuivent sans discontinuer jusqu'à la fin des années 1990 avec les travaux du Prof. J. Feldon. Ceux-ci sont consacrés aux effets de la nicotine sur les facultés mentales¹²¹⁹.

Au début des années 1980, l'industrie du tabac en Suisse est sous pression par les efforts croissants des groupes antitabac et l'ASFC décide de jouer un rôle plus actif dans le domaine

¹²¹⁰ ZANATA, Mario, « Letter from Mario Zanata to Terry regarding research activities in Switzerland », [s.d.], p. 11, British American Tobacco Records, wpr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zply0211>.

¹²¹¹ Philip Morris USA, « External research scientific affairs EU/EEMA region [Confidential] », 28 octobre 1996, p. 6, Philip Morris Records, bkl67e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tpdv0123>.

¹²¹² OLDS, James et MILNER, Peter, « Positive reinforcement produced by electrical stimulation of septal area and other regions of rat brain », *Journal of Comparative and Physiological Psychology*, décembre 1954, vol. 47, n° 6, pp. 419-427.

¹²¹³ TODD, Geoffrey F., « Visit to Switzerland 10th to 12th June 1964 [Confidential] », 23 juin 1964, pp. 3-4, British American Tobacco Records, swl67a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fmlb0208>.

¹²¹⁴ TODD, Geoffrey F., « Smoking and Health in Switzerland. Discussion with Dr. K. Battig, 12th August, 1966 [Confidential] », 23 août 1966, p. 2, British American Tobacco Records, wpc34a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jxmc0200>.

¹²¹⁵ BÄTTIG, Karl, « The effect of nicotine on the swimming speed of pre-trained rats through a water alley [*Psychopharmacologia* 1969;15(1):19-27] », [1969], p. 19, Philip Morris Records, bdw68e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rpww0123>.

¹²¹⁶ BÄTTIG, Karl, « The Effect of Pre- and Post-Trial Applications of Nicotine on the 12 Problems of the Hebb-Williams-Test in the Rat [*Psychopharmacologia* 1970;18(1):68-76] », 1970, p. 68, Philip Morris Records, whl94c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/htjl0076>.

¹²¹⁷ [BÄTTIG, Karl ?], « ASFC Fribourg scientific research programme 1964-1974 », 1974, p. 8, Philip Morris Records, bwg97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tlbv0131>.

¹²¹⁸ BÄTTIG K, MARTIN, James R. et CLASSEN, Werner, « Nicotine and Amphetamine : Differential Tolerance and No Cross-tolerance for Ingestive Effects », 1982, p. 1, R. J. Reynolds Records, wuj55d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ftxp0092>.

¹²¹⁹ HER, « Nicotine and Attention in Smokers and Nonsmokers », février 1999, p. 1, Philip Morris Records, xmp72i00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lslc0183>.

des relations publiques¹²²⁰. Dans ce contexte, et avec le plan de recherche de cinq ans arrivant à son terme en septembre 1982^{1221,1222}, le futur de la recherche commune des fabricants de tabac est envisagé. Le consensus est le suivant : les études financées par l'ASFC doivent avoir pour but de permettre des contacts scientifiques (Bättig et PM) et de servir l'image publique de l'industrie du tabac (Bättig, BAT et R&O). De plus, la thématique des effets bénéfiques de la fumée emporte la majorité des avis (BAT, R&O, FJB and Laurens)^{1223,1224,1225,1226,1227,1228}. Au sujet de l'utilité de la recherche pour maintenir les liens scientifiques, Philip Morris spécifie que :

La recherche financée par l'ASFC a pour but de permettre à l'industrie de la cigarette de créer et de maintenir des contacts avec des personnalités d'un haut niveau scientifique. Ce but ne peut être atteint que par un soutien financier des travaux de recherche effectués par ces personnalités¹²²⁹.

À propos de la prolongation du soutien des études démontrant les effets bénéfiques de la fumée, F. J. Burrus & Cie était sa position :

Nous sommes persuadés que le rôle de l'industrie est avant tout de faire progresser les connaissances des effets positifs de la fumée, car il est évident que les adversaires du tabac ne vont pas soutenir de telles recherches, mais au contraire financer celles démontrant la nocivité du tabac¹²³⁰.

¹²²⁰ ARTHO, Antoine, « Swiss Association of Cigarette Manufacturers. Recent developments on advertising restrictions in Switzerland », novembre 1980, p. 3, R. J. Reynolds Records, vpb29d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fxky0085>.

¹²²¹ ASFC, « Projet de recherches de l'ASFC. Nouveau règlement administratif », février 1977, p. 2, Philip Morris Records, yzf56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rxcv0120>.

¹²²² ARTHO, Antoine, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du jeudi 11 juin 1981, à 10 heures, à Fribourg, au siège de l'ASFC », 11 juin 1981, p. 3, R. J. Reynolds Records, cyw59d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qpnc0094>.

¹²²³ BÄTTIG, Karl, « Research Projects ASFC 1982-1987 », 27 mai 1981, p. 1, Ness Motley Law Firm Litigation Documents, fmv56b00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qghw0040>.

¹²²⁴ JEANNERET, Claude, « Concerne : Planification de la recherche financée par l'ASFC », 15 mai 1981, p. 1, Philip Morris Records, avq97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qqlb0131>.

¹²²⁵ BIZON, Willy, « Recherche financée par l'ASFC », 26 mai 1981, pp. 1-2, Philip Morris Records, vuq97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lqlb0131>.

¹²²⁶ DIETRICH, Charles, « [Recherche financée par l'ASFC] », 1^{er} juin 1981, p. 1, Philip Morris Records, xuq97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nqlb0131>.

¹²²⁷ WILD, Jost, « [Recherche financée par l'ASFC] », 27 mai 1981, p. 1, Philip Morris Records, uuq97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/kqlb0131>.

¹²²⁸ CESCHINI, Pierre, « Notre conception sur la future planification de la recherche financée par l'ASFC », 27 mai 1981, p. 1, Philip Morris Records, wuq97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/mqlb0131>.

¹²²⁹ JEANNERET, Claude, « Concerne : Planification de la recherche financée par l'ASFC », 15 mai 1981, p. 1, Philip Morris Records, avq97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qqlb0131>.

¹²³⁰ WILD, Jost, « [Recherche financée par l'ASFC] », 27 mai 1981, p. 1, Philip Morris Records, uuq97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/kqlb0131>.

De plus, Rinsoz & Ormond SA rappelle que « Les recherches subventionnées par l'ASFC devraient avoir pour but premier de fournir à l'association des arguments scientifiques irréfutables, utilisables dans la controverse tabac - santé. »¹²³¹ Durant les années 1980, marquées par une perte croissante de l'acceptation sociale du tabagisme, c'est par exemple à propos de la question des coûts sociaux occasionnés par les fumeurs que l'industrie du tabac a besoin d'arguments irréfutables.

En tant qu'économiste travaillant sur les coûts de la santé liés au tabagisme et conseiller temporaire de l'OMS en 1983¹²³², le Dr Robert E. Leu est le chercheur idéal pour créer un fructueux contact. Après une étude soutenue par l'ASFC¹²³³, qui conclut en 1986 que les fumeurs n'occasionnent pas de coûts médicaux supérieurs aux non-fumeurs¹²³⁴, il est approché par Philip Morris^{1235,1236}. Pour le cigarettier américain, l'objectif principal de cette collaboration est d'empêcher la mise en place d'une « taxation pénale » sur les cigarettes¹²³⁷, c'est-à-dire une augmentation de l'imposition sur le tabac basée sur les coûts sociaux des fumeurs¹²³⁸. Finalement, la tentative de recrutement de Leu par Philip Morris est un échec¹²³⁹.

Alors que le rapport du *Surgeon General* de 1983 est consacré à l'impact du tabagisme sur les maladies cardio-vasculaires¹²⁴⁰, la CS recommande l'année suivante à l'assemblée

¹²³¹ DIETRICH, Charles, « [Recherche financée par l'ASFC] », 1^{er} juin 1981, p. 1, Philip Morris Records, xuq97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nqlb0131>.

¹²³² « Leu Robert E », 1984, p. 1, Philip Morris Records, fsf56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/xmbv0120>.

¹²³³ LEU, Robert E. et DOPPMANN, Reto J., « Letter from Robert E Leu enclosing negative effects of health [Forschungsgesuch : Der Einfluss des Rauchens auf die Inanspruchnahme medizinischer Leistungen in der Schweiz] », 26 avril 1984, 42 p., British American Tobacco Records, zna66a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/njil0207>.

¹²³⁴ Desmond G. Felton, l'auteur de ce document, reconnaît que cela est incorrect : les fumeurs coûtent plus au système de santé que les non-fumeurs. FELTON, Desmond G., « ASFC. Meeting of Scientific Commission at Fribourg. 5 February 1986 », 5 février 1986, p. 2, British American Tobacco Records, ndu76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/krb0210>.

¹²³⁵ BESQUES, Jean, « Meeting with Dr. Leu », 16 novembre 1987, p. 1, Philip Morris Records, kbh56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lffv0120>.

¹²³⁶ BESQUES, Jean, « Meeting with Dr. Leu – December 3 1987 », 8 décembre 1987, p. 1, Philip Morris Records, ibh56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/iffv0120>.

¹²³⁷ [BESQUES, Jean ?], « Planned meeting with Professor Leu », [16 novembre ?] 1987, p. 1, Philip Morris Records, abh56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rzvw0120>.

¹²³⁸ BESQUES, Jean, « February 3 – Meeting with Dr. Leu », 10 février 1988, p. 2, Philip Morris Records, pbh56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qffv0120>.

¹²³⁹ BESQUES, Jean, « Contacts with Professor Leu », 2 mai 1988, p. 1, Philip Morris Records, nbh56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/yffv0120>.

¹²⁴⁰ *The Health Consequences of Smoking : Cardiovascular Disease. A Report of the Surgeon General*, Rockville (MD) : U.S. Department of Health and Human Services, Public Health Service, Office on Smoking and Health ; 1983, 384 p.

générale de l'ASFC d'entreprendre des recherches dans ce domaine¹²⁴¹. Les Professeurs Johannes Siegrist et Hans-Rudolf Brunner sont sélectionnés dans ce but^{1242,1243}. Afin d'être financé, Brunner est contraint d'accepter le poste de conseiller scientifique de l'ASFC en 1986¹²⁴⁴. Lorsque Pierre Ducrey, recteur de l'Université de Lausanne, demande à la communauté académique de renoncer au financement des cigarettiers¹²⁴⁵, Brunner quitte son poste en 1993¹²⁴⁶.

Les adaptations nécessaires de l'industrie du tabac à la formation de l'Espace économique européen (EEE) mènent à la dissolution de l'ASFC à la fin de l'année 1992¹²⁴⁷, et à la création d'une nouvelle association des fabricants de cigarettes – la *Communauté de l'industrie suisse de la cigarette* (CISC) – dont les statuts entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1993¹²⁴⁸. L'orientation de la recherche de la nouvelle organisation est discutée par la CS au cours d'un brainstorming^{1249,1250}. Finalement, les thèmes retenus par l'assemblée générale se résument à deux axes : l'acceptation sociale du tabagisme (comme l'impact des restrictions sur la population) et, une fois encore, les effets bénéfiques de la fumée¹²⁵¹. Dans un plan confidentiel (tableau 12), la CISC prévoit aussi d'utiliser la CS à des fins de relations publiques (objectif 8). En outre, selon le procès-verbal de la séance du 19 mai 1994 :

¹²⁴¹ NIQUILLE, Colette [Secrétaire générale de l'ASFC], « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du 11 mai 1984, à 9 h. 45, à Fribourg, à l'Eurotel », 16 mai 1984, p. 6, Philip Morris Records, hsi19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zrfp0056>.

¹²⁴² LICHTI, Jean-Pierre, « Forschungsauftrag », 3 juillet 1984, p. 1, Philip Morris Records, zxo22j00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rklf0217>.

¹²⁴³ D. J., « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du 13 février 1985, à 10 h., à Fribourg, à l'Eurotel », 20 février 1985, p. 4, Philip Morris Records, tj10i00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ssmy0178>.

¹²⁴⁴ Entretien avec BRUNNER, Hans-Rudolf, le 7 juillet 2015.

¹²⁴⁵ LIOUTYI, Alexander, « Note from Alexander Lioutyi to Jean-Marie Jenolet enclosing materials on university refusing tobacco money », 14 novembre 1996, p. 3, British American Tobacco Records, qnk90a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fzgz0212>.

¹²⁴⁶ CISC / YR [Communauté de l'industrie suisse de la cigarette / ROMANENS, Yves], « Entretien du 26 novembre 1993 avec le Prof. Brunner », 2 décembre 1993, p. 1, Philip Morris Records, gqi14e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ryfm0108>.

¹²⁴⁷ ASFC, « L'industrie de la cigarette prépare son avenir [Communiqué de presse] », 25 août 1992, p. 1, Philip Morris Records, ifk19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lrjp0056>.

¹²⁴⁸ CISC, « Communauté de l'industrie suisse de la cigarette. Statuts du 16 décembre 1992 », 16 décembre 1992, p. 11, Philip Morris Records, ivi19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tgcp0056>.

¹²⁴⁹ ROMANENS, Yves, « Convocation [aux journées de réflexion de la Commission scientifique] », 16 mars 1993, p. 1, Philip Morris Records, bwh56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zghv0120>.

¹²⁵⁰ ROMANENS, Yves, « [Thèmes proposés lors des journées de réflexion des 23 et 24 mars 1993] », 25 mars 1993, 10 p., British American Tobacco Records, gqr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/yqly0211>.

¹²⁵¹ ROMANENS, Yves, « [Recherche financée par la CISC] », 24 juin 1993, p. 1, Philip Morris Records, uke24e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tfjg0111>.

Orientation des travaux de la commission scientifique

Les nouvelles lignes directrices adoptées par l'assemblée générale définissent les objectifs de la CISC et de ses organes comme étant essentiellement axés sur les relations publiques. Dans ce cadre, la commission scientifique doit examiner sa collaboration à la réalisation de ces objectifs¹²⁵².

Les deux nouveaux bénéficiaires de la CISC sont la Dre Barbara S. Polla (recherche fondamentale sur les protéines de choc thermique)¹²⁵³, et le Prof. Joram Feldon (nicotine et attention)¹²⁵⁴. Ce dernier est le successeur de Bättig à l'Institut de biologie du comportement de l'EPFZ en 1994¹²⁵⁵.

10.3 Le financement de la recherche

Durant la phase d'institution de la CS, ses membres s'interrogent sur les moyens que les fabricants de tabac pourraient mettre à disposition pour la recherche. En novembre 1962, D. G. Felton (BAT) effectue une visite chez les Fabriques de Tabac Réunies SA et il rapporte :

I questioned whether the Swiss Cigarette Industry could support research on Smoking and Health, but Schürch [FTR] was sure it could, mentioning a yearly advertising expenditure of 8-11 million francs and seeing no difficulty in finding money for the hygienist [Bättig] and for possible research¹²⁵⁶.

La recherche de l'AFSC débute officiellement en 1965 avec un budget de 20'000 CHF¹²⁵⁷. Sur la base des dépenses publicitaires annuelles des cigarettiers s'élevant à 10'000'000 CHF, ce montant représente une fraction de 0,2 %. *A contrario*, les fabricants de tabac en Allemagne et en Angleterre disposent pour leurs recherches communes d'une somme équivalente à 5'000'000 CHF. En réduisant cette somme d'un facteur dix, Bättig estime que les moyens financiers de l'ASFC devraient se monter plutôt à 500'000 CHF, si on voulait

¹²⁵² ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mercredi 18 mai 1994, à 9 heures 15, à Zurich », 25 mai 1994, p. 3, Philip Morris Records, wje24e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lzcg0111>.

¹²⁵³ Philip Morris USA, « External research scientific affairs EU/EEMA region [Confidential] », 28 octobre 1996, p. 22, Philip Morris Records, bkl67e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tpdv0123>.

¹²⁵⁴ HER, « Nicotine and Attention in Smokers and Nonsmokers », février 1999, p. 1, Philip Morris Records, xmp72i00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lslc0183>.

¹²⁵⁵ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mercredi 18 mai 1994, à 9 heures 15, à Zurich », 25 mai 1994, p. 2, Philip Morris Records, wje24e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lzcg0111>.

¹²⁵⁶ FELTON, Desmond G., « Visit to Switzerland », 12 novembre 1962, p. 11, British American Tobacco Records, wru38a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/klyg0201>.

¹²⁵⁷ ZANATA, Mario, « Letter from Mario Zanata to Terry regarding research activities in Switzerland », [s.d.], p. 11, British American Tobacco Records, wpr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zply0211>.

disposer d'un programme de recherche en Suisse proportionnel à celui de ces deux pays¹²⁵⁸. Très modeste au début, le budget augmente graduellement pour atteindre la somme de 471'000 CHF en 1975 (figure 62), ce qui correspond environ à la fin de la période consacrée à la tentative de créer une cigarette moins nocive. Puis, il décline légèrement et, sauf exception d'une somme de 529'000 CHF pour 1981, tend à se stabiliser autour d'une somme moyenne de 378'394 CHF par année entre 1976 et 1992¹²⁵⁹. À titre de comparaison pour 1992, Philip Morris avait prévu de dépenser dans notre pays 1'290'000 CHF pour ses recherches générales de marketing et 22'500'000 CHF uniquement pour le marketing (publicité, promotion et merchandising) de sa marque Marlboro¹²⁶⁰. Depuis 1973, le subside moyen est de 100'000 CHF et, sans tenir compte de l'inflation (l'indice des prix à la consommation croît de 109 % entre 1973 et 1993)¹²⁶¹, reste identique durant une vingtaine d'années¹²⁶². La forte diminution du budget entre 1993 (375'000 CHF) et 1994 (150'000 CHF) correspond à la nouvelle orientation de la recherche de la CISC fondée sur les relations publiques (voir plus haut).

Le tableau 13 livre le détail du financement des bénéficiaires du soutien de l'ASFC entre 1965 et 1999. On constate que Bättig, pour ses études sur les effets bénéfiques de la fumée et le comportement des fumeurs, est le chercheur qui a reçu le plus de fonds (2'900'292 CHF). Cerutti et ses travaux de recherche fondamentale sur les antioxydants viennent ensuite (1'733'046 CHF). Puis, ce sont les recherches de Grandjean sur la nocivité du tabagisme passif (923'863 CHF). Les travaux relatifs à la création d'une cigarette moins dangereuse menés par Kislter (766'514 CHF) et Leuchtenberger (680'000 CHF) ont obtenu une somme de 1'446'514 CHF. Entre 1965 et 1999, l'ASFC a alloué pour sa recherche collective un montant total de 7'773'342 CHF, ce qui représente en francs constants de 2015 une somme de 17'342'950 CHF.

¹²⁵⁸ LYNHAM, John B., « Letter from JB Lynham to Charles Ellis regarding French translation of Dr Bättig », 23 juin 1965, p. 5, British American Tobacco Records, cil22a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fgvf0197>.

¹²⁵⁹ ZANATA, Mario, « Letter from Mario Zanata to Terry regarding research activities in Switzerland », [s.d.], p. 11, British American Tobacco Records, wpr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zply0211>.

¹²⁶⁰ PM-EEMA, « 1992 Annual marketing plan. Switzerland », 1992, p. 4 et p. 11, Philip Morris Records, gej49e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ffkc0118>.

¹²⁶¹ « Indice des prix à la consommation. La calculatrice du renchérissement », *Confédération suisse, Office fédéral de la statistique*, http://www.portal-stat.admin.ch/lik_rechner/f/lik_rechner.htm, consulté le 22 février 2018.

¹²⁶² ZANATA, Mario, « Letter from Mario Zanata to Terry regarding research activities in Switzerland », [s.d.], p. 11, British American Tobacco Records, wpr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zply0211>.

10.4 De la liberté scientifique des bénéficiaires

Théoriquement, comme on l'a vu précédemment, les bénéficiaires du soutien de l'ASFC sont « en principe, libres de publier leurs résultats », et qu'avant la publication, leur manuscrit « devra être soumis à la fondation à titre d'information. »¹²⁶³ En fait, la dernière phrase est conçue pour conserver un contrôle sur les résultats des crédités. Cela n'offre pas forcément une garantie suffisante pour John B. Lynham (BAT).

[Bättig] had given explanations and assurances that the control would remain with the President and the Association. I was far from convinced that this was the case. I said that it looked to me as though we might be financing something which, if misused, could prove to be an arm against us¹²⁶⁴.

Les règlements des requérants qui paraissent ultérieurement laissent toujours penser que la liberté de publication est assurée¹²⁶⁵. Cependant, notre travail montre que les cigarettiers disposent de sept méthodes différentes pour conserver un contrôle sur la recherche scientifique (tableau 14). Avant de les passer en revue, il faut souligner que l'industrie du tabac bénéficie d'un processus d'autosélection : les scientifiques ne partageant pas son point de vue s'abstiennent généralement de postuler pour un subside¹²⁶⁶.

Le processus de sélection consiste à choisir un chercheur dont on sait à l'avance que sa position est favorable aux cigarettiers relativement au sujet à étudier. À ce propos, on peut citer le cas où il est envisagé de tester le Prof. T. C. Medici¹²⁶⁷ pour savoir s'il est capable de critiquer un article mettant en lumière les dangers du tabagisme passif.

¹²⁶³ KENDRICK-JONES, Gordon T., « Letter to DG Felton regarding proposals for research by ASFC produced by Dr Bättig », 22 février 1965, p. 17, British American Tobacco Records, qil22a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tgvf0197>.

¹²⁶⁴ LYNHAM, John B., « Fondation suisse tabac et santé », 11 juin 1965, p. 3, British American Tobacco Records, oeq97a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/gmgj0214>.

¹²⁶⁵ Dans le règlement de 1977, il est par exemple stipulé que « Les bénéficiaires de crédits publient leurs résultats dans des revues spécialisées reconnues de leur choix ». ASFC, « Crédits de recherches de l'ASFC. Règlement pour les requérants », février 1977, p. 3, Philip Morris Records, zzf56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sxcv0120>.

¹²⁶⁶ Après s'être enquis de manière officieuse auprès de personnalités scientifiques pour savoir s'ils accepteraient un financement de l'industrie du tabac, « [Bättig] signale que passablement de gens sont froissés par certaines publicités faites qui en appellent à la personnalité, à la jeunesse, etc. ». [BUMAN, Pierre de ?], « Association suisse des fabricants de cigarettes [Commission scientifique. Séance du 26 août 1964, tenue à Berne, Hôtel Bellevue, à 9 heures 30] », 21 septembre 1964, p. 4, British American Tobacco Records, erv30a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/htlw0199>.

¹²⁶⁷ Les travaux du Professeur Tullio Medici sont sujets à de nombreux débats au sein de la CS, car celui-ci reconnaît que la fumée cause des maladies pulmonaires telles que la bronchite chronique, l'emphysème et le cancer du poumon. Finalement, ce chercheur n'est soutenu par l'ASFC que de 1980 à 1983. Il rejoint par la suite le groupe de l'étude SAPALDIA. COLBY, Frank G., « Medici research project proposed to the Swiss Cigarette Manufacturers Association », 21 août 1980, p. 1, R. J. Reynolds Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection, twf35a00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fxhm0008>.

It would be of the greatest value to the industry worldwide to contradict or discredit the paper by White and Froeb, which is already suspect on several other grounds. [...] Medici's critique of White and Froeb's study would give a useful insight into the sort of man he is. If he accepted too easily some of the wilder assertions made by the authors, he will be seen to be more anti-smoker than scientist. If he sees, through the smokescreen erected in the paper, he may be fired to produce a useful refutation and to construct a watertight protocol¹²⁶⁸.

Dans certaines situations où les résultats des études pourraient se révéler défavorables aux cigarettiers, ceux-ci font signer aux bénéficiaires des contrats qui stipulent qu'ils n'ont pas le droit de publier leurs travaux sans un accord formel de l'ASFC. Selon nos recherches, cette situation n'est apparue que pour les travaux de Leu et Siegrist.

Le mandat avec MM. Leu et Siegrist est conçu de telle façon qu'ils ne peuvent pas publier leurs travaux sans autorisation de l'ASFC contrairement aux autres crédités qui jouissent d'une liberté totale [sic]¹²⁶⁹.

Le contrat du Dr Leu est d'ailleurs très explicite à ce sujet.

Anlässlich unserer Besprechung vom 2. Juli 1984 sind wir übereingekommen,

a) dass in einer ersten Phase die Forschungsarbeit und deren Ergebnisse dem Verbands allein zustehen und Sie zur Publikation oder anderweitigen Verwertung derselben, der ausdrücklichen Zustimmung des Verbandes bedürfen,

b) dass nach Freigabe der Ergebnisse zur Publikation, Sie dieselben in der von Ihnen gewünschten Fachliteratur publizieren dürfen¹²⁷⁰.

Lorsque Leu est approché ultérieurement par Philip Morris, cette condition posée par l'industrie du tabac qui veut garder un contrôle sur ses résultats ne semble pas le gêner¹²⁷¹. En outre, une fois les travaux de Leu et Siegrist terminés, les deux chercheurs n'ont pas le droit de mentionner le soutien de l'ASFC dans leurs publications^{1272,1273}. Cette mesure est choisie afin de ne pas décrédibiliser ces études, dont les résultats se sont révélés être favorables aux cigarettiers. En cas de doute sur un candidat, la CS peut juger utile de le faire collaborer avec

¹²⁶⁸ FELTON, Desmond G., « ASFC – Visit of Scientific Commission to Professor T. Medici », 9 février 1984, p. 3, British American Tobacco Records, jbo76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/kqbv0210>.

¹²⁶⁹ CESHINI, Pierre, « Procès-verbal de la Commission scientifique du mercredi 5 février 1986, à 9 h. 45, au siège de l'ASFC, à Fribourg », 12 février 1986, p. 3, Philip Morris Records, maj19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jpgp0056>.

¹²⁷⁰ LICHTI, Jean-Pierre, « Forschungsauftrag », 4 juillet 1984, p. 1, Philip Morris Records, ayo22j00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sklf0217>.

¹²⁷¹ BESQUES, Jean, « February 3 – Meeting with Dr. Leu », 10 février 1988, p. 2, Philip Morris Records, pbh56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qffv0120>.

¹²⁷² FELTON, Desmond G., « ASFC. Meeting of Scientific Commission. Fribourg, 23 April 1986 », 27 août 1986, p. 3, British American Tobacco Records, idu76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/frbb0210>.

¹²⁷³ FELTON, Desmond G., « ASFC. Meeting of Scientific Commission at Fribourg. 5 February 1986 », 5 février 1986, p. 3, British American Tobacco Records, ndu76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/krbb0210>.

un autre chercheur acquis à la cause de l'industrie. Cela est évoqué lors du recrutement de Brunner.

Marcovitch [PM] was against the project because he was afraid of the ultimate outcome. He was prepared to consider a modified joint project involving Bättig and Brunner which would permit closer control¹²⁷⁴.

En effet, Brunner était apparu de prime abord suspect aux yeux des cigarettiers parce qu'il aurait pu avoir des liens avec l'industrie pharmaceutique¹²⁷⁵, et qu'il reconnaissait le lien de causalité entre les maladies cardio-vasculaires et le tabagisme¹²⁷⁶. Finalement, cette collaboration avec Bättig ne sera pas nécessaire. Les trois procédés de contrôle de la recherche décrits jusqu'à présent concernent des interventions en amont, c'est-à-dire avant l'obtention des résultats. Voyons maintenant les réactions possibles de la CS si les travaux des crédités ne donnent pas entière satisfaction à l'ASFC. D'abord, il est possible de les réorienter dans de nouvelles directions. En guise d'illustration, on peut évoquer le cas de Grandjean. Lors de la séance de la CS du 22 janvier 1974, Helmut Gaisch (Philip Morris) rapporte :

Fourth item was the discussion of the research programme proposed by Prof. Grandjean. The Scientific Commission decided to suggest a reorientation of the objectives. Sidestream concentration. Dr. Jermini should establish at what concentration level smoke becomes unpleasant to a non-smoker in the room. [...] it would be nice to have the data, because they would demonstrate that smoke becomes a nuisance before it becomes toxic (and people would take evasive action)¹²⁷⁷.

La suggestion est acceptée par le professeur de l'EPFZ. Dans un article publié en 1976, il conclut que, d'un point de vue des effets irritants de la fumée, un seuil raisonnable limite de cinq à dix cigarettes par trente mètres cubes de volume pourrait être fixé. La justification de cette valeur provient du fait qu'avec dix cigarettes fumées dans le volume précité, seulement

¹²⁷⁴ IBIG, Heike et FELTON, Desmond G., « ASFC : Meeting of Scientific Commission, [Gruyères,] 16th August 1984 », 16 août 1984, p. 3, British American Tobacco Records, ydu76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fsbb0210>.

¹²⁷⁵ IBIG, Heike et FELTON, Desmond G., « ASFC : Meeting of Scientific Commission, [Gruyères,] 16th August 1984 », 16 août 1984, p. 3, British American Tobacco Records, ydu76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fsbb0210>.

¹²⁷⁶ NIQUILLE, Colette, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du 16 août 1984, à 10 h., à Gruyères, Hostellerie des Chevaliers », 20 août 1984, p. 6, Philip Morris Records, sjj10i00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rsmy0178>.

¹²⁷⁷ GAISCH, Helmut, « Monthly progress report », janvier 1974, p. 5, Philip Morris Records, imf12a00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nnvp0002>.

neuf pour cent des sujets présentent une forte ou très forte irritation oculaire¹²⁷⁸. Le cas du Prof. Medici constitue un second exemple de réorientation de la recherche¹²⁷⁹.

Vu que les laboratoires du Prof. Medici sont bien équipés, on pourrait aussi envisager une orientation différente de la recherche : examiner des non-fumeurs exposés à la fumée du tabac pour démontrer que leurs capacités respiratoires n'en sont pas affectées¹²⁸⁰.

Si les articles des crédités ne conviennent pas aux cigarettiers, ceux-ci peuvent les enjoindre à apporter des changements. Dans l'exemple ci-dessous, ce ne sont pas moins de trois modifications qui sont demandées à Grandjean.

Les membres sont informés de la réponse du Prof. Grandjean du 10 juillet à la lettre que lui avait adressée l'ASFC le 29 juin, lui demandant de remanier son article en y supprimant toute culpabilisation du fumeur actif (PV du 3.7.1978, p. 5-6). À la suite d'un entretien téléphonique avec le Président [de l'ASFC], le Prof. Grandjean a accepté de remplacer dans son texte l'expression « substances nocives » par substances étrangères. De plus, par lettre du 21 août, l'ASFC a proposé à ce chercheur une nouvelle formulation du 3^{ème} alinéa de la première page¹²⁸¹.

Lorsque les résultats obtenus sont vraiment trop sensibles pour les fabricants de tabac, ceux-ci peuvent faire pression pour en interdire la publication. C'est par exemple le cas des travaux du toxicologue Josef Schlatter. Ce dernier, collaborant avec Bättig depuis le milieu des années 1970, écrit en octobre 1983 pour l'ASFC une revue de la littérature confidentielle sur le tabagisme passif¹²⁸². Iancou Marcovitch, représentant de Philip Morris dans le groupe de travail « fumée passive » de la CS, soulève les points suivants à son propos :

- 1) Comparé au travail que le Dr. P.N. Lee a présenté à Erice (Sicile) au cours du mois d'octobre, le travail du Dr. Schlatter, bien que de bonne qualité, ne correspond pas à ce que nous attendions.
- 2) Je m'opposerais en tous cas à sa publication, et une fois révisé, ce travail devra être considéré comme un rapport à usage strictement interne.

¹²⁷⁸ WEBER, Annetta, JERMINI, Carlo et GRANDJEAN, Étienne, « Irritating effects on man of air pollution due to cigarette smoke [Am J Public Health 1976;66(7):672-676] », juillet 1976, p. 676, Philip Morris Records, rbh84e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rlhx0127>.

¹²⁷⁹ Ce *modus operandi* ne fait pas l'unanimité parmi les membres de la CS. Iancou Marcovitch (Philip Morris) considère en effet qu'il s'agit d'une atteinte à l'indépendance du chercheur. [ARTHO, Antoine], « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi, 13 mars 1984, à 13 heures 45, au siège de l'ASFC, Pérolles 5a, à Fribourg », 20 mars 1984, p. 3, Philip Morris Records, fti19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/mtfp0056>.

¹²⁸⁰ [ARTHO, Antoine], « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi, 13 mars 1984, à 13 heures 45, au siège de l'ASFC, Pérolles 5a, à Fribourg », 20 mars 1984, p. 2, Philip Morris Records, fti19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/mtfp0056>.

¹²⁸¹ [POFFET, Hubert], « Commission scientifique ASFC [Procès-verbal de la séance du vendredi 1^{er} septembre 1978, à 10 h. 15, à Fribourg, au siège de l'ASFC] », 1^{er} septembre 1978, pp. 1-2, British American Tobacco Records, dtf86a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rzvb0212>.

¹²⁸² SCHLATTER, Josef, « Passivrauchen. Eine Literaturübersicht [Confidential] », octobre 1983, 65 p., Philip Morris Records, iyo56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ljsjb0120>.

3) Le Dr. Schlatter doit, à mon avis, s'engager formellement à ne pas utiliser ce travail pour une publication personnelle¹²⁸³.

Marcovitch affirme aussi que le travail de Schlatter contient davantage de références « anti- » que « pro-smoking »¹²⁸⁴. L'ASFC lui propose une version « corrigée », mais le toxicologue la rejette. Il décline également la proposition de voir son travail inclus dans un livre à paraître du Prof. Rylander¹²⁸⁵. L'ASFC lui assure de respecter son avis¹²⁸⁶, et décide de ne plus le soutenir.

Stuhl [RJR] suggested that Schlatter was trying to be recognised as a Swiss expert on ETS in order to establish himself in the political, rather than the scientific, arena. [...] Lichti [ASFC President] summarised the conclusion succinctly and correctly: Let Schlatter drop¹²⁸⁷.

À défaut de parvenir à contrôler un chercheur, l'ultime recours des cigarettiers est de cesser le financement de ses travaux. Hormis le cas de Schlatter, on peut citer aussi celui de Grandjean. Ce dernier ne parvient apparemment pas à influencer une de ses collaboratrices et finalement « the only way out that remained feasible was to cut off the research grant. »¹²⁸⁸ Des conditions d'expérimentation dans une chambre climatique jugées trop sévères par Philip Morris¹²⁸⁹, conduisent à la cessation du soutien de Grandjean, et ce, bien que ce scientifique soit considéré comme sympathique à l'égard des fabricants de tabac¹²⁹⁰. Helmut Wakeham, vice-président du département Science & Technology de Philip Morris, se plaint de cette situation :

I strongly feel that the Scientific Commission is negligent in not preventing the research and publication of misleading and erroneous information harmful to the cigarette industry. Not only is the Commission not doing its part in guiding the work, but also they are letting the

¹²⁸³ MARCOVITCH, Iancou, « Réunion du groupe "Fumée passive" de la Commission scientifique de l'ASFC du jeudi 24 novembre 1983 à Bâle », 25 novembre 1983, p. 1, Philip Morris Records, kyo56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nsjb0120>.

¹²⁸⁴ FELTON, Desmond G., « Letter from DG Felton to MW Bizon regarding copies of note on ASFC's scientific commission meeting [2nd December 1983] », 5 décembre 1983, p. 4, British American Tobacco Records, jeu76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qsbb0210>.

¹²⁸⁵ SCHLATTER, Josef, « [Letter from Dr. Josef Schlatter to Dr. Jean-Pierre Lichti] », 23 juin 1984, p. 1, Philip Morris Records, ryo56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zsjb0120>.

¹²⁸⁶ LICHTI, Jean-Pierre, « Publikation Ihrer Arbeit », 4 juillet 1984, p. 1, Philip Morris Records, qyo56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tsjb0120>.

¹²⁸⁷ FELTON, Desmond G., « ASFC Meeting of Scientific Commission, [Fribourg,] on 11 November 1986 [at 13.45 hrs.] », 12 novembre 1986, p. 4, British American Tobacco Records, ycu76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lqbb0210>.

¹²⁸⁸ GAISCH, Helmut, « Passive smoking – Grandjean/Weber – ASFC », 28 juillet 1976, p. 3, Philip Morris Records, ngz18e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/xhwv0110>.

¹²⁸⁹ WAKEHAM, Helmut, [Letter from H. Wakeham (Vice President Science & Technology) to M. Häusermann (Philip Morris Europe SA)] », 21 juillet 1976, p. 1, Philip Morris Records, kxf84e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ykwx0127>.

¹²⁹⁰ GAISCH, Helmut, « Passive smoking – Grandjean/Weber – ASFC », 28 juillet 1976, p. 2, Philip Morris Records, ngz18e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/xhwv0110>.

industry pay for studies hurtful to the business we are in. [...] What is the Scientific Commission of ASFC doing to help?¹²⁹¹

10.5 Quelques considérations éthiques

Les premières interrogations éthiques émergent parmi les membres de la CS en avril 1964, lorsque Bättig leur soumet un article qui traite de la controverse tabac et santé. L'auteur pense qu'il a écrit ce papier de manière tout à fait objective et il souhaite le faire discuter en séance. Les avis sont partagés. Un premier membre pense que l'article est excellent ; cependant, il ne devrait pas être publié car « il n'est pas dans l'intérêt de l'industrie [du tabac]. » En outre, il déclare que :

les publications qui sont favorables à l'industrie ne doivent pas être critiquées même si leur valeur scientifique est douteuse (rapport Poche)¹²⁹² ; en revanche, les travaux qui sont défavorables doivent être critiqués si objectivement ils peuvent l'être¹²⁹³.

Pour un deuxième scientifique, l'article est « parfaitement objectif », néanmoins certaines parties pourraient être supprimées. Un troisième membre pense que :

la seule solution consiste à se tenir strictement sur le plan de la vérité scientifique. La situation des chimistes est peu confortable, car ils sont attaqués de deux côtés : par les industriels qui voudraient qu'on déclare que le tabac n'est pas nocif et par les adversaires de ce dernier qui demandent que l'on reconnaisse ses dangers. Il serait certes plus agréable de donner des informations adaptées à la politique commerciale du moment, mais à la longue, la seule méthode est d'agir selon sa conscience¹²⁹⁴.

Un autre membre est d'avis que « la question à trancher est celle de savoir si la Commission veut être honnêtement scientifique. » Bättig reconnaît que l'industrie du tabac prendrait un risque en publiant son article, mais qu'à long terme, il ne serait pas dans son intérêt d'être « machiavélique. » Un conseiller en relations publiques, participant

¹²⁹¹ WAKEHAM, Helmut, [Letter from H. Wakeham (Vice President Science & Technology) to M. Häusermann (Philip Morris Europe SA)] », 21 juillet 1976, p. 1 et p. 2, Philip Morris Records, kxf84e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ykwx0127>.

¹²⁹² Cet article, publié en février 1964, conclut que le cancer du poumon n'est pas causé par la fumée de cigarette, mais plutôt par la pollution atmosphérique. Par conséquent, malgré les doutes que les cigarettiers peuvent nourrir au sujet de la validité scientifique de cette publication, celle-ci retient toute leur attention. POCHE, Reinhard, MITTMANN, Otfried et KNELLER, Oswald, « Statistical Studies of Bronchial Carcinoma in the North Rhine Westphalia State [Z *Krebsforsch* 1964;66:87–108; Translated from the German by Robert E. Asnis. PhD. March 16, 1964] », [7 février 1964], 48 p., Liggett & Myers Records, bqo37a00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/kyhg0009>.

¹²⁹³ T. G. K., [KENDRICK-JONES, Gordon T.], « Association suisse des fabricants de cigarettes. Commission scientifique », 4 juin 1964, p. 2, American Tobacco Records, msv30a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jfmw0199>.

¹²⁹⁴ T. G. K., [KENDRICK-JONES, Gordon T.], « Association suisse des fabricants de cigarettes. Commission scientifique », 4 juin 1964, p. 3, American Tobacco Records, msv30a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jfmw0199>.

exceptionnellement à cette séance, partage le même avis : la mentalité suisse est « particulièrement critique » et « à longue échéance, seuls des renseignements et des arguments objectifs sont rentables. » Glasson, le président de l'ASFC, affirme que cet article lui a causé de « sérieuses inquiétudes », et reconnaît que même si l'honnêteté est rentable à long terme, « il serait regrettable que l'industrie se détruise elle-même. ». Finalement, il est décidé de surseoir à la publication du papier de Bättig¹²⁹⁵.

Les divers entretiens conduits avec d'anciens membres de la CS confirment également que les scientifiques des cigarettiers étaient bien conscients de la nocivité de la fumée^{1296,1297}. Philippe Urner, ingénieur-chimiste chez Rinsoz & Ormond SA entre 1988 et 1990, le résume en une phrase : « On relativisait, on savait très bien que ce n'était pas bon pour la santé, on n'était pas stupide »¹²⁹⁸. Rappelons également que la CS, chargée d'analyser le rapport Terry en 1964, reconnaît que la fumée de cigarette cause le cancer du poumon¹²⁹⁹. Pourtant, les fabricants de cigarettes ont publiquement déclaré en Suisse, au moins jusqu'en juillet 1997, que les cigarettes ne provoquaient pas le cancer, qu'elles n'étaient pas addictives et que le tabagisme passif n'était pas nocif¹³⁰⁰. Selon le Prof. Peter A. Cerutti, bénéficiaire du soutien de l'ASFC entre 1978 et 1993 (tableau 13), il est intéressant de noter qu'avec le temps, de moins en moins de cigarettiers fumaient¹³⁰¹.

Lorsqu'on interroge le Prof. Brunner au sujet de sa collaboration avec les cigarettiers, ce dernier déclare que ce sont « des gens tout à fait normaux, biens, charmants et intelligents. » En dépit qu'il ait été considéré comme un « traître » par ses collègues médecins, il a toujours pensé que l'argent de l'industrie du tabac était bien investi dans ses recherches. En tant que non-fumeur, le principal inconvénient pour lui était de supporter les atmosphères enfumées

¹²⁹⁵ T. G. K., [KENDRICK-JONES, Gordon T.], « Association suisse des fabricants de cigarettes. Commission scientifique », 4 juin 1964, pp. 3-5, American Tobacco Records, msv30a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jfmw0199>.

¹²⁹⁶ « En tant que scientifiques, nous étions conscients que c'était nocif, mais nos administrateurs ne l'entendaient pas de cette oreille. » Entretien avec CESCHINI, Pierre, le 19 juin 2015.

¹²⁹⁷ « Les cigarettiers savaient que la cigarette était nocive. Ils ne contestaient pas que cela provoque le cancer du poumon. » Entretien avec BRUNNER, Hans-Rudolf, le 7 juillet 2015.

¹²⁹⁸ Entretien avec URNER, Philippe, le 4 juillet 2015.

¹²⁹⁹ [FELTON, Desmond G.], « Meeting of Scientific Commission of ASFC at Fribourg. Friday, 31th January, 1964 », 3 février 1964, p. 5, Tobacco Institute Records, nmt22f00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ttbl0135>.

¹³⁰⁰ WEIGAND, Ellen, « Le patron des cigarettiers suisses [Hans-Ulrich Hunziker] : "Nous ne sommes pas des dealers" », 24 heures, 11 juillet 1997, n° 159, p. 13.

¹³⁰¹ Le Professeur Cerutti, invité à une conférence en Floride par un fabricant de tabac américain, rapporte aussi l'anecdote suivante : « Ces gens-là, en prenant un verre, ils ne croyaient plus que ce n'était pas nocif, et ils ont commencé à dire : "c'est vraiment un problème terrible... On ne sait pas quoi faire..." Là, ils ont commencé à être un peu plus honnêtes. Même les plus grands, des PDG de Philip Morris, c'est pour cela que je mentionne cette histoire. » Entretien avec CERUTTI, Peter, le 18 juin 2015.

des séances de la CS¹³⁰². En raison de sa collaboration avec l'industrie du tabac, le Prof. Cerutti a aussi essuyé des remarques :

Il y avait toujours des personnes pour me dire que c'était de l'argent sale que je prenais là. Mais l'argent, c'est de l'argent, et si je faisais de la recherche avec cela, moi, cela m'était égal. Mais il y avait des collègues qui pensaient qu'il ne fallait pas accepter cet argent. [...] S'ils m'avaient donné des contraintes de ce qu'il fallait faire avec, alors j'aurais dit non merci ! [...] Ils ne m'ont jamais contrôlé. J'avais l'entière liberté de publication. Moi, je ne veux pas glorifier ces producteurs de tabac, mais il faut être honnête, ils m'ont donné cet argent et posé aucune question de ce que je faisais avec. Il faut être honnête, ils étaient plus que corrects¹³⁰³.

10.6 L'importance de la recherche ASFC pour l'industrie du tabac

Entre 1964 et 1993, le nombre de publications portant la mention du soutien de l'ASFC s'élève à 260. Durant cette période, aucun crédit « n'a fait l'objet d'une attaque de milieux hostiles au tabac en relation avec ce soutien. »¹³⁰⁴ Dans un mémo datant du 9 juin 1982, Oskar Stuhl (R. J. Reynolds) décrit la recherche ASFC comme de la pure recherche fondamentale de haut niveau scientifique¹³⁰⁵. Selon Felton (BAT), Cerutti aurait même pu voir ses efforts récompensés par un prix Nobel¹³⁰⁶. Le financement de la recherche commune des fabricants de cigarettes leur offre de nombreux avantages. Premièrement, ils profitent des connaissances et des compétences des bénéficiaires. C'est par exemple le cas lorsque Philip Morris envoie deux techniciens de l'Institut für industrielle und biologische Forschung (INBIFO) chez les Leuchtenberger dans le but de perfectionner leur méthode de culture cellulaire¹³⁰⁷, ou lorsque le fabricant de tabac américain finance des étudiants américains pour aller se former chez Bättig¹³⁰⁸. Deuxièmement, les travaux des bénéficiaires permettent parfois de disculper la cigarette de ses effets nocifs. Stuhl affirme à ce propos :

A major objective of ASFC research is that scientific results of research projects have to be published in prolific scientific journals – grantor (ASFC) must be indicated. In the past many

¹³⁰² Entretien avec BRUNNER, Hans-Rudolf, le 7 juillet 2015.

¹³⁰³ Entretien avec CERUTTI, Peter, le 18 juin 2015.

¹³⁰⁴ [ROMANENS, Yves], « Projet de concept de la recherche dès 1994 », 26 avril 1993, p. 1, British American Tobacco Records, dqr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lqly0211>.

¹³⁰⁵ STUHL, Oskar, « ASFC Smoking and Health Related Research Projects », 9 juin 1982, p. 1, R. J. Reynolds Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection ; Oklahoma Privilege Downgrades Collection, upc68d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qtbg0096>.

¹³⁰⁶ [FELTON, Desmond G.], « ASFC Meeting at Lausanne (VD) [Tuesday 30 September 1986] », 30 septembre 1986, p. 4, British American Tobacco Records, pfg34a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/yqfd0200>.

¹³⁰⁷ GAISCH, Helmut, « Highlights of Activities [Monthly progress report] », septembre 1976, p. 14, Philip Morris Records, nss56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zrdc0120>.

¹³⁰⁸ GAISCH, Helmut, « Grant for American students to Professor Bättig, Zurich », 28 octobre 1977, p. 1, Philip Morris Records, dcs48e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ktmp0117>.

of these publications contained results which could exonerate smoking scientifically and were widely accepted in the scientific world¹³⁰⁹.

Troisièmement, l'industrie du tabac estime que sa recherche commune lui permet de retarder les restrictions à l'encontre du tabagisme. Tel est par exemple le cas lors de la révision de l'*Ordonnance sur les denrées alimentaires* (ODA) durant les années 1970.

Il est à signaler, comme effet positif de la recherche, que dans le cadre des discussions concernant l'art. 420 de l'ODA, les travaux effectués par les crédités ont donné plus de poids aux arguments des représentants de l'industrie et ont évité des décisions trop défavorables¹³¹⁰.

Il convient de préciser que les premières discussions sur la révision de l'article 420 de l'ODA, principal article traitant du tabac dans cette ordonnance, remontent au moins à 1960¹³¹¹. Comme la révision de cet article entre en vigueur en 1978¹³¹², il s'écoule par conséquent presque deux décennies pour voir aboutir une modification de la législation concernant les aspects de santé publique liés au tabac. Quatrièmement, la recherche de l'ASFC permet à ses membres d'effectuer une opération de relations publiques, de gagner en crédibilité et de tenter de rallier la sympathie (« goodwill ») du public. Pour mémoire, cet effet de « public relations » a été envisagé par Bättig dès l'institution de la recherche de l'ASFC¹³¹³, et il est largement exploité dans les médias par l'industrie du tabac. Un article paru dans la *Feuille d'avis de Lausanne* le 21 décembre 1971 peut en témoigner (figure 63). Celui-ci est largement centré sur les travaux des Profs Cecile et Rudolf Leuchtenberger de l'ISREC. Les fabricants de tabac entretiennent la prétendue « controverse tabac-santé » en déclarant que « la vérité scientifique n'est pas prouvée. » Ainsi, bien que les Leuchtenberger reconnaissent dans leurs publications qu'il existe un lien entre le tabagisme et le cancer du poumon¹³¹⁴, il est énoncé dans cet article que leurs travaux « ne permettent cependant pas

¹³⁰⁹ STUHL, Oskar, « ASFC Smoking and Health Related Research Projects », 9 juin 1982, p. 2, R. J. Reynolds Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection ; Oklahoma Privilege Downgrades Collection, upc68d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qtbg0096>.

¹³¹⁰ JEANNERET, Claude, « Réunion de la Commission scientifique du 12 mai 1976 à Berne », 12 mai 1976, p. 4, Philip Morris Records, pog81f00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nrcp0144>.

¹³¹¹ KENDRICK-JONES, Gordon T., « Letter from TG Kendrick-Jones to DR Davies regarding legislation prepared by the Swiss Federal Health Office », 7 octobre 1975, p. 1, British American Tobacco Records, gvy96a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qyxx0214>.

¹³¹² *Ordonnance sur les denrées alimentaires. Modification du 18 octobre 1978, Recueil des lois fédérales*, RO 1978, pp. 1586-1589.

¹³¹³ LYNHAM, John B., « Letter from JB Lynham to Charles Ellis regarding French translation of Dr Bättig », 23 juin 1965, p. 3, British American Tobacco Records, cil22a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fgvf0197>.

¹³¹⁴ « Although epidemiological and statistical studies undertaken during the last 20 years have clearly shown that smoking of cigarettes is a health hazard, and plays particularly an important etiological role in the development of human lung cancer [22], the question what specific components in cigarette smoke are responsible for the lung cancer cannot be answered conclusively at present. ». LEUCHTENBERGER, Cecile et

encore de conclure définitivement à une relation directe de cause à effet entre la fumée de cigarette et les tumeurs malignes chez les animaux. » Les cigarettiers sont présentés comme des industriels responsables et bienveillants lorsqu'on apprend qu'ils consacrent 400'000 CHF par année aux recherches tabac et santé¹³¹⁵. Bättig est censé agir de façon « absolument indépendante, se contentant de communiquer le résultat de ses recherches à l'ASFC et de l'orienter sur ses travaux. »¹³¹⁶ L'article sème encore une fois le doute dans l'esprit du lecteur puisqu'« il est fort possible que la cigarette elle-même ne contienne rien de nocif, mais que ce soit l'environnement ou le sol qui soient coupables. » En somme, la recherche de l'ASFC est exploitée ici pour disculper la cigarette, réaliser des relations publiques, étoffer la crédibilité et le *goodwill* de l'industrie du tabac. Au sujet du *goodwill*, H. Gaisch (Philip Morris) souligne ainsi son importance :

Goodwill is essential for succeeding in crucial situations, such as litigations (need for friendly witnesses and a good image of the Company), submissions to legislators (development of mutual trust with the bosses and sympathy of the staff), public debate (again trust and mutual respect)¹³¹⁷.

Enfin, les bonnes relations établies avec les scientifiques peuvent servir en cas de litiges juridiques. En 1994, Bättig est ainsi pressenti comme un témoin potentiel en faveur de Philip Morris¹³¹⁸. La fin de la recherche commune des fabricants de tabac en Suisse demeure peu claire. En 1998, aucun subside n'est alloué et¹³¹⁹, à notre connaissance, Feldon est le dernier chercheur à bénéficier d'un subside l'année suivante¹³²⁰. Pour clore cette partie consacrée à la recherche commune des fabricants de cigarettes en Suisse, voyons encore ce que Philippe Urner, un ancien membre de la CS entre 1988 et 1990, pense à son sujet.

LEUCHTENBERGER, Rudolf, « The experimental exploration of health damaging factors in cigarette smoke [*Médecine sociale et préventive* 1974;(19):41-45] », 1974, p. 41, Council for Tobacco Research Records, ukc59c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nzww0067>.

¹³¹⁵ Cette somme est exagérée puisque le budget de la recherche ASFC s'élève à 290'000 CHF pour l'année 1971. ZANATA, Mario, « Letter from Mario Zanata to Terry regarding research activities in Switzerland », [s.d.], p. 11, British American Tobacco Records, wpr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zply0211>.

¹³¹⁶ Comme on l'a vu plus haut au sujet de la réserve émise par la CS quant à la publication de l'un de ses articles, Bättig n'est bien sûr pas complètement indépendant de l'ASFC.

¹³¹⁷ GAISCH, Helmut, « Executive report of activities. S&T Neuchâtel [Personal and Confidential] », février 1992, p. 3, Philip Morris Records, tdk32e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zlnj0113>.

¹³¹⁸ « [Table Experts on pharmacological definition of addiction] », [28 avril 1994], p. 12, Dutch Tobacco Industry Collection, pqh32j00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fqgp0219>.

¹³¹⁹ ROMANENS, Yves, « Crédits scientifiques », 20 octobre 1997, p. 2, Philip Morris Records, myj19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jgip0056>.

¹³²⁰ HER, « Nicotine and Attention in Smokers and Nonsmokers », février 1999, p. 1, Philip Morris Records, xmp72i00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lslc0183>.

Il ne faut pas se le cacher, l'ASFC était un lobby du tabac [...]. Encore une fois, l'ASFC, à mon avis, ne faisait pas de la recherche proprement dite dans le sens... C'était plutôt un lobby avec une étiquette plus ou moins technique et scientifique. Je ne pense pas que son but premier était la recherche, mais plutôt la défense du tabac dans une optique de relations publiques. L'industrie sait ce qu'elle fait, analyse ce qu'elle fait, ne cache rien, mesure les taux de nicotine et de goudron correctement, donc l'affichage sur les paquets est correct, accepte de mettre des mises en garde sur les paquets, etc. On donnait une étiquette de sérieux¹³²¹.

¹³²¹ Entretien avec URNER, Philippe, le 4 juillet 2015.

11. La mission de relations extérieures

11.1 Le lien avec les médias

En plus de son activité d'organisation de la recherche scientifique commune des fabricants de tabac en Suisse, la CS exerce aussi une fonction de porte-parole de l'ASFC auprès du public, des politiciens, des institutions officielles et des organisations internationales apparentées. Dans son rôle de relations publiques, la CS conseille le président de l'ASFC, rédige des articles et des communiqués de presse, et intervient aussi directement dans les médias. Afin de documenter cette activité médiatique, nous allons donner maintenant quelques exemples.

Au début des années 1960, la communication de l'ASFC est supervisée par le Centre d'information et public relations (CIPR). Basée à Zurich, cette firme prétend être à l'époque la plus grande agence suisse de relations publiques¹³²². Après la publication du rapport Terry en janvier 1964, les médias helvétiques s'intéressent à la question tabac et santé. Pierre Glasson, le président de l'ASFC et de la CS, est interviewé dans le cadre d'une émission de la Télévision suisse romande qui y est consacrée¹³²³. Cette séquence ayant déjà fait l'objet d'analyses dans de précédents travaux, je vais rappeler ici quelques éléments et ajouter certaines précisions^{1324,1325}. L'ordre du jour de la séance de la CS du 31 janvier 1964 est chamboulé par l'entrevue de Pierre Glasson avec le journaliste de la télévision. La CS prépare activement cet entretien avec le concours de M. Wyler (CIPR). Il existe une crainte de perte de contrôle du fait que « l'émission est le résultat d'un montage savant et astucieux. »¹³²⁶ Comme une séquence de l'émission est également prévue dans la fabrique de BAT à Genève, certains membres redoutent un manque de coordination des différents propos de l'industrie du tabac. Le président de l'ASFC les rassure en affirmant qu'il prendra des dispositions afin que

¹³²² TODD, Geoffrey F., « Visit to Switzerland 10th to 12th June 1964 [Confidential] », 23 juin 1964, p. 2, British American Tobacco Records, swl67a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fmlb0208>.

¹³²³ KLEINMANN, Georges et BARDET, François, « Enquête sur le tabac », émission *Continents sans visa*, diffusée le 6.2.1964, durée : 19'25'', <http://www.rts.ch/archives/tv/information/continents-sans-visa/3447526-enquete-sur-le-tabac.html>.

¹³²⁴ LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, p. 27.

¹³²⁵ OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, vol. 1, pp. 114-115.

¹³²⁶ P. B. [BUMAN, Pierre de], « [Association suisse des fabricants de cigarettes. Commission scientifique. Séance du 31 janvier 1964, tenue à Fribourg, au siège de l'ASFC, à 9 heures 30 », 5 février 1964, p. 2, British American Tobacco Records, gtv30a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ngmw0199>.

« rien ne soit diffusé qui n'ait été au préalable contrôlé par l'association. »¹³²⁷ La CS élabore avec fébrilité un projet de déclaration.

Glasson, who by this time was very agitated and worried, mentioned that he had been unable to get from ASFC, a clear authorisation of what he could say and had no time to refer to ASFC the text of a statement. Wylter [CIPR] had a text ready, which Glasson didn't much like. Waltz [FTR], Ceschini [Laurens] and I [Felton, BAT] saw a copy and suggested that it went too far in that in referring to "the noxious materials in smoke which must be removed", it tacitly admitted the whole case¹³²⁸.

Finalement, il est décidé que la déclaration devrait être la suivante :

- a) Le rapport américain n'a pas pris au dépourvu l'ASFC
- parce que le comité américain n'a pratiquement [fait] que rassembler, comparer et synthétiser les innombrables travaux déjà consacrés au sujet et n'a pas engagé de recherches nouvelles ;
 - parce qu'il y a longtemps que l'industrie suisse s'occupe du problème tabac-santé d'une façon peu spectaculaire :
 - par les fabriques elles-mêmes : création de laboratoires, recherche sur la composition du tabac et de la fumée, etc. ;
 - par l'ASFC : par ses relations avec les milieux scientifiques de notre pays s'occupant de problèmes de la santé publique, depuis une dizaine d'années ; et par la création de sa propre organisation scientifique ;
 - par l'échange d'informations scientifiques et la coordination toujours plus poussée de recherches sur le plan international.
- b) La Commission scientifique a procédé à un examen minutieux des 387 pages du rapport reçu il y a 10 jours ; elle a contrôlé certains points avec les travaux effectués dans des laboratoires d'Europe et elle poursuit ses études.
- c) Avant de donner une opinion, il faut encore examiner l'aspect technique. Toutefois, une première conclusion c'est qu'il faut intensifier les recherches scientifiques et l'exploitation aussi coordonnée et généralisée que possible dans le monde entier des résultats obtenus par les laboratoires¹³²⁹.

Dans les grandes lignes, il s'agit du message que Glasson délivre dans son interview (figure 64). Le passage relatif à la méthodologie du rapport Terry est cité *verbatim* de la revue

¹³²⁷ P. B. [BUMAN, Pierre de], « [Association suisse des fabricants de cigarettes. Commission scientifique. Séance du 31 janvier 1964, tenue à Fribourg, au siège de l'ASFC, à 9 heures 30 », 5 février 1964, p. 2, British American Tobacco Records, gtv30a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ngmw0199>.

¹³²⁸ [FELTON, Desmond G.], « Meeting of Scientific Commission of ASFC at Fribourg. Friday, 31st January, 1964 », 3 février 1964, p. 2, Tobacco Institute Records, nmt22f00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ttbl0135>.

¹³²⁹ P. B. [BUMAN, Pierre de], « [Association suisse des fabricants de cigarettes. Commission scientifique. Séance du 31 janvier 1964, tenue à Fribourg, au siège de l'ASFC, à 9 heures 30 », 5 février 1964, p. 3, British American Tobacco Records, gtv30a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ngmw0199>.

Médecine & Hygiène du 29 janvier 1964. La nocivité du tabagisme n'est pas formellement niée par Glasson¹³³⁰. Cependant, lorsque l'activité de la CS est évoquée, cela laisse penser qu'il n'y a pas encore de conclusion définitive à ce sujet. Antoine Artho, chimiste de F. J. Burrus & Cie et membre de la CS, est également interviewé dans l'émission. En résumé, il déclare que le rapport Terry a exonéré la nocivité de la nicotine, montré des effets bénéfiques du tabagisme sur le psychisme et démontré qu'il existe une « différence sensible dans l'effet de la fumée » en fonction de son inhalation. Pour ce dernier point, on constate que l'industrie du tabac rejette sa responsabilité sur les fumeurs. De plus, la solution du problème ne peut pas passer par la suppression du tabac, mais par un produit qui délivre au fumeur la dose de nicotine recherchée « avec le moins d'effets nuisibles possibles », c'est-à-dire par la création d'une cigarette moins toxique¹³³¹. Par cette déclaration, Artho reconnaît *ipso facto* que la cigarette est nocive. Les entrevues de Glasson et Artho illustrent bien la divergence entre d'un côté la politique des administrateurs de l'industrie du tabac qui refusent de reconnaître le problème posé par ses produits, et d'un autre côté, l'ambition des chimistes des cigarettiers qui est de résoudre la question tabac et santé. À la lecture du procès-verbal de la séance de la CS du 31 janvier 1964, on apprend également que le CIPR a servi à « canaliser l'action » en coulisses et que :

Les personnes interpellées, – dont M. Devrient, Directeur de l'Institut Suisse d'Opinion Publique (ISOP) qui a procédé récemment à une enquête d'opinion pour le compte de l'ASFC – n'ont pas apparu au nom de cette dernière¹³³².

En définitive, les sources concernant la préparation de cette émission documentent de manière relativement détaillée le rôle de conseil du président de l'ASFC exercé par la CS, et ce, dans le cas présent, en collaboration avec une firme de relations publiques. Au cours de son histoire, la CS s'est parfois sentie court-circuitée et frustrée dans sa fonction de conseillère en communication pour l'ASFC.

There were several public statements on scientific matters by the ASFC in the meanwhile, without any consultation of the Scientific Commission. This could lead to precarious results if

¹³³⁰ KLEINMANN, Georges et BARDET, François, « Enquête sur le tabac », émission *Continents sans visa*, diffusée le 6.2.1964, 12'11''-15'52'', <http://www.rts.ch/archives/tv/information/continents-sans-visa/3447526-enquete-sur-le-tabac.html>.

¹³³¹ KLEINMANN, Georges et BARDET, François, « Enquête sur le tabac », émission *Continents sans visa*, diffusée le 6.2.1964, 7'34''-10'32'', <http://www.rts.ch/archives/tv/information/continents-sans-visa/3447526-enquete-sur-le-tabac.html>.

¹³³² P. B. [BUMAN, Pierre de], « [Association suisse des fabricants de cigarettes. Commission scientifique. Séance du 31 janvier 1964, tenue à Fribourg, au siège de l'ASFC, à 9 heures 30 », 5 février 1964, p. 2, British American Tobacco Records, gtv30a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ngmw0199>.

repeated in the future. The members of the Commission have the impression that they are regarded as “nègres scientifiques” of the ASFC¹³³³.

La contribution de la CS dans le domaine médiatique passe aussi par la rédaction d'articles et de communiqués de presse. Par exemple, la CS intervient suite à la publication du *Test 53* le 10 janvier 1973. Ce test, réalisé par la Fondation pour la protection des consommateurs (FPC), analyse le rendement en goudron et en nicotine de la fumée de 28 marques de cigarettes commercialisées en Suisse. Le danger représenté par la consommation de tabac y est communiqué sans ambages : « seule la cigarette que l'on ne fume pas n'est pas nocive »¹³³⁴. Parmi les recommandations édictées par les auteurs du test, il est conseillé de ne pas fumer de cigarettes « fortes », voire de cesser de fumer¹³³⁵. Comme c'est habituellement le cas pour ce genre d'essai, les médias s'emparent du sujet et la *Gazette de Lausanne* y consacre un article intitulé « Toutes les cigarettes sont nocives, à divers degrés »¹³³⁶. Dans ce contexte, la CS est convoquée de toute urgence le 17 janvier 1973. Une fois encore, les relations publiques et la science travaillent de concert au service de la communication de l'ASFC. Un compte rendu de cette séance rapporte en effet que :

Nicotine-tar figures were given and some cigarettes, such as Gauloise, were literally mentioned as being bad. This caused some newspapers to publish exaggerated stories with skull and crossbones on their front page.

As both the president of the ASFC and the PR manager were present at the meeting, a low key factual press release was prepared. It found a favourable response by newspapers and, probably, restored some of the negative impressions caused by the first articles¹³³⁷.

Après cet exemple de communiqués de presse, penchons-nous sur le cas de la rédaction d'articles dans les journaux. Sous le titre « Die Rolle des Nikotins beim Rauchen », une publication de Bättig paraît dans la *Neue Zürcher Zeitung* le 12 septembre 1979. Quelques semaines plus tard, une traduction en français de cet article est adressée aux membres de

¹³³³ GAISCH, Helmut, « Meeting of the Scientific Commission, ASFC. 23rd April, 1975, Berne », 24 avril 1975, p. 2, Philip Morris Records, cbs94e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/kfbf0130>.

¹³³⁴ « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 53 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 10 janvier 1973, p. 9.

¹³³⁵ « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 53 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 10 janvier 1973, p. 10.

¹³³⁶ ATS, « Toutes les cigarettes sont nocives, à divers degrés », *Gazette de Lausanne*, 13 janvier 1973, p. 3, <http://www.letempsarchives.ch>.

¹³³⁷ [GAISCH, Helmut], « Meeting of the Scientific Commission of the ASFC. 17 January 1973, Bern [Monthly progress report] », [1973 February 2], p. 1, Philip Morris Records, xlf12a00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/smvp0002>.

la CS¹³³⁸. L'auteur entre en matière par des données factuelles sur l'absorption de la nicotine par l'organisme. Les effets bénéfiques de la nicotine sont ensuite passés en revue : amélioration du contact social, de l'apprentissage, de la mémoire, de la concentration, de l'endurance ; et diminution de l'excitation, de l'agressivité, de la fatigue, de la mauvaise humeur, de l'appétit et du poids corporel. Toutefois, Bättig nuance :

il ne faut nullement comprendre par cela que la fumée permet d'obtenir de véritables avantages. Dans la plupart, sinon dans la totalité des expériences faites, dès que les fumeurs ne peuvent plus fumer, la performance dans le critère examiné tombe chez eux au-dessous du niveau observé chez les non-fumeurs comparés. Seulement lorsque les fumeurs peuvent à nouveau fumer, ils atteignent le niveau des non-fumeurs ou le dépassent légèrement. Par conséquent, seule la fumée, respectivement la nicotine, permettrait au fumeur d'agir "normalement". L'habitude de fumer devrait ainsi être considérée comme un comportement de dépendance¹³³⁹.

Ces affirmations publiques du Conseiller scientifique de l'ASFC sont plutôt inhabituelles. D'une part, les effets bénéfiques de la fumée sont relativisés et, d'autre part, la dépendance à la nicotine est admise¹³⁴⁰. Plus loin, Bättig évoque aussi l'« hypothèse » de l'autotitration.

Une série d'expériences en laboratoire, effectuées en utilisant différentes méthodes pour saisir le comportement du fumeur, fournit des arguments de poids pour étayer cette hypothèse. Il fut constaté que des infusions préalables de nicotine réduisent la quantité fumée, que les fumeurs fument de manière plus intensive les cigarettes pauvres en nicotine que celles, plus riches, auxquelles ils sont habitués. Ces expériences ont également montré que les fumeurs fument plus intensément lorsqu'ils ne consomment que la moitié d'une cigarette, quand de l'air est mélangé à la fumée ou quand on leur donne des médicaments bloquant l'effet de la nicotine sur le système nerveux central. Malgré tout, ce chapitre ne saurait être considéré comme clos¹³⁴¹.

Bien que le chapitre ne soit pas encore « considéré comme clos », le mécanisme de compensation des fumeurs est tout de même reconnu. Par conséquent, la prétendue réduction des risques en fumant des cigarettes dites « légères » est implicitement remise en cause. Cela est d'autant plus intéressant que la publication de cet article survient environ une année après

¹³³⁸ BÄTTIG, Karl, « L'effet de la nicotine sur le fumeur [Traduction de l'allemand de "Die Rolle des Nikotins beim Rauchen", *Neue Zürcher Zeitung*, 12 septembre 1997, n° 211, p. 57] », 17 décembre 1979, 20 p., R. J. Reynolds Records, tpw59d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/hsmc0094>.

¹³³⁹ BÄTTIG, Karl, « L'effet de la nicotine sur le fumeur [Traduction de l'allemand de "Die Rolle des Nikotins beim Rauchen", *Neue Zürcher Zeitung*, 12 septembre 1979, n° 211, p. 57] », 17 décembre 1979, p. 8, R. J. Reynolds Records, tpw59d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/hsmc0094>.

¹³⁴⁰ Rappelons que durant une audition par une commission du Congrès américain en 1994, les directeurs généraux des sept principaux fabricants de tabac aux États-Unis ont nié que la nicotine provoque une addiction. KESSLER, David, *A question of intent. A great American battle with a deadly industry*, New York : Publicaffairs, 2001, p. 172.

¹³⁴¹ BÄTTIG, Karl, « L'effet de la nicotine sur le fumeur [Traduction de l'allemand de "Die Rolle des Nikotins beim Rauchen", *Neue Zürcher Zeitung*, 12 septembre 1997, n° 211, p. 57] », 17 décembre 1979, p. 9, R. J. Reynolds Records, tpw59d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/hsmc0094>.

la révision de l'ODA qui rend obligatoire l'inscription des valeurs analytiques sur les emballages de cigarettes¹³⁴². Bättig poursuit avec les particularités des fumeurs qui, comparativement aux non-fumeurs, sont moins soucieux pour leur santé, mangent moins de fruits et de légumes, ont des personnalités plus neurotiques, etc. La conclusion laisse entendre que davantage de recherches sont nécessaires pour mieux comprendre les besoins, autres que la nicotine, qui poussent à fumer¹³⁴³. Nous ignorons la réaction de l'industrie du tabac face à cette publication. Celle-ci fait en effet preuve d'une certaine objectivité qui n'est pas représentative de tous les écrits de la CS.

Tandis que la nocivité du tabagisme passif commence à se préciser au début des années 1980, la CS crée un groupe de travail « Fumée passive » en 1982, et ce, « en vue d'une information plus objective du public. »¹³⁴⁴ Dans le journal *La Suisse* du 20 juin 1982 paraît un article dénommé « L'offensive des non-fumeurs »¹³⁴⁵. Celui-ci relate que l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) a diffusé en Suisse les résultats de l'étude d'Hirayama démontrant que des femmes non-fumeuses mariées à des fumeurs ont davantage de cancers du poumon que celles mariées à des non-fumeurs¹³⁴⁶. La CS réagit en envoyant une lettre au journal. Cette dernière, écrite par Artho, attaché scientifique de l'ASFC entre 1979 et 1984^{1347,1348}, argue que la nocivité du tabagisme est controversée¹³⁴⁹. L'attaché scientifique s'appuie sur le rapport du *Surgeon General* de 1979 pour valider sa thèse et il affirme que les études de Garfinkel et Hirayama sont sujettes à caution. De plus, il convoque les travaux de Peter N. Lee – prétendument « conseiller indépendant en statistiques anglais » – qui

¹³⁴² *Ordonnance sur les denrées alimentaires. Modification du 18 octobre 1978, Recueil des lois fédérales*, RO 1978, p. 1588.

¹³⁴³ BÄTTIG, Karl, « L'effet de la nicotine sur le fumeur [Traduction de l'allemand de "Die Rolle des Nikotins beim Rauchen", *Neue Zürcher Zeitung*, 12 septembre 1997, n° 211, p. 57] », 17 décembre 1979, pp. 11-14, R. J. Reynolds Records, tpw59d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/hsmc0094>.

¹³⁴⁴ [Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du lundi 30 août 1982, à 10 heures, à Fribourg, au siège de l'ASFC], 30 août 1982, p. 4, R. J. Reynolds Records, hng58d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ppnl0093>.

¹³⁴⁵ NIQUILLE, Colette, « [Fumée passive] », 28 juin 1982, p. 1, R. J. Reynolds Records, nng58d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fqn10093>.

¹³⁴⁶ « [L'offensive des non-fumeurs] », [20 juin] 1982, p. 1, R. J. Reynolds Records, ong58d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gqnl0093>.

¹³⁴⁷ POFFET, Hubert, « Procès-verbal de la séance du vendredi 25 janvier 1980, à 10 heures 15, au siège de l'ASFC, à Fribourg », 30 janvier 1980, p. 3, R. J. Reynolds Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection ; Oklahoma Privilege Downgrades Collection, xax59d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jznc0094>.

¹³⁴⁸ MARCOVITCH, Iancou, « Séance de la Commission scientifique de l'ASFC du 16 août 1984 », 20 août 1984, Philip Morris Records, aqw61h00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nqmp0167>.

¹³⁴⁹ ARTHO, Antoine, « [Fumée passive et non-fumeurs] », juin 1982, p. 1, R. J. Reynolds Records, png58d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hqnl0093>.

confirmeraient que la fumée passive ne présente pas de risque pour les non-fumeurs¹³⁵⁰. En somme, « il est évident que les affirmations de certains milieux à l'égard de la "fumée passive" ne reposent pas sur des bases scientifiques irréfutables. »¹³⁵¹ Cette complaisance des médias à l'égard des cigarettiers est exprimée par Jean-Pierre Lichti, président de l'ASFC dans les années 1980, déclarant durant la séance de la CS du 23 avril 1986 :

Certains journaux seraient disposés à publier des articles qui nous soient plutôt favorables, mais se plaignent de ne jamais recevoir aucune munition de notre part. Il faut chercher l'entretien avec d'autres en frappant à leur porte¹³⁵² !!

La quatrième « Journée sans tabac », organisée par l'AT le 26 octobre 1988, va précisément donner une occasion à l'industrie du tabac d'aller frapper à la porte des médias. Les membres de la CS se concertent pour passer à l'action durant cette journée placée sous le thème des conséquences du tabagisme sur le système cardio-vasculaire.

Oct. 26 will be Anti-Smoking Day and will be concerned with Smoking and Heart Disease. Romanens [ASFC] outlined the P.R. response planned which seemed to consist of proposed articles related to passive smoking. D.G.F. proposed that it would be better to pre-empt the attack by publishing articles some days earlier in which the failure of the many intervention studies (MRFIT, N. Karelia project, UN 5-Country study etc) to demonstrate any link between smoking and heart disease was underlined. Marcovitch supported this strongly and criticised the idea of referring to passive smoking which, so far, had not been linked to heart disease¹³⁵³.

Trois projets d'articles ont été retrouvés dans les archives des cigarettiers. Le premier, intitulé « Fumer – une aide dans la vie quotidienne », est centré sur les effets bénéfiques de la fumée aux niveaux psychologique (gestion du stress et de l'angoisse) et social (maintien des liens sociaux). L'utilisation par « certaines organisations suisses » des résultats de recherches « sortis de leur contexte, simplifiés, résumés ou amplifiés » pour attirer l'attention des médias et inquiéter les gens est également soulignée¹³⁵⁴. Le deuxième projet, portant le titre « Le

¹³⁵⁰ Le statisticien Peter N. Lee, un des principaux opposants en Angleterre à la reconnaissance de la nocivité du tabagisme passif, est en fait lié à l'industrie du tabac depuis les années 1960. BERRIDGE, Virginia, *Marketing health. Smoking and the discourse of public health in Britain, 1945-2000*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2007, p. 225.

¹³⁵¹ ARTHO, Antoine, « [Fumée passive et non-fumeurs] », juin 1982, p. 2, R. J. Reynolds Records, png58d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hqnl0093>.

¹³⁵² CESCHINI, Pierre, « Procès-verbal de la commission scientifique du mercredi 23 avril 1986, à 9 heures 45, à Fribourg, au siège de l'ASFC », 28 avril 1986, p. 5, Philip Morris Records, baj19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yygp0056>.

¹³⁵³ FELTON, Desmond G., « Meeting of Scientific Commission, at Institute of Physiology, University of Fribourg. 5th September 1988 », [6 septembre 1988], p. 3, British American Tobacco Records, vgx75a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zkfn0209>.

¹³⁵⁴ « L'industrie du tabac à l'occasion de la journée sans tabac. Fumer – une aide dans la vie quotidienne », octobre 1988, p. 1, Philip Morris Records, lak19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mjpp0056>.

tabac vaut mieux que sa réputation ! », est centré sur la prétendue controverse qu'il y aurait entre la consommation de tabac et les maladies cardio-vasculaires. À cette fin, la pertinence de l'épidémiologie pour confirmer ce lien est remise en cause¹³⁵⁵. « Le tabac – un sujet qui passionne la science » constitue le troisième projet. Comparativement au texte précédent, il entre en matière avec la quantité de publications scientifiques consacrée au tabac (deux à trois mille), plutôt que par l'importance de la mortalité cardio-vasculaire en Suisse. En outre, on note l'ajout d'un paragraphe essayant de généraliser le problème : « un facteur [de risque] unique ne peut jamais être interprété comme étant une cause de maladie. »¹³⁵⁶ C'est sous le titre « Le point de vue de l'industrie suisse du tabac. Un sujet qui passionne la science » que la *Revue de Lausanne* publie ce troisième projet mot pour mot le 25 octobre 1988 (figure 65)^{1357,1358}. En-dessous de cet article, un texte écrit par le Prof. Lukas Kappenberger, chef de la Division de cardiologie du CHUV entre 1985 et 2006, prend le contre-pied des cigarettiers : la fumée provoque une diminution du transport de l'oxygène à cause du monoxyde de carbone, une augmentation de la fréquence cardiaque, de la pression artérielle et du taux de cholestérol. Bref, « il semble logique de ne jamais commencer à fumer et surtout qu'il n'est jamais trop tard pour arrêter. »¹³⁵⁹ Ces deux textes sont surmontés par un article, portant le titre « Demain 26 octobre : 4^e Journée sans tabac. Les arguments pour et contre », qui renseigne le lecteur de manière factuelle sur les effets nocifs de la fumée¹³⁶⁰. Le tout est illustré par trois photos de personnalités du cinéma en train de fumer (Alain Delon, Louis Malle et Catherine Deneuve), et un petit schéma d'un cœur enserré par une cigarette. En somme, malgré le fait que la légende sous la photographie d'Alain Delon stipule « Le mauvais exemple sur grand et petit écran », l'impression générale qui se dégage de cette page est que le tabagisme est un comportement glamour et qu'il existe une controverse sur ses

¹³⁵⁵ « L'industrie du tabac à l'occasion de la journée sans tabac. Le tabac vaut mieux que sa réputation ! », octobre 1988, pp. 1-2, Philip Morris Records, nak19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yjip0056>.

¹³⁵⁶ « L'industrie du tabac à l'occasion de la journée sans tabac. Le tabac – un sujet qui passionne la science », octobre 1988, p. 2, Philip Morris Records, hak19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xjip0056>.

¹³⁵⁷ [ASFC], « Le point de vue de l'industrie suisse du tabac. Un sujet qui passionne la science », *Revue de Lausanne*, 25 octobre 1988, p. 3, <http://scriptorium.bcu-lausanne.ch>.

¹³⁵⁸ Cet article est aussi publié dans le journal des professionnels de la branche du tabac en Suisse. [ASFC], « Le tabac – un sujet qui passionne la science », *Schweizerische Tabak-Zeitung*, n° 20, 31 octobre 1988, p. 8.

¹³⁵⁹ On relève ici une opposition d'engagement entre deux collègues médecins du CHUV. D'une part, un cardiologue (le Prof. Kappenberger) qui se mobilise contre le tabagisme et, d'autre part, un spécialiste de l'hypertension (le Prof. Brunner) qui occupe à cette époque le poste de Conseiller scientifique de l'ASFC. Au cours d'un entretien, ce dernier a par ailleurs affirmé qu'il a toujours reconnu la nocivité du tabagisme actif sur le système cardio-vasculaire. En revanche, il doute encore de l'impact du tabagisme passif sur ce système. Entretien avec BRUNNER, Hans-Rudolf, le 7 juillet 2015.

¹³⁶⁰ A. T., « Demain 26 octobre : 4^e Journée sans tabac. Les arguments pour et contre », *Revue de Lausanne*, 25 octobre 1988, p. 3, <http://scriptorium.bcu-lausanne.ch>.

effets au niveau cardio-vasculaire. Par ailleurs, l'article « 4^e "Journée sans tabac" : polémique relancée autour de la cigarette », publié dans la *Gazette de Lausanne*, nous apprend que le Club des fumeurs de Suisse a choisi cette journée pour remettre au Conseil fédéral une pétition de 18'000 signatures afin de lui demander de « mettre un terme à cette campagne menée contre les fumeurs dans tout le pays à coup de millions »¹³⁶¹. Quelques années plus tard, alors que le climat juridique devient de plus en plus tendu pour l'industrie du tabac aux États-Unis, les membres de la CS sont obligés de recevoir l'approbation d'avocats avant de remettre des documents à des tierces personnes¹³⁶².

Au cours de l'histoire de la CS, les interventions de ses membres dans les médias sont fort nombreuses. Dans le cadre du symposium du Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac (CORESTA) de Montreux en 1974, Bättig est interviewé par le journal *Le Matin* et il déclare au sujet du problème tabac et cancer que « les indications n'étaient pas bien définies »¹³⁶³. L'année suivante, il intervient avec Pierre Ceschini (Laurens) dans une émission radiophonique.

A report was given by Messrs. Bättig and Ceschini on a radio interview which had been carried on the 2nd programme of Radio Suisse Romande. Both gentlemen deplored the low intellectual standard of the programme but were of the opinion that the presence of one member of industry prevented the anti-smoking people from going all-out against the cigarette. In other words, the presence of Messrs. Bättig and Ceschini had a positive and moderating effect¹³⁶⁴.

Quelques mois plus tard, Bättig représente le point de vue de l'industrie du tabac dans une émission de télévision consacrée à la nocivité de la cigarette.

Prof. Bättig was very quiet and he spoke of the Industry research, mentioned in- and outside research, objective results, no alibi research. At the question about less harmful cigarettes, Bättig said, he would be optimistic. He mentioned what kind of research would be done and

¹³⁶¹ ATS, « 4^e "Journée sans tabac" : polémique relancée autour de la cigarette », *Gazette de Lausanne*, 26 octobre 1988, p. 11, <http://www.letempsarchives.ch>.

¹³⁶² AEBY, Chantal, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mercredi 6 juillet 1994, à 9 heures 30, à Fribourg, Hôtel du Parc », p. 4, Philip Morris Records, sje24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hzxcg011>.

¹³⁶³ LANGEL, Claude, « La fumée sous la loupe », *Le Matin – Tribune de Lausanne*, 6 octobre 1974, p. 5, <http://SCRIPTORIUM.bcu-lausanne.ch>.

¹³⁶⁴ GAISCH, Helmut, « Meeting of the Scientific Commission, ASFC. 14th March, 1975, Bern », 14 mars 1975, p. 1, Philip Morris Records, lkg97e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fjvv0131>.

said that he would be interested in knowing the reasons why the people smoke. Finally, he stated that nicotine calms and stimulates¹³⁶⁵.

Cette émission – diffusée en Suisse, en Autriche et en Allemagne le 10 octobre 1975 – se révèle frustrante pour l'industrie du tabac à cause du peu de temps qui lui est alloué et de son orientation résolument « anti-smoking »¹³⁶⁶. À la suite d'une autre émission, ce genre de frustration conduit Bättig à se plaindre à la direction de la Société suisse de radiodiffusion et télévision¹³⁶⁷. Le 20 avril 1980, Artho (attaché scientifique de la CS) participe au débat télévisé *Table ouverte* intitulé « Faut-il réduire la consommation de tabac ? » En compagnie de Max Häusermann (directeur du Département de recherche et de développement de Philip Morris), Artho affronte deux membres de l'AT, à savoir le Dr Édouard Arnold (médecin à Genève) et Édouard Muster (vice-directeur de l'Institut suisse de prophylaxie de l'alcoolisme à Lausanne)¹³⁶⁸. Arnold débute le débat en rappelant les risques liés au tabagisme : le cancer du poumon, la bronchite chronique et l'infarctus du myocarde. Artho argue que malgré l'augmentation de la consommation de tabac, l'espérance de vie a globalement progressé dans la population et que l'on ignore toujours les causes du cancer.

On ne sait pas comment se fait le cancer dans le corps humain. Malheureusement, on est à peu près dans la même situation qu'on était avec la peste au Moyen-Age. Alors qu'est-ce qu'on a fait au Moyen-Age ? On a brûlé des sorcières pour lutter contre la peste, parce qu'on a pensé que c'était les sorcières qui causaient ces maladies¹³⁶⁹.

Plus loin, Artho affirme que la majorité des fumeurs vivent en bonne santé, « Donc on ne peut pas dire que le fait de fumer cause le cancer du poumon »¹³⁷⁰. On note que cette déclaration est en contradiction avec l'avis de la CS qui, en privé, reconnaît ce lien de causalité¹³⁷¹. Au lieu de cela, Artho évoque dans l'émission l'hypothèse d'Eysenck, c'est-à-

¹³⁶⁵ ISENRING, Paul, « Smoking and Health – TV Emission on October 19, 1975. Austria, Germany, Switzerland », 21 octobre 1975, p. 1, Philip Morris Records, uow64e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sxdf0122>.

¹³⁶⁶ ISENRING, Paul, « Smoking and Health – TV Emission on October 19, 1975. Austria, Germany, Switzerland », 21 octobre 1975, p. 3, Philip Morris Records, uow64e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sxdf0122>.

¹³⁶⁷ BÄTTIG, Karl, « Fernsehendung vom 26.3.1980 – “Heute abend : Rauchen – Nichtrauchen” », 2 avril 1980, pp. 1-2, R. J. Reynolds Records, qpj55d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nkxp0092>.

¹³⁶⁸ NIQUILLE, Colette, « Swiss Assn. TV round table debate on smoking and health », 1^{er} mai 1980, p. 1, R. J. Reynolds Records, hpj55d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zjxp0092>.

¹³⁶⁹ NIQUILLE, Colette, « Swiss Assn. TV round table debate on smoking and health », 1^{er} mai 1980, p. 3, R. J. Reynolds Records, hpj55d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zjxp0092>.

¹³⁷⁰ NIQUILLE, Colette, « Swiss Assn. TV round table debate on smoking and health », 1^{er} mai 1980, p. 5, R. J. Reynolds Records, hpj55d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zjxp0092>.

¹³⁷¹ [FELTON, Desmond G.], « Meeting of Scientific Commission of ASFC at Fribourg. Friday, 31th January, 1964 », 3 février 1964, p. 5, Tobacco Institute Records, nmt22f00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ttbl0135>.

dire que ce seraient plutôt les différences de personnalité entre les fumeurs (extravertis) et les non-fumeurs (introvertis) qui sont à l'origine de la maladie¹³⁷². Lorsque la question de l'addiction à la cigarette est abordée, Artho invoque sa propre situation et relativise les faits.

En ce qui me concerne personnellement, je dois vous dire, je ne me sens absolument pas dépendant de la cigarette, je pourrais m'arrêter, j'arrête des fois un jour ou deux, je pourrais même m'arrêter une semaine ou deux, mais c'est que j'aime le tabac, comme j'aime le chocolat, comme j'aime le café et je peux aussi me passer du chocolat pendant une semaine, mais je le reprends après, car ça me fait plaisir et j'estime que toutes ces choses-là contribuent à ce que les gens continuent à fumer, parce qu'ils ont du plaisir à le faire¹³⁷³.

Le débat passe également en revue les thèmes de la publicité du tabac, de l'avertissement sur les paquets de cigarettes, de l'apport économique du tabac, des coûts sociaux engendrés par les fumeurs, du sevrage tabagique, etc. Une analyse de l'émission – parue sous l'égide de la Société pour le développement de l'Économie suisse (SDES) dans *Reflets de la Radio-TV romande* – conclut que le débat a montré que « sur chaque point soulevé il y a matière à controverse », et qu'en outre il a « peut-être aussi contribué à dédramatiser un phénomène complexe. Si l'abus de tabac est nocif, il est pour le moins exagéré de crier au scandale. »¹³⁷⁴

11.2 Le lien avec les politiciens

Au cours de son histoire, la CS exerce de multiples activités de lobbying. Il faut tout d'abord rappeler que, durant les deux premières décades de son existence, elle est présidée par des personnalités qui siègent également au Conseil national¹³⁷⁵. Ceci explique que la ville de Berne accueille plus d'une séance de la CS sur dix documentées dans cette recherche. Grâce à des notes sur la séance du 30 octobre 1963, on sait par exemple que Glasson, président de l'ASFC et de la CS, a tenté de nouer des contacts avec des membres d'une commission parlementaire en vue de parer à une forte hausse de l'imposition sur le tabac^{1376,1377}. En 1976,

¹³⁷² EYSENCK, Hans Jürgen, *Smoking, health and personality*, London : Weidenfeld and Nicolson, 1965, p. 99 et p. 117.

¹³⁷³ NIQUILLE, Colette, « Swiss Assn. TV round table debate on smoking and health », 1^{er} mai 1980, p. 10, R. J. Reynolds Records, hpj55d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zjxp0092>.

¹³⁷⁴ « Faut-il réduire la consommation de tabac ? », 24 avril 1980, p. 6, R. J. Reynolds Records, pcn10d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ykvp0080>.

¹³⁷⁵ Pierre Glasson et Fernand Corbat siègent au Conseil national respectivement entre 1951 et 1971 pour le premier, et entre 1971 et 1979 pour le second. GLASSON, Claude-Nicolas et RUFFIEUX, Roland, *Pierre Glasson : 1907-1991*, Fribourg ; Bulle : Icobulle, 1994, p. 144 ; SENARCLENS, Jean de, « Corbat, Fernand », <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F33507.php>.

¹³⁷⁶ FELTON, Desmond G., « Visit to Switzerland : Meeting of Scientific Commission of ASFC. 30th October 1963 », 5 novembre 1963, p. 5, British American Tobacco Records, nhv38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rzpg0201>.

un rapport de BAT sur la question tabac et santé en Suisse explicite clairement le lien entre le président de l'ASFC et le Parlement fédéral.

The activities around Smoking & Health have never previously been so great in Switzerland. The mouthpiece of B.A.T. (SUISSE) is generally through the Association of Swiss Cigarettes Manufacturers (A.S.F.C.), who meet monthly in normal Assembly. The President – a member of Parliament – has easy access to Ministers and Government Departments, and on these occasions a delegation is chosen among our members to accompany him¹³⁷⁸.

Durant les années 1980, alors que la consommation de cigarettes devient un comportement de moins en moins accepté socialement et que d'éventuelles restrictions de fumer menacent les fabricants de tabac, le thème du tabagisme passif devient central dans l'activité de lobbying exercée par la CS. Dans le contexte de la révision de l'*Ordonnance 3 de la loi fédérale sur le travail*¹³⁷⁹, prévoyant une protection des non-fumeurs à leur place de travail, Yves Romanens – assistant scientifique de l'ASFC¹³⁸⁰ – rédige deux documents au sujet du tabagisme passif. Ceux-ci sont adressés le 10 février 1988 à plus de 4'000 personnes afin de les aider à se forger « une opinion objective » sur cette thématique^{1381,1382}. Comme l'indique le tableau 15, on compte notamment parmi les destinataires les Conseillers fédéraux, nationaux et aux États, ainsi que tous les parlementaires cantonaux¹³⁸³. Le premier document, intitulé « La fumée ambiante », entre en matière par cet avant-propos :

La question de la fumée ambiante et de l'exposition des non-fumeurs à celle-ci a rencontré un si large écho dans les médias qu'une certaine inquiétude s'est emparée de l'opinion publique. Les milieux antitabacs affirment que la fumée ambiante peut être cause de maladies pour le non-fumeur.

En réalité, cette affirmation est davantage basée sur l'émotion et la rhétorique que sur des faits scientifiquement établis. Cependant, de nombreux non-fumeurs en présence de fumée de

¹³⁷⁷ Dans le cas présent, on peut s'interroger sur le succès de cette tentative puisque le 1^{er} janvier 1966, le prix du paquet de cigarettes augmente de vingt centimes. BEK, Alfred, « Lettre de la direction », *La Tabatière*, n° 26, décembre 1966, p. 7.

¹³⁷⁸ FELTON, Desmond G., « Smoking & Health conference : Current Position – Switzerland. 1976 », 4 mars 1976, p. 1, British American Tobacco Records, bkx14a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jnbj0195>.

¹³⁷⁹ LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, p. 72.

¹³⁸⁰ Yves Romanens est assistant scientifique de la CS dès le 1^{er} juillet 1987. FELTON, Desmond G., « Meeting of Scientific Commission of ASFC : 27th August », 28 août 1987, p. 1, British American Tobacco Records, wbr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/xjky0211>. Contacté pour participer à un entretien, ce dernier a exprimé un refus de collaborer à ce travail de thèse.

¹³⁸¹ NIQUILLE, Colette, « Fumée ambiante », 12 février 1988, p. 2, Philip Morris Records, zrb29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/khj10112>.

¹³⁸² BARDY, Jean-Claude, « [Fumée ambiante] », 10 février 1988, p. 1, Philip Morris Records, dsb29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/yhj10112>.

¹³⁸³ NIQUILLE, Colette, « Fumée ambiante », 12 février 1988, p. 2, Philip Morris Records, zrb29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/khj10112>.

cigarette considèrent maintenant qu'il s'agit d'une atteinte à leur santé. Il s'ensuit un climat de discorde sociale et de législation injuste qui va dans le sens souhaité par les antifumeurs cherchant à rendre la fumée « socialement inacceptable ».

Il y a lieu d'examiner ce phénomène récent de manière rationnelle et dégagée de son aspect émotionnel. En réalité, le fait est qu'aucun élément ne prouve scientifiquement que la fumée ambiante affecte la santé des non-fumeurs. Cet avis est partagé par de nombreux scientifiques indépendants, y compris par plusieurs adversaires déclarés de la fumée¹³⁸⁴.

Au lieu de parler de tabagisme passif, Romanens utilise l'expression moins connotée négativement de « fumée ambiante ». Selon lui, la nocivité du tabagisme passif ne serait pas prouvée scientifiquement. Cette affirmation est en contradiction avec les conclusions du rapport du *Surgeon General* américain publiées deux ans auparavant¹³⁸⁵. Le thème de la courtoisie et de la tolérance est sous-entendu lorsque le « climat de discorde sociale » est évoqué. Le document cite ensuite trois études clés sur la nocivité de la fumée passive (White et Froeb, Hirayama, Trichopoulos). Celles-ci sont rigoureusement critiquées en s'appuyant entre autres sur les déclarations de deux consultants de l'industrie du tabac, à savoir Ragnar Rylander et Peter Lee. Les conclusions de Rylander, formulées à l'issue d'un colloque sur le tabagisme passif qui s'est déroulé à Genève en mars 1983, sont rappelées par Romanens.

Une évaluation globale, fondée sur les données scientifiques existantes, mène à la conclusion que le risque d'un danger croissant (de cancer du poumon) pour les non-fumeurs par suite de leur exposition (à la fumée ambiante) n'a pas été établi¹³⁸⁶.

Dans le second document, « La fumée du tabac et la qualité de l'air », l'exposition des non-fumeurs à la fumée est considérée plus gênante que nuisible pour la santé^{1387,1388}. La question du tabagisme passif est redéfinie dans une problématique plus large de pollution de l'air intérieur par diverses substances, telles que le radon, les fibres d'amiante, les oxydes d'azote et de carbone. Par le fait que de toutes ces substances la fumée est la seule qui soit

¹³⁸⁴ [ROMANENS, Yves], « La fumée ambiante », février 1988, p. 1, Philip Morris Records, urb29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fhjl0112>.

¹³⁸⁵ *The health consequences of involuntary smoking. A report of the Surgeon General*, Rockville : U.S. Department of health and human services, 1986, p. 13.

¹³⁸⁶ [ROMANENS, Yves], « La fumée ambiante », février 1988, p. 4, Philip Morris Records, urb29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fhjl0112>.

¹³⁸⁷ [ROMANENS, Yves], « La fumée du tabac et la qualité de l'air », février 1988, p. 3, Philip Morris Records, urb29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ghjl0112>.

¹³⁸⁸ Il s'agit ici de la conclusion des travaux de Grandjean. FANKHAUSER, Willy, « Symposium on "Tobacco and Alcohol" Zurich, 13 and 14th October 1978 », 6 novembre 1978, p. 5, British American Tobacco Records, wvs45a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/flfv0203>.

apparente, « Sa présence met en exergue l'insuffisance du renouvellement de l'air. »¹³⁸⁹ En d'autres termes, l'accumulation de fumée dans l'air ambiant mettrait en évidence une défaillance de la ventilation. L'assistant scientifique conclut de la manière suivante :

Les désagréments et les irritations ressentis par certains dans des conditions extrêmes se situent bien avant une quelconque atteinte à la santé. Les règles élémentaires de la courtoisie entre fumeurs et non-fumeurs suffisent à résoudre ces problèmes particuliers. Une réglementation des rapports entre fumeurs et non-fumeurs ne peut déboucher que sur un climat d'intolérance inacceptable dans un pays où les libertés individuelles conservent toute leur importance¹³⁹⁰.

En somme, ces deux documents contiennent tous les arguments convoqués habituellement par les cigarettiers au sujet du tabagisme passif : controverse, études déficientes (« junk science »), courtoisie, tolérance, généralisation à un problème de pollution de l'air intérieur, systèmes de ventilation défaillants et respect des libertés individuelles¹³⁹¹. Lors d'une présentation à un groupe de parlementaires en mars 1989, Franz Heinzer (F. J. Burrus & Cie) utilise ces mêmes arguments^{1392,1393}. Ce genre d'intervention devant des parlementaires à Berne est aussi documenté pour Bättig. En mars 1988, alors que celui-ci n'est plus conseiller scientifique de l'ASFC, il donne une conférence sur le thème tabac et santé à 17 parlementaires durant un lunch^{1394,1395}. Dans des circonstances similaires, Bättig effectue aussi une présentation sur le thème de la dépendance en octobre 1994¹³⁹⁶.

11.3 Le lien avec les institutions officielles

Le rôle de trait d'union joué par la CS entre l'ASFC et les organismes officiels concerne essentiellement le Service fédéral de l'hygiène publique (SFHP), respectivement

¹³⁸⁹ [ROMANENS, Yves], « La fumée du tabac et la qualité de l'air », février 1988, p. 1, Philip Morris Records, vrb29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ghjl0112>.

¹³⁹⁰ [ROMANENS, Yves], « La fumée du tabac et la qualité de l'air », février 1988, p. 3, Philip Morris Records, vrb29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ghjl0112>.

¹³⁹¹ LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, p. 32.

¹³⁹² BARDY, Jean-Claude, « [Exposé présenté par le Dr. Franz Heinzer le 7 mars 1989 à notre groupe de parlementaires] », 14 juillet 1989, p. 1, Philip Morris Records, ltb29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qjil0112>.

¹³⁹³ HEINZER, Franz, « Fumée ambiante », juillet 1989, pp. 1-5, Philip Morris Records, mtb29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rjil0112>.

¹³⁹⁴ FELTON, Desmond G., « Meeting of Scientific Commission », 28 janvier 1988, p. 3, British American Tobacco Records, ghx75a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/plfn0209>.

¹³⁹⁵ FELTON, Desmond G., « Meeting of Scientific Commission », 6 avril 1988, p. 1, British American Tobacco Records, ehx75a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nlfn0209>.

¹³⁹⁶ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du jeudi 20 octobre, à 10 heures, dans les locaux de BAT (Suisse) SA, Rte des Acacias 43, à Genève », 21 octobre 1994, p. 2, Philip Morris Records, ica67d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sygb0096>.

l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dès 1977¹³⁹⁷, et les laboratoires cantonaux chargés du contrôle des denrées alimentaires¹³⁹⁸. En 1966, la CS se réunit avec les membres de la Commission suisse du tabac. Cette dernière est chargée par le SFHP d'écrire un chapitre, dans le *Manuel suisse des denrées alimentaires*, qui est dédié à une méthode d'analyse de la fumée. À l'issue de la séance, le président de cette commission « exprime sa satisfaction au sujet des contacts fructueux » noués avec la CS et déclare que « Les idées qui en sont issues formeront la base essentielle des propositions que la Commission du tabac soumettra au Service fédéral d'hygiène publique. »¹³⁹⁹. En 1978, suite à la révision de l'*Ordonnance sur les denrées alimentaires*, les cigarettiers disposent d'un délai jusqu'au 15 novembre 1980 pour indiquer sur les emballages de leurs produits la mise en garde du SFHP et les valeurs analytiques, c'est-à-dire la teneur de la fumée en nicotine et en goudron¹⁴⁰⁰. Sans attendre cette date butoir, les fabricants de tabac commencent à imprimer la teneur de ces substances sur les paquets de cigarettes. Toutefois, le terme de « goudron », prévu par l'ordonnance, est substitué par celui de « condensat », qui est moins connoté négativement. Le 15 janvier 1980, le président (Jean-Pierre Lichti ?) et l'attaché scientifique de l'ASFC (Antoine Artho) rencontrent le directeur de l'OFSP (Ulrich Frey) et le chef de la division du contrôle des denrées alimentaires (Yvo Siegwart) pour traiter de ce problème. Selon les cigarettiers, l'obligation d'indiquer les valeurs analytiques ne figurait pas dans le projet soumis à consultation, le terme de condensat serait scientifiquement plus correct que celui de goudron et les consommateurs sembleraient déjà s'y être habitués¹⁴⁰¹. Par conséquent, l'industrie du tabac souhaite « obtenir l'accord de l'OFSP pour continuer la pratique actuelle, ceci sans modification de l'Ordonnance ». L'OFSP réfute :

le texte de l'Ordonnance repose sur une décision du Conseil fédéral et qu'il est politiquement impensable de changer le mot goudrons. Tout en reconnaissant l'ambiguïté scientifique de ce

¹³⁹⁷ « Office fédéral de la santé publique (OFSP) », Histoire de la sécurité sociale en Suisse, <http://www.histoiredelasecuritesociale.ch/institutions/office-federal-de-la-sante-publique-ofsp>.

¹³⁹⁸ En Suisse, rappelons que le tabac est légalement assimilé à une denrée alimentaire, et ce, même s'il ne possède pas de propriétés nutritives. L'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur les produits du tabac* (LPTab) mettra fin à cette particularité helvétique. « Fiche d'information. Nouvelle loi sur les produits du tabac : ce qui change », Berne : Office fédéral de la santé publique, 2014, <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/14741/index.html?lang=fr>.

¹³⁹⁹ [KENDRICK-JONES, Gordon T.], « Letter to CI Ayres enclosing photocopies of ASFC document », 19 octobre 1966, p. 5, British American Tobacco Records, rgl22a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qtpw0197>.

¹⁴⁰⁰ *Ordonnance sur les denrées alimentaires. Modification du 18 octobre 1978, Recueil des lois fédérales*, RO 1978, pp. 1588-1589.

¹⁴⁰¹ POFFET, hubert, « Procès-verbal de la séance du vendredi 25 janvier 1980, à 10 heures, au siège de l'ASFC, à Fribourg », 30 janvier 1980, p. 1, R. J. Reynolds Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection ; Oklahoma Privilege Downgrades Collection, xax59d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jznc0094>.

terme, l'Office estime qu'il correspond à une notion populaire très répandue. Les U.S.A, le Canada, la Grande-Bretagne, la Suède et la France emploient les mots tar ou goudrons et non pas condensat. Selon M. le Dr Frey, l'industrie doit imprimer le mot goudrons¹⁴⁰².

L'ASFC tente d'amener le débat sur un plan scientifique.

le terme goudrons est vague, alors que le condensat est bien défini au niveau international par les travaux du CORESTA et de l'ISO. Dans la pétrochimie, on entend par goudron un produit défini par la norme DIN 55 946 et contenant plus de 25 % d'hydrocarbures polycycliques, alors que le condensat de fumée en contient moins de 1 %. [...] Aujourd'hui, on détermine le condensat et on l'appelle ensuite goudrons. Ce n'est pas parce que, d'autres pays ont commis une erreur que la Suisse doit les suivre. Il existe d'ailleurs aussi d'autres exemples de pays qui admettent le terme condensat (Autriche). CORESTA, ISO et généralement tous les milieux scientifiques du tabac l'utilisent¹⁴⁰³.

Cependant, le directeur de l'OFSP persiste : « Teer ist in der Verordnung – Teer muss auf dem Paket stehen! » Le seul compromis éventuellement envisageable est d'ajouter le terme de condensat avant ou après celui de goudrons¹⁴⁰⁴. En définitive, la tentative de l'industrie du tabac de ne pas imprimer la dénomination de goudrons est un échec. Durant les années 1980, l'affaire Barclay déchire les cigarettiers et la CS est divisée pour la première fois de son histoire : « une opposition irréductible s'est fait jour entre BAT et les autres membres de la Commission. »¹⁴⁰⁵ Dans ce contexte, Yvo Siegwart, sous-directeur de l'OFSP, souhaite confier au conseiller scientifique de l'ASFC une étude sur une méthode d'analyse de la fumée des cigarettes ventilées. Jean-Pierre Lichti, président de l'ASFC, considère cette opportunité comme « a “foot in the door” – a useful link with the Federal Health Service. »¹⁴⁰⁶ Dans un premier temps, Siegwart sollicite l'industrie du tabac pour recevoir une contribution d'environ 120'000 CHF¹⁴⁰⁷. Puis, il est prévu que la part des cigarettiers dans le financement de cette

¹⁴⁰² POFRET, hubert, « Procès-verbal de la séance du vendredi 25 janvier 1980, à 10 heures, au siège de l'ASFC, à Fribourg », 30 janvier 1980, p. 2, R. J. Reynolds Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection ; Oklahoma Privilege Downgrades Collection, xax59d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jznc0094>.

¹⁴⁰³ POFRET, hubert, « Procès-verbal de la séance du vendredi 25 janvier 1980, à 10 heures, au siège de l'ASFC, à Fribourg », 30 janvier 1980, p. 2, R. J. Reynolds Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection ; Oklahoma Privilege Downgrades Collection, xax59d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jznc0094>.

¹⁴⁰⁴ POFRET, hubert, « Procès-verbal de la séance du vendredi 25 janvier 1980, à 10 heures, au siège de l'ASFC, à Fribourg », 30 janvier 1980, pp. 2-3, R. J. Reynolds Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection ; Oklahoma Privilege Downgrades Collection, xax59d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jznc0094>.

¹⁴⁰⁵ MARCOVITCH, Iancou, « Séance de la CS/ASFC du 12.6.1985 », 13 juin 1985, p. 1, Philip Morris Records, ypi19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hyfp0056>.

¹⁴⁰⁶ FELTON, Desmond G. « Visit to Switzerland, 10 - 13 June 1985 », 13 juin 1985, p. 2, British American Tobacco Records, doz90a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yyyym0212>.

¹⁴⁰⁷ FELTON, Desmond G., « ASFC Meeting of Scientific Commission », 29 août 1986, p. 5, British American Tobacco Records, cdu76a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pqbb0210>.

« joint study » s'élève à 300'000 CHF et celle de l'OFSP à 50'000 CHF¹⁴⁰⁸. Finalement, comme l'autorité sanitaire fédérale ne dispose pas de fonds pour cette étude, l'ASFC assure l'intégralité de son financement, ce qui représente une somme de 375'000 CHF¹⁴⁰⁹. Ce cas illustre le manque relatif de compétence et de moyens financiers dont souffre à l'époque l'OFSP face à la problématique hautement spécialisée de la cigarette.

Cette spécificité explique également pourquoi, durant la période qui nous intéresse, seuls deux laboratoires cantonaux (Zurich et Vaud) sont compétents dans l'analyse de la fumée de cigarette¹⁴¹⁰. En 1977, lorsque l'ASFC prépare la publication de deux tests sur les valeurs analytiques de ses produits, elle fait appel au Dr E. Romann, chimiste cantonal zurichois^{1411,1412}. Pour le premier test, celui-ci mesure dans son laboratoire les teneurs en nicotine, en goudron et en monoxyde de carbone dans la fumée de 54 marques de cigarettes vendues en Suisse ; et il complète ses analyses avec la mesure du monoxyde d'azote dans le laboratoire genevois de BAT. Par la suite, une collaboration est prévue entre la CS et Romann pour qu'il puisse acquérir un instrument capable d'analyser ce gaz dans la fumée¹⁴¹³. Dans le procès-verbal de la séance du 20 février 1992, on apprend que la coopération de l'industrie du tabac avec le Laboratoire cantonal zurichois (Dr Romann) s'avère plus compliquée qu'avec celui du canton de Vaud (A. Etournaud). Raison pour laquelle lorsque, faute de matériel, le Laboratoire cantonal vaudois n'est plus en mesure d'effectuer des analyses de fumée, les cigarettiers le soutiennent afin d'éviter une centralisation des tests officiels à Zurich.

À l'unanimité, la commission scientifique propose à l'assemblée générale que l'ASFC prête au Dr Etournaud un kit d'adaptation aux nouvelles normes jusqu'à ce qu'il obtienne du Conseil d'État vaudois les crédits nécessaires à l'acquisition du matériel ad hoc. Cette éventualité a été évoquée de manière informelle avec le Dr Etournaud qui, après consultation

¹⁴⁰⁸ FELTON, Desmond G., « Meeting of Scientific Commission of ASFC : 27th August », 28 août 1987, p. 2, British American Tobacco Records, wbr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/xjky0211>.

¹⁴⁰⁹ FELTON, Desmond G., « Meeting of Scientific Commission, at Institute of Physiology, University of Fribourg. 5th September 1988 », [6 septembre 1988], p. 2, British American Tobacco Records, vgx75a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zkfn0209>.

¹⁴¹⁰ Entretien avec ETOURNAUD, Alain, le 20 mars 2015.

¹⁴¹¹ ASFC, « L'industrie de la cigarette et l'analyse chimique de la fumée », *Journal de Genève*, 30 avril 1977, p. 2, www.letempsarchives.ch.

¹⁴¹² ASFC, « Fumeurs, à vous d'apprécier ! », *Journal de Genève*, 6 décembre 1977, p. 4, www.letempsarchives.ch.

¹⁴¹³ GAISCH, Helmut, « meeting of the scientific commission, A.S.F.C, Fribourg, March 2, 1977 », 3 mars 1977, p. 2, Philip Morris Records, xxr94e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hqvf0130>.

interne au laboratoire cantonal vaudois, a assuré qu'aucun problème ne devrait survenir à ce niveau¹⁴¹⁴.

En effet, l'adaptation de la machine à fumer du Laboratoire cantonal vaudois est finalement terminée en été 1992 et le coût de l'intervention pour les cigarettiers s'élève à 26'226,85 CHF¹⁴¹⁵. Le Dr Etournaud, responsable de l'analyse des cigarettes au Laboratoire cantonal vaudois dans les années 1980 et 1990, confirme cette bonne entente avec l'industrie du tabac. Par rapport à d'autres types d'industries, il a toujours été étonné de se trouver dans l'impossibilité d'obtenir un organigramme des firmes avec lesquelles il collaborait¹⁴¹⁶.

11.4 Le lien avec des organisations apparentées

La coopération de la CS avec d'autres institutions apparentées au niveau international est envisagée par Bättig en 1965 parce que :

La solution finale du problème consistera dans la création d'un produit qui ne présente plus aucun danger pour la santé. Ce but ne pourra être atteint d'un coup par une seule institution, mais il s'agira de procéder par étapes. La collaboration de différents groupes de l'industrie sur le plan international est donc nécessaire sur la base d'un échange d'informations sans réserve¹⁴¹⁷.

Quelques mois plus tard, des accords pour un échange réciproque d'informations scientifiques sont conclus avec le Tobacco Research Council (TRC) britannique et le Wissenschaftliche Forschungsstelle im Verband der Deutschen Cigaretten Industrie (WFS) allemand^{1418,1419}. Ces échanges d'informations visent notamment à dissiper la crainte récurrente des cigarettiers de dupliquer inutilement certaines recherches¹⁴²⁰. La CS noue aussi des contacts avec le Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA)

¹⁴¹⁴ ZANATA, Mario, « Letter from M Zanata to T Mitchell regarding minutes of the 20th February meeting », 11 mars 1992, p. 3, British American Tobacco Records, kjr35a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fshj0200>.

¹⁴¹⁵ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la commission scientifique du 25 août 1992, à 10.00 à l'Hôtel Victoria à Lausanne », 31 août 1992, p. 2, Philip Morris Records, phe56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qqnp0119>.

¹⁴¹⁶ Entretien avec ÉTOURNAUD, Alain, le 20 mars 2015.

¹⁴¹⁷ LYNHAM, John B., « Letter from JB Lynham to Charles Ellis regarding French translation of Dr Bättig », 23 juin 1965, p. 2, British American Tobacco Records, cil22a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fgvf0197>.

¹⁴¹⁸ « Letter from [to] CI Ayres regarding translation of minutes of the meeting held on 10th August », 25 août 1965, p. 1, British American Tobacco Records, qhl22a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jfvf0197>.

¹⁴¹⁹ « Minutes of the meeting of the Scientific advisory board of the Scientific research institute of the German cigarette industry trade association. October 7, 1965 », 7 octobre 1965, p. 1, R. J. Reynolds Records, ivq39d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ntvm0088>.

¹⁴²⁰ FELTON, Desmond G., « Letter to TG Kendrick-Jones regarding proposals for research by ASFC », 11 février 1965, p. 1, British American Tobacco Records, ril22a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zgvf0197>.

français et, lors d'une visite de ses laboratoires en novembre 1969, elle y apprend qu'une réplification des études de C. et R. Leuchtenberger y est prévue¹⁴²¹. Dans les années 1980, Bättig visite aussi tous les principaux laboratoires américains se penchant sur son sujet de recherche¹⁴²². De plus, la CS se joint également aux travaux du Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac (CORESTA) basé à Paris¹⁴²³ ; et lorsqu'en 1974 un symposium de cette association se déroule à Montreux, plusieurs membres de la CS font partie de son comité d'organisation¹⁴²⁴. En septembre 1989, Romanens, assistant scientifique de la CS, organise une réunion des groupes « Technologie et fumée » du CORESTA à Interlaken¹⁴²⁵. Le subside de l'ASFC pour soutenir cet événement s'élève à 100'000 CHF¹⁴²⁶. En définitive, la CS se trouve bien intégrée dans le réseau scientifique international tissé par l'industrie du tabac (figure 58).

¹⁴²¹ HÄUSERMANN, Max et MOULIN, J., « Visit with the S.E.I.T.A. (France) », novembre 1969, pp. 1-2, Philip Morris Records, gew68e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qrwg0123>.

¹⁴²² « ASFC Meeting of Scientific Commission », 30 octobre 1985, p. 2, British American Tobacco Records, pdu76a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mrbb0210>.

¹⁴²³ « Letter to CI Ayres enclosing photocopy of official minutes », 15 mars 1966, p. 3, British American Tobacco Records, ygl22a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hzpw0197>.

¹⁴²⁴ « [Bulletin d'information CORESTA] Symposiums – Montreux – Suisse », 27 septembre 1974, p. 3, Tobacco Institute Records ; RPCI Tobacco Institute and Council for Tobacco Research Records, dro59b00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gpdv0041>.

¹⁴²⁵ « Report of the Technology group meeting. Appendix IV, CORESTA Technology group meeting », p. 1, R. J. Reynolds Records, lac14d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jqfy0081>.

¹⁴²⁶ FELTON, Desmond G., « Report of meeting of scientific commission », 8 juillet 1988, p. 6, British American Tobacco Records, mja00a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/szxn0191>.

12. Les autres fonctions remplies par la Commission scientifique

12.1 Suivi de l'état de la recherche tabac et santé

Loin de se limiter à l'organisation de la recherche commune de l'ASFC et aux relations extérieures, il apparaît que l'éventail des tâches exercées par la CS est très large. Parmi ces différentes tâches, le suivi de l'état de la recherche sur la question tabac et santé occupe une place importante. En 1983, un fichier de publications tenu à cet effet compte environ 3'000 références¹⁴²⁷. La CS étudie particulièrement les rapports du *Surgeon General* américain¹⁴²⁸ et du Collège royal des médecins britanniques¹⁴²⁹. L'attention est également portée sur la littérature scientifique qui est publiée en Suisse. À cet égard, on retrouve différents articles de la revue *Médecine & Hygiène* dans les archives des cigarettiers^{1430,1431,1432}.

Les membres de la CS participent aussi à des événements scientifiques nationaux et internationaux¹⁴³³. Au niveau national, Romanens prend part à plusieurs réunions placées sous l'égide de diverses organisations médicales. Le tableau 16 livre quelques extraits de comptes rendus d'événements scientifiques auxquels il assiste durant les années 1990. En raison des enjeux liés à la nocivité du tabagisme passif, cette thématique fait l'objet d'une attention soutenue de la part de la CS. Au cours de la séance du 3 mars 1988, il est prévu que Romanens soit présent à une conférence donnée sur ce sujet – par le Dr Leuenberger (directeur du service de pneumologie du CHUV) – et en fasse un rapport.

¹⁴²⁷ A. A. [ARTHO, Antoine], « Rapport annuel 1983. Activité de l'attaché scientifique », 27 février 1984, p. 1, Philip Morris Records, nti19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ztfp0056>.

¹⁴²⁸ « Considérations au sujet du rapport du Comité du médecin général des États-Unis », 6 février 1964, 4 p., British American Tobacco Records, mwf42a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jxfb0202>.

¹⁴²⁹ Lorsque le rapport du Collège des médecins britanniques paraît en 1971, la CS estime qu'il n'y a pas eu de nouveaux faits significatifs depuis sa publication initiale en 1962. GAISCH, Helmut, « [Research laboratory FTR. Monthly progress report, February 1972. Meeting of the Scientific Commission of the ASFC. Bern, 2.2.1972] », 22 février 1972, p. 4, Philip Morris Records, eft84e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/mmhk0127>.

¹⁴³⁰ GLASSON, Pierre, « Médecine et Hygiène », 13 décembre 1963, p. 2, British American Tobacco Records, ffd20a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tmdl0196>.

¹⁴³¹ P. H., « Association du tabagisme et de mutations du gène p53 dans les carcinomes de la tête et du cou. [Médecine & Hygiène] », 19 avril 1995, p. 2, Philip Morris Records, lmh81c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ykgd0073>.

¹⁴³² NAU, Jean-Yves, « Amère victoire pour les ennemis du tabac. [Médecine & Hygiène 1997, (55);724] », 9 avril 1997, p. 2, Philip Morris Records, nsj19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ymxp0056>.

¹⁴³³ BÄTTIG, Karl, « World Tobacco Symposium, 17. April 1984 », 30 avril 1984, 4 p., Philip Morris Records, msi19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jsfp0056>.

Bardy [directeur de l'ASFC] drew attention to a forthcoming medical meeting in Fribourg at which a Dr. Leuenberg [*sic*] was scheduled to speak on « Tabagism and Passive Smoking ». Again, it was agreed that Romanens should attend and report. Brunner described Leuenberg as « a moderate »¹⁴³⁴.

Pour Leuenberger, cette qualification dite de « modéré » par son collègue Brunner s'explique parce qu'il a toujours souhaité disposer de données solides avant de se prononcer de manière définitive sur la nocivité du tabagisme passif. Lorsque le pneumologue du CHUV prend la direction de la *Swiss Study on Air Pollution And Lung Diseases in Adults* (SAPALDIA) au début des années 1990, l'industrie du tabac lui adresse une salve de critiques¹⁴³⁵. À l'issue du Programme national de recherche « Homme, santé, environnement » (PNR 26), dont l'étude SAPALDIA fait partie, la CS est chargée d'assister à la réunion finale. Romanens écrit aux membres de la CS :

la commission PR a exprimé le souhait que des scientifiques de l'industrie participent aux réunions des 5 et 6 octobre 1996 à Bâle. Afin de couvrir au mieux les divers workshops du 5 octobre, je suis chargé de coordonner les inscriptions à cette manifestation. Comme vous pourrez le constater à la lecture du programme, chaque participant pourrait assister à deux workshops parmi les 16 prévus (8 workshops en français et 8 en allemand)¹⁴³⁶.

Comme l'illustre cette anecdote de Leuenberger, la présence des cigarettiers est récurrente durant ses interventions.

Ils ont tout mis en œuvre. Par exemple, dans une réunion annuelle de pneumologie, nous avons eu un groupe de travail sur le tabagisme passif. En tant que président, j'ai commencé la séance en proposant que chacun se présente. Trois personnes de l'assemblée faisaient partie de l'industrie du tabac. Dans la mesure où l'on ne partageait pas les mêmes opinions, je leur ai demandé de quitter la séance. Ils étaient prêts à intervenir devant des pneumologues naïfs pour démonter notre travail¹⁴³⁷.

12.2 Conseils scientifiques à l'assemblée générale de l'ASFC

Au cours de son existence, la CS prodigue de nombreux conseils à l'assemblée générale de l'ASFC. Il s'agit tout d'abord de recommander ou non le soutien des travaux de recherche qui lui sont soumis. Puis, il convient de se prononcer sur une kyrielle de sujets pour lesquels des compétences scientifiques et techniques sont requises^{1438,1439}. À titre d'exemple, on peut citer

¹⁴³⁴ FELTON, Desmond G., « Meeting of Scientific Commission », 4 mars 1988, British American Tobacco Records, fhx75a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ylfn0209>.

¹⁴³⁵ Entretien avec LEUENBERGER, Philippe, le 5 mars 2015.

¹⁴³⁶ ROMANENS, Yves, « Par téléfax. SAPALDIA : réunion finale du PNR 26 », 21 septembre 1995, p. 1, Philip Morris Records, bpu22d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fqld0084>.

¹⁴³⁷ Entretien avec LEUENBERGER, Philippe, le 5 mars 2015.

¹⁴³⁸ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance extraordinaire de la commission scientifique du mercredi 1^{er} février 1989, à 13 heures 45 dans les bâtiments de Philip Morris, av. de Cour 107, à Lausanne »,

la « polémique » autour du diéthylèneglycol (DEG) dans la fumée de cigarette durant l'été 1985¹⁴⁴⁰. Cette substance humectante a été utilisée pour la première fois dans des cigarettes en 1933, lors du lancement de la marque Philip Morris aux États-Unis¹⁴⁴¹, comme un substitut de la glycérine destiné à produire une fumée moins irritante pour les voies respiratoires¹⁴⁴². En raison de son accumulation dans les reins, l'adjonction de DEG – communément employé aussi comme antigel moteur – est déconseillée par BAT depuis 1965¹⁴⁴³. Après des révélations dans les médias allemands et autrichiens au sujet de l'utilisation de ce composé dans les cigarettes, ce sujet s'invite en Suisse avec des articles dans le *Blick* et l'*Eco di Locarno* en août 1985. Alors que la France interdit l'ajout de cette substance dans le tabac, celle-ci est autorisée en Allemagne et en Suisse. Durant leur séance du 29 août 1985, les membres de la CS argumentent que plus de 90 % du DEG contenu dans une cigarette est dégradé au cours de sa combustion. De plus, en faisant abstraction des risques à long terme pour la santé, dus à l'effet cumulatif des doses, ils affirment que l'utilisation de ce composé est sûre en raison des doses minimales inhalées par les fumeurs¹⁴⁴⁴.

La Commission scientifique propose à l'assemblée [générale] de répondre à toute éventuelle interpellation sérieuse en s'inspirant de la position de l'Association allemande de l'industrie de la cigarette et en précisant que le diéthylèneglycol n'est pas utilisé par l'industrie suisse des fabricants de cigarettes pour la fabrication de ses propres produits. Bien qu'il n'y ait aucune preuve scientifique pour en interdire l'usage l'industrie suisse des fabricants de cigarettes ne s'opposerait pas à une suppression de cette substance de l'ordonnance du tabac [*sic*]¹⁴⁴⁵.

Il n'a pas été possible de déterminer si l'industrie du tabac utilisait du DEG dans la fabrication de ses marques suisses en 1985. Cependant, la CS précise que « les cigarettes fabriquées sous licence en Suisse et les cigarettes importées peuvent contenir du

7 février 1989, p. 3, Philip Morris Records, oyc24e00,
<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rhfg011>.

¹⁴³⁹ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi 6 octobre 1993, à 10 heures, à Lausanne », 11 octobre 1993, p. 2, Philip Morris Records, yay85e00,
<http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ktxp0127>.

¹⁴⁴⁰ LICHTI, Jean-Pierre, « Utilisation du diéthylèneglycol dans les produits du tabac », 29 août 1985, p. 1, Philip Morris Records, yms32e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tmdl0113>.

¹⁴⁴¹ BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 95.

¹⁴⁴² PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, p. 175.

¹⁴⁴³ GLANTZ, Stanton A., SLADE, John, BERO, Lisa A., HANAUER, Peter et BARNES, Deborah E., *The cigarette papers*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 1996, pp. 223-224.

¹⁴⁴⁴ D. J., « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du jeudi 29 août 1985, à 9 h. 45, à Fribourg, au siège de l'ASFC », 3 septembre 1985, pp. 2-4, Philip Morris Records, dbj19c00,
<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kqgp0056>.

¹⁴⁴⁵ D. J., « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du jeudi 29 août 1985, à 9 h. 45, à Fribourg, au siège de l'ASFC », 3 septembre 1985, p. 5, Philip Morris Records, dbj19c00,
<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kqgp0056>.

diéthylèneglycol, ce qui pourrait provoquer une polémique si des analyses étaient faites sur le marché suisse. »^{1446,1447} Cependant, cela ne s'est apparemment pas produit.

12.3 Organisation d'événements scientifiques

En janvier 1974, une année après la publication des résultats du test sur les cigarettes de la Fondation pour la protection des consommateurs (FPC)¹⁴⁴⁸, la CS planifie une réunion scientifique sur les effets biologiques de la fumée.

It should be recalled that on the initiative of Drs. Leuchtenberger the Scientific Commission took up the idea to encourage a round table discussion of scientists who are opposed to the nicotine/tar philosophy. The hope is that these people will make their voices heard in a concerted manner and help in this way the cause of the industry. The budget necessary for this very important PR exercise is SwFr. 8.000.-¹⁴⁴⁹

Le « Workshop on the Biological Effects of Whole Smoke » se déroule à l'Institut d'anatomie de Zurich – dans l'établissement où Kistler, un bénéficiaire du soutien de l'ASFC, effectue ses recherches – les 29 et 30 octobre 1974. Parmi les 17 participants, on compte notamment les chercheurs américains Sam Battista et Charles J. Kensler, dont les travaux sur les filtres de cigarettes à charbon actif sont cités dans le rapport Terry^{1450,1451}. Afin que les intervenants puissent s'exprimer librement (« off the records »), aucune publication de comptes rendus des conférences n'est prévue¹⁴⁵². Grâce à l'intervention des Leuchtenberger dans ce workshop, l'industrie du tabac tente de mettre en exergue la nocivité de la phase gazeuse de la fumée, et ainsi de distraire l'attention des scientifiques des effets délétères du goudron (ou phase particulaire de la fumée).

¹⁴⁴⁶ D. J., « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du jeudi 29 août 1985, à 9 h. 45, à Fribourg, au siège de l'ASFC », 3 septembre 1985, p. 5, Philip Morris Records, dbj19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kqgp0056>.

¹⁴⁴⁷ En ce qui concerne la situation allemande, Max Häusermann – vice président du Département de recherche et développement de Philip Morris – affirme dans un affidavit (écrit tenant le lieu de déclaration sous serment dans une cour pénale) que sa firme n'utilise pas de DEG dans la fabrication de ses produits en Allemagne. HÄUSERMANN, Max, « Affidavit », 28 août 1985, p. 1, Philip Morris Records, omb46e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/frhw0117>.

¹⁴⁴⁸ « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 53 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 10 janvier 1973, pp. 1-11.

¹⁴⁴⁹ GAISCH, Helmut, « Monthly progress report. January 1974 », janvier 1974, p. 4, Philip Morris Records, imf12a00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nnvp0002>.

¹⁴⁵⁰ *Smoking and health. Report of the advisory committee to the Surgeon General of the Public Health Service. U.S. Department of Health, Education, and Welfare Public Health Service*, Princeton ; Toronto ; New York ; London : D. Van Nostrand Company, Inc., 1964, p. 61.

¹⁴⁵¹ « Workshop on the Biological Effects of Whole Smoke. October 29 – 30, 1974 », 30 octobre 1974, pp. 2-3, R. J. Reynolds Records, mfh89d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/yspv0102>.

¹⁴⁵² GAISCH, Helmut, « Workshop on the Biological Effects of Whole Smoke, Zurich, 29-30 October, 1974 », 31 octobre 1974, p. 1, Philip Morris Records, vgs94e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pybf0130>.

This presentation was intended to indicate the importance of the gas phase in carcinogenesis. Mrs. Leuchtenberger pointed out particularly that the current viewpoint of the particulate matter being the major factor in the carcinogenicity of cigarette smoke must be revised. The reduction of the particulate phase is not the main road leading to a « safer cigarette »¹⁴⁵³.

Les enjeux touchent ici non seulement à l'orientation de la recherche pour créer une cigarette moins nocive, mais aussi à une remise en question de la pertinence des tests d'analyse de la fumée (« league tables ») ou, autrement dit, une critique de la « nicotine/tar philosophy »¹⁴⁵⁴. Finalement, Bättig est d'avis que le workshop a été extrêmement utile et il souhaite en organiser un autre à propos des effets de la nicotine et du comportement des fumeurs¹⁴⁵⁵. Avant ce nouvel événement, un symposium international pour la presse, placé sous la devise *Audiat et altera pars* (« Que soit entendue l'autre partie »), a lieu au Gottlieb Duttweiler-Institut à Rüschlikon (canton de Zurich), les 29 et 30 avril 1976¹⁴⁵⁶. Celui-ci est le fruit d'une entreprise commune de l'industrie du tabac allemande, autrichienne et suisse. Comme nous n'avons pas trouvé de confirmation que la CS ait participé à son organisation, ce symposium ne sera pas traité ici¹⁴⁵⁷.

À la fin de l'année 1975, Bättig budgétise 12'000 à 15'000 CHF pour la préparation d'un workshop sur la nicotine. Il justifie l'importance de cet événement par le fait que cette substance peut être vue comme la raison qui conduit à fumer¹⁴⁵⁸. Gaisch (Philip Morris), qui a personnellement encouragé le conseiller scientifique à l'organiser, en attend plutôt une mise en évidence des effets bénéfiques de la fumée.

In view of the importance of spreading the knowledge on the desirable effects of nicotine both within the scientific community and amongst the general public, the Scientific Commission of the ASFC was discussing for quite a while ways and means of achieving this end. It was felt

¹⁴⁵³ CHEVALIER, Hans-Jörg, « Report on the "Workshop on the Biological Effects of Whole Smoke", Zurich, Switzerland, October 29 – 30, 1974 [Translation from German by Konstantinow G] », 7 novembre 1974, pp. 2-3, R. J. Reynolds Records, lfh89d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nspv0102>.

¹⁴⁵⁴ GAISCH, Helmut, « Monthly progress report. January 1974 », janvier 1974, p. 4, Philip Morris Records, imf12a00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nnvp0002>.

¹⁴⁵⁵ GAISCH, Helmut, « Meeting of the scientific commission of the ASFC Zurich », 29 novembre 1974, p. 1, Philip Morris Records, fhs94e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jpbf0130>.

¹⁴⁵⁶ « Einladung. Internationales symposium für die Fachpresse. 29. – 30. April 1976. Rauchen im wissenschaftlichen Meinungsstreit », 29 avril 1976, pp. 1-4, Philip Morris Records, ufz38e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fxbg0115>.

¹⁴⁵⁷ Pour davantage d'informations au sujet du symposium du Duttweiler-Institut, voir LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, pp. 30-31.

¹⁴⁵⁸ BÄTTIG, Karl, « "Zur Stellungnahme an Mitglieder CS – ASFC". Projekt Workshop Nikotin 1976 », 22 décembre 1975, pp. 1-2, Philip Morris Records, jmw97e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hqkc0131>.

that a Workshop held under the auspices of the ASFC at the Federal Institute of Technology in Zurich would be an excellent way of focusing scientific attention¹⁴⁵⁹.

Comparativement au symposium du Duttweiler-Institut, il est prévu que ce workshop soit une réunion plus petite, que des actes de conférence soient rapidement publiés sous la forme d'un livre et que seulement deux journalistes – sélectionnés pour leur « background » scientifique – soient invités^{1460,1461}. Hormis les chercheurs, la présence d'Ulrich Frey (directeur du Service fédéral de l'hygiène publique [SFHP] entre 1974 et 1983)¹⁴⁶² et de Theodor Abelin (directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive de Berne entre 1971 et 2000)¹⁴⁶³ est espérée¹⁴⁶⁴. Ceux-ci ne seront finalement toutefois pas présents¹⁴⁶⁵. La participation de Me Don Hoel – un avocat de la firme Shook, Hardy & Bacon à Kansas City – est proposée à Bättig par Philip Morris. De prime abord, le conseiller scientifique s'y oppose parce que « the workshop was a purely scientific meeting and that the presence of a lawyer would influence the climate unfavourably »¹⁴⁶⁶. À la suite d'une autre rencontre, en présence d'Hoel¹⁴⁶⁷, Bättig accepte apparemment la proposition puisque l'avocat de Philip Morris prend finalement part au workshop¹⁴⁶⁸. Parmi les orateurs, on compte entre autres le Prof. Daniel Bovet (Laboratorio di psicologia e psicofarmacologia del CNR, Rome / prix Nobel de médecine en 1957), le Dr William L. Dunn (scientifique principal au centre de recherche de Philip Morris à Richmond, aux États-Unis) et le Dr Michael A.H. Russell (Institute of Psychiatry, University of London). Il ressort de la

¹⁴⁵⁹ GAISCH, Helmut, « Workshop on nicotine, planned to be sponsored by the ASFC in Zurich, timing : towards the end of 1976 », 1^{er} août 1976, p. 1, Philip Morris Records, dvt64e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lzlw0122>.

¹⁴⁶⁰ [BÄTTIG, Karl], « Workshop on the behavioral effects of nicotine (preliminary project) », janvier 1976, p. 1, Philip Morris Records, wyr94e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/qrvf0130>.

¹⁴⁶¹ ISENRING, Paul, « Switzerland – “Smoking and Health”. ASFC – Association of Swiss Cigarette Manufacturers – sponsors a “Work-Shop” on “Nicotine” », 20 juillet 1976, p. 2, Philip Morris Records, ukk24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ltxh0111>.

¹⁴⁶² ITA, Mark, « BAG. OFSP. UFSP (1983-1993). 100 ans pour tous », *Annexe spéciale du Bulletin de l'Office fédéral de la santé publique n° 33*, p. 8.

¹⁴⁶³ « About us. History of ISPM », *Institut de médecine sociale et préventive, Berne*, http://www.ispm.unibe.ch/index_eng.html, consulté le 14 février 2018.

¹⁴⁶⁴ ISENRING, Paul, « Switzerland – “Smoking and Health”. ASFC – Association of Swiss Cigarette Manufacturers – sponsors a “Work-Shop” on “Nicotine” », 20 juillet 1976, p. 2, Philip Morris Records, ukk24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ltxh0111>.

¹⁴⁶⁵ THORNTON, Ray E., « International Workshop on the Behavioural Effects of Nicotine », 17 septembre 1976, page de couverture, British American Tobacco Records, msc34a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nmmc0200>.

¹⁴⁶⁶ GAISCH, Helmut, « [PME research laboratory, August 1976]. Monthly progress report », août 1976, p. 17, Philip Morris Records, rfv56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/slkc0120>.

¹⁴⁶⁷ GAISCH, Helmut, « PME research laboratory, September 1976. Monthly progress report », septembre 1976, p. 14, Philip Morris Records, koi81a00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ythg0020>.

¹⁴⁶⁸ GAISCH, Helmut, « Interesting findings reported at the Nicotine Workshop, Zurich » 23 septembre 1976, p. 5, Ness Motley Law Firm Litigation Documents, ygc76b00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fvvh0045>.

présentation de Bovet que la nicotine est le meilleur stimulant qui soit, et qu'elle provoque la libération de dopamine, ce qui déclenche secondairement une sécrétion de catécholamines. Dunn souligne que la nicotine est probablement l'agent renforçateur du tabagisme et Russell affirme que les fumeurs adaptent leur comportement, bien qu'imparfaitement pour des cigarettes très « légères », afin de recevoir la dose désirée de cette substance (mécanisme de compensation). Ce chercheur déclare encore que des injections intraveineuses de nicotine, mêmes pulsées, ne parviennent pas à mimer le pic de nicotémie consécutif à l'inhalation de la fumée^{1469,1470}. Finalement, Gaisch (Philip Morris) dresse un bilan très positif de cet événement : « it can be said that the event was very useful and could be regarded as a success. »¹⁴⁷¹ De plus, il fait remarquer que :

Both the work presented and the discussions amongst the participants and observers were very enlightening. In addition, the contacts made with people who could have quite an influential position in the future on various national policies of « smoking and health » were very promising¹⁴⁷².

Cette citation illustre l'influence que d'éminents chercheurs peuvent avoir sur les décideurs politiques et l'importance que revêt pour l'industrie du tabac d'entretenir de bonnes relations avec la sphère scientifique. Pour diffuser les résultats du workshop, Bättig publie un ouvrage, intitulé *Behavioral effects of nicotine*, aux éditions S. Karger en 1978. Dans son avant-propos, il reconnaît que cette substance pourrait être le principal facteur responsable de la diffusion et de la persistance du tabagisme dans la société¹⁴⁷³.

¹⁴⁶⁹ THORNTON, Ray E., « International Workshop on the Behavioural Effects of Nicotine », 17 septembre 1976, pp. 1-12, British American Tobacco Records, msc34a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/nmmc0200>.

¹⁴⁷⁰ Les travaux sur la nicotine de Michael Russell (1932-2009), psychiatre de formation, sont absolument fondamentaux. En 1971, il affirme que cette substance est une force motivant à fumer. Trois ans plus tard, il est le premier à mettre au point une méthode pour mesurer la nicotémie. Grâce à cette méthode, il parvient à démontrer le mécanisme de compensation. Fort de son expérience, il devient un pionnier de la stratégie de réduction des risques puisque, selon lui, on fume pour la nicotine, mais on décède à cause du goudron. Dès les années 1970, il participe non seulement au développement des substituts nicotiques, mais il étudie aussi le bénéfice des conseils prodigués aux fumeurs par les médecins généralistes. JARVIS, Martin, « Michael Russell. Pioneer of effective treatments to help people stop smoking », *The Guardian*, 4 août 2009, <https://www.theguardian.com/science/2009/aug/04/obituary-michael-russell>.

¹⁴⁷¹ GAISCH, Helmut, « Interesting findings reported at the Nicotine Workshop, Zurich » 23 septembre 1976, p. 5, Ness Motley Law Firm Litigation Documents, ygc76b00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fmvh0045>.

¹⁴⁷² GAISCH, Helmut, « PME research laboratory, September 1976. Monthly progress report », septembre 1976, p. 15, Philip Morris Records, koi81a00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ythg0020>.

¹⁴⁷³ BÄTTIG, Karl (dir.), *Behavioral effects of nicotine : International workshop on behavioral effects of nicotine, Zürich, September 15-17, 1976*, Basel ; München ; Paris ; London ; New York ; Sydney : S. Karger, 1978, 126 p.

12.4 Rédaction de documentation interne

La consultation des *Truth Tobacco Industry Documents* a révélé l'existence d'un argumentaire de l'ASFC destiné aux cadres des entreprises membres de son organisation¹⁴⁷⁴. Daté de juin 1987, ce document d'une septantaine de pages est numéroté, rigoureusement réservé à l'usage de ses destinataires, et il est défendu de le photocopier. Bien que les auteurs ne soient pas explicitement nommés, nous supposons que la CS a dû collaborer, de près ou de loin, à sa réalisation. Différents sujets sensibles auxquels un cigarettier pourrait être confronté sont abordés en six thématiques : santé, dépendance, fumée ambiante, coûts sociaux, publicité et information du consommateur. Chaque sujet est traité selon une structure similaire. D'abord, une allégation est donnée sous la forme d'une courte phrase. Puis, une réplique constituée de divers arguments est proposée. Enfin, des références viennent les étayer. Le tableau 17 fournit quelques extraits de ce document¹⁴⁷⁵. Il ressort que ces allégations sont toutes des contrevérités scientifiques. Une version condensée de ce type d'argumentaire existe aussi pour les représentants des cigarettiers, membres de l'ASFC, qui se rendent dans les points de vente¹⁴⁷⁶. Ces documents ont très probablement pris pour modèle des argumentaires de grandes entreprises multinationales du tabac (par exemple Philip Morris)¹⁴⁷⁷ et ils ont été adaptés, en matière d'arguments et des références, au contexte helvétique.

12.5 Surveillance des activités de prévention du tabagisme et des critiques de l'industrie du tabac

La CS s'intéresse à l'évolution des mesures de prévention du tabagisme et à toute autre action portant atteinte aux intérêts des fabricants de tabac. Comme en témoignent les exemples suivants, les articles de presse font l'objet d'une attention particulière. Dans sa séance du 4 juin 1964, les membres de la CS s'entretiennent au sujet d'un article paru dans la *Neue Zürcher Zeitung*.

Certains pensent qu'il faut réagir, car la conclusion n'est rien d'autre que « le tabac est un assassin et l'industrie ne fait rien ». Mais après une brève discussion, la Commission estime

¹⁴⁷⁴ DISERENS, Georges, « Argumentaire ASFC », 19 octobre 1987, p. 1, Philip Morris Records, uvc47e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rzpx0117>.

¹⁴⁷⁵ « [Argumentaire ASFC] », juin 1987, 70 p., Philip Morris Records, vvc47e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/szpx0117>.

¹⁴⁷⁶ Par ailleurs, cet argumentaire est également distribué à tous les employés de BAT (Extension Suisse). Lorsque Kay Comer le transmet à deux de ses collègues pour recueillir leurs commentaires, il leur conseille : « suggest you sit down before reading it. » COMER, Kay, « Booklet Produced by Swiss Association of Cigarette Manufacturers », 16 juillet 1986, p. 1, British American Tobacco Records, waf41a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/pkym0201>.

¹⁴⁷⁷ « Smoking and Health. Quick reference guide. Second edition », 1979, 79 p., Philip Morris Records, pff56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ghvv0120>.

qu'il est préférable de s'abstenir, étant donné le peu de crédit dont jouit l'industrie à l'extérieur¹⁴⁷⁸.

L'extrait de ce procès-verbal nous démontre que, quelques mois après la publication du rapport Terry, les cigarettiers considèrent que leur réputation est déjà passablement écornée. En 1986, un autre article jugé négatif par la CS paraît dans le même journal. Bien que la commission estime qu'elle pourrait le contrer en soulignant les effets bénéfiques de la fumée, elle décide de s'abstenir d'intervenir. En effet, comme ce papier avait été publié deux mois auparavant, sa critique n'aurait fait que de relancer la polémique¹⁴⁷⁹. En avril 1984, un article de la *Gazette de Lausanne*, intitulé « Payer le vice des autres », dénonce les conséquences néfastes du tabagisme actif et passif sur la santé. La question des coûts sociaux engendrés par les fumeurs est aussi soulevée :

Si l'impôt sur le tabac a rapporté 688 millions de francs à la Confédération en 1983, il serait intéressant de savoir ce qu'en contrepartie les soins prodigués aux victimes du tabac ont coûté au citoyen en personnel médical, en infrastructures, et en taxes d'assurance-maladie. Payer le vice des autres a toujours quelque chose de désagréable. Alors que le système social cherche par tous les moyens à économiser, même au détriment de la qualité de la vie, il semble paradoxal que le billet de cent gagné d'une main, parte si facilement en fumée, de l'autre¹⁴⁸⁰.

Un membre de la CS considère que cet article est peu objectif et pourrait facilement être contrecarré par les travaux de Leu^{1481,1482}. Toutefois, selon nos recherches, les cigarettiers ne réagissent apparemment pas. La même année, une émission de la télévision suisse alémanique (*Kassensturz*) est consacrée au tabagisme passif. Les membres sont satisfaits de la manière « relativement équilibrée » dont le sujet a été traité¹⁴⁸³. Il est intéressant de relever parfois la présence de membres de la CS lors des réunions d'organismes œuvrant pour la prévention du tabagisme. En 1973, Bättig (conseiller scientifique) et Gaisch (membre représentant

¹⁴⁷⁸ T. G. K., [KENDRICK-JONES, Gordon T.], « Association suisse des fabricants de cigarettes. Commission scientifique », 4 juin 1964, p. 6, American Tobacco Records, msv30a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jfmw0199>.

¹⁴⁷⁹ « [It] would only start the "rabbit running again". » FELTON, Desmond G., « ASFC Meeting of Scientific Commission, [Fribourg,] on 11 November 1986 [at 13.45 hrs.] », 12 novembre 1986, British American Tobacco Records, p. 4, ycu76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lqbb0210>.

¹⁴⁸⁰ BESSARD, José, « Payer le vice des autres », *Gazette de Lausanne*, n° 94, 21, 22 et 23 avril 1984, p. 3, www.letempsarchives.ch.

¹⁴⁸¹ ARTHO, Antoine, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi 1^{er} mai 1984, à 9 heures 45, à Lausanne, à l'Hôtel Victoria, Avenue de la Gare 46 », 8 mai 1984, p. 5, Philip Morris Records, jsi19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gsfp0056>.

¹⁴⁸² Leu envoie une demande de subside à l'ASFC en date du 26 avril 1984. LEU, Robert E. et DOPPMANN, Reto J., « Letter from Robert E Leu enclosing negative effects of health [Forschungsgesuch : Der Einfluss des Rauchens auf die Inanspruchnahme medizinischer Leistungen in der Schweiz] », 26 avril 1984, 42 p., British American Tobacco Records, zna66a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/njil0207>.

¹⁴⁸³ [NIQUILLE, Colette ?], « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du jeudi, 3 février 1984, à 14 heures 15, à l'Hôtel Schweizerhof à Zurich », 3 février 1984, p. 7, Philip Morris Records, yti19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/pzfp0056>.

Philip Morris) participent à une session de travail – placée sous l’égide la Société suisse de médecine et préventive, et de l’AT – qui est consacrée à la planification et à l’organisation de la lutte contre le tabagisme en Suisse. Rylander (consultant de Philip Morris), Sommer (membre du CIPR, consultant de l’ASFC en relations publiques), Jermini (collaborateur de Grandjean, bénéficiaire de l’ASFC), Driscoll (collaborateur de Bättig à l’EPFZ), C. et R. Leuchtenberger (bénéficiaires de l’ASFC) sont également présents¹⁴⁸⁴. Les participants liés à l’industrie du tabac tentent d’influencer les débats. Gaisch rapporte que :

Although Mrs. Leuchtenberger tried to put the discussion on a scientific level by pointing at the dangers of placing too much emphasis on nicotine and tar values – a recommendable task in which she was supported by Dr. Neukomm – the general discussion deteriorated and printing of nicotine and tar « contents » on packets as well as the publication of lists was advocated.

In fact, Dr. Jeanneret’s [PM] impression was that the meeting was not directed against the abuse of the cigarette, but at any form of smoking.

Also in the summarizing reports of other groups and in the film presentations, the fanatics amongst the anti-smoking campaigners were most noticeable. On the other hand, their points of view might be so extreme that they might rather antagonize the general public and thus work against their own interest.

It should be appreciated that it must have taken the reasonable people like Profs. Leuchtenberger, Prof. Bättig and Prof. Rylander quite some courage to display a moderate view¹⁴⁸⁵.

Nous relevons que les Leuchtenberger, crédités de l’ASFC pour leurs travaux sur la phase gazeuse de la fumée, tentent de minimiser les enjeux relatifs aux valeurs analytiques de la nicotine et du goudron. Bättig et Rylander essaient aussi de donner une tonalité « modérée » à la discussion. Plus tard, au début des années 1990, la présence de Romanens (assistant scientifique de l’ASFC) est également documentée lors de la conférence de presse de l’OFSP pour le lancement de la campagne « Pour une jeunesse sans tabac »¹⁴⁸⁶. L’évolution de la politique de l’OMS ne laisse pas non plus la CS indifférente, comme lorsqu’une restriction générale de fumer au sein de son siège central est promulguée en 1987. Le procès-verbal de la séance de la CS du 15 janvier 1987 rapporte :

¹⁴⁸⁴ « Bekämpfung des Tabakmissbrauchs in der Schweiz. Planung und Organisation », 21 septembre 1973, pp. 2-7, Philip Morris Records, xcz64e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jzjf0122>.

¹⁴⁸⁵ GAISCH, Helmut, « Working session on the Swiss society for preventive and social medicine. Bern, 21st and 22nd September, 1973 », 28 septembre 1973, pp. 1-2, Philip Morris Records, dcv53e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ygmf0119>.

¹⁴⁸⁶ ROMANENS, Yves, « Nouvelle campagne pour une jeunesse sans tabac », 7 mai 1991, p. 1, Philip Morris Records, cwb29e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fyj10112>.

W.H.O. Circular. Papers from Infotab showed that, despite an intervention by the staff Council of WHO, the ban on smoking anywhere in the WHO building would be enforced from 7 April 1987 (World Anti-Smoking Day). Lichti asked for suggestions as to how the Swiss Industry might help smokers under attack. One suggestion was that Infotab might have an initiative; another was that a journalist might be encouraged to write a satirical article poking fun at attempts to protect the public against its will, from the consequences of its actions. A suggestion that an approach should be made to the Federation of Staff Unions was unanimously rejected¹⁴⁸⁷.

Le contexte qui préside à cet événement est marqué par davantage d'« attaques sur la fumée passive » en Suisse¹⁴⁸⁸, des relations entre les cigarettiers et l'OFSP jugées mauvaises par Lichti (directeur de l'ASFC dans les années 1980)¹⁴⁸⁹, et la préparation d'un plan sur la fumée passive par Philip Morris¹⁴⁹⁰. Lorsque la Communauté de l'industrie suisse de la cigarette (CISC) succède à l'ASFC en 1993, Romanens est chargé d'effectuer un inventaire et un suivi du mouvement de la prévention du tabagisme en Suisse, quant à son financement et à son organisation. Il a aussi pour tâche de dresser un inventaire de la législation européenne sur les produits du tabac et de suivre son évolution¹⁴⁹¹. À partir de 1994, un plan confidentiel de la CISC (tableau 12) prévoit que la CS doit davantage collaborer à l'effort de relations publiques des cigarettiers (objectif 8). Durant la séance du 6 juillet 1994, la CS délibère de la manière dont elle peut apporter sa contribution à ce projet. Il apparaît qu'elle peut servir dans tous les objectifs décrits dans le plan (objectifs 3 à 9)¹⁴⁹², et notamment en ce qui concerne la surveillance des « activités des mouvements anti-tabac (SAN, AT, etc.), des organisations qui les soutiennent (Ligue suisse contre le cancer), des soutiens discrets par des tiers (p. ex. Ciba-Geigy), ainsi que celles de la Commission fédérale pour les problèmes liés au tabac, des caisses-maladies et de la CNA » (tableau 12). Romanens réalise un dossier sur le

¹⁴⁸⁷ FELTON, Desmond G., « ASFC. Meeting of Scientific Commission. [Fribourg,] 14th January, 1987 », 15 janvier 1987, p. 4, British American Tobacco Records, acr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/mjky0211>.

¹⁴⁸⁸ FELTON, Desmond G., « ASFC. Meeting of Scientific Commission. [Fribourg,] 14th January, 1987 », 15 janvier 1987, p. 1, British American Tobacco Records, acr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/mjky0211>.

¹⁴⁸⁹ DISERENS, Georges, « Meeting AFSC/OFSP », 3 mars 1987, p. 1, Philip Morris Records, umi19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fjfp0056>.

¹⁴⁹⁰ KANNANGARA, Arjuna, « PM EEMA Region : 1987 ETS Plan », 3 mars 1987, 12 p., Philip Morris Records, ks32e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/njmj0113>.

¹⁴⁹¹ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi 6 octobre 1993, à 10 heures, à Lausanne », 11 octobre 1993, pp. 2-3, Philip Morris Records, yay85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ktxp0127>.

¹⁴⁹² AEBY, Chantal, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mercredi 6 juillet 1994, à 9 heures 30, à Fribourg, Hôtel du Parc », 8 juillet 1994, pp. 3-7, Philip Morris Records, sje24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hzxcg0111>.

mouvement antitabac en Suisse à l'attention de l'assemblée générale de la CISC¹⁴⁹³. Malgré nos recherches, ce document ne nous est malheureusement pas parvenu.

12.6 Critique d'études scientifiques défavorables au tabac

Dans la partie de ce travail consacrée aux considérations éthiques de la recherche collective des cigarettiers, nous avons vu que la question de la critique d'études scientifiques, considérées par l'industrie du tabac comme nuisibles à ses intérêts, s'est posée précocement à la CS¹⁴⁹⁴. Toutefois, ce n'est qu'à partir du début des années 1990 que la CS semble agir de manière significative dans ce domaine¹⁴⁹⁵. À ce sujet, la *Swiss study on air pollution and lung disease in adults* (SAPALDIA) qui débute en 1991, l'occupe durant plusieurs années. Rappelons que cette étude transversale multicentrique, explorant les conséquences de la pollution de l'air sur les maladies respiratoires, comporte une partie sur la nocivité du tabagisme passif¹⁴⁹⁶. Conformément au concept de « junk science » forgé par Philip Morris¹⁴⁹⁷, la stratégie consiste à en discréditer la méthodologie. Lorsque les premiers résultats de l'étude SAPALDIA sont rendus publics en 1993, Jean-Claude Bardy, directeur de la CISC, demande au sociologue Peter Atteslander d'en effectuer une critique. Celui-ci et Berthold Schneider publient une lettre, dans l'*American Journal of Respiratory and Critical Care Medicine* en 1996, pour dénoncer de prétendus biais méthodologiques de cette étude¹⁴⁹⁸.

¹⁴⁹³ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mercredi 18 mai 1994, à 9 heures 15, à Zurich », 25 mai 1994, p. 2, Philip Morris Records, wje24e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lzxc0111>.

¹⁴⁹⁴ T. G. K., [KENDRICK-JONES, Gordon T.], « Association suisse des fabricants de cigarettes. Commission scientifique », 4 juin 1964, pp. 2-3, American Tobacco Records, msv30a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jfmw0199>.

¹⁴⁹⁵ Lorsque l'OFSP, la Conférence suisse des directeurs sanitaires et l'AT publient la brochure *La mortalité due au tabac en Suisse* en 1989, les cigarettiers mandatent des consultants externes – Peter Atteslander et Berthold Schneider – pour en effectuer une critique. L'action semble principalement conduite par Philip Morris au travers de la FIST. Nos recherches ne montrent pas une contribution majeure de la CS dans ce dossier. Cependant, le nombre de séances documentées pour 1989 et 1990 s'élevant à seulement quatre, il est probable que son implication soit sous-estimée. Quoi qu'il en soit, on sait que plusieurs de ses membres (Bardy, Romanens et Wild) ou anciens membres (Bättig et Gaisch) participent le 17 janvier 1990 à une réunion entre l'industrie du tabac et l'OFSP. Selon le procès-verbal de cette séance, l'ancien conseiller scientifique de l'ASFC plaide la cause des cigarettiers : « Bättig kritisiert, dass kontroverse Hypothesen über den Zusammenhang Tabak Gesundheit als einfache Behauptungen übernommen werden. » LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, pp. 38-41 ; B. M., « Protokoll der Aussprache zwischen der schweizerischen Tabakindustrie, dem BAG und Experten vom 17. Januar 1989 im BAG, 14.00 – 16.40 Uhr », 18 janvier 1990, p. 2, Philip Morris Records, wki56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fpxv0120>.

¹⁴⁹⁶ ACKERMANN-LIEBRICH, Ursula, LEUENBERGER, Philippe et MARTIN-DIENER, Eva, « Report on passive smoking in Switzerland », juin 1995, p. 35, British American Tobacco Records, skt72a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jjnp0208>.

¹⁴⁹⁷ ONG, Elisa K. et GLANTZ, Stanton A., « Constructing “sound science” and “good epidemiology” : tobacco, lawyers, and public relations firms », *American Journal of Public Health*, vol. 91, n° 11, 2001, p. 1749.

¹⁴⁹⁸ LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, pp. 47-49.

À l'interne, Romanens réalise également des rapports sur SAPALDIA. Une des principales critiques formulées par l'adjoint scientifique de la CISC est que le niveau d'exposition au tabagisme passif est évalué seulement par un questionnaire, et non par des tests biologiques (mesure de la cotinine urinaire ou salivaire)^{1499,1500}. Compte tenu du nombre élevé de participants (9'651 sujets), l'utilisation de ces tests est jugée irréaliste par Leuenberger (chef de projet de l'étude)¹⁵⁰¹. Un argumentaire à usage externe est également produit par Romanens. Une pluie de critiques s'abat sur SAPALDIA : conception transversale de l'étude inadaptée, insuffisance statistique, problème de classification des participants, questionnaire biaisé, non prise en compte des facteurs confondants, etc. Les deux extraits suivants livrent un aperçu du ton utilisé dans cet argumentaire.

SAPALDIA n'a pas mis en œuvre les moyens **nécessaires pour classer correctement les fumeurs, les ex-fumeurs et les non-fumeurs** [en gras dans le texte]. À cet égard, l'utilisation des mesures de CO de fin d'expiration pour contrôler les mauvaises classifications des fumeurs et non-fumeurs est aussi maladroite que si l'on utilisait une clé à tuyaux pour réparer une montre suisse. Après une nuit de sommeil, aucune mesure de CO ne peut indiquer le vrai statut. On ne peut pas identifier les tricheurs. Ce compromis entre les résultats de tests faussement négatifs et faussement positifs n'est pas acceptable. Le meilleur standard pour déterminer s'il y a eu exposition [souligné dans le texte] est la mesure de la cotinine dans l'urine ou la salive¹⁵⁰².

Une estimation des risques épidémiologiques non biaisée, donc en règle [en gras dans le texte], doit représenter parfaitement (et non au hasard) la vraie valeur du risque dans la population globale. Ainsi que démontré plus haut, ceci n'est pas le cas de SAPALDIA. Il y a trop de suppositions « cachées » qui mènent à une surestimation ou à une sous-estimation des effets. Un petit ajustement par ci, une petite erreur de mesure par là, un peu plus de... Ceci ressemble à la préparation d'une pizza. On n'a rien contre la pizza, mais pour des aspects ayant un impact considérable sur la société, on préférerait consommer un repas de haute cuisine¹⁵⁰³.

Interrogé au cours d'un entretien sur toutes ces critiques de son travail adressées par les cigarettiers, Leuenberger déclare : « c'était si discourtois que j'étais prêt à abandonner. L'industrie du tabac nous intimait l'ordre de retirer le brouillon du travail qu'on allait

¹⁴⁹⁹ Y. R. [ROMANENS, Yves], « E7 ; Rapport de synthèse sur le projet SAPALDIA », 2 décembre 1994, p. 7, Philip Morris Records, jza67d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jzxb0096>.

¹⁵⁰⁰ Y. R. [ROMANENS, Yves], « SAPALDIA passive smoking exposure in adults and chronic respiratory symptoms », 1994, p. 4, Philip Morris Records, xzu22d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/prmd0084>.

¹⁵⁰¹ Entretien avec LEUENBERGER, Philippe, le 5 mars 2015.

¹⁵⁰² Y. R. [ROMANENS, Yves], « SAPALDIA – Argumentation à usage externe », 6 mars 1995, pp. 2-3, Philip Morris Records, szu22d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/krmd0084>.

¹⁵⁰³ Y. R. [ROMANENS, Yves], « SAPALDIA – Argumentation à usage externe », 6 mars 1995, p. 6, Philip Morris Records, szu22d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/krmd0084>.

publier. »¹⁵⁰⁴ Après l'étude SAPALDIA, la CS s'intéresse aux travaux de Fabio Levi, un médecin épidémiologiste basé dès la fin des années 1970 à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de Lausanne¹⁵⁰⁵. En 1997, Levi et ses collaborateurs publient dans la revue *Cancer* un article qui traite de l'évolution de l'histologie du cancer du poumon entre 1974 et 1994 dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Celui-ci montre que, sur la période étudiée, l'incidence des adénocarcinomes chez les hommes et les femmes a été multipliée approximativement par deux et demi. Les auteurs attribuent cet accroissement à la diffusion des cigarettes légères¹⁵⁰⁶. Environ trois semaines après la publication de cet article, Romanens en adresse une copie aux membres de la CS pour « en faire une analyse plus détaillée en raison de la probable utilisation qui sera faite de cette étude suisse par les milieux antitabac. »¹⁵⁰⁷ Par ailleurs, l'attaché scientifique de la CISC a déjà réalisé une première critique du travail de Levi qu'il joint également à cet envoi. Romanens argue entre autres que l'augmentation de la pollution atmosphérique pourrait expliquer la multiplication des cas d'adénocarcinomes, tout en indiquant en marge que « Cet argument est à utiliser avec beaucoup de précaution en raison du parallèle avec la fumée ambiante. »¹⁵⁰⁸ Au cours de sa séance du 23 avril 1997, la CS est toujours préoccupée par ce sujet.

Compte tenu de la reprise par les médias et les mouvements antitabac de ces résultats, il apparaît nécessaire de disposer de la documentation la plus complète possible pour démontrer les erreurs et faiblesses de ce travail. Certains points sont discutés en séance. Les membres sont priés de faire parvenir toute analyse ou publication utile à l'attaché scientifique¹⁵⁰⁹.

Philip Morris fait preuve d'encore plus de réactivité que la CS puisque, seulement trois jours après la publication de l'étude de Levi, un de ses collaborateurs a déjà adressé confidentiellement une analyse préliminaire de ce travail à toutes ses filiales dans le

¹⁵⁰⁴ Entretien avec LEUENBERGER, Philippe, le 5 mars 2015.

¹⁵⁰⁵ Le Prof. Levi a développé le Registre vaudois des tumeurs et l'a dirigé de 1977 à 2014. Ses travaux ont été couronnés du Prix de la Ligue suisse contre le cancer en 2005. « Levi Fabio », *Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Lausanne*, <https://www.iumsp.ch/fr/levi-fabio>.

¹⁵⁰⁶ LEVI, Fabio, FRANCESCHI, Silvia, LA VECCHIA, Carlo, RANDIMBISON, Lalao et TE, Van-Cong, « Lung carcinoma trends by histologic type in Vaud and Neuchâtel, Switzerland, 1974-1994 », *Cancer*, 1^{er} mars 1997, vol. 79, n° 5, p. 906.

¹⁵⁰⁷ ROMANENS, Yves, « Commission PR et scientifique ; Communauté de l'industrie suisse de la cigarette », 18 mars 1997, p. 1, Philip Morris Records, crj19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jkxp0056>.

¹⁵⁰⁸ ROMANENS, Yves, « Lung carcinoma trends by histologic type in Vaud and Neuchâtel, Switzerland, 1974-1994. F. Levi et al. », 18 mars 1997, p. 2, Philip Morris Records, drj19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kkxp0056>.

¹⁵⁰⁹ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique et technique du 23 avril 1997, à 10 heures, à l'Hôtel Alfa, à Berne », 25 avril 1997, p. 3, Philip Morris Records, ppj19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mhxp0056>.

monde¹⁵¹⁰. De surcroît, le fabricant de tabac américain sollicite son réseau de consultants pour disposer rapidement d'avis externes. Helmut Reif (Philip Morris) demande par exemple des commentaires au Dr Angelo Cerioli en Italie, « rather fast than too detailed », à propos de cette étude¹⁵¹¹. L'étonnante célérité de l'industrie du tabac dans cette affaire démontre la grande importance qu'elle attache à des publications scientifiques qui peuvent se révéler nuisibles à son image.

12.7 Coordination de tests collectifs d'analyse de la fumée de cigarettes

La dernière activité de la CS à présenter, mais non la moindre, concerne la coordination des tests collectifs d'analyse de la fumée de cigarettes. Cette tâche est en effet omniprésente durant toute son histoire. Au cours de l'une des premières séances de la CS, les membres admettent que parmi les tâches urgentes, « il s'agit de définir les méthodes standard de préparation des cigarettes, leur fumage artificiel, le calcul de l'efficacité des filtres et le dosage de l'eau dans les condensats et de voir si un point de vue commun peut être établi. »¹⁵¹². L'uniformisation d'un procédé d'analyse est un prérequis pour que les cigarettiers puissent travailler ensemble. De plus, il est supposé par un membre de la CS que le SFHP est sur le point d'en imposer un. Si l'industrie du tabac le devance, il y a de bonnes chances pour que sa proposition soit retenue, c'est-à-dire qu'une méthode standard qui lui soit favorable devienne obligatoire¹⁵¹³. Afin d'être compatible au niveau international, le procédé envisagé est celui du Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac (CORESTA)¹⁵¹⁴. Il faut cependant savoir qu'initialement, l'idée d'analyser la fumée ne fait pas immédiatement l'unanimité parmi les membres de l'ASFC. Premièrement, à cause de la compétition que celle-ci est susceptible de générer entre les fabricants de tabac (*tar derby*), BAT hésite :

But in the limited context of Switzerland, what are we to do ? Either we stay out of any degree of collaboration on standards, when we have no control at all on what is decided, or we enter into collaboration in the hope of influencing it into the lines we favour. If we stay out, and

¹⁵¹⁰ CARCHMAN, R. A., « 1997 Cancer / Swiss study [Confidentiel] », 4 mars 1997, p. 1, Philip Morris Records, zus15c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ssnp0055>.

¹⁵¹¹ CERIOLI, Angelo, « Téléfax », 11 mars 1997, p. 1, Philip Morris Records, qqn67e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gpv0123>.

¹⁵¹² P. B. [BUMAN, Pierre de], « Commission scientifique. Séance du 8 novembre 1962, à Fribourg, siège de l'ASFC », [s.d.], p. 5, British American Tobacco Records, oid20a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ksdl0196>.

¹⁵¹³ FELTON, Desmond G., « Visit to Switzerland », 12 novembre 1962, p. 5, British American Tobacco Records, wru38a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/klyg0201>.

¹⁵¹⁴ WALTZ, P., « Annexe au protocole de la séance ASFC du 8 Novembre 1962 », 14 novembre 1962, p. 1, British American Tobacco Records, hru38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lkyg0201>.

methods for tar and nicotine are agreed and the results published, then at once you have the local comparison which Mr. Gilliam fears. If we enter into work on a standard method, we can strive to ensure that the methods are reasonably scientific and that they do not favour a competitor over our own brands, and we may hope to exert our influence to prevent publication of figures¹⁵¹⁵.

Secondement, F. J. Burrus & Cie (en accord avec BAT) craint que la publication de classements des analyses de rendement en nicotine et en goudron de la fumée (*league tables*) ne soit un aveu implicite de la nocivité de la cigarette¹⁵¹⁶. Le premier test collaboratif commun coordonné par la CS est apparemment un essai collectif sur l'efficacité des filtres réalisé en automne 1963. Celui-ci intervient peu après la publication d'un test sur les cigarettes dans la revue allemande *DM*. En d'autres termes, les cigarettiers estiment qu'il existe un risque que cette revue publiée par la suite des résultats concernant des marques vendues en Suisse¹⁵¹⁷. En outre, cet essai collectif sur l'efficacité des filtres est effectué entre le dépôt du postulat de Werner Schmid (11 mars 1963) – au sujet du contrôle officiel de l'efficacité des filtres et de l'indication de cette donnée sur les emballages de cigarettes (annexe 3) – et sa discussion au Conseil national (5 décembre 1963)¹⁵¹⁸. La publication dans les médias du premier test sur les cigarettes en Suisse le 12 février 1969 – le *Test 26* de la Fondation pour la protection des consommateurs (FPC)¹⁵¹⁹ – constitue un événement important pour les cigarettiers et les résultats sont discutés au cours d'une séance de la CS¹⁵²⁰. Un peu plus d'une année après la publication par la FPC d'un deuxième test sur les cigarettes (*Test 53*, 10 janvier 1973), l'ASFC forme un groupe de travail, sur une suggestion de Philip Morris, afin d'étudier l'éventualité de publier son propre test. Ce groupe est constitué de spécialistes du marketing et des relations publiques, ainsi que de deux membres de

¹⁵¹⁵ FELTON, Desmond G., « Letter from DG Felton to JGD Rudd regarding meeting of the scientific commission at Fribourg », 23 novembre 1962, p. 1, British American Tobacco Records, gru38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kkyg0201>.

¹⁵¹⁶ FELTON, Desmond G., « Memo from DG Felton to JGD Rudd enclosing report on visit to Switzerland », 10 décembre 1962, p. 5, British American Tobacco Records, xqu38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rjyg0201>.

¹⁵¹⁷ P. B. [BUMAN, Pierre de], « Séance du 30 octobre 1963, tenue à Fribourg, au siège de l'ASFC », 12 novembre 1963, pp. 4-5, British American Tobacco Records, vfd20a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/tndl0196>.

¹⁵¹⁸ FELTON, Desmond G., « Memo from DG Felton to AD McCormick regarding visit to Switzerland », 20 novembre 1963, p. 3, British American Tobacco Records, ehv38a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xzpg0201>.

¹⁵¹⁹ « Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 26 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 12 février 1969, sans pagination.

¹⁵²⁰ « Recherche et développement. Highlights, février 1969 », février 1969, p. 1, Philip Morris Records, jzx64e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jzgf0122>.

la CS (Gaisch et Artho)¹⁵²¹. La planification du test de l'ASFC est un projet de longue haleine qui aboutit environ trois ans plus tard à une publication dans les principaux journaux de Suisse¹⁵²². Il est intéressant de relever quelques éléments liés à sa réalisation. Tout d'abord, la consultation des archives des fabricants de tabac nous apprend que la FPC essaie d'obtenir un financement de l'ASFC en vue d'exécuter un nouvel essai sur les cigarettes. Un mémo de Gaisch relatif à la séance de la CS du 14 mars 1975 précise :

Messrs. Artho and Dietrich [membres de la CS] reported on the meeting with the representatives of the Consumer Association, Dr. Herzfeld and Mr. Neukomm, in the presence of Mr. Corbat, the president of the ASFC. The Consumer Foundation's wish is that industry pays while having no influence on the test. The Scientific Commission decided that the reply to the Consumer Foundation should be positive and very co-operative saying that we would pay the required amount to carry out the experiment, that the Scientific Commission would provide guidance how to express the results and assist in editing the report in order to assure that the data are collected and reported in a scientifically correct way. We know that the latter condition is most likely to be unacceptable to the Consumer Foundation. So it would be them and not us who would have to decline co-operation.

Messrs. Dietrich, Artho, and Ceschini were of the strong opinion that the ASFC, for once, should come out first by carrying out a test with the co-operation of the Government Laboratory in Zurich in which the following, parameters TPM [Total Particulate Matter], puff count, pH, nicotine, CO, and NO are listed. [...] It should appear shortly before or coincide with the publication the less complete report of the Consumer Foundation¹⁵²³.

En voulant garder un contrôle sur les résultats, les cigarettiers savent qu'ils posent ici une condition qui sera inacceptable pour la FPC. Ils parviendront ainsi, sans avoir à manifester formellement leur refus, à faire échouer ce projet de collaboration. Au lieu de confier leur test au laboratoire privé du Dr Herzfeld à Bâle (comme le projetait la FPC), les fabricants de tabac choisissent plutôt une institution officielle, à savoir le Laboratoire cantonal de Zurich dirigé par le Dr Romann. Leur objectif est clairement de contrer le test de la FPC qui, sous le titre de « Test 73 », est publié le 16 février 1976¹⁵²⁴. Une séance de la CS est organisée le 10 mars 1976 afin de délibérer sur le texte qui doit accompagner la publication des résultats

¹⁵²¹ ISENRING, Paul, « Smoking & health meeting on April 19, 1974. Participants : H. Gaisch, M. Häusermann & P. Isenring », 22 avril 1974, p. 1, Philip Morris Records, jmt54e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xnmj0119>.

¹⁵²² ASFC, « L'industrie de la cigarette et l'analyse chimique de la fumée », *Journal de Genève*, 30 avril 1977, p. 2, www.letempsarchives.ch.

¹⁵²³ GAISCH, Helmut, « Meeting of the Scientific Commission, ASFC. 14th March, 1975, Bern », 14 mars 1975, p. 2, Philip Morris Records, lkg97e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/fjvv0131>.

¹⁵²⁴ « Test 73 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 16 février 1976, pp. 1-12.

du test des cigarettiers. Un projet réalisé par Bättig sert de base aux discussions¹⁵²⁵. En octobre 1976, le test n'est toujours pas publié et la CS est frustrée par l'attitude de l'assemblée générale de l'ASFC :

The next item was the hypothetical A.S.F.C./Romann test. A slight feeling of frustration could be sensed amongst the participants of the meeting. So much had been said and proposed by the Scientific Commission, and the General Assembly never felt able to decide on anything¹⁵²⁶.

Au printemps l'année suivante, il est prévu que Romann aille compléter ses analyses, avec la mesure du monoxyde d'azote, dans le laboratoire de BAT à Genève¹⁵²⁷. Les résultats obtenus par le chimiste cantonal zurichois font l'objet de contestations de la part de certains fabricants. Philip Morris objecte par exemple qu'un rendement en goudron de 5,1 mg soit attribué à sa marque Muratti Ambassador Light, alors que le fabricant de tabac américain prétend obtenir une valeur de 4,1 mg. La CS doit gérer ces revendications¹⁵²⁸. Finalement, le premier test commun de l'ASFC est publié le 30 avril 1977 (voir chapitre 4)¹⁵²⁹. Les trois années nécessaires à sa publication reflètent bien la difficulté des cigarettiers à coopérer ensemble lorsque des aspects concurrentiels entrent en jeu. Dans le contexte de la révision de l'*Ordonnance sur les denrées alimentaires* (ODA) et de l'obligation d'indiquer les valeurs analytiques sur les emballages de cigarettes qui va en découler, les membres de la CS rendent une visite au Dr Romann le 21 novembre 1977, et ce, en présence des directeur (Dr Frey) et vice-directeur de l'OFSP (Prof. Matthey)¹⁵³⁰. Une quinzaine de jours plus tard, un second test commun de l'ASFC est publié¹⁵³¹. L'été de l'année suivante, la collaboration avec le Dr Romann se poursuit. Un test sur cinq marques de cigarettes est réalisé dans les laboratoires des fabricants de tabac représentés dans la CS et dans celui du chimiste cantonal zurichois, afin d'effectuer des comparaisons entre les résultats obtenus par les différents

¹⁵²⁵ GAISCH, Helmut, « Meeting of the Scientific Commission of the A.S.F.C. – Wednesday 10th March, 1976, Fribourg », 11 mars 1976, p. 1, Philip Morris Records, hzr94e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lsvf0130>.

¹⁵²⁶ GAISCH, Helmut, « [Meeting of the Scientific Commission of the A.S.F.C., Zurich – 4th October 1976] », octobre 1976, p. 2, Philip Morris Records, vss56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/msdc0120>.

¹⁵²⁷ GAISCH, Helmut, « meeting of the scientific commission, A.S.F.C, Fribourg, March 2, 1977 », 3 mars 1977, p. 2, Philip Morris Records, xxr94e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hqvf0130>.

¹⁵²⁸ JEANNERET, Claude, « Rapport de la séance de la commission scientifique de l'ASFC du 15 avril 1977 à Fribourg », 15 avril 1977, p. 2, Philip Morris Records, uvo32e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jsjk0113>.

¹⁵²⁹ ASFC, « L'industrie de la cigarette et l'analyse chimique de la fumée », *Journal de Genève*, 30 avril 1977, p. 2, www.letempsarchives.ch.

¹⁵³⁰ JEANNERET, Claude, « [Highlights of activities (Product research)] », novembre 1977, p. 1, Philip Morris Records, gvs56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lgwc0120>.

¹⁵³¹ ASFC, « Fumeurs, à vous d'apprécier ! », *Journal de Genève*, 6 décembre 1977, p. 4, www.letempsarchives.ch.

protagonistes¹⁵³². Avec des différences allant jusqu'à 30 %, les cigarettes ventilées constituent la principale pierre d'achoppement de cette vérification entre les laboratoires¹⁵³³. Le contexte qui préside à ce « cross-check » est l'entrée en vigueur de la révision de l'ODA le 15 novembre 1978 qui, entre autres, rend obligatoire l'indication des valeurs analytiques de nicotine et de goudron sur les paquets de cigarettes¹⁵³⁴. Les fabricants de tabac semblent avoir hâte de publier ces informations sur les emballages de leurs produits, car ils le font de manière anticipée dès le 1^{er} octobre 1978¹⁵³⁵. Des raisons concurrentielles (*tar derby*) sont probablement à l'origine de cette démarche. Il convient aussi de préciser que, afin d'être réactifs, les cigaretteurs impriment sur les paquets les valeurs qui proviennent de leurs propres analyses, et non celles obtenues officiellement par Romann. Comme il existe un risque que des désaccords surgissent entre les fabricants de tabac au sujet de certains résultats, le présent test vise à s'assurer de l'uniformité des résultats obtenus¹⁵³⁶. À partir de ce cross-check de 1978, les tests communs des fabricants de tabac vont se succéder plus ou moins régulièrement.

Le lancement de la cigarette Barclay sur le marché suisse le 11 octobre 1982 déclenche un conflit entre les cigaretteurs. Celui-ci oppose BAT, le fabricant de ce produit, à ses concurrents durant plusieurs années (voir chapitre 5)¹⁵³⁷. Pour la première fois de son histoire, la CS est profondément divisée. De plus, elle est rapidement impliquée dans cette affaire puisque, au cours de la séance du 18 novembre 1982, il est déjà discuté d'une étude que l'ASFC lui a confiée au sujet de l'efficacité de la ventilation des filtres de cigarettes vendues en Suisse¹⁵³⁸. F. J. Burrus & Cie propose une méthode pour essayer d'analyser chimiquement comment les cigarettes ventilées fonctionnent lorsqu'elles sont fumées dans la bouche d'un sujet au lieu du dispositif standard de la machine à fumer. Sous la rubrique « Points for "killing" the butt study at the right moment », Heike Ibig (représentante de BAT dans la CS) écrit, dans un

¹⁵³² IBIG, Heike, « Letter from H Ibig to RA Crellin regarding ASFC cross-check », 25 juillet 1978, pp. 1-2, British American Tobacco Records, qev95a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mkkb0214>.

¹⁵³³ IBIG, Heike, « Letter from H Ibig to RA Crellin regarding minutes of the last ASFC cross-check », 21 septembre 1978, p. 1, British American Tobacco Records, nev95a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jkbb0214>.

¹⁵³⁴ *Ordonnance sur les denrées alimentaires. Modification du 18 octobre 1978, Recueil des lois fédérales*, RO 1978, pp. 1588-1589.

¹⁵³⁵ « Select N° 2 », *Informations FJB*, n° 4, décembre 1978, p. 18.

¹⁵³⁶ CRELLIN, R. A., « Visit to BAT (Suisse) SA, Geneva, 21st-24th August, 1978 », 31 août 1978, p. 3, British American Tobacco Records, bie96a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jmcd0214>.

¹⁵³⁷ POGET, Jacques, « La guerre des filtres [*Illustré avec télé hebdo*] », 6 octobre 1982, p. 27, Philip Morris Records, nvj24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ykhh0111>.

¹⁵³⁸ « Scientific Commission of the ASFC. Meeting of 18 November 1982 [Restricted] », 18 novembre 1982, p. 1, British American Tobacco Records, vav05a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jggg0193>.

mémo daté du 24 février 1983, trois arguments pour contrer au moment opportun la proposition du fabricant de tabac jurassien¹⁵³⁹. En se basant sur des travaux de Philip Morris, Pierre Ceschini (représentant de Laurens dans la CS) propose également une méthode pour l'étude de l'ASFC¹⁵⁴⁰. Oskar Stuhl (représentant de R. J. Reynolds dans la CS) en résume l'objectif ainsi :

Purpose of the ASFC study will be to exonerate filter-ventilated cigarettes by demonstrating that T/N [Tar/Nicotine] deliveries of filter-ventilated cigarettes obtained by machine smoking are in the same order of magnitude as those obtained by human smokers. It is expected that in such a study only BARCLAY [en lettres majuscules dans le texte] will be the "black sheep"¹⁵⁴¹.

Dans un premier temps, le test collectif de l'ASFC, conçu de manière à aspirer la fumée directement dans la bouche des fumeurs, est conduit sur huit cigarettes ventilées et il ne comporte pas la marque Barclay. Le rapport du 30 septembre 1983 de Ceschini conclut qu'il existe certes une variation importante de la quantité de goudron reçue par les fumeurs, mais que le but recherché par le test est parfaitement atteint, c'est-à-dire que, « contrairement à ce que prétendent certaines personnes », la teneur que les fumeurs reçoivent de cette substance est comparable aux valeurs obtenues par les machines à fumer¹⁵⁴². Les résultats sont discutés au cours de la séance du 17 octobre 1983. Seule contre cinq autres fabricants de tabac, la multinationale BAT rejette la validité de la méthode du test ASFC. Un mémo de BAT nous livre l'ambiance particulièrement houleuse de cette séance : Marcovitch (Philip Morris) interrompt avec colère un participant et il est très agressif avec Ibig (BAT)¹⁵⁴³. Dans un second temps, le test est répété avec huit marques différentes, dont la cigarette Barclay. Comparativement aux autres, les valeurs obtenues pour le rendement en goudron de cette

¹⁵³⁹ Premièrement, comme la méthode de F. J. Burrus & Cie est basée sur la mesure de la couleur du mégot, et que celle-ci varie en fonction du temps, les résultats de l'étude dépendent du moment de la réalisation des analyses. Deuxièmement, l'efficacité des filtres à charbon activé change selon la manière dont les cigarettes sont fumées. Finalement, l'étude proposée par Burrus ne fournit que des résultats relatifs. IBIG, Heike, « ASFC – Scientific Commission – Fribourg, February 24th 1983 », 25 février 1983, p. 3, Brown & Williamson Records, cqi23f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mtjn0135>.

¹⁵⁴⁰ FELTON, Desmond G., « Meeting of Scientific Commission of ASFC – Fribourg, 12th April 1983 », 13 avril 1983, p. 1, British American Tobacco Records, amu26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/gskh0198>.

¹⁵⁴¹ STUHL, Oskar, « Contemplated ASFC study on filter-ventilated cigarettes – pilot experiments by industry », 18 avril 1983, p. 1, R. J. Reynolds Records ; Congressman Bliley Philip Morris Collection ; Oklahoma Privilege Downgrades Collection, ako85d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rhvb010>.

¹⁵⁴² CESCHINI, Pierre, « Test collectif de la Commission scientifique de l'ASFC sur les cigarettes ventilées », 30 septembre 1983, pp. 1-4, Philip Morris Records, zwx14e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mtny010>.

¹⁵⁴³ IBIG, Heike, BIZON, Willy et FELTON, Desmond G., « Meeting of Scientific Commission of ASFC, Fribourg, 17th October 1983 – 14'30 p.m. », 18 octobre 1983, pp. 2-3, British American Tobacco Records, Ilu26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zqkh0198>.

cigarette divergent fortement (plus de neuf fois) entre le résultat indiqué sur l'emballage (« fumage machine ») et le prélèvement dans la bouche des fumeurs (« fumage humain »)¹⁵⁴⁴. Finalement, il ressort que sur les seize marques testées, Barclay est la seule dont les résultats « ne sont pas parallèles au fumage machine. »¹⁵⁴⁵ Le 2 décembre 1983, la discussion des résultats donne lieu à une séance animée dans laquelle, une fois encore, BAT réfute la méthode, s'opposant ainsi à tous ses concurrents. Felton (représentant de BAT dans la CS) fait les commentaires suivants :

Marcovitch [PM] was remarkably subdued. It was odd that he claimed FTR had not done the measurements particularly in view of Gaisch's paper at the CORESTA meeting, which at no time was mentioned by anyone, although all were aware of it.

Heinzer [FJB] was the most aggressive of the parties, making it clear that Burrus want a publication, in order to incriminate Barclay.

RJR are clearly dragging their heels, perhaps seeing more clearly than Burrus the potential dangers.

Lichti [ASFC] gave the impression of a man fed up with the whole subject and, perhaps, under some pressure to get it wrapped up.

BAT made it clear that they did not accept the method, which was scientifically invalid and simplistic¹⁵⁴⁶.

L'extrait de ce mémo démontre à quel point l'affaire Barclay divise les cigarettiers. Pour défendre sa marque Select contre Barclay, F. J. Burrus & Cie souhaite que les résultats du test ASFC soient publiés. R. J. Reynolds n'y semble pas favorable, par crainte que l'attention des consommateurs ne soit attirée sur le phénomène de compensation des cigarettes légères. Lichti, le président de l'ASFC, semble lassé de cette querelle intestine, et BAT campe sur ses positions. En 1984, Bättig produit deux rapports dans lesquels il tranche la situation et reconnaît que la méthode est valide pour investiguer de graves défauts du mécanisme de ventilation¹⁵⁴⁷. Face aux intérêts divergents des membres de l'ASFC, le conseiller scientifique se trouve dans une position délicate et il préfère être dispensé par Lichti de toute prise de

¹⁵⁴⁴ « Test ASFC », 1^{er} décembre 1983, p. 1, Philip Morris Records, dmr56e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/knvc0120>.

¹⁵⁴⁵ MARCOVITCH, Iancou, « Étude cigarettes ventilées / Méthode de fumage », 13 décembre 1983, p. 1, Philip Morris Records, lui19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/mfgrp0056>.

¹⁵⁴⁶ FELTON, Desmond G., « Letter from DG Felton to MW Bizon regarding copies of note on ASFC's scientific commission meeting [2nd December 1983] », 5 décembre 1983, p. 4, British American Tobacco Records, jeu76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/qsbb0210>.

¹⁵⁴⁷ BÄTTIG, Karl, « Conc. : ventilated cigarettes (joint experiment ASFC/CS) », 13 janvier 1984, p. 1, Philip Morris Records, hyl81c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sgcw0073>.

position à ce propos¹⁵⁴⁸. Les rapports de Bättig déclenchent néanmoins une crise, car BAT les conteste en écrivant non seulement à l'ASFC, mais aussi à l'OFSP. Par cet envoi aux autorités sanitaires fédérales, la multinationale anglaise contrevient aux dispositions statutaires et conventionnelles de l'association¹⁵⁴⁹. Bättig, qui a occupé durant plus de vingt années le poste de conseiller scientifique de l'ASFC, démissionne de ses fonctions l'année suivante¹⁵⁵⁰. Dans ce contexte, l'OFSP souhaite lui confier une étude sur une méthode d'analyse de la fumée des cigarettes ventilées¹⁵⁵¹. Cette étude donne lieu à de nombreuses tractations. En novembre 1989, l'ancien conseiller de la CS livre finalement les résultats de son travail dans un rapport de 164 pages. Parmi les conclusions importantes, il ressort que, selon les mesures effectuées par débitmétrie, l'inhalation des substances de la fumée augmente d'un tiers à une demi lors du contact des lèvres du fumeur avec les orifices de ventilation du filtre¹⁵⁵². La publication de ce rapport intervient alors que BAT et Fabriques de Tabac Réunies SA signent une convention qui met un terme à presque une décennie de conflits autour de la marque Barclay¹⁵⁵³. Cette affaire démontre la limite d'un organisme comme la CS, conçu pour traiter de questions extraconcurrentielles, lorsqu'il est confronté à un grave différend entre ses membres. Par la suite, les tests d'analyse de la fumée de cigarettes supervisés par la CS vont se dérouler dans un climat beaucoup plus serein. C'est par exemple le cas en 1992, lorsqu'une révision des normes CORESTA incite l'ASFC à réaliser un essai collectif dans les cinq principaux laboratoires de ses membres afin de contrôler que les résultats soient similaires et, le cas échéant, de déterminer les raisons de variations trop importantes¹⁵⁵⁴. Cette activité d'autocontrôle commune des analyses de la fumée par les

¹⁵⁴⁸ BÄTTIG, Karl, « Letter from K Battig to JP Lichti enclosing note on ventilated cigarettes », 13 janvier 1984, p. 1, British American Tobacco Records, hnu26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hzkh0198>.

¹⁵⁴⁹ A. A. [ARTHO, Antoine], « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi, 14 février 1984, à 15 heures, au siège de l'ASFC, Pérolles 5A, à Fribourg », 1^{er} mars 1984, p. 2, Philip Morris Records, lti19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/stfp0056>.

¹⁵⁵⁰ Bien que Bättig déclare dans sa lettre de démission qu'il souhaite se concentrer sur ses recherches, et l'institut qu'il dirige, durant ses dernières années de vie active (celui-ci est âgé de 59 ans en 1985), il est possible que la querelle des cigarettiers ait favorisé cette décision. BÄTTIG, Karl, « [Lettre de démission du poste de conseiller scientifique de l'ASFC] », 22 janvier 1985, p. 1, Philip Morris Records, pkj10i00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xzmy0178>.

¹⁵⁵¹ FELTON, Desmond G., « Visit to Switzerland, 10 - 13 June 1985 », 13 juin 1985, p. 2, British American Tobacco Records, doz90a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yyym0212>.

¹⁵⁵² BÄTTIG, Karl (dir.), « Ultraleichte Zigaretten : Rauchverhalten, Co-Aufnahme und Nikotinreaktion [for internal use only] », novembre 1989, p. 163, Philip Morris Records, nhj24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/stfh0111>.

¹⁵⁵³ « Agreement. Dated 21 November 1989 », 21 novembre 1989, p. 1, Philip Morris Records, hwf42e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/spvw0116>.

¹⁵⁵⁴ KAELIN, Étienne, « Test collectif de l'ASFC : projet », 15 juin 1992, p. 1, Philip Morris Records, uxj19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hfjp0056>.

fabricants de tabac est effectuée jusque dans les dernières réunions de la CS que nous avons pu documenter, c'est-à-dire jusqu'en 1997¹⁵⁵⁵.

¹⁵⁵⁵ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique et technique du 3 septembre 1997, à 13 heures 30, au Parc Hôtel, à Fribourg », 5 septembre 1997, p. 2, Philip Morris Records, boj19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kfxp0056>.

13. Discussion

Cette étude a mis en lumière le mode de fonctionnement de la Commission scientifique de l'ASFC. Les 156 séances de cette commission, documentées entre 1962 et 1997, nous ont permis de mettre en exergue ses nombreuses fonctions que l'on peut classer en trois catégories : organisation de la recherche commune des fabricants de tabac, relations extérieures et réalisation de diverses activités scientifiques. Parmi les tâches de la troisième catégorie, on relève le suivi de l'état de la recherche sur la question tabac et santé, des conseils prodigués à l'assemblée générale, l'organisation d'événements scientifiques, la rédaction de documentation interne, le suivi de l'évolution des mesures de prévention du tabagisme, la critique d'études jugées défavorables par les fabricants de tabac et la coordination de tests collectifs d'analyse de la fumée de cigarettes. La partie consacrée à la planification de la recherche de l'ASFC a révélé qu'il existait des liens complexes entre l'industrie du tabac et la sphère scientifique en Suisse. Cette problématique de mandats confiés à des chercheurs par des associations de cigarettiers a déjà été traitée pour les États-Unis^{1556,1557}, l'Allemagne^{1558,1559,1560} et l'Australie¹⁵⁶¹. Comparativement à ces pays, il n'y a jamais eu de prétendu comité scientifique consultatif indépendant en Suisse. De plus, sauf exception (voir le cas du conseiller scientifique), tous les membres de la CS appartenaient à l'industrie du tabac. Cela a permis aux cigarettiers d'exercer un contrôle plus étroit sur la recherche qu'ils soutenaient. Tel était aussi le cas en Grande-Bretagne¹⁵⁶². À notre connaissance, cette étude est la première à décrire les différentes méthodes que les cigarettiers utilisaient pour garder un contrôle sur les résultats des crédits : sélection des chercheurs, condition avant le début des études, collaboration avec les chercheurs, réorientation des travaux, modification des résultats, interdiction de publication et cessation du soutien

¹⁵⁵⁶ BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, pp. 170-207.

¹⁵⁵⁷ PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, pp. 257-288.

¹⁵⁵⁸ GRÜNING, Thilo, GILMORE, Anna B. et MCKEE Martin, « Tobacco Industry Influence on Science and Scientists in Germany », *American Journal of Public Health*, vol. 96, n° 1, 2006, pp. 20-32.

¹⁵⁵⁹ BORNHÄUSER, Annette, MCCARTHY, Jennifer et GLANTZ, Stanton A., « German tobacco industry's successful efforts to maintain scientific and political respectability to prevent regulation of secondhand smoke », *Tobacco Control*, vol. 15, n° 2, 2006, e1.

¹⁵⁶⁰ HIRSCHHORN, Nobert, « Shameful science : four decades of the German tobacco industry's hidden research on smoking and health », *Tobacco Control*, vol. 9, n° 2, 2000, pp. 242-248.

¹⁵⁶¹ CHAPMAN, Simon, CARTER, Stacy M. et PETERS, Matthew, « "A deep fragrance of academia": the Australian Tobacco Research Foundation », *Tobacco Control*, vol. 12, suppl. 3, 2003, pp. iii38-44.

¹⁵⁶² BERRIDGE, Virginia, *Marketing health. Smoking and the discourse of public health in Britain, 1945-2000*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2007, p. 84.

financier. Comparativement aux États-Unis¹⁵⁶³, les avocats étaient rarement directement impliqués dans les projets de recherches suisses. Ceux-ci intervenaient vraisemblablement dans les coulisses de l'assemblée générale de l'ASFC qui, sur recommandation de la CS, statuait en dernier ressort sur l'octroi des subsides aux chercheurs. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu retrouver que quelques extraits des procès-verbaux de ce type de réunion. Plus de 260 articles portant la mention d'un financement de l'ASFC ou de la CISC ont été publiés entre 1964 et 1993¹⁵⁶⁴. Certaines de ces recherches ont été entreprises au sein des plus prestigieuses institutions scientifiques de Suisse, comme l'EPFZ et l'ISREC, et cela a permis aux fabricants de tabac de bénéficier du *goodwill* de ces institutions pour une somme relativement modeste. Comme cela a déjà été souligné dans la littérature¹⁵⁶⁵, on relève qu'il existait une tension au niveau éthique entre les scientifiques, supposés œuvrer pour le bien commun, et les cigarettiers qui essayaient de préserver les ventes de leurs produits nocifs. Cependant, cette étude de cas démontre que, loin d'une vision manichéenne, tous les bénéficiaires de l'ASFC n'étaient pas prêts à pleinement collaborer avec l'industrie du tabac. À partir du moment où les cigarettiers commencèrent à reconnaître la nocivité du tabagisme – dès 1997 aux États-Unis, avec la firme Liggett & Myers Tobacco Company¹⁵⁶⁶ – l'existence de ce genre d'organisation scientifique commune ne se justifia apparemment plus. Bien que l'on ne dispose pas de sources précises à ce sujet, on suppose que la Commission scientifique de l'ASFC a été dissoute entre la fin des années 1990 et le début des années 2000. Depuis que le *Master Settlement Agreement* (MSA) a été signé en 1998, la recherche collective des cigarettiers a été remplacée par des programmes de recherche individuels¹⁵⁶⁷.

Un exemple récent de ce type de programme est le soutien que Philip Morris a apporté aux recherches sur le paquet générique montrant que celui-ci n'est prétendument pas efficace pour

¹⁵⁶³ PERKINS, Kenneth A., « Membership of tobacco industry scientists in scientific societies », *Addiction*, vol. 92, n° 5, 1997, p. 517.

¹⁵⁶⁴ [ROMANENS, Yves], « Projet de concept de la recherche dès 1994 », 26 avril 1993, p. 1, British American Tobacco Records, dqr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lqly0211>.

¹⁵⁶⁵ ADAMS, Peter J., « Assessing whether to receive funding support from tobacco, alcohol, gambling and other dangerous consumption industries », *Addiction*, vol. 102, n° 7, 2007, p. 1028.

¹⁵⁶⁶ BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, p. 416.

¹⁵⁶⁷ SCHICK, Suzaynn F. et GLANTZ, Stanton A., « Old ways, new means : tobacco industry funding of academic and private sector scientists since the Master Settlement Agreement », *Tobacco Control*, vol. 16, n° 3, 2007, p. 157.

réduire la prévalence du tabagisme^{1568,1569}. Ces études ont généré une controverse dans la communauté scientifique^{1570,1571,1572}. Michael Wolf, un des chercheurs financés par la multinationale américaine, est professeur au Département d'économie de l'Université de Zurich. La relative tolérance dont bénéficie l'industrie du tabac en Suisse pourrait expliquer ces collaborations nouées avec les universités de notre pays. Une autre explication pourrait être que les cigarettiers profitent du « swissness » – c'est-à-dire de l'image de qualité, de la précision et de la neutralité qui est attachée à la Suisse – comme un outil marketing, non seulement pour ses produits, mais aussi pour ses recherches.

La création d'organisations pseudo-scientifiques en vue de défendre des intérêts privés n'est pas spécifique aux cigarettiers. D'autres industries, commercialisant des produits posant des problèmes de santé publique, ont utilisé une stratégie similaire. Par exemple, l'industrie anglaise de l'amiante fonda l'Asbestos Research Council (ARC) en 1957. Cette institution fut créée deux ans après la publication de la première étude épidémiologique, réalisée par Richard Doll, qui démontrait un lien de causalité entre l'exposition à ce matériau et le cancer du poumon. Elle prit pour modèle le Tobacco Industry Research Committee (TIRC) américain. Fondé en 1954, le TIRC est considéré comme une organisation de l'industrie pionnière dans l'alliance de la recherche et des relations publiques. Soulignons qu'à l'instar du TIRC, l'ARC faisait aussi appel à la firme réputée en relations publiques Hill & Knowlton¹⁵⁷³. En ce qui concerne la CS, les multiples interventions du Centre d'information et public relations (CIPR) durant ses séances témoignent que son fonctionnement reposait sur les mêmes deux piliers, à savoir la science et les relations publiques. Comme les cigarettiers, l'industrie de l'amiante disposait de consultants externes pour défendre ses intérêts. Il faut relever que l'un d'entre eux était Doll, l'épidémiologiste anglais qui a apporté une contribution décisive dans la question tabac et santé au début des

¹⁵⁶⁸ KAUL, Ashok et WOLF, Michael, « The (Possible) Effect of Plain Packaging on the Smoking Prevalence of Minors in Australia : A Trend Analysis », University of Zurich, Department of Economics, Working paper series N° 149, May 2014, 17 p. <http://www.econ.uzh.ch/static/workingpapers.php?id=828>.

¹⁵⁶⁹ KAUL, Ashok et WOLF, Michael, « The (Possible) Effect of Plain Packaging on Smoking Prevalence in Australia : A Trend Analysis », University of Zurich, Department of Economics, Working paper series N° 165, June 2014, 16 p. <http://www.econ.uzh.ch/static/workingpapers.php?id=844>.

¹⁵⁷⁰ LAVERTY, Anthony A., WATT, Hilary C., ARNOTT, Deborah et HOPKINSON, Nicholas S., « Standardised packaging and tobacco-industry-funded research », *Lancet*, vol. 383, n° 9926, 2014, p. 1384.

¹⁵⁷¹ KAUL, Ashok et WOLF, Michael, « Standardised packaging and tobacco-industry-funded research », *Lancet*, vol. 384, n° 9939, 2014, pp. 233-234.

¹⁵⁷² DIETHELM, Pascal A. et FARLEY, Timothy M., « Refuting tobacco-industry funded research : empirical data shows decline in smoking prevalence following introduction of plain packaging in Australia », *Tobacco Prevention & Cessation*, vol. 1, n° 6, 2005, pp. 1-7.

¹⁵⁷³ MCCULLOCH, Jock et TWEEDALE, Geoffrey, *Defending the indefensible. The global asbestos industry and its fight for survival*, Oxford : Oxford University Press, 2008, p. 8 et p. 98.

années 1950. En effet, bien que Doll fut l'auteur de la première étude épidémiologique démontrant un lien entre l'exposition à l'amiante et le cancer du poumon en 1955, il collabora aussi durant une trentaine d'années avec la firme Turner & Newall (T&N), un important producteur d'amiante anglais. Cette collaboration est à l'origine d'une controverse historiographique. Selon McCulloch et Tweedale, Doll présentait systématiquement cette industrie de manière rassurante comme étant responsable et soucieuse de l'hygiène¹⁵⁷⁴. Les deux historiens citent aussi une déclaration de Doll, au sujet de l'amiante chrysotile (ou « amiante blanc »), qui date de 2004 : « We've gone too far in eliminating asbestos – I mean the less dangerous white type, which carefully handled does more good than harm. »¹⁵⁷⁵. Pour Keating, l'auteur d'une biographie officielle de Doll, le scientifique anglais effectuait des analyses de données pour le producteur d'amiante de manière indépendante et son comportement était « cleaner than clean »¹⁵⁷⁶. L'industrie chimique offre un autre exemple d'utilisation de la science afin de contrecarrer des restrictions de la commercialisation de certains produits. Suite aux révélations des effets néfastes des chlorofluorocarbures (CFC) sur la couche d'ozone dans les années 1970, la Manufacturing Chemists' Association (MCA) américaine établit un sous-comité pour allouer des subsides de recherche dans des universités¹⁵⁷⁷. Différents types d'industries s'associent parfois pour créer une institution qui défend leurs intérêts sur le champ scientifique. On peut citer le cas de l'American Council on Science and Health (ACSH), fondé en 1978, qui recevait 40 % de son financement de l'industrie agroalimentaire, chimique et pharmaceutique en 1994¹⁵⁷⁸. Cette organisation est actuellement toujours en activité. Son site Internet ne stipule ni le nom des donateurs, ni le montant de leur contribution. En revanche, on peut lire au sujet de sa mission que :

The Council was founded in 1978 by a group of scientists with a singular focus: to publicly support evidence-based science and medicine. Then, as now, too much of what passes as “news” is little more than hype based on exaggerated findings. Activist groups have targeted GMOs, vaccines, conventional agriculture, nuclear power, natural gas, and “chemicals,” while peddling health scares and fad diets. Worse, they have attacked the credibility of academic and

¹⁵⁷⁴ MCCULLOCH, Jock et TWEEDALE, Geoffrey, *Defending the indefensible. The global asbestos industry and its fight for survival*, Oxford : Oxford University Press, 2008, pp. 74-75.

¹⁵⁷⁵ Interview de Sir Richard Doll à Anna Wagstaff, « Richard Doll : science will always win in the end », *Cancer world*, décembre 2004, p. 32, cité dans MCCULLOCH, Jock et TWEEDALE, Geoffrey, *Defending the indefensible. The global asbestos industry and its fight for survival*, Oxford : Oxford University Press, 2008, pp. 74-75.

¹⁵⁷⁶ KEATING, Conrad, *Smoking Kills. The revolutionary life of Richard Doll*, Oxford : Signal Books, 2009, pp. 159-161.

¹⁵⁷⁷ ORESKES, Naomi et CONWAY, Erik M., *Merchants of doubt : how a handful of scientists obscured the truth on issues from tobacco smoke to global warming*, New York ; London ; New Delhi ; Sydney : Bloomsbury Press, 2010, pp. 112-113.

¹⁵⁷⁸ MARKOWITZ, Gerald et ROSNER, David, *Deceit and denial. The deadly politics of industrial pollution*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2002, p. 288.

private sector scientists, undermining the integrity of the scientific enterprise, by claiming unless they are funded by the government their work is illegitimate¹⁵⁷⁹.

La consultation du site de l'ACSH nous apprend aussi que cette institution dispose d'un réseau de 300 médecins, scientifiques et experts en politique. Ils publient dans des revues soumises à un examen par des pairs et l'ACSH est chargée de disséminer les résultats dans le public¹⁵⁸⁰. Par exemple, suite à la publication en 2006 dans une revue de droit d'un article traitant d'éventuelles actions en justice contre l'industrie agroalimentaire, à cause de l'épidémie d'obésité¹⁵⁸¹, cette organisation a publié la même année un document de vulgarisation pour le public intitulé *Foods are not cigarettes : why tobacco lawsuits are not a model for obesity lawsuits*¹⁵⁸². Ce *modus operandi* rappelle l'action de la CS, notamment lorsqu'elle citait les travaux de Rylander (un consultant de Philip Morris) pour nier la nocivité du tabagisme passif. Cependant, loin de la vision positiviste de la fin du XIX^e siècle qui poursuivait la connaissance absolue comme positivement vraie, la science contemporaine est plutôt le fruit d'une entreprise collective, qui aboutit à un résultat sous la forme d'un consensus d'experts. Dès que la communauté scientifique a reconnu un fait, les chercheurs doivent soit l'accepter, soit le réfuter sur la base de nouvelles études. Alors, si ces dernières s'avèrent convaincantes, un consensus sera obtenu et un nouveau fait scientifique sera établi. Comme dans le cas des prises de position de la CS, il ne suffit pas des affirmations de quelques experts – qui sont en porte-à-faux avec l'avis de leurs collègues – pour qu'une vérité dite scientifique émerge¹⁵⁸³.

¹⁵⁷⁹ « About ACSH », *American Council on Science and Health*, <http://www.acsh.org/about-acsh-0>.

¹⁵⁸⁰ « About ACSH », *American Council on Science and Health*, <http://www.acsh.org/about-acsh-0>.

¹⁵⁸¹ MCMENAMIN, Joseph P. et TIGLIO, Andrea, « Not the next tobacco : defenses to obesity claims », *Food and Drug Law Journal*, 2006, vol. 61, n° 3, 2006, pp. 445-518.

¹⁵⁸² Ce document livre quatre principaux arguments contre d'éventuelles poursuites juridiques à l'encontre de l'industrie agroalimentaire qui se baseraient sur le modèle des litiges visant les cigarettiers aux États-Unis durant les années 1990. Premièrement, alors que les cigarettes sont mortelles lorsqu'on les consomme comme prévu, ceci n'est pas le cas de la nourriture. Deuxièmement, il y a trop d'entreprises qui fabriquent des produits alimentaires et, comparativement aux fumeurs qui consomment habituellement une même marque, les personnes obèses mangent plusieurs types de produits. Troisièmement, l'obésité est une maladie qui ne résulte pas seulement de la prise alimentaire, mais de nombreux autres facteurs (exercice physique, hormones, capital génétique, etc.). Finalement, contrairement à la cigarette, la nourriture n'est pas addictive. Hormis une brève mention de la publicité de Kellogg's ciblant les enfants, ce document n'aborde pas les vraies questions liées à la responsabilité de l'industrie agroalimentaire dans l'épidémie d'obésité : adjonction de sucre, de sel et de matières grasses dans les produits, distributeurs de soda dans les écoles, stratégies de marketing élaborées, etc. MEISTER, Kathleen, *Foods are not cigarettes : why tobacco lawsuits are not a model for obesity lawsuits*, New York : American Council on Science and Health, 2006, p. 8.

¹⁵⁸³ ORESKES, Naomi et CONWAY, Erik M., *Merchants of doubt : how a handful of scientists obscured the truth on issues from tobacco smoke to global warming*, New York ; London ; New Delhi ; Sydney : Bloomsbury Press, 2010, pp. 266-274.

Pour clore cette partie de la discussion, passons encore en revue quelques limites de cette étude. Malgré une recherche intensive dans les *Truth Tobacco Industry Documents*, il n'a pas été possible de documenter de manière exhaustive toutes les séances de la CS (figure 60). D'une part, cela est dû à notre stratégie de recherche et, d'autre part, il est très vraisemblable que des procès-verbaux soient manquants dans les archives. Dans ce cas, on peut supputer que ces documents contenaient des informations sensibles pour les cigarettiers. Il ressort que le portrait de la CS que nous avons dépeint ici comporte probablement encore certaines zones d'ombre. Une autre limite de ce travail est l'absence d'une critique interne (méthodologie, statistiques, interprétation des données, etc.) des études financées par l'ASFC. De plus, avec plus de 5'000 documents passés en revue, couvrant plus de trois décennies, tous les détails du sujet, souvent très complexes, n'ont pas été abordés. Finalement, les entretiens n'ont pas toujours été satisfaisants, notamment en raison de l'âge avancé de certains protagonistes (difficultés cognitives), ainsi que de l'aspect sensible du sujet (collaboration avec l'industrie du tabac).

CONCLUSION

La question de l'influence du tabac sur la santé s'est posée dès la découverte de cette plante par les colons à la fin du xv^e siècle. D'abord considéré comme un remède, puis comme une denrée d'agrément, le tabac est pensé comme un produit nocif dès le début des années 1950. À cette époque, des études biologiques (Wynder et Graham) et épidémiologiques (Doll et Hill) établissent en effet un lien entre la consommation de ce produit et le cancer du poumon. L'industrie du tabac réagit en tentant de développer une cigarette moins dangereuse (entre autres grâce aux filtres), en rassurant les fumeurs par le biais de la publicité et en soutenant des travaux de chercheurs qui créent la controverse au sujet de la nocivité de la fumée. Contrairement à ce que l'on aurait pu présumer, ces événements ne sont pas totalement spécifiques à cette période et font écho à la situation qui prévaut durant les années 1930. On retrouve en effet à cette époque la prise de conscience d'un problème de santé publique (augmentation des cas de cancers du poumon), des études biologiques (Roffo) et épidémiologiques (Pearl), ainsi que des articles de presse y relatifs. La réaction des fabricants de tabac préfigure celle des années 1950 : genèse de la cigarette à bout filtre (Laurens Filtra et Viceroy) et publicité rassurante (adjectifs qualificatifs de « léger » pour le goût et de « super » pour le filtre). Le développement des machines à analyser la fumée au début des années 1930, avec la communication dans la publicité des taux de nicotine, pyridine et ammoniac, annonce les valeurs analytiques de nicotine et de goudron qui sont imprimées sur les paquets de cigarettes après les années 1950. La différence notable entre les deux périodes est l'absence de l'élaboration par les cigarettiers dans les années 1930 d'une stratégie de relations publiques, basée sur un important soutien à la recherche scientifique, en vue de créer de manière systématique le doute et la controverse sur la question tabac et santé. En outre, l'intensité de la réponse de l'industrie du tabac (diffusion des cigarettes filtres et volumes publicitaires), ainsi que l'inquiétude des consommateurs, sont moins importantes que dans les années 1950.

L'étude d'un sujet aussi complexe que le tabagisme doit nécessairement être remise dans son contexte. Ce comportement, générant un risque pour le développement de nombreuses maladies chroniques, est représentatif du changement de paradigme qui s'opère en médecine et en santé publique durant la première moitié du xx^e siècle. Durant cette période, la mortalité due aux maladies non transmissibles (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète, etc.)

dépasse celle provoquée par les maladies transmissibles (maladies infectieuses). L'investigation de la problématique du cancer du poumon, notamment grâce aux travaux de Doll et Hill au début des années 1950, établit les fondements de l'épidémiologie contemporaine. Face à la difficulté de guérir les maladies chroniques, la prévention prend dès lors toute son importance. Les premiers instituts de médecine sociale et préventive sont créés en Suisse au début des années 1960 et, comme nous l'avons vu, ceux-ci s'intéressent de près à la répercussion du tabagisme sur la santé publique. La prépondérance traditionnelle de la médecine dans le système de soins est désormais contrebalancée par la prévention individuelle (*Rapport Lalonde, 1974*), les gouvernements sont exhortés à prendre leurs responsabilités en matière de santé (*Déclaration d'Alma-Ata, 1978*), tout comme la société est invitée à réaliser de la promotion de la santé (*Charte d'Ottawa, 1986*). Bref, la cigarette évolue désormais dans un contexte hostile et elle est menacée de restrictions. Bien qu'elle constitue un objet paradigmatique pour comprendre l'évolution de la médecine et de la santé publique au XX^e siècle, elle n'est pas un cas isolé. L'amiante, le plomb et le DDT sont autant de produits fabriqués industriellement qui présentent une menace pour la santé publique. Or, la société post-industrielle, qui éclot en Suisse au début des années 1970, est marquée par une nouvelle prise de conscience qui valorise la santé et le bien-être et on assiste graduellement à une diminution de la prise de risques dans de nombreux domaines, dont l'exposition à des produits nocifs.

La mise en œuvre de restrictions à l'encontre du tabagisme dépend de la sphère politique. À ce propos, la relative indulgence de la législation suisse est réputée. Cette thèse a montré comment le système politique se révèle être un terreau favorable pour l'industrie du tabac. Selon Lijphart, la Suisse est une démocratie de consensus basée sur la négociation et le compromis. Le pouvoir du Parlement helvétique est considéré comme faible à cause de la démocratie semi-directe, de la phase pré-parlementaire et du système de milice. Ce dernier favorise par ailleurs les conflits d'intérêts avec la sphère économique. Les trois piliers sur lesquels l'État fédéral contemporain repose – libéralisme, fédéralisme et corporatisme – fournissent également une solide assise à l'industrie du tabac. Le libéralisme qui, prônant la liberté individuelle et du commerce, s'oppose frontalement à toutes sortes de restrictions. La traditionnelle prédominance des partis de droite au Parlement en est le reflet. En limitant le champ d'action de l'État, le fédéralisme morcelle pour sa part la prévention du tabagisme au niveau cantonal. Enfin, le corporatisme qui, en intégrant les groupes d'intérêts dans les processus décisionnels, génère un lien relativement étroit entre les cigarettiers et

l'État. En comparant la législation en vigueur avec les 88 interventions parlementaires, que nous avons documentées au sujet du tabagisme entre 1954 et 2004, on constate en effet que le pouvoir du Parlement est faible : la loi ne répond pas de manière satisfaisante aux préoccupations des parlementaires formulées de manière récurrente, et ce, notamment au sujet de la publicité des cigarettes. L'activité de lobbying des cigarettiers n'y est pas étrangère et un vaste panel de techniques a été répertorié depuis les années 1930 jusqu'au début du XX^e siècle. Nominations de Conseillers nationaux à la tête de l'ASFC, interventions directes auprès de politiciens, invitations d'hôtes de marque dans les fabriques de tabac, contributions financières aux partis politiques de droite, envois de propagande aux décideurs politiques et organisation de séances avec des cadres de partis sont autant de pratiques d'influence exercées régulièrement par les cigarettiers.

Les principaux acteurs impliqués dans la question tabac et santé sont l'industrie du tabac, les fumeurs (et leur entourage non-fumeur), les médecins, les scientifiques, les militants de la prévention du tabagisme, les journalistes et, comme nous venons de l'évoquer, les politiciens. Parmi ces différents acteurs, en tant que « vecteur de l'épidémie de tabagisme » (qualification énoncée par l'OMS), c'est l'industrie du tabac qui a retenu toute notre attention dans cette thèse. Durant la période s'étendant de 1962 (Rapport *Smoking and health* du Collège royal des médecins britanniques) à 2003 (*Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*), nous nous sommes penchés sur les stratégies mises en place par les cigarettiers pour affronter les principaux problèmes qui leur ont été posés : la nocivité du tabagisme actif, la menace de restrictions publicitaires, l'addiction à la cigarette et la nocivité du tabagisme passif.

Face à la nocivité du tabagisme actif, qui est officiellement reconnue en Angleterre et aux États-Unis au début des années 1960, la stratégie consiste essentiellement à rassurer les fumeurs en commercialisant des cigarettes en apparence moins dangereuses et à créer une controverse en soutenant des recherches favorables aux intérêts de l'industrie du tabac. Une multitude de techniques sont utilisées pour réduire les taux de substances nuisibles présentes dans la fumée : filtre, ventilation (dilution de la fumée), tabac reconstitué, tabac expansé et substituts de tabac comme la cellulose. En raison du phénomène de compensation, les cigarettes dites « légères », qui sont pourvues de ces techniques, ne sont pas véritablement moins nocives que leurs homologues *full flavor*. Tous les fabricants se lancent nonobstant dans la conception de ce type de produits et il en résulte une compétition connue sous le nom de *tar derby*, dont les enjeux sont à la fois concurrentiels et extraconcurrentiels. D'un côté, il s'agit d'une lutte acharnée entre les cigarettiers pour obtenir des parts de marché. Le défi

technique consiste alors à produire une cigarette dont les valeurs analytiques sont les plus basses possibles sur la machine à fumer, et ce, avec tout de même un maximum de goût dans la bouche du fumeur. Les quinze tests d'analyse de la fumée (ou *league tables*), que nous avons documentés entre 1969 et 1999, démontrent l'intérêt de l'opinion publique pour le classement des différents produits disponibles sur le marché suisse à cette époque. Comme bon nombre de ces tests sont placés sous l'égide de la Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) et/ou du Laboratoire chimique du Dr L. Herzfeld SA, cela pose néanmoins un problème à l'industrie qui perd le contrôle sur leur méthodologie et leur interprétation. D'un autre côté, l'enjeu de la course à la cigarette légère se situe aussi à un niveau extraconcurrentiel. En développant des produits qui semblent moins nocifs, l'industrie du tabac espère rassurer les fumeurs et retarder, voire empêcher des restrictions à son encontre. À long terme, c'est sa viabilité même qui est mise en jeu. D'une manière générale, on constate que les cigarettiers, malgré une concurrence acharnée pour les parts de marché, sont restés très unis pour faire face à ces questions extraconcurrentielles. Lorsque le *tar derby* atteint son paroxysme, dans le cadre de l'affaire Barclay, ils sont cependant exceptionnellement divisés. Pour son intérêt particulier, BAT a mis en péril la crédibilité du système des valeurs analytiques et a gravement ébranlé le mythe de la cigarette légère qui profitait à toute l'industrie. En raison de l'importance que revêt cette affaire, et de la disponibilité des sources, un chapitre particulier lui a été consacré dans cette thèse.

La menace de restrictions publicitaires est un thème récurrent durant la période qui nous intéresse. Les enjeux dépassent ici à nouveau la simple concurrence entre les fabricants, c'est-à-dire le gain de parts de marché au détriment des rivaux. La publicité d'une marque stimule la demande pour les cigarettes en général, notamment auprès de la jeunesse non fumeuse, et participe à rendre le produit socialement davantage acceptable. En outre, elle permet de rassurer faussement les fumeurs. Par conséquent, l'industrie du tabac s'est toujours vigoureusement opposée à toute restriction de la publicité de ses produits. Dans une démarche d'autorégulation, elle s'est d'abord imposé une série de limitations – pas toujours respectées au demeurant – afin de ne pas irriter l'opinion publique et pour convaincre le législateur de l'inutilité de mesures coercitives. Lors d'initiatives populaires fédérales prônant des interdictions de la publicité pour les produits du tabac, elle a engagé d'importantes ressources pour s'y opposer. Dans les deux cas passés en revue (initiative des Jeunes Bons Templiers, 18 février 1979 ; et les initiatives jumelles, 28 novembre 1993), on constate l'engagement d'importants moyens financiers, la création d'une vaste coalition (industrie de l'alcool, de la

publicité, de la gastronomie et de l'hôtellerie), et la mobilisation d'arguments semblables (liberté individuelle, liberté du commerce, impact négatif sur l'économie, notamment sur la presse et les événements dépendants du sponsoring, absence d'effets sur la prévalence du tabagisme, et mesures d'autorégulation largement suffisantes).

En Suisse, la question de l'addiction à la cigarette, et à la nicotine en particulier, fait publiquement son apparition dans le sillage du *Rapport sur la drogue* qui est publié en 1983. L'assimilation des fumeurs à des « drogués » fait bondir l'industrie du tabac. Non seulement, l'image de son produit est à nouveau écornée – et constitue une menace pour l'acceptation sociale du tabagisme – mais cela représente aussi un risque au niveau légal en sapant l'argument classique de la liberté individuelle dont les fumeurs jouiraient. D'un point de vue de la médecine et de la santé publique, l'émergence de la notion d'addiction à la nicotine pose en revanche les fondements des traitements de substitution basés sur cette substance. La littérature nous montre que l'industrie du tabac possédait environ vingt ans d'avance sur la communauté scientifique dans la connaissance de cette propriété addictive puisqu'elle l'étudiait déjà dans les années 1960. Les techniques pour manipuler sa teneur dans la fumée, en partie similaires à celles utilisées pour les cigarettes légères, comprennent la composition du mélange de tabac, les plants génétiquement modifiés, le tabac reconstitué, les additifs (dont l'ammoniaque), le tabac expansé, les substituts de tabac, les filtres et la ventilation. Quelques années après l'irruption de la question de l'addiction à la cigarette, l'industrie du tabac doit affronter un nouveau problème dans l'arène politique : la nocivité du tabagisme passif.

Les effets nuisibles de la fumée sur l'entourage des fumeurs, démontrés scientifiquement par les travaux d'Hirayama et Trichopoulos au début des années 1980, motivent le projet d'instaurer une protection contre la fumée passive à la place de travail qui est discutée dès 1987. Grâce au financement d'études qui déplacent le problème sur une prétendue conception déficiente des bâtiments et des systèmes de ventilation et à une intense activité de lobbying, les cigarettiers parviennent à affaiblir l'article de l'*Ordonnance 3 de la Loi sur le travail* (OLT-3) y relatif : l'employeur doit veiller, si possible, à ce que les travailleurs non fumeurs ne soient pas incommodés, voire menacés dans leur santé, par la fumée d'autrui. Lorsque cette loi entre en vigueur en 1993, une campagne de relations publiques – placée sous le thème de la courtoisie et de la tolérance – est conduite dans les médias et les entreprises. L'énergie déployée par les cigarettiers est à la hauteur des enjeux liés au tabagisme passif : risque de généralisation des interdictions de fumer dans les transports et les lieux publics,

mobilisation des non fumeurs contre les fumeurs, perte de l'acceptation sociale de la fumée, diminution des ventes de cigarettes et marginalisation des fumeurs. Bref, la nocivité du tabagisme passif constitue une sérieuse menace pour l'industrie du tabac qui s'engage vivement sur cette thématique, notamment en discréditant la *Swiss study on air pollution and lung disease in adults* (ou étude SPALDIA) qui démontre les méfaits de la fumée secondaire sur la santé.

L'industrie du tabac, dont les produits avaient été incriminés par la science, a répondu à cette menace dans le même domaine. La Commission scientifique (CS) de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (ASFC) s'est révélée être un puissant outil aux mains de l'industrie du tabac suisse durant presque quarante ans. La troisième partie de cette thèse, consacrée spécifiquement à l'étude de cette commission, a montré combien l'éventail des tâches qui lui incombaient était large : organisation de la recherche commune, service de relations extérieures, ainsi que diverses autres activités scientifiques. Au total, le bilan de la recherche financée par l'ASFC est contrasté. D'un côté, les subsides versés par les cigarettiers ont permis de soutenir de la recherche fondamentale de haut niveau en Suisse. D'un autre côté, même si l'intention initiale des scientifiques de la CS était de développer une cigarette moins nocive, cette recherche a plutôt eu comme résultat de souligner les effets positifs de la fumée, de permettre aux cigarettiers de bénéficier du savoir des crédités et de tenter de gagner en crédibilité auprès du public, de retarder les restrictions à l'encontre de la cigarette et de contribuer à entretenir une pseudo-controverse au sujet de la nocivité du tabagisme actif et passif durant plus de trois décennies. Bien qu'il soit difficile de quantifier l'impact que la CS a eu sur la santé publique en Suisse – compte tenu de la nocivité du tabagisme, de la prévalence élevée de ce comportement à l'époque, et de toutes les activités de la CS documentées dans ce travail – nous le supposons important. Il est surprenant de constater qu'un si petit groupe de personnes a pu avoir une telle influence sur la population suisse.

Au total, cette thèse s'est penchée sur la période des quatre dernières décades du XX^e siècle qui ont vu le tabagisme évoluer du statut d'un comportement banal pour agrémenter le quotidien à celui d'une pratique addictive, nocive pour la santé, et remise en cause par la société. Les stratégies des fabricants de cigarettes en Suisse, évoluant dans un environnement de plus en plus hostile à leurs produits, ont constitué le centre de notre travail. À notre sens, un des atouts de cette thèse réside dans l'intégration de son sujet en continuité avec l'histoire qui la précède et dans le contexte de la médecine, de la santé publique et de la société qui préside à l'époque. Parmi ses apports, soulignons la documentation de nombreuses activités

de lobbying et de 88 interventions parlementaires sous la Coupole fédérale ayant trait au tabagisme entre 1954 et 2004. L'étude de Barclay en Suisse est inédite et elle fournit de précieuses indications sur un moment crucial de l'histoire des cigarettes légères. Avec l'étude de la Commission scientifique de l'ASFC, nous avons analysé les mécanismes qui ont animé un des organes clés de l'industrie du tabac en Suisse, et nous avons ainsi pu pénétrer au cœur des stratégies de cette industrie. L'analyse aussi approfondie de cette commission en Suisse, ou de toute autre organisation qui lui était internationalement apparentée, est à notre connaissance unique dans la littérature. Notre travail comporte toutefois un certain nombre de limites. Tout d'abord, il n'est pas exhaustif. D'une part, l'importance du nombre de documents renfermés dans les archives des cigarettiers nous a empêché de tous les exploiter. Ceux-ci comportent par ailleurs de nombreuses lacunes¹⁵⁸⁴. D'autre part, il faut aussi souligner des compétences limitées dans certains domaines – entre autres en économie, en chimie et en épidémiologie – qui nous ont privé d'utiliser pleinement bon nombre de documents. Dans l'idéal, notre sujet aurait donc dû être abordé par une équipe multidisciplinaire : historiens, médecins, économistes, chimistes, etc.

Il serait intéressant de se pencher sur l'histoire de certains cigarettiers en Suisse, comme F. J. Burrus & Cie¹⁵⁸⁵, Philip Morris ou BAT, d'une manière plus objective que certains travaux financés de près ou de loin par l'industrie du tabac ne l'ont fait jusqu'à présent. L'histoire de marques significatives (Parisienne, Marlboro et Lucky Strike) pourrait aussi être fructueuse en vue d'affiner notre compréhension de la question tabac et santé. L'analyse des études financées par la Commission scientifique de l'ASFC, ébauchée dans cette thèse, mériterait d'être approfondie. Il en va de même pour l'affaire Neukomm/Bonnet, dont les archives recèlent de nombreux documents. Hormis les fabricants de tabac, des travaux historiques pourraient être menés, ou approfondis, au sujet d'autres industries qui commercialisent des produits présentant des risques pour la santé, comme l'alcool, l'amiante et les pesticides. Telles sont quelques perspectives variées qui sont ouvertes par notre travail.

¹⁵⁸⁴ L'absence de la plupart des procès-verbaux de l'assemblée générale de l'ASFC (les « pink sheets » ou « feuilles roses »), ainsi que de la commission de relations publiques de cette association, constituent par exemple de flagrantes lacunes. Or, on sait que les membres de l'ASFC avaient l'habitude de se réunir mensuellement. FEHERVARY, Andras, « Swiss ad ban case study », 16 mars 1994, p. 5, Philip Morris Records, ebr42e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nxyf0116>.

¹⁵⁸⁵ Un ouvrage consacré à la famille Burrus a récemment été publié aux Éditions Slatkine. Celui-ci tient plus d'une hagiographie de cette famille que d'une histoire objective centrée sur le rôle exercé par le cigarettier de Boncourt dans la question tabac et santé en Suisse. Les *Truth Tobacco Industry Documents* n'ont pas été exploités par l'auteur. TURREL, Philippe, *La saga des Burrus 1820-1996. Le clan des audacieux*, Genève : Éditions Slatkine, 2018, 327 p.

RÉFÉRENCES

1. Sources non publiées

1.1 Sources écrites

Archives fédérales suisses (AFS)

Direction générale des douanes (Oberzolldirektion).

Association suisse des non-fumeurs (ASN)

Archives conservées par Madame Ingela Spillmann.

Carte de la culture de tabac en Suisse : 1946, [Lausanne] : Station de recherches d'orientation de la SOTA pour l'amélioration du tabac indigène, 1946, 34,5 x 50 cm.

Dokumentation zur Arbeitstagung. Bekämpfung des Tabakmissbrauchs in der Schweiz. Planung und Organisation, Berne : Schweizerische Gesellschaft für Sozial- und Präventivmedizin ; Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Koordination der Bekämpfung des Tabakmissbrauchs, 1973, 5 p.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Dossier *Smoking and health* (S14).

Philip Morris USA. Public document site

<http://www.pmdocs.com>.

Truth Tobacco Industry Documents

(succède à la *Legacy Tobacco Documents Library* depuis 2015)

<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco>.

1.2 Entretiens

- ABELIN, Theodor, le 22 novembre 2013.
- BRUNNER, Hans-Rudolf, le 7 juillet 2015.
- CERUTTI, Peter, le 18 juin 2015.
- CESCHINI, Pierre, le 19 juin 2015.
- ETOURNAUD, Alain, le 20 mars 2015.

- LEUENBERGER, Philippe, le 5 mars 2015.
- SPILLMANN, Ingela, le 25 octobre 2013.
- URNER, Philippe, le 4 juillet 2015.

2. Sources publiées

2.1 Suisse

Accord du 27 avril 2005 entre Swiss Cigarette et la Commission suisse pour la Loyauté concernant des restrictions volontaires de l'industrie de la cigarette en matière de publicité, Fribourg : Swiss Cigarette ; Zurich : Commission suisse pour la loyauté ; 2005, 8 p.

« BAG. OFSP. UFSP. 100 ans pour tous (1893-1993) », *Annexe spéciale, Bulletin OFSP*, n° 3, 1993, 20 p.

BÄTTIG, Karl (dir.), *Behavioral effects of nicotine : International workshop on behavioral effects of nicotine, Zürich, September 15-17, 1976*, Basel ; München ; Paris ; London ; New York ; Sydney : S. Karger, 1978, 126 p.

BONNET, Jacques et NEUKOMM, Serge, « Sur la composition chimique de la fumée du tabac. I. Analyse de la fraction neutre », *Helvetica Chimica Acta*, vol. 39, n° 6, 1956, pp. 1724-1733.

BONNET, Jacques et NEUKOMM, Serge, « Résultats actuels des recherches chimiques sur la composition de la fumée du tabac », *Oncologia*, vol. 10, n° 124, 1957, pp. 124-129.

Bulletin des médecins suisses, consulté de 1954 à 2016.

Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale, Archives fédérales suisses, publications officielles numérisées, consultées de 1891 à 1999,

<https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/start.do>.

BURRUS, Léon, *Le rôle du tabac en Suisse au XX^e siècle*, [s.l.] : SOTA, 1972, 72 p.

Commission fédérale des stupéfiants. Sous-commission « drogue », *Rapport sur la drogue*, Berne : [s.n.], 1983, 92 p.

CORNUZ, Jacques, JACOT SADOWSKI, Isabelle et HUMAIR, Jean-Paul, *Conseil médical aux fumeurs et fumeuses. Document de référence pour les médecins*, Berne : [s.n.], 2015, 114 p.

« Du plomb dans les peintures ? », Genève : *République et Canton de Genève. Département des constructions et des technologies de l'information. Service de toxicologie de l'environnement bâti*, [s.d.], p. 6.

Feuille fédérale, Archives fédérales suisses, publications officielles numérisées, consultées de 1954 à 1999, <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/start.do>.

« Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 26 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 12 février 1969, sans pagination.

« Filterzigaretten / Cigarettes à bout filtre. Test 53 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz, SKS*, 10 janvier 1973, pp. 1-11.

GMEL, Gerhard et ANNAHEIM, Beatrice, *Rapport de synthèse. Consommation de tabac en Suisse. Evolution entre 1992 et 2005*, Lausanne : Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, 2006, p. 6.

GMEL, Gerhard, KUENDIG Hervé, NOTARI, Luca et GMEL, Christiane, *Monitoring suisse des addictions : consommation d'alcool, tabac et drogues illégales en Suisse en 2016*, Lausanne : Addiction Suisse, 2017, 192 p.

GSELL, Otto, « Tabak und Krebs. Klinische und statistische Erhebungen », *Oncologia*, vol. 10, n° 157, 1957, pp. 157-186.

Informations FJB, Journal d'entreprise de la maison F. J. Burrus & Cie, consulté de 1974 à 1992.

Interdiction absolue de fumer ? Argumentaire pour la votation populaire fédérale du 23 septembre 2012, [s.l.] : [s.n.], 2012, 8 p.

ITA, Mark, « BAG. OFSP. UFSP (1983-1993). 100 ans pour tous », *Annexe spéciale du Bulletin de l'Office fédéral de la santé publique n° 33*, 20 p.

JAKOB, Julian, CORNUZ, Jacques et DIETHELM, Pascal, « Prevalence of tobacco smoking in Switzerland: do reported numbers underestimate reality? », *Swiss Medical Weekly*, 11 mai 2017, vol. 147, w 14437, 14 p.

La Tabatière, Journal d'entreprise des Fabriques de Tabac Réunies SA / Philip Morris, consulté de 1960 à 1980.

LEUENBERGER, Philippe, SCHWARTZ, Joel, ACKERMANN-LIEBRICH, Ursula *et alii*, « Passive smoking exposure in adults and chronic respiratory symptoms (SAPALDIA study) », *American Journal of Respiratory and Critical Care Medicine*, vol. 150, n° 5, Pt 1, 1^{er} novembre 1994, pp. 1222-1228.

LEVI, Fabio, FRANCESCHI, Silvia, LA VECCHIA, Carlo, RANDIMBISON, Lalao et TE, Van-Cong, « Lung carcinoma trends by histologic type in Vaud and Neuchâtel, Switzerland, 1974-1994 », *Cancer*, 1^{er} mars 1997, vol. 79, n° 5, pp. 906-914.

Médecine & Hygiène, consulté de 1962 à 2004.

NEUKOMM, Serge (dir.), *Problèmes de cancérologie contemporaine. Travaux du Centre anticancéreux romand*, Lausanne : [s.n.], 1961 (vol. 1), 823 p.

Ordonnance du DFI concernant les mises en garde combinées sur les produits du tabac du 10 décembre 2007, *Recueil des lois fédérales*, RO 2007, pp. 7111-7122.

Ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif du 28 octobre 2009, *Recueil des lois fédérales*, RO 2009, pp. 6289-6292.

Ordonnance sur les denrées alimentaires. Modification du 18 octobre 1978, *Recueil des lois fédérales*, RO 1978, pp. 1586-1589.

Ordonnance sur le tabac et les produits du tabac (Ordonnance sur le tabac, OTab) du 1^{er} mars 1995, *Recueil des lois fédérales*, RO 1995, pp. 1659-1665.

Ordonnance sur les produits du tabac et les produits contenant des succédanés de tabac destinés à être fumés du 27 octobre 2004, *Recueil des lois fédérales*, RO 2004, pp. 4533-4543.

Procès-verbaux de l'Assemblée fédérale, Archives fédérales suisses, publications officielles numérisées, consultées de 1921 à 1970,

<https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/start.do>.

PROVOST, André, *Technique du tabac : Généralités, tabacs coupés, cigarettes*, Lausanne : Héliographia, 1959, 331 p.

Rauchen und Sterblichkeit in der Schweiz. La mortalité due au tabac en Suisse, Berne : Office fédéral de la santé publique, Conférence Suisse des directeurs sanitaires, Association tabagisme, 1989, 14 p.

Revue de Médecine préventive (ou *Zeitschrift für Präventivmedizin*), consultée de 1956 à 2005.

Revue médicale de la Suisse romande, consultée de 1950 à 2003.

SCHÜRCH, Otto et WINTERSTEIN, Alfred, « Eperimenteller Beitrag zur Grage Tabak und Krebs », *Zeitschrift für Krebsforschung*, vol. 46, n° 1-2, 1937, pp. 414-419.

Schweizerische Tabak-Zeitung – Le Tabac – Il Tabacco, Journal officiel de l'Union suisse des négociants en cigares, consulté de 1904 à 2003.

SOLIMAN, Ali, *Contribution à l'étude du cancer primitif du poumon. Thèse présentée à la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne pour l'obtention du grade de Docteur en médecine*, Lausanne : Imprimerie A. Bovard-Giddey, 1937, 29 p.

Swiss Cigarette, « Factsheet à propos des membres de Swiss Cigarette et du marché suisse des cigarettes », Berne : Swiss Cigarette, 2015, 5 p.

« Tabac et produits du tabac », in *Manuel suisse des denrées alimentaires*, Berne : Office fédéral de la santé publique, 2005, pagination multiple.

« Test 73 », *Test : Zeitschrift für bewusstes Konsumieren / Stiftung für Konsumentenschutz*, SKS, 16 février 1976, pp. 1-12.

2.2 International

ADÈS, Marie-Claire *et alii*, *Encyclopédie du tabac et des fumeurs*, Paris : Éditions du Temps, 1975, 511 p.

ADLER, Isaac, *Primary malignant growths of the lungs and bronchi. A pathological and clinical study*, New York ; London ; Bombay ; Calcutta : Longmans, Green, and Co., 1912, 325 p.

ARMITAGE, Alan K. (dir.), *La fumée des autres*, BOUQUET, Pascale (trad.), Levallois-Perret : Éditions Manya, 1992 (éd. originale américaine 1991), 263 p.

Assessing national capacity for the prevention and control of noncommunicable diseases : report of the 2015 global survey, Geneva : World Health Organization, 2016, 130 p.

BAIN, John, *Cigarettes in fact & fancy*, Boston : Colonial Press, 1906, 190 p.

BERNAYS Edward, *Propaganda. Comment manipuler l'opinion en démocratie*, BONIS Oristelle (trad.), Paris : Éditions la Découverte, 2007 (éd. originale 1928), 140 p.

BLUM, Alan, « Cigarette smoking and its promotion: Editorials are not enough », *New York State Journal of Medicine*, vol. 83, n° 13, 1983, pp. 1245-1247.

BOUSSIRON, Bertrand, *De l'action du tabac sur la santé et de son influence sur le moral et l'intelligence de l'homme*, Paris : B. Dussillion, 1844, 71 p.

Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé. Une conférence internationale pour la promotion de la santé. Vers une nouvelle santé publique, Ottawa : Organisation mondiale de la santé, 1986, 4 p.

Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2003 (réimpression révisée, 2004, 2005), 37 p.

CRAWFORD, Robert, « You are dangerous to your health : the ideology and politics of victim blaming », *International Journal of Health Services*, vol. 7, N° 4, 1977, pp. 663-680.

CRAWFORD, Robert, « Healthism and the medicalization of everyday life », *International Journal of Health Services*, vol. 10, n° 3, 1980, p. 365.

Déclaration d'Alma-Ata, Alma-Ata : Organisation mondiale de la Santé, 1978, 3 p.

DELAUNAY, Janine, *Halte à la croissance ? Enquête sur le Club de Rome / par Janine Delaunay. Et Rapport sur les limites de la croissance / par Donella H. Meadows... [et al.] ; trad. de l'anglais par Jacques Delaunay ; préf. de Robert Lattès*, Paris : Fayard, 1972, 314 p.

DOLL, Richard et HILL, Bradford A., « Smoking and carcinoma of the lung », *British Medical Journal*, vol. 2, n° 4682, 30 septembre 1950, pp. 739-748.

DOLL, Richard et HILL, Bradford A., « The mortality of doctors in relation to their smoking habits », *British Medical Journal*, vol. 1, n° 4877, 26 juin 1954, pp. 1451-1455.

EYSENCK, Hans Jürgen, *Smoking, health and personality*, London : Weidenfeld and Nicolson, 1965, 166 p.

FANG, Jennifer, LEE, Kelley et SEJPAL, Nidhi, « The China National Tobacco Corporation: From domestic to global dragon? », *Global Public Health*, vol. 12, n° 3, 2017, pp. 315-334.

FLANNAGAN, Roy C., *The story of Lucky Strike*, 1938, [New York] : New York World's Fair Edition, 94 p.

FONSSARD, Eugène, *De l'Empoisonnement par la nicotine et le tabac*, Paris : V. Adrien Delahaye et Cie, Libraires-Editeurs, 1876, 104 p.

FORD, Henri, *The case against the little white slaver. Volumes I, II, III and IV*, [s.l.] : Forgotten Books, 1916, 76 p.

GESQUIÈRE, Louis-Charles, *Du tabac* [thèse inaugurale pour le grade de docteur en médecine], Montpellier : Typographie de Boehm, Imprimeur de l'Académie, 1859, 84 p.

GIOVINO, Gary A., « Epidemiology of tobacco use in the United States », *Oncogene*, 2002, vol. 21, n° 48, pp. 7326-7340.

GRENET, Armand, *Influences du tabac sur l'homme*, Paris : Desloges, 1841, 283 p.

Health or smoking ? Follow-up report of the Royal college of physicians, London : Pitman Publishing Ltd., 1983, 131 p.

HILL, Austin Bradford, « The environment and disease : association or causation ? », *Proceedings of the Royal Society of Medicine*, vol. 58, n° 5, 1965, pp. 295-300.

HIRAYAMA, Takeshi, « Non-smoking wives of heavy smokers have a higher risk of lung cancer: a study from Japan », *British Medical Journal*, vol. 282, n° 6259, 1981, pp. 183-185.

ILLICH, Ivan, *Medical nemesis. The expropriation of health*, London : Calder & Boyars, 1975, 184 p.

ISSELBACHER, Kurt J. *et alii* (dir.), *Harrison's. Principles of internal medicine*, Auckland ; Bogota ; Guatemala ; Hamburg ; etc. : McGraw-Hill International book company, 1980, 2208 p.

James I, *A counterblaste to tobacco*, London : R. B., 1604, sans pagination.

JOOSSENS, Luk et RAW, Martin, *The tobacco control scale 2016 in Europe*, Brussels : Association of European Cancer Leagues, 2017, 28 p.

KAUL, Ashok et WOLF, Michael, « The (Possible) Effect of Plain Packaging on the Smoking Prevalence of Minors in Australia : A Trend Analysis », University of Zurich, Department of Economics, Working paper series N° 149, May 2014, 17 p.
<http://www.econ.uzh.ch/static/workingpapers.php?id=828>.

KAUL, Ashok et WOLF, Michael, « The (Possible) Effect of Plain Packaging on Smoking Prevalence in Australia : A Trend Analysis », University of Zurich, Department of Economics, Working paper series N° 165, June 2014, 16 p.
<http://www.econ.uzh.ch/static/workingpapers.php?id=844>.

KAUL, Ashok et WOLF, Michael, « Standardised packaging and tobacco-industry-funded research », *Lancet*, vol. 384, n° 9939, 2014, pp. 233-234.

KELLEY Dannielle E., BOYNTON Marcella H., NOAR Seth M., MORGAN Jennifer C., MENDEL Jennifer R., RIBISL Kurt M., STEPANOV Irina, NYLANDER-FRENCH Leena A. et BREWER NOEL T., « Effective Message Elements for Disclosures about Chemicals in Cigarette Smoke », *Nicotine & Tobacco Research*, 17 mai 2017, p. 2.

KESSLER, David, *A question of intent. A great American battle with a deadly industry*, New York : Publicaffairs, 2001, 492 p.

LALONDE, Marc, *Nouvelle perspective de la santé des canadiens. Un document de travail*, Ottawa : Gouvernement du Canada, 1974, 83 p.

LAURENT, Louis, *Le tabac : sa culture et sa préparation. Production et consommation dans les divers pays*, Paris : Augustin Challamel, 1901, 337 p.

LÉGER, Adolphe-Joachim-Marie, *Du tabac et de ses fâcheux effets* [thèse présentée à la faculté de médecine de Montpellier], Montpellier : Boehm et Fils, 1860, 62 p.

LICKINT, Fritz, « Tabak und Tabakrauch als ätiologischer Faktor des Carcinoms », *Zeitschrift für Krebsforschung*, vol. 30, n° 1, 1930, pp. 349-365.

LICKINT, Fritz, *Tabakgenuss und Gesundheit*, Hannover : Bruno Wilkens Verlag, 1940, 92 p.

Lorillard and Tobacco. 200th Anniversary. P. Lorillard Company. 1760-1960, [s.l.] : P. Lorillard Co., 1960, 57 p.

LOUÏS, Pierre, *Une volupté nouvelle*, Paris : Librairie Borel, 1899, 62 p.

Maîtriser l'épidémie. L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme, Washington : Banque mondiale, 2000 (éd. originale 1999), 129 p.

MCKEOWN, Thomas, *The role of medicine. Dream, mirage or nemesis ?* Oxford : Basil Blackwell, 1989 (éd. originale 1979), 207 p.

MCMENAMIN, Joseph P. et TIGLIO, Andrea, « Not the next tobacco : defenses to obesity claims », *Food and Drug Law Journal*, 2006, vol. 61, n° 3, 2006, pp. 445-518.

MEISTER, Kathleen, *Foods are not cigarettes : why tobacco lawsuits are not a model for obesity lawsuits*, New York : American Council on Science and Health, 2006, 8 p.

MILL, John Stuart, *De la liberté*, [s.l.] : [s.n.], 2016 (éd. originale 1859), 124 p.

MÜLLER, Franz Hermann, « Tabakmissbrauch und Lungencarcinom », *Zeitschrift für Krebsforschung*, vol. 49, n° 1, 1939, pp. 57-85.

NADER, Ralph, *Ces voitures qui tuent*, SUPPO A.M. et PERIGNON A. de (trad.), Paris : Flammarion, 1966, 265 p.

OATES, Valerie, *The first hundred years. Brown and Williamson Tobacco Corporation. 1893-1993*, [s.l.] : Brown and Williamson Tobacco Corporation, 1993, 60 p.

OCHSNER, Alton, *Smoking and health*, New York : Julian Messner, Inc., 1959, 108 p.

OLDS, James et MILNER, Peter, « Positive reinforcement produced by electrical stimulation of septal area and other regions of rat brain », *Journal of Comparative and Physiological Psychology*, décembre 1954, vol. 47, n° 6, pp. 419-427.

PEARL, Raymond, « Tobacco smoking and longevity », *Science*, vol. 87, n° 2253, 1938, pp. 216-217.

Preventing tobacco use among youth and young adults. A report of the Surgeon General, Atlanta : U.S. Department of Health and Human Services, Centers for Disease Control and

Prevention, National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion, Office on Smoking and Health, 2012, 899 p.

REPACE, James L. et LOWREY, Alfred H., « Indoor air pollution, tobacco smoke, and public health », *Science*, vol. 208, n° 4443, 1980, pp. 464-472.

Risks associated with smoking cigarettes with low machine-measured yields of tar and nicotine. Smoking and tobacco control monograph n° 13, Bethesda : US Department of Health and Human Services, National Institutes of Health, National Cancer Institute, 2001, 235 p.

ROEMER, Ruth, *Legislative action to combat the world smoking epidemic*, Geneva : World Health Organization, 1982, 131 p.

ROFFO, Angel H., « Durch Tabak beim Kaninchen entwickeltes Carcinom », *Zeitschrift für Krebsforschung*, vol. 33, n°s 1-2, 1931, pp. 321-332.

ROFFO, Angel H., « Krebserzeugendes Benzpyren, gewonnen aus Tabakteer », *Zeitschrift für Krebsforschung*, vol. 49, n° 5, 1939, pp. 588-597.

SEUTIN, Emile et SEUTIN, Louis, *Le tabac. Étude sur les dangers inhérents à l'abus du tabac*, Bruxelles : Société belge de librairie, 1890, 187 p.

Smoking and health. A report of the Royal college of physicians on smoking in relation to cancer of the lung and other diseases, London : Pitman Medical Publishing Co. Ltd., 1962, 70 p.

Smoking and health. Report of the advisory committee to the Surgeon General of the Public Health Service. U.S. Department of Health, Education, and Welfare Public Health Service, Princeton ; Toronto ; New York ; London : D. Van Nostrand Company, Inc., 1964, 387 p.

Smoking and health. A report of the Surgeon General, [s.l.]: U.S. Department of health, Education, and Welfare Public Health Service, 1979, pagination multiple.

SOBEL, Robert, *They satisfy. The cigarette in american life*, New York : Anchor Press/Doubleday, 1978, 255 p.

Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici l'an 2000, Genève : Organisation mondiale de la Santé, 1981, 90 p.

THALER, Richard H. et SUNSTEIN, Cass R., *Nudge : la méthode douce pour inspirer la bonne décision*, PAVILLET, Marie-France (trad.), Paris : Vuibert, 2008, 279 p.

The health consequences of involuntary smoking. A report of the Surgeon General, Rockville : U.S. Department of health and human services, 1986, 359 p.

The Health Consequences of Smoking : Cardiovascular Disease. A Report of the Surgeon General, Rockville (MD) : U.S. Department of Health and Human Services, Public Health Service, Office on Smoking and Health; 1983, 384 p.

The health consequences of smoking. Nicotine addiction. A report of the Surgeon General, Rockville : U.S. Department of Health and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention, National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion, Office on Smoking and Health, 1988, 639 p.

The role of the media in promoting and reducing tobacco use. Tobacco control monograph n° 19, Bethesda, MD : US Department of Health and Human Services, National Institutes of Health, 2008, 655 p.

TOLLISON, Robert D. (dir.), *Smoking and society. Toward a more balanced assessment*, Lexington, Massachusetts ; Toronto: Lexington Books, 1986, 368 p.

WHITE, James R et FROEB, Herman F., « Small-airways dysfunction in nonsmokers chronically exposed to tobacco smoke », *The New England Journal of Medicine*, vol. 302, n° 13, 1980, pp. 720-723.

WILSON, Jean J. *et alii* (dir.), *Harrison's. Principles of internal medicine*, New York ; St. Louis ; San Francisco ; Colorado Springs ; etc. : McGraw-Hill Inc., 1991, 2028 p.

WINSLOW, Charles-Edward Amory, *Le coût de la maladie et le prix de la santé*, Genève : Organisation mondiale de la santé, 1952, 119 p.

WYNDER, Ernest L. (dir.), *The biologic effects of tobacco. With emphasis on the clinical and experimental aspects*, London : J. & A. Churchill Ltd., 1955, 215 p.

WYNDER, Ernest L. et GRAHAM, Evarts A., « Tobacco smoking as a possible etiologic factor in bronchiogenic carcinoma. A study of six hundred and eighty-four proved cases », *Journal of the American Medical Association*, vol. 143, n° 4, 1950, pp. 329-336.

WYNDER, Ernest L., GRAHAM, Evarts A. et CRONINGER, Adele B., « Experimental production of carcinoma with cigarette tar », *Cancer research*, 1953, vol. 13, n° 12, pp. 855-864.

WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich, « Some practical aspects of the smoking-cancer problem », *New England Journal of Medicine*, vol. 262, n° 11, 1960, pp. 540-545.

WYNDER, Ernest L. et HOFFMANN, Dietrich (dir.), *Tobacco and tobacco smoke. Studies in experimental carcinogenesis*, New York ; London : Academic Press, 1967, 730 p.

YOUNG, William W., *The story of the cigarette*, New York ; London : D. Appleton and Company, 1916, 281 p.

3. Littérature secondaire

3.1 Suisse

ANDREY, Georges *et alii*, *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne : Éditions Payot, 1986, 1005 p.

BOVET, Pascal, CORNUZ, Jacques, PACCAUD, Fred, « Convention-cadre pour la lutte antitabac : un instrument puissant de santé publique », *Revue médicale suisse*, vol. 8, n° 348, 2012, pp. 1438-1441.

CHRISTIANSEN, Peter Munk, MACH, André et VARONE, Frédéric, « How corporatist institutions shape the access of citizen groups to policy-makers : evidence from Denmark and Switzerland », *Journal of European Public Policy*, vol. 25, n° 4, pp. 526-545.

CLÉMENT, Franz, *La théorie consociative : caractéristiques générales et applications au Luxembourg (I^{ère} partie)*, Luxembourg : CEPS/INSTEAD, Working Paper n° 2011-50, 2011, 24 p.

CORNUZ, Jacques *et alii*, « Why did swiss citizens refuse to ban tobacco advertising ? », *Tobacco Control*, vol. 5, n° 2, summer 1996, pp. 149-153.

DAVID, Thomas, DAVOINE, Eric, GINALSKI, Stéphanie et MACH, André, « Élités nationales ou globalisées ? Les dirigeants des grandes entreprises suisses entre standardisation et spécificités helvétiques (1980-2000) », *Swiss Journal of Sociology*, vol. 38, n° 1, 2012, pp. 57-76.

DAVID, Thomas, GINALSKI, Stéphanie, MACH, André et REBMANN, Frédéric, « Networks of coordination : Swiss business associations as an intermediary between business, politics and administration during the 20th Century », *Business and Politics*, vol. 11, n° 4, 2009, pp. 1-38.

DIETHELM, Pascal A., RIELLE, Jean-Charles et MCKEE, Martin, « The whole truth and nothing but the truth ? The research that Philip Morris did not want you to see », *Lancet*, vol. 366, n° 9479, 2005, pp. 86-92.

GAVA, Roy, VARONE, Frédéric, MACH, André, EICHENBERGER, Steven, CHRISTE, Julien et CHAO-BLANCO, Corinne, « Interests groups in Parliament : exploring MPs' interest affiliations (2000-2011) », *Swiss Political Science Review*, vol. 23, n° 1, pp. 77-94.

GLASSON, Claude-Nicolas et RUFFIEUX, Roland, *Pierre Glasson : 1907-1991*, Fribourg ; Bulle : Icobulle, 1994, 146 p.

HÄUSERMANN, Silja, MACH, André et PAPADOPOULOS, Yannis, « From corporatism to partisan politics : social policy making under strain in Switzerland », *Swiss Political Science Review*, vol. 10, n° 2, pp. 33-59.

HENGARTNER, Thomas et MERKI, Christoph Maria, « Heilmittel, Genussmittel, Suchtmittel : Veränderungen in Konsum und Bewertung von Tabak in der Schweiz », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, vol. 43, 1993, pp. 375-418.

HÜRLIMANN, Gisela, MACH, André, RATHMANN-LUTZ, Anja et SCHAUFELBUEHL, Janick Marina (dir.), *Lobbying. Die Vorräume der Macht. Les antichambres du pouvoir*, Zurich : Chronos Verlag, 2016, 268 p.

JAEGGI, Emil, *Die schweizerische Zigarettenindustrie. Untersuchung und Darstellung, unter besonderer Berücksichtigung der Zeit zwischen 1945 und 1965*, Zürich : Juris Druck & Verlag, 1968, 262 p.

KAUFMANN, Andréa, *Luft zum Leben. Die Geschichte der Lungenliga Zürich*, Zürich : Chronos Verlag, 2008, 180 p.

LARAVOIRE, Marc, *Stratégies de survies de l'industrie du tabac en Suisse entre 1970 et 2010*, Mémoire en histoire économique internationale, directeur : Jean Rochat, Université de Genève, MM9 52, 2016, 83 p.

LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, 128 p.

LIJPHART, Arend, « La négociation dans les démocraties majoritaires et de consensus », *Négociations*, vol. 1, n° 21, 2014, pp. 13-19.

MACH, André, SCHNYDER, Gerhard, DAVID, Thomas et LÜPOLD, Martin, « Transformations de l'autorégulation et nouvelles régulations publiques en matière de gouvernement d'entreprise en Suisse (1985-2002) », *Swiss Political Science Review*, vol. 12, n° 1, 2006, pp. 1-32.

MACH, André et TRAMPUSCH, Christine (dir.), *Switzerland in Europe. Continuity and change in the Swiss political economy*, London ; New York : Routledge, 2011, 244 p.

MALKA, Sophie et GREGORI, Marco, *Infiltration. Une taupe à la solde de Philip Morris*, Genève : Éditions Médecine et Hygiène, 2005, 177 p.

MEIER, Dominik, « Le mouvement antitabac de 1950 à 1990. La fumée provoque des conflits », *Revue Mensuelle Suisse Odontostomatologie*, vol. 115, n° 1, 2005, pp. 71-72.

MORGENTHALER, Bernhard, *150 Jahre schweizerischer Bundesstaat im Lichte der Statistik. L'État fédéral suisse : 150 ans d'histoire à la lumière de la statistique*, Zurich : Verlag Neue Zürcher Zeitung ; Neuchâtel : Office fédéral de la statistique, 1998, 45 p.

OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, 421 p.

OLIVIER, Jacques, « Cigarette et affiche publicitaire : histoire d'une liaison dangereuse durant les Trente Glorieuses », *Revue Médicale Suisse*, vol. 9, n° 408, 2013, pp. 2240-2246.

OLIVIER, Jacques, CORNUZ, Jacques et CLAIR, Carole, « La Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes : un aperçu historique », *Revue médicale suisse*, vol. 13, n° 566, 2017, pp. 1198-1205.

OLIVIER, Jacques et OLIVIER, Esther, *La cigarette entre passé et présent. Guide du visiteur*, Delémont : Musée jurassien d'art et d'histoire, 2013, 40 p.

PILOTTI, Andrea, MACH, André et MAZZOLENI, Oscar, « Les parlementaires suisses entre démocratisation et professionnalisation, 1910-2000 », *Swiss Political Science Review*, vol. 16, n° 2, pp. 211-245.

ROBERT, Olivier et PANESE, Francesco, *Dictionnaire des professeurs de l'Université de Lausanne dès 1890*, Lausanne : Université de Lausanne, 2000, 1433 p.

ROSELLI, Maria, *Amiante & Eternit. Fortunes et forfaitures*, Lausanne : Éditions d'en bas, 2008, 255 p.

RUCKSTHUL, Brigitte, « Rétrospective historique », présentation donnée à l'occasion du *Jubiläumssymposium : 40 Jahre Public Health Schweiz*, à Berne le 29 novembre 2012.

TURREL, Philippe, *La saga des Burrus 1820-1996. Le clan des audacieux*, Genève : Éditions Slatkine, 2018, 327 p.

UNDRITZ, Nils, *Le système de santé en Suisse*, Lausanne : Éditions Payot, 1988, 142 p.

WATTS, Geoff, « Pascal Diethelm : tireless opponent of the tobacco industry », *Lancet*, vol. 384, n° 9959, 2014, p. 2018.

3.2 International

ADAMS, Peter J., « Assessing whether to receive funding support from tobacco, alcohol, gambling and other dangerous consumption industries », *Addiction*, vol. 102, n° 7, 2007, p. 1028.

ARNETT, Jeffrey J., « Talk is cheap: the tobacco companies' violation of their own cigarette advertising code », *Journal of health communications: international perspectives*, vol. 10, n° 5, 2007, pp. 419-431.

BELL, Daniel, *Vers la société post-industrielle*, ANDLER, Pierre (trad.), Paris : Éditions Robert Laffont, 1976 (éd. originale américaine 1973), 446 p.

BERRIDGE, Virginia, *Marketing health. Smoking and the discourse of public health in Britain, 1945-2000*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2007, 338 p.

BERRIDGE, Virginia, « Medicine and the public : the 1962 Report of the Royal College of Physicians and the New public health », *Bulletin of the History of Medicine*, vol. 81, 2007, pp. 286-311.

BERRIDGE, Virginia, GORSKY, Martin et MOLD, Alex, *Public health in history*, Maidenhead : McGraw-Hill Education, 2011, 229 p.

BJARTVEIT, Kjell, *Tobacco control in Norway. Governmental Initiatives. An outline of the period 1964-93*, Oslo : Directorate for health and social affairs, Department for tobacco control, 2003, 56 p.

BORGMAN, Christine L., « The Digital Future is Now: A Call to Action for the Humanities », *Selected Works*, Los Angeles : University of California, 2009, 30 p.

BORNHÄUSER, Annette, MCCARTHY, Jennifer et GLANTZ, Stanton A., *German tobacco industry's successful efforts to maintain scientific and political respectability to prevent regulation of secondhand smoke*, San Francisco : Center for Tobacco Control Research and Education, University of California, San Francisco, 2006, 105 p.

BORNHÄUSER, Annette, MCCARTHY, Jennifer et GLANTZ, Stanton A., « German tobacco industry's successful efforts to maintain scientific and political respectability to prevent regulation of secondhand smoke », *Tobacco Control*, vol. 15, n° 2, 2006, e1.

BOROWY, Iris, « Road traffic injuries : social change and development », *Medical History*, vol. 57, n° 1, 2013, pp. 108-138.

BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, 600 p.

CHAPMAN, Simon et CARTER, Stacy M., « "Avoid health warnings on all tobacco products for just as long as we can": a history of Australian tobacco industry efforts to avoid, delay and dilute health warnings on cigarettes », *Tobacco Control*, vol. 12, suppl. 3, 2003, pp. iii 13-22.

CHAPMAN, Simon, CARTER, Stacy M. et PETERS, Matthew, « "A deep fragrance of academia": the Australian Tobacco Research Foundation », *Tobacco Control*, vol. 12, suppl. 3, 2003, pp. iii 38-44.

CHAPMAN, Simon et FREEMAN, Becky, « Markers of the denormalisation of smoking and the tobacco industry », *Tobacco Control*, vol. 17, n° 1, 2007, pp. 25-31.

CLARIDGE, Jeffrey A. et FABIAN, Timothy C., « History and development of evidence-based medicine », *World Journal of Surgery*, vol. 29, n° 5, 2005, pp. 547-553.

COCHRANE, Archibald L. *Effectiveness & efficiency. Random reflections on health services*, London : Royal Society of Medicine Press, 1972, 103 p.

CORDRY, Harold V., *Tobacco. A reference handbook*, Santa Barbara : ABC-Clio, 2001, 418 p.

DAUTZENBERG, Bertrand (dir.), *Le tabagisme passif. Rapport au Directeur Général de la Santé du groupe de travail présidé par le Professeur Bertrand Dautzenberg*, Paris : La Documentation française, 2001, 200 p.

DIETHELM, Pascal A. et FARLEY, Timothy M., « Refuting tobacco-industry funded research : empirical data shows decline in smoking prevalence following introduction of plain packaging in Australia », *Tobacco Prevention & Cessation*, vol. 1, n° 6, 2005, pp. 1-7.

DOZON, Jean-Pierre et FASSIN, Didier (dir.), *Critique de la santé publique. Une approche anthropologique*, Paris : Balland, 2001, 361 p.

DUBOIS, Gérard, *Le rideau de fumée. Les méthodes secrètes de l'industrie du tabac*, Paris : Éditions du Seuil, 2003, 365 p.

DUBOIS, Gérard et TRAMIER, Blaise, « Industrie du tabac et pandémie tabagique », *Médecine & Hygiène*, vol. 61, n° 2452, 2003, pp. 1839-1844.

ELLIOT, Rosemary, *Women and smoking since 1890*, New York ; London : Routledge, 2008, 225 p.

ERIKSEN, Michael, MACKAY, Judith et ROSS, Hana, *The tobacco atlas*, Atlanta : American Cancer Society ; New York : World Lung Foundation, 2012, 132 p.

FASSIN, Didier et HAURAY, Boris (dir.), *Santé publique : l'état des savoirs*, Paris : Éditions La Découverte, 2010, 536 p.

FIELDS, Nicole et CHAPMAN, Simon, « Chasing Ernst L Wynder : 40 years of Philip Morris' efforts to influence a leading scientist », *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 57, n° 8, 2003, pp. 571-578.

FRANCEY, Neil et CHAPMAN, Simon, « "Operation Berkshire" : the international tobacco companies' conspiracy », *British Medical Journal*, vol. 321, n° 7257, 2000, pp. 371-374.

FRENCH, Jeff *et alii* (dir.), *Social marketing and public health*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2010, 351 p.

GLANTZ, Stanton A., SLADE, John, BERO, Lisa A., HANAUER, Peter et BARNES, Deborah E., *The cigarette papers*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 1996, 539 p.

GODEAU, Eric, *Le tabac en France de 1940 à nos jours. Histoire d'un marché*, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008, 472 p.

GODEAU, Eric, *Un monde parti en fumée. Les images du tabac en France au XX^e siècle*, Paris : CNRS Éditions, 2010, 207 p.

GOODMAN, Jordan, *Tobacco in history. The cultures of dependence*, London ; New York : Routledge, 1993, 280 p.

GRÜNING, Thilo, GILMORE, Anna B. et MCKEE Martin, « Tobacco Industry Influence on Science and Scientists in Germany », *American Journal of Public Health*, vol. 96, n° 1, 2006, pp. 20-32.

GRÜNING, Thilo, WEISHAAR, Heide, COLLIN, Jeff et GILMORE, Anna B., « Tobacco industry attempts to influence and use the German government to undermine the WHO Framework Convention on Tobacco Control », *Tobacco Control*, vol. 21, n° 1, 2012, pp. 30-38.

HAUSTEIN, Knut-Olaf et GRONEBERG, David, *Tobacco or health ?* Berlin ; Heidelberg : Springer-Verlag, 2010, 455 p.

HIILAMO, Heikki, « Tobacco industry strategy to undermine tobacco control in Finland », *Tobacco Control*, vol. 12, n° 4, 2003, pp. 414-423.

HIILAMO, Heikki, *The fear of losing out. Tobacco industry strategies in Finland. 1975-2001*, Saarbrücken : VDM Verlag Dr. Müller Aktiengesellschaft & Co. KG, 2009, 179 p.

HILTON, Matthew, *Smoking in British popular culture 1800-2000. Perfect pleasures*, Manchester ; New York : Manchester University Press, 2000, 284 p.

HIRSCHHORN, Nobert, « Shameful science : four decades of the German tobacco industry's hidden research on smoking and health », *Tobacco Control*, vol. 9, n° 2, 2000, pp. 242-248.

HIRSCHHORN, Norbert, *Evolution of the tobacco industry positions on addiction to nicotine*, Geneva : World Health Organization, 2008, 53 p.

HIRT, Gerulf, ALTEN, Christoph, KNOPF, Stefan, SCHINDELBECK, Dirk et SCHÜRMAN, Sandra, *Als die Zigarette giftig wurde. Ein Risiko-Produkt im Widerstreit*, Kromsdorf/Weimar : Jonas Verlag, 2017, 192 p.

History of the WHO Framework Convention on Tobacco Control, Geneva : World Health Organization, 2009, 51 p.

HOLLAND, Stephen, *Public health ethics*, Cambridge ; Malden : Polity Press, 2015, 276 p.

HOLLAND, Walter W, OLSEN, Jorn et FLOREY, Charles du V. (dir.), *The development of modern epidemiology : personal reports from those who were there*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2007, 456 p.

JOBIN, Paul, « La maladie de Minamata et le conflit pour la reconnaissance », *Ebisu*, vol. 31, n° 31, 2003, pp. 27-56.

KEATING, Conrad, *Smoking Kills. The revolutionary life of Richard Doll*, Oxford : Signal Books, 2009, 495 p.

KESSLER, David, *A question of intent. A great American battle with a deadly industry*, New York : Publicaffairs, 2001, 492 p.

KINKELA, David, *DDT and the American Century. Global health, environmental politics, and the pesticide that changed the world*, Chapel Hill : The University of North Carolina Press, 2011, 256 p.

KLUGER, Richard, *Ashes to ashes. America's hundred-year cigarette war, the public health, and the unabashed triumph of Philip Morris*, New York : Vintage Books, 1996, 811 p.

KOZLOWSKI, Lynn T., DRESCHER, Nancy A., STELLMAN, Steven D., WILKENFELD, Judith P., WEISS, Elaine B. et GOLDBERG, Marvin E., « An extremely compensatable cigarette by design: documentary evidence on industry awareness and reactions to the Barclay filter design cheating the tar testing system », *Tobacco Control*, vol. 14, n° 1, 2005, pp. 64-70.

KOZLOWSKI, Lynn T., MEHTA, Nicholas Y., SWEENEY, Christine T., SCHWARTZ, Stephen S., VOGLER, George P., JARVIS, Martin J. et WEST, Robert J., « Filter ventilation and nicotine content of tobacco in cigarettes from Canada, the United Kingdom, and the United States », *Tobacco Control*, vol. 7, n° 4, 1998, pp. 369-375.

KRIEGER, Nancy, *Epidemiology and the people's health. Theory and context*, Oxford ; New York : Oxford University Press : 2011, 381 p.

LAVERTY, Anthony A., WATT, Hilary C., ARNOTT, Deborah et HOPKINSON, Nicholas S., « Standardised packaging and tobacco-industry-funded research », *Lancet*, vol. 383, n° 9926, 2014, p. 1384.

LING, Pamela M. et GLANTZ, Stanton A., « Tobacco industry consumer research on socially acceptable cigarettes », *Tobacco Control*, vol. 14, n° 5, 2005, p. 1.

MARKOWITZ, Gerald et ROSNER, David, *Deceit and denial. The deadly politics of industrial pollution*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2002, 420 p.

MARTIN, James Kirby, *Cigarette wars. The triumph of "the little white slaver."* By Cassandra Tate (New York and Oxford : Oxford University Press, 1999. vi plus 204 pp. \$ 29.95) [Revue de livre], *Journal of social history*, vol. 34, n° 1, 2000, pp. 212-213.

MCCULLOCH, Jock et TWEEDALE, Geoffrey, *Defending the indefensible. The global asbestos industry and its fight for survival*, Oxford : Oxford University Press, 2008, 325 p.

MCQUEEN, David V. (dir.), *Global handbook on noncommunicable diseases and health promotion*, New York ; Heidelberg ; Dordrecht ; London : Springer, 2013, 481 p.

MUGGLI, Monique E., FORSTER, Jean L., HURT, Richard D., REPACE, James L., « The smoke you don't see: Uncovering tobacco industry scientific strategies aimed against environmental tobacco smoke policies », *American Journal of Public Health*, vol. 91, n° 9, 2001, pp. 1419-1423.

MUGGLI, Monique E., HURT, Richard D., REPACE, James L., « The tobacco industry's political efforts to derail the EPA Report on ETS », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 26, n° 2, 2004, pp. 167-177.

NOURRISSON, Didier, *Le tabac en son temps. De la séduction à la répulsion*, Rennes : Éditions ENSP, 1999, 95 p.

NOURRISSON, Didier, *Histoire sociale du tabac*, Paris : Éditions Christian, 1999, 188 p.

NOURRISSON, Didier, *Cigarette. Histoire d'une allumeuse*, Paris : Éditions Payot & Rivages, 2010, 328 p.

NUTT, David J., PHILIPS, Lawrence D., BALFOUR, David, CURRAN, Valerie H., DOCKRELL, Martin, FOULDS, Jonathan, FAGERSTROM, Karl, LETLAPE, Kgosi, MILTON, Anders, POLOSA, Riccardo, RAMSEY, John et SWEANOR, David, « Estimating the harms of nicotine-containing products using the MCDA approach », *European Addiction Research*, vol. 20, n° 5, 2014, pp. 218-225.

ONG, Elisa K. et GLANTZ, Stanton A, « Constructing “sound science” and “good epidemiology” : tobacco, lawyers, and public relations firms », *American Journal of Public Health*, vol. 91, n° 11, 2001, pp. 1749-1757.

ORESQUES, Naomi et CONWAY, Erik M., *Merchants of doubt : how a handful of scientists obscured the truth on issues from tobacco smoke to global warming*, New York ; London ; New Delhi ; Sydney : Bloomsbury Press, 2010, 355 p.

PERKINS, Kenneth A., « Membership of tobacco industry scientists in scientific societies », *Addiction*, vol. 92, n° 5, 1997, pp. 517-520.

PORTER, Dorothy, *Health, civilisation and the State. A history of public health from ancient to modern times*, London ; New York : Routledge, 1989, 376 p.

PORTER, Roy, *The greatest benefit to mankind. A medical history of humanity from Antiquity to the present*, London : HarperCollins, 1997, 831 p.

PROCTOR, Robert N., *La guerre des nazis contre le cancer*, FRUMER, Bernard (trad.), Paris : Les Belles Lettres, 2001 (éd. originale américaine 1999), 411 p.

PROCTOR, Robert N., *Golden holocaust. Origins of the cigarette catastrophe and the case for abolition*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press, 2011, 737 p.

PROCTOR, Robert N., « Why ban the sale of cigarettes ? The case for abolition », *Tobacco Control*, vol. 22, supp. 1, 2013, i27-i30.

PROCTOR, Robert N. et SCHIEBINGER, Londa (dir.), *Agnotology. The making and unmaking of ignorance*, Stanford : Stanford University Press, 2008, 298 p.

PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris : Éditions du Seuil, 2010, 370 p.

RICHARDS, John W., TYE, Joe B. et FISHER, Paul M., « The tobacco industry's code advertising in the United States: myth and reality », *Tobacco Control*, vol. 5, n° 4, 1996, pp. 295-311.

ROTHSTEIN, William G., *Public health and the risk factor : a history of an uneven medical revolution*, Rochester : University of Rochester Press, 2003, 466 p.

SCHICK, Suzaynn F. et GLANTZ, Stanton A., « Old ways, new means : tobacco industry funding of academic and private sector scientists since the Master Settlement Agreement », *Tobacco Control*, vol. 16, n° 3, 2007, pp. 157-164.

TATE, Cassandra, *Cigarette wars. The triumph of "the little white slaver"*, New York ; Oxford : Oxford University Press, 1999, 204 p.

TILLEY, Nannie M., *The R. J. Reynolds Tobacco Company*, Chapel Hill ; London : The University of North Carolina Press, 1985, 706 p.

TIMMERMANN, Carsten, *A history of lung cancer. The recalcitrant disease*, Basingstoke ; New York : Palgrave Macmillan, 2014, 244 p.

TINKLER, Penny, *Smoke signals : women, smoking and visual culture*, Oxford ; New York : Berg, 2006, 236 p.

TONG, Elisa K. et GLANTZ, Stanton A., « Tobacco industry efforts undermining evidence linking secondhand smoke with cardiovascular disease », *Circulation*, vol. 116, n° 16, 2007, pp. 1845-1854.

WEISZ, George, *Chronic disease in the twentieth century. A history*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 2014, 307 p.

WYNDER, Ernest L., « Tobacco and health : a review of the history and suggestions for public health policy », *Public health report*, vol. 103, n° 1, 1988, pp. 8-17.

4. Ressources Internet

24 heures, Le Matin – Tribune de Lausanne, Revue de Lausanne, Revues UNIL

<http://scriptorium.bcu-lausanne.ch>.

American Council on Science and Health

<http://www.acsh.org>.

Base de données des élites suisses au XX^e siècle

<https://www2.unil.ch/elitessuisses>.

Bilan

<http://www.bilan.ch>.

Bureau de prévention des accidents

<https://www.bfu.ch/fr>.

Comité contre l'interdiction absolue de fumer

<https://www.restons-raisonnables.ch>.

Confédération suisse

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home.html>.

Définitions marketing

<https://www.definitions-marketing.com>.

Dictionnaire historique de la Suisse

<http://www.hls-dhs-dss.ch/index.php>.

Économie Suisse. Fédération des entreprises suisses

<http://www.economiesuisse.ch/fr>.

Edgar Oehler

<http://www.oehler.ch>.

Enfants sans tabac

<http://enfantssanstabac.ch>.

Fondation ISREC

<https://www.isrec.ch/accueil>.

Framework Convention Alliance

<http://www.fctc.org>.

Greenpeace

<https://www.greenpeace.ch/fr>.

Histoire de la sécurité sociale en Suisse

<http://www.histoiredelasecuritesociale.ch>.

Homag SA

<http://www.homag-ag.ch>.

Institut de médecine sociale et préventive, Berne

<http://www.ispm.unibe.ch>.

Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Lausanne

<http://www.iumsp.ch>.

Japan Tobacco International Suisse

<https://www.jti.com/fr/europe/switzerland>.

Kanton Zürich. Gesundheitsdirektion. Kantonaes Labor

<https://kl.zh.ch/internet/gesundheitsdirektion/klz/de/home.html>.

Kompass

<https://ch.kompass.com/fr>.

L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse

<https://www.parlament.ch>.

Le Temps. Archives du Journal de Genève et de la Gazette de Lausanne

<http://www.letempsarchives.ch>.

LinkedIn

<https://www.linkedin.com/uas/login>.

Martin Grandjean. Digital humanities. Data visualization

<http://www.martingrandjean.ch>.

Monitoring suisse des addictions

<http://www.suchtmonitoring.ch>.

National Constitution Center

<https://constitutioncenter.org>.

Neue Zürcher Zeitung

<https://www.nzz.ch>.

Numbeo database

<https://www.numbeo.com>.

Office fédéral de la santé publique

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html>.

Office fédéral de la statistique

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home>.

Office fédéral des routes OFROU

<https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home.html>.

Period Paper

<https://www.periodpaper.com>.

Philip Morris International

<https://www.pmi.com>.

Planète Santé

<https://www.planetesante.ch>.

PolitCIGs – Die Kulturen der Zigarette und die Kulturen des Politischen. Zur Sprache der Produkte im 20. und 21. Jahrhundert.

<http://www.politcigs.uni-jena.de>.

Presseportal

<http://www.presseportal.ch/fr>.

Prévoyance professionnelle des Fondations collectives Vita et de la Zurich Assurance

<https://www.vita.ch/fr>.

Radio télévision suisse

<http://www.rts.ch/archives>.

Société Romande de Relations Publiques

<https://srrp.ch/fr>.

Société suisse de public affairs

<http://www.public-affairs.ch/fr>.

Stanford University research into the impact of tobacco advertising

http://tobacco.stanford.edu/tobacco_main/index.php.

Swiss web santé publique

<http://www.prevention.ch>.

SWI swissinfo.ch – service international de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SRG SSR)

<https://www.swissinfo.ch/fre>.

The Center for Media and Democracy. SourceWatch

<http://www.sourcewatch.org/index.php/SourceWatch>.

The Guardian

<https://www.theguardian.com>.

The Panama Papers. Politicians, criminals and the rogue Industry that hides their cash

<https://panamapapers.icij.org>.

Tribunal fédéral

<https://www.bger.ch/fr/index.htm>.

United Nations. Treaty Collection

<https://treaties.un.org/pages/Home.aspx?clang=en>.

World Economic Forum

<http://reports.weforum.org>.

ILLUSTRATIONS

Liste des illustrations

Partie introductive

- Tableau 1** Échelle de Joossens et Raw pour la Suisse (2016)
- Figure 1** Documents renfermés dans la base de données des *Truth Tobacco Industry Documents*
- Figure 2** Bureau de l’auteur, avec sa documentation
- Figure 3** Collection de paquets de cigarettes conservée dans le Fonds Burrus
- Tableau 2** Détails des entretiens conduits dans le cadre de l’étude sur la Commission scientifique de l’ASFC

Partie 1

- Figure 4** Article de presse (10 décembre 1858)
- Tableau 3** Fondation des ligues et des associations contre l’usage du tabac
- Figure 5** Annonce publicitaire pour la manufacture de cigarettes « Khédive » (6 mars 1894)
- Figure 6** Annonce publicitaire pour les cigarettes Indiennes de Grimault et Cie (11 février 1898)
- Figure 7** Annonce publicitaire pour le savon du Congo commercialisé par Briau & Cie (18 décembre 1887)
- Figure 8** Annonce publicitaire pour les Tabacs Parant désintoxiqués (8 janvier 1907)
- Figure 9** Annonce publicitaire pour la cigarette Sana (26 juillet 1929)
- Figure 10** Annonce publicitaire pour la cigarette Turmac Edib (28 octobre 1926)

Figure 11	Communiqué du service de santé de la Compagnie d'Assurances sur la vie Vita (7 février 1936)
Figure 12	Article de presse traitant des travaux d'Angel H. Roffo (12 décembre 1937)
Figure 13	Production de cigarettes filtres en Suisse (1942-1973)
Figure 14	Annonce publicitaire pour la cigarette Filtra (1 ^{er} octobre 1932)
Figure 15	Annonce publicitaire pour la cigarette Filtra (7 août 1933)
Figure 16	Affiche publicitaire pour la cigarette Mahalla (1939)
Figure 17	Annonce de l'industrie du tabac américaine (1954)
Tableau 4	Rétention des filtres pour le goudron (1957)
Figure 18	Article de presse traitant des filtres de cigarettes (30 décembre 1959)
Chronologie 1	Mesures de prévention routière en Suisse (1942-2013)
Figure 19	Annonce publicitaire américaine de l'Ethyl Gasoline Corporation (1933)
Figure 20	Annonce publicitaire de la National Lead Company (1934)
Tableau 5	État de la politique en matière de tabagisme dans les cantons (1 ^{er} février 2018)
Figure 21	Types d'interventions parlementaires fédérales liées au tabagisme (1954-2004)
Figure 22	Interventions parlementaires fédérales liées au tabagisme (1954-2004)
Tableau 6	Thèmes des interventions parlementaires fédérales liées au tabagisme (1954-2004)
Tableau 7	Conseillers nationaux ayant déposé une intervention parlementaire en faveur du tabac (1954-2004)
Tableau 8	Présidents de l'ASFC (1933-1993), et de la CISC (1993-2004), siégeant au Conseil national (1935-1995)

- Figure 23** Visite du Groupe conservateur chrétien-social des chambres fédérales (Berne) chez F. J. Burrus & Cie à Boncourt (11 juin 1964)
- Tableau 9** Visites d'hôtes influents chez F. J. Burrus & Cie (1979-1992)
- Figure 24** Visite de Jean-Pascal Delamuraz chez F. J. Burrus & Cie (21 juin 1988)
- Figure 25** Conférence du *Surgeon General* Luther Terry (10 janvier 1964)

Partie 2

- Tableau 10** Tests d'analyse de la fumée de tabac en Suisse (1969-1999)
- Figure 26** Premier test de cigarettes de l'ASFC (30 avril 1977)
- Figure 27** Second test de cigarettes de l'ASFC (6 décembre 1977)
- Figure 28** Évolution de l'avertissement sur les paquets de cigarettes en Suisse
- Figure 29** Modèle de la bouche en verre (1982)
- Figure 30** Dessin illustrant le fonctionnement du filtre Actron (1982)
- Figure 31** Évolution des ventes de Barclay (1982-1985)
- Figure 32** Article de presse traitant du filtre de la cigarette Barclay (18 décembre 1982)
- Figure 33** Annonce publicitaire pour la cigarette Barclay (21 avril 1983)
- Figure 34** Article de presse traitant de la cigarette Barclay (3 juillet 1984)
- Figure 35** Annonce publiée par les adversaires de la cigarette Barclay (16 novembre 1984)
- Figure 36** Article de presse relatif à l'interdiction de la commercialisation de Barclay (8 novembre 1984)
- Figure 37** Annonce publicitaire pour la cigarette Barclay (11 novembre 1984)
- Figure 38** Annonce publicitaire pour la cigarette Barclay (19 janvier 1985)
- Figure 39** Filtre Actron Plus (1985)

Chronologie 2 Initiative des Jeunes Bons Templiers (1973-1979)

Figure 40 Annonce publicitaire des opposants à l'initiative des Jeunes Bons Templiers (31 janvier 1979)

Figure 41 Annonce publicitaire des opposants à l'initiative des Jeunes Bons Templiers (14 février 1979)

Figure 42 Annonce publicitaire des opposants à l'initiative des Jeunes Bons Templiers (13 février 1979)

Figure 43 Annonce publicitaire des partisans de l'initiative des Jeunes Bons Templiers (14 février 1979)

Figure 44 Thèmes des articles de presse relatifs au tabac (mai 1978 - mars 1979)

Figure 45 Kiosque – visible depuis une salle de classe – comportant de la publicité pour les cigarettes Gauloises et Mary Long (1987)

Figure 46 Voitures miniatures aux couleurs de la marque Marlboro (1982)

Figure 47 Exposition d'un survêtement de la marque Rothmans (1982)

Figure 48 Voitures de course portant les couleurs de Marlboro, John Players Special et Gitanes (1982)

Figure 49 Enfant se servant de cigarettes sur un stand de Rothmans (1982)

Figure 50 Couverture d'un magazine destiné à la jeunesse (1982)

Chronologie 3 Initiatives jumelles (1988-1993)

Figure 51 Affiche des opposants aux initiatives jumelles (1993)

Figure 52 Lauréat du Prix Barclay 1991, Musée de l'Élysée (1991)

Figure 53 Annonce publicitaire des opposants aux initiatives jumelles (septembre 1993)

Figure 54 Annonce de l'ASFC (2 juillet 1983)

Figure 55 Annonce de la CISC (15 juin 1993)

Figure 56 Annonce de la CISC (23 août 1993)

Figure 57 Annonce de la CISC (6 septembre 1993)

Chronologie 4 Étude SAPALDIA (1991-1996)

Partie 3

Figure 58 Organisation et réseau tissé par la Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes

Figure 59 Prof. Karl Bättig (1926-1996), conseiller scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (1964-1985)

Figure 60 Répartition des 156 séances de la Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes documentées dans cette étude (1962-1997)

Figure 61 Lieux des 156 séances de la Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (1962-1997)

Tableau 11 Périodisation de la recherche ASFC (1964-1999)

Tableau 12 Plan de relations publiques de la CISC (1994)

Figure 62 Évolution du budget de la recherche de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (1965-1999)

Tableau 13 Montants reçus par les bénéficiaires du soutien de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (1965-1999)

Tableau 14 Méthodes de l'industrie du tabac pour conserver le contrôle sur la recherche scientifique de l'ASFC

Figure 63 Extrait d'un article de la *Feuille d'avis de Lausanne* (21 décembre 1971)

Figure 64 Pierre Glasson (1907-1991), président de l'Association suisse des fabricants de cigarettes, interviewé lors de l'émission *Continents sans visa* (6 février 1964)

- Figure 65** Extrait d'un article de la *Revue de Lausanne* (25 octobre 1988)
- Tableau 15** Destinataires des deux documents sur la fumée passive rédigés par Yves Romanens (1988)
- Tableau 16** Participation des membres de la Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes à des réunions médicales (1991-1997)
- Tableau 17** Extraits d'un argumentaire à usage interne de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (juin 1987)

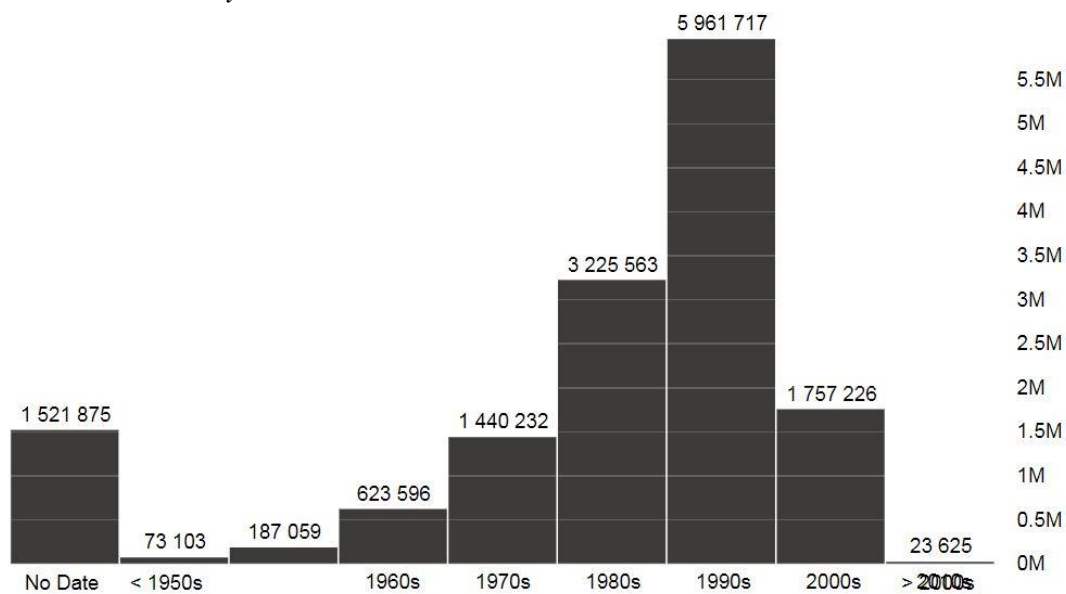
Partie introductive

Tableau 1. Échelle de Joossens et Raw pour la Suisse (2016)

Mesures de prévention	Score de la Suisse	Score maximum
Prix du paquet de cigarettes	13	30
Interdiction de fumer dans les lieux publics	11	22
Campagnes d'information du public	8	15
Restrictions de la publicité et du parrainage	2	13
Avertissements sur les paquets de cigarettes	5	10
Traitements pour le sevrage tabagique	7	10
Total	46	100

Source : JOOSSENS, Luk et RAW, Martin, *The tobacco control scale 2016 in Europe*, Brussels : Association of European Cancer Leagues, 2017, p. 10.

Figure 1. Documents renfermés dans la base de données des *Truth Tobacco Industry Documents*



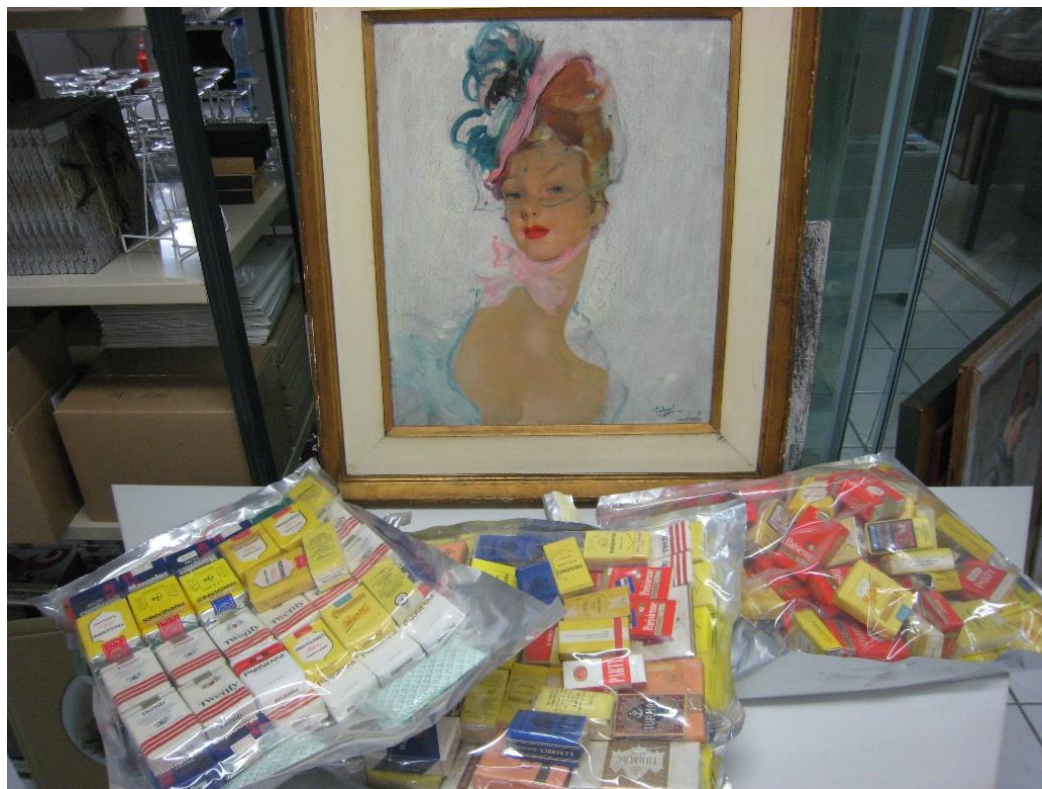
Source : « About », *Truth Tobacco Industry Documents*,
<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/about/data>, consulté le 5 février 2018.

Figure 2. Bureau de l'auteur, avec sa documentation



Source : photographie personnelle, le 13 février 2018.

Figure 3. Collection de paquets de cigarettes conservée dans le Fonds Burrus



Source : Musée jurassien d'art et d'histoire (MJAH), Delémont. Photographie personnelle, le 19 décembre 2012.

Tableau 2. Détails des entretiens conduits dans le cadre de l'étude sur la Commission scientifique de l'ASFC

Cat.	Personne	Activité → Intérêt de l'entretien	Date de l'entretien	Type d'entretien
Membres d'organisations officielles	Yvo Siegwart	Chef de la division du contrôle des denrées alimentaires de l'OFSP dans les années 1980. → Contact avec l'ASFC → Affaire Barclay	30.10.2015	Téléphone
	Bertino Somaini	Vice-directeur de l'OFSP durant les années 1980. → Contact avec l'ASFC	20.10.2015	Téléphone
	Alain Etournaud	Chimiste au Laboratoire cantonal vaudois de 1975 à 2006. → Analyse de la fumée de cigarettes → Affaire Barclay	20.3.2015	Face-à-face
Médecins	Prof. Philippe Leuenberger	Chef du service de pneumologie du CHUV entre 1982 et 2008. → Chef de projet de l'étude SAPALDIA	5.3.2015	Face-à-face
	Prof. Fred Paccaud	Directeur de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de Lausanne depuis 1988. → Expert en santé publique → Co-auteur d'un rapport sur l'étude <i>La mortalité due au tabac en Suisse</i> , 1989	2.3.2015	Face-à-face
	Prof. Bernard Waeber	Médecin interniste spécialiste de l'hypertension artérielle. → Collaboration avec le Prof. Hans-Rudolf Brunner dans les années 1970 et 1980 → Publication d'un livre intitulé <i>Le Tabac</i> (1992)	16.3.2015	Téléphone
	Prof. Hans-Rudolf Brunner	Chef de la Division de néphrologie et d'hypertension entre 1974 et 1986. Puis, chef de la Division d'hypertension et de médecine vasculaire du CHUV de 1982 jusqu'au début des années 2000. → Conseiller scientifique de l'ASFC entre 1986 et 1993	7.7.2015	Téléphone

Membres de la CS	Pierre Ceschini	Chimiste chez Éd. Laurens « Le Khédivé » (années 1960 à 1980) et PM (années 1990). → Membre de la CS depuis les années 1960 jusqu'aux années 1980	19.6.2015	Face-à-face
	Philippe Urner	Chimiste chez Rinsoz & Ormond SA de 1988 à 1990. → Membre de la CS de 1988 à 1990	4.7.2015	Face-à-face
Crédités de l'ASFC	Prof. Peter Cerutti	Ancien directeur du Département de cancérogenèse de l'ISREC de 1978 à 1994. → Bénéficiaire des subsides de l'ASFC (1978-1994)	18.6.2015	Face-à-face
	Prof. Robert Leu	Assistant professeur à l'Institut d'Economie de l'Université de Bâle entre 1981 et 1986. Professeur émérite de l'Université de Berne depuis 2012. → Bénéficiaire d'un subside de l'ASFC de 1984 à 1985	29.10.2015	Téléphone

Source : les éléments biographiques des professeurs de l'Université de Lausanne sont extraits de ROBERT, Olivier et PANESE, Francesco, *Dictionnaire des professeurs de l'Université de Lausanne dès 1890*, [Lausanne] : Université de Lausanne, 2000, 1433 p.

Partie 1

Figure 4. Article de presse (10 décembre 1858)

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans une correspondance de Paris :

Un acteur qui avait fait concevoir, il y a une quinzaine d'années, de grandes espérances qu'il n'a réalisées qu'en partie, M. Bignon¹ vient de mourir dans les plus tristes conditions. Il y a trois semaines, au moment où il entrait en scène, sa mémoire s'embrouilla tout-à-coup et il ne put trouver un seul mot. Il poussa un cri et se sauva dans la coulisse. On le ramena aussitôt chez lui et il mourut hier 6 à la suite de cette foudroyante maladie si commune de nos jours et qu'on nomme le ramollissement du cerveau.

Ce n'est pas la première fois que se présente devant le public ce triste phénomène d'un acteur qui tombe tout-à-coup dans l'idiotisme. C'est ainsi que finit, il y a dix ans, un excellent comédien qui avait nom Monrose. Lui aussi, dans un des rôles les plus désopilants de son joyeux répertoire, il s'arrêta tout-à-coup et versa un torrent de larmes, à la grande stupéfaction des spectateurs qui se méprirent d'abord et crurent que Monrose improvisait une farce nouvelle. Hélas l'infortuné mourut au bout de quelque temps !

Cette maladie du ramollissement du cerveau si fréquente dans notre temps, est causée, de l'avis de beaucoup de médecins, par l'usage du tabac à fumer. L'action répétée du tabac sur le cerveau finit très-souvent par le détraquer. Avis aux fumeurs !

Source : « Faits divers », *Gazette de Lausanne*, 10 décembre 1858, p. 3.

Tableau 3. Fondation des ligues et des associations contre l'usage du tabac

Ligues et associations	Pays	Année de fondation
British Anti-tobacco Society	Angleterre	1853
Association française contre l'abus du tabac	France	1868
Ligue de la croix-verte	Suisse	1899
Anti-Cigarette League of America	États-Unis	1899

Source : TATE, Cassandra, *Cigarette wars. The triumph of "the little white slaver"*, New York ; Oxford : Oxford University Press, 1999, p. 39.

Figure 5. Annonce publicitaire pour la manufacture de cigarettes « Khédive » (6 mars 1894)

Manufacture de Cigarettes « Khédive »

J. BARTOLO & Cie

Maison fondée en 1875. — Place des Consuls, St-Marks Building

ALEXANDRIE (Egypte)

Malgré les efforts, très louables sans doute, mais à coup sûr peu efficaces de certains hygiénistes, il est évident que l'usage de la Cigarette entre chaque jour plus profondément dans les mœurs européennes, et le plus grand nombre de fumeurs sont doués d'une santé parfaite, le tabac ne nuisant qu'à ceux dont la santé est déjà compromise et qu'il a pour les personnes bien portantes, quel que soit leur tempérament, des effets diamétralement opposés à ceux qu'on suppose en égard aux principes qu'il contient.

Le tabac, en pénétrant l'organisme tout entier, devient un antiseptique assez puissant pour s'opposer à l'invasion de tout principe infectueux et contagieux : l'usage du tabac est non seulement inoffensif, mais met le fumeur à l'abri de toutes les épidémies.

Les statistiques l'ont déjà démontré plus d'une fois, il n'est pas besoin d'invoquer d'autre justification, en temps d'épidémies les fumeurs sont toujours les plus épargnés. La consommation des cigarettes devient considérable, alors que l'usage de la pipe et du cigare reste stationnaire.

Il est un fait avéré que jusqu'à ce jour les manufactures européennes ne sont pas parvenues à livrer des produits pouvant rivaliser avec les Cigarettes **BARTOLO & Cie**, répandues dans le monde entier et qui sont appréciées de tous les amateurs : il suffit d'en fumer une seule pour ne plus vouloir goûter aucune autre marque. Seulement les Cigarettes **BARTOLO & Cie** sont si réputées qu'il faut bien prendre garde à la contrefaçon qui s'efforce de leur faire concurrence, mais en vain, car les imitateurs ne parviendront jamais à copier la naïveté du parfum et la finesse dans le choix de leurs tabacs, car il ne suffit pas de posséder des capitaux, il faut être comme eux nés à Yeuidjé, pays de production, et où ils ont étudié le tabac dans toutes ses phases pour réussir à en faire la manipulation pour la fabrication des excellentes Cigarettes **BARTOLO & Cie**.

Source : « Manufacture de cigarettes "Khédive" », *Journal de Genève*, 6 mars 1894, p. 3.

Figure 6. Annonce publicitaire pour les cigarettes Indiennes de Grimault et Cie
(11 février 1898)



Source : « Asthme – oppression », *Gazette de Lausanne*, 11 février 1898, p. 4.

Figure 7. Annonce publicitaire pour le savon du Congo commercialisé par Briau & Cie
(18 décembre 1887)



Source : « Aveu d'Espagnole », *Journal de Genève*, 18 décembre 1887, p. 5.

Figure 8. Annonce publicitaire pour les Tabacs Parant désintoxiqués (8 janvier 1907)

Tabacs Parant
DESINTOXIQUES
privés de nicotine et de tous autres
toxiques
conservant tout leur arôme
Exigez la marque **Parant** sur tous les produits
CIGARES, CIGARETTES,
TABACS EN PAQUETS
Le procédé Parant a été médaillé par la Société contre l'abus
du Tabac **PARIS**, concours de 1905
SOCIÉTÉ ANONYME
DES
TABACS DÉSINTOXIQUÉS
Usine à Genève-Acacias 10168

Source : « Tabacs Parant », *Journal de Genève*, 8 janvier 1907, p. 6.

Figure 9. Annonce publicitaire pour la cigarette Sana (26 juillet 1929)

SANA La nouvelle cigarette Batschari
à 1 franc, faible en nicotine

Le succès de notre cigarette **TUFUMA** est connu. Chaque jour le nombre des fumeurs croît. Des expériences officielles ont prouvé que la cigarette **TUFUMA** contient moins de nicotine que la plupart des cigarettes d'un prix égal. Cependant, pour les fumeurs et fumeuses particulièrement délicats, nous nous sommes décidés à la fabrication d'une cigarette parente de notre célèbre et délicieuse **TUFUMA**, mais plus douce encore et à plus faible teneur en nicotine: notre nouvelle cigarette **SANA**.

Tous les mélanges destinés à la fabrication de la cigarette Sana subissent des examens officiels de leur teneur en nicotine.

A. Batschari S. A., Berne

BATSCHARI

Source : « Batschari Sana », *Gazette de Lausanne*, 26 juillet 1929, p. 5.

Figure 10. Annonce publicitaire pour la cigarette Turmac Edib (28 octobre 1926)

C'est par crainte de la nicotine

que bien des personnes se passent de fumer.

Mais pourquoi donc renonceraient-elles au plaisir de goûter une bonne cigarette? Elles devraient seulement se garder d'accepter sans nécessité des cigarettes fortes qui peuvent précisément leur gâter le plaisir de fumer. La

TURMAC EDIB

20 pièces avec ou sans boui or fr. 1.25


a été créée pour les fumeurs qui craignent la nicotine. *Elle est extrêmement légère et aromatique.*

Fabriquée spécialement avec de purs tabacs turcs, fins et choisis, l'EDIB contient, de par sa nature même, moins de nicotine que les cigarettes dites pauvres en nicotine ou „sans nicotine.”

Extrait d'une analyse scientifique entreprise par le Laboratoire de chimie agricole (Div. physio-chimique) de l'Ecole Polytechnique Fédérale, Zurich.

„ Cette méthode physiologique d'analyse permet de déterminer exactement la teneur en nicotine du tabac à 0,05 % près. . . . Parmi 65 sortes de cigarettes prises au hasard sur le marché suisse, la Turmac-EDIB s'est révélée la plus pauvre en nicotine (0,85 %). . . . Un grand nombre de cigarettes contiennent deux fois plus de nicotine que l'EDIB, et d'autres jusqu'à 3 %.

La Turmac-EDIB est fabriquée avec 24 différentes sortes de tabacs absolument purs. Il faut remarquer que la fabrication des cigarettes pauvres en nicotine peut être réalisée uniquement par un mélange ingénieux des différentes sortes de tabacs. . . . ”

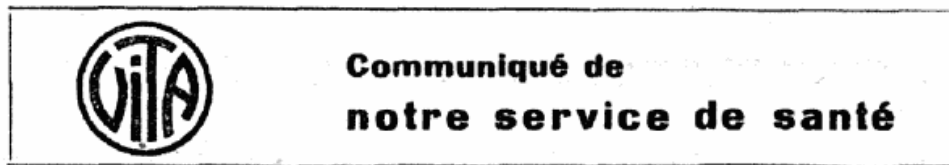


TURMAC

TURkish MACedonian Tobacco Co. Seebach-Zurich.

Source : « Turmac Edib », *Gazette de Lausanne*, 28 octobre 1926, p. 3.

Figure 11. Communiqué du service de santé de la Compagnie d'Assurances sur la vie Vita
(7 février 1936)



⑧ Les 10 commandements du fumeur ⑧

1. Ne fumez pas avant 21 ans, le tabac étant particulièrement nuisible en période de croissance.
2. Si vous tumez la pipe, n'oubliez pas de la nettoyer.
3. Ne fumez jamais plus de 4 cigares légers ou de 10 cigarettes par jour. Le cigare donne la moitié de sa nicotine à la fumée, la cigarette $\frac{1}{4}$ seulement et la pipe moins encore. Encore faut-il savoir qu'il est plus difficile au fumeur de cigarettes d'éviter d'inspirer la fumée.
4. Ne laissez pas pénétrer la fumée jusqu'à vos poumons et ne la faites pas ressortir par le nez, sinon vous absorberez une quantité excessive de nicotine. A plus ou moins longue échéance, ce sera le catarrhe des fumeurs.
5. Le tabac sec est plus nocif que le tabac humide, la grosse cigarette et le gros cigare plus forts que la cigarette et le cigare minces. La cigarette et le cigare peu serrés abandonnent plus de nicotine que la cigarette et le cigare compacts. Que ces considérations guident votre choix.
6. Servez-vous toujours d'un fume-cigare ou d'un fume-cigarette. Ils retiennent une partie de la nicotine, empêchent le mâchonnage des bouts, réduisant ainsi la proportion de nicotine absorbée par l'organisme. Jetez votre cigare quand il n'en reste plus que 3 cm.
7. Ne fumez jamais à jeun, et surtout pas immédiatement avant les repas. Le mieux est de fumer aussitôt après avoir mangé. De la sorte vous ne vous couperez pas l'appétit et votre organisme sera moins réceptif aux principes toxiques du tabac.
8. Fumez plutôt en plein air qu'en chambre. Vous éviterez, ce faisant, de vous trouver, après avoir fumé, dans un air imprégné de tabac.
9. Le bout de votre cigare ou de votre cigarette fixera d'autant plus de nicotine — et par cela même la fumée que vous respirez en contiendra d'autant moins — que vous fumerez moins vite. Fumez donc le plus lentement possible.
10. Abstenez-vous de fumer ici et là pendant un certain temps. Votre organisme a besoin de cette trêve bienfaisante.

La „Vita“ garantit votre fortune et veille sur votre santé

„VITA“

**Compagnie d'Assurances sur la Vie
Direction Générale à Zurich — Mythenquai 10**

Source : « Vita. Communiqué de notre service de santé », *Journal de Genève*, 7 février 1936, p. 8.

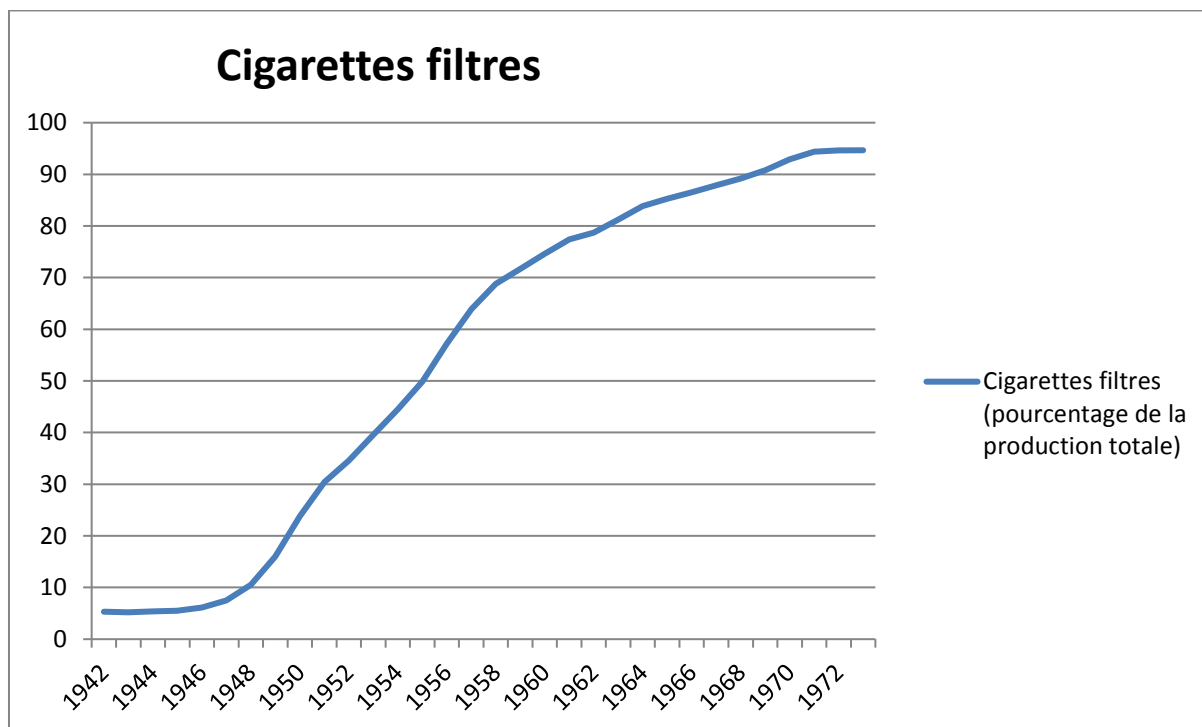
Figure 12. Article de presse traitant des travaux d'Angel H. Roffo (12 décembre 1937)

Tabac et cancer

On connaît l'action cancérigène du tabac. Le docteur A.-H. Roffo, de Buenos-Aires, démontre la réalité de cette action. Les cancers du larynx et du poumon s'observent chez des fumeurs dans plus de 90 % des cas, les cancers de la langue et des voies urinaires dans plus de 80 % des cas. La nicotine n'a pas de pouvoir cancérigène : c'est la fumée du tabac qui détermine la cancérisation : les goudrons obtenus par la distillation du tabac renferment des substances qui s'apparentent spectrométriquement aux phénanthrènes du goudron de houille. Le goudron de tabac détermine, sur l'oreille du lapin et du cobaye, des papillomes se cancérisant au dixième mois. Le fumeur réalise un vrai badigeonnage de ses voies aériennes : 3 paquets de cigarettes renferment plus de 1 gramme de goudron.

Source : « Tabac et cancer », *Gazette de Lausanne*, 12 décembre 1937, p. 1.

Figure 13. Production de cigarettes filtres en Suisse (1942-1973)



Source : Adapté selon tableau statistique « Produktion von Filter-Zigaretten », AFS : E 6351 (G), 1999/117, vol. 24, dossier « Verschiedene Statistiken (Anbau, Einfuhr, Verbrauch, Produktion, Konsum, Einnahmen, etc.) » ; et repris de OLIVIER, Jacques, *La publicité du tabac en Suisse durant les Trente Glorieuses. Le cas de la cigarette dans l'affiche publicitaire*, Mémoire de maîtrise universitaire ès Lettres en histoire, MH 971, Lausanne : Faculté des Lettres, Section d'histoire, 2012, p. 300.

Figure 14. Annonce publicitaire pour la cigarette Filtra (1^{er} octobre 1932)

6 Schweiz. Tabak-Zeitung Nr. 40

SOCIÉTÉ ANONYME
ED. LAURENS - «LE KHÉDIVE»
EXTENSION SUISSE
GENÈVE

GENÈVE, le 19 septembre 1932

MM.,

Institut Chimio-Thérapeutique Suisse
Dr JAMES BURMANN
GENÈVE

ATTESTATION

A la requête de la S.A. ED. LAURENS, GENÈVE, j'ai procédé, de mars à juillet 1932, à une cinquantaine de dosages de nicotine, pyridine et ammoniacque dans la fumée de cigarettes munies d'un bout-filtre spécial, faisant l'objet du brevet suisse N° 142.141.

RÉSULTAT: (Moyenne de 43 dosages de nicotine)

Nicotine dans le tabac:	1,12%
Nicotine dans la fumée non filtrée	0,57%
Nicotine absorbée par le filtre	0,45%
Nicotine dans la fumée filtrée	0,12%

Le bout-filtre retient donc environ 80% de nicotine. D'autres dosages ont prouvé que le bout-filtre absorbe en outre l'ammoniacque dans la proportion de 60%, la pyridine par environ 70%.

GENÈVE, le 15 juillet 1932. (signé) Dr James Burmann

Le rythme de la vie moderne, qui exige de chacun l'effort maximum, oblige parfois certains fumeurs, soit à se modérer, soit à fumer des cigarettes plus faibles en nicotine.

Il n'existait jusqu'ici que deux sortes de cigarettes pauvres en nicotine:

1^o Les cigarettes dont le tabac est dénicotinisé chimiquement ou mécaniquement. (Il s'agit, en fait, d'une dénaturation du tabac, lui enlevant du même coup la majeure partie de ses qualités, de son goût et de son arôme).

2^o Les cigarettes fabriquées avec des tabacs naturellement faibles en nicotine, c'est-à-dire des tabacs maigres, de second ordre, à l'exclusion des hautes qualités, aromatiques, reconnues les meilleures.

Le fumeur est donc, malgré tout, privé de son plaisir, car il ne trouve plus dans une cigarette de ces deux genres la jouissance à laquelle il était habitué. **Ce qui l'intéresse, d'autre part, ce n'est pas de connaître la teneur en nicotine du tabac, mais bien le pourcentage de nicotine qui passe dans la fumée et d'être assuré que cette dernière est bien débarrassée des corps toxiques qui pourraient lui être nuisibles.**

Il importait donc de trouver le moyen d'éliminer de la fumée les corps irritants ou nocifs sans toucher à ceux qui précisément procurent au fumeur la jouissance qu'il recherche, il fallait arriver à retirer la nicotine de la fumée et non du tabac.

Après de longues recherches, le problème a été enfin résolu par la création d'une cigarette munie d'un bout-filtre de cellulose pure, exempt de toute imprégnation chimique quelconque. Ce filtre, qui fait l'objet du brevet suisse N° 142.141, présente les avantages suivants:

1. Il retire de la fumée 70-80% de nicotine et 60-70% de pyridine et d'ammoniacque.
2. Il permet l'emploi de tabacs de haute qualité, aromatiques, sans considération de leur teneur en nicotine.
3. Il n'altère pas l'arôme et le goût de la cigarette.
4. Il évite l'aspiration de petites parcelles de tabac, protège les lèvres et les dents.

Nous lançons cette nouveauté sur le marché suisse sous le nom de

FILTRA

Prix de détail: **Fr. 1.—** les 20 cigarettes Prix de gros **Fr. 37.50** %₀₀
Livrablr en coffrets de vente de 300 cigarettes.

et la ferons connaître au public par une importante campagne publicitaire.

Notre brochure illustrée, que nous recommandons à votre bienveillante lecture, donne, à côté des attestations d'analyses, tous renseignements utiles sur cette innovation scientifique dans le domaine de la cigarette. Nous tenons des brochures à la disposition de ceux de vos clients qui s'intéresseraient à cette spécialité.

En attendant la faveur de vos ordres, nous vous présentons, MM., nos salutations distinguées.

SOCIÉTÉ ANONYME
ED. LAURENS - «LE KHÉDIVE»
EXTENSION SUISSE
La Direction

Figure 15. Annonce publicitaire pour la cigarette Filtra (7 août 1933)



Source : « Filtra », *Gazette de Lausanne*, 7 août 1933, p. 3.

Figure 16. Affiche publicitaire pour la cigarette Mahalla (1939)



Source : RUTZ, Viktor, *Mahalla*, affiche, lithographie couleur, 128 cm x 90,5 cm, 1939, Bibliothèque nationale suisse : SNL_PUBL_1961.

Figure 17. Annonce de l'industrie du tabac américaine (1954)

A Frank Statement to Cigarette Smokers

RECENT REPORTS on experiments with mice have given wide publicity to a theory that cigarette smoking is in some way linked with lung cancer in human beings.

Although conducted by doctors of professional standing, these experiments are not regarded as conclusive in the field of cancer research. However, we do not believe that any serious medical research, even though its results are inconclusive should be disregarded or lightly dismissed.

At the same time, we feel it is in the public interest to call attention to the fact that eminent doctors and research scientists have publicly questioned the claimed significance of these experiments.

Distinguished authorities point out:

1. That medical research of recent years indicates many possible causes of lung cancer.
2. That there is no agreement among the authorities regarding what the cause is.
3. That there is no proof that cigarette smoking is one of the causes.
4. That statistics purporting to link cigarette smoking with the disease could apply with equal force to any one of many other aspects of modern life. Indeed the validity of the statistics themselves is questioned by numerous scientists.

We accept an interest in people's health as a basic responsibility, paramount to every other consideration in our business.

We believe the products we make are not injurious to health.

We always have and always will cooperate closely with those whose task it is to safeguard the public health.

For more than 300 years tobacco has given solace, relaxation, and enjoyment to mankind. At one time or another during those years critics have held it responsible for practically every disease of the human body. One by one these charges have been abandoned for lack of evidence.

Regardless of the record of the past, the fact that cigarette smoking today should even be suspected as a cause of a serious disease is a matter of deep concern to us.

Many people have asked us what we are doing to meet the public's concern aroused by the recent reports. Here is the answer:

1. We are pledging aid and assistance to the research effort into all phases of tobacco use and health. This joint financial aid will of course be in addition to what is already being contributed by individual companies.
2. For this purpose we are establishing a joint industry group consisting initially of the undersigned. This group will be known as TOBACCO INDUSTRY RESEARCH COMMITTEE.
3. In charge of the research activities of the Committee will be a scientist of unimpeachable integrity and national repute. In addition there will be an Advisory Board of scientists disinterested in the cigarette industry. A group of distinguished men from medicine, science, and education will be invited to serve on this Board. These scientists will advise the Committee on its research activities.

This statement is being issued because we believe the people are entitled to know where we stand on this matter and what we intend to do about it.

TOBACCO INDUSTRY RESEARCH COMMITTEE

5400 EMPIRE STATE BUILDING, NEW YORK 1, N. Y.

SPONSORS:

THE AMERICAN TOBACCO COMPANY, INC. <i>Paul M. Hahn, President</i>	BURLEY TOBACCO GROWERS COOPERATIVE ASSOCIATION <i>John W. Jones, President</i>	PHILIP MORRIS & CO., LTD., INC. <i>O. Parker McComas, President</i>
BENSON & HEDGES <i>Joseph F. Cullman, Jr., President</i>	LARUS & BROTHER COMPANY, INC. <i>W. T. Reed, Jr., President</i>	R. J. REYNOLDS TOBACCO COMPANY <i>E. A. Darr, President</i>
BRIGHT BELT WAREHOUSE ASSOCIATION <i>F. S. Royster, President</i>	P. LORILLARD COMPANY <i>Herbert A. Kent, Chairman</i>	STEPHANO BROTHERS, INC. <i>C. S. Stephano, D'Sc., Director of Research</i>
BROWN & WILLIAMSON TOBACCO CORPORATION <i>Timothy V. Hartnett, President</i>	MARYLAND TOBACCO GROWERS ASSOCIATION <i>Samuel C. Linton, General Manager</i>	TOBACCO ASSOCIATES, INC. <i>(An organization of fire-cured tobacco growers) J. B. Hutson, President</i>
BURLEY AUCTION WAREHOUSE ASSOCIATION <i>Albert Clay, President</i>		UNITED STATES TOBACCO COMPANY <i>J. W. Peterson, President</i>

Source : BRANDT, Allan, *The cigarette century. The rise, fall, and deadly persistence of the product that defined America*, New York : Basic Books, 2007, illustration entre les pp. 408-409.

Tableau 4. Rétention des filtres pour le goudron (1957)

Marques	Efficacité du filtre (rétention de goudron)
Parliament Filter	39.8 %
Turmac Rouge Filtre	31.9 %
Player's No 6 Filter	24.2 %
Alska Filtre	23.8 %
Colonial Filtre	23.6 %
Life Filter	30.6 %
Mary Long Filtre	36.6 %
Champion Navy Cut Filtre	19.9 %
Broadway Filtre	19.8 %
Brunette Filtre	28.1 %
Marocaine Filtre	41.8 %
Parisiennes Filtre	30.2 %
Turmac Filtre	32.2 %
North Pole Filtre	31.5 %
Aïda Filtre	24.8 %
Stella Filtre	31.1 %
Maspero Egyptian Filtre	36.5 %
Mavrides Turkish	18.2 %

Source : adapté selon HOBSON, D. S. F., « Memo from D.S.F. Hobson to H.D. Anderson enclosing filtration efficiency figures », 22 août 1957, 39 p., British American Tobacco Records, ast75a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/hzlm0209>.

Figure 18. Article de presse traitant des filtres de cigarettes (30 décembre 1959)

Inefficacité des filtres de cigarettes ?

Les filtres de cigarettes sont-ils efficaces ou non ? Les arguments les plus contradictoires sont souvent avancés et les discussions entre partisans et adversaires s'enflamment rapidement.

Une nouvelle pièce de poids peut être versée à ce dossier. Dans l'une de ses dernières séances, la commission fédérale de l'alimentation a abordé cette question et voici ses conclusions :

Les textes publicitaires pourraient donner l'impression au fumeur qu'il est efficacement protégé, par les filtres, contre les effets nocifs de la nicotine et du goudron. De nombreux examens scientifiques effectués en Suisse ont démontré que seule une minime partie de ces substances est retenue par les filtres. La plupart de ces filtres se trouvant actuellement dans le commerce ne retiennent que 10 à 20 % de la nicotine contenue dans le courant principal de la fumée. Cependant, il existe aussi des filtres qui, en comparaison avec des cigarettes sans filtre, ne retiennent pas de nicotine du tout. Les petits pourcentages d'absorption des particules de goudron sont du même ordre de grandeur que ceux concernant la nicotine. Une efficacité des filtres de 30 à 40 % n'a été constatée que dans de très rares cas.

Si l'on tient compte, en outre, que l'on essaie de compenser la perte d'arôme due à l'emploi des filtres en utilisant des tabacs plus forts, donc plus riches en nicotine, on doit constater qu'il est possible d'absorber davantage de nicotine en fumant des cigarettes fortes munies de filtres que ce n'est le cas des cigarettes plus légères sans filtre.

Dans les circonstances actuelles, des indications relatives à la santé ou faisant état d'une protection efficace grâce au filtre ne sont donc pas justifiées. Le fumeur doit savoir que les filtres actuellement utilisés ne sont susceptibles de retenir qu'une proportion relativement faible de nicotine et de goudron.

Source : « Inefficacité des filtres de cigarettes ? », *Gazette de Lausanne*, 30 décembre 1959, p. 5.

Chronologie 1. Mesures de prévention routière en Suisse (1942-2013)

- 1942** Première affiche de prévention routière contre l'alcool au volant
- 1950** Lancement de la première campagne nationale de sécurité routière
- 1951** Création des patrouilles scolaires
- 1961** Interdiction de conduire avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,8 pour mille
- 1971** Obligation d'équiper de ceintures de sécurité les sièges avants des véhicules
- 1973** Limitation provisoire de vitesse à 100 km/h hors des localités (jusqu'à fin 1974 pour les autoroutes et fin 1975 hors des localités)
- 1977** Limitation définitive de vitesse à 100 km/h hors des localités, et à 130 km/h sur les autoroutes
- 1976** Naissance du slogan « Les têtes intelligentes se protègent »
- 1981** Obligation du port de ceintures de sécurité sur les sièges avants
et obligation du port du casque pour les motards
- 1984** Limitation de vitesse à 50 km/h dans les localités, 80 km/h hors des localités, et 120 km/h sur les autoroutes
- 1994** Obligation du port de ceintures de sécurité sur les sièges arrières
- 2005** Interdiction de conduire avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 pour mille
- 2010** Obligation du siège auto pour les enfants de moins de 12 ans qui mesurent moins 150 cm
- 2013** Entrée en vigueur du premier paquet de mesures du programme *via sicura*

Sources : « BPA. À propos du BPA. Historique », *Bureau de prévention des accidents*, <https://www.bfu.ch/fr>, consulté le 6 mars 2018 ; et « évolution de la sécurité routière des voitures de tourisme (1970-2011) », *Office fédéral des routes OFROU*, <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home.html>, consulté le 6 mars 2018.

Figure 19. Annonce publicitaire américaine de l'Ethyl Gasoline Corporation (1933)

WITH ETHYL
(TRADE MARK)
REG. U.S. PATENT OFF.
BRAND OF ANTI-KNOCK
COMPOUND
ETHYL GASOLINE
CORPORATION

**NEXT TIME
GET
ETHYL!**

THE COOLEST FUEL FOR SUMMER DRIVING

WATCH YOUR GAUGE!
Warm weather increases the knocking tendency of gasoline. And knocking causes over-heating, with all the real damage that so frequently results.
Avoid the dangers of hot weather driving by using Ethyl exclusively. It's the coolest fuel for summer. Your temperature gauge will prove it!

Ethyl contains sufficient lead (tetraethyl) to make it the world's quality motor fuel.

THE SATURDAY EVENING POST

Source : « Ad Ethyl Gasoline Fluid Seal Polar Bear Cool Fuel », 1933, *Period Paper*,
<https://www.periodpaper.com/products/1933-ad-ethyl-gasoline-fluid-seal-polar-bear-cool-fuel-original-advertising-049669-sep3-075>, consulté le 7 mars 2018.

Figure 20. Annonce publicitaire de la National Lead Company (1934)

THE SATURDAY EVENING POST



The House you're proud of deserves Dutch Boy



"CHEAP" PAINT
After 1½ years. First cost \$125. Now requires burning and scraping at a cost of \$75 extra. Total \$200, or \$80 a year. A new priming coat will be needed when house is repainted. Still more cost.



DUTCH BOY
Same type of house in same middle Western city as "cheap" job. Cost, \$175. Paint still good after 4 years. Yearly cost to date... only \$44. And no burning and scraping to pay for — when repainting is done.



The 4-year old Dutch Boy job cost \$175. But its cost per year is only \$44... \$36 less per year than the "cheap" paint. And the Dutch Boy job is still good for a lot of wear. So its final cost per year will be even lower.

Figures Tell the Story

This "cheap" job cost \$125 to put on. It is only 2½ years old. Now the scaled paint must be burned off at an additional cost of \$75. Total \$200, or \$80 per year. And still more expense—a new priming coat will be needed. That will boost the yearly cost even higher.

Feeling that way, you can't risk "cheap" paint, because paint makes or breaks the appearance of any house. There's plenty of evidence to show that "cheap" paint doesn't stand up. That it can't last. That it fails—becomes unsightly. For an actual example, see left photo.

Your home deserves Dutch Boy. It deserves the skilful work of a Dutch Boy painter. He mixes Dutch Boy to meet the requirements of your job and tints it to the exact color you specify. No one knows paint like a painter.

And when you've chosen your painter, what details should you discuss with him? *The House We Live In* tells you. It covers a lot of points you'll want to remember when you're talking to him. Send for this FREE booklet today. Address: Dept. 106, nearest branch.

DUTCH BOY WHITE-LEAD

Good Paint's Other Name



Source : « Ad National Dutch Boy White Lead Paint Outdoor », 1934, *Period Paper*,
<https://www.periodpaper.com/products/1934-ad-national-dutch-boy-white-lead-paint-outdoor-original-advertising-050780-sep4-211>, consulté le 7 mars 2018.

Tableau 5. État de la politique en matière de tabagisme dans les cantons (1^{er} février 2018)

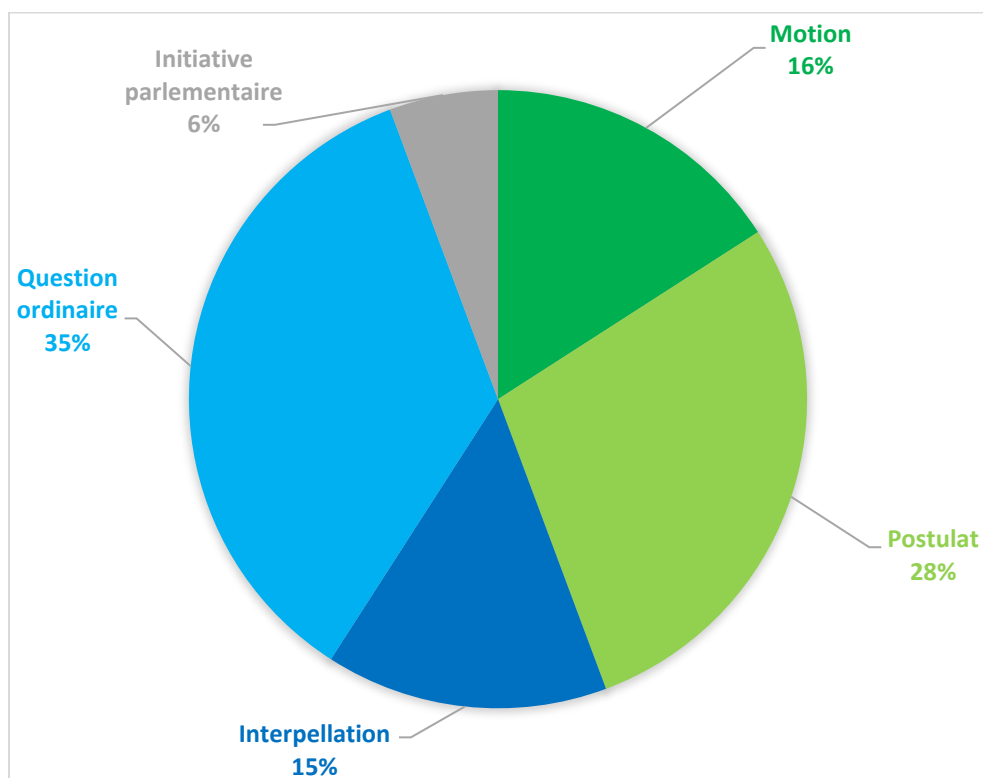
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Santé publique

Etat de la politique en matière de tabagisme dans les cantons 01.02.2018			
Cant.	Protection contre le tabagisme passif (gastronomie)	Interdictions de vente pour les jeunes	Restrictions de publicité
CH	Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif (LF) en vigueur depuis le 1.5.2010	-	-
AG	Pas de réglementation plus stricte que la LF	Interdiction de vente (<16) depuis le 1.1.2010	-
AI	Pas de réglementation plus stricte que la LF	-	-
AR	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs avec service autorisés depuis le 1.1.2011	Interdiction de vente (<16) depuis le 1.1.2008	Limitation de publicité (affichage) depuis le 1.1.2008
BE	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs avec service autorisés depuis le 1.7.2009	Interdiction de vente (<18) depuis le 1.1.2007	Limitation de publicité (affichage) depuis le 1.1.2007
BL	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs sans service autorisés depuis le 1.5.2010	Interdiction de vente (<18) depuis le 1.1.2007	Limitation de publicité (affichage) depuis le 1.1.2007
BS	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs sans service autorisés depuis le 1.4.2010 ; initiative populaire lancée (pas de réglementation plus stricte que la LF)	Interdiction de vente (<18) depuis le 1.8.2007	Limitation de publicité (affichage) depuis le 1.7.2005
FR	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs sans service autorisés depuis le 1.1.2010	Interdiction de vente (<16) depuis le 1.1.2009	-
GE	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs sans service autorisés depuis le 1.11.2009	-	Limitation de publicité (affichage, cinémas) depuis le 20.10.2000
GL	Pas de réglementation plus stricte que la LF	Interdiction de vente (<16) depuis le 1.1.2014	-
GR	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs avec service autorisés depuis le 1.3.2008	Interdiction de vente (<16) depuis le 1.7.2006	Limitation de publicité (affichage) depuis le 1.7.2006
JU	Pas de réglementation plus stricte que la LF	Interdiction de vente (<18) depuis le 1.1.2013	-
LU	Pas de réglementation plus stricte que la LF	Interdiction de vente (<16) depuis le 1.1.2006	-
NE	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs sans service autorisés depuis le 1.4.2009	Interdiction de vente (<18) depuis le 1.1.2015	Réglementation en cours d'élaboration (affichage)
NW	Pas de réglementation plus stricte que la LF	Interdiction de vente (<18) depuis le 1.3.2009	-
OW	Pas de réglementation plus stricte que la LF	Interdiction de vente (<18) depuis le 01.02.2016	Limitation de publicité (affichage, cinémas) depuis le 01.02.2016
SG	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs avec service autorisés depuis le 1.1.2014	Interdiction de vente (<16) depuis le 1.10.2006	Limitation de publicité (affichage, cinémas) depuis le 1.10.2006
SH	Pas de réglementation plus stricte que la LF	Interdiction de vente (<18) depuis le 1.1.2013	
SO	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs avec service autorisés depuis le 1.1.2009	Interdiction de vente (<16) depuis le 1.1.2007	Limitation de publicité (affichage, cinémas, parai-nage) depuis le 1.7.2007
SZ	Pas de réglementation plus stricte que la LF	-	-
TG	Pas de réglementation plus stricte que la LF	Interdiction de vente (<16) depuis le 1.1.2007	Limitation de publicité (affichage) depuis le 1.1.2007
TI	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs avec service autorisés depuis le 12.4.2007	Interdiction de vente (<18) depuis le 1.9.2013	Limitation de publicité (affichage) depuis le 1.5.2009
UR	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs avec service autorisés depuis le 1.9.2009	Interdiction de vente (<16) depuis le 1.9.2009	Limitation de publicité (affichage) depuis le 1.9.2009
VD	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs sans service autorisés depuis le 15.9.2009	Interdiction de vente (<18) depuis le 1.1.2006	Limitation de publicité (affichage) depuis le 1.7.2007
VS	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs sans service autorisés depuis le 1.7.2009	Interdiction de vente (<16) depuis le 1.1.2008	Limitation de publicité (affichage, cinémas, parai-nage) depuis le 1.7.2009
ZG	Pas de réglementation plus stricte que la LF	Interdiction de vente (<18) depuis le 1.3.2010	Limitation de publicité (affichage) depuis le 1.3.2010
ZH	Pas d'établissements fumeurs, fumeurs avec service autorisés depuis le 1.5.2010	Interdiction de vente (<16) depuis le 1.7.2008	Limitation de publicité (affichage) depuis le 1.7.2008

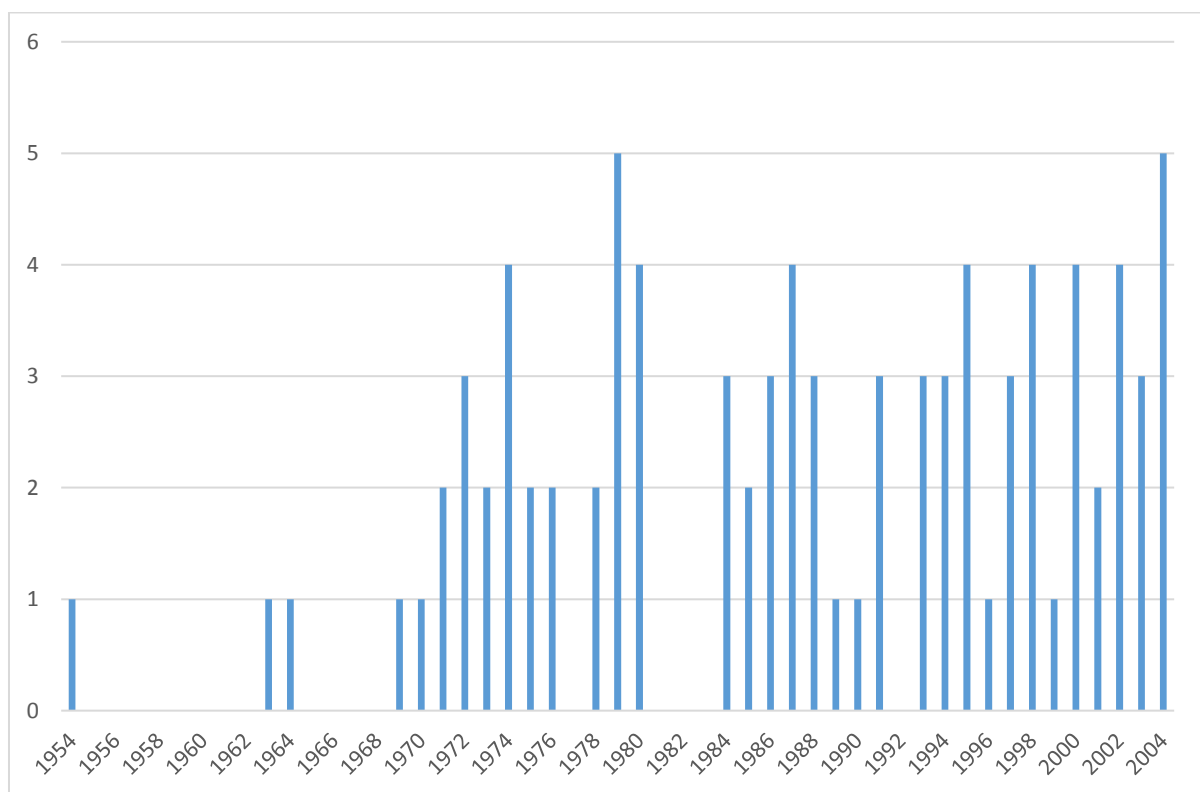
Source : « État de la politique en matière de tabagisme dans les cantons », *Office fédéral de la santé publique*, <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/sucht/tabak/tabakpolitik-kantone.html>, consulté le 19 mars 2018.

Figure 21. Types d'interventions parlementaires fédérales liées au tabagisme (1954-2004)



Sources : *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale* (1891 à 1999) et les *Procès-verbaux de l'Assemblée fédérale* (1921-1970), Archives fédérales suisses, publications officielles numérisées, <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/start.do>, consulté le 21 mars 2018 ; et « Recherche – Curia Vista – Banque de données des objets parlementaires », *L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse*, <https://www.parlament.ch/fr/search-affairs-advanced>, consulté le 21 mars 2018.

Figure 22. Interventions parlementaires fédérales liées au tabagisme (1954-2004)



Sources : *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale* (1891 à 1999) et les *Procès-verbaux de l'Assemblée fédérale* (1921-1970), Archives fédérales suisses, publications officielles numérisées, <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/start.do>, consulté le 21 mars 2018 ; et « Recherche – Curia Vista – Banque de données des objets parlementaires », *L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse*, <https://www.parlament.ch/fr/search-affairs-advanced>, consulté le 21 mars 2018.

Tableau 6. Thèmes des interventions parlementaires fédérales liées au tabagisme (1954-2004)

Thèmes	Nombre
Restriction ou interdiction de la publicité pour le tabac	19
Protection contre le tabagisme passif	13
Prise de mesures de prévention générale en faveur de la santé	9
Prise de mesures combinées pour limiter la consommation de tabac (et d'alcool)	7
Interventions parlementaires en faveur du tabac	5
Taxation du tabac (augmentation, en faveur de la santé publique)	4
Taxation du tabac (indépendamment de la santé publique)	3
Interdiction vente tabac aux mineurs	3
Indication de l'avertissement sur les paquets et sur la publicité des produits du tabac	3
Valeurs analytiques et filtres de cigarette	3
Commission fédérale sur le tabac	3
SNUS	3
Divers : <ul style="list-style-type: none"> - Demande d'études et de recherches : 2 - Cigarettes à l'héroïne : 2 - Journée mondiale de la santé : 2 - Journée sans fumer : 1 - Attitude défaitiste de l'OFSP : 1 - Contre un congrès de l'industrie du tabac : 1 - Révélations des stratégies de l'industrie du tabac : 1 - Fonds de prévention du tabagisme : 1 - Subvention des planteurs de tabac : 1 - <i>Convention-cadre de l'OMS</i> : 1 	13

Sources : *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale* (1891 à 1999) et les *Procès-verbaux de l'Assemblée fédérale* (1921-1970), Archives fédérales suisses, publications officielles numérisées, <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/start.do>, consulté le 21 mars 2018 ; et « Recherche – Curia Vista – Banque de données des objets parlementaires », *L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse*, <https://www.parlament.ch/fr/search-affairs-advanced>, consulté le 21 mars 2018.

Tableau 7. Conseillers nationaux ayant déposé une intervention parlementaire en faveur du tabac (1954-2004)

Conseillers nationaux	Canton	Parti
Ursula Ulrich	Soleure	Socialiste
Gilbert Coutau	Genève	Libéral
Maximilian Reinmann	Argovie	Union démocratique du centre
Heinz Allenspach	Zurich	Libéral-Radical
Jean-Claude Rennwald	Jura	Socialiste

Source : *L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse*, <https://www.parlament.ch/fr>, consulté le 21 mars 2018.

Tableau 8. Présidents de l'ASFC (1933-1993), et de la CISC (1993-2004), siégeant au Conseil national (1935-1995)

	Canton	Parti	Siège au Conseil national	Présidence de l'ASFC et CISC
Henry Cottier (1897-1973)	Vaud	Radical	1935-1951	1936-1959
Pierre Glasson (1907-1991)	Fribourg	Radical	1951-1971	1960-1972
Fernand Corbat (1925-2010)	Genève	Radical	1971-1979	1972-1980
Edgar Oehler (né en 1942)	Saint-Gall	PDC	1971-1995	1991-2004

Sources :

ABETEL-BÉGUELIN, Fabienne, « Cottier, Henry », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F4916.php>, consulté le 19 mars 2018.

MICHAUD, Marius, « Glasson, Pierre », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5868.php>, consulté le 19 mars 2018.

SENARCLENS, Jean de, « Corbat, Fernand », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F33507.php>, consulté le 19 mars 2018.

« Curriculum vitae », *Edgar Oehler*, <http://www.oehler.ch/curriculum-vitae.html>, consulté le 19 mars 2018.

BURRUS, Léon, *Le rôle du tabac en Suisse au XX^e siècle*, [s.l.] : SOTA, 1972, p. 37.

« Économie suisse : situation de la branche du tabac », *La Tabatière*, n° 64, août 1974, p. 1.

Figure 23. Visite du Groupe conservateur chrétien-social des chambres fédérales (Berne)
chez F. J. Burrus & Cie à Boncourt (11 juin 1964)



Source : album photographique « Groupe conservateur chrétien-social des chambres fédérales, Berne. 11 juin 1964 », Fonds Burrus, Musée Jurassien d'Art et d'Histoire (MJAH), Delémont.

Tableau 9. Visites d'hôtes influents chez F. J. Burrus & Cie (1979-1992)

Hôtes	Date de la visite
Gouvernement de la République et canton du Jura	17 octobre 1979
Messieurs les Parlementaires fédéraux jurassiens	10 mars 1980
Messieurs les fonctionnaires fiscaux d'État accompagnés par une délégation du Gouvernement jurassien	9 octobre 1981
Groupement romand des services de santé publique	24 juin 1982
Monsieur Fritz Honegger, Président de la Confédération et [Chef du Département fédéral de l'économie publique], et de Messieurs les Chefs des Départements cantonaux de l'économie publique	24 septembre 1982
Messieurs les Directeurs des gymnases catholiques suisses	27 septembre 1982
Ringier & Co AG, Zurich	27 octobre 1982
Messieurs Dr H.-H. Coninx et Dr Th. Stemmler, Tages-Anzeiger, Zurich	11 janvier 1983
Messieurs les Officiers généraux et Commandants de régiment de troupes jurassiennes accompagnés de membres du Gouvernement jurassien	15 juin 1983
Parlement de la République et Canton du Jura, accompagné des Autorités gouvernementales, judiciaires et législatives cantonales	17 juin 1983
Conseils d'administration de la Banque Jurassienne d'Épargne et de Crédit de la Bezirkskasse Laufen	20 juin 1983
Commission « recherche » de l'EPFZ	7 juillet 1983

Direction COOP Suisse « Allgemeine Ware »	16 novembre 1983
Direction de Swissair	16 mai 1984
Direction générale des PTT	7 juin 1984
Genossenschaftliche Zentralbank. Basel.	28 juin 1984
Warentechnische Kommission Denner AG	21 septembre 1984
Conseil d'administration de la Chambre de commerce suisse en France	26 septembre 1986
Direction de COOP Suisse Bâle	12 juin 1987
Direction générale de la SBS. Bâle	6 juin 1988
Groupe radical latin des Chambres fédérales	21 juin 1988
Direction de COOP Suisse Bâle	7 juillet 1992

Source : *FJB. Livre d'or*, F. J. Burrus & Cie SA – Boncourt (1979-1994), Fonds Burrus, Musée Jurassien d'Art et d'Histoire (MJAH), Delémont.

Figure 24. Visite de Jean-Pascal Delamuraz chez F. J. Burrus & Cie (21 juin 1988)



Arrivée à Boncourt du Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz.



Poignée de main avec Charles Burrus.



Visite d'usine.



Repas et discours.



Signature du livre d'or.

Groupe radical latin des Chambres fédérales

21.06.88

... c'est à dire un rendez-vous remarqué
avec l'amitié, avec l'efficacité, avec la
tenue.

Delamuraz, c.f.

Détail de la page du livre d'or signée par Jean-Pascal Delamuraz.

Source : Fonds Burrus, Musée Jurassien d'Art et d'Histoire (MJAH), Delémont.

Figure 25. Conférence du *Surgeon General* Luther Terry (10 janvier 1964)



Source : Associated Press Wirephoto, 1964.

Partie 2

Tableau 10. Tests d'analyse de la fumée de tabac en Suisse (1969-1999)

FPC : Fondation pour la protection des consommateurs

ASFC : Association suisse des fabricants de cigarettes

CO : monoxyde de carbone

NO : oxyde d'azote

Test	Date de publication	Nombre de marques testées	Substances analysées	Remarques
Test 26 de la FPC	12 février 1969	30	Goudron et nicotine	Premier test d'analyse de la fumée de cigarette publié en Suisse.
Test 53 de la FPC	10 janvier 1973	28	Goudron et nicotine	-
Test 70 de la FPC	24 septembre 1975	20	Goudron, nicotine et CO	Premier test d'analyse de la fumée de tabac à pipe publié en Suisse. Première collaboration du Prof. T. Abelin pour un test de la fumée du tabac.
Test 73 de la FPC	16 février 1976	31	Goudron, nicotine, CO et NO	Premier classement de cigarettes à composants multiples en Suisse. Première publication de l'index d'Herzfeld.
Test 101 du Laboratoire Herzfeld ou « Test Herzfeld »	24 avril 1977	44	Goudron, nicotine, CO et NO	Premier test d'Herzfeld réalisé indépendamment de la FPC.
Test de l'ASFC	30 avril 1977	55	Goudron, nicotine, CO et NO	Premier test d'analyse de la fumée de cigarettes publié par l'ASFC.

Test de l'ASFC	6 décembre 1977	54	Goudron, nicotine, CO et NO	Second test d'analyse de la fumée de cigarettes publié par l'ASFC.
Test 90 de la FPC	Février 1978	15 cigares et 7 cigarillos	Goudron, nicotine, CO et NO	Premier test d'analyse de la fumée de cigares et cigarillos publié en Suisse. Collaboration du Prof. T. Abelin.
Test 111 d'Herzfeld	mai 1978	50	Goudron, nicotine, CO et NO	-
Test 1981 d'Herzfeld	18 novembre 1981	45	Goudron, nicotine, CO et NO	-
Test 1984 d'Herzfeld	19 juin 1984	50	Goudron, nicotine, CO, NO, acétaldéhyde, acroléine, isoprène, benzène, toluène et acide cyanhydrique	Premier test qui analyse 10 composants de la fumée de cigarette.
Test 1985 d'Herzfeld	Février 1985	8	Goudron et nicotine	Test de cigarettes légères selon la méthode DRM.
Test 1989 d'Herzfeld	Septembre 1989	58	Goudron, nicotine, CO, NO, acétaldéhyde, acroléine, isoprène, benzène, toluène et acide cyanhydrique	-
Test 1992 d'Herzfeld	Avril 1992	31	Goudron, nicotine, CO, NO, acétaldéhyde, acroléine, isoprène, benzène, toluène et acide cyanhydrique	-
Cigarettes légères : délit de sales bronches	26 octobre 1999	8	Goudron et nicotine	Test de l'émission de télévision À <i>Bon Entendeur</i> . Test de cigarettes dans des conditions s'approchant du fumage humain.

Sources : diverses archives issues des *Truth Tobacco Industry Documents* (voir texte).

Figure 26. Premier test de cigarettes de l'ASFC (30 avril 1977)



Source : ASFC, « L'industrie de la cigarette et l'analyse chimique de la fumée [Tribune - Le Matin] », 30 avril 1977, p. 4, Philip Morris Records, zyi19c00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/smgp0056>.

Figure 27. Second test de cigarettes de l'ASFC (6 décembre 1977)

FUMEURS, à vous d'apprécier!

Une information objective

L'Association suisse des fabricants de cigarettes souhaite une information des fumeurs objective et scientifiquement irréfutable. Elle a confié au chimiste cantonal de Zurich l'analyse de 54 marques courantes de cigarettes fabriquées et vendues en Suisse.

Des centaines de substances

A l'analyse, la fumée révèle des centaines de substances, issues du tabac lui-même ou de sa combustion. Certaines apparaissent quantitativement importantes, d'autres en proportion très infime. Il en a été dégagé quatre principales, à savoir le condensat sec, la nicotine, le monoxyde de carbone (CO) et l'oxyde d'azote (NO). Il s'agit là d'une sélection limitée. A partir de là, est-il possible de qualifier une cigarette sur la seule mesure de quatre substances sur environ 1500 que contient la fumée, comme d'ailleurs la plupart des produits naturels soumis à combustion? Sûrement pas.

A chacun sa manière de fumer

Toute analyse de fumée est faite à partir d'une machine à fumer. Or, chacun a sa manière de fumer, d'absorber la fumée et de réagir à la fumée. Le nombre de bouffées, la



longueur du mégot, toutes données rigoureusement mécaniques et identiques sur la machine, varient considérablement d'une personne à l'autre.

Prétendre qu'une cigarette est meilleure ou moins bonne à partir de données arbitrairement amalgamées et mécaniquement enregistrées n'est que fausse science.

Une opération mathématique inadmissible

Un classement des cigarettes selon leur prétendu degré de légèreté par un système d'attribution de points, par exemple, ne peut pas être admis scientifiquement. Il n'est pas possible de prendre comme étalon de la légèreté d'une cigarette l'addition de diverses valeurs. Une telle appréciation n'est pas admissible, car l'on ne peut pas attribuer aux différentes substances un facteur de pondération précis scientifiquement justifiable.

Chacun, en revanche, a droit à une information objective. Chacun peut, pour la marque qu'il fume, prendre acte de résultats techniquement irréfutables et les comparer, donnée par donnée.

Les fabricants suisses de cigarettes vous donnent, ci-dessous, les résultats des analyses effectuées en octobre 1977 par le chimiste officiel du canton de Zurich.

Marques	Condensat sec (nicotine soustraite)		Nicotine		CO		NO	
	mg par cigarette	mg par bouffée	mg par cigarette	mg par bouffée	mg par cigarette	mg par bouffée	mg par cigarette	mg par bouffée
a Arlette filtre	14,4	1,97	0,81	0,11	19,0	2,60	0,327	0,045
Atika filtre box KS	9,6	1,19	0,54	0,07	12,1	1,49	0,238	0,029
b Benson & Hedges Luxury mild filtre box	10,5	1,15	1,06	0,12	10,5	1,15	0,051	0,006
Brunette double filtre	15,8	2,11	0,95	0,13	19,7	2,63	0,366	0,049
Brunette extra filtre	6,9	0,80	0,60	0,07	8,1	0,94	0,141	0,016
Brunette filtre	17,9	2,59	1,12	0,16	17,0	2,46	0,351	0,051
Burrus spéciale filtre box	5,8	0,76	0,43	0,06	6,5	0,86	0,112	0,015
c Camel double filtre Box	12,5	1,45	0,83	0,10	11,8	1,37	0,268	0,031
Camel filtre KS	17,8	1,93	1,02	0,11	16,8	1,83	0,293	0,032
Champion filtre	14,5	1,68	1,06	0,12	15,0	1,72	0,157	0,018
d Disque bleu filtre	8,8	1,42	0,64	0,10	12,3	1,98	0,316	0,051
Disque d'Or filtre	7,2	1,09	0,59	0,09	8,9	1,35	0,168	0,026
Dunhill International filtre	15,7	1,50	1,19	0,11	18,0	1,71	0,080	0,008
Dunhill KS filtre	15,1	1,56	1,10	0,11	18,0	1,86	0,087	0,009
e Ernte 23 filtre KS	14,5	1,73	0,82	0,10	15,7	1,87	0,184	0,022
f Flint filtre	4,9	0,62	0,42	0,05	5,7	0,72	0,145	0,018
Flint ultra mild filtre box	2,2	0,27	0,22	0,03	3,9	0,47	0,049	0,006
g Gallant filtre	6,6	0,99	0,60	0,07	11,3	1,30	0,108	0,012
Gauloises bleu filtre	13,0	1,73	0,87	0,12	16,3	2,17	0,517	0,069
Gauloises jaune filtre	12,8	1,78	0,86	0,12	15,0	2,08	0,312	0,043
Gitanes bleu filtre box	12,4	1,61	0,89	0,12	15,2	1,97	0,483	0,063
h HB Crownfilter SC	13,5	1,55	0,85	0,10	14,9	1,71	0,208	0,024
j John Player Special filtre Box	17,1	1,73	1,07	0,11	19,9	2,01	0,252	0,026
John Player KS extra mild filtre box	7,9	0,75	0,67	0,06	11,0	1,04	0,073	0,007
k Kent Special mild filtre box	6,0	0,76	0,50	0,06	5,2	0,66	0,092	0,012
Krone filtre box	10,8	1,27	0,57	0,07	13,3	1,56	0,200	0,024
m Marlboro filtre box	16,8	2,13	1,08	0,14	16,4	2,08	0,292	0,036
Marlboro Gold 100 mm filtre	14,4	1,41	1,06	0,10	11,9	1,17	0,245	0,024
Marocaine mild filtre	4,3	0,60	0,37	0,05	5,7	0,79	0,103	0,014
Marocaine Super filtre	14,0	1,73	1,00	0,12	13,8	1,70	0,228	0,028
Mary Long filtre	15,5	1,78	1,01	0,12	16,7	1,92	0,259	0,030
Mary Long extra douce filtre	6,7	0,89	0,61	0,08	9,9	1,32	0,169	0,023
Milde Sorte filtre box	8,1	1,05	0,34	0,04	10,4	1,35	0,255	0,033
Muratti Ambassador filtre box	12,4	1,59	0,77	0,10	15,8	2,03	0,252	0,032
Muratti Ambassador extra mild filtre box	6,6	0,97	0,42	0,06	7,7	1,13	0,181	0,027
Muratti Ambassador Menthol filtre Box	4,5	0,52	0,21	0,02	6,9	0,80	0,169	0,020
Muratti 2000 filtre box	8,2	1,04	0,60	0,08	10,6	1,34	0,151	0,019
n North Pole filtre	13,5	1,85	0,75	0,10	14,8	2,03	0,196	0,027
p Parisienne filtre	16,1	2,27	0,98	0,14	13,9	1,96	0,230	0,032
Parisienne spéciale filtre	9,1	1,06	0,69	0,08	13,2	1,54	0,170	0,020
Parisienne Super filtre	16,4	1,84	1,08	0,12	15,5	1,74	0,241	0,027
Peer Special filtre box	3,4	0,41	0,28	0,03	4,9	0,60	0,074	0,009
Peter Stuyvesant extra mild filtre	4,8	0,59	0,42	0,05	4,1	0,50	0,039	0,005
Peter Stuyvesant filtre KS	13,4	1,60	0,93	0,11	19,9	2,01	0,071	0,009
r Recemtsma R 6 filtre	6,3	0,71	0,53	0,06	7,6	0,85	0,175	0,020
s Select extra-légère filtre	0,6	0,08	0,11	0,01	0,9	0,11	0,018	0,002
Select soft filtre	7,3	0,85	0,57	0,07	11,1	1,29	0,148	0,017
Select specially mild filtre box	4,6	0,68	0,37	0,05	8,1	1,19	0,114	0,017
SL Maryland filtre	8,3	1,09	0,57	0,08	9,7	1,28	0,182	0,024
Stella filtra	13,1	1,79	0,81	0,11	17,2	2,36	0,274	0,038
Stella Super filtre	10,7	1,47	0,83	0,11	12,4	1,70	0,236	0,032
t Turmac Trend filtre box	7,9	0,96	0,53	0,07	10,1	1,23	0,111	0,014
Twenty filtre	9,5	1,10	0,67	0,08	12,8	1,49	0,123	0,014
v Virginie filtre	17,6	2,35	1,30	0,17	14,3	1,91	0,377	0,050

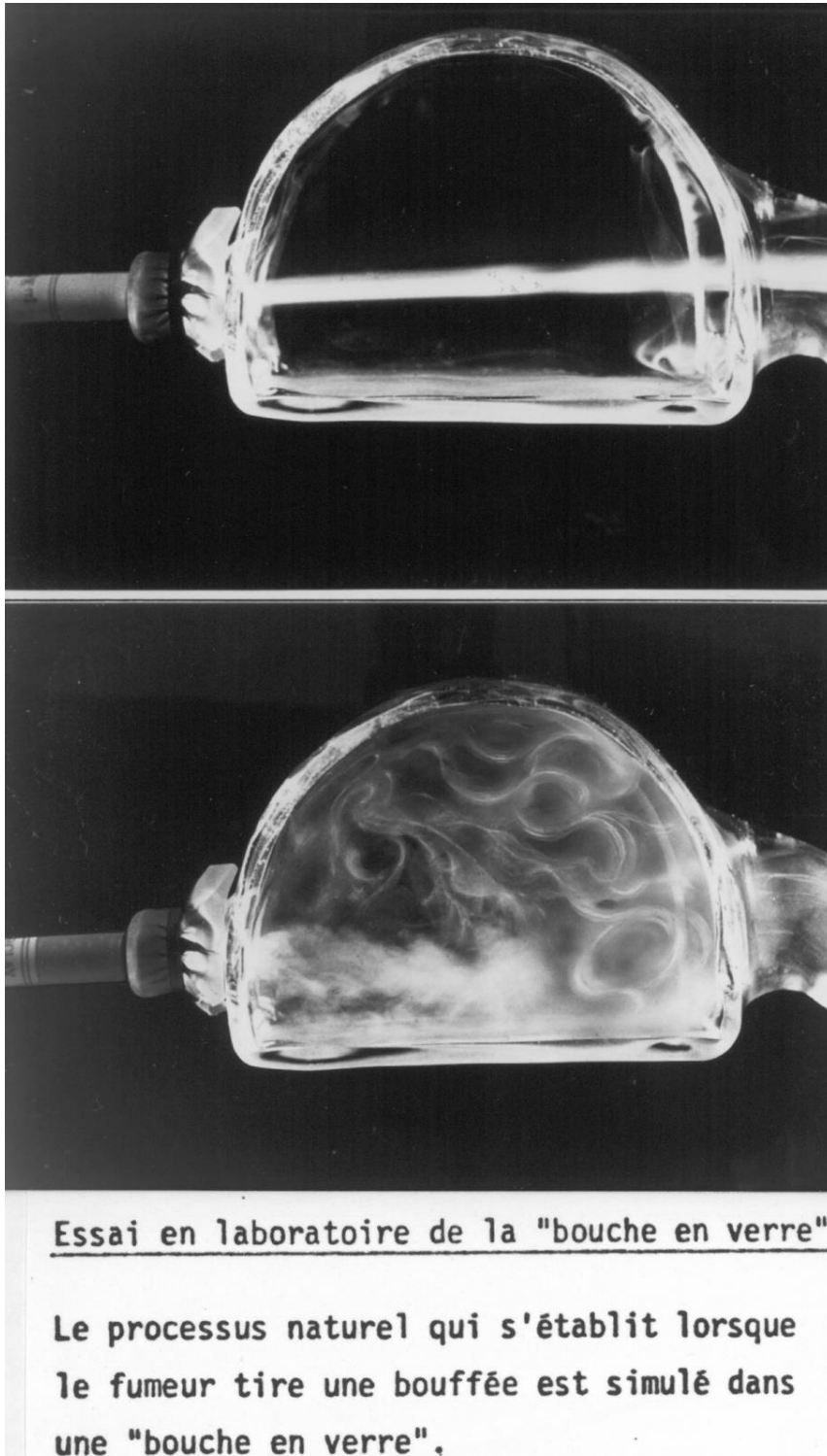
Source : ASFC, « Fumeurs, à vous d'apprécier ! », *Journal de Genève*, 6 décembre 1977, p. 4.

Figure 28. Évolution de l'avertissement sur les paquets de cigarettes en Suisse



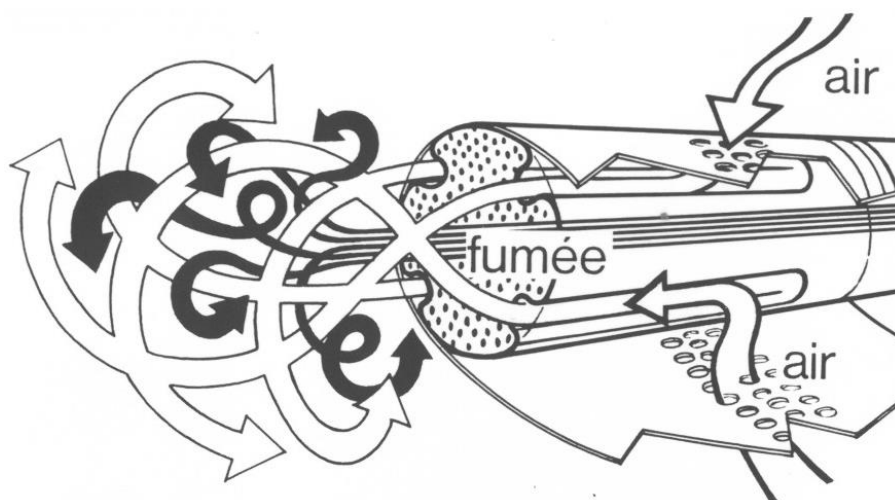
Source : les paquets de cigarettes sont issus de la collection particulière de Christian Kranich, Autriche.

Figure 29. Modèle de la bouche en verre (1982)



Source : Fonds Burrus, Musée Jurassien d'Art et d'Histoire (MJAH), Delémont.

Figure 30. Dessin illustrant le fonctionnement du filtre Actron (1982)

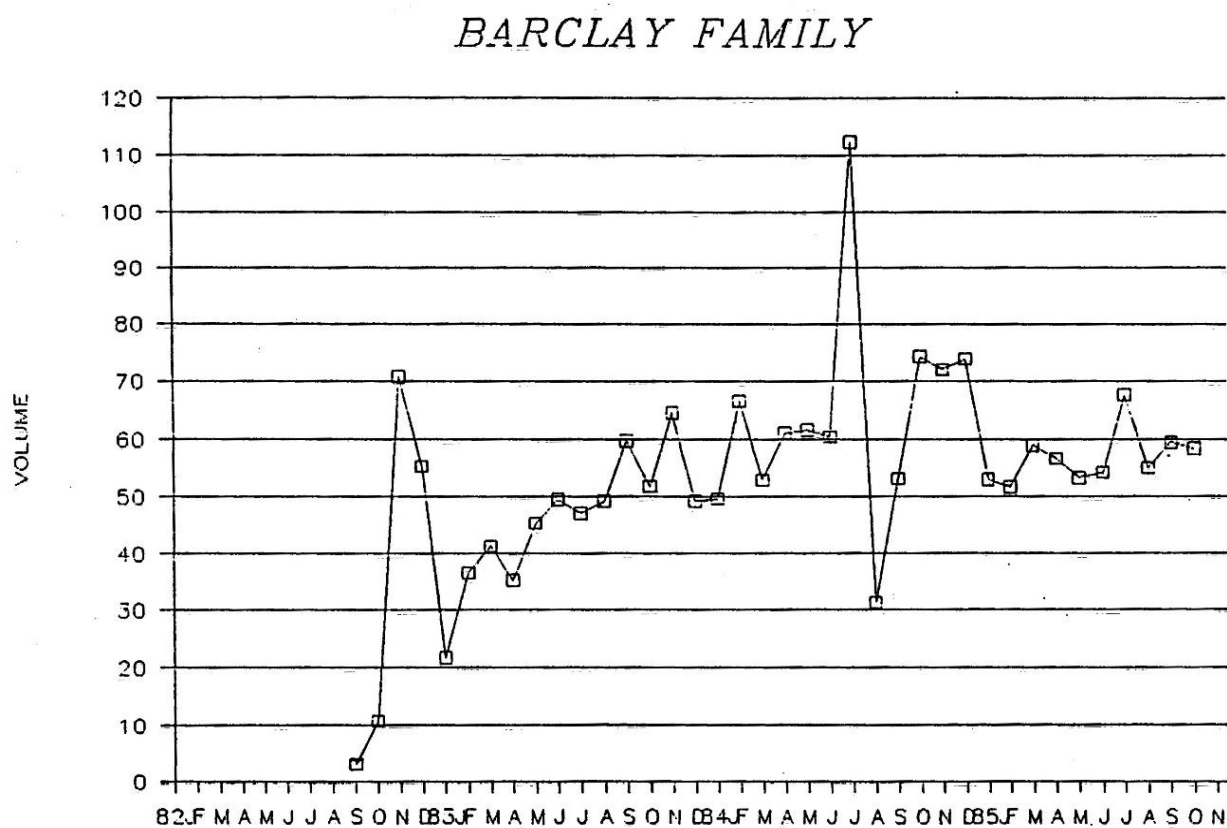


Comment fonctionne le filtre Actron?

Le filtre Actron comporte quatre canaux de diffusion d'air indépendants par lesquels ce dernier passe cinq fois plus vite que la fumée aspirée au travers du filtre. Ce phénomène résulte en un tirage facile et crée un mélange air/fumée turbulent. Le mouvement aérodynamique ainsi formé dans la bouche du fumeur est essentiel à la restitution intense de la saveur du tabac.

Source : BAT (Suisse) SA, « Un filtre à cigarettes américain au succès sans précédent maintenant disponible en Suisse », [s.d.], pp. 2-3, Philip Morris Records, gex64e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/zrwf0122>.

Figure 31. Évolution des ventes de Barclay (1982-1985)



Source : WOODTLI, Jean-Franklin, « [Mémoire de duplique et conclusions de BAT] », 11 avril 1986, p. 11, Philip Morris Records, ptb81f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lgyy0144>.

Figure 32. Article de presse traitant du filtre de la cigarette Barclay (18 décembre 1982)

GOUDRON ET NICOTINE DE LA BARCLAY

Le filtre qui trompe

Par

VERONIQUE TISSIERES

Le « tabac » provoqué par la Barclay, cette cigarette ultralégère qui a conquis le marché suisse en moins de trois mois, va-t-il se consumer très rapidement ? Réunis jeudi et hier, les chimistes cantonaux se sont penchés sur son embout. Ils devaient déterminer si la méthode standard d'analyse n'était pas faussée par le filtre « révolutionnaire » de cette cigarette. Leur diagnostic : à l'unanimité ils ont reconnu que cette méthode de mesure ne peut s'appliquer à ce type de filtres ; conséquence : les chiffres obtenus (à savoir 0,2 mg de nicotine, 1 mg de condensat) ne sont pas comparables à ceux inscrits sur les autres paquets de cigarettes. En un mot, ils ne correspondent à pas grand-chose pour ne pas dire à rien !

Quel succès que la Barclay ! A force de publicité tapageuse, axée sur la très grande légèreté, elle a conquis de très nombreux fumeurs.

Mais, avant même sa sortie officielle sur le marché suisse, trois de ses concurrents (les Fabriques de Tabacs Réunies, Burrus et Reynolds) dénonçaient ce qu'ils considéraient comme une imposture (lire la TLM du 1er octobre). Selon eux, les chiffres indiqués sur le paquet de Barclay étaient faux. Le filtre spécial de cette cigarette, avec canaux et petits trous, avait falsifié les résultats de la méthode standard d'analyse de la fumée. Car, si la bouche artificielle n'obstrue pas ces « amenées d'air », c'est par contre le cas des lèvres humaines.

La Barclay, une cigarette moyenne déguisée en légère ? C'est ce que ses concurrents tentent de prouver. Le Tribunal cantonal de Genève fut saisi de l'affaire. Avocats des deux parties s'affrontaient il y a tout juste dix jours ; la cour, selon toute vraisemblance, rendra son verdict au début de l'année.

CIGARETTE

Le filtre serait trompeur

Les indications inscrites sur les paquets de Barclay concernant la teneur en nicotine et en condensat de cette cigarette ne correspondraient pas à grand-chose, pour ne pas dire à rien. C'est, en effet, le diagnostic posé par les chimistes cantonaux de Suisse, appelés à se prononcer sur l'embout « révolutionnaire » de cette cigarette.



Dilemme des chimistes

Ces fameux chiffres contestés, c'est le chimiste cantonal de Zurich qui les a délivrés. Réunis au début du mois, ses collègues romands estimèrent qu'ils n'étaient pas corrects. Hier, ceux de l'ensemble du pays convenaient que ces indications n'étaient pas comparables à celles inscrites sur les autres paquets de cigarettes.

Mais voilà, cette affaire met les chimistes cantonaux devant un véritable dilemme. « La méthode d'évaluation standard ne peut, en effet, s'appliquer au filtre de la Barclay, constate le docteur Vogel, chimiste cantonal de Genève. Il n'existe, par ailleurs, aucune méthode adaptée à ce genre de filtre. Un groupe de travail va donc se constituer pour trouver une nouvelle machine à fumer qui tienne compte des particularités des différents types de filtres. En attendant, nous ne savons pas quelle teneur indiquer sur le paquet. Est-ce deux fois plus, quatre fois, personne n'a été capable de le dire. » Tout en gardant une certaine prudence, le docteur Vogel ne le cache pas. « L'opinion générale est que cette teneur est supérieure à celle indiquée. »

Gageons que ces propos intéresseront au plus haut niveau les juges genevois.

V. T.

Source : TISSIÈRES, Véronique, « Goudron et nicotine de la Barclay. Le filtre qui trompe. Cigarette. Le filtre serait trompeur », *Tribune de Lausanne*, 18 décembre 1982, p. ?, Philip Morris Records, ebu24e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/jkcj0111>.

Figure 33. Annonce publicitaire pour la cigarette Barclay (21 avril 1983)

PUBLICITE

**Cigarettes Barclay – le succès continue.
Procès gagné par les fabricants de Barclay
le 6 avril à Genève.**

E.L./Les juges du tribunal de Genève ont refusé aux concurrents l'interdiction de vente de la cigarette Barclay, qu'ils réclamaient en mettant en doute les 1 mg de goudrons et 0,2 mg de nicotine mentionnés sur le paquet.

Par dépit et pour stopper le succès éclatant de Barclay, ces concurrents ont l'intention d'in-

tenter un deuxième procès pour les mêmes raisons. Barclay gagnera aussi ce deuxième procès, car elle correspond en tous points à l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires. Le consommateur peut se fier sans réserves aux valeurs analytiques indiquées sur les paquets de cigarettes Barclay, à savoir 1 mg de goudrons et 0,2 mg de nicotine. ASSA 03-3717

Source : « Cigarettes Barclay – le succès continue. Procès gagné par les fabricants de Barclay le 6 avril à Genève », *Journal de Genève*, 21 avril 1983, p. 11.

Figure 34. Article de presse traitant de la cigarette Barclay (3 juillet 1984)

TRIBUNAL FÉDÉRAL

Les cigarettes Barclay ont failli être saisies

Lausanne, 2 (ATS). – Les fabricants suisses de cigarettes ont chanté victoire quelques heures trop tôt. Lundi matin, les quatre fabricants qui avaient attaqué en concurrence déloyale la maison BAT à Genève, filiale du premier groupe mondial de tabac British American Tobacco – qui fabrique la cigarette Barclay – annonçaient que la Cour de justice de la République et Canton de Genève avait décidé, vendredi dernier, à titre provisionnel, d'interdire la vente et la publicité de cette cigarette. La maison BAT, qui détient environ 22% du marché suisse, a immédiatement riposté en demandant lundi au Tribunal fédéral de suspendre la mesure provisionnelle jusqu'au jugement sur le fonds. Satisfaction lui a été accordée le jour même, a-t-elle annoncé en fin d'après-midi.

Les teneurs en goudron et en nicotine indiquées sur les paquets de cigarettes Barclay, respective-

ment 1 g et 0,2 mg, sont trompeuses, estiment les quatre fabricants suisses – Fabriques de Tabac Réunies SA, F. J. Burrus et Cie SA, Ed. Laurens S.A. et R. J. Reynolds Tobacco SA – car, disent-ils, les méthodes traditionnelles d'analyse sont incapables de mesurer correctement la teneur en goudron de cigarettes équipées d'un filtre doté de canaux périphériques de ventilation, comme le veut le système Barclay.

Une première demande de mesures provisionnelles avait été repoussée en avril 1983. Sur la base des développements apparus dans une procédure analogue alors en cours de jugement aux Etats-Unis, les fabricants suisses ont déposé une nouvelle demande en juin 1983. De plus, disent les plaignants, dans le courant de la nouvelle procédure engagée en Suisse, il est apparu que le chimiste cantonal vaudois avait officiellement contesté le produit Barclay, le 13 mai 1983 déjà.

Source : ATS, « Tribunal fédéral. Les cigarettes Barclay ont failli être saisies », *Gazette de Lausanne*, 3 juillet 1984, p. 9.

Figure 35. Annonce publiée par les adversaires de la cigarette Barclay (16 novembre 1984)

Publicité

A propos de la décision du Tribunal fédéral contre Barclay :

le Tribunal fédéral tranche en faveur de l'information objective du consommateur

Le Tribunal fédéral suisse, à Lausanne, en sa qualité d'autorité judiciaire suprême de notre pays, vient de confirmer, à l'unanimité et définitivement, les mesures provisionnelles décidées par l'instance judiciaire genevoise, soit :

- l'interdiction faite à BAT (Suisse) SA de vendre les cigarettes Barclay en emballages revêtus des indications « goudrons 1 mg, nicotine 0.2 mg », déterminées selon méthodes standards,
- la saisie dans les dépôts de BAT (Suisse) SA, de tous les paquets de cigarettes de marque Barclay munis des indications susmentionnées,
- la défense de faire de la publicité, sous quelque forme que ce soit, pour les cigarettes Barclay en se référant à une teneur en goudrons de 1 mg et en nicotine de 0.2 mg.

C'est à la suite d'investigations particulièrement soignées et approfondies que en date du 29 juin 1984 déjà, la Cour de justice de Genève avait ordonné ces mesures provisionnelles. Pour ce faire, la Cour s'est fondée sur une expertise scientifique officielle établissant que les indications figurant sur les emballages de cigarettes Barclay sont de nature à tromper le consommateur.

Dans quelques jours, le public pourra constater un premier effet des mesures provisionnelles: les emballages des cigarettes Barclay ne porteront plus d'indications trompeuses relatives à teneur des cigarettes en goudrons et en nicotine mais seront provisoirement dépourvus de toute mention à ce sujet. Cependant, BAT (Suisse) SA devrait très prochainement être contrainte d'imprimer sur ses paquets de cigarettes Barclay des teneurs en goudrons et en nicotine enfin conformes à la réalité.

F.-J. Burrus SA, Boncourt
Fabriques de Tabac Réunies SA, Neuchâtel
Ed. Laurens SA, Genève
R.-J. Reynolds Tobacco AG, Dagmersellen

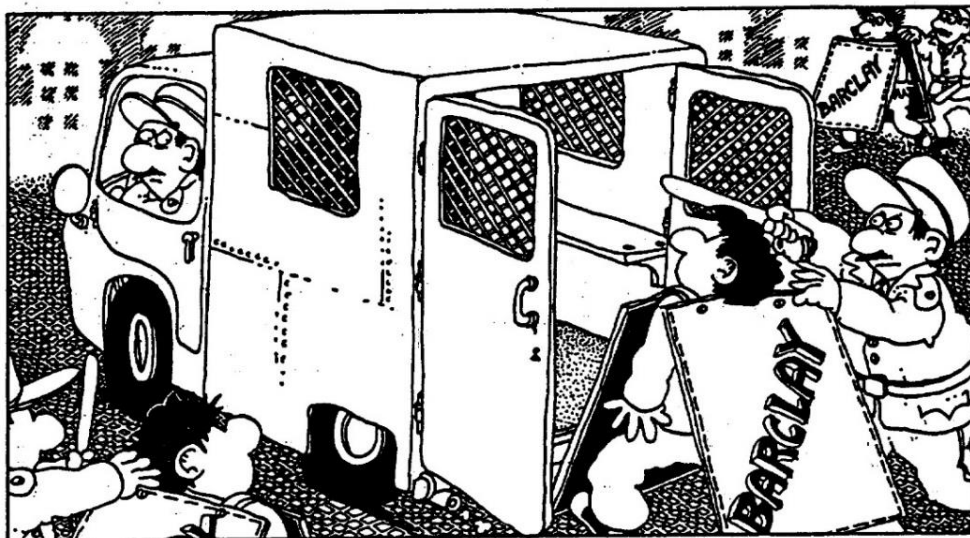
Source : FJB, FTR, Laurens et RJR, « À propos de la décision du Tribunal fédéral contre Barclay : le Tribunal fédéral tranche en faveur de l'information objective du consommateur », *Le Matin*, 16 novembre 1984, p. ?, Philip Morris Records, qvv36e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rtym0114>.

Figure 36. Article de presse relatif à l'interdiction de la commercialisation de Barclay
(8 novembre 1984)

INFORMATIONS SUISSES

■ *Mesure provisoire acceptée*

Cigarettes Barclay interdites



LAUSANNE-GENÈVE (ATS-EBu) — Une histoire fumeuse qui va faire un tabac. Le Tribunal fédéral a finalement décidé, hier à Lausanne, d'autoriser la Cour de justice de Genève à appliquer sa mesure provisoire contre les cigarettes Barclay. Soit l'interdiction, mais provisoire, de commercialiser ce produit. Le marché ne sera donc plus approvisionné, mais le producteur espère que les stocks dans le commerce seront suffisants pour deux semaines.

PAR ERIC BUDRY

L'affaire ne s'arrêtera en effet pas là. Le procès instruit par la Cour genevoise entre BAT (British American Tobacco), le producteur, et quatre fabricants suisses (F. J. Burrus & Cie, S.A., Boncourt, Fabriques de Tabac Réunies S.A., Neuchâtel, Ed. Laurens S.A., Genève, et R. J. Reynolds Tobacco S.A., Dagsmarsellen) n'est pas terminé. « Il reste à juger sur le fond », nous dit M. Marco Muller, conseiller administrateur de BAT, « le Tribunal fédéral a autorisé une mesure provisoire et c'est tout. Nous attendons du reste les considérants du tribunal avant de prendre une décision. »

Histoire de filtre

Les particularités du filtre qui équipe la cigarette Barclay sont à la base du litige qui a amené les quatre fabricants suisses à porter l'affaire devant les juges. Selon les accusateurs, ce filtre aurait pour effet de délivrer des quantités de goudrons net-

tement supérieures à ce que l'emballage indique sur la base du fumage par une machine. Dans un premier temps, la Cour genevoise avait pris une mesure provisoire (le 29 août 1984) interdisant la commercialisation de la cigarette en attendant une décision définitive. BAT (Suisse) avait aussitôt déposé un recours de droit public. C'est ce recours qui a été rejeté hier.

Pas convaincu

Il reste que les indications écrites sur le paquet de la cigarette: « goudrons 1 mg, nicotine 0,2 mg », et qui sont à la base du litige, sont défendus corps et âme par le fabricant. M. Muller précise: « Sur le fond, le Tribunal cantonal doit encore se prononcer dans le procès introduit. Nous sommes convaincus qu'il n'existe pas de preuves scientifiques contredisant les données fournies par le fabricant suisse de la cigarette. »

Il sera donc toujours possible au fumeur de trouver sa marque dans les kiosques, du moins tant que leurs stocks ne seront pas épuisés. M. Muller estime qu'ils sont approvisionnés pour une quinzaine de jours. Par la suite, si le fabricant de Barclay perd son procès, ce sera à l'Office fédéral de la santé de préciser au fabricant quelles normes de calcul utiliser pour calculer la teneur en goudrons et nicotine de la cigarette. Rappelons que ces indications doivent obligatoirement figurer sur le paquet.

Satisfaction

Les quatre fabricants suisses sont, eux, extrêmement satisfaits, et ils le disent: « La Cour suprême de notre pays a refusé de qualifier d'arbitraire la décision des juges genevois. » Ils saluent « cette décision qui met fin à une situation préjudiciable à une information objective du consommateur ». La teneur en goudrons indiquée sur les paquets de cette cigarette était d'ailleurs déjà contestée par les autorités compétentes aux Etats-Unis, rappellent-ils, et les autorités judiciaires américaines ont interdit au producteur de revendiquer une telle teneur pour ce produit. ■

Source : BUDRY, Eric, « Mesure provisoire acceptée. Cigarettes Barclay interdites », *La Suisse*, 8 novembre 1984, p. ?, Philip Morris Records, rer56e00,
<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xrpb0120>.

Figure 37. Annonce publicitaire pour la cigarette Barclay (11 novembre 1984)



Sablons le champagne!

Concours anniversaire BARCLAY

Plus de 1000 bouteilles de champagne "Veuve Clicquot" à gagner, à l'occasion des 2 ans de succès BARCLAY:

- 10 super prix: 12 bouteilles de "Veuve Clicquot" avec 6 flûtes à champagne.
- 990 prix: une bouteille de "Veuve Clicquot."

BARCLAY

Saisissez votre chance et répondez à la question suivante en cochant la bonne case.
A quelle date les cigarettes BARCLAY sont-elles apparues en Suisse?

10 janvier 1984 14 octobre 1982
21 octobre 1980

Découpez le coupon-réponse et renvoyez-le sous enveloppe (affranchie à 50 cts) avant le 4.1.85 (le cachet de la poste faisant foi) à Concours BARCLAY, case postale, 6933 Muzzano.

Nom: _____
Prénom: _____
Rue: _____
NP: _____ Localité: _____
Age: _____ H F Tél.: _____

Peuvent participer au concours toutes les personnes âgées de 20 ans et plus, à l'exception des collaborateurs de B.A.T. (Suïssa) S.A. Un seul envoi par personne est admis. Le tirage au sort aura lieu sous contrôle notarial. Les gagnants seront avisés personnellement. Les prix ne sont pas convertibles en espèces. Tout droit de recours est exclu.



Source : « Sablons le champagne ! », *Le Matin*, 11 novembre 1984, p. 12.

Figure 38. Annonce publicitaire pour la cigarette Barclay (19 janvier 1985)

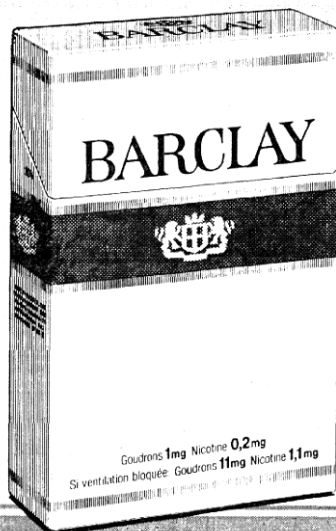
BARCLAY *innove.*

BARCLAY indique dès à présent 4 valeurs analytiques: d'une part, déterminées de façon identique à toutes les autres cigarettes ventilées, d'autre part avec ventilation bloquée, c'est-à-dire au cas où les arrivées d'air (voir dessin) seraient totalement obstruées.

Par la publication de ces 4 valeurs analytiques, BARCLAY est la première cigarette ventilée à mieux informer le fumeur sur l'effet de la ventilation (dilution de la fumée par l'air).

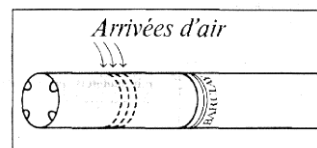
La majorité des cigarettes fumées en Suisse est munie de ventilation.

BARCLAY mérite toujours votre préférence.



1 mg 0,2 mg
Goudrons Nicotine

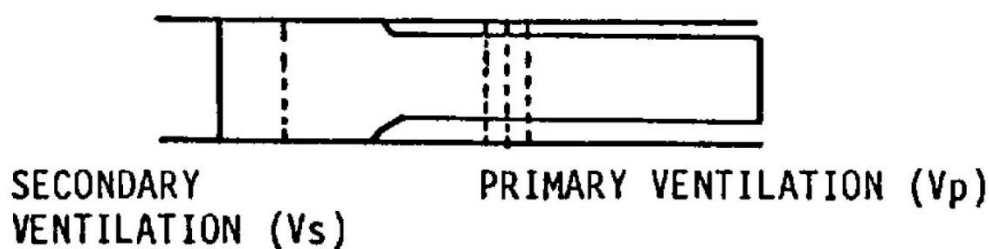
Si ventilation bloquée:
11 mg 1,1 mg
Goudrons Nicotine



BARCLAY

Source : « Barclay innove. », *Journal de Genève*, 19 janvier 1985, p. 10.

Figure 39. Filtre Actron Plus (1985)



Source : HIRJI, Taj, « Actron Plus [Confidential] », 3 avril 1985, p. 1, Brown & Williamson Records, ozy23f00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sgfv0136>.

Chronologie 2. Initiative des Jeunes Bons Templiers (1973-1979)

1^{er} septembre 1973	Création de la branche suisse des Jeunes Bons Templiers
14 septembre 1974	Début de la récolte des signatures
10 avril 1976	Dépôt de l'initiative avec 77'515 signatures valides
22 mars 1978	Publication du message du Conseil fédéral invitant le peuple et les cantons à rejeter l'initiative, et ce, sans proposition d'un contre-projet
Avril / mai 1978	Sondage donnant l'initiative gagnante à 71 %
11 mai 1978	Décision de l'ASFC de créer un comité <i>ad hoc</i> pour contrer l'initiative
22 juin 1978	Décision du Conseil national de recommander le rejet de l'initiative
20 septembre 1978	Décision du Conseil des États de recommander le rejet de l'initiative
Octobre 1978	Fixation de la date du scrutin
31 janvier 1979	Étude de l'Institut suisse de prophylaxie de l'alcoolisme (ISPA)
Janvier/février 1979	L'industrie du tabac réduit de moitié son budget publicitaire
18 février 1979	Scrutin et rejet de l'initiative à 59,1 %. Taux de participation : 49,54 %
Mai 1979	Projet de passer de la position de la controverse « pas prouvé, plus de recherche », à celle de la modération

Source principale : « Development of the "GYT" Motion in Switzerland », 25 janvier 1979, p. 1, British American Tobacco Records, aus31a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/ntxx0199>.

Figure 40. Annonce publicitaire des opposants à l'initiative des Jeunes Bons Templiers
(31 janvier 1979)

Que nous resterait-il, si tout était interdit?



Imaginons que l'initiative des Bons Templiers (Initiative populaire contre la publicité pour les «produits qui engendrent la dépendance») soit acceptée, le 18 février. Ce serait le début de la fin! Car **suivraient** alors

une Interdiction de la **publicité pour les automobiles**, parce que la circulation motorisée est dangereuse

une Interdiction de toute la **publicité pour les produits sucrés**, parce que les bonbons et le chocolat peuvent être nocifs pour les dents



une Interdiction de la **publicité pour le cinéma et les livres**, à cause du caractère peut-être malsain de beaucoup de choses qui apparaissent sur l'écran, dans les romans policiers ou dans certaines lectures



et une Interdiction ...
... une Interdiction ...
... une Interdiction ...
... jusqu'à la **mise sous tutelle totale** du citoyen.

Ne pensez-vous pas que dans la vie, il y a aussi de bonnes, belles et agréables choses qu'il vaut la peine d'avoir goûtées et vécues? Et pour lesquelles il est permis de faire volontiers de la bonne publicité?

**Alors, le 18 février,
dites avec nous:**

Interdiction de la publicité **N O N!**

Comité romand contre l'initiative des Bons Templiers, case postale 101, 1211 Genève 3

Source : Comité romand contre l'initiative des Bons Templiers, « Que nous resterait-il si tout était interdit ? », *Schweizerische Tabak-Zeitung*, n° 2, 31 janvier 1979, p. 13.

Figure 41. Annonce publicitaire des opposants à l'initiative des Jeunes Bons Templiers
(14 février 1979)

Si l'initiative des «Jeunes Bons-Templiers»,
interdisant toute publicité pour le tabac et les boissons alcoolisées est acceptée,

ces magazines seraient interdits en Suisse :

(puisqu'ils contiennent de la publicité cigarettes et boissons alcoolisées)

ELLE	PARIS MATCH
JOURS DE FRANCE	MARIE FRANCE
MARIE CLAIRE	L'EXPRESS
LE POINT	L'EXPANSION
LE NOUVEL OBSERVATEUR	LE FIGARO
LUI	FRANCE DIMANCHE
PLAYBOY	FRANCE SOIR

dont les tirages ne sont pas insignifiants

VOTONS NON

à l'initiative «contre la publicité pour des produits engendrant la dépendance».

Source : Comité pour les libertés individuelles, « Ces magazines seraient interdits en Suisse », *Gazette de Lausanne*, 14 février 1979, p. 4.

Figure 42. Annonce publicitaire des opposants à l'initiative des Jeunes Bons Templiers
(13 février 1979)

Initiative des Bons Templiers

**QUAND ON MANQUE D'IDÉES,
ON INTERDIT!**

«Celui qui manque d'idées s'adresse aux autorités et réclame une interdiction». Comme les Bons Templiers qui veulent inscrire dans la Constitution, garante en principe de nos libertés, une interdiction de plus, une interdiction **totale**, sinon totalitaire...

N'est-il pas plus sage de prévenir les abus? C'est ainsi que la loi fait obligation d'imprimer sur chaque paquet de cigarettes la teneur en nicotine et en goudron, ainsi qu'un avertissement disant que «la fumée peut mettre votre santé en danger». De plus, la publicité auprès des jeunes est prohibée. Enfin, un projet de loi sur la prévention des toxicomanies est à l'étude. Disons

NON à l'initiative totalitaire et superflue, des Bons Templiers

Comité contre l'initiative des Bons Templiers, J.-C. Chappuis, resp.

Source : Comité contre l'initiative des Bons Templiers, « Quand on manque d'idées, on interdit ! », *Gazette de Lausanne*, 13 février 1979, p. 3.

Figure 43. Annonce publicitaire des partisans de l'initiative des Jeunes Bons Templiers
(14 février 1979)

**Dr. méd. Edouard Arnold, Président de
l'Association Suisse contre la tuber-
culose et les maladies pulmonaires,
Genève:**

**«Selon l'OMS: la
cigarette est un
instrument de mort –
pas de neutralité
possible à son égard»**

**(Aussi, le 18 février, votez oui à l'interdiction de
la publicité pour le
tabac et l'alcool.)**

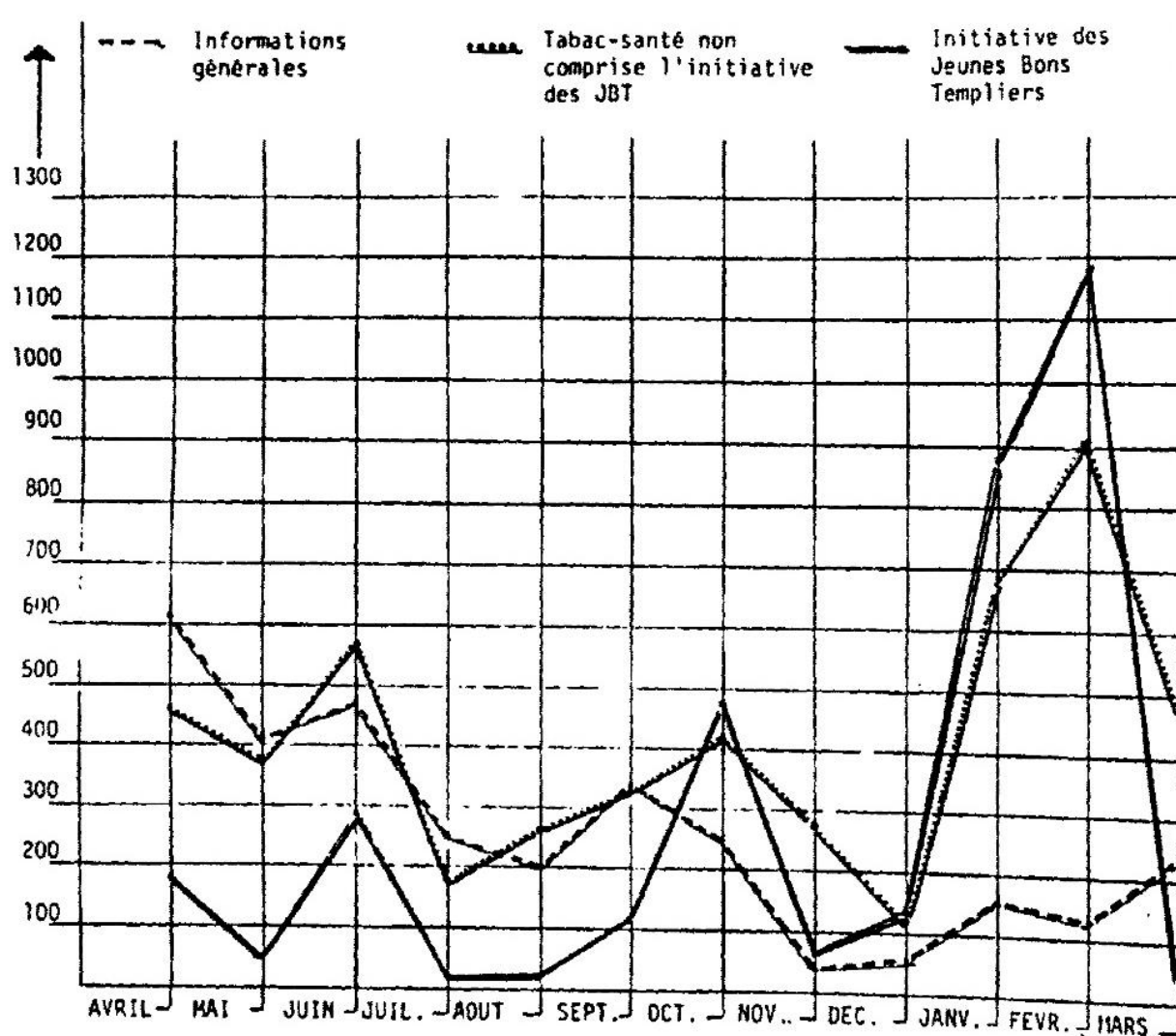
OUI

**Campagne pour la
Santé**

Ed. resp. D. Jenn

Source : ARNOLD, Edouard, « Selon l'OMS : la cigarette est un instrument de mort – pas de neutralité possible à son égard », *Journal de Genève*, 14 février 1979, p. 4.

Figure 44. Thèmes des articles de presse relatifs au tabac (mai 1978-mars 1979)



Source : « La presse suisse et le tabac en 1978 », mai 1979, p. 11, British American Tobacco Records, tnn26a99, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/lxg0198>.

Figure 45. Kiosque – visible depuis une salle de classe – comportant de la publicité pour les cigarettes Gauloises et Mary Long (1987)



Source : photographie privée, février 1982, Archives Ingela Spillman, carton
« Tabakwerbung. Verstösse gegen LMV Art. 420 d ».

Figure 46. Voitures miniatures aux couleurs de la marque Marlboro (1982)



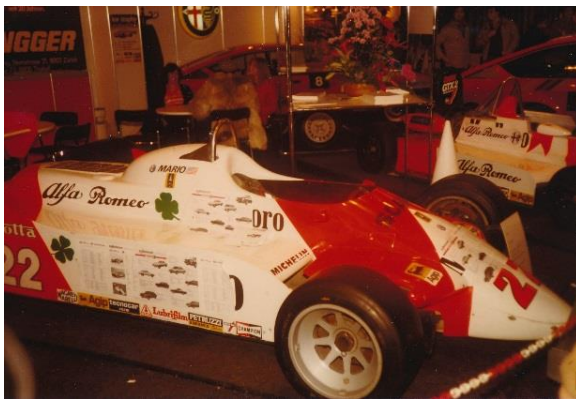
Source : photographie privée, février 1982, Archives Ingela Spillman, carton
« Tabakwerbung. Verstösse gegen LMV Art. 420 d ».

Figure 47. Exposition d'un survêtement de la marque Rothmans (1982)



Source : photographie privée, février 1982, Archives Ingela Spillman, carton « Tabakwerbung. Verstösse gegen LMV Art. 420 d ».

Figure 48. Voitures de course portant les couleurs de Marlboro, John Players Special et Gitanes (1982)



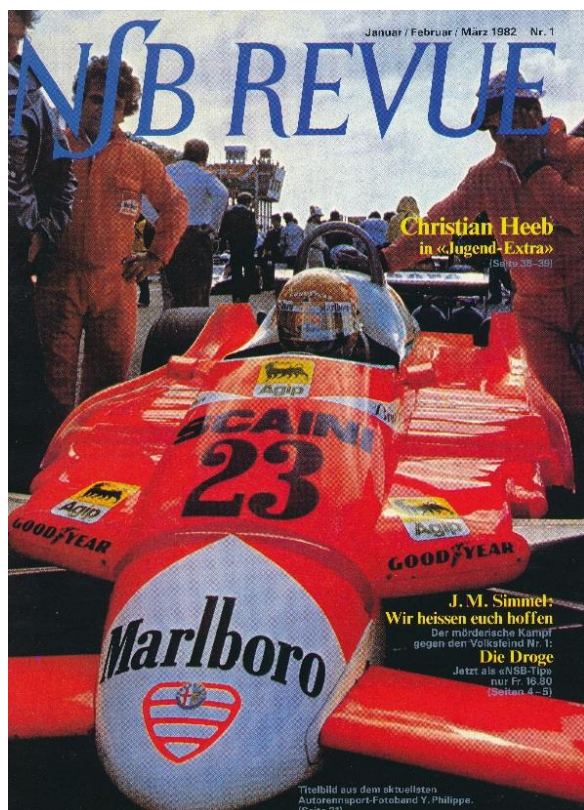
Source : photographies privées, février 1982, Archives Ingela Spillman, carton « Tabakwerbung. Verstösse gegen LMV Art. 420 d ».

Figure 49. Enfant se servant de cigarettes sur un stand de Rothmans (1982)



Source : photographie privée, février 1982, Archives Ingela Spillman, carton
« Tabakwerbung. Verstösse gegen LMV Art. 420 d ».

Figure 50. Couverture d'un magazine destiné à la jeunesse (1982)



Source : *NSB Revue*, janvier/février/mars 1982,
n° 1, 52 p. Archives Ingela Spillman, carton
« Tabakwerbung. Verstösse gegen LMV
Art. 420 d ».

Chronologie 3. Initiatives jumelles (1988-1993)

12 avril 1988	Début de la récolte des signatures
11 octobre 1989	Dépôt des initiatives jumelles, c'est-à-dire de l'initiative « pour la prévention des problèmes liés au tabac » et de celle « pour la prévention des problèmes liés à l'alcool » avec respectivement 115'210 signatures valides pour la première et 110'648 pour la seconde
9 mars 1992	Publication du message du Conseil fédéral invitant le peuple et les cantons à rejeter les initiatives, et ce, sans proposition d'un contre-projet direct
1^{er} septembre 1992	Entrée en vigueur du code d'auto-régulation publicitaire de l'ASFC
2 mars 1993	Décision du Conseil des États de recommander le rejet des initiatives
2 juin 1993	Décision du Conseil national de recommander le rejet des initiatives
18 juin 1993	Arrêté fédéral communiquant que l'Assemblée fédérale recommande au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative
5 novembre 1993	Publication d'un sondage qui montre que 40 % des personnes sont en faveur des initiatives, 31 % y sont opposés et 29 % sont indécis
28 novembre 1993	Scrutin et rejet de l'initiative « pour la prévention des problèmes liés au tabac » à 74,5 %, et de celle « pour la prévention des problèmes liés à l'alcool » à 74,7 % et par tous les cantons. Taux de participation : 45,5 %

Sources : diverses archives issues des *Truth Tobacco Industry Documents* (voir texte).

Figure 51. Affiche des opposants aux initiatives jumelles (1993)



Source : LEE, Chung-Yol et GLANTZ, Stanton A., *The tobacco industry's successful efforts to control tobacco policy making in Switzerland*, San Francisco : University of California, 2001, p. 98.

Figure 52. Lauréat du Prix Barclay 1991, Musée de l'Élysée (1991)

De gauche à droite : Charles-Henry Favrod, le lauréat du prix (nom ?), Pierre Keller, Antoine Artho, nom ?



Source : Fonds Burrus, Musée jurassien d'art et d'histoire (MJAH), Delémont.

Figure 53. Annonce publicitaire des opposants aux initiatives jumelles (septembre 1993)

Interdire la publicité: un scénario catastrophe. Pour le cinéma, précisément.

Sans les films publicitaires, les billets seraient si chers qu'ils vous couperaient toute envie d'aller au cinéma. De quoi vous mettre le moral à plat... comme votre portemonnaie.

Pratiquement, aucune salle ne pourrait vivre de la seule vente des billets. Et ce sont les films publicitaires qui garantissent la survie du 7e art. Le public a donc tout à y gagner. Interdire la publicité, c'est lancer un boomerang qui nous reviendra en pleine figure. A nous tous. Mais l'interdiction de la pub, c'est aussi – et avant tout – une mise sous tutelle. Et personne ne voudra d'un cinéma sous tutelle.

Vous êtes sûrement de cet avis. En rognant les ailes de la publicité, c'est notre propre liberté que nous entravons. Chaque jour davantage. Ne permettez à personne de vous imposer de nouveaux interdits.

Plus de tolérance. Moins d'interdits.
Association contre la prolifération des interdictions publicitaires.

Source : Association contre la prolifération des interdictions publicitaires, « Interdire la publicité : un scénario catastrophe. Pour le cinéma, précisément. », *Schweizerische Tabak-Zeitung*, n° 9, septembre 1993, entre la couverture et la page 1.

Figure 54. Annonce de l'ASFC (2 juillet 1983)

L'Association suisse des fabricants de cigarettes prend position au sujet du «rapport sur la drogue» de la Commission fédérale des stupéfiants

Nous ne sommes pas des trafiquants de drogue!

Sommes-nous vraiment, nous autres Suisses, un peuple de toxicomanes? Une grande partie de la population le serait effectivement si l'on en croit le rapport sur la drogue de la Commission fédérale des stupéfiants. Ses auteurs prétendent qu'il faut assimiler à la drogue des produits tels que le tabac. Mais on entend couramment par drogue les stupéfiants. La loi aussi parle de stupéfiants. Nous nous opposons à ce que l'on mette sur le même pied la consommation de cigarettes et celle de stupéfiants. La cigarette est et reste un produit d'agrément. Fumer ne modifie pas la personnalité et ne la détruit pas comme le fait la drogue.

Le terme de drogue a un sens original et scientifique beaucoup plus large que celui de stupéfiant (voir encadré). Mais les notions évoluent. Il faut donc les définir clairement. Le rapport sur la drogue appelle drogue «toute substance exerçant une action sur le système nerveux central, qui, par ses propriétés chimiques, modifie la structure ou le fonctionnement d'un organisme vivant. Outre les stupéfiants au sens de la loi, cette définition englobe certaines denrées (alcool et tabac) ainsi que les substances médicamenteuses et toxiques, pour autant qu'elles ont une action analogue».

Nous constatons: Cette définition est arbitraire: «Les milieux scientifiques divergent sur la question de savoir quelles substances ou ne sont pas des drogues. Cela concerne notamment l'alcool, le tabac, le café et le thé.»

(Martin Sieber, Jules Angst, Konsum. Ein Beitrag zur Epidemiologie und Aitiologie bei jungen Erwachsenen, Verlag Hans Huber, 1981.)

Ou bien la Commission fédérale qui a publié le rapport sur la drogue s'en tient à la définition scientifique bien établie et le mot drogue revêt alors un sens large; ou bien elle s'en tient à l'usage courant et le mot drogue veut dire stupéfiant! Elle a fait pourtant un choix arbitraire. Elle a incliné uniquement l'alcool, le tabac et les médicaments dans les drogues «légalisées», mais, pour elle, ce sont des «drogues». Pourquoi le café et le thé n'y figurent-ils pas du moment qu'on a choisi la définition au sens large?

L'intention, et surtout l'effet produit sont évidents: diffamer celui qui boit de l'alcool – serait-ce une simple chope de bière ou deux décis – et celui qui fume la cigarette, le cigare ou la pipe. Qu'il en fume deux, ou vingt, ou cinquante, il sera mis dans le même panier que le consommateur de drogue.

Le rapport sur la drogue contient d'autres contradictions. Au chapitre intitulé «Dangers physiques de l'intoxication aiguë», on mentionne, à pro-

pos de la nicotine: «action sur le système nerveux végétatif (cœur/circulation sanguine, estomac/intestin). Altération de l'approvisionnement en oxygène surtout du cerveau et du cœur. Une dose excessive peut provoquer des convulsions pouvant être suivies d'une paralysie de la respiration (rare possible lors d'une inhalation normale)». Notre commentaire: Si cela ne peut être provoqué par simple inhalation, de quoi s'agit-il alors? A titre de comparaison, la commission dit, à propos de la cocaïne: «S'il y a surdose, l'intoxication aiguë peut entraîner la mort par paralysie de la respiration. La dose mortelle varie fortement d'un individu à l'autre...». Cela, c'est clair.

Le rapport sur la drogue indique qu'il y a en moyenne 100 décès dus à la drogue chaque année. Dans ces cas, les stupéfiants constituent l'origine incontestée et prouvée du décès. On ne peut, en revanche, établir de preuves certaines en ce qui concerne le fait de fumer du tabac. Il peut y avoir de nombreux facteurs à l'origine des diverses maladies incriminées (hérédité, environnement physique et social, etc.). La combinaison de ces différents facteurs n'est pas encore suffisamment connue.

Nous affirmons: Le fumeur n'est pas un toxicomane. Il serait ridicule de prétendre que la fumée de tabac naturel puisse plonger dans un état d'ivresse et réduire la faculté d'entendement.

Les drogues illégales, les stupéfiants, bref la drogue au sens courant, ont pour effet de détruire la personnalité. L'ivrognerie – c'est-à-dire l'abus d'alcool – a le même effet. Même ceux qui réprouvent l'usage du tabac pour des raisons médicales, ne vont pas jusqu'à dire que le fumeur risque de détruire sa personnalité, de ruiner ses facultés intellectuelles, de devenir une épave.

Les auteurs du rapport sur la drogue démontrent eux-mêmes – involontairement – l'absurdité de leur raisonnement. Ne disent-ils pas, au cha-

Comment la science définit la drogue?

Drogue: Au sens où on l'entend aujourd'hui, une drogue est une substance d'origine naturelle ou synthétique, qui agit sur l'organisme d'un sujet en modifiant ses sensations et son comportement.

Le Médical, encyclopédie usuelle, Flammarion de Robert E. Rothenberg

Drogue, substance chimique employée à titre thérapeutique pour le traitement des maladies. Par extension, toute substance chimique agissant sur le protoplasme vivant peut être appelée une drogue et seules quelques substances n'entrent pas dans cette définition. Mais le terme drogue est habituellement utilisé dans son sens restreint et désigne une substance chimique destinée au traitement d'une maladie.

Encyclopedia Americana

Drogue: Nom donné aux ingrédients propres à la teinture, à la chimie, à la pharmacie. Par ext. Mauvais remède. Nom donné aux stupéfiants (cocaïne, morphine): faire le trafic de la drogue.

Petit Larousse...

pitre intitulé «Conséquences psychiques de l'usage de longue durée» des drogues, réelles ou supposées: «type nicotinique» en cas d'usage abusif chronique il peut se produire une baisse du rendement et une fatigabilité accrue. Pas de maladies mentales».

Cette description montre, une fois de plus, qu'il n'est pas cohérent d'assimiler l'habitude de fumer le cigare, la cigarette ou la pipe à la consommation de stupéfiants. Pourquoi décréter alors que la cigarette est une «drogue»? Parce que certains croient que la cigarette ou que le tabac représentent le premier pas d'une escalade? On passerait de la cigarette au hachisch et du hachisch à la cocaïne. Le rapport sur la drogue rejette en bloc cette idée assez répandue: «Pareilles théories sont indéfendables. Une petite partie seulement des fumeurs passent à la consommation régulière de hachisch et la plus petite part des fumeurs de hachisch passent aux opiacés».

La Commission fédérale réfute ainsi l'idée que le fumeur devient de plus en plus dépendant. D'autres faits que la commission semble ignorer appuient cette réfutation: notamment le fait que les cigarettes sont de plus en plus légères parce que les consommateurs le souhaitent. Pour la drogue, c'est le contraire: Le toxicomane ne revient pas en arrière. Il a besoin de produits de plus en plus forts.

Nous affirmons:
Nous ne sommes pas des «trafiquants de drogue» et les fumeurs ne sont pas des «toxicomanes».

ASFC Association suisse des fabricants de cigarettes,
5, Bd de Pérolles, 1700 Erlauf

Figure 55. Annonce de la CISC (15 juin 1993)

Allumer une cigarette au flambeau de la liberté.

La liberté ne tombe pas du ciel. Elle se gagne.
Par la douceur plutôt que par la force. Respec-
ter la liberté de chacun – fumeur et non-fu-
meur – c’est pratiquer la courtoisie d’une part
et la tolérance de l’autre. Selon la devise
«vivre et laisser vivre».



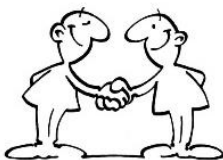
Mieux vaut discuter que se disputer.
L'industrie suisse du tabac.

Source : « Allumer une cigarette au flambeau de la
liberté », *Le Nouveau Quotidien*, 15 juin 1993, p. 6.

Figure 56. Annonce de la CISC (23 août 1993)

Fumer sans réduire la tolérance en cendres.

Une pincée d'attention et de compréhension roulée dans une feuille de politesse: c'est le secret de la cigarette qui plaît à tous, fumeurs ou non-fumeurs. Et qui brûle sans que la tolérance parte en fumée. Merci de donner la préférence au dialogue.



Mieux vaut discuter que se disputer.
L'industrie suisse du tabac.

Source : « Fumer sans réduire la tolérance en cendres », *Le Nouveau Quotidien*, 23 août 1993, p. 4.

Figure 57. Annonce de la CISC (6 septembre 1993)

Comment en griller une sans mettre le feu aux poudres.

Il n'en faut pas beaucoup pour désamorcer une cigarette allumée. Il suffit d'une simple question du genre «Vous permettez?», d'une bonne aération et d'un peu d'attention. Quand fumeurs et non-fumeurs cherchent à s'accepter plutôt qu'à se rejeter, la cigarette cesse d'être vue comme un bâton de dynamite.



Mieux vaut discuter que se disputer.
L'industrie suisse du tabac.

Source : « Comment en griller une sans mettre le feu aux poudres », *Le Nouveau Quotidien*, 6 septembre 1993, p. 14.

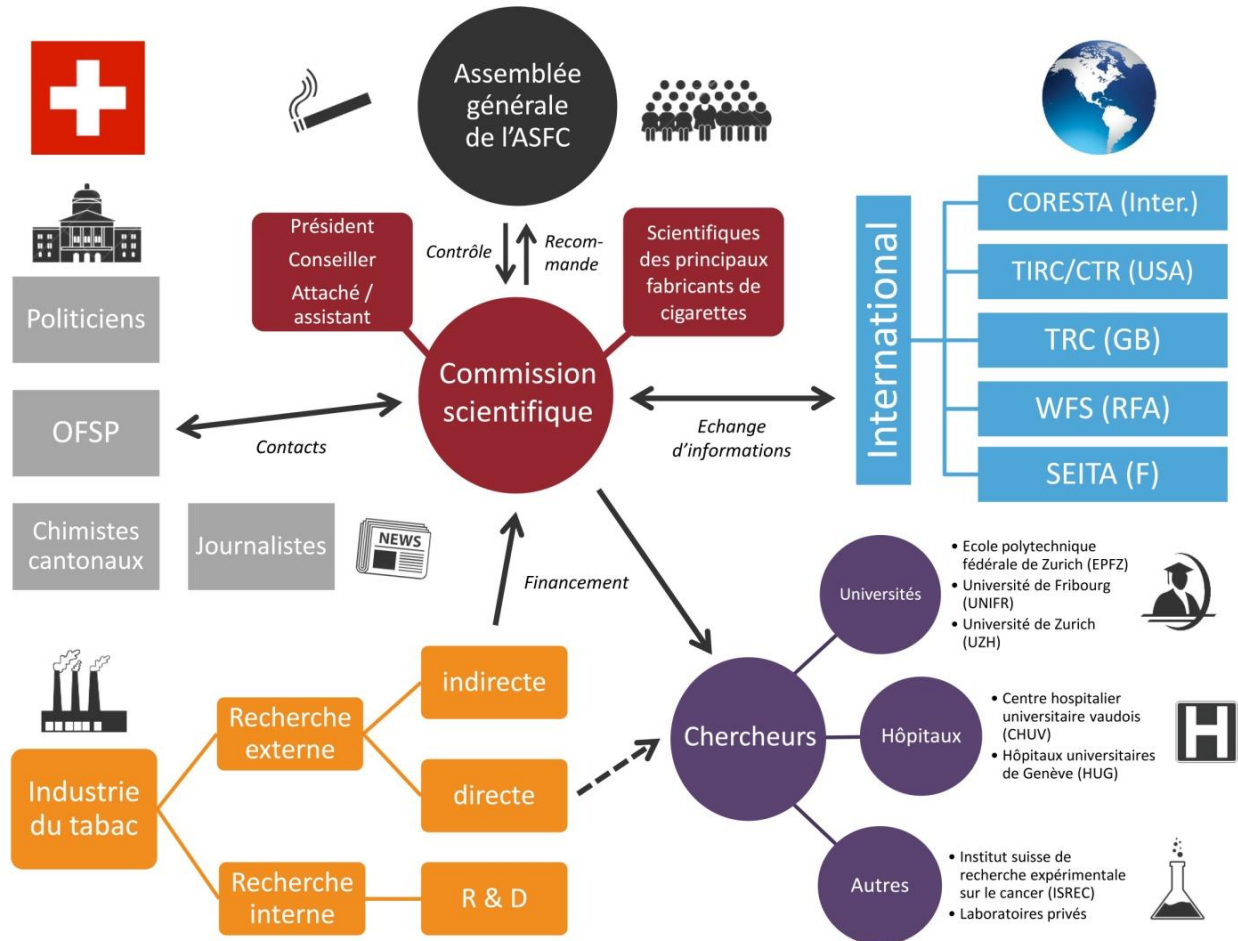
Chronologie 4. Étude SAPALDIA (1991-1996)

1991	Début de l'étude SAPALDIA
21 janvier 1992	Communiqué de presse du FNS pour présenter l'étude
12 mai 1993	Communication dans la presse des premiers résultats : le tabagisme passif augmente les risques de maladies et troubles respiratoires
28 juillet 1993	Critique de P. N. Lee
Août 1993	Critique de P. Atteslander
13 août 1993	Critique de W.-D. Heller (Statistiques, Karlsruhe)
28 février 1994	Communiqué de presse du FNS pour présenter les résultats globaux de la première partie de SAPALDIA
1^{er} mars 1994	Conférence de presse organisée par le FNS
1^{er} novembre 1994	Publication de SAPALDIA dans l' <i>American Journal of Respiratory diseases and Critical Care Medicine</i> « Passive smoking exposure in adults and chronic respiratory symptoms (SAPALDIA study) »
2 décembre 1994	Rapport d'Yves Romanens
6 mars 1995	Critique de SAPALDIA par Yves Romanens
Juin 1995	<i>Report on passive smoking in Switzerland</i> (le « Rapport suisse »)
Octobre 1996	Critique du « Rapport suisse » par la CISC

Sources : diverses archives issues des *Truth Tobacco Industry Documents* (voir texte).

Partie 3

Figure 58. Organisation et réseau tissé par la Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes



Sources : diverses archives issues des *Truth Tobacco Industry Documents* (voir texte).

ASFC : Association suisse des fabricants de cigarettes (cette association, fondée en 1933, est remplacée par la Communauté de l'industrie suisse de la cigarette en 1993, puis par Swiss Cigarette dès 2004)

CORESTA : Cooperation Centre for Scientific Research Relative to Tobacco

TIRC : Tobacco Industry Research Committee

CTR : Council for Tobacco Research

TRC : Tobacco Research Council

WFS : Wissenschaftliche Forschungsstelle im Verband der Deutschen Cigarettenindustrie

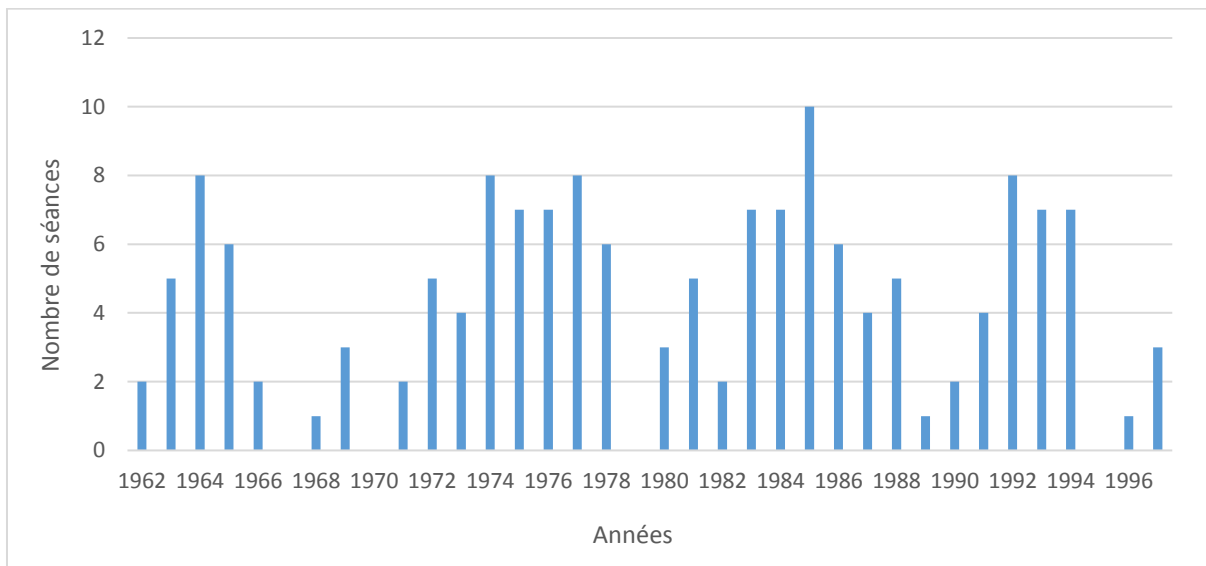
SEITA : Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes

Figure 59. Prof. Karl Bättig (1926-1996), conseiller scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (1964-1985)



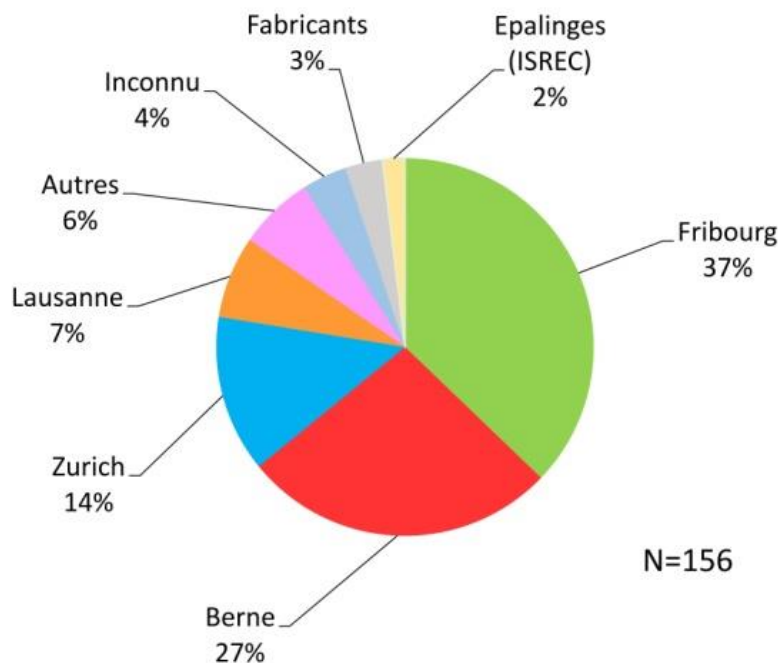
Source : ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv, Fotograf :
Photographisches Institut der ETH Zürich, Portr_04822,
CC BY-SA 4.0.

Figure 60. Répartition des 156 séances de la Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes documentées dans cette étude (1962-1997)



Sources : diverses archives issues des *Truth Tobacco Industry Documents* (voir texte).

Figure 61. Lieux des 156 séances de la Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (1962-1997)



Sources : diverses archives issues des *Truth Tobacco Industry Documents* (voir texte).

Tableau 11. Périodisation de la recherche ASFC (1964-1999)

Périodes	Principaux objectifs de la recherche	Chercheurs sélectionnés à cette fin	Spécialités et champs de recherche
1964-1976	Démontrer l'innocuité du tabagisme passif. Tenter de développer une cigarette moins nocive.	Prof. E. Grandjean (EPFZ) Profs C. et R. Leuchtenberger (ISREC) Prof. G.S. Kistler (UZH)	Médecine du travail : effets toxicologiques aigus de la fumée secondaire. Cytochimie : effets biologiques de la fumée de cigarette. Biologie cellulaire : effets biologiques de la fumée de cigarette.
1977-1982	Mettre en exergue les effets bénéfiques de la fumée (cet objectif a été poursuivi jusqu'à la fin des années 1990).	Prof. K. Bättig (EPFZ) Prof. J. Feldon (EPFZ)	Science comportementale et psychophysiologie : comportement du fumeur, psychopharmacologie de la nicotine, effets psychologiques et physiologiques de la fumée. Neurosciences comportementales : effets de la fumée sur l'attention.
1983-1993	Rester en contact avec la communauté scientifique et servir l'image de l'industrie du tabac.	Prof. P.A. Cerutti (ISREC) Prof. P. Haab (UNIFR) Prof. H.R. Brunner (CHUV)	Cytochimie : oxydants et dommages de l'ADN, antioxydants. Physiologie : monoxyde de carbone et transport de l'oxygène. Hypertension et recherche cardiovasculaire : tension artérielle et vasopressine, compliance des artères.
1994-1999	Renforcer les relations publiques.	Dre B.S. Polla (HUG)	Immunologie et allergologie : protéines de choc thermique.

Sources : diverses archives issues des *Truth Tobacco Industry Documents* (voir texte).

Tableau 12. Plan de relations publiques de la CISC (1994)

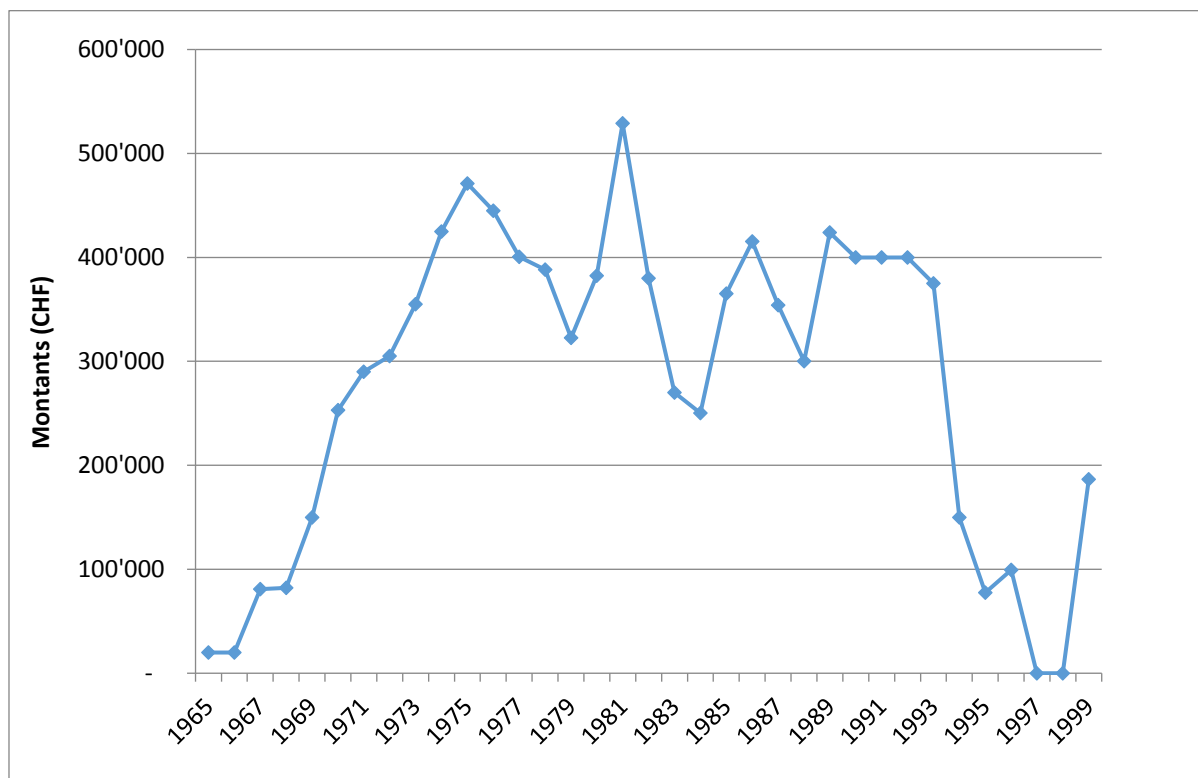
N°	Objectifs	Actions
1	*	*
2	*	*
3	Suivre attentivement les travaux de la commission fédérale pour les problèmes liés au tabac et les actions décidées par elle, ainsi que l'activité de l'OFSP.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'état permanent des expertises et travaux demandés par la commission dans les domaines des prix, de la prévention et de la fumée ambiante (EPA, SAPALDIA, etc.) ; veiller à la bienfaisance et à l'objectivité des études entreprises. • Produire à la commission des documents concernant la fumée ambiante, la prévention et, en cas de nécessité, les prix.
4	Surveiller les activités des mouvements anti-tabac (SAN, AT, etc.), des organisations qui les soutiennent (Ligue suisse contre le cancer), des soutiens discrets par des tiers (p. ex. Ciba-Geigy), ainsi que celles de la Commission fédérale pour les problèmes liés au tabac, des caisses-maladies et de la CNA.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour la liste des organisations, identifier leurs responsables ; leurs liens avec les milieux politico-économiques et d'autres organisations, leur financement, etc. ; • Analyser leurs articles de presse, leurs déclarations publiques et leurs publications ; • Servir ces organisations en matériel objectif ; • Réagir en cas de déclarations ou informations fallacieuses ; • Suivre les actions liées à la Journée mondiale sans tabac (31 mai 1994) organisée par l'OMS ainsi que celles des autres « Gesundheitstage » ; • Surveiller les publications scientifiques, réagir et informer de manière adéquate à leur sujet (Sapaldia, IARC, EPA).
5	Maintenir à jour la documentation générale sur l'industrie suisse du tabac en lui donnant une dimension qualitative.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les documents scientifiques et autres argumentaires de la CISC ; *
6	Entreprendre le dossier « environnement et emballages » et examiner la contribution que l'industrie pourrait apporter dans ce	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter ce sujet au sein d'une commission à constituer (év. Commission scientifique élargie). • Préparer une documentation complète sur les nouvelles normes en vigueur ou en préparation en Europe dans le

	domaine.	<p>domaine des emballages.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les travaux de l'Institut suisse de l'emballage ; y adhérer comme membre associé si nécessaire.
7	Garder le contact et maintenir le dialogue avec le monde scientifique, universitaire et médical.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir une recherche scientifique en rapport direct avec la branche du tabac et ses problèmes. • Poursuivre l'octroi d'un crédit scientifique au Pr Bättig, respectivement à son institut, et suivre la direction prise par son successeur. • Poursuivre une collaboration avec le Pr Bättig au-delà de sa retraite. • Procéder à une étude pilote pour déterminer l'opportunité d'une étude « Lifestyle und Eigenverantwortung im Gesundheitswesen ».
8	Intégrer le service scientifique dans les relations publiques de la CISC.	<ul style="list-style-type: none"> • Redéfinir le rôle de la commission scientifique dans cet objectif. • Mise à jour de la documentation nécessaire aux besoins de la CISC et des fabricants.
9	S'opposer à l'assimilation des produits du tabac à de la drogue.	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner l'opportunité d'interventions lors de l'assimilation des produits du tabac à de la drogue ; intervenir en cas de nécessité. • Suivre l'évaluation de la distribution contrôlée de cigarettes d'héroïne. • Suivre les tentatives visant à libéraliser les drogues douces.

Sources : tableau adapté selon CISC, « Organisation de la CISC [Confidentiel] », 25 février 1994, pp. 1-5, Philip Morris Records, sby85e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/yzxp0127> ; et CISC, « Relations publiques. Plan 1994 [Confidentiel] », 25 février 1994, pp. 1-4, Philip Morris Records, mby85e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/xzxp0127>.

* Objectifs et actions non-communicés aux membres de la CS. Source : BARDY, Jean-Claude, « Organisation de la CISC », 25 mai 1994, p. 1, Philip Morris Records, rby85e00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/nzxp0127>.

Figure 62. Évolution du budget de la recherche de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (1965-1999)



Sources : diverses archives issues des *Truth Tobacco Industry Documents* (voir texte).

Tableau 13. Montants reçus par les bénéficiaires du soutien de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (1965-1999)

Années	Prof. E. Grandjean	Prof. C. et R. Leuchtenberger	Prof. K. Bättig	Dr G.S. Kistler	Service d'inhalation	Prof. P.A. Cerutti	Prof. T.C. Medici	Prof. P. Haab	Dr R.E. Leu	Prof. J. Siegrist	Prof. H.R. Brunner	Dre B.S. Poila	Prof. J. Feldon	Total annuel (francs courants)	Total annuel (francs constants de 2015)
1965	20'000				?									20'000	69'730
1966	20'000													20'000	66'569
1967	31'000	50'000												81'000	259'184
1968	32'000	50'000												82'000	256'202
1969	50'000	50'000	50'000											150'000	457'031
1970	83'000	50'000	65'000	55'000										253'000	744'184
1971	75'000	55'000	75'000	85'000										290'000	800'458
1972	75'000	60'000	85'000	85'000										305'000	789'286
1973	100'000	85'000	85'000	85'000										355'000	844'813
1974	110'000	95'000	95'000	95'000	30'000									425'000	921'436
1975	120'000	95'000	115'000	106'000	35'000									471'000	956'719
1976	108'000	90'000	108'000	103'000	36'000									445'000	880'680
1977	99'863		249'292	51'514										400'669	790'135
1978			214'000	48'000		126'250								388'250	757'242
1979			114'000	53'000		155'714								322'714	607'716
1980			150'000			154'297	78'000							382'297	692'077
1981			195'000			97'000	147'000	90'000						529'000	696'889
1982			125'000			100'000	75'000	80'000						380'000	611'358
1983			100'000			100'000	70'000							270'000	421'992
1984			100'000			100'000			32'800	17'500				250'300	379'907
1985			100'000			99'785		54'000	32'800	17'500	111'385			419'470	610'052
1986			100'000			100'000		71'000			100'000			371'000	540'727
1987			100'000			100'000		54'000			100'000			354'000	508'432
1988			100'000			100'000					100'000			300'000	423'166
1989			100'000			100'000		124'000			100'000			424'000	579'418
1990			100'000			100'000		100'000			100'000			400'000	518'750
1991			100'000			100'000		100'000			100'000			400'000	490'132
1992			100'000			100'000		100'000			100'000			400'000	471'098
1993			75'000			100'000		100'000			100'000			375'000	427'603
1994			100'000			100'000					100'000			150'000	169'484
1995												50'000		77'640	86'191
1996												50'000		99'444	109'542
1997														?	?
1998														186'558	202'757
1999														186'558	202'757
Total	923'863	660'000	2'900'292	766'514	101'000	1'733'946	370'000	873'000	65'600	35'000	911'385	177'940	236'002	977'9342	17'342'950

Aucun subside n'a été accordé en 1998

Note : la conversion en francs constants a été réalisée grâce à la calculatrice du renchérissement de l'Office fédéral de la statistique (OFS), http://www.portal-stat.admin.ch/lik_rechner/f/lik_rechner.htm.

Sources : diverses archives issues des *Truth Tobacco Industry Documents* (voir texte).

Tableau 14. Méthodes de l'industrie du tabac pour conserver le contrôle sur la recherche scientifique de l'ASFC

Méthodes	Définitions
Sélection	Soutien d'un chercheur favorable aux thèses de l'industrie du tabac
Condition	Clause dans le contrat du scientifique l'obligeant à soumettre ses résultats à l'ASFC avant leur publication
Collaboration	Coopération d'un bénéficiaire, posant potentiellement des problèmes, avec un chercheur acquis à la cause de l'industrie du tabac, et ce, afin de mieux le contrôler
Réorientation	Changement des objectifs de recherche du crédité dans le but de mieux correspondre aux intérêts de l'industrie du tabac
Modification	Demande de révision d'un article avant sa publication
Interdiction	Défense faite au chercheur de publier ses résultats
Cessation	Abandon du soutien financier du crédité en vue de ralentir ses travaux

Sources : diverses archives issues des *Truth Tobacco Industry Documents* (voir texte).

Figure 63. Extrait d'un article de la *Feuille d'avis de Lausanne* (21 décembre 1971)

DES SOURIS LAUSANNOISES FUMENT POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Ces résultats expérimentaux, s'ils vont dans le sens des statistiques humaines évoquées plus haut*, ne permettent cependant pas encore de conclure définitivement à une relation directe de cause à effet entre la fumée de cigarette et les tumeurs malignes chez les animaux.

Les chercheurs ont cependant de grands espoirs en cette technique expérimentale — inhalation de la fumée par les animaux — et pensent qu'elle permettra des progrès quant à la détermination et l'élimination des substances nocives dans la fumée.

La position des fabricants de cigarettes en Suisse

Si l'on s'adresse à l'un des fabricants de cigarettes de Suisse pour lui demander quelle est sa position face au problème tabac-santé, il risque fort de refuser de répondre, expliquant qu'il ne peut pas prendre position en son nom personnel face à un problème qui concerne toute l'industrie suisse des cigarettes. En revanche, il conseillera à son interlocuteur de s'adresser à l'Association suisse des fabricants de cigarettes (ASFC), dont le siège est à Fribourg.

Là encore, il n'est pas facile de savoir. Officiellement, la position de l'association est la suivante : ne pas entrer dans la controverse tabac-santé, ne pas participer au débat public sur ce sujet éminemment complexe et qui est du ressort d'experts scientifiques. Les raisons de cette attitude ? Les fabricants estiment qu'ils n'ont aucun intérêt à prendre part aux polémiques publiques tant que la

vérité scientifique n'est pas prouvée.

Peut-être vous souvenez-vous qu'en avril de cette année, la Télévision romande avait organisé un débat sur le problème tabac-santé, dans le cadre de l'émission du dimanche « Table ouverte ». L'ASFC, sollicitée pour participer à l'émission, avait refusé. Conformément à sa position de principe.

Une enquête de Francine Brunshwig

On peut évidemment se poser la question du bien-fondé d'une telle attitude de refus. On peut se demander ce qu'elle cache, si elle n'est pas un aveu de faiblesse, ou simplement la preuve du désintérêt de l'industrie face à un problème qu'elle rejette, parce qu'elle estime qu'il ne la concerne pas.

En fait, la réalité est différente. En deçà des polémiques publiques, dans les coulisses, on se préoccupe de la « chose », on y pense et même on y consacre d'importantes sommes d'argent.

Recherches tabac-santé : 400 000 francs par an

Contrairement donc aux apparences, les fabricants de cigarettes sont parfaitement conscients du problème tabac-santé.

Au niveau international, des recherches sont faites dans ce domaine par les grandes associations nationales de l'industrie du tabac et par des organismes supranationaux. De plus, chaque fabri-

que possède généralement son propre laboratoire de recherches.

Chez nous, outre le travail qui se fait dans chaque entreprise, une commission scientifique, créée en 1964 et formée par les chercheurs des quatre fabriques les plus importantes de Suisse, travaille dans le cadre global de l'ASFC.

La commission scientifique dispose d'un budget de 400 000 francs par année pour mener à bien un certain nombre de recherches. Un professeur de médecine et hygiène de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich dirige la commission. Il a la compétence de confier des travaux à divers laboratoires et il en dirige lui-même à Zurich. Il travaille de manière absolument indépendante, se contentant de communiquer le résultat de ses recherches à l'ASFC et de l'orienter sur ses travaux.

Quel est le but de ces recherches ? Déceler quelles sont les substances nocives de la cigarette ou tout simplement quelles sont les substances nocives qui interviennent. Parce qu'il est fort possible que la cigarette elle-même ne contienne rien de nocif, mais que ce soit l'environnement ou le sol qui soient coupables. Dans l'un des laboratoires de recherches, par exemple, on se pose actuellement la question de savoir si le mal ne viendrait pas des insecticides et des pesticides et l'on procède à une analyse des composants chimiques du sol.

L'ASFC collabore également à des travaux de recherches entrepris dans d'autres pays par les associations similaires (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, par exemple). Elle participe aussi à la CORESTA (Centre de coopération pour les recherches scientifiques dans le domaine du tabac).

Mesures anti-tabac

Pour ce qui est des mesures à prendre contre l'usage (excessif) de la cigarette, l'industrie anglaise estime qu'elles sont du ressort du corps médical et des services officiels s'occupant de la santé publique. Il s'agit donc d'une procédure qui dépend de la médecine et de la politique, l'industrie, quant à elle, se bornant aux recherches visant à créer une cigarette moins nocive. La question se pose évidemment : l'industrie doit-elle faire état d'arguments médicaux pour propager ses produits ou pas ? Deux réponses et deux conceptions possibles : l'industrie doit le faire



M. et Mme Rudolf et Cecil Leuchtenberger dans leur laboratoire à l'ISREC.

Source : BRUNSHWIG, Francine, « Des souris lausannoises fument pour la recherche sur le cancer », *Feuille d'avis de Lausanne*, 21 décembre 1971, n° 297, p. 42.

Figure 64. Pierre Glasson (1907-1991), président de l'Association suisse des fabricants de cigarettes, interviewé lors de l'émission *Continents sans visa* (6 février 1964)



Source : KLEINMANN, Georges et BARDET, François, « Enquête sur le tabac », émission *Continents sans visa*, diffusée le 6 février 1964, <http://www.rts.ch/archives/tv/information/continents-sans-visa/3447526-enquete-sur-le-tabac.html>.

Figure 65. Extrait d'un article de la *Revue de Lausanne* (25 octobre 1988)

Demain 26 octobre : 4^e Journée sans tabac Les arguments pour et contre

(At) Le 26 octobre, pour la quatrième fois en Suisse, aura lieu la Journée sans tabac. Le but de cette campagne consiste à encourager, d'une manière générale, la non-consommation de tabac en présentant le fait de ne pas fumer comme un comportement moderne et attrayant. La Journée sans tabac est aussi une occasion d'encourager dans leur détermination les personnes qui souhaiteraient cesser de fumer et de leur faire connaître des moyens de désaccoutumance.

Cette année, il est prévu en particulier d'attirer l'attention du public sur les liens entre le tabac et les maladies cardio-vasculaires. Le tabac, en effet, est non seulement la principale cause du cancer du poumon, de la bronchite chronique et de l'emphysème pulmonaire, mais il est encore parmi les causes essentielles des maladies cardio-vasculaires (infarctus du myocarde, angine de poitrine, artériosclérose, etc.). Les fumeurs souffrent deux à trois fois plus souvent de maladies cardio-vasculaires que les non-fumeurs. Le risque s'accroît avec le nombre de cigarettes fumées chaque jour et, en l'occurrence, les cigarettes avec filtre ou celles dites « légères » ne sont pas moins nocives que les autres. Environ 25 à 30 % des cas d'infarctus mortels sont imputables au tabac. En Suisse,

cela représente chaque année quelque 2500 infarctus mortels et autres maladies cardio-vasculaires. Malheureusement, ce phénomène touche de plus en plus de femmes. Or, celles-ci sont exposées à des risques et à des responsabilités supplémentaires. Même chez de très jeunes femmes, la combinaison de la pilule et du tabac peut provoquer une attaque cérébrale ou l'infarctus du myocarde. En fumant, une femme enceinte ne se fait pas seulement du tort à elle-même, mais également à l'enfant qu'elle porte. La nicotine et le monoxyde de carbone qui circulent dans le sang de la future mère ont aussi des effets sur le corps de l'enfant, qui n'est plus correctement irrigué. Il en résulte souvent que l'enfant a un poids plus faible à la naissance et qu'il est plus réceptif aux maladies.



Le mauvais exemple sur grand et petit écran, avec Alain Delon, Catherine Deneuve, Louis Malle... et les autres !

Le point de vue de l'industrie suisse du tabac Un sujet qui passionne la science

Chaque année deux à trois mille publications scientifiques paraissent sur le tabac. Quelques unes étudient les éventuels effets de la fumée sur le système cardio-vasculaire. Cette profusion de publications justifie-t-elle le comportement des organisations antitabacs désignant la fumée comme facteur principal des maladies cardio-vasculaires, cause n° 1 de mortalité en Suisse ?

Les résultats de nouvelles études scientifiques démontrent cependant que la lutte contre le tabac ne résoud en rien ce problème de santé.

La comparaison entre l'évolution de la consommation de tabac en Suisse et celle de la mortalité cardio-vasculaire le prouve. Les taux de mortalité ont diminué, entre 1951 et 1976, de 22 % chez les hommes et de 43 % chez les femmes alors que la consommation de cigarettes et le nombre de fumeurs, et en particulier de fumeuses, était en hausse dans notre pays. Malgré cette évolution,

les mouvements antitabacs continuent à avancer des arguments mettant en relation l'habitude de fumer et les maladies cardio-vasculaires. Pourquoi une telle contradiction ? En réalité, les études constatent des relations entre des maladies cardio-vasculaires et un faisceau de facteurs de risque (le cholestérol, l'hypertension, l'excès pondéral, l'excès de graisse dans le sang, les troubles du

métabolisme, le diabète, le manque d'exercice et le stress). Cependant les résultats de ces recherches classiques sont trop minces pour que des conclusions puissent en être tirées.

L'examen isolé de tels facteurs de risque, dont fait partie la fumée, démontre qu'un facteur unique ne peut jamais être interprété comme étant une cause de maladie.

Entre-temps les nouvelles recherches se sont poursuivies. D'un côté, elles ont examiné les relations entre les facteurs de risque classiques elles-mêmes et d'un autre côté elles ont

élargi les plans d'étude en y incorporant des facteurs supplémentaires qui n'étaient pas pris en considération jusqu'à maintenant.

Ainsi, la recherche récente sur la nicotine est arrivée à la conclusion qu'aussi longtemps que le système cardio-vasculaire n'est guère gêné par des troubles du métabolisme, la nicotine n'a presque aucun effet sur la pression sanguine.

Le Prof. Gutzwiller (Institut de médecine sociale et préventive, Université de Zurich) a relevé la relation entre l'appartenance à une classe

sociale et la probabilité de mourir des suites de maladies cardio-vasculaires. Selon des recherches menées par le Prof. F.H. Epstein (Institut de la médecine sociale et préventive, Université de Zurich) les maladies cardio-vasculaires sont plutôt liées aux facteurs génétiques.

La constatation de l'épidémiologie classique de relations entre la fumée et les maladies cardio-vasculaires sont ainsi mises en question par l'observation du développement des maladies et par les nouvelles recherches.

Le cœur et le tabac

Il est reconnu par tout le monde que le tabagisme a des effets nocifs sur la santé.

Ses relations avec le cancer et les maladies des poumons sont bien connues, cependant ses influences

— par —

Dr. en médecine
L. KAPPENBERGER
(Centre de cardiologie
CHUV, Lausanne)



sur le système cardio-vasculaire sont probablement plus importantes pour notre société.

Chacun doit donc réfléchir sur les bénéfices et les risques du tabagisme, soit pour sa propre santé, soit par respect pour la société dans laquelle nous vivons. A ce point il faut bien se rappeler que le tabac n'est pas une drogue qui provoque une dépendance pharmacologique mais que le tabagisme est plutôt une mauvaise habitude dont les effets immédiats et chroniques sont importants.

Dès la 1^{ère} cigarette qu'on allume, 15 à 20 % des globules rouges sont bloqués pour une durée de 20 mn par le monoxyde de carbone sortant de la braise de celle-ci. Cela signifie que les capacités de transport d'oxygène par le sang sont réduites. De plus la nicotine augmente la concentration d'adrénaline dans le sang ce qui entraîne une accélération de la fréquence cardiaque et un rétrécissement général des artères, provoquant ainsi une augmentation de la tension artérielle. Pour chaque ciga-



rette que l'on fume, le cœur doit travailler plus avec moins d'énergie à sa disposition. Les effets d'un filtre à la cigarette ne changent en rien les conséquences cardio-vasculaires du tabagisme. La consommation régulière de cigarettes provoque donc une surcharge cardiaque chronique à laquelle s'ajoute une augmentation du cholestérol, favorisant l'artériosclérose et sa conséquence fatale : l'infarctus du myocarde.

Le tabagisme n'est pas le seul facteur à la base de l'artériosclérose, de l'angine de poitrine ou de l'infarctus, mais le risque de souffrir de ces maladies est augmenté d'un facteur de 2 à 3 chez le tabagique.

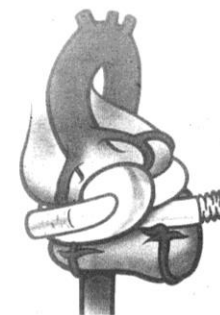
L'abstention du tabagisme entraîne des réactions favorables immédiates. Les globules rouges seront à nouveau disponibles pour le transport de l'oxygène, de plus, au cours des mois une tendance à la normalisation des autres facteurs peut être documentée. En consé-

quence le risque d'infarctus et des complications diminue de façon significative.

Sur la base de tous ces arguments, il semble logique de ne jamais commencer à fumer et surtout qu'il n'est jamais trop tard pour arrêter.

Le cœur mérite cette attention et nous remercier par une meilleure performance physique. Pour l'individu comme pour la société une réduction de la morbidité et de la mortalité veut dire une meilleure qualité de vie.

Dr. L.K.



Le tabac n'est pas seulement la cause principale du cancer du poumon, de la bronchite chronique et de l'emphysème, mais il occupe aussi le premier rang parmi les causes des maladies cardio-vasculaires.

Source : [ASFC], « Le point de vue de l'industrie suisse du tabac. Un sujet qui passionne la science », *Revue de Lausanne*, 25 octobre 1988, p. 3, <http://scriptorium.bcu-lausanne.ch>.

Tableau 15. Destinataires des deux documents sur la fumée passive rédigés par
Yves Romanens (1988)

	Français	Allemand	Italien
Conseillers fédéraux	2	4	1
Parlementaires fédéraux : (sauf ceux qui l'ont déjà reçu)	49 10	142 34	9 2
Conseillers d'État et chefs des départements sanitaires	6	19	1
Parlementaires cantonaux	735	2'173	90
Grandes communes (2'000 habitants et plus)	117	505	27
À la direction des grossistes (sièges) et des centrales	5	29	2
Directions des chaînes de kiosques	1	3	-
Organisations faïtières des détaillants	1	1	-
Détaillants	52	52	7
Total	978	2'962	139

Source : adapté de NIQUILLE, Colette, « Fumée ambiante », 12 février 1988, p. 2, Philip Morris Records,
zrb29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/khjl0112>.

Tableau 16. Participation des membres de la Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes à des réunions médicales (1991-1997)

Événements (Lieu et date)	Extraits de comptes rendus de la Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes
Symposium suisse sur la désaccoutumance au tabac (Berne, 28 novembre 1991)	Le Pr Paccaud a présenté une évaluation des méthodes de désaccoutumance existant en cabinet médical. Il est arrivé à la conclusion qu'il faut mettre l'accent sur les conseils réguliers aux fumeurs et que la prévention doit être principalement axée sur les jeunes, « cible privilégiée des fabricants » ¹⁵⁸⁶ .
Réunion « Gesundheitsschutz und Gesundheitsförderung am Arbeitsplatz » (Zurich, 22-23 octobre 1992)	Ces réunions ont été suivies par environ 200 participants venus des milieux de la médecine préventive et du travail. Elles étaient placées sous le patronage des sociétés suisses de médecine sociale et préventive ainsi que de la médecine du travail en collaboration avec la CNA et l'ISPA. [...] Madame Spillmann [Association suisse des non-fumeurs (ASN)] a présenté sommairement une étude de Brenner parue dans le dernier numéro de Médecine et Hygiène ¹⁵⁸⁷ .
Conférence sur l'étude SAPALDIA (Payerne, 17 juin 1993)	Conférenciers : Dr Zellweger, Pr Leuenberger. Mme Peters (allergologie, ZH). Le syndic de Payerne ouvre la conférence à laquelle assistent une soixantaine de personnes essentiellement composées de participants à l'étude. [...] Le Dr Zellweger présente les données mesurées des conditions atmosphériques et de la pollution (SO ₂ , NO ₂ , Ozone, PM) durant la première phase de l'étude ¹⁵⁸⁸ .
Cours de formation continue « Toxiques : dépendances et valeurs communautaires » (Lausanne, 26 avril et 22 mai 1997)	La dernière partie était consacrée au « Tabagisme : libertés et responsabilités » et présent[e] par Jacques Cornuz (CHUV et IUMSP) auteur notamment d'un article analysant les raisons du rejet, par le peuple suisse, de l'initiative pour l'interdiction de la publicité en 1993 [...]. L'accent principal de l'exposé est mis sur la question de la liberté du fumeur. Pour Cornuz, le fumeur n'est pas souverain. Il est dépendant de la nicotine, ne comprend pas les risques qu'il court individuellement et subit les « manipulations » de l'industrie de la cigarette au niveau de l'information ¹⁵⁸⁹ .

¹⁵⁸⁶ ROMANENS, Yves, « Symposium suisse sur la désaccoutumance au tabac. Berne, jeudi 28 novembre 1991 », [s.d.], p. 1, Philip Morris Records, fwb29e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/xyjl0112>.

¹⁵⁸⁷ ROMANENS, Yves, « Gesundheitsschutz und Gesundheitsförderung am Arbeitsplatz », 27 octobre 1992, p. 1, Philip Morris Records, vly85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ffkp0127>.

¹⁵⁸⁸ Y. R. [ROMANENS, Yves], « Sapaldia : conférence à Payerne, le 17 juin 1993 », 18 juin 1993, p. 1, Philip Morris Records, wv156e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ppbb0120>.

¹⁵⁸⁹ Y. R. [ROMANENS, Yves], « Cours universitaire de formation continue Uni Lausanne. Toxiques : dépendances et valeurs communautaires », 26 mai 1997, p. 2, Philip Morris Records, yoj19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rgxp0056>.

Tableau 17. Extraits d'un argumentaire à usage interne de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (juin 1987)

Allégations	Répliques (extraits)	Commentaire
La fumée cause le cancer du poumon.	Ce lien est inexact. Comment préférer une telle affirmation, alors que la cause ou les causes du cancer du poumon ne sont pas encore connues ?	En 1982, dans un rapport à l'assemblée générale de l'ASFC sur la situation du problème tabac et santé, Bättig reconnaît que les fumeurs ont sept à douze fois plus de risque de développer un cancer du poumon que les non-fumeurs ¹⁵⁹⁰ .
Le tabac, cause de maladies cardiaques.	Cette allégation est erronée. Personne ne connaît la cause réelle des maladies cardiaques.	Dans le même document (voir-dessus), le conseiller scientifique de l'ASFC affirme que les maladies cardiaques sont 50 à 100 % plus fréquentes en cas de tabagisme ¹⁵⁹¹ .
Les fumeurs ne peuvent pas cesser de fumer parce qu'ils sont dépendants de la nicotine.	Le mot dépendance est tellement galvaudé qu'il en est devenu insignifiant. Les gens disent qu'ils sont dépendants de certaines nourritures comme les douceurs, du travail ou même du sexe et des jeux vidéo. Fumer est une habitude, une coutume.	Bättig écrit en 1979 dans un article de la <i>Neue Zürcher Zeitung</i> que « L'habitude de fumer devrait ainsi être considérée comme un comportement de dépendance. » ¹⁵⁹² .
Il devrait être interdit de fumer en public, la fumée du tabac provoquant des maladies chez les non fumeurs.	Cette allégation n'est pas soutenue par les publications scientifiques. [...] Certaines personnes peuvent être incommodées par la fumée du tabac. Pourtant, d'autres habitudes (un parfum capiteux, des bébés qui hurlent, p. ex.) peuvent être tout aussi, si pas plus, désagréables. Si nous commençons à soumettre les habitudes personnelles à des lois ou cela s'arrêtera-t-il ?	Les travaux de Rylander et de Lee, deux consultants de l'industrie du tabac, sont cités pour appuyer cette thèse ^{1593,1594} .

¹⁵⁹⁰ BÄTTIG, Karl, « Übersicht über die Situation auf dem Gebiete Tabak und Gesundheit », 19 août 1982, p. 1, R. J. Reynolds Records, suj55d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rsxp0092>.

¹⁵⁹¹ BÄTTIG, Karl, « Übersicht über die Situation auf dem Gebiete Tabak und Gesundheit », 19 août 1982, p. 1, R. J. Reynolds Records, suj55d00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rsxp0092>.

¹⁵⁹² BÄTTIG, Karl, « L'effet de la nicotine sur le fumeur [Traduction de l'allemand de "Die Rolle des Nikotins beim Rauchen", *Neue Zürcher Zeitung*, 12 septembre 1979, n° 211, p. 57] », 17 décembre 1979, p. 8, R. J. Reynolds Records, tpw59d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/hsmc0094>.

¹⁵⁹³ DIETHELM, Pascal A., RIELLE, Jean-Charles et MCKEE, Martin, « The whole truth and nothing but the truth ? The research that Philip Morris did not want you to see », *Lancet*, vol. 366, n° 9479, 2005, pp. 86-92.

¹⁵⁹⁴ BERRIDGE, Virginia, *Marketing health. Smoking and the discourse of public health in Britain, 1945-2000*, Oxford ; New York : Oxford University Press, 2007, p. 225.

Les parents nuisent à leurs enfants en fumant à la maison.	Cette allégation suscite beaucoup d'émotion mais n'est étayée d'aucune preuve clairement établie scientifiquement. Il appartient aux parents de déterminer le comportement qu'ils entendent adopter en présence de leurs enfants.	L'argumentaire invoque ici un thème de prédilection de l'industrie du tabac, à savoir la liberté individuelle. De ce fait, la responsabilité est transférée sur le consommateur.
L'usage du tabac grève les assurances sociales.	Il n'est absolument pas prouvé que les fumeurs pèsent plus lourdement sur les coûts sociaux que les non-fumeurs.	Cette affirmation se base sur les travaux de Leu, un bénéficiaire du programme de recherche de l'ASFC ¹⁵⁹⁵ .
Des restrictions ou des interdictions de publicité réduiraient la consommation de tabac.	L'interdiction de la publicité est une mesure disproportionnée qui porterait atteinte non seulement à la liberté du commerce, mais aussi à la liberté individuelle. Le peuple suisse l'a bien compris lui qui, en 1979, a rejeté, à une forte majorité, une initiative qui visait à interdire notamment toute publicité en faveur des produits du tabac.	De nos jours, Swiss Cigarette – l'actuelle association faîtière des cigarettiers en Suisse – évoque encore la liberté économique dans sa prise de position au sujet de la nouvelle Loi sur les produits du tabac ¹⁵⁹⁶ . De plus, la liberté individuelle est à nouveau convoquée contre d'éventuelles restrictions frappant les intérêts des cigarettiers.

Source : « [Argumentaire ASFC] », juin 1987, 70 p., Philip Morris Records,
<http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/szpx0117>.

¹⁵⁹⁵ LICHTI, Jean-Pierre, « Forschungsauftrag », 4 juillet 1984, p. 1, Philip Morris Records, ayo22j00,
<https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sklf0217>.

¹⁵⁹⁶ « Loi sur les produits du tabac : prise de position de Swiss Cigarette », *Presseportal*, 11 novembre 2015,
<http://www.presseportal.ch/fr/pm/100058808/100780388>.

ANNEXES

Liste des annexes

- Annexe 1** Notices relatives aux documents audio-visuels du fonds Burrus
- Annexe 2** Séances de la Commission scientifique de l'ASFC
- Annexe 3** Interventions parlementaires liées au tabac (1954-2004)
- Annexe 4** Vue générale des bénéficiaires de la recherche de l'ASFC (1964-1999)

Annexe 1. Notices relatives aux documents audio-visuels du fonds Burrus

Les nouveaux « parrains » (3.11.1983, 55 min)

Émission *Temps Présent* : « Ce reportage, tourné en Suisse et en France aborde la question du sponsoring. La publicité s'est emparée des manifestations sportives en cherchant à se rendre plus attrayante que la publicité traditionnelle. Certains sponsors ont attaché leur nom à tel événement, à tel sportif, c'est le cas du cyclisme, en particulier. Certaines compétitions ont même été créées uniquement pour la publicité d'un produit : là, les représentants de la presse invités sont particulièrement choyés. À côté du sport, le sponsoring "parraine" de plus en plus d'activités culturelles telles que les concerts, les expositions, etc. » (selon <http://www.rts.ch/emissions/temps-present/1284791-les-nouveaux-parrains.html>, consulté le 22 décembre 2012). Images de publicité Parisienne liées au cyclisme. Divers produits et événements. Sponsoring de Philip Morris pour l'exposition américaine d'œuvres d'art du Vatican.

Malaise au bout du filtre (17.11.1983, 50 min)

Émission *Temps Présent* : « Tourné en Suisse, ce reportage aborde le rôle et l'importance du tabac dans l'économie sous ses différents aspects. L'inquiétude du fumeur parvenu à la quarantaine, le mécontentement grandissant des non-fumeurs dans les lieux publics, les coins non-fumeurs, la publicité et les campagnes anti-tabac, la concurrence des fabricants de cigarettes, le paradoxe de l'enjeu économique et de l'aspect politique : les sommes énormes versées au fisc et celles non moins importantes versées par les pouvoirs publics aux caisses-maladie à la suite des méfaits du tabac. Le reportage montre aussi la nouvelle image de marque des fabricants : la cigarette "légère" et "naturelle", le soutien à la protection de l'environnement, etc. Et les nouveaux marchés : les femmes, les jeunes, le Tiers-Monde » (selon <http://www.rts.ch/emissions/temps-present/1284789-malaise-au-bout-du-filtre.html>, consulté le 22 décembre 2012). Il s'agit d'un riche documentaire : visite de l'usine Rinsoz & Ormond SA, interviews de militants anti-tabac (gênés avant tout par l'irritation de la fumée au niveau des yeux et des muqueuses des voies respiratoires), interviews de Jean-Pierre Lichti (ASFC) et Theodor Abelin, fondation Brunette, etc.

ABE Barclay. « Cigarettes et législation : quelle légèreté ? » (TSR, 30.1.1985, 26 min)

Émission *À Bon Entendeur* consacrée au cas de la marque Barclay. Cette cigarette, lancée sur le marché suisse en 1982, dispose d'un filtre hautement ventilé lui permettant d'afficher des rendements artificiellement très bas (goudron : 1 mg / nicotine : 0,2 mg). Si la ventilation est

obstruée, le rendement augmente (goudron : 11 mg / nicotine : 1,1 mg). Les invités de Catherine Wahli sont : C.-A. Borloz (directeur général de BAT), Antoine Artho (BAT), Yvo Siegwart (vice-directeur de l'OFSP) et R. Christeler (directeur de Sullana AG).

Courrier Romand. Bourses Burrus (TSR, 1 min)

Bourses de 24'000 CHF par an. Objectif : « soutenir les personnes capables, mais manquant de moyens financiers ». Bourses réservées aux citoyens suisses.

Diverses machines Schermund GmbH Gevelsberg, W.-Germany (1985, 17 min)

Présentation par le fabricant de la machine à emballer les cigarettes « B1 Packer » ou « Cigarette packing machine for bottom end fold : film wrapping machine "LV" and boxing machine "FHZ" with overwrapping machine "NK" ». La démonstration du fonctionnement est réalisée avec des emballages Camel. À la fin du processus de fabrication qui dure moins de 10 secondes, une cartouche de dix paquets de cigarettes est produite.

Les aventuriers de la réussite (23.5.1985, 60 min)

Émission *Temps Présent* : « Quelques entrepreneurs forts de leur jeunesse et de leur compétence, ont osé, en Suisse, se mesurer aux nouvelles technologies et se lancer seuls, sans grands moyens financiers, dans l'aventure industrielle. Ils ont réussi à imposer leurs produits malgré la méfiance des milieux bancaires et industriels du pays et sans aucun appui de la part de l'État. L'esprit d'aventure, le goût du risque et de la réussite, la souplesse, autant d'attitudes qui les caractérisent et qui n'ont pas encore conquis la mentalité de la majorité des industriels suisses » (selon <http://www.rts.ch/emissions/temps-present/1284612-les-aventuriers-de-la-reussite.html>, consulté le 23 décembre 2012). Pas de lien direct avec la cigarette.

La première revue vidéo jurassienne (1985/1986, 60 min)

Reflets de manifestations jurassiennes en 1985 : marché de l'artisanat de Delémont, fête du peuple jurassien, fête au Faubourg, marché concours de Saignelégier, etc. Diverses publicités de commerçants jurassiens. Dans certains sujets (rallyes, marché concours de Saignelégier, etc.), on peut voir de la publicité extérieure pour Parisienne.

Actions spéciales (1986, 29 min)

Premier film (10 min) : Parisienne Moto Racing Elf. Exposition de motos récentes et anciennes. Présentation du « Moto-racing simulator Parisienne » et du « Concours Trial. Testez votre équilibre ». Organisation de démonstration de trial. Jacques Cornu en dédicace.

Présentation de la saison 1985 : motocyclisme, side-car, motocross. La marque Parisienne est omniprésente.

Second film (19 min) : version longue du film précédent ? Pilotes du team Parisienne Moto Racing Elf (Jacques Cornu et Sergio Pellandini).

Agora : « J'ai du bon tabac » (22.1.1986, 2 h 50 min)

Émission *Agora* (en direct) présentée par Thierry Masselot (1947-1998). Pour la première fois, *Agora* a dû refuser du public et effectuer une sélection des participants au débat. L'émission est divisée en quatre parties : saynètes jouées par des comédiens, première partie du débat, nouvelles saynètes jouées par des comédiens, et seconde partie du débat.

Première partie du débat : cohabitation quotidienne entre les fumeurs et les non-fumeurs.

Seconde partie du débat : aspects économiques, conséquences du tabac sur la santé et comment arrêter de fumer.

Clips Parisienne (Audiofilm Fribourg, février 1986, 5 min)

Jacques Cornu sur le circuit de Lédénon (France).

Lucky Strike (TSR, 27.11.1986, 15 min)

Émission *À Bon Entendeur* présentée par Catherine Wahli et Alex Decotte. Celle-ci est réalisée en réponse au lancement d'une « nouvelle » Lucky Strike en automne 1986 : « La nouvelle Lucky. Le goût fougueux ». Interview de Pierre Felhmann. Ce dernier a été sponsorisé il y a quelques années par Rinsoz & Ormond SA, notamment pour la transat en solitaire (bateau Gauloises). Projet de contrat de BAT avec Fehlmann : 6 millions CHF en quatre ans. Images de sponsoring : Marocaine et le football, Barclay et le tennis, Lucky Strike et le motocyclisme. Interview du Dr Roberto Masironi (OMS) : la consommation de tabac est responsable d'un million de morts chaque année aux États-Unis et en Europe de l'ouest. Interview d'Antoine Artho, collaborateur de BAT (Suisse) SA, par Alex Decotte : il y aurait toujours une controverse sur la question tabac et santé.

Spagyros au Téléjournal (26.10.1988, 2 min 20 sec)

Sujet du Téléjournal : F. J. Burrus SA se lance dans les médecines douces. Ce sont les planteurs de tabac qui cultivent les plantes médicinales, notamment l'échinacéa. Production annuelle : 6 tonnes de plantes. 40 personnes sont occupées à ce projet sur les 400 employés de FJB à Boncourt. Investissement des laboratoires : 4 millions CHF. « La médecine douce n'est-elle pas une manière de se donner bonne conscience ? ». Interview de Claude Hugonnaud de F. J. Burrus SA : il y a des plantes qui sont pour la détente et le plaisir

(le tabac) et des plantes qui sont pour soigner. Les produits Spagyros sont distribués dans 2'500 pharmacies en Suisse.

Simulateur moto (1987, 28 min)

Premier film : images du défilement du circuit (février 1987, 1 min 30 sec).

Deuxième film : explication du fonctionnement du simulateur en français, puis en allemand (1987, 6 min)

Troisième film : résultats du concours simulateur et remise des prix au Salon de la moto à Palexpo à Genève (février 1986, 20 min).

Petit abrégé de la cigarette (ASFC, 1987 ?, 18 min)

Brève présentation de la cigarette et de l'Association suisse des fabricants de cigarettes (ASFC). Il existe aussi des versions en allemand et en italien. Ce document est destiné aux personnes impliquées dans la vente de cigarettes : « ensemble, c'est l'univers de votre travail que nous allons parcourir ». Thèmes : l'histoire du tabac, le marché suisse, la plante du tabac, la cigarette et la présentation de l'ASFC. Il n'y a aucune allusion sur la question tabac et santé.

Dans la Fosse aux Ours (1986, 94 min)

Film dramatique du cinéaste Erwin Keusch, avec Jean-Luc Bideau, Gérard Diggelmann et Janine Michel. À 1 heure et 20 minutes, publicité Parisienne.

Marthe Keller à Boncourt (30.9.1987, 11 min)

Visite à Boncourt de Marthe Keller à l'occasion du patronage par la marque Pierre Cardin du Cinémajoie (Porrentruy) en 1987. Marthe Keller (née en 1945) est une actrice et metteuse en scène suisse. Au programme : repas et visite de l'usine. Il existe une galerie pour les visiteurs. L'actrice se déplace dans une voiture portant de la publicité Pierre Cardin.

Stockage (Octobre 1987, 2 min 30 sec)

Élévateur commandé par une personne située dans une cabine liée directement à la machine (Rinsoz & Ormond SA bénéficiait d'un entrepôt complètement automatisé déjà au début des années 1970).

Zilschlige TV (10.11.1987, 1 h 30 min)

Débat sur la DRS animé par Peter Zeindler. Invités : Walter Bosch (agent publicitaire), Angelika Schett (socio-psychologue), René Meyer (ingénieur ETH/SIA opéré du larynx), Andrea Graf (militante anti-tabac de l'association SAN), Mario Gmür (médecin Oberarzt, Soz.-psych, Dienst, Zürich) et Gabriel Laub (écrivain satirique qui figure dans les archives

des cigarettiers américains). Le fumeur se trouve dans une position délicate : la fumée est de moins en moins tolérée par les non-fumeurs. Pollution de l'air (voiture) *versus* fumée. Pourquoi arrêter de fumer aujourd'hui ? En raison de la peur du cancer du poumon et de la pression psychologique qui devient de plus en plus grande sur le fumeur. À la fin de l'émission : séance d'hypnose en suisse-allemand.

Seisme Nachtschicht (DRS, 8.12.1988, 1 h 48 min)

Émission de la DRS sur le thème de la fumée (fumer ou ne pas fumer).

1^{ère} partie. Présentation de diverses méthodes pour le sevrage

- Présentation par Fred Lauener et Regula Bochsler.
- De nos jours, c'est très chic d'arrêter de fumer.
- Hypnose, méthode « Blustein » (petit clip inséré au niveau de l'oreille), biofeedback, training autogène, thérapie de groupe, etc.

2^{ème} partie. Débat : « Rauchfreie Schweiz : Hölle oder Paradies ? »

- Présentation : Bruno Meyer.
- Public assis à gauche : non-fumeurs et ex-fumeurs. Public assis à droite : fumeurs.
- Un non-fumeur : « la fumée me dérange » (irritation des yeux et du nez).
- Mots clés : tolérance, discrimination, droit des fumeurs *versus* droit de respirer de l'air pur.

3^{ème} partie. Raucher mit Lungkrebs fordert 250'000 Franken Schadenersatz

- Petite présentation d'une personne qui demande un dédommagement aux États-Unis en raison d'un cancer du fumeur. Le demandeur est nommé Eberle ?
- Les cigarettiers ont su depuis longtemps la dangerosité de leurs produits, mais ils ne l'ont indiqué sur le paquet que depuis les années 1980.

4^{ème} partie : Rauchen in China

- Petit documentaire.
- La chine est le plus grand producteur de cigarettes au monde.
- Plus de 1'000 marques.

Écho : la dette de la misère (1988, 35 min)

Émission de la TSR consacrée à la dette du tiers monde. Lien avec le tabac ?

Pourquoi Mme X. est-elle morte ? (OMS, 1988)

« L'Organisation mondiale de la Santé estime que 500'000 femmes meurent chaque année de complications pendant leur grossesse ou durant l'accouchement. 99 % des décès surviennent dans les pays en voie de développement ». Pas de lien apparent avec le tabagisme.

Biarritz Festival 1988 (1 h 48 min)

Chanel Coco 88. Citroën. TGV. Pas de lien apparent avec la cigarette.

École supérieure de Commerce de Genève « 100 ans après » (1988, 23 min)

Film réalisé par les élèves de l'école de commerce à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'institution. Pas de lien apparent avec le tabagisme.

Spagyros SA (fin années 1980 – début années 1990, 2 x 8 min 45 sec)

Film de présentation de la fabrication de remèdes naturopathiques (Spagyrum[®] : gouttes contre les refroidissements ; Spagymun[®] : renfort des défenses immunitaires) en version française (8 min 45 sec) et allemande (8 min 45 sec). Ces remèdes sont fabriqués par l'entreprise Spagyros SA : phytothérapie, homéopathie et plantes médicinales, fondée en 1985 par FJB et établie à Boncourt. Les plantes nécessaires à la fabrication de ces remèdes sont cultivées en Ajoie. Les principes actifs se trouvent dans la racine des plantes et leur extraction est réalisée grâce à de l'alcool. Analyse des échantillons par chromatographie. Obtention d'une teinture mère. Ces deux médicaments sont de la phytothérapie. Ils sont inscrits sur liste D (en vente en pharmacie et en droguerie).

La Constellation SRE (datation ? 18 min)

Film de présentation de la Société Romande d'Électricité. Pas de lien apparent avec le tabagisme.

Présentation Burrus, version 1 (avril 1991, 12 min)

Société d'exportation de FJB : Taroma Inc. Cette société est présente dans plus de 30 pays du monde (y compris dans les boutiques hors taxes). Brève présentation du portefeuille de marques, notamment de la marque Match 501 introduite en 1990. Burrus produit annuellement autant de cigarettes que dix fois le tour du monde. Sur un chiffre d'affaires de 400 millions CHF, FJB verse 200 millions CHF à l'État sous forme d'impôts. Parisienne Night Movies (au Grand-Chêne 7, à Lausanne). Select Jazz. Fondation Select (sponsoring culturel actif dans la photographie). Aucune allusion à la question tabac et santé.

Jura. Fédération du tourisme de la république et canton du Jura (1991, 5 min)

Petit film promotionnel pour le Jura. Pas de lien direct avec la cigarette.

Kassensturz. Test sur les cigarettes (1992, 6 min)

Test sur les cigarettes au laboratoire bâlois du chimiste Lazare Herzfeld. Le chimiste Walter Stöcklin est également interviewé. La machine tire une bouffée par minute. Les cigarettes les plus légères du test sont : Select Ultra, Blue Ribbon Ultra Light, Flint Ultra, MaryLong n° 1, Peter Stuyvesant Ultra et Select Lights. D'autres cigarettes portent

l'appellation « ultra » bien qu'elles soient cependant très fortes : « la cigarette ultra light est celle que l'on ne fume pas ». Les résultats du test sont disponibles dans la publication Ktip.

Téléjournal : Jean-Luc Godard et Parisienne People (TSR, 21.4.1992, 2 min)

Collaboration de Jean-Luc Godard avec Burrus pour un film publicitaire au cinéma consacré à la marque Parisienne.

Journal Romand. Émission de O. Moine sur le tabac indigène (TSR, 28.10.1992, 10 min)

Les planteurs de tabac indigène doivent produire du tabac blond Virginie. Interview de Charles Burrus et de Jean-François Vonnez (Centre achat tabac Suisse Romande).

Téléjournal : fermeture de Rinsoz & Ormond SA (TSR, 12.10.1993, 6 min)

Fermeture de Rinsoz & Ormond SA dans un contexte où le taux de chômage à Vevey est déjà supérieur à 11 %. 200 employés concernés. Une soixantaine d'entre-eux pourraient être engagés chez Burrus à Boncourt. 20 employés ont déjà signé pour Boncourt. La manchette du journal *24 heures* : « Fusion. Coup de tabac sur Vevey : 195 emplois en fumée ». Interview d'Yves Christen (syndic de Vevey) et d'Hugues Plomb (syndic de Boncourt). L'entreprise Rinsoz & Ormond SA était trop petite pour évoluer seule. Selon le journaliste : « il fallait peut-être couper la branche avant qu'elle ne soit pourrie ». En fait, le groupe ORIOR cherche à rentabiliser rapidement les investissements de ses actionnaires.

Parisienne People by... (1994, 4 min)

Quatre films publicitaires pour le cinéma. Auteurs :

- Giuseppe Tornatore
- Emir Kusturica
- Enki Bilal
- Anne-Marie Miéville et Jean-Luc Godard

Pour l'amour d'une blonde (2.2.1995, 18 min)

Est-ce un film réalisé par les apprentis de l'entreprise F. J Burrus SA ? Mise en scène d'un jeune homme qui va débiter chez FJB. Musique du générique : « Only time will tell » de Mike Old Field. Données intéressantes sur l'entreprise : plus de 660 collaborateurs. Second rang des fabricants de cigarettes en Suisse. Part de marché en Suisse : 23 %. Production en 1994 : 7,5 milliards de cigarettes (50 % pour les pays de l'Est). Chiffre d'affaires en 1994 : 500 millions CHF. Principal contribuable moral du canton du Jura et second employeur du canton.

Séminaire des cadres FJB à Hammamet (du 29.4 au 5.5.1994, 32 min)

Diverses images du voyage à Hammamet (Tunisie). Visite d'une usine d'Intertab (société appartenant à 50 % à la SEITA et 50 % à F. J. Burrus SA). Quelques images des séances. Les trois principaux thèmes du séminaire sont l'amélioration de la séance d'information mensuelle des cadres, de l'ambiance de l'entreprise (pas satisfaisante) et des relations entre les départements.

BAT : auto-contrôle (mars 2001, 18 min)

Film d'instruction du personnel de BAT sur le contrôle de qualité des cigarettes à la chaîne de production.

Annexe 2. Séances de la Commission scientifique de l'ASFC

1962

Nature du document / Date / TID*	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	10.9.1962	?	?	?
PV (ASFC) 8.11.1962 (oid20a99) Notes (BAT) 12.11.1962 (wru38a99)	8.11.1962	Fribourg (siège ASFC)	- Origine de la CS : elle est « née de préoccupations de plus en plus pressantes de l'association dans les problèmes tabac et santé ». - Tâches de la CS. - Méthode d'analyse standardisée de la fumée. - Profil du futur conseiller scientifique.	- Swiss Federal Health Authorities. - Federal Health.
PV (ASFC) 18.1.1963 (rfq97a99) Mémo (BAT) 10.12.1962 (xqu38a99)	7.12.1962	Fribourg (siège ASFC)	- Méthode d'analyse standardisée de la fumée. - Profil du futur conseiller scientifique.	- M. de Buman (secretary ASFC).

* TID : code alpha numérique à huit caractères assigné par les *Truth Tobacco Industry Documents*.

1963

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	5.2.1963	?	?	?
PV (ASFC) 4.6.1963 (ujv38a99) Mémo (BAT) 26.4.1963 (hkv38a99)	23.4.1963	Berne (Hôtel Bellevue)	- Tâches de la CS : → Voir rapport Burrus (whd20a99). → Voir rapport Laurens (kkv38a99). → Voir rapport BAT (ikv38a99). - Expo 64 : conseil d'une non-participation de l'industrie du tabac. - Élaboration et adoption du rapport général pour l'assemblée générale de l'ASFC du 2.5.1963 (en fait plutôt le 21.6.1963). - Deux documents en annexes : → « Considérations de la Commission scientifique sur le problème santé-tabac » : document fondamental (sjv38a99). → ?	- Public relations. - Relations publiques. - PR. - Smoking and Health. - Tabac et santé. - Rapport FTR Waltz 1963. - Document sur les « buts et l'activité de la commission ».
Mémo (BAT) 24.6.1963 (pju38a99)	21.6.1963 (AG de l'ASFC)	Zurich	- Cahier des charges du conseiller scientifique.	- M. Wust Geneva PR Public relations Adviser.
PV (ASFC) 3.9.1963 (igd20a99) Mémo (BAT) 12.8.1963 (oiv38a99)	7.8.1963	Fribourg (siège ASFC)	- Tâches de Wust, le « Public Relations Man » de l'ASFC. - Profil et tâches du futur conseiller scientifique : une « personnalité capable de mener la lutte contre la campagne anti-tabac ». Il devrait plutôt être un employé de l'ASFC. - Pour la CS : « une combinaison de scientifique et de public relations ».	- EPFZ, EPF, ETH. - Social medicine, Präventiv medezin.

<p>PV (ASFC) 12.11.1963 (vfd20a99)</p> <p>Notes (BAT) 5.11.1963 (nhv38a99)</p>	30.10.1963	Fribourg (siège ASFC)	<p>- Entretien de Karl Bättig, candidat au poste de conseiller scientifique.</p> <p>- Magazine allemand « D.M. » et son projet de publication d'une <i>league table</i> pour les cigarettes suisses.</p> <p>- Essai collectif sur la mesure de l'efficacité des filtres.</p> <p>→ Voir rapport y relatif (qfq10a99).</p> <p>- Lobbying de Glasson au Parlement pour essayer de contrecarrer une augmentation d'impôt sur le tabac.</p>	<p>- Magazine D.M.</p> <p>- Prof. Grandjean (EPFZ).</p>
<p>PV (ASFC) 27.11.1963 (kfd20a99)</p> <p>Mémo (BAT) 20.11.1963 (ehv38a99)</p>	27.11.1963	Berne (Hôtel Bellevue)	<p>- L'assemblée générale du 14.11.1963 a nommé Bättig « Scientific Adviser ». Projet de contrat de Bättig (cxf42a99).</p> <p>- Abandon de l'idée d'un « Centre de documentation et d'information scientifique ».</p> <p>- Wust est invité en Angleterre (coordination PR internationale).</p> <p>- Le Conseiller national Werner Schmid a déposé un postulat (11.3.1963) pour une mesure officielle de l'efficacité des filtres.</p>	<p>- « Centre de documentation et d'information scientifique ».</p> <p>- Conseil national Schmid (socialist, Aargau).</p> <p>- Federal Health Service.</p> <p>- Service fédéral d'hygiène publique.</p> <p>- Federal Department of Hygiene.</p>

1964

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
<p>PV (ASFC) 5.2.1964 (gtv30a99)</p> <p>PV / Exhibit (BAT) 3.2.1964 (nmt22f00)</p>	31.1.1964	Fribourg (siège ASFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de l'interview par la TV romande de Glasson au sujet du Rapport Terry. Celle-ci est effectuée au siège de l'ASFC. - Dans cette émission, M. Devrient (ISOP) apparaît indépendant. Cependant, il a récemment effectué une étude d'opinion publique pour l'ASFC. - Porte-cigarette « Tar-Gard » : sa capacité de rétention annoncée dans la publicité est exagérée. 	- M. Wyler, Public relations Genève.
<p>PV (ASFC) 10.2.1964 (ctv30a99)</p> <p>Lettre (BAT) 7.2.1964 (ftv30a99)</p>	6.2.1964	Berne (Hôtel Bellevue)	<ul style="list-style-type: none"> - Étude du rapport Terry en vue d'en remettre une appréciation à l'assemblée générale du 13.2.1964. - Voir le rapport « Considérations au sujet du rapport du Comité du médecin général des États-Unis ». → Document du 6.2.1964 (mwf42a99) : « La Commission propose de mettre tout en œuvre pour évaluer et réaliser les moyens adéquats permettant d'effectuer des changements du produit dans la direction souhaitable » (p. 4). - Contrat de Bättig (en allemand). 	
<p>PV (ASFC) 4.6.1964 (msv30a99)</p>	29.4.1964	Fribourg (siège ASFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Première participation de Bättig (conseiller scientifique). - « Éthique » de la CS. → Intéressant document. - Rapport Poche. 	<ul style="list-style-type: none"> - MM. Wust et Wyler du CIPR. - Rapport Poche.

			- Article anti-tabac paru dans la NZZ (5.4.1964).	
Rapport (BAT) 23.6.1964 (swl67a99)	12.6.1964	?	- Rapport Terry. - Coopération internationale. - Recherches menées par Bättig : expériences d'auto-stimulation avec des rats.	Jaeggi, PR, CIPR.
Rapport (BAT) 10.7.1964 (xrv30a99)	8.7.1964	Berne (Hôtel Bellevue)	- Invitation pour une visite au TRC (GB). → Visite de Bättig au TRC (trv30a99). - Organisation de la CS : Bättig aimerait qu'elle soit indépendante. - Projet de soutenir de la recherche scientifique.	
PV (ASFC) 21.9.1964 (erv30a99) Rapport (BAT) 7.9.1964 (nrv30a99)	26.8.1964	Berne (Hôtel Bellevue)	- Article 62 de la Convention de l'ASFC (« controverse santé-tabac »). - La visite de Glasson chez BAT (GB) est reportée. - Projet d'instaurer un programme de recherches. - La CS devrait visiter le TRC (GB) en avril/mai 1965.	- Jean Ruffy, directeur SFHP.
?	8.9.1964	?	?	?
Rapport (BAT) 7.12.1964 (jqv30a99) Rapport (Bättig) 12.12.1964 (vil22a99)	27.11.1964	Zurich (EPFZ, Institut d'hygiène et de physiologie du travail)	- Soutien des travaux du Prof. Grandjean. - Organisation de la recherche de l'ASFC. → Projet de directives de Bättig du 5.11.1964. Pour la version du 15.1.1965, voir document xil22a99. - Projet d'échanges d'informations entre le TRC (GB) et la CS. - Requête de 300'000 CHF sur 5 ans de la Schweizerische Zentrale für klinische Tumorforschung. - Postulat Werner pour limiter la publicité.	- « Projet de directives sur le financement de la recherche dans le domaine tabac et hygiène par l'ASFC », 5.11.1964.

Rapport (Bättig) 21.12.1964 (wil22a99)	18.12.1964	Berne (Hôtel Bellevue)	- Organisation de la recherche de l'ASFC. → Projet de directives de Bättig du 5.11.1964. Pour la version du 15.1.1965, voir document xil22a99.	
---	------------	---------------------------	---	--

1965

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	26.1.1965	Fribourg (siège ASFC)	- Contrat du Prof. Étienne Grandjean. - Organisation de la recherche de l'ASFC. → Projet de directives de Bättig du 5.11.1964. Pour la version du 15.1.1965, voir document xil22a99. - Prospectus anti-tabac.	- Trouver PV ou mémo de cette séance.
Rapport (BAT) qui contient le PV (ASFC) 22.2.1965 (qil22a99)	9.2.1965	Berne (Hôtel Bellevue)	- Projet de révision de l'art. 420 de l'ODA. - En annexe au rapport : « Proposition en vue de la constitution d'un fonds de recherche de l'ASFC dans le domaine "Tabac et hygiène" ».	- Tabac reconstitué ou homogénéisé. - « Centre de propagande anti-tabac ».
Rapport (BAT) qui contient le PV (ASFC) 1.4.1965 (oil22a99)	23.3.1965	Berne (Hôtel Bellevue)	- Projet de révision de l'art 420 de l'ODA. - Projet d'un code de publicité basé sur celui des États-Unis. À mettre dans le contexte de la révision de l'ODA.	
Rapport / PV (Bättig) 4.5.1965 (ail22a99)	4.5.1965	Berne (Hôtel Bellevue)	- Élaboration de méthodes analytiques communes. - Révision art. 420 ODA et publicité. Division de l'industrie sur la mise en exergue de la réduction de nicotine et goudron. Risque de « Tar derby ». → Voir l'important rapport de Bättig du 10.6.1965 devant l'assemblée générale (cil22a99).	- Centre antitabac Genève. « Fondation Suisse Tabac et Hygiène » (projet).
Rapport / PV (Bättig) 3.9.1965 (phl22a99)	15.6.1965	Berne (Hôtel Bellevue)	- Test collectif d'analyse de la fumée : discussion des résultats.	- Commission suisse du tabac (organe semi-officiel du SFHP).

PV (ASFC) 25.8.1965 (qhl22a99) Notes (BAT) 23.8.1965 (shl22a99)	10.8.1965	Berne (Hôtel Bellevue)	- Collaboration internationale : l'ASFC a obtenu un accord avec le TRC (GB) pour un échange d'informations. - Organisation de la recherche de l'ASFC. - Test collectif d'analyse de la fumée : prise de contact avec le SFHP (par Bättig) et les chimistes cantonaux (par les chimistes de la CS).	- Chimiste(s) cantonal (aux).
?	15.10.1965	?	?	?

1966

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
PV (ASFC) 10.3.1966 (ygl22a99)	22.2.1966	Berne (Hôtel Bellevue)	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux du Prof. Grandjean. - Méthode analytique proposée par le SFHP. - Congrès CORESTA à Athènes (9 au 16.9.1966) : projet d'envoyer Häusermann. - « First international congress on smoking and health » à New York (5 au 8.6.1966) : projet d'envoyer Bättig. - Projet de créer une « Fondation Tabac et Hygiène ». 	- Fondation Tabac et Hygiène.
?	5.4.1966 → Séance renvoyée à ?	?	?	?
Notes (BAT) qui contiennent le rapport de Bättig 19.10.1966 (rgl22a99)	23.8.1966	Berne (Hôtel Bellevue)	- Discussion de la CS avec le SFHP au sujet d'une méthode d'analyse de la fumée. Cela est fait en vue de la rédaction d'un chapitre du <i>Manuel suisse des denrées alimentaires</i> .	- Dr Romann (Président de la Commission suisse du tabac, SFHP).

1967

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	?	?	?	?

1968

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
Rapport (BAT) 11.7.1968 (jjx52a99)	5.7.1968	Berne (Hôtel Bellevue)	- Discussion de l'article de Schär. - Présentation des articles de Bättig, Leuchtenberger et Grandjean. - Organisation de la recherche de l'ASFC.	- Pierre de Buman (directeur ASFC.) - Schär (Prof. of Preventive Medicine Zurich).
?	Fin septembre ?	?	?	?

1969

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
Rapport (PM) Février 1969 (jzx64e00)	25.2.1969	Berne	- Rapport du Prof. Grandjean sur les effets de l'acroléine et de l'acétaldéhyde. → Voir document du 21.1.1969 (aew68e00). - La CS doit donner son opinion sur la première <i>league table</i> publiée en Suisse (<i>Test 26</i>).	
Lettre (BAT) 9.9.1969 (zsz45a99)	5.9.1969	Lausanne (ISREC)	- Visite du laboratoire des Leuchtenberger : la fumée provoque la mort des cellules, une hyperplasie et une métaplasie. Ces travaux pourraient aboutir à la conception d'un nouveau filtre à charbon actif. - L'ASFC va envoyer des informations au TRC et au Verband.	
Rapport (PM) Septembre 1969 (nbg68e00)	3.10.1969	Berne (Hôtel Bellevue ?)	- Montant de la recherche (200'000 CHF / année). - Bättig, Grandjean et Leuchtenberger sont les crédités. - Projet de visite de la CS des laboratoires du SEITA. → La visite a eu lieu les 6 et 7.11.1969 (gew68e00).	- Prof. Rickenbacher (Uni. Zurich).

1970

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	?	?	?	?

1971

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
Lettre (PM) 11.2.1971 (bgt84e00)	9.2.1971	?	- Discussion du nouveau rapport (1971) du Royal College of Physicians.	
Rapport (PM) 27.4.1971 (bot44e00)	27.4.1971	Zurich	- Le Prof. Grandjean présente les résultats de ses recherches pour 1970 : études comportementales sur les rats et sur la détermination de la carboxyhémoglobine (HbCO). - Grandjean propose de nouvelles recherches. - Rylander a postulé dans le département de Grandjean.	

1972

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
PV (PM) 22.2.1972 (xrs56e00)	2.2.1972	Berne	- Budget de la recherche. - Discussion du nouveau rapport du Royal College of Physicians (1971) : rien de nouveau. - Projet d'adresser aux autorités fédérales une liste de toutes les publications soutenues par l'ASFC. - Activité anti-tabac en Suisse : faible.	
?	8.3.1972	Berne (Hôtel Bellevue)	?	?
PV (PM) 31.5.1972 (grs56e00)	17.5.1972	Zurich (EPFZ)	- Visite du laboratoire du Prof. Bättig. - Présentation du Dr Kistler : présence d'actinomycètes dans les tumeurs.	
PV (PM) Juillet 1972 (frs56e00)	13.7.1972	Zurich (EPFZ)	- Visite du laboratoire du Prof. Grandjean. Celui-ci a le projet de travailler sur les effets du CO.	
Rapport (PM) 6.10.1972 (ups56e00)	19.9.1972	Berne	- Problématique de l'information du Président de l'ASFC sur les sujets <i>Smoking and Health</i> . - Le SFHP a retiré sa requête faite à l'industrie d'étudier le transfert de certains pesticides à la fumée de cigarette.	
Rapport (PM) 3.1.1973 (vox14e00)	6.12.1972	Vevey (Rinsoz & Ormond SA)	- Problématique PR : la CS éprouve des difficultés à répondre aux demandes PR de l'ASFC (les vendeurs de BAT ont reçus des <i>guidelines</i> dont l'ASFC pourrait s'inspirer).	- <i>Guidelines</i> données aux vendeurs de BAT.

1973

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
Rapport (PM) 17.1.1973 (xlf12a00)	17.1.1973	Berne (Hôtel Bellevue ?)	- Réunion en urgence de la CS suite à la publication d'une <i>league table</i> (il s'agit <i>Test 53</i> , 10.1.1973) afin de discuter de la situation PR.	- Communiqué de presse de l'ASFC.
Rapport (PM) Mars 1973 (duf81f00)	2.3.1973	Berne (Hôtel Bellevue ?)	- Travaux du Prof. Grandjean. - Les PR dans la question tabac et santé : essai de comprendre l'attitude des personnes contre le tabac. → Document important : ici, la CS ne cherche pas à rendre la cigarette moins nocive.	- Human « collectivistic » behaviour. - Projet de document de Bättig sur les PR dans la question tabac et santé.
Rapport (PM) Mars 1973 (euf81f00)	28.3.1973	Berne (Hôtel Bellevue ?)	- Cigarette NO commercialisée par la COOP : projet d'analyser le CCl ₄ (FTR et chimiste cantonal GE) et le benzopyrène (Prof. Grimmer, Hambourg).	- Fernand Corbat (Président ASFC).
Rapport (PM) 17.5.1973 (lzs56e00)	26.4.1973	Berne	- Problématique PR : création d'un « joint sub-committee », selon la demande de la Commission PR. Il est prévu de répondre de manière proportionnelle.	- « PR joint sub-committee » (sous-commission) de l'ASFC.

1974

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
Rapport (PM) Janvier 1974 (zjs56e00)	21.1.1974	Berne (Hôtel Bellevue ?)	- Projet de workshop : « very important PR exercise ». → Voir Rapport (RJR) du 7.11.1974 (lfh89d00) sur le workshop qui aura lieu du 29 au 30.10.1974. - Cigarette NO. - Réorientation des recherches du Prof. Grandjean : essayer de montrer que le tabagisme passif est avant tout une nuisance.	- « Workshop on the biological effects of whole smoke ».
Mémo (PM) 21.3.1974 (fmt54e00)	20.3.1974	Zurich ?	- Les scientifiques crédités par l'ASFC présentent leurs recherches. - Débat sur la nature de l'information à transmettre au public au sujet du tabagisme : négative, neutre ou positive ?	
Mémo 22.4.1974 (jmt54e00)	24.4.1974	Lausanne	- Groupe de travail avec, entre autres, deux membres de la CS (Helmut Gaisch et Antoine Artho), afin de se préparer à effectuer un test de cigarettes (<i>league table</i>).	- Working group : Corbat, Buman, Schaer, Ramseier, Vittoz, etc. - CIPR (PR).
Mémo (PM) 16.5.1974 (bug97e00)	15.5.1974	Berne (Hôtel Bellevue ?)	- Workshops « animal inhalation » aux États-Unis. - Grandjean doit réécrire son rapport. - Discussion sur la manière de diffuser les résultats de la recherche ASFC. Le CIPR devrait pouvoir s'appuyer sur un document pour produire des communiqués de presse. - <i>League table</i> .	- Rapports de Bättig et Leuchtenbergers annexés au mémo. - Projet de document de Bättig au sujet de la diffusion de la recherche ASFC.

Mémo (PM) 8.7.1974 (fvg97e00)	5.7.1974	Berne (Hôtel Bellevue ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Le SFHP projette de créer un centre d'information « tabac et santé ». - Récapitulatif des recherches financées par l'ASFC entre 1964 et 1974. Le document produit est destiné à une large distribution : FNS, PR, cigarettiers et SFHP. → Voir le rapport (PM), 1974 (ahs94e00). - Réflexions sur la suite de la recherche. 	- Mr. Künzi, projet de créer un « Information centre for smoking and health » par le « Federal Government ». Clearing house.
Rapport (PM), p. 5. Juillet/août 1974 (ehs94e00)	29.8.1974	Berne (Hôtel Bellevue ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion sur les rapports des crédits. - Le budget de la recherche devra être augmenté de 15 % pour maintenir le niveau en 1975. - Projet de lettre pour la COOP (« pesticide business »). - Le monopole du tabac japonais demande de collaborer avec la CS. 	- COOP (« pesticide business »).
?	4.10.1974	?	?	
Mémo (PM) 29.11.1974 (fhs94e00)	26.11.1974	Zurich	<ul style="list-style-type: none"> - Le workshop organisé par Bättig a été un succès. - Cigarette NO. - Activité PR : le document de Bättig sur la recherche ASFC (1964-1974) est insuffisamment exploité. - Présentations Drs Weber et Jermini sur les effets de la fumée passive (CO). 	<ul style="list-style-type: none"> - Dr Frey, Department of health and hygiene. - Mr Hürlimann (Federal Councillor). - PR commission ASFC.
Mémo (PM) 9.1.1975 (swd74e00)	18.12.1974	Zurich	- Projet de publier régulièrement dans les médias des informations non-controversées (faits basiques sur le tabac et la cigarette), et ce, en cachant la CS et l'ASFC. Objectif : redorer l'image écornée de l'industrie.	

1975

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
Mémo (PM) 9.1.1975 (swd74e00)	8.1.1975	?	- Discussion sur le projet de publier régulièrement dans les médias des informations non-controversées : le président de l'ASFC (F. Corbat) semble opposé.	
Mémo (PM) 14.3.1975 (lkg97e00)	14.3.1975	Berne (Hôtel Bellevue)	- Présentation du Prof. Grandjean. - Interview de Bättig et Ceschini à la Radio Suisse Romande : la présence de l'industrie a modéré le débat. - La Télévision Suisse Romande a un projet d'émission sur le tabac. - La « Consumer Association » souhaite réaliser une <i>league table</i> : l'industrie devrait produire son propre test.	- Interview de Bättig et Ceschini à la Radio Suisse Romande. - Mr. Daniel Bart. (TV Suisse Romande). - Consumer Association.
Mémo (PM) 24.4.1975 (cbs94e00)	23.4.1975	Berne (Hôtel Bellevue ?)	- Dr Homburger cherche un financement ASFC. - Cigarette NO. - <i>League table</i> parue dans le « Spiegel », avec mention de CO. - PR : les membres de la CS ont l'impression d'être les « nègres scientifiques » de l'ASFC. - Contacts internationaux. - Projet de <i>league table</i> .	- Dr Homburger. - Dr Matthey. - W. Dontenwill (Hamburg). - Prof. Islinger.
PV (ASFC) 4.6.1975 (fyk46e00) Mémo (PM) 11 juin 1975 (qis94e00)	3.6.1975	Berne (Hôtel Bellevue)	- Révision de l'article 420bis de l'ODA. - Discussion sur le projet de document PR « The Research efforts of the ASFC ». La réalisation de ce document, traitant du « problème tabac-santé », sera confiée au CIPR.	- Brochure sur l'activité scientifique de l'ASFC (En définitive, est-ce que cette brochure du CIPR existe ?) - Mr. Vittoz.

			La recherche ASFC sera mise en exergue. - Bref passage en revue des projets de recherches en cours.	
Mémo (PM) 11 juin 1975 (qis94e00)	10.6.1975	Berne (Hôtel Bellevue ?)	- Discussion et recommandation de la CS sur le projet de révision de l'art. 420 de l'ODA.	- Proposition de FTR pour la révision de l'ODA.
Mémo (PM) 7.8.1975 (rbs94e00)	7.7.1975	Zurich	- Visite du laboratoire du Prof. Grandjean : → Dre Annetta Weber travaille sur l'exposition au CO. → Dr C. Jermini travaille sur la concentration de CO, NO et formaldéhyde dans la fumée secondaire et l'inconfort qu'elle provoque (par exemple l'irritation oculaire).	- Approfondir la valeur MAC.
?	?	?	?	Émission de télévision du 19 octobre 1975 : « Three countries are worrying about the blue dust ». (voir aussi document uow64e00 pour un compte rendu de l'interview de Bättig).
Mémo (PM) 6 janvier 1976 (Irr94e00)	17.12.1975	Fribourg	- Prof. Schär prépare un film anti-tabac. - Crédibilité de la recherche ASFC. - Projet d'organisation d'un workshop nicotine pour 1976. Invitation prévue de Schär et deux ou trois journalistes. → Voir les documents du 22.12.1975 (jmw97e00), 20.7.1976 (ukk24e00) et du 1.8.1976 (dvt64e00).	- Schärli ou Schaerlig, Rentschnik (journalistes). - Kuenzi (SFHP ?). - Publications des actes chez S. Karger : workshop « Behavioural effects of nicotine ». - Hodgekinton.

1976

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
PV (ASFC) 23.2.1976 (uas94e00)	23.2.1976	Berne (Hôtel Bellevue)	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du workshop nicotine. - Critique du <i>Test 73</i> (Fondation pour la protection des consommateurs, 18 février 1976). - Art. 420 ODA. - Rapport annuel 1975. → Voir document « JahresBericht 1975 » du 7.1.1976 (xyr94e00) : il y a eu 8 séances de la CS en 1975, et une série de séances extraordinaires. - Communication scientifique de la Dre Annetta Weber (tabagisme passif). → Voir publication du 22.4.1976 (vvt31d00). 	JahresBericht ASFC, rapport d'activité ASFC, document du CIPR sur la recherche ASFC, Projekt Comet Film (Schär).
PV (PM) 11.3.1976 (hzt94e00)	10.3.1976	Fribourg	<ul style="list-style-type: none"> - Projet du texte qui doit accompagner la publication du test ASFC/Romann. → Bättig a déjà rédigé un projet qui est acceptable. 	- Projet du texte de Bättig.
PV (PM) 9.4.1976 (htd74e00)	8.4.1976	Berne	<ul style="list-style-type: none"> - Annonce d'un symposium en Allemagne sur les bénéfices du tabagisme. - Annonce que le chimiste Herzfeld est allé visiter le laboratoire de PM à Neuchâtel. - Test ASFC/Romann. 	
Rapport (PM) 12.5.1976 (pog81f00)	12.5.1976	Berne (Hôtel Bellevue ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Symposium sur le tabac, Institut Gottlieb Duttweiler. Présence de Bättig. → Voir le compte rendu du 17.5.1976 (twf89d00). - Organisation du workshop nicotine (prévu les 16 et 17.9.1976 à Zurich). 	<ul style="list-style-type: none"> - Institut Gottlieb Duttweiler (Migros). Burch, Seltzer et Brengelmann (conférenciers). - Romann.

			<p>→ Voir le compte rendu du 17.9.1976 (msc34a99). William L. Dunn y a participé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Important : Bättig rapporte ses expériences d'inhalation de fumée sur des animaux (ils meurent : pas le temps d'avoir des anomalies tissulaires pathologiques). - Test cigarette de M. Romann. - Avenir des projets de recherche en cours. - La recherche ASFC a permis d'infléchir la révision de l'ODA. 	
<p>Rapport (PM) 31.8.1976 (loi81a00)</p> <p>Rapport (PM) Septembre 1976 (onx14e00)</p>	31.8.1976	Berne (Hôtel Bellevue ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de BAT que l'ASFC publie tous les six mois un test sur les cigarettes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre annexe de BAT sur sa proposition de tests réguliers des cigarettes.
<p>Rapport (PM) 15.9.1976 (tog81f00)</p>	15.9.1976	Zurich	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de test de cigarettes. - Proposition de rendre plus visible le soutien de l'ASFC dans les publications. - Projets de Kistler et Bättig. → Rapport de Kistler du 6.9.1976 (llf12a00). - Visite de l'Institut de toxicologie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Annexe : rapport de Bättig (annexe III). - Proposition de Ceschini (annexe IV).
<p>PV (PM) Octobre 1976 (vss56e00)</p>	4.10.1976	Zurich	<ul style="list-style-type: none"> - Le workshop sur la nicotine a été un succès. → Voir le compte rendu du 17.9.1976 (msc34a99). William L. Dunn y a participé. - L'assemblée générale tergiverse à propos du test ASFC/Romann. - Futur plan de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> - Actes du workshop sur la nicotine : K. Bättig, <i>Behavioural Effects of Nicotine</i>, Karger, 1978. - Projet de nouvelles directives de Bättig.

			ASFC pour cinq ans. → Bättig a écrit de nouvelles directives en vue d'exercer un plus grand contrôle sur les bénéficiaires.	
?	3.11 ou 1.12.1976 ?	?	?	?

1977

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
Mémo (PM) 13.1.1977 (mxr94e00)	11.1.1977	Zurich	- Réunion informelle de la CS sans Karl Bättig dans le but d'évoquer la manière de collaborer avec ce dernier et son projet de nouvelles directives.	
Mémo (PM) 13.1.1977 (mxr94e00)	12.1.1977	Zurich (laboratoire du Prof. Grandjean et Institut de Karl Bättig)	- Discussion des travaux du Prof. Grandjean (fumée passive) : les conditions d'expérience sont trop sévères. - Discussion pour empêcher que des crédits fassent des travaux en-dehors du cadre des intérêts de l'industrie, ce que Bättig avait prévu dans son plan de la recherche. → Voir le règlement pour les requérants, février 1977 (zsf56e00). - Proposition que Bättig soit assisté par un secrétaire.	- Projet de plan de recherche ASFC pour 5 ans réalisé par Bättig. Est-ce le document yzf56e00 ?
PV (PM) 3.3.1977 (xxr94e00)	2.3.1977	Fribourg	- L'assemblée générale a accepté les nouvelles directives proposées par la CS. - Test ASFC/Romann : Romann analysera la nicotine, le goudron et le CO ; et BAT s'occupera du NO dans son laboratoire.	
Rapport (PM) Mars 1977 (uxs56e00)	17.3.1977	Berne	- Discussion sur l'organisation du nouveau programme de recherche.	
Mémo (PM) 15.4.1977 (uvo32e00)	15.4.1977	Fribourg	- Discussion sur les analyses de la fumée menée par le Dr Romann.	- M. H. Poffet (secrétaire de la CS). - Mlle C. Niquille

			→ Voir le projet de PR du CIPR y relatif, juin 1977 (kys45a99).	(secrétaire générale de l'ASFC). - Pink sheets AG (feuilles roses de l'assemblée générale)
Mémo (PM) 11.5.1977 (nch91a00)	10.5.1977	Lausanne	- Bättig n'est plus président de la CS, mais garde le poste de conseiller scientifique. - Herzfeld a attaqué le président de l'ASFC (F. Corbat). - Critique du test Herzfeld (<i>league table</i>). → Voir test Herzfeld du 24.4.1977 (kys45a99).	- Prise de position de Bättig sur le test Herzfeld (annexée au présent rapport). - Comment l'ASFC a réagi publiquement face au test Herzfeld ? - Dr Frei (SFHP).
?	28.6.1977	Zurich	?	?
Rapport (PM) Novembre 1977 (gvs56e00)	9.11.1977	Berne	- Test ASFC/Romann.	
Rapport (PM) Novembre 1977 (gvs56e00)	21.11.1977	Zurich	- Visite du laboratoire du chimiste cantonal zurichois (Dr Romann).	

1978

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
Rapport (PM) 25.1.1978 (wtf81f00)	25.1.1978	Fribourg	- Rinsoz & Ormond SA insiste pour que l'ASFC autorise l'indication des valeurs analytiques sur les paquets de cigarettes (il s'agit d'un fait étonnant compte tenu des hauts rendements affichés par les marques Gauloises et Gitanes). → Les autres fabricants n'y sont pas favorables.	
Rapport (PM) Avril 1978 (jdg81f00)	21.4.1978	?	- Préparation de la présentation du programme de recherche aux cadres de l'ASFC.	
Rapport (Kistler) 10.5.1978 (wtj55d00)	10.5.1978	Berne (Hôtel Bellevue)	- Présentation des travaux du Dr Kistler : effets pathologiques de la fumée de cigarette (<i>in vivo</i> et <i>in vitro</i>), et carcinome bronchique.	
Rapport (BAT) 11.7.1978 (nky14a99)	3.7.1978	Fribourg	- Les FTR analysent les nitrosamines dans l'air ambiant. - Liste des crédités et de leurs sujets de recherche. - Compte rendu de Bättig au sujet de ses visites de laboratoires en Angleterre.	- Nitrosamines (rapport des FTR). - Dr Brunnemann (engagé par PM).
Mémo (BAT) 10.7.1978 (etf86a99)	10.7.1978	Fribourg	- Mesures des nitrosamines dans la fumée secondaire. - La CS recommande à l'assemblée générale de soutenir les recherches de Schlatter, Driscoll, Kistler, Walt, Cerutti, et Bättig.	
PV (ASFC) 12.9.1978 (dtf86a99)	1.9.1978	Fribourg (siège ASFC)	- Le Prof. Grandjean est prié de remanier son article. - Test commun d'analyse de	- Articles parus dans « Medical Tribune » des 4 et 18.8.1978.

Lettre (BAT) 21.9.1978 (nev95a99)			la fumée entre divers laboratoires, c'est-à-dire « ASFC cross-check ». → Voir rapport du 25.7.1978 (qev95a99). - Projet d'établir une norme pour la Suisse basée sur ISO. - Programme national de recherche sur la prévention des maladies cardiovasculaires : le responsable (Dr Walter Schweizer) a proposé une rencontre avec l'industrie du tabac. - La CS est invitée au laboratoire de Battelle.	- Me Stahel (SFHP). - Dr Walter Schweizer, Gutzwiller, Junod et Epstein.
?	8 ou 22.11.1978	Genève (Battelle Institute)	?	?

1979

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	?	?	?	?
?	27.9.1979	?	?	?

1980

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
PV (ASFC) 30.1.1980 (xax59d00)	25.1.1980	Fribourg (siège de l'ASFC)	- Art. 420 ODA : débat autour des termes « goudron » et « condensat ». - Entrée en fonction de M. Artho le 5.11.1979 en qualité d'attaché scientifique. - Recherche ASFC 1978/1979. - Projet de publier un article PR pour communiquer que la fumée passive n'occasionne une gêne que dans des situations extrêmes. → « Fumeurs malgré eux – leur santé est-elle menacée ? », 21.2.1980 (rmo13a00). - Article de Gubéran relatif à la diminution de la mortalité CV en Suisse.	- Dr Ulrich Frey et Y. Siegwart (Division du contrôle des denrées alimentaires). - Commission PR. - Prof. Pierre Maurice et Dr Philippe Anker (Département de médecine, UNIGE) ; demande de soutien à l'ASFC. - M. Gubéran. - M. Hubert Poffet (ASFC).
?	4.3.1980 ?	?	?	?
?	5.5.1980	Fribourg (siège de l'ASFC)	?	?
?	27.6.1980	?	?	?
Lettre (RJR) 1.8.1980 (dhy59d00)	28.7.1980	?	- Test des cigarettes dans les laboratoires cantonaux. - Discussion sur les diverses recherches soutenues par l'ASFC.	
PV (ASFC) 1980 (doc53d00) et (fax59d00)	11.8.1980	Berne (Hôtel Bellevue)	- Discussion, avec entre autres le Dr Romann, sur les modalités d'analyse des cigarettes. - Discussion des demandes de subventions. → Intéressant : Bättig se	

			<p>montre favorable à soutenir même des projets dont les résultats pourraient être négatifs pour l'industrie du tabac. Pourquoi ? Plutôt que d'autres fassent ces études et présentent les résultats de manière tendancieuse, autant les faire avec des chercheurs acquis à la cause de l'industrie. Finalement, la CS se détermine sur le plan scientifique et c'est à l'assemblée générale de se charger du plan politique.</p>	
--	--	--	---	--

1981

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	16.2.1981	Fribourg (siège ASFC)	?	?
Rapport (RJR) 31.3.1981 (fak78d00)	13.3.1981	Zurich	- Bättig présente les derniers résultats de ses études sur le comportement des fumeurs.	
PV (ASFC) 13.5.1981 (yyw59d00) Lettre (RJR) 22.5.1981 (zwd20d00)	7.5.1981	Berne (Hôtel Bellevue)	- Bättig a organisé un colloque à l'EPFZ (13.3.1981). - Compte rendu du 14 ^{ème} rapport <i>Smoking and Health</i> du Surgeon General : la recherche ASFC est à la pointe de l'actualité. - Discussion sur l'orientation de la recherche ASFC : plutôt de la recherche de base ou plutôt de la recherche pratique pour les cigarettiers ? La CS penche pour la seconde solution.	- Colloque de Bättig à l'EPFZ (13.3.1981).
PV (ASFC) 11.6.1981 (cyw59d00)	11.6.1981	Fribourg (siège ASFC)	- Les fabricants cherchaient à contourner l'ODA avec des avertissements écrits en petites lettres et avec un manque de contraste. - Planification de la recherche ASFC 1983-1987. → RJR propose un « Conseil de la recherche ASFC » afin d'augmenter la valeur PR.	- Jean-Pierre Lichti (président ASFC).
PV (ASFC) 13.8.1981 (pxw59d00)	11.8.1981	Fribourg (siège ASFC)	- Rapport intermédiaire des crédits. - Demandes de crédits. - Planification de la recherche ASFC.	- Livre d'H. J. Eysenck, <i>The causes and effects of smoking</i> .

			- Compte rendu du livre d'H. J. Eysenck, <i>The causes and effects of smoking</i> .	
PV (ASFC) 11.11.1981 (hxw59d00) Mémo (RJR) 28.10.1981 (ztx86b00)	21.10.1981	Fribourg (siège ASFC)	- Intéressante discussion sur l'éventuelle création d'un « Conseil de la recherche » (sur le modèle du CTR). Finalement, cela n'est pas réalisable en Suisse.	- Centre suisse d'information toxicologique (rapport de l'attaché scientifique en annexe du PV).

1982

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	27.1.1982	Fribourg (siège ASFC)	?	?
?	30.3.1982	Fribourg (siège ASFC)	?	?
?	4.5.1982	Fribourg (siège ASFC)	?	?
?	8.7.1982	Fribourg (siège ASFC)	?	?
PV (ASFC) 30.8.1982 (hng58d00) PV (RJR) 8.9.1982 (moc68d00)	30.8.1982	Fribourg (siège ASFC)	- Décision « d'entreprendre un programme PR pour contrecarrer les détracteurs du tabac. » - Création de deux groupes de travail : a) Fumée passive. b) Réduction des rentes AI.	
PV (ASFC) 25.11.1982 (eng58d00) PV (BAT) 18.11.1982 (vav05a99) Rapport (B&W) 18.11.1982 (cxq10f00)	18.11.1982	?	- Proposition d'étudier les cigarettes ventilées. - Tâches du groupe de travail « Fumée passive » : effectuer une revue de la littérature et en dégager les éléments favorables à l'industrie du tabac. - Groupe de travail « Réduction de rente AI » : deux cas de réduction de rentes pour cause de tabagisme sont répertoriés.	

1983

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
Note (BAT) 12.1.1983 (pbv05a99)	12.1.1983	-	- Séance annulée pour cause de grippe de Bättig.	
PV (BAT) 25.2.1983 (gmu26a99) Rapport (B&W) 28.2.1983 (vzf23f00) PV (RJR) 25.2.1983 (jep06a00)	24.2.1983	Fribourg	- Rapports des crédités. - Tests communs des cigarettes. - FJB propose une étude (« butt study ») pour évaluer l'efficacité de la ventilation des filtres (affaire Barclay).	
Rapport (ASFC) 12.4.1983 (cim66a99) Notes (RJR) 13.4.1983 (fep06a00) Rapport (RJR) 29.5.1983 (mdo63a00) Notes (BAT) 13.4.1983 (amu26a99)	12.4.1983	?	- Les « anti-tabacs » utilisent l'argument de la fumée passive pour vouloir faire interdire la fumée dans les lieux publics. → Mandater un scientifique affilié à une institution neutre pour qu'il publie un article de haut niveau. → Vulgariser cet article pour le grand public. - Étude sur les cigarettes ventilées (affaire Barclay)	- Groupe de travail « Fumée passive ». - Prof. Schievelbein.
PV (BAT) 7.9.1983 (leu76a99)	6.9.1983	R. J. Reynolds GmbH, Trier (RFA)	- Passage en revue des travaux des crédités. - Le montant des subsides alloués à la recherche sera plafonné à 270'000 CHF pour 1984. Cause : manque de crédibilité de l'industrie du tabac (affaire Barclay ?). - Projet de réduction des rentes AI (Prof. Maurer	- Prof. Bovet (psychology). - Prof. Maurer (Swiss Review of Assurances Societies).

			propose d'écrire un article y relatif. - Test commun de cigarettes ventilées. → Voir document du 30.9.1983 (zwx14e00).	
PV (BAT) 18.10.1983 (ilu26a99)	17.10.1983	Fribourg (siège ASFC)	- Test commun de cigarettes ventilées. → Voir documents de novembre 1983 (eyl81c00).	
Mémo (PM) 16.11.1983 (gyl81c00)	10.11.1983	?	- La CS a décidé de poursuivre le test sur les cigarettes ventilées en incluant d'autres marques.	
PV (BAT) 5.12.1983 (jeu76a99) Téléphone (RJR) 5.12.1983 (urv04d00)	2.12.1983	Fribourg (siège ASFC ?)	- La CS est gravement divisée à propos du test sur les cigarettes ventilées (quatre fabricants contre un). - L'étude de Schlatter est plus « anti » que « pro-tabac ».	- Dr Schlatter et ses publications.

1984

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
PV (ASFC) 3.2.1984	3.2.1984	Zurich (Hôtel Schweizerhof)	<ul style="list-style-type: none"> - Essai concernant les cigarettes ventilées (affaire Barclay). - Émission <i>Kassensturz</i> du 6.2.1984 sur la fumée passive. - Le groupe « Fumée passive » a révisé le rapport Schlatter. - Compte rendu du nouveau rapport anglais (1983) : l'ETS ne constituerait pas un risque majeur pour la santé. 	- Rapport <i>Smoking and Health</i> anglais du RCP (1983).
Rapport (BAT) 9.2.1984 (jbo76a99) Rapport (PM) 9.2.1984 (kua56e00) (xti19c00) Mémo (PM) 13.2.1984 (wti19c00)	9.2.1984	Zurich (laboratoire du Prof. Medici)	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du laboratoire du Prof. Medici. - Suivi de son travail sur la pathogenèse de la BPCO : pour l'instant, il n'y a pas de différences spirométriques entre les fumeurs et les non-fumeurs. → Cela pourrait être exploité dans une publication et permettrait de vérifier si Medici est plutôt pro- ou anti-tabac. - Test commun ASFC. - Y. Siegwart (OFSP) souhaite introduire le « double fumage » pour les cigarettes ventilées. 	- Article de White and Froeb (<i>N. England</i> , 1980, 302, 720-723).
PV (BAT) 15.2.1984 (geu76a99) PV (ASFC) 1.3.1984 (liti19c00)	14.2.1984 (séance extra- ordinaire)	Fribourg (siège ASFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Affaire Barclay : BAT rejette les conclusions du rapport de Bättig (résumé en anglais du 13.1.1984, hyl81c00). → La CS est divisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports Bättig des 30.11.1983 et 22.12.1983. - Commission PR (ASFC). - Commission sociale (ASFC). → Pour les membres de ces commissions,

				voir document du 21.3.1985, sdk19c00. - Prof. Roos (directeur OFSP).
PV (ASFC) 20.3.1984 (fti19c00)	13.3.1984	Fribourg (siège ASFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de réorientation des recherches de Medici en vue de démontrer l'innocuité du tabagisme passif. - Cigarettes ventilées et OFSP. - Projet d'orienter la recherche ASFC sur le sujet du tabac et des maladies CV. → Voir esquisse du projet du 12.3.1984 (nom56e00). - Le Prof. Brunner (CHUV) a contacté Rinsoz pour obtenir une aide dans ses recherches. - Article sur la pollution atmosphérique écrit par M. Siegmann (EPFZ). 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Gerber (OFSP). - Trois personnalités prêtes à travailler sur le projet « Herzinfarkt » : Dr R. Leu (Bâle), Prof. L. Widmer (Bâle) et Prof. J. Siegrist (Marburg). - Article sur la pollution atmosphérique : M. Siegmann (EPFZ).
PV (ASFC) 8.5.1984 (jsi19c00)	1.5.1984	Lausanne (Hôtel Victoria)	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion du rapport des crédits. - L'étude de Schlatter a été modifiée et devrait être publiée selon la CS. - Demande de subside du Prof. Brunner. - L'article « Payer le vice des autres » (<i>Gazette de Lausanne</i>, 21, 22, et 23.4.1984) pourrait facilement être contré par les publications de Leu. - Recherche sur le cadmium. - Seconde série du test commun ASFC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Article de Schlatter et éventuellement projet de sa correction. - Article « Payer le vice des autres », <i>Gazette de Lausanne</i>, 21, 22, et 23.4.1984.
PV (ASFC) 16.5.1984 (hsi19c00)	11.5.1984	Fribourg (Eurotel)	<ul style="list-style-type: none"> - La CS demande à l'assemblée générale d'entreprendre des études dans le domaine cardiovasculaire, mais elle propose de rejeter la 	<ul style="list-style-type: none"> - Fumée passive : article paru dans la <i>Frankfurter Allgemeine Zeitung</i> le 21.4.1984.

			<p>demande de subside du Prof. Brunner (car il y a un aspect clinique qui pourrait bénéficier à l'industrie pharmaceutique).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision de ne pas répliquer à l'article paru en avril dans la <i>Gazette de Lausanne</i>. - Fumée passive : envoyer aux journaux l'article paru dans la <i>Frankfurter Allgemeine Zeitung</i> le 21.4.1984. 	
<p>Mémo (PM) 20.8.1984 (sjj10i00)</p> <p>PV (BAT) s.d. (ydu76a99)</p>	16.8.1984	Gruyères (Hostellerie des Chevaliers)	<ul style="list-style-type: none"> - L'assemblée générale du 17.5.1984 a décidé de ne pas publier le travail de Schlatter. - RJR aimerait encore apporter des modifications à la publication de Schlatter. - Composition de la « Commission Siegwart ». - Acceptation des projets de Leu et Siegrist. - La demande de subside du Prof. Brunner est rejetée dans sa forme actuelle. 	- Chimistes cantonaux : Romann (ZH) et Aubort (VD).

1985

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	10.1.1985	?	?	?
PV (ASFC) 20.2.1985 (tjj10i00) Mémo (PM) 8.3.1985 (fri19c00) PV (BAT) 14.2.1985 (xdu76a99)	13.2.1985	Fribourg (Eurotel)	- La requête du Prof. Brunner sur son étude au sujet des effets du tabagisme sur la vasopressine est acceptée par la CS. BAT n'y était pas favorable car ce Professeur reconnaît un lien de causalité entre le tabagisme et les maladies CV. - Éventuelle visite du laboratoire Herzfeld. - Travail du Prof Bättig en collaboration avec le Verband allemand « Sekundärstärkung beim Zigarettenrauchen » du 4.2.1985.	- Travail du Prof. Bättig en collaboration avec le Verband allemand « Sekundärstärkung beim Zigarettenrauchen » du 4.2.1985.
Rapport (ASFC) 14.3.1985 (tdk19c00) Notes (BAT) 15.3.1985 (rvs52b00)	12.3.1985	Bâle (prévu : laboratoire du Dr Herzfeld. En fait : dans un hôtel)	- Herzfeld présente à la CS sa « méthode DRM » (Direkt Rauch Methode) pour analyser la fumée (cigarettes ventilées). → La CS n'est pas convaincue par cette méthode.	
Lettre (ASFC) 21.3.1985	27.3.1985	Berne (Hôtel Schweizerhof)	- Méthode DRM du laboratoire Herzfeld.	
Rapport (ASFC) 18.4.1985 (mma24e00) Rapport (PM) 4.4.1985 (vqi19c00)	3.4.1985 (Réunion en urgence de la CS)	Fribourg (siège ASFC)	- Examen de la méthode DRM du laboratoire Herzfeld selon sa lettre du 20.3.1985. - Projet de réduction des rentes AI pour les fumeurs : contact avec M. Brugger. - Subside de 100'000 CHF est alloué au	- Lettre du laboratoire Herzfeld du 20.3.1985. - M. Ernest Brugger (ancien président de la Confédération et président de Proinfimis). - Prof. Maurer.

PV (ASFC) 4.4.1985 (uqi19c00)			Prof. Brunner. - Bättig quittera son poste de Conseil scientifique en date du 31.12.1985.	
Rapport (RJR) Mai 1985 (tmr58d00)	19.4.1985	Zurich (EPFZ)	- Journée des présentations des travaux des chercheurs : succès de la journée. La CS recommande d'organiser un tel symposium tous les deux ans.	
Rapport (PM) 17.5.1985 (zzi19c00) PV (BAT) 15.5.1985 (hoz90a99)	14.5.1985	Fribourg (Eurotel)	- Discussion sur la journée de présentation des chercheurs ASFC du 19.4.1985 : cette journée a été un succès. Projet de publication. - Groupe de travail pour l'appréciation des cigarettes ventilées (« Commission Siegart ») : la situation est décevante. - Article de H. Walker (chimiste cantonal fribourgeois) sur la fumée secondaire.	- PV ASFC de cette séance. - Article de H. Walker (chimiste cantonal fribourgeois : mesure de la fumée dans les restaurants).
Mémo (PM) 13.6.1985 (ypi19c00) PV (BAT) 13.6.1985 (doz90a99)	12.6.1985	Morat (Restaurant du Bateau)	- Commission Siegart : l'ASFC est divisée sur la question (BAT fait opposition). Crainte que BAT ne tente de mener un double-jeu avec l'OFSP. - Pour Felton, l'industrie du tabac va manquer de crédibilité si elle ne reconnaît pas la compensation pour les cigarettes ventilées.	- PV ASFC de cette séance.
PV (ASFC) 21.8.1985 (yxo22j00) PV (BAT) 22.8.1985 (xzn75a99)	19.8.1985	Fribourg (Restaurant de l'Aigle Noir)	- Commission Siegart : à quelle profondeur faut-il insérer la cigarette entre les lèvres des fumeurs ? - Rapports intermédiaires des crédits. - Bien que le document « La fumée du tabac et les	- « La fumée du tabac et les non-fumeurs » du Conseil canadien des fabricants des produits

Mémo (PM) 27.8.1985 (gbj19c00)			non-fumeurs » du Conseil canadien des fabricants des produits à tabac est valable, la CS recommande de ne pas l'utiliser car il est dommageable aux cigarettiers. À la place, il faut utiliser les travaux de Rylander.	
PV (ASFC) 29.8.1985 (zms32e00) PV (ASFC) 3.9.1985 (dbj19c00) PV (BAT) 3.9.1985 (feu39a00)	29.8.1985	Fribourg (siège ASFC)	- La polémique allemande sur le diéthylèneglycol (antigel) s'invite en Suisse. → Prise de position de la CS : le diéthylèneglycol n'est pas utilisé par les fabricants de cigarettes en Suisse. - Le Prof. Bättig a rendu visite à des chercheurs aux États-Unis.	- Diéthylèneglycol.
PV (ASFC) 7.11.1985 (zaj19c00) PV (BAT) 30.10.1985 (pdu76a99)	30.10.1985	Lausanne (Hôtel Victoria)	- Présentation du Prof. Brunner devant la CS. Celui-ci accepté de succéder à Bättig au poste de Conseiller scientifique. → Voir son contrat du 18.12.1985 (wpf56e00). - Compte rendu des visites que Bättig a effectuées dans les laboratoires américains.	- Mlle Jourdan (ASFC, secrétaire ?) - Prof H. Brunner, Conseiller scientifique, Scientific adviser.

1986

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
PV (BAT) 5.2.1986 (ndu76a99) Mémo (BAT) 10.2.1986 (naj19c00) PV (ASFC) 12.2.1986 (maj19c00)	5.2.1986	Fribourg	<ul style="list-style-type: none"> - Ceschini est adjoint scientifique de l'ASFC. - Changement d'attitude des « anti-smokers » : ils sont maintenant ouvertement à l'attaque. - Intervention de Leu à la TV allemande : les fumeurs ne représentent pas un fardeau économique pour la société. Son travail devrait être publié (sans mention ASFC). Remarque : Leu a aussi été mandaté par le FNS et l'AT. - La CS va également recommander à l'assemblée générale d'autoriser la publication des travaux de J. Siegrist. (les mandats de Leu et Siegrist limitent leur liberté de publication). - Cours de justice suédoise : le cancer épidermoïde du poumon est le « cancer du fumeur ». - Article de Jeremy Lack primé du Youth Science Awards. - Longue discussion sur un paragraphe de la brochure PR (élaborée par l'agence Frédéric Dubois à Genève). - Analyse de deux dossiers anti-tabac. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de Robert E. Leu et de Johannes Siegrist (en annexe). - Article du Dr Leu. - Cancer des fumeurs. - Article du Prof. J. Siegrist. - Article de Jeremy Lack primé du Youth Science Awards (« La science appelle les jeunes »). - Brochure PR (élaborée par l'agence Frédéric Dubois à Genève).
PV (ASFC) 28.4.1986 (baj19c00) Mémo (PM) 6.5.1986 (caj19c00)	23.4.1986	Fribourg (siège ASFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Prof. Brunner siège pour la première fois à la CS. - Avis de Brunner sur les recherches menées en 1985. - Possibilité de contribution de la CS à la 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué de presse sur le cadmium. - Article d'Angela Hofstetter <i>et alii</i>. - Article de Jeremy Lack primé du Youth

<p>PV (BAT) 27.8.1986 (idu76a99)</p>			<p>question tabac et santé : fournir des informations à certains journalistes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadmium. - Les anti-tabacs se réfèrent à l'article d'Angela Hofstetter et collaborateurs. - Article de Jeremy Lack primé du Youth Science Awards (« La science appelle les jeunes »). - Communication qu'un tribunal à Lausanne (TF ?) a statué qu'une réduction de 10 % de la couverture d'assurance était permise en cas d'« abus de tabac ». - Discussion sur les rapports des crédités. - L'assemblée générale a accepté la publication de Leu (mais sans mention de l'« ASFC »). - Cadre de la recherche (« Research plan »). 	<p>Science Awards (« La science appelle les jeunes ») : M. Villars, enseignant à l'École internationale de Genève.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin of the federal health service. - Cadre de la recherche (« Research plan »).
<p>PV (BAT) 29.8.1986 (cdu76a99)</p> <p>Mémo (PM) 29.8.1986 (fzi19c00)</p>	28.8.1986	<p>Cerlier (=Erlach), BE (Hôtel Schlossberg)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion sur les rapports des crédités. - Discussion avec H.S. Walker (chimiste cantonal fribourgeois) : son article sur la mesure de la fumée dans les restaurants (printemps 1985) est critiqué par la CS. - OFSP demande 120'000 CHF à l'ASFC pour réaliser l'étude sur les cigarettes ventilées (« Siegward [en fait, Siegwart] working group »). - Monographie IARC n° 38 sur les effets de la fumée de tabac. 	<ul style="list-style-type: none"> - Monographie IARC n° 38 sur les effets de la fumée de tabac.
<p>PV (BAT) 30.9.1986 (pfg34a99)</p>	30.9.1986	<p>Epalinges (ISREC) et Lausanne (Hôtel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du laboratoire du Prof. Cerutti à l'ISREC : celui-ci travaille sur l'inhibition de la 	

		Victoria)	carcinogénèse par les anti-oxydants. Il cherche aussi à identifier un sous-groupe plus sensible de fumeurs à qui on pourrait déconseiller de fumer.	
PV (BAT) 8.10.1986 (adu76a99) Rapport (PM) 31.10.1986 (epv32e00)	7.10.1986	Zurich (Hôtel Schweizerhof)	- Réunion de la CS avec le groupe de travail Siegwart (OFSP). → Parmi les différents enjeux : essayer d'interdire la commercialisation de Barclay.	
PV (BAT) 12.11.1986 (ycu76a99)	11.11.1986	Fribourg	- Attaque de Nosedà (PS, TI) contre l'industrie. - Tabagisme passif : compte rendu du symposium d'Essen (organisé par l'industrie) ; Infotab et ETS ; Schlatter : il essaie de se faire reconnaître comme le spécialiste ETS en Suisse (la CS propose de cesser son soutien). - Article d'Hoffmann (NZZ) défavorable à l'industrie (parution vers septembre 1986).	- Nosedà (Giorgio Nosedà). - Symposium d'Essen. - Ventilation industry. - Article d'Hoffmann (NZZ) défavorable à l'industrie.

1987

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
PV (BAT) 15.1.1987 (acr85a99)	14.1.1987	Fribourg (siège ASFC ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification des « attaques » sur la fumée passive. - Sur les dix projets soumis à l'ASFC, six ont été sélectionnés pour des interviews. - Manuel de méthodes analytiques (ODA) / « Commission Siegart » - L'OMS va interdire de fumer dans son siège dès le 7 avril 1987. - P.N. Lee a publié dans <i>Brit. J. Cancer</i> un article réfutant la nocivité du tabagisme passif : c'est un article que l'industrie peut citer sans réserve. - En lien avec la fumée dans les restaurants, un chimiste de Bâle (nom ?) a publié un article sur le tabagisme passif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de P.N. Lee dans la revue <i>Brit. J. Cancer</i> qui réfute la nocivité du tabagisme passif. - Publication du chimiste de Bâle (nom ?) sur le tabagisme passif.
?	2.2.1987	?	?	?
PV (BAT) 15.4.1987 (ybr85a99)	14.4.1987	Fribourg (Eurotel)	<ul style="list-style-type: none"> - M. Keller sera responsable des PR ASFC. - Commission Siegart (cigarettes ventilées). - Volonté de créer un poste d'assistant scientifique. → Ce sera Yves Romanens (lcn52a99). - Rapports des crédits. - Projet de l'OFSP de renforcer le <i>warning</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Keller (public relations).
?	4.6.1987	Lausanne	?	?
PV (BAT) 28.8.1987 (wbr85a99)	27.8.1987	Zurich (Hôtel Schweizerhof)	<ul style="list-style-type: none"> - Yves Romanens a débuté comme assistant scientifique le 1.7.1987. 	<ul style="list-style-type: none"> - Romanens (scientific assistant) Dr H. Schwab (ou

			<ul style="list-style-type: none">- Visite de Bardy à Flavio Cotti (CF, DFI).- Siegwart (OFSP) est remplacé par Schwaab.- Commission fédérale sur le tabac.- Projets de recherche.- Échange de valeurs analytiques.- Yves Romanens fait un compte rendu du symposium ETS de Berlin organisé par l’OMS.- Contact avec le Dr Pierre Steiner (CA) au sujet d’un inhalateur de nicotine.	<p>Schwaab ?) de l’OFSP.</p> <ul style="list-style-type: none">- Federal Commission on tobacco.- Dr Pierre Steiner.
--	--	--	--	--

1988

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
PV (BAT) 28.1.1988 (ghx75a99)	28.1.1988	Lausanne (Hôtel Victoria)	<ul style="list-style-type: none"> - Test commun. - Rapport annuel de la CS. - Projet d'envoyer le livre d'Eysenck aux chimistes cantonaux et à des journalistes scientifiques. - Commission fédérale sur le tabac (Federal Tobacco Council) : première réunion prévue le 11.2.1988. - Lobbying : le repas organisé à Berne pour des membres du parlement (8.3.1988) au cours duquel une conférence de Bättig sera présentée. - Symposium à Berne sur la politique des non-fumeurs (31.3.1988) : l'assemblée générale a décidé que l'industrie n'y participera pas. Romanens pourrait y assister comme observateur. - Mesure de la qualité de l'air. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel de la CS ou « Annual report of scientific commission ». - Eysenck, <i>Rauchen und Gesundheit – Plädoyer für mehr Sachlichkeit</i>, 1987. - Commission fédérale sur le tabac (Federal Tobacco Council, Swiss Commission on Tobacco). - Lunch du 8.3.1988 : membres du Parlement ou « members of parliament ». - Symposium à Berne sur la politique des non-fumeurs (31.3.1988).
PV (BAT) 4.3.1988 (fhx75a99)	3.3.1988	Lausanne (Hôtel Continental)	<ul style="list-style-type: none"> - Lobbying : le repas organisé avec des membres du parlement (8.3.1988) va compter 25 personnes. - Commission fédérale tabac : compte rendu de la première réunion ; les experts scientifiques ; Yves Romanens devrait accompagner Jean-Claude Bardy ; documentation à donner à la Commission. - Fumée passive : Romanens doit assister un symposium à Londres et à une rencontre médicale à Fribourg (Dr Leuenberger). 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission fédérale pour les problèmes liés au tabac ou « Tabakkommission » ou « Kommission für Tabakfragen ». - Guillermin (expert cité pour intervenir éventuellement dans la Commission). - Prof. Leuenberger. - Livre de Robert Tollison, <i>Clearing the air</i>, 1988.

			<ul style="list-style-type: none"> - Mesure de la qualité de l'air. - Livre de Robert Tollison, <i>Clearing the air</i>, 1988. Ouvrage financé par Philip Morris. - Proposition de Brunner d'organiser une journée scientifique et d'y inviter la Commission fédérale. 	
PV (BAT) 7.4.1988 (ehx75a99)	6.4.1988	Lausanne	<ul style="list-style-type: none"> - Interview de Bardy à la Radio Suisse Romande (7.4.1988). - Lobbying : le repas organisé à Berne a finalement compté 17 parlementaires. Projet de Bättig de publier un article dans la NZZ à partir de sa conférence. - Commission fédérale tabac : interdiction du SNUS en Suisse, discussion pour savoir comment utiliser des experts scientifiques, critique de la présentation d'Abelin. - Bättig prendra sa retraite en 1991 (65 ans). - Avenir de la recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Interview de Bardy à la Radio Suisse Romande (7.4.1988). - Article de Bättig dans la NZZ. - Interdiction du SNUS en Suisse.
?	27 ou 30.5.1988	Neuchâtel	?	?
?	31.5.1988 ?	Zurich	?	?
PV (BAT) 8.7.1988 (mja00a99)	7.7.1988	Fribourg	<ul style="list-style-type: none"> - « Air quality » : PM a initié une pré-étude au Battelle Institute pour mettre au point une méthode de mesure de substances présentes dans l'air ambiant. Le fabricant s'attend à ce que l'ASFC la finance intégralement. L'EMPA de Saint-Gall serait aussi capable de faire les mesures. - Affaire Denner : Marlboro <i>versus</i> Colt. 	<ul style="list-style-type: none"> - EMPA (St-Gall). - Denner : Colt cigarettes. - Texte S&H de Bättig pour les MPs. - Rapport d'Yves Romanens sur la conférence « Air Quality » à Londres. - Texte de la critique de la présentation d'Abelin. - Prof. Savoy (UNIFR).

			<ul style="list-style-type: none"> - Lobbying : Bättig a rédigé un texte S&H et l'a donné à 25 MPs. - Rapport d'Yves Romanens sur la conférence « Air Quality » à Londres. - Commission fédérale tabac : critique de la présentation d'Abelin. - L'ASFC a voté un crédit de 100'000 CHF pour le congrès CORESTA à Interlaken. - Discussion avec le Prof. Haab : étude du CO, projet de travail commun avec le Prof. Savoy sur la broncho-constriction. 	
PV (BAT) 6.10.1988 (vgx75a99)	5.9.1988	Fribourg (Institut de physiologie, UNIFR)	<ul style="list-style-type: none"> - Commission fédérale tabac : Bardy demande des articles pro-tabac (proposition : tabac et Parkinson). - Étude de Bättig sur les mégots. Coût : 375'000 CHF pour l'ASFC (pas de financement de l'OFSP). - L'institut de Bättig à l'EPFZ doit fermer d'ici 1993. - Crédités de l'ASFC. - Émission sur la fumée passive (TV suisse allemande, 8.9.1988). - Attitude à adopter lors de la journée non-fumeur (26.10.1988) : diffuser dans la presse quelques jours auparavant des articles soulignant l'absence de lien entre la cigarette et les maladies cardiovasculaires. - Rencontre avec les Profs Haab et Savoy. 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de Bättig sur les mégots de cigarettes. - Émission sur la fumée passive (TV suisse allemande, 8.9.1988).
?	27.10.1988	(Laboratoire Ciba-Geigy)	?	- Ciba-Geigy.

1989

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
Rapport (ASFC) 7.2.1989 (oyc24e00)	1.2.1989 → Séance extra-ordinaire.	Lausanne (Philip Morris, Av. de cour 107)	- Point unique à l'ordre du jour : mesure de la qualité de l'air. → La CS conseille à l'unanimité la méthode proposée par l'Institut Battelle (GE) pour les mesures de la qualité de l'air en Suisse.	- Institut Battelle et les mesures de la qualité de l'air.
Lettre (ASFC) 9.2.1989 (okd24e00)	21.2.1989	Lausanne (CHUV : Hôpital Nestlé, Division d'hypertension)	?	?
?	19.4.1989	Payerne	?	?

1990

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
Rapport (PM) 31.1.1990 (psj24e00)	30.1.1990	?	- Avenir de Bättig après sa retraite. - Rapport sur la rencontre à l'OFSP, le 17.1.1990. - Rapport de Bättig sur la Commission Siegwart.	
Rapport (PM) 31.8.1990 (scy58e00)	13.8.1990	Fribourg	- Commission fédérale d'experts pour les problèmes liés au tabac. - Révision de l'article 420a de l'ODA. - Valeurs analytiques de NO et CO.	

1991

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
PV (ASFC) 14.3.1991 (pqy85e00)	11.3.1991	Fribourg (siège ASFC)	- Manuel des denrées alimentaires. Chapitre 38 « Tabac et articles de tabac ».	
?	28.5.1991	Payerne	?	
PV (ASFC) 4.9.1991 (bef27b00) PV (BAT) 12.9.1991 (njr35a99)	2.9.1991	Fribourg (Parc Hôtel)	- « Brainstorming » sur l'avenir de la recherche ASFC : cela est une obligation morale pour une industrie responsable ; augmentation du financement (actuellement : 400'000 CHF/année) ; davantage de PR autour de la recherche ; PM propose de financer un doctorat PhD. - Renouvellement du financement pour les crédités (Bättig, Brunner, Cerutti et Haab). - Nécessité de suivre l'évolution de la législation européenne.	- Guffi Consuelo.
Mémo (ASFC) 7.10.1991 (wid53a99) et 1.10.1991 (zdf27b00)	1.10.1991	Zurich (EPFZ, laboratoire de Bättig)	- Visite du laboratoire de Karl Bättig et présentation de ses travaux. Son laboratoire est entre autres financé par l'International Coffee Organisation et la Swiss Alcohol Research Foundation.	
Rapport (BAT) 10.12.1991 (rsu08a99)	21.11.1991	?	- Réunion avec les chimistes cantonaux (Vaud et Zurich) pour discuter des nouvelles méthodes ISO.	

1992

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
PV (ASFC) 11.3.1992 (kjr35a99)	20.2.1992	Corsier-sur- Vevey (Usine Rinsoz & Ormond SA)	- Avenir de la recherche ASFC. - Proposition de mise à disposition d'une machine à fumer pour le laboratoire cantonal vaudois (Dr Eturnaud) - Révision article 420 a de l'ODA.	- Retrouver le PV complet de cette séance.
?	3.4.1992	?	?	?
PV (ASFC) 25.5.1992 (rvj19c00)	21.5.1992	Fribourg (siège ASFC)	- Brunner : programme vidéo sur les risques CV, en collaboration avec Bättig et Seidel. - Discussion sur les recherches de l'ASFC en cours. - Avenir de la recherche. - Demande de l'Office fédéral de l'environnement sur les émissions polluantes de l'industrie. - « Mortalité due au tabac en Suisse » : rapport de l'OFSP de 1992. → Bättig en a fait la critique. Prof. Atteslander et Prof. Schneider l'étudient aussi.	- Vidéo risques CV (Brunner, Bättig et Seidel). - « Mortalité due au tabac en Suisse » : Rapport de l'OFSP de 1992. - Critique de Bättig et des Profs Atteslander et Schneider.
PV (PM) 26.6.1992 (mvj19c00)	26.6.1992	?	- Préparation en vue d'une réunion avec les chimistes cantonaux (8.9.1992). - Office fédéral de l'environnement.	
PV (ASFC) 15.7.1992 (nhe56e00)	10.7.1992	Fribourg (siège ASFC)	- Avenir de la recherche ASFC et synthèse des travaux antérieurs : → Voir le document de synthèse (1964-1992), juin 1992 (nae24e00).	

			<ul style="list-style-type: none"> - Demande de l'Office fédéral de l'environnement. - Test collaboratif. → Voir document du 15.6.1992 (uxj10c00). 	
<p>PV (ASFC) 31.8.1992 (phe56e00)</p> <p>Mémo (PM) 28.8.1992 (wek19c00)</p>	25.8.1992	Lausanne	<ul style="list-style-type: none"> - Dénonciation de la convention FIST pour le 31.12.1992. Cela implique la dissolution de l'ASFC sous sa forme actuelle. - Traité EEE/Eurolex ; différentes consultations ouvertes par l'OFSP. - Avenir de la recherche. - Office fédéral de l'environnement. - Livre <i>Le Tabac</i> du Dr Bernard Waeber. 	
<p>PV (ASFC) 6.10.1992 (rly85e00)</p> <p>Mémo (PM) 9.10.1992 (dle24e00)</p>	1.10.1992	Fribourg (siège ASFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de l'ASFC : la CS propose à l'assemblée générale d'accorder les crédits à Bättig, Cerutti et Brunner. - Publication du livre <i>Le tabac</i> par le Dr Waeber. - Article du SAPALDIA dans la revue <i>M&H</i>. - L'indisponibilité récurrente de Brunner est critiquée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication du livre <i>Le tabac</i> par le Dr Bernard Waeber. - Article du SAPALDIA dans <i>M&H</i>.
<p>PV (ASFC) 27.10.1992 (uly85e00)</p>	20.10.1992	Fribourg (siège ASFC)	<ul style="list-style-type: none"> - L'assemblée générale a accepté les crédits aux Profs Bättig et Cerutti. Demande d'un complément d'information au Prof. Brunner. - Projet de financer des thèses de doctorat. - Interview du Prof. Leuenberger dans <i>M&H</i> (SAPALDIA) : ne pas réagir. - Publication du livre <i>Le tabac</i> par le Dr Waeber. - Romanens va participer à la session « Protection et promotion de la santé au poste de travail » (22 et 23.10.1992, Zurich) 	

			organisée par les sociétés de Médecine sociale et préventive et de Médecine du travail.	
Mémo (PM) 16.11.1992 (cmy85e00)	16.11.1992	?	- Projets d'ordonnances sur les denrées alimentaires dans le cadre d'EUROLEX.	- PV (ASFC) de cette séance. - Projets d'ordonnances sur les denrées alimentaires dans le cadre d'EUROLEX.

1993

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	1.3.1993	?	?	?
Convocation (CISC) 16.3.1993 (bwh56e00) Lettre (BAT) 26.3.1993 (lqr85a99)	23 et 24.3.1993	Charmey (Hôtel Cailler)	- Exposé sur l'état de la « controverse » tabac et santé par M. O. Baeriswyl. - Bilan et avenir de la recherche CISC. → Voir la liste de thèmes proposés pour la recherche future, 25.3.1993 (gqr85a99). - Rôle de la CS.	- Retrouver le PV de ces deux séances. - M. O. Baeriswyl (attaché PR de la CISC).
PV (CISC) 21.4.1993 (gmy85e00)	16.4.1993	Lausanne (Hôtel Victoria)	- Réunion du Groupement romand d'hygiène industrielle (29.4.1993). - L'assemblée générale a chargé la CS d'aller visiter le laboratoire Herzfeld. - Avenir de la recherche CISC. Nouveautés : projet de bourse pour doctorat et possibilité d'effectuer de la recherche par mandat. → Voir projet du cadre de la recherche, du règlement pour les requérants CISC, et de celui des boursiers, 19.5.1993 (vpr85a99).	- Groupement romand d'hygiène industrielle.
PV (CISC)* 13.5.1993 (lmy85e00)	6.5.1993	Fribourg	- « Le tabac en Suisse » (brochure de la CISC). - Avenir de la recherche. - Compte rendu de la conférence « Qualité de l'air dans l'environnement intérieur » du Groupement romand de médecine, d'hygiène et de sécurité au travail.	- Swiss Cigarette Industry Community (CISC).
?	7.6.1993	Fribourg	?	?
PV (CISC) 2.7.1993	29.6.1993	Bâle (Laboratoire	- Visite du laboratoire Herzfeld : la CS estime que	- Séance de la commission PR de la

(die56e00) Rapport (PM) 26.6.1993 (xhe56e00)		Herzfeld et Hôtel Euler)	ce laboratoire privé n'est pas en mesure d'effectuer du travail pour l'industrie. - Avenir de la recherche : poursuite du soutien de Cerutti, mais cessation de l'aide à Brunner et Haab. → Voir propositions pour la suite : Atteslander, 22.6.1993 (ztb29e00) ; assemblée générale de la CISC, 24.6.1993 (uke24e00) ; et Bättig, 11.8.1993 (ytb29e00). - SAPALADIA.	CISC est prévue le 17.8.1993.
PV (CISC) 31.8.1993 (bby85e00) Addendum (CISC) 1.9.1993 (wmy85e00)	24.8.1993	Fribourg	- L'Association suisse pour la promotion de la santé (Eric Schaerlig) souhaite devenir adhérent à la CISC comme membre donateur. - Avenir de la recherche. - SAPALADIA. - Rôles de la CS. - Test commun : échange de données. - Dre B. Polla (HUG) a une demande de subside à faire à la CISC.	- Association suisse pour la promotion de la santé.
PV (CISC) 11.10.1993 (yay85e00) Rapport (CISC) 11.10.1993 (zay85e00)	6.10.1993	Lausanne (Hôtel Continental)	- L'assemblée générale ne donne pas suite aux propositions du laboratoire Herzfeld. - Le montant de la recherche CISC est réduit de 400'000 CHF à 200'000 CHF pour 1994. - Nouvelles tâches de l'adjoint scientifique : suivi du mouvement anti-tabac. - Suivi de la législation. - Entretien avec le Prof. Cerutti : il mettra un terme à sa carrière le 31.3.1994.	
PV (CISC) 30.11.1993 (fqi14e00)	26.11.1993	Lausanne	- La CISC fait un don au Centre suisse d'information toxicologique. Ce centre a invité la CS à venir lui	- Centre suisse d'information toxicologique. - M. Strauss (OFSP)

Rapport (CISC) 2.12.1993 (gqi14e00)			rendre visite. - SAPALDIA. - Ouverture de la consultation pour l'OTab. - Le directeur de la CISC a rencontré celui de la CNA. - Test commun. - Rencontre avec le Prof. Brunner : arrêt du soutien de ses travaux au 31.12.1993. Selon Brunner, les cigarettiers sont trop sur la défensive : ils devraient plutôt préparer des actions. - Dre Barbara Polla (HUG).	- CNA.
--	--	--	--	--------

1994

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
PV (CISC) 1.2.1994 (zje24e00) Rapport (CISC) 26.1.1994 (ake24e00) Note (BAT) 2.2.1994 (hir35a99)	26.1.1994	Fribourg	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec le Prof. Haab : sa recherche ne sera plus soutenue. - Dre Polla demande environ 50'000 CHF à l'industrie. Elle est appuyée par le directeur de médecine interne du HUG : la CS est divisée à son sujet. - Examen du projet de l'OTab. L'industrie va essayer de mettre le <i>warning</i> au conditionnel. La loi doit entrer en vigueur vers le milieu de l'année 1994, mais les cigarettiers espèrent obtenir un délai d'au moins 2 ans. - Test commun. 	- Barbara Polla (HUG).
PV (CISC) 14.3.1994 (xje24e00)	11.3.1994	Fribourg	<ul style="list-style-type: none"> - SAPALDIA. - OTab. - L'assemblée générale est favorable au soutien du projet de Barbara Polla. - Test commun. - Cigarettes à l'héroïne (projet OFSP). - Question de journalistes sur l'adjonction supposée de nicotine dans les cigarettes (déclaration de la FDA). 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de Barbara Polla dans les locaux des FTR (22.4.1994). - Cigarettes à l'héroïne (projet OFSP).
PV (CISC) 26.4.1994 (oby85e00)	22.4.1994	Neuchâtel (FTR ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Romanens prépare un dossier sur les milieux anti-tabac en Suisse. - La deuxième partie de la campagne « tolérance » a débuté dans les médias. - Dre Polla présente son projet sur les « Effets de la fumée de cigarettes sur l'expression des protéines "heat shock" ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier sur les milieux anti-tabac en Suisse. - ISPA. - Dr Felley-Bosco.

			<ul style="list-style-type: none"> - SAPALDIA. - L'assemblée générale a mandaté Infosuisse (Dr Weiss) pour une étude psychosociologique. - Dr Felley-Bosco (Institut de pharmacologie et de toxicologie, UNIL) : en raison de la lettre du recteur de l'UNIL (mai 1992), cela ne paraît pas possible. - Test commun. 	
PV (CISC) 25.5.1994 (wje24e00)	18.5.1994	Zurich (Hôtel Gotthard et Service scientifique de la police de la ville de Zurich)	<ul style="list-style-type: none"> - Romanens a rédigé un dossier sur le mouvement anti-tabac en Suisse. - Projet d'étude du Dr Weiss de l'Institut Infosuisse. - Prof. Feldon succède à Bättig dès le 1.7.1994. - Présentation des travaux d'Hasenfratz. → Voir document du 18.5.1994 (stb29e00). - Projet d'une monographie de Bättig. - L'assemblée générale a orienté la future activité de la CS essentiellement sur les relations publiques. - Visite du service scientifique de la police de la ville de Zurich. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier sur le mouvement anti-tabac en Suisse (Romanens). - Dr Weiss de l'Institut Infosuisse. - Monographie de Bättig.
PV (CISC) 8.7.1994 (sje24e00)	6.7.1994	Fribourg (Hôtel au Parc)	<ul style="list-style-type: none"> - SAPALDIA. - « Enquête suisse sur la santé 1992/93 – Graphiques et tableaux » - Réflexion sur l'orientation future des travaux de la CS (selon l'assemblée générale du 10.2.1994) : important document. - Tout document remis à des tierces personnes doit d'abord être approuvé par les avocats. - Test commun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chantal Aeby (CISC). - Émission <i>Kassensturz</i> (en automne) sur la pollution par la nicotine et les filtres. - M. Ueltschi (commission PR).

PV (CISC) 30.8.1994 (qje24e00)	25.8.1994	Meyrier/ Morat (Vieux Manoir)	<ul style="list-style-type: none"> - Annonce du symposium « Rauchen im 20 Jahrhundert » (Histoire, UNIBE). - La société Meteor a été mandatée pour une étude dans le cadre de la nouvelle ordonnance sur le travail (OLT3). - OTab. - Contact avec le Centre suisse de toxicologie au sujet de la classification des drogues et produits d'agrément. - La CS devra apporter sa contribution à la réalisation de documents PR. - Demande de subside du Prof. Feldon (nicotine). - Test commun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de la société Meteor (fin : septembre 1995). - Centre suisse de toxicologie.
PV (CISC) 21.10.1994 (ica67d00)	20.10.1994	Genève (BAT)	<ul style="list-style-type: none"> - SAPALDIA : publication d'un article par le Prof. Leuenberger en novembre 1994. Un contre-article de l'industrie est en préparation. - Émission <i>Kassensturz</i> du 27.9.1994 : fumée ambiante. - Émission <i>Forum</i> (Radio suisse romande) : Bättig et Pantet y ont pris part. - Lobbying : présentation de Bättig devant des parlementaires. - OLT3. - Congrès CORESTA d'Harare (9 au 14.10.1994). - Test collaboratif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Émission <i>Kassensturz</i> du 27.9.1994. - Émission <i>Forum</i> (Radio suisse romande) du 13.10.1994.

1995

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	12.1.1995	Zurich (Centre toxicologique)	?	?
?	13.4.1995	Fribourg (Parc Hôtel)	?	?
?	8.6.1995	?	?	?

1996

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
Convocation (CISC) 22.1.1996 (wui19c00)	31.1.1996 (séance extra- ordinaire)	Fribourg (Parc Hôtel)	- Projet de loi sur les substances chimiques. - Rédaction d'un argumentaire pour exclure la fumée ambiante du projet de loi.	

1997

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	7.2.1997	?	?	?
PV (CISC) 25.4.1997 (jpi19c00)	23.4.1997	Berne (Hôtel Alfa)	<ul style="list-style-type: none"> - Création du groupe « Prévention » de la CISC. - La CS est désormais présidée par Y. Romanens. - Test collaboratif. - Article de Levi « Lung Carcinoma trends by histologic type in Vaud and Neuchâtel, Switzerland, 1974-1994 ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe « Prévention » de la CISC. - Laboratoire cantonal vaudois (A. Etournaud), Epalinges.
?	8.7.1997	Fribourg	?	?
PV (CISC) 5.9.1997 (boj19c00)	3.9.1997	Fribourg (Parc Hôtel)	<ul style="list-style-type: none"> - Test collaboratif. - Demande de subside de la Dre B. Polla : 60'000 CHF. → Conseil à l'assemblée générale de refuser le subside. - Demande de subside de 180'000 CHF du Prof. Feldon. → La CISC pourrait entrer en matière. - Brochure ISPA : elle contient des affirmations vivement contestables. 	
PV (CISC) 13.10.1997 (syj19c00)	8.10.1997 (Séance extra-ordinaire)	Fribourg (Parc Hôtel)	<ul style="list-style-type: none"> - Projet pour contrer l'étude commandité par l'OFSP à l'IRER. - Problématique de l'appareil de mesure de PAH de l'EPFZ. - Préavis favorable au subside de 100'000 CHF demandé par Feldon. 	- IRER : Institut de recherches économiques et régionales, à Neuchâtel.
?	16.12.1997	Epalinges (Laboratoire cantonal vaudois)	?	?

1998

Nature du document / Date / TID	Date de la séance	Lieu	Points principaux	Recherches complémentaires
?	?	?	?	?

Sources : diverses archives issues des *Truth Tobacco Industry Documents* (voir texte).

Annexe 3. Interventions parlementaires liées au tabac (1954-2004)

→ Motions, postulats, interpellations, questions ordinaires et initiatives parlementaires

Dates	Noms et numéros des interventions	Titres et contenus
11 juin 1954	Postulat Grendelmeier (6649)	Cancer pulmonaire « Maintes fois, ces derniers temps, dans des journaux suisses ou étrangers, des médecins ont attiré l'attention sur l'effet nocif du tabac ; ils établissaient un lien entre l'usage du tabac et la plus grande fréquence des cas de cancer du poumon. D'autre part, il y a été relevé que les gaz d'échappement des moteurs (à benzine ou à huile Diesel) des automobiles constituaient un danger croissant pour la santé. Le Conseil fédéral est invité à vouer à ces questions, dans l'intérêt de la santé publique, l'attention qu'elles méritent. Il est invité : a) à faire procéder à des recherches et des études par des spécialistes impartiaux ; b) à présenter un rapport aux chambres et c) selon les résultats des études, à prévoir les crédits et mesures nécessaires. »
11 mars 1963	Postulat Werner Schmid (8726)	Contrôle officiel des filtres des cigarettes « On sait que le cancer des fumeurs prend une dangereuse extension. Elle doit être en premier lieu attribuée au fait que de nombreux fumeurs de cigarettes considèrent que le filtre offre une protection efficace. Le Conseil fédéral est invité à examiner si l'efficacité du filtre ne devrait pas être constatée par un contrôle officiel et indiquée de façon appropriée sur l'emballage. »
30 septembre 1964	Postulat Welter (9079)	Lutte contre l'abus de la cigarette « Une série de publications médicales montrent clairement que la multiplication des cas de cancer est due à l'habitude de fumer beaucoup. Le Conseil fédéral est invité à dire au parlement ce que les autorités sanitaires de la Confédération font pour lutter là contre, en particulier pour réduire à une juste mesure la réclame en partie inadmissible et insidieuse des fabricants de cigarettes. »
5 mars 1969	Postulat Schalcher (10195)	Publicité en faveur des produits engendrant la toxicomanie « Le Conseil fédéral est invité en consistance à compléter par des mesures efficaces les restrictions mises actuellement à la publicité en faveur des produits engendrant la toxicomanie et à

		donner ainsi un appui opportun aux efforts que font les autorités sanitaires, le corps médical, les écoles et les parents pour améliorer l'éducation dans le domaine de l'hygiène. »
16 décembre 1970	Postulat Ziegler (10783)	<p>Indication de la nocivité cancérigène sur les emballages de cigarettes</p> <p>« Par mon postulat, je demande au Conseil fédéral d'obliger les fabricants de cigarettes à indiquer sur les paquets de cigarettes que la fumée de tabac est nocive pour la santé physique de l'homme. »</p>
16 décembre 1971	Postulat Schalcher (11125)	<p>Lutte contre les formes modernes de la toxicomanie</p> <p>« Les formes modernes de la toxicomanie telles que l'alcoolisme dû à la prospérité et la consommation de drogues prennent des proportions qui menacent la santé de notre peuple. Nous ne sommes nullement outillés pour combattre ce genre de toxicomanie. Le Conseil fédéral est invité à présenter de toute urgence un rapport et des propositions sur la manière de lutter efficacement contre un tel danger. »</p>
16 décembre 1971	Motion Brosi (11139)	<p>Protection de la santé</p> <p>« Il existe depuis 1928 une loi spéciale sur la tuberculose et, depuis 1962, une loi sur la lutte contre les maladies rhumatismales qui se fondent toutes deux sur l'article 69 de la Constitution fédérale. On a réclamé récemment la publication d'une loi sur les psychoses pour venir en aide à de nombreux malades psychiques.</p> <p>Il serait tout aussi justifié d'exiger une loi spéciale sur le cancer, sur le diabète ou sur les troubles circulatoires, etc. Afin d'éviter une nouvelle dispersion des forces et d'assurer la coordination nécessaire entre les diverses institutions d'assistance, il faudrait élaborer, au lieu de lois séparées pour chaque maladie, une loi de caractère général sur la santé s'appliquant à toutes les maladies chroniques et de longue durée, notamment à celles qui ont de graves répercussions sur le plan social, telles que le diabète, les lésions causées par une attitude vicieuse du corps, le cancer, les troubles circulatoires, la sclérose en plaques, les affections des reins, les psychoses, le rhumatisme, la tuberculose, les conséquences de l'abus des drogues et des stupéfiants, etc.</p> <p>Une telle loi sur la santé permettrait à la Confédération de prendre, en collaboration avec les cantons et les organismes privés, les mesures visant à étudier, à prévenir et à traiter les maladies susmentionnées, ainsi qu'à conseiller et à soigner les personnes atteintes de ces affections.</p> <p>Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport et des propositions concernant l'adoption d'une loi sur les maladies chroniques et de longue durée. »</p>

14 mars 1972	Motion Oehen (11244)	<p>Publicité en faveur des cigarettes</p> <p>« Le Conseil fédéral est invité à interdire, en vertu de l'article 69bis, 1^{er} alinéa, de la constitution, toute publicité en faveur des cigarettes faite en dehors des lieux de vente. »</p>
15 mars 1972	Question ordinaire Sahlfeld (98)	<p>Publicité en faveur des substances provoquant la dépendance</p> <p>« Ich stelle nun folgende Fragen:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ist der Vertrag der SBB mit der Werbeagentur abgelaufen? Wenn ja, hat der Bundesrat bei der Erneuerung des Vertrages dem Postulat Schalcher Rechnung getragen? Wenn nein, wann wird dies der Fall sein? 2. Hat der Bundesrat seither weitere Einschränkungen der Suchtmittelwerbung verfügt? Wenn ja, welche? 3. Wie weit ist die Bearbeitung der konkreten Anregungen im Postulat Schaffer für eine neue Gesetzgebung zur Bekämpfung des Alkoholismus vorangeschritten? »
29 novembre 1972	Postulat Zwygart (11.482)	<p>Imposition du tabac et de l'alcool</p> <p>« Le Conseil fédéral est invité à examiner la possibilité d'imposer davantage le tabac et l'alcool en vue de financer le développement de l'assurance-maladie au moyen des recettes supplémentaires ainsi obtenues. »</p>
5 mars 1973	Petite question Zwygart (310)	<p>Voitures de chemin de fer. Compartiments non-fumeurs</p> <p>« Im Reglement über den Transport auf Eisenbahnen und Schiffen vom 2. Oktober 1967 steht in Artikel 51: "In jeder Wagenklasse sollen in der Regel besondere Nichtraucherabteile vorhanden und als solche bezeichnet werden. Ist in einer Wagenklasse nur ein Abteil vorhanden, so darf darin, selbst mit Zustimmung der Reisenden, nicht geraucht werden." Nun wird mir mitgeteilt, dass auf der Arth—Rigi-Bahn dieser Vorschrift in keiner Weise nachgelebt wird. Auch in vielen Triebwagen der Südostbahn, der Mittelthurgaubahn, der Schöllenenbahn und in den neuen Pendelzügen der Rhätischen Bahn gebe es in der 1. Klasse nur Raucher-, aber keine Nichtraucherabteile. Falls diese Angaben zutreffen, was gedenkt der Bundesrat vorzukehren, dass dem oben erwähnten Paragraphen Genüge getan wird? »</p>
6 juin 1973	Postulat Nanchen (11675)	<p>Publicité fallacieuse</p> <p>« Le Conseil fédéral est prié d'examiner la possibilité d'interdire toute publicité qui ne se limite pas, par le texte et par l'image, à l'information objective du consommateur. »</p>

7 mars 1974	Postulat Künzi (11954)	<p>Centre d'information sur le tabac</p> <p>« Le Conseil fédéral est invité à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un centre d'information sur le tabac qui devrait être rattaché au Service fédéral de l'hygiène publique ou, à défaut, à un laboratoire cantonal ; ses attributions essentielles devraient être les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Mandat d'ordre scientifique : garder le contact avec tous les progrès acquis sur le plan mondial dans les domaines relatifs à la détection et à l'analyse des toxiques que dégage la fumée du tabac ou à leur élimination ; conseiller et assister les centres de consultation officiels et privés des services d'hygiène. - Mandat de recherche : surveiller constamment, par des analyses auxquelles le centre procédera lui-même, les produits pour fumeurs en vente sur le marché suisse ; informer périodiquement le public, sous une forme aisément accessible, des résultats obtenus par ces recherches. 2. Accélérer l'adaptation aux exigences de l'heure de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels. »
11 juin 1974	Postulat Müller-Zürich (12019)	<p>Chemins de fer fédéraux. Compartiments fumeurs. Trains auto-couchettes</p> <p>« Le Conseil fédéral est invité à prendre les mesures suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. User de son influence pour que, dans les wagons de personnes qu'on a décidé d'acheter avec de nouveaux crédits de la Confédération, les compartiments réservés aux fumeurs fassent environ le quart de l'ensemble ; cette mesure permettrait de réserver plus de place aux non-fumeurs, ce qui contribuerait à assurer leur protection et à limiter la consommation de tabac. » 2. [Point 2 : il n'est pas en rapport avec le tabac]
1 ^{er} octobre 1974	Motion Reich (12115)	<p>Loi fédérale sur la lutte contre l'abus de l'alcool et du tabac</p> <p>« Le Conseil fédéral est invité à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaborer rapidement un projet de loi sur la lutte contre l'abus de l'alcool et du tabac ; 2. Proscrire toute publicité en faveur des boissons alcooliques et des tabacs ; 3. [Point 3 : il n'est pas en rapport avec le tabac] »
4 octobre 1974	Postulat Renschler (12138)	<p>Abus de l'alcool et du tabac</p> <p>« Le Conseil fédéral est invité, dans la mesure où cela n'a pas déjà eu lieu, à faire appliquer cette recommandation dans notre pays. Il importe surtout de veiller à réaliser les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Encouragement des études sur les causes sociales et psychologiques de l'abus de l'alcool et du tabac.

		<p>2. Limitation de la publicité pour l'alcool et le tabac s'inspirant des restrictions déjà en vigueur pour la publicité en faveur des médicaments.</p> <p>3. Utilisation accrue des recettes fournies par les impôts sur l'alcool et le tabac en faveur d'importantes campagnes d'information sur les dangers que comportent la consommation de l'alcool et du tabac et l'abus de ces produits.</p> <p>4. Augmentation des impôts grevant des produits particulièrement nocifs à base d'alcool et de tabac. »</p>
11 juin 1975	Question ordinaire Schalcher (75.720)	<p>Interdiction de la publicité pour les tabacs</p> <p>« Hält der Bundesrat angesichts der enormen Belastung, die Raucherschäden für unsere öffentlichen Gesundheitsdienste darstellen, und der nach wie vor im Blick auf unsere Jugendlichen oft ganz unverantwortlichen Reklame ein ähnliches Verbot nicht auch für unser Land als angezeigt? »</p>
30 septembre 1975	Question ordinaire Bräm (75.789)	<p>Publicité en faveur du tabac</p> <p>« Ist der Bundesrat bereit, der Volksgesundheit das Primat einzuräumen und Artikel 420 der Lebensmittelverordnung beschleunigt zu revidieren? »</p>
19 mars 1976	Postulat Ziegler-Genève. (76.347)	<p>Tabagisme</p> <p>« Le Conseil fédéral est invité à examiner comment l'interdiction de fumer dans les bâtiments publics et l'affichage pour les produits de tabac peut être formulée et à soumettre au Parlement – dans les meilleurs délais – une législation à cet effet. »</p>
25 juin 1976	Motion Meyer Helen (76.418)	<p>Prévention sanitaire</p> <p>« La recrudescence des maladies dites de la civilisation, dues à la malnutrition, aux abus de boissons et tabac, ainsi qu'à un mode de vie critiquable (p. ex. le manque de mouvement) est l'une des causes de l'augmentation persistante des frais médicaux et pharmaceutiques. Le Conseil fédéral est chargé de créer la base légale et éventuellement, constitutionnelle permettant à la Confédération de remplir, en relation avec la lutte contre les maux de la société moderne, les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intensifier la recherche expérimentale et pratique aux fins d'obtenir des éléments d'appréciation utiles ; - informer régulièrement et efficacement la population ; - établir des directives et, le cas échéant, de la documentation à l'usage des cantons pour qu'ils puissent éduquer convenablement la jeunesse, dès l'enfance, sur le plan de la prévention sanitaire ; - mettre fortement l'accent sur la prophylaxie parmi les

		mesures destinées à combattre l'évolution galopante des coûts. Le corps médical, les établissements hospitaliers, les institutions donnant des soins à domicile et les organismes responsables de l'assurance-maladie seront appelés à participer à l'exécution de ces mesures. »
17 avril 1978	Question ordinaire Donzé (78.663)	Tabagisme « Ainsi, lors de débats à la télévision, le tabagisme des participants constitue une apologie indirecte de cet usage nocif. Le Conseil fédéral ne pourrait-il intervenir auprès de la SSR pour obtenir que cette forme déguisée de propagande soit abolie en bannissant complètement des plateaux de nos télévisions nationales cet usage ? D'autres pays ont déjà été attentifs à cette question. »
21 juin 1978	Postulat Schaffer (78439)	Ordonnance sur les denrées alimentaires. Publicité en faveur du tabac « Le Conseil fédéral est invité, aux fins de limiter la publicité en faveur des tabacs, à envisager et à entreprendre immédiatement la révision de l'article 420 (tabac, cigares et cigarettes) de l'ordonnance sur les denrées alimentaires. »
19 mars 1979	Motion Oehen (79.348)	Prix à la consommation. Calcul de l'indice « Le Conseil fédéral est prié de faire en sorte que les prix à la consommation des boissons alcoolisées et des tabacs ne soient plus pris en considération pour le calcul de l'indice ; cette mesure doit avoir rétroactivement effet dès le 1 ^{er} janvier 1979. »
20 mars 1979	Postulat Schär	Publicité pour le tabac « Le Conseil fédéral est invité à limiter la publicité pour le tabac en modifiant, dans le sens de l'article 42b de la loi révisée sur l'alcool, l'article 420d de l'ordonnance sur les denrées alimentaires. La réclame qui est faite par le texte, l'image et le son au profit du tabac ne peut contenir d'indications ou représentations subjectives et tendancieuses ; elle ne saurait notamment conférer un attrait spécial à cette marchandise ou à sa consommation, ni en appeler à des valeurs supérieures. »
2 octobre 1979	Postulat Oehen (79.523)	Indice des prix. Alcools et tabacs « Le Conseil fédéral est invité à faire en sorte qu'alcools et tabacs soient rayés de la liste des produits et des prestations pris en considération pour établir l'indice des prix à la consommation, lors de la prochaine révision dont cette liste fera l'objet. »

3 octobre 1979	Question ordinaire Schär (79.788)	Interdiction de fumer dans les constructions de protection civile « Der Bundesrat wird angefragt, ob er ein generelles Verbot des Rauchens in Zivilschutzanlagen als gerechtfertigt erachte. »
10 décembre 1979	Question ordinaire Neukomm (79.824)	Journée mondiale de la santé 1980 « frage ich den Bundesrat an, ob er die Bestrebungen der WHO mit einem angemessenen Beitrag an die Schweizer Kampagne unterstützt? »
20 mars 1980	Question ordinaire Jaggi (80.654)	Indications figurant sur les paquets de cigarettes « En réalité la plupart des paquets de cigarettes mis en vente – ainsi que les annonces et affiches publicitaires – indiquent déjà la teneur en nicotine et en “condensat” (au lieu de goudrons), ce qui m’incite à poser les questions suivantes au Conseil fédéral : 1. Le Conseil fédéral a-t-il autorisé l’utilisation du terme de “condensat” au lieu de celui, plus inquiétant, de goudrons ? 2. Si non, comment le Conseil fédéral compte-t-il faire respecter la loi dès le 15 novembre 1980 ? »
16 juin 1980	Postulat Zwygart (80.452)	Produits engendrant la dépendance. Publicité dans les gares « La réclame par voie d’affiches en faveur des produits engendrant la dépendance, tout particulièrement pour des marques de cigarettes, foisonne dans les gares de chemin de fer. Le Conseil fédéral est invité à examiner si les services compétents des Chemins de fer fédéraux ne pourraient pas rédiger [sic] les contrats passés avec les sociétés d’affichage de façon que disparaisse cette réclame pour les produits engendrant la dépendance. »
18 juin 1980	Postulat Günter (80.464)	Cigarettes. Impôt supplémentaire au titre de la santé publique « Le Conseil fédéral est invité à étudier la possibilité de prélever un impôt supplémentaire sur les cigarettes, impôt qui serait perçu conformément au principe de la causalité et dont le produit serait directement affecté au financement partiel des subventions fédérales aux caisses maladies. »
8 décembre 1980	Question Bacciarini (Question 5)	Articles de tabac. Indications « L’article 420c ODA prévoit que tout emballage d’articles de tabac destiné à être remis au consommateur doit porter l’indication suivante, nettement visible et lisible, en deux langues officielles : “Avertissement de l’Office fédéral de la santé publique : la fumée du tabac peut mettre votre santé en danger.”

		Je pose au Conseil fédéral la question suivante : pourquoi cet article prescrit-il que l'indication doit figurer en deux langues seulement et non pas dans les trois langues officielles ? »
19 mars 1984	Postulat Neukomm (84.378)	Commission fédérale du tabac « Le Conseil fédéral est prié de constituer une commission fédérale du tabac, qui conseillera le Gouvernement en matière d'information sur les méfaits du tabac et de lutte contre le tabagisme. »
14 juin 1984	Interpellation Aubry (84.457)	Estampillage publicitaire des PTT « En date du 23 mai 1984, le Conseil fédéral vient d'accepter un postulat Neukomm au sujet de la lutte contre le tabagisme. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'on ne peut faire deux sortes de politique et qu'une régie fédérale telle que les PTT devrait défendre les mesures comme les atteintes à la santé des citoyens ou au moins les soutenir ? Le Conseil fédéral ne peut-il obliger les PTT à un choix différent ? »
5 octobre 1984	Motion Ammann-Saint-Gall (84.565)	Abus du tabac « Le Conseil fédéral est chargé d'allouer des moyens financiers d'un montant adéquat afin de lutter contre l'abus du tabac. »
7 février 1985	Question ordinaire Etique (85.608)	Indication de la teneur en nicotine et en goudron Affaire Barclay : « Quelles sont les intentions du Conseil fédéral relativement à l'article 420c de l'ODA ? »
18 mars 1985	Question Neukomm (Frage 14)	Commission fédérale du tabac « Der Drogenbericht vom März 1983 der Eidgenössischen Betäubungsmittelkommission stellt unter anderem fest, dass Rauchen mit Abstand an der Spitze der vermeidbaren Todesursachen in der Schweiz steht. Am 22. Juni 1984 stimmte der Nationalrat dem Postulat zur Schaffung einer Eidgenössischen Kommission für Tabakfragen, mit der Aufgabe, den Bundesrat in der Bekämpfung des Tabakmissbrauchs zu beraten, einstimmig zu. Was hindert nun den Bundesrat, die vom Bundesamt für Gesundheitswesen bereits im Herbst 1984 vorgesehenen Kommissionsmitglieder zu ernennen? Wann gedenkt der Bundesrat, die von ihm gutgeheissene Kommission einzusetzen? »
20 mars 1986	Question ordinaire Zwygart (86.625)	« Journée sans fumer » « frage ich den Bundesrat an, ob er nicht die Möglichkeit sieht, die private Initiative für einen "Tag

		des Nichtraucherens" auf nationaler Ebene zu unterstützen und finanzielle Mittel freizumachen. »
7 octobre 1986	Question ordinaire Landolt (86.701)	Lignes de la banlieue zurichoise. Suppression des compartiments fumeurs « Ist der Bundesrat bereit, alles in seiner Macht Stehende zu unternehmen, dass die Doppelstockwagen der S-Bahn keine Raucherabteile mehr haben? »
17 décembre 1986	Initiative parlementaire (Carobbio) (86.242)	Loi sur la prévention des maladies « Me fondant sur l'article 21 bis de la loi sur les rapports entre les conseils et sur l'article 27 du règlement du Conseil national, je dépose l'initiative parlementaire suivante sous forme de proposition conçue en termes généraux : La décision de principe a été prise d'élaborer une loi fédérale sur la prévention des maladies et la sauvegarde de la santé. Cette loi doit notamment fixer les compétences de la Confédération dans le domaine de la prévention des maladies en général et de la médecine du travail en particulier, et préciser sa fonction d'organe chargé de promouvoir et de coordonner les mesures à adopter. »
18 mars 1987	Postulat Bäumlin	Tabacs. Limitation de la publicité « Le Conseil fédéral est invité à amplifier et à rendre plus sévères les dispositions de l'ordonnance sur les denrées alimentaires concernant la publicité en faveur des produits contenant du tabac. Il s'agit notamment de préciser qu'à l'avenir, la publicité, qu'elle soit faite par le texte, l'image ou le son, ne doit – par analogie avec l'article 42b, 1 ^{er} alinéa, de la loi fédérale sur les boissons distillées (loi sur l'alcool) – contenir que des indications ou des représentations ayant directement trait au produit et à ses propriétés. »
20 mars 1987	Postulat Neukomm (87.399)	Ordonnance sur les tabacs « Le Conseil fédéral est prié de confier aux instances fédérales compétentes le soin de réviser dès à présent le chapitre de l'ordonnance sur les denrées alimentaires concernant le tabac et les articles de tabac et de créer une ordonnance particulière sur le tabac, le cas échéant. »
21 septembre 1987	Question ordinaire Fierz (87.678)	Tabagisme de proximité au Palais fédéral « Ich gestatte mir deshalb, den Bundesrat höflich anzufragen, ob in den genannten Räumen rauchfreie Zonen eingerichtet werden könnten. Schliesslich sollten Regierung und gesetzgebende Behörde in solchen Fragen mit dem guten Beispiel vorausgehen. »

8 octobre 1987	Interpellation Müller-Argovie	<p>Radiodiffusion par satellite. Publicité en faveur des boissons alcoolisées et des tabacs</p> <p>« Il paraît que la délégation suisse, lors de l'élaboration d'une convention du Conseil de l'Europe, s'est prononcée en faveur de l'interdiction de la publicité pour les boissons alcoolisées et le tabac dans les émissions diffusées par satellite et touchant plusieurs pays ; la Suisse aurait été la seule à adopter une telle prise de position. Quelles mesures le Conseil fédéral pense-t-il prendre pour éviter que la population suisse – et tout particulièrement la jeunesse – ne devienne la cible de messages publicitaires que la SSR, elle, a l'interdiction de diffuser depuis 1964 ? »</p>
7 mars 1988	Question Zwygart (Frage 5)	<p>Interdiction du « Snus »</p> <p>« Die Weltgesundheitsorganisation WHO hat im vergangenen Jahr empfohlen, das Suchtmittel Snus zu verbieten. Sind die Bundesbehörden gewillt und in der Lage, den Import und die Herstellung dieser rasch abhängig machenden Droge zu verbieten, bevor sie auf dem Schweizer Markt eingeführt ist? »</p>
7 mars 1988	Question Neukomm (Frage 6)	<p>Journée mondiale de la santé</p> <p>« Ist der Bundesrat bereit, die Bestrebungen der WHO mit einem angemessenen finanziellen Beitrag an die Kampagne in der Schweiz zu unterstützen? »</p>
5 décembre 1988	Question Ulrich (Frage 7)	<p>Campagne de lutte contre le tabagisme</p> <p>« La presse a fait état d'une demande au Conseil fédéral, émanant d'une association indépendante, visant à mettre fin à la coûteuse campagne nationale contre les fumeurs et à cesser de gaspiller des millions de francs prélevés sur les recettes fiscales. Je pose dès lors les questions suivantes : 1. Combien de millions de francs le Conseil fédéral verse-t-il à l'Association tabagisme au titre de sa campagne d'information ? 2. Quel rapport peut-on établir entre ces montants et ceux consacrés à la publicité des industries du tabac ? »</p>
19 juin 1989	Question Coutau (89.5119) (Question 58)	<p>Mortalité due au tabac</p> <p>« Pour donner suite aux recommandations de l'OMS, l'Office fédéral de la santé publique a édité une brochure intitulée "La mortalité due au tabac en Suisse". Cette publication relève davantage du pamphlet que d'une information fondée sur les dangers effectifs du tabagisme. Plusieurs des affirmations qu'elle contient ont été formellement démenties par un expert reconnu, le Professeur P. Atteslander. Qui a rédigé cette brochure ? Quelle en a été la diffusion ? Par quel cheminement a-t-elle pu obtenir le sceau de l'officialité fédérale et cantonale ?</p>

		Est-ce de cette façon que l'OFS entend créer et entretenir la nécessaire confiance des partenaires de la commission fédérale du tabac, qui ont été tenus dans la totale ignorance de ce projet ? Le Conseil fédéral confirme-t-il aujourd'hui tous les termes de cette publication ? Sinon, comment entend-il s'en distancer ? »
13 décembre 1990	Postulat Zwygart (90.960)	<p>Protection des jeunes contre l'abus du tabac</p> <p>« Il convient donc de modifier l'ordonnance sur les denrées alimentaires pour prendre les mesures suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Interdire la vente de tabac aux jeunes. 2. Interdire la vente sans contrôle de tabac par des automates, par analogie avec, l'article 31 a, 1^{er} alinéa, lettre b, de l'ordonnance sur les denrées alimentaires. 3. Interdire la distribution d'échantillons gratuits, par analogie avec l'article 41, 1^{er} alinéa, lettre k, de la loi sur l'alcool. L'article 420d de l'ordonnance sur les denrées alimentaires, tel qu'il a été rédigé en 1978, n'ayant pas eu l'effet désiré, il est temps d'adopter une formulation plus contraignante. »
10 juin 1991	Interpellation Züger (91.3173)	<p>Produit critiqué autorisé par l'Office [fédéral] de la santé publique</p> <p>« On apprend par la presse que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a autorisé, malgré les avertissements d'experts, la mise en vente en Suisse de tabac à chiquer en sachets des marques "Catch" et "Snus", ce qui aurait nécessité une modification de l'ordonnance sur les denrées alimentaires. Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Est-il vrai que l'OFSP a déclaré illégale la mise en vente de ce produit, tout en l'autorisant par la suite ? Quels ont été les motifs : <ol style="list-style-type: none"> a. de l'interdiction initiale ? b. de la légalisation ultérieure ? 2. Le produit en question est-il réellement jugé inoffensif pour la santé, malgré les interdictions prononcées dans d'autres pays (RFA, GB, etc.) ? 3. Comment le gouvernement explique-t-il que l'OFSP ait pris deux décisions contradictoires, dans un intervalle aussi rapproché, sur un point important pour la santé publique, semant ainsi la confusion dans la population ? »
20 juin 1991	Postulat Hess Peter (91.3239)	<p>Tabac à chiquer « Snus »</p> <p>« Le Conseil fédéral est invité à renoncer à la révision projetée de l'ordonnance sur les denrées alimentaires, qui vise à classer les sachets de tabac "Snus" dans la rubrique générale "tabac à chiquer" et, partant, à en légaliser le commerce. »</p>

9 décembre 1991	Question Gonseth (Frage 56)	<p>Maladies de la dépendance. Prévention dans l'administration fédérale</p> <p>« 2,5 bis 5 Prozent der Mitarbeiter(innen) von Verwaltungen und Betrieben leiden an einem erheblichen Alkohol- oder anderem Suchtproblem (Studien aus D, USA, CH). Neben moralisch-ethischen Aspekten verursacht dies auch erhebliche Kosten. Verschiedene öffentliche Verwaltungen und Betriebe betreiben deshalb Suchtprävention am Arbeitsplatz (z. B. Kanton Basel, Swissair, PTT, Migros usw.). Diese Konzepte basieren auf der Ueberzeugung, dass Suchtkrankheiten durch gezielte Behandlung zum Stillstand gebracht werden können. Die Erhaltung der Arbeitsplätze spielt dabei eine grosse Rolle. Besteht ein Suchtpräventionskonzept in der Bundesverwaltung? Wenn nein, erachtet der Bundesrat ein solches Konzept als notwendig? Wenn ja, welches Konzept besteht, und wie viele Leute sind damit beschäftigt? »</p>
19 janvier 1993	Motion CSSS-CE 92.031 (93.3026)	<p>Encouragement de la prévention et de l'éducation pour la santé</p> <p>« Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet afin de mettre à disposition de la Confédération et des cantons une part appropriée du produit de l'imposition du tabac à des fins d'éducation pour la santé et de prévention. Cette prestation ne doit pas se faire au détriment des taxes prélevées en faveur de l'AVS/AI. »</p>
6 décembre 1993	Question Reimann (93.5201)	<p>Impôt sur le vin, la bière et le tabac. Modification</p> <p>« Je prie le Conseil fédéral de m'expliquer comment une fonctionnaire supérieure de l'Office fédéral de la santé publique a pu déclaré, fin octobre, lors d'une émission d'informations télévisées, que le Conseil fédéral projetait l'introduction d'un nouvel impôt sur le vin, la bière et le tabac ou le relèvement de l'impôt existant ; alors que la cheffe du DFI devait démentir cette déclaration dès le lendemain. Qui a autorisé ladite fonctionnaire supérieure à faire cette déclaration ? Où en sont les choses dans cette affaire ? »</p>
17 décembre 1993	Motion du groupe démocrate-chrétien (93.3673)	<p>Prévention de la toxicomanie. Loi</p> <p>« Soucieux d'instaurer une politique globale de lutte contre les problèmes dus à la consommation de substances entraînant la dépendance et à ses implications sociales et sociétales, nous chargeons le Conseil fédéral de soumettre au Parlement dans les plus brefs délais un projet de loi sur la prévention des toxicomanies, projet qui mettra l'accent sur une politique, coordonnée au niveau national, de lutte et de prévention contre la drogue. Pour mettre sur pied une prévention à caractère global, le</p>

		Conseil fédéral intégrera au projet des mesures d'accompagnement destinées à promouvoir chez l'individu, de manière générale, une attitude saine et responsable envers les substances et produits qui engendrent la dépendance (drogue, médicaments, alcool, tabac). Il les choisira en pensant tout particulièrement aux dangers auxquels sont exposés les jeunes et il tiendra suffisamment compte des exigences et des aspects humains, sociaux et culturels. Les mesures de prévention que nous demandons seront financées, au premier chef, par l'argent de la drogue confisqué. »
28 février 1994	Interpellation Aubry (94.3038)	<p>Responsabilité de la distribution de cigarettes à l'héroïne</p> <p>« L'article 8 de la loi sur les stupéfiants a été détourné par la distribution de cigarettes à l'héroïne à des toxicomanes. Il semble que ce soit la Division pharmacie et stupéfiants de l'Office fédéral de la santé publique qui en ait pris la responsabilité.</p> <p>Le Conseil fédéral est-il conscient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'on ne peut maîtriser le contrôle de ces cigarettes à l'héroïne et qu'elles peuvent être soit revendues ou encore offertes à des gens ne se doutant pas qu'elles contiennent un stupéfiant dangereux pour la santé ? Aucun policier ne se tiendra aux côtés de celui qui reçoit une dizaine de cigarettes par jour ; - que c'est l'administration qui prend de telles mesures et dirige la politique de la drogue à la barbe et au nez du Conseil fédéral ? »
16 mars 1994	Question ordinaire Morniroli (94.1031)	<p>Responsabilité dans la distribution de cigarettes à l'héroïne</p> <p>« La distribuzione di sigarette all'eroina viola l'articolo 8 della legge federale sugli stupefacenti. Chiedo al Consiglio federale se sia cosciente dei seguenti qui esposti :</p> <ul style="list-style-type: none"> - E' impossibile controllare il consumo delle suddette sigarette che possono essere rivendute o consegnate a persone che ignorano le loro peculiarità farmacologiche, soprattutto a giovani non ancora dediti al consumo di droga E' di fatto impossibile che la polizia possa sorvegliare tutti coloro che ricevono dieci sigarette al giorno. - L'amministrazione determina la politica da seguire in materia di droga e decide di applicare una simile prassi all'insaputa del Consiglio federale. »
17 juin 1994	Interpellation Sieber (94.3276)	<p>Prévention de la tabagie et de l'alcoolisme</p> <p>« 1. Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il prises depuis la votation populaire pour lutter contre l'abus de tabac et d'alcool ?</p> <p>2. Est-il prêt à lancer, en association avec les organisations spécialisées, une vaste campagne, d'une aussi grande portée</p>

		<p>que la campagne contre le Sida ? Si oui, quand compte-t-il le faire ?</p> <p>3. Ne pense-t-il pas qu'un taux d'alcoolémie limité à 0 pour mille au volant est la mesure la plus efficace contre les accidents dus à l'alcool ? »</p>
20 mars 1995	Question Heinz Allenspach (95.5057)	<p>Primes d'assurance-maladie. Abattement pour non-fumeurs</p> <p>« Si j'en crois des informations publiées dans la presse, une caisse-maladie offre aux assurés non-fumeurs un abattement de leur prime de 20 pour cent ou plus. Est-ce compatible avec la nouvelle loi sur l'assurance-maladie, laquelle, dans l'assurance de base, interdit la répartition des assurés en groupes de risques ? »</p>
6 octobre 1995	Interpellation Goll (95.3151)	<p>Pour une politique fédérale de la santé</p> <p>« Une politique fédérale de la santé ayant fait défaut jusqu'ici, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'a-t-il fait du programme de l'OMS "Buts de la santé pour tous – La politique de santé de l'Europe", ainsi que des propositions d'application et des esquisses de solution qui s'y rapportent ? 2. A-t-il fixé des délais en ce qui concerne l'intégration des buts de l'OMS dans une politique fédérale de la santé ? 3. Par rapport aux objectifs de l'Organisation mondiale de la santé, quels buts entend-il poursuivre en vue de mettre en œuvre une politique fédérale de la santé ? 4. Quel était le but du rapport "La santé en Suisse", élaboré pour le compte de l'OFSP ? Quelles conclusions l'OFSP et le Conseil fédéral en ont-ils tiré ? »
6 octobre 1995	Interpellation Meier (95.3542)	<p>CFF. Suppression de la publicité pour le tabac</p> <p>« Le Conseil fédéral est prié d'expliquer son attitude quant à une interdiction de la publicité pour le tabac, laquelle relève de sa sphère d'influence, et en particulier de répondre aux deux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Conseil fédéral est-il disposé, conformément aux déclarations en faveur de la prévention du tabagisme qu'il a faites dans son message du 9 mars 1992, ainsi qu'au titre de la protection de la jeunesse, à s'engager, dans sa sphère d'influence, de manière à obtenir une interdiction, ou tout au moins une stricte limitation, de la publicité pour le tabac ? 2. Est-il prêt à intervenir en particulier auprès des CFF pour qu'ils renoncent à autoriser la publicité pour le tabac sur tout le domaine relevant de cette entreprise d'État ? »

6 octobre 1995	Initiative parlementaire Steinemann (95.420)	<p>Loi sur l'imposition du tabac. Modification</p> <p>« Me fondant sur l'article 93, 1^{er} alinéa, de la constitution fédérale et sur l'article 21bis ss. de la loi sur les rapports entre les conseils, je présente l'initiative parlementaire suivante sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces :</p> <p>1. La loi fédérale du 21 mars 1969 sur l'imposition du tabac (RS 641.31) est complétée comme il suit:</p> <p>Article 16</p> <p>4. Prescriptions de commerce,</p> <p>a. Emballages (adjonction au titre marginal)</p> <p>Art. 16bis (nouveau)</p> <p>b. Prix et marges commerciales</p> <p>Les prix de livraison en vigueur depuis le 1^{er} mars 1995 (v. RO 1994, p. 2501) des fabricants au commerce ainsi que ceux des niveaux commerciaux en aval y compris le commerce de détail ne peuvent être augmentés que si la preuve d'une hausse du prix des matières brutes est apportée. Toute hausse de prix nécessite une autorisation délivrée par le Surveillant des prix.</p> <p>Dans la mesure où, selon la réglementation des prix en vigueur depuis le 1^{er} mars 1995, les entreprises du commerce de détail réalisent une marge inférieure à 15 pour cent, le fabricant est tenu d'abaisser son prix de livraison en conséquence.</p> <p>2. À l'annexe IV de la loi fédérale sur l'imposition du tabac (tarif d'impôt pour les cigarettes), les taux d'imposition en vigueur depuis le 1^{er} mars 1995 sont augmentés de 15 francs.</p> <p>3. La présente loi est sujette au référendum facultatif.</p> <p>Elle entre en vigueur au plus tard six mois après l'expiration du délai référendaire, s'il n'est pas fait usage du droit de référendum, ou après son adoption en votation populaire, pour autant que le Conseil fédéral n'avance pas la date de l'entrée en vigueur. »</p>
3 octobre 1996	Postulat Zwygart (96.3493)	<p>Interdiction de la vente de tabac à des jeunes de moins de 16 ans</p> <p>« L'ordonnance du 1^{er} mars 1995 sur le tabac (RS 817.06) sera complétée par un article 15a :</p> <p>"La vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans est interdite." »</p>
5 juin 1997	Interpellation Hollenstein (97.3268)	<p>Mise en garde sur la publicité pour le tabac</p> <p>« Je demande au Conseil fédéral s'il serait prêt à assortir l'article 15 de l'ordonnance du 1^{er} mars 1995 sur le tabac de l'obligation de faire figurer de manière bien visible sur tous les supports publicitaires pour les produits du tabac une mise en garde contre les conséquences néfastes pour la santé (en</p>

		s'inspirant des prescriptions des articles 10 à 12 qui s'appliquent aux emballages). »
11 juin 1997	Question Philipona (97.1078)	<p>Commission fédérale pour les problèmes liés au tabac</p> <p>« La Commission fédérale pour les problèmes liés au tabac a été dissoute pour raison de manque d'efficacité, selon les informations publiées dans la presse. Les problèmes de santé en rapport avec la consommation de tabac restent d'actualité. Je demande au Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles sont les véritables raisons de ce manque d'efficacité de la commission dissoute ? 2. Y aura-t-il une nouvelle commission ? Si oui, quelle en sera sa composition et tous les milieux concernés y seront-ils bien représentés ? 3. Quelles seront les priorités d'une éventuelle nouvelle commission ? 4. Le postulat Zwygart 96.3493, "Interdiction de la vente de tabac à des jeunes de moins de 16 ans", entrera-t-il dans ces priorités ? »
15 décembre 1997	Question Zwygart (97.5216)	<p>Interdiction de la vente de tabac aux jeunes</p> <p>« L'Union européenne ayant décidé de ne plus autoriser prochainement de réclame en faveur du tabac, je demande au Conseil fédéral quand il entend traduire dans les faits le projet d'interdiction de la vente aux jeunes de produits à base de tabac. »</p>
15 juin 1998	Question Zwygart (98.5089)	<p>Lutte contre le tabagisme</p> <p>« Dans le "K-Tip" de mars, le directeur de l'Office fédéral de la santé publique a déclaré que l'office était quasiment impuissant face à l'industrie du tabac. Cette attitude défaitiste de l'OFSP représente-t-elle la stratégie adoptée pour lutter contre le tabagisme et autres formes de dépendance ? »</p>
26 juin 1998	Motion Grobet (98.3351)	<p>Lutte contre le tabagisme</p> <p>« Le Conseil fédéral est chargé de présenter à l'Assemblée fédérale un projet de loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interdisant la publicité en faveur du tabac dans les lieux publics ; - ordonnant l'impression sur les paquets de cigarettes et de cigares vendus ou produits en Suisse d'une mention précisant la nature des affections que le tabagisme est susceptible de provoquer, plus particulièrement, le fait que fumer des cigarettes est de nature à provoquer de graves atteintes à la santé, notamment le cancer et des maladies cardiovasculaires ; - prévoyant de percevoir une taxe sur la vente de cigarettes

		destinée, d'une part, à promouvoir une campagne permanente sur les dangers du tabagisme et, d'autre part, à subventionner les caisses-maladie pour les charges financières provoquées par les maladies liées au tabagisme. »
7 décembre 1998	Question Pidoux (98.5207)	<p>Campagne lancée contre un congrès organisé par l'industrie du tabac</p> <p>« Une exposition interne à l'industrie du tabac a réuni à Genève, en octobre dernier, 500 congressistes venus du monde entier. Un membre du Conseil d'État genevois a remercié les participants d'avoir choisi Genève et leur a souhaité la bienvenue, un autre membre du Conseil d'État signant une annonce anti-tabac. Le professeur Zeltner, chef de l'OFSP, s'est joint à la campagne d'annonces contre cette manifestation privée à Genève.</p> <p>N'étant ni fumeur ni ayatollah, puis-je demander au Conseil fédéral s'il approuve le comportement apparemment discourtois d'un haut fonctionnaire respecté ? Des fonds publics ont-ils été engagés dans cette campagne de presse ? Ou des fonds privés se sont-ils assurés la signature prestigieuse d'un grand commis de l'État ? »</p>
16 décembre 1998	Interpellation Tschopp (98.3598)	<p>Lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme</p> <p>« La toxicomanie "douce" par le biais du tabac et de l'alcool représente une ressource fiscale remarquable pour la Confédération et l'AVS. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que les montants dévolus à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme sont insuffisants, compte tenu des "bénéfices" générés qui sont, études nombreuses à l'appui, de pures illusions en termes de coûts-bénéfices ? »</p>
20 avril 1999	Question ordinaire Rennwald (99.1048)	<p>Burrus et BAT. La suppression d'un site de production</p> <p>« Dès l'annonce de la fusion entre les fabricants de cigarettes Rothmans International (qui possède Burrus) et British American Tobacco (BAT), il a été question de fermer soit l'usine de BAT à Genève, qui emploie 250 collaborateurs, soit l'usine de Burrus à Boncourt, où travaillent 330 des 660 salariés de Burrus. Je pose dès lors les questions suivantes au Conseil fédéral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles informations possède-t-il à ce propos, et pense-t-il que la suppression de l'un de ces deux sites de production est véritablement indispensable ? - N'est-il pas d'avis que la fermeture de l'un de ces deux sites poserait de graves problèmes, non seulement du point de vue de l'emploi, mais aussi en termes de politique économique régionale ? - Le cas échéant, est-il disposé à mettre ses services à disposition en vue d'empêcher la fermeture de l'un de ces deux sites, et cela en collaboration avec les partenaires sociaux ?

		- De manière plus générale, ne pense-t-il pas que la législation devrait être modifiée de manière à ce que les fusions soient subordonnées au respect de certains critères de politique sociale et régionale ? »
23 juin 2000	Initiative parlementaire Grobet (00.432)	<p>Tabac. Lutte contre les méfaits mortels</p> <p>« La législation doit prévoir que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La publicité en faveur du tabac est interdite. 2. 40 pour cent de chacune des faces des emballages de tabac mis en vente doit comporter un texte, rédigé par l'autorité compétente, mettant les fumeurs en garde contre le danger mortel que constitue la consommation de tabac. 3. Le Conseil fédéral fixe les taux maximums des adjuvants nocifs ajoutés au tabac. 4. La vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans est interdite. 5. Un pour cent du produit de la vente de cigarettes est affecté à des actions préventives contre le tabac et à la désintoxication de consommateurs. »
20 septembre 2000	Motion Tillmanns (00.3435)	<p>Interdiction de la publicité pour le tabac</p> <p>« Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour interdire la publicité pour le tabac. »</p>
25 septembre 2000	Interpellation Menétrey-Savary (00.3455)	<p>Les méthodes douteuses de l'industrie du tabac</p> <p>« Suite aux échos donnés dans la presse au rapport présenté par M. Thomas Zeltner, chef de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), à l'OMS au sujet des agissements de l'industrie du tabac, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles vont être les répercussions, en Suisse notamment, des révélations apportées par ce rapport sur les tentatives de l'industrie du tabac de fausser les données de certaines recherches ou d'influencer les décisions prises en matière de lutte contre le tabac ? Une enquête comparable va-t-elle être menée en Suisse ? Le cas échéant, des mesures de réparation sont-elles envisageables ? 2. Une nouvelle étude va-t-elle être entreprise sur la nocivité du fongicide EBDC (éthylène bisdithiocarbamate), et, si celle-ci se confirme, la Suisse peut-elle exiger une révision de la procédure d'homologation ? 3. Les producteurs suisses de tabac utilisent-ils ce produit ? Est-il envisagé d'en suspendre l'utilisation jusqu'à la conclusion de nouvelles enquêtes ? 4. Quelle va être désormais l'attitude de la Suisse face à l'industrie du tabac ? Va-t-elle "pactiser" avec elle, notamment en participant aux rencontres de l'OMS avec ses représentants ? Où va-t-elle renforcer les mesures limitant sa liberté de commerce ? »

14 décembre 2000	Interpellation Widrig (00.3700)	<p>Politique de la Suisse en matière de tabac et convention-cadre de l'OMS</p> <p>« Dans sa réponse à ma question ordinaire (00.1092, Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Position de la Suisse), le Conseil fédéral a annoncé qu'un groupe de travail interdépartemental allait définir, sur la base d'un document de travail de l'OMS, disponible dès la mi-décembre 2000, la position de la Suisse dans la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Il a également fait savoir que ce groupe lui soumettrait, en temps voulu, ce rapport pour que ce dernier soit approuvé. En outre, le projet, mis en consultation, de programme de prévention du tabagisme 2001-2005 prévoit de développer, au cours des cinq prochaines années, une politique nationale en matière de tabac.</p> <p>Je demande au Conseil fédéral comment et quand il envisage de concilier la position de la Suisse avec celle de l'OMS en dotant notre pays d'une politique nationale en matière de tabac. Cette politique, qui doit encore être définie, devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement des objectifs fondamentaux et fixer les priorités de la politique nationale en matière de tabac ; - coordonner la politique en matière de tabac et la politique globale en matière de santé et de prévention ; - prendre en considération les particularités et les intérêts culturels, sociaux et économiques suisses ; - respecter la liberté du commerce et de l'industrie (production, vente, publicité, etc.) ; - tenir compte des intérêts légitimes (p. ex.: écoute, dialogue, collaboration) des secteurs économiques directement concernés ; - respecter la compétence des cantons en matière de santé et de prévention ; - garantir la souveraineté nationale en général, et plus particulièrement en matière de politique commerciale et fiscale. »
7 mai 2001	Question ordinaire urgente Vermot-Mangold	<p>Interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac à la radio et à la télévision</p> <p>« Les exploitants de stations privées de radio et de télévision souhaitent pouvoir recourir à la publicité en faveur de l'alcool pour couvrir leurs coûts.</p> <p>L'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac à la radio et à la télévision est un élément important de la prévention des toxicomanies et doit donc être maintenue.</p> <p>Quel est l'avis du Conseil fédéral sur l'avenir de l'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac à la radio et à la télévision ? »</p>
21 juin 2001	Interpellation Robbiani (01.3351)	<p>Lutte contre le tabagisme et financement des coûts de la santé</p> <p>« Le programme national pour la prévention du tabagisme</p>

		<p>propose notamment d'étendre les compétences du Conseil fédéral en matière d'imposition du tabac.</p> <p>Au vu du coût du tabagisme, estimé à plusieurs milliards de francs, en termes de santé, les questions suivantes se posent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une partie des recettes générées par l'éventuelle augmentation de l'impôt sur le tabac pourrait-elle être affectée à l'assurance-maladie ou plus généralement à la maîtrise des coûts de la santé ? 2. Est-ce que la même démarche est envisageable pour d'autres produits qui contribuent de manière quantifiable à l'augmentation des coûts de la santé ? »
9 juillet 2002	Postulat de la Commission de l'économie et des redevances (01.3379)	<p>Protection des fumeurs passifs</p> <p>« Se fondant sur l'article 118 de la constitution, le Conseil fédéral étudie la possibilité d'édicter des directives suisses contraignantes pour la protection des non-fumeurs, par exemple des limitations de fumer dans les locaux publics, l'introduction et l'extension des zones non-fumeurs. »</p>
28 novembre 2002	Interpellation Tillmanns (02.3661)	<p>Publicité pour le tabac et l'alcool. Attitude de la Poste</p> <p>« Le Conseil fédéral est prié d'intervenir auprès de la Poste afin que celle-ci cesse de joindre à ses relevés de compte jaune de jeunes de moins de 18 ans, des revues faisant de la publicité pour l'alcool et le tabac. »</p>
9 décembre 2002	Initiative parlementaire Grobet (02.466)	<p>Interdiction de la publicité en faveur du tabac</p> <p>« Je propose, par une initiative parlementaire présentée sous la forme d'une demande conçue en termes généraux, l'adoption d'une législation contre la publicité en faveur du tabac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le domaine public ; - en des endroits visibles du domaine public ; - dans des lieux ouverts au public (tels que gares, aéroports, cinémas, salles d'exposition, centres sportifs, lieux affectés à des manifestations récréatives, sportives, etc.) ; - dans les publications (journaux, revues, etc.) destinées au public ; - au moyen du sponsoring d'événements sportifs, récréatifs, culturels, etc. »
13 décembre 2002	Motion Wyss (02.3784)	<p>Publicité pour le tabac. La Suisse doit également l'interdire</p> <p>« En s'inspirant de la décision de l'UE du 2 décembre 2002, le Conseil fédéral est chargé d'interdire la publicité pour le tabac dans la presse écrite suisse. En outre, il est chargé d'empêcher également toute publicité pour le tabac par voie d'affiche et dans les salles de cinéma. »</p>

21 mars 2003	Question ordinaire Aeschbacher (03.1027)	<p>Gares non-fumeurs</p> <p>« Depuis quelques années, la consommation de tabac augmente notablement. Les femmes et les jeunes en particulier s'adonnent nettement plus souvent à la cigarette. Au-delà des personnes sensibles à la fumée, tout le monde s'en ressent, surtout dans les lieux publics. Dans les gares notamment, les personnes sensibles à la fumée ne trouvent presque plus une seule place où elles ne sont pas exposées à la fumée passive. Le problème s'aggrave encore aux heures de pointe, sur des quais très fréquentés ou sur les escaliers roulants. Lorsque ces installations ne se trouvent pas en plein air, mais dans des bâtiments, voire en sous-sol (p. ex. dans la station RER de la Museumsstrasse à Zurich), la situation empire encore.</p> <p>Je prie dès lors le Conseil fédéral de dire s'il ne serait pas possible de décréter une interdiction de fumer dans tous les espaces publics des gares. Une telle mesure, outre le service qu'elle rendrait aux personnes particulièrement sensibles à la fumée, aurait pour effet annexe d'améliorer sensiblement la propreté des quais et des voies, et de réduire quelque peu les frais de nettoyage. »</p>
25 août 2003	Motion de la Commission 03.047-03.047-CN Minorité Genner (03.3429)	<p>Loi fédérale sur l'imposition du tabac</p> <p>« Dans le cadre de ses compétences propres (selon l'art. 11 de la loi fédérale sur l'imposition du tabac), le Conseil fédéral relève le tarif de l'impôt sur les cigarettes de 40 centimes à chaque fois, 1^{er} octobre 2004 et le 1^{er} juillet 2005. »</p>
3 octobre 2003	Motion Sommaruga (03.3533)	<p>Transformer la salle des pas perdus en espace non-fumeurs</p> <p>« Le Bureau du Conseil national est chargé de prendre les mesures nécessaires pour faire de la salle des pas perdus un espace non-fumeurs. »</p>
7 octobre 2004	Postulat Sommaruga (04.3580)	<p>Protection contre la fumée passive au Palais du Parlement</p> <p>« Le Bureau du Conseil des États est chargé de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer une réelle protection des fumeurs passifs au Palais du Parlement. »</p>
8 octobre 2004	Motion Guisan (04.3609)	<p>Protection contre la fumée passive au Palais du Parlement</p> <p>« Le Bureau du Conseil national est chargé de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer une réelle protection des fumeurs passifs au Palais du Parlement. »</p>
8 octobre 2004	Initiative parlementaire Gutzwiller	<p>Protection de la population et de l'économie contre le tabagisme passif</p>

	(04.476)	« Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et l'article 107 de la loi sur le Parlement, je présente l'initiative parlementaire suivante : La population et l'économie sont protégées contre les effets nocifs et limitatifs du tabagisme passif. À cet effet, le droit en vigueur est modifié de telle façon que la protection est assurée en particulier dans les établissements de formation, les établissements hospitaliers et de soins, l'administration publique, sur le lieu de travail et dans les locaux et moyens de transport auxquels le public a libre accès ou qu'il utilise. »
13 décembre 2004	Question Bezzola (04.5251)	Fonds de prévention du tabagisme « Le 5 mars 2004, le Conseil fédéral a édicté l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme (OFPT). À l'article 10 OFPT, le Conseil fédéral prévoit à titre indicatif la chose suivante : "une valeur approximative de 20 à 30 pour cent des entrées annuelles peuvent être utilisés pour des projets dans le domaine du sport et de l'activité physique". 1. Quelle somme d'argent a-t-elle été versée à ce fonds en 2004 ? 2. Quels projets importants ont-ils été financés en 2004 ? 3. Quel soutien financier le domaine du sport et de l'activité physique a-t-il reçu en 2004 ? Pour quels projets ? 4. Quelle part du fonds prévoit-on d'allouer au domaine du sport et de l'activité physique en 2005 ? Pour quels projets ? 5. Comment le fonds de prévention du tabagisme évalue-t-il l'efficacité de la prévention par le sport ? »
15 décembre 2004	Question Donzé (04.1166)	Culture de tabac et prévention du tabagisme. Flux financiers « L'augmentation récente du tabagisme chez les jeunes amène à se demander s'il est cohérent d'un côté de subventionner la culture du tabac et de l'autre de percevoir des impôts réinvestis ensuite pour freiner la consommation excessive de tabac. Il est difficile d'obtenir une vue d'ensemble de la provenance et de l'engagement des moyens financiers dans ce domaine. On ne peut rien déduire du compte d'État de la Confédération. C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes : 1. Comment sont financées les subventions aux producteurs de tabac ? 2. Combien de producteurs obtiennent des subventions ? Lesquelles ? (y compris les contributions à la surface) 3. D'où proviennent les moyens employés pour la prévention du tabagisme ? 4. À combien se montent-ils au total et sont-ils comparables aux recettes de l'impôt sur le tabac ? 5. Qu'en est-il de l'évolution actuelle et à venir de ces flux financiers (schéma contenant les informations demandées ci-dessus pour les années 2000 à environ 2007) ? »

Sources : *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale* (1891 à 1999) et les *Procès-verbaux de l'Assemblée fédérale* (1921-1970), Archives fédérales suisses, publications officielles numérisées, <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/start.do>, consulté le 21 mars 2018 ; et « Recherche – Curia Vista – Banque de données des objets parlementaires », *L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse*, <https://www.parlament.ch/fr/search-affairs-advanced>, consulté le 21 mars 2018.

Annexe 4 : Vue générale des bénéficiaires de la recherche de l'ASFC (1964-1999)

Bénéficiaires	Affiliations	Périodes de financement	Montants reçus Si non spécifiés, tous les montants sont en francs suisses (CHF)	Spécialités et champs de recherche	Études publiées grâce au soutien de l'ASFC Pour davantage d'exemples, consulter la référence indiquée au bas du tableau
Prof. E. Grandjean	École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)	1964 ¹⁵⁹⁷ -1977	923'863	Médecine du travail	Weber A, Jermini C, Grandjean E. Irritating effects on man of air pollution due to cigarette smoke. <i>Am J Public Health</i> 1976;66(7):672-676. Driscoll P, Deuber A, Baettig K, Grandjean E. Effect of filtered cigarette smoke on rats. <i>Nature</i> 1972;237(5349):37-38.
				Effets aigus physiologiques et toxicologiques de la fumée secondaire	
Profs. C. et R. Leuchtenberger	Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ISREC)	1967-1976	680'000	Cytochimie (recherche fondamentale sur la cancérogenèse)	Leuchtenberger C, Leuchtenberger R, Zbinden I. Gas vapour phase constituents and SH reactivity of cigarette smoke influence lung cultures. <i>Nature</i> 1974;247(5442):565-567. Leuchtenberger C, Leuchtenberger R. Cytologic and cytochemical effects on primary mouse kidney tissue and lung organ cultures after exposure to whole, fresh smoke and its gas phase from unfiltered, charcoal-filtered, and cigar tobacco cigarettes. <i>Cancer Res</i> 1969;29(4):862-872.
				Effets biologiques de la phase gazeuse et de la fumée complète de cigarette ; effets de la L-cystéine et de la vitamine C contre les effets cancérogènes de la fumée Effets de la fumée de marijuana sur l'ADN	

¹⁵⁹⁷ [BÄTTIG, Karl ?], « ASFC Fribourg scientific research programme 1964-1974 », 1974, p. 13, Philip Morris Records, bwg97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tlbv0131>.

Prof. K. Bättig	École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)	1968 ¹⁵⁹⁸	2'725'292* (1968-1992) 75'000 (1993) ^{1603,1604} 100'000 (1994) ^{1605,1606} 40'000 USD avec Feldon (1996) ¹⁶⁰⁷	Science comportementale et psychophysiologie	Hasenfratz M, Bättig K. Pretask smoking and smoking during a task: effects on cognitive performance, puffing behaviour, physiological and subjective parameters. <i>Hum Psychopharmacol</i> 1994;9:181–189. Bättig K, Buzzi R, Nil R. Smoke yield of cigarettes and puffing behavior in men and women. <i>Psychopharmacology (Berl)</i> 1982;76(2):139–148. Münster G, Bättig K. Nicotine-induced hypophagia and hypodipsia in deprived and in hypothalamically stimulated rats. <i>Psychopharmacologia</i> 1975;41(3):211–217. Bättig K. The effect of nicotine on the swimming speed of pre-trained rats through a
		1994 ^{1599,1600} 1995 ¹⁶⁰¹ ? 1996 ¹⁶⁰²		Comportement du fumeur ; psychopharmacologie de la nicotine ; effets psychologiques et physiologiques de la fumée	

¹⁵⁹⁸ [BÄTTIG, Karl ?], « ASFC Fribourg scientific research programme 1964-1974 », 1974, p. 8, Philip Morris Records, bwg97e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tlbv0131>.

¹⁵⁹⁹ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi 20 octobre 1992, à 10.00 heures, dans les bureaux de l'ASFC, à Fribourg », 27 octobre 1992, p. 2, Philip Morris Records, uly85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zzjp0127>.

¹⁶⁰⁰ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi 6 octobre 1993, à 10 heures, à Lausanne », 11 octobre 1993, p. 2, Philip Morris Records, yay85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ktxp0127>.

¹⁶⁰¹ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mercredi 18 mai 1994, à 9 heures 15, à Zurich », 25 mai 1994, p. 2, Philip Morris Records, wje24e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lzxp0111>.

¹⁶⁰² Philip Morris USA, « External research scientific affairs EU/EEMA region [Confidential] », 28 octobre 1996, p. 6, Philip Morris Records, bkl67e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tpdv0123>.

¹⁶⁰³ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi 20 octobre 1992, à 10.00 heures, dans les bureaux de l'ASFC, à Fribourg », 27 octobre 1992, p. 2, Philip Morris Records, uly85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zzjp0127>.

¹⁶⁰⁴ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du jeudi 1^{er} octobre 1992, à 10.00 heures, dans les bureaux de l'ASFC, à Fribourg », 6 octobre 1992, p. 3, Philip Morris Records, rly85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rzjp0127>.

¹⁶⁰⁵ BÄTTIG, Karl, « Forschungsgesuch/Demande de subside, Psychopharmacological effects of smoking », 23 juillet 1993, p. 1, Philip Morris Records, qpa24e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rzyf0111>.

¹⁶⁰⁶ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi 6 octobre 1993, à 10 heures, à Lausanne », 11 octobre 1993, p. 2, Philip Morris Records, yay85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ktxp0127>.

¹⁶⁰⁷ Philip Morris USA, « External research scientific affairs EU/EEMA region [Confidential] », 28 octobre 1996, p. 6, Philip Morris Records, bkl67e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tpdv0123>.

					water alley. <i>Psychopharmacologia</i> 1969;15(1):19–27.
Dr G.S. Kistler	Université de Zurich (UZH)	1970-1979	766'514	Biologie cellulaire ; histo-chimie (recherche fondamentale sur la cancérogène)	Kistler GS, Peter HJ. [Effect of 2 retinoids (vitamin A analogs) on human bronchogenic carcinoma in vivo (nu/nu mouse) and in vitro]. <i>Schweiz Med Wochenschr</i> 1979;109(22):847–50. German.
				Cytotoxicité de la fumée sur les cellules de la trachée et des bronches	Groscurth P, Fleming N, Kistler GS. The activity and distribution of gamma-glutamyl transpeptidase (γ -GT) in human lung cancers serially transplanted in nude mice. <i>Histochemistry</i> 1977;53(2):135–42.
Service d'inhalation	?	1974-1976	101'000	?	?
Prof. P.A. Cerutti	Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ISREC)	1978-1993 ^{1608,1609}	1'633'046* (1978-1992) 100'000 (1993) ^{1610,1611}	Cytochimie (recherche fondamentale sur la cancérogène)	Crawford D, Zbinden I, Moret R, Cerutti PA. Antioxidant enzymes in xeroderma pigmentosum fibroblasts. <i>Cancer Res</i> 1988;48(8):2132–2134.
				Oxydants et dommages de l'ADN ; antioxydants	Emerit I, Cerutti PA. Tumour promoter phorbol-12-myristate-13-acetate induces chromosomal damage via indirect action. <i>Nature</i> 1981;293(5828):144–146.

¹⁶⁰⁸ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi 6 octobre 1993, à 10 heures, à Lausanne », 11 octobre 1993, p. X, Philip Morris Records, yay85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ktxp0127>.

¹⁶⁰⁹ ROMANENS, Yves, « Notice. Rencontre de la Commission scientifique avec le Pr. Cerutti, à Lausanne, le 6 octobre 1993 », 11 octobre 1993, p. 1, Philip Morris Records, zay85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ltxp0127>.

¹⁶¹⁰ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi 20 octobre 1992, à 10.00 heures, dans les bureaux de l'ASFC, à Fribourg », 27 octobre 1992, p. 2, Philip Morris Records, uly85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zzjp0127>.

¹⁶¹¹ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du jeudi 1^{er} octobre 1992, à 10.00 heures, dans les bureaux de l'ASFC, à Fribourg », 6 octobre 1992, p. 3, Philip Morris Records, rly85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rzjp0127>.

Prof. T.C. Medici	Hôpital universitaire de Zurich (USZ)	1980-1983	370'000	Médecine interne Pneumologie	Medici TC, Unger S, Rüegger M. Smoking pattern of smokers with and without tobacco-smoke-related lung diseases. <i>Am Rev Respir Dis</i> 1985;131(3):385–388. Medici TC. [Small airway disease: facts or fiction?]. <i>Schweiz Med Wochenschr</i> 1985;115(17):592–596.
				Comportement du fumeur et maladies pulmonaires dues au tabac ; asthme	
Prof. P. Haab	Université de Fribourg (UNIFR)	1981-1982 1985-1987 1989-1993 ¹⁶¹²	773'000* (1981-1982, 1985-1987, 1989-1992) 100'000 (1993) ^{1613,1614}	Physiologie	Haab P. The effect of carbon monoxide on respiration. <i>Experientia</i> 1990;46(11–12):1202–1206. Ungersboeck I, Tempini A, Haab P, Savoy J. Respiratory response to induced bronchospasm in hypoxia. <i>Eur Resp J</i> 1989;2(suppl.2):314.
				Monoxyde de carbone et transport de l'oxygène ; bronchospasme	
Dr R.E. Leu	Université de Bâle (UNIBAS)	1984-1985	65'600 ¹⁶¹⁵	Economie politique	Projet spécial : publication sous réserve de résultats favorables à l'industrie du tabac et absence de mention du soutien de l'ASFC dans les publications ^{1616,1617} .
				Coûts sociaux du tabagisme ¹⁶¹⁸	

¹⁶¹² ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi 29 juin 1993, à 10 heures 30, à Bâle », 2 juillet 1993, p. 3, Philip Morris Records, die56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/yryp0119>.

¹⁶¹³ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du mardi 20 octobre 1992, à 10.00 heures, dans les bureaux de l'ASFC, à Fribourg », 27 octobre 1992, p. 3, Philip Morris Records, uly85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zzjp0127>.

¹⁶¹⁴ R. Y. [ROMANENS, Yves], « Notice. Entretien de la Commission scientifique avec le Pr. Haab le 26 janvier 1994 à Fribourg », 26 janvier 1994, p. 1, Philip Morris Records, ake24e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/pzxcg0111>.

¹⁶¹⁵ LICHTI, Jean-Pierre, « Forschungsauftrag », 4 juillet 1984, p. 1, Philip Morris Records, ayo22j00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/sklf0217>.

¹⁶¹⁶ CESCHINI, Pierre, « Procès-verbal de la Commission scientifique du mercredi 5 février 1986, à 9 h. 45, au siège de l'ASFC, à Fribourg », 12 février 1986, p. 3, Philip Morris Records, maj19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jpgp0056>.

¹⁶¹⁷ FELTON, Desmond G., « ASFC. Meeting of Scientific Commission. Fribourg, 23 April 1986 », 27 août 1986, p. 3, British American Tobacco Records, idu76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/frbb0210>.

¹⁶¹⁸ LEU, Robert E. et DOPPMANN, Reto J., « Letter from Robert E Leu enclosing negative effects of health [Forschungsgesuch : Der Einfluss des Rauchens auf die Inanspruchnahme medizinischer Leistungen in der Schweiz] », 26 avril 1984, 42 p., British American Tobacco Records, zna66a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/njil0207>.

Prof. J. Siegrist	Université de Marbourg	1984-1985	35'000 ¹⁶¹⁹	Médecine sociale	Projet spécial : publication sous réserve de résultats favorables à l'industrie du tabac et absence de mention du soutien de l'ASFC dans les publications ^{1620,1621} .
				Effets synergiques du tabagisme et du stress sur les maladies coronariennes ¹⁶²²	
Prof. H.R. Brunner	Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)	1985-1993 ¹⁶²³	811'385* (1985-1992) 100'000 (1993) ^{1624,1625}	Hypertension et recherche cardiovasculaire	Burnier M, Brunner HR. Pressor responses of rats to vasopressin: effect of sodium, angiotensin, and catecholamines. <i>Am J Physiol</i> 1983;244(2):H253–258. Hayoz D, Rutschmann B, Perret F, Niederberger M, Tardy Y, Mooser V, Nussberger J, Waeber B, Brunner HR. Conduit artery compliance and distensibility are not necessarily reduced in hypertension. <i>Hypertension</i> 1992;20(1):1–6.
				Pharmacologie cardiovasculaire ; tension artérielle et vasopressine ; compliance des artères	

¹⁶¹⁹ LICHTI, Jean-Pierre, « Forschungsauftrag », 3 juillet 1984, p. 1, Philip Morris Records, zxo22j00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/rklf0217>.

¹⁶²⁰ Ceschini, Pierre, « Procès-verbal de la Commission scientifique du mercredi 5 février 1986, à 9 h. 45, au siège de l'ASFC, à Fribourg », 12 février 1986, p. 3, Philip Morris Records, maj19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jpgp0056>.

¹⁶²¹ FELTON, Desmond G., « ASFC. Meeting of Scientific Commission at Fribourg. 5 February 1986 », 5 février 1986, p. 3, British American Tobacco Records, ndu76a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/krbb0210>.

¹⁶²² SIEGRIST, Johannes, « Forschungsgesuch. Demande de subsidence. Synergismus von Rauchen und Distress bei koronaren Herzkrankheiten », 25 avril 1984, 26 p., Philip Morris Records, jkf12a00, <https://www.industrydocumentslibrary.ucsf.edu/tobacco/docs/kkvp0002>.

¹⁶²³ CISC / Y. R. [Communauté de l'industrie suisse de la cigarette / ROMANENS, Yves], « Entretien du 26 novembre 1993 avec le Prof. Brunner », 2 décembre 1993, p. 1, Philip Morris Records, gqi14e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ryfm0108>.

¹⁶²⁴ CISC / Y. R. [Communauté de l'industrie suisse de la cigarette / ROMANENS, Yves], « Entretien du 26 novembre 1993 avec le Prof. Brunner », 2 décembre 1993, p. 1, Philip Morris Records, gqi14e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ryfm0108>.

¹⁶²⁵ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du jeudi 1^{er} octobre 1992, à 10.00 heures, dans les bureaux de l'ASFC, à Fribourg », 6 octobre 1992, p. 4, Philip Morris Records, rly85e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/rzjp0127>.

Dre B.S. Polla	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	1994-1996 ¹⁶²⁶	150'000 ¹⁶²⁷ (1994-1996) 23'400 USD dans une joint venture avec PM (1995) ^{1628,1629}	Immunologie et allergologie	Polla BS, Kantengwa S, François D, Salvioli S, Franceschi C, Marsac C, Cossarizza A. Mitochondria are selective targets for the protective effects of heat shock against oxidative injury. <i>Proc Natl Acad Sci USA</i> 1996; 93(13): 6458–6463.
				Effets de la fumée de cigarettes sur les protéines de choc thermique ¹⁶³⁰	
Prof. J. Feldon	École polytechnique fédérale de	1995 ¹⁶³¹ ?- 1997 ^{1632,1633} 1999 ¹⁶³⁴	100'000 ? (1995) ¹⁶³⁵ 40'000 USD	Neurobiologie du comportement	Della Casa V, Höfer I, Feldon J. Latent inhibition in smokers vs. nonsmokers: interaction with number or intensity of

¹⁶²⁶ Philip Morris USA, « External research scientific affairs EU/EEMA region [Confidential] », 28 octobre 1996, p. 22, Philip Morris Records, bkl67e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tpdv0123>.

¹⁶²⁷ Philip Morris USA, « External research scientific affairs EU/EEMA region [Confidential] », 28 octobre 1996, p. 22, Philip Morris Records, bkl67e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tpdv0123>.

¹⁶²⁸ « [ETS projects] », 12 août 1996, p. 5, Philip Morris Records, yzz03e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/mjvv0106>.

¹⁶²⁹ « Extramural research support by S&T (SA) Neuchâtel. 1994 », [1996], p. 2, Philip Morris Records, vht08d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/ylhh0080>.

¹⁶³⁰ [POLLA, Barbara S.], « Effets de la fumée de cigarettes sur la synthèse de protéines de stress : mécanismes d'induction et protection par le choc thermique », 1995, 9 p., Philip Morris Records, vbm56e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/kjcb0120>.

¹⁶³¹ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du jeudi 25 août 1994, à 10 heures 30, au Vieux Manoir, à Meyrier (Morat) », 30 août 1994, p. 3, Philip Morris Records, qje24e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fzxx0111>.

¹⁶³² [FELDON, Joram], « Zwischenbericht/Rapport intermédiaire : Psychopharmakologische Effekte des Rauchens », 31 juillet 1997, 38 p., Philip Morris Records, lgv22d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jmnd0084>.

¹⁶³³ Romanens, Yves, « Crédits scientifiques », 20 octobre 1997, p. 1, Philip Morris Records, myj19c00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jgjp0056>.

¹⁶³⁴ HER, « Nicotine and Attention in Smokers and Nonsmokers », février 1999, p. 1, Philip Morris Records, xmp72i00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lslc0183>.

¹⁶³⁵ ROMANENS, Yves, « Procès-verbal de la séance de la Commission scientifique du jeudi 25 août 1994, à 10 heures 30, au Vieux Manoir, à Meyrier (Morat) », 30 août 1994, p. 3, Philip Morris Records, qje24e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/fzxx0111>.

	Zurich (EPFZ)		with Bättig (1996) ¹⁶³⁶ ? (1997) ¹⁶³⁷ 124'000 USD (1999) ¹⁶³⁸	Effets de la fumée sur l'attention ¹⁶³⁹	preexposures? <i>Pharmacol Biochem Behav</i> 1999;62(2):353–359.
--	---------------	--	--	---	---

Source : si non spécifié, toutes les informations sont basées sur ZANATA, Mario, « Letter from Mario Zanata to Terry regarding research activities in Switzerland », [s.d.], pp. 2-31, British American Tobacco Records, wpr85a99, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/zply0211>.

*Montant rectifié pour corriger l'erreur de calcul du document original.

¹⁶³⁶ Philip Morris USA, « External research scientific affairs EU/EEMA region [Confidential] », 28 octobre 1996, p. 6, Philip Morris Records, bkl67e00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/tpdv0123>.

¹⁶³⁷ [FELDON, Joram], « Zwischenbericht/Rapport intermédiaire : Psychopharmakologische Effekte des Rauchens », 31 juillet 1997, 38 p., Philip Morris Records, lgv22d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jmnd0084>.

¹⁶³⁸ HER, « Nicotine and Attention in Smokers and Nonsmokers », février 1999, p. 1, Philip Morris Records, xmp72i00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/lslc0183>.

¹⁶³⁹ [FELDON, Joram], « Zwischenbericht/Rapport intermédiaire : Psychopharmakologische Effekte des Rauchens », 31 juillet 1997, 38 p., Philip Morris Records, lgv22d00, <http://industrydocuments.library.ucsf.edu/tobacco/docs/jmnd0084>.

INDEX

- Abelin, Theodor, 24, 134, 328
- Acceptation sociale de la cigarette (perte)
addiction, 217
enjeux, 265
stratégie de l'industrie du tabac, 265
tabagisme passif, 241
- Addiction (cigarette)
argumentaire de l'ASFC, 220
définition, 219
enjeux, 217
manipulation de la nicotine par
l'industrie du tabac, 226
prise de position de l'ASFC, 237
travaux de Karl Bättig, 286
- Alma-Ata (Déclaration), 73
- American blend (goût)
part de marché (1982), 158
part de marché (1987-1988), 20
- American Council on Science and Health (ACSH), 350
- Ammoniaque, 227
- Armitage, Alan K., 266
- Artho, Antoine, 305, 308, 312, 317, 339
- Association suisse des fabricants de cigarettes (ASFC)
"Nous ne sommes pas des trafiquants de drogue !", 237
argumentaire (1987), 330
désaccord avec l'OFSP, 248
présidents, 110
- Association suisse des non-fumeurs (ASN)
documentation de la transgression des restrictions publicitaires, 198
fondation, 25
- Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT)
campagne de prévention, 109
fondation, 25
- Atteslander, Peter, 261, 334
- Aubort, Jean-Daniel, 168
- Autorégulation
définition, 101
initiatives jumelles, 208
publicitaire de l'ASFC, 102
- Avertissement (*warning*)
évolution, 147
introduction, 147
- Barclay (cigarette)
Actron Plus (filtre), 177
autorisation de mise en vente, 166
débat au sein de la Commission scientifique de l'ASFC, 341
différence entre fumage humain et fumage machine, 343
filtre Actron, 169
indication de quatre valeurs analytiques, 175
lancement, 158, 160, 168
- Bardy, Jean-Claude, 249, 250, 260, 334
- BATflake, 232
- Bättig, Karl, 274, 286, 297, 299, 306, 316, 327, 331, 344
- Baumgartner (filtres), 54, 66
- Bonnet, Jacques, 63, 64
- Brunner, Hans-Rudolf, 289, 294, 298, 324
- Burrus, Léon, 111
- Cancer du poumon
adénocarcinome, 336
amiante, 350
établissement du lien étiologique avec la cigarette, 56
histoire, 50
recherche de Gonzague Kistler, 283
tabagisme passif, 244
- Center for Indoor Air Research (CIAR), 245
- Centre anticancéreux romand (CACR), 64
- Centre d'information et public relations (CIPR), 142, 303, 305, 332, 349

- Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac (CORESTA)
collaboration avec la Commission scientifique de l'ASFC, 321, 337
fondation, 67
révision des normes, 344
symposium de Montreux, 311
symposium de Williamsburg, 221
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), 42, 259, 262, 275, 310, 323, 324
- Cerutti, Peter A., 291, 298, 299
- Ceschini, Pierre, 311, 342
- Cigarette
design, 236
légère, 120, 123, 125, 134, 142, 155, 157, 159, 224, 231, 236, 265, 278, 343
premiers débats, 48
- Club des fumeurs de Suisse, 311
- Collège royal des médecins britanniques, 124
étude de Virginia Berridge, 31
- Commission fédérale pour la prévention du tabagisme, 100
- Commission fédérale pour les problèmes liés au tabac, 100
- Commission scientifique de l'ASFC
activités diverses, 323
bénéficiaires du soutien des cigarettiers, 291
considérations éthiques, 297
financement de la recherche, 290
genèse, 271
groupe de travail "Fumée passive", 308
mission de relations extérieures, 303
recherche scientifique, 279
séances, 275
- Commissions extraparlimentaires, 99
- Communauté de l'industrie suisse de la cigarette (CISC)
campagne "courtoisie et tolérance", 258
création, 289
plan de relations publiques, 289, 333
- Compensation (phénomène), 159, 343
- Condensat, 128, 317
- Conseiller scientifique de l'ASFC
Hans-Rudolf Brunner, 289
Karl Bättig, 274, 344
tâches, 273
- Controverse tabac et santé
fin, 225, 348
genèse, 59, 119
position de la CISC, 225
- Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*
histoire, 36
ratification, 21
- Corbat, Fernand, 96, 110, 189, 275
- Corporatisme (concept), 95
- Cottier, Henry, 110
- Council for Tobacco Research (CTR), 19, 283
- Coûts sociaux du tabagisme, 288
- Cytrel, 232
- Delamuraz, Jean-Pascal, 112
- Démocratie de consensus (concept), 91
- Diethelm, Pascal, 25
- Diéthylèneglycol (DEG), 325
- Diserens, Georges, 102
- Doll, Richard, 57, 61, 349
- Down Under (opération), 245
- Dr Rudolf Farner Werbeagentur AG, 164
- Dunn, William, 221, 328
- École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), 274, 275, 290, 294, 332, 348
- Éd. Laurens « Le Khédive »
Laurens Filtra, 53
- Etournaud, Alain, 165, 224, 319, 320
- Etudes biologiques
Neukomm et Bonnet (1954-1957), 62
Roffo (1931), 52
Wynder, Graham et Croninger (1953), 57
- Etudes épidémiologiques
corrélation (concept), 76
critères de Hill, 76

- Doll et Hill (1950), 57
 Doll et Hill (1954), 61
 facteur de risque (concept), 75
 Gsell (1954), 62
 Hirayama (1981), 243
 Lickint (1930), 51
 Pearl (1938), 51
 Trichopoulos (1981), 244
 Wynder et Graham (1950), 57
- F. J. Burrus & Cie
 fonds d'archive, 41
 livre d'or, 111
 réseau politique et économique, 111
 Succès de Select, 133
- Fankhauser, Willy, 148, 163, 165, 190, 196
 Favrod, Charles-Henry, 211, 212
 Fédéralisme (concept), 94
 Feldon, Joram, 301
 Felton, Desmond G., 285, 290, 299, 343
 Filtre (cigarette)
 Actron (Barclay), 169
 avantages pour les fabricants de tabac, 69
 efficacité, 66
 évolution de la production, 53
Micronite Filter, 84
 part de marché, 193
 Rapport de la Commission fédérale de l'alimentation (1959), 69
 ventilation, 121, 159, 236
- Ford, Henry, 49
Frank statement to cigarette smokers (1954), 59
- Gaisch, Helmut, 159, 172, 191, 250, 294, 301, 327, 329, 331, 339
- Gétaz, Emmanuel, 211
 Girardelli (affaire), 200
 Glasson, Pierre, 110, 275, 298, 303, 304, 305, 313
- Goudron
 connotation négative, 317
 définition, 127
- Graham, Evarts A., 56
- Grandjean, Etienne, 281, 291, 294, 295, 296, 332
 Groupes d'intérêts, 98
 Gsell, Otto, 62, 66
Harm principle (concept), 80
Healthism (concept), 79
 Healthy Buildings International (HBI), 251
 Herzfeld, Lazare, 128, 133, 134, 139, 141, 143, 144, 145, 146, 149, 150, 155, 339
 Hill & Knowlton, 349
 Hill, Austin Bradford, 57, 61, 76
 Hirayama, Takeshi, 243
 Homag SA, 229
 Hunziker, Hans-Ulrich, 225
 Index Herzfeld, 134, 140, 144, 150
- Industrie
 agroalimentaire, 350
 amiante, 84, 350
 automobile, 82
 dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT), 87
 mercure, 87
 plomb, 85
- Initiative des Jeunes Bons Templiers
 action des fabricants de tabac, 190
 analyse des médias, 195
 argument du libéralisme, 93, 193
 débats parlementaires, 187
 lancement, 183
 message du Conseil fédéral, 185
- Initiative pour la protection contre le tabagisme passif
 argument du fédéralisme, 95
 argument du libéralisme, 93
- Initiatives jumelles
 action des fabricants de tabac, 204
 analyse de leur rejet, 214
 débats parlementaires, 210
 lancement, 202
 message du Conseil fédéral, 206
- Institut für industrielle und biologische Forschung (INBIFO), 25, 299

- Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ISREC), 275, 282, 300, 348
- International Committee on Smoking Issues (ICOSI), 184
- Interventions parlementaires relatives au tabagisme, 107
restrictions de la publicité, 181
typologie, 105
- Joossens et Raw (classification), 21
- Junod, Charles-André, 167
- Kappenberger, Lukas, 310
- Kessler, David, 226
- Kistler, Gonzague S., 283, 285, 326
- Koop, Everett C., 223
- Lalonde (rapport), 72
- Laurens Filtra (cigarette), 53
- Lee, Peter N., 261, 308, 315
- Leu, Robert E., 288, 293, 331
- Leuchtenberger, Cecilie et Rudolf, 282, 285, 299, 321, 326, 332
- Leuenberger, Philippe, 259, 262, 323, 335
- Levi, Fabio, 336
- Libéralisme (concept), 93
- Lichti, Jean-Pierre, 239, 247, 309, 317, 318, 333, 343
- Lickint, Fritz, 51
- LINK (Institut), 160, 176, 251, 254, 255, 267, 268
- Lobbying
Commission scientifique de l'ASFC, 313
contributions aux partis politiques, 113
définition, 110
plan Wahlen, 111
présidents de l'ASFC, 110
séances avec les partis, 115
- Lowrey, Alfred H., 243
- Machine à fumer, 126
- Maladies chroniques (concept), 71
- Manuel suisse des denrées alimentaires*, 317
- Maryland (goût)
cigarettes nationales, 20
part de marché (1982), 158
- Master Settlement Agreement (MSA)*, 39, 58, 245, 348
- Médecine & Hygiène* (revue), 41, 234, 305, 323
- Médecine (critique), 77
- Medici, Tullio C., 292, 295
- Mill, John Stuart, 79
- Montreux Jazz Festival, 211
- Mortalité due au tabagisme en Suisse (2007), 18
- Musée de l'Elysée, 211
- Neukomm, Serge, 63, 64, 65
- New public health* (concept), 73
- New Smoking Material (NSM), 122, 232
- Nicotine
addiction, 217
dosage, 127
manipulation par l'industrie du tabac, 226
Rapport du *Surgeon General* (1988), 223
recherches des cigarettiers, 218
travaux de Joram Feldon, 286
travaux de Karl Bättig, 286, 306
workshop de l'ASFC, 327
- No (cigarette), 65
- Nocivité du tabagisme
genèse, 45
réactions initiales des cigarettiers, 59, 119
- Objection libérale (concept), 79
- Ochsner, Alton, 55, 58
- Oehler, Edgar, 110
- Ordonnance 3 de la Loi sur le travail* (OLT-3)
contexte, 245
entrée en vigueur, 256
étude ACVA/HBI, 251
genèse, 249
- Ottawa (Charte), 74
- Pantet, Raymond, 208, 249
- Paternalisme libertaire (*nudge*), 81
- Pearl, Raymond, 51
- Peer (cigarette), 232

- Pepples, Ernest, 119, 122, 149, 162
Perret, François, 167, 177
Philip Morris
 affaire Girardelli, 200
 contributions aux partis politiques, 113
 Long range plan. 1991-1993, 256
 Marlboro Leisure Wear Division (MLW), 190
 Science & Technology (Département), 249, 296
Plaza Hotel (réunion), 58, 59
Polla, Barbara S., 290
Polystrep AG, 234
Prévalence du tabagisme
 en 1964, 1970 et 2003-2004, 265
 en 2016, 18
Procédé Neukomm/Bonnet, 64
Publicité (cigarette)
 affaire Girardelli, 200
 interventions parlementaires, 181
 point de vue de l'industrie du tabac, 181
Rapport de l'Environmental Protection Agency (EPA), 244
Rapport du Collège royal des médecins britanniques (1962), 123
Rapport du Département américain de la santé et des services sociaux (2001), 69
Rapport du *Surgeon General* (1964), 125, 277, 303
Rapport du *Surgeon General* (1986), 244
Rapport du *Surgeon General* (1988), 223
Rapport sur la drogue (1983), 237
Repace, James L., 243
Rockefeller (Fondation), 283
Roffo, Angel H., 52
Romanens, Yves, 314, 315, 321, 323, 324, 332, 333, 335, 336
Romann, Ernst, 165, 166, 167, 170, 319, 339, 340, 341
Rylander, Ragnar, 25, 296, 315, 332, 351
Santé
 promotion, 74
 valorisation dans la société post-industrielle, 81
SAPALDIA (étude)
 critique de la Commission scientifique de l'ASFC, 335
 présentation, 259
Schaerlig, Eric, 151
Schär, Meinrad, 24, 192
Schlatter, Josef, 295
Science & Technology (Département), 250
Select (cigarette)
 rivalité avec Barclay, 343
 succès du *Test 53*, 133
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA), 320
Siegrist, Johannes, 289, 293
Siegwart, Yvo, 172, 173, 175, 317, 318
Spillmann, Ingela, 42, 104
Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici l'an 2000, 74
Stuhl, Oskar, 299, 342
Suisse (spécificités politico-économiques), 21, 91
Symposium du Gottlieb Duttweiler-Institut, 327
Syndrome du bâtiment malade, 252
Tabac
 expansé, 121, 230
 génétiquement modifié (Y-1), 226
 indigène, 20
 reconstitué, 121, 227
 substituts, 122, 232
Tabagisme passif
 action de la Commission scientifique de l'ASFC, 314
 étude SAPALDIA, 259
 nocivité, 242
 révision de l'*Ordonnance 3 de la Loi sur le travail (OLT-3)*, 245
 spécificités de la fumée secondaire, 241
 travaux d'Etienne Grandjean, 281
 travaux de Josef Schlatter, 295
Table ouverte (émission), 312
Tamag Basel AG, 229, 234
Tar derby
 affaire Barclay, 157

- définition, 122
prémises, 119
tests collectifs, 337
Terry, Luther L., 124
Tests de cigarettes (*league tables*)
 Index Herzfeld, 140
 principaux classements, 128
 Test 101 ou *Test Herzfeld*, 139
 Test 111, 150
 Test 26, 128
 Test 53, 130, 306
 Test 73, 134, 339
 Tests ASFC, 132, 138, 141, 143, 319, 339
Tobacco Industry Research Committee (TIRC), 59, 349
Tobacco Research Council (TRC), 284, 320
Tribunal fédéral, 158, 173, 175, 240
Trichopoulos, Dimitrios, 244
Truth Tobacco Industry Documents, 39
Université de Lausanne, 289
Université de Zurich, 283, 349
Urner, Philippe, 298, 301
Valeurs analytiques (fumée)
 début, 53
 goudron, 317
 introduction de leur indication sur les emballages, 145, 341
 méthode standardisée, 126
 modification du rendement, 121
Ventilation (bâtiments), 252
Ventilation (filtre), 121, 158, 169, 236, 341
Wakeham, Helmut, 152, 296
Waxman (Commission parlementaire du Congrès américain), 223
Wissenschaftliche Forschungsstelle im Verband der Deutschen Cigaretten Industrie (WFS), 320
Woodtli, Jean-Franklin, 162
Workshop on the Biological Effects of Whole Smoke, 326
Wynder, Ernest L., 56, 120, 151
Yeaman, Addison, 219, 223
Zutter Sommer Marketing AG, 164, 165

Achévé d'imprimer

le 9 avril 2019

J. OLIVIER



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

Year : 2019

Les fabricants de cigarettes face à la question tabac et santé en Suisse (1962-2003)

Olivier Jacques

Olivier Jacques, 2019, Les fabricants de cigarettes face à la question tabac et santé en Suisse (1962-2003)

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive <http://serval.unil.ch>

Document URN : urn:nbn:ch:serval-BIB_15A270E5990D4

Droits d'auteur

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

Copyright

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.